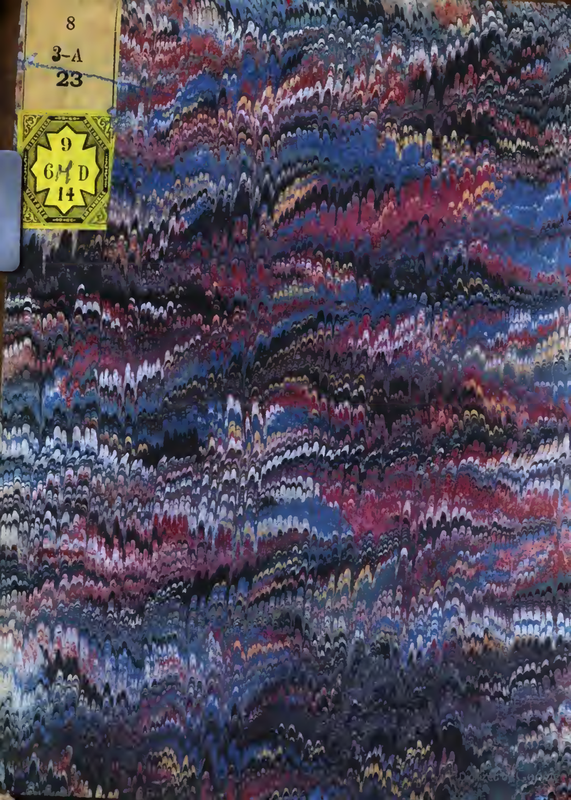






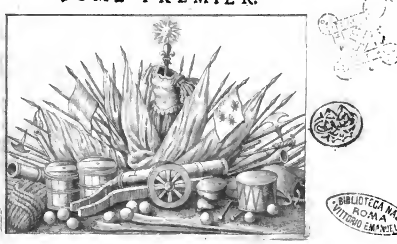


Vi è un Edizione di questa Storia fatta all' Haja
nel 1687. Tomi 2. in 12. ma questa è la mi-
gliore. Vedi Bayle Nouvelles de la Republique des
Lettres pag. 134. et 461. Tom. 1. des Decebres.

HISTOIRE
DE
FRANÇOIS
PREMIER.

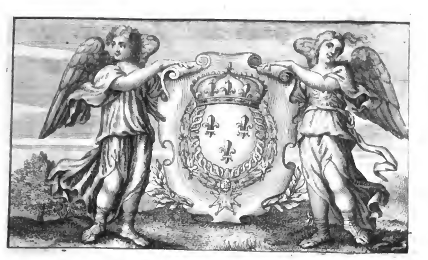
Par Monsieur VARILLAS.

TOME PREMIER.

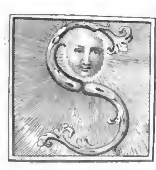


A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, ſur le ſecond Perron de la ſainte Chapelle.

M. D. C. LXXXV.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



AU ROY,



IRE,



Voicy l'Histoire de celuy de vos Predeceſſeurs dont on a dit plus

de bien & de mal. Les Gens de lettres qu'il recevoit ordinairement à sa table, & qu'il combla de bienfaits, n'ont cru le loüer assez qu'en luy attribuant tous les éloges que les Panegiristes & les Poëtes avoient inventez pour les Heros de l'antiquité ; & les Heretiques qu'il faisoit bruler, n'ont rien oublié de ce qui servoit à noircir sa reputation durant sa vie & aprés sa mort.

Ie m'éloigne également de ces deux extremitez, & je represente François Premier comme un grand Prince : mais malheureux ; quelquesfois par sa faute, & le plus souvent par de pures malices de la fortune. Celle qui le toucha le plus

aprés la bataille de Pavie, fut l'infidelité des Genois : & de fait on n'en trouvera point de semblable, si l'on examine bien les circonstances qui suivent. Ils étoient ses Sujets, & luy avoient presté serment : cependant ils l'empêcherent d'attaquer la Sicile dans le temps que la conqueste en étoit infaillible ; & l'engagerent à celle de Sardaigne, où les maladies ruinerent son Armée en trois semaines. Ils enleverent ses Galeres aprés la bataille qu'elles avoient gaignée devant la ville de Naples, & les vendirent aux mêmes Imperiaux qu'elles venoient de vaincre. Ils arresterent à Savonne les Troupes

destinées à renforcer l'Armée Françoise dans l'Italie, & l'exposerent de cette sorte à l'insulte des Espagnols. Ils ravitaillerent la ville de Naples que Lautrec avoit affamée, & en changerent la garnison malgré luy. Ils firent degenerer son Camp, premierement en Hospital, & depuis en Cimetiere. Ils furent cause qu'il mourut de peste avec trente mille hommes, entre lesquels on regretta particulierement le Prince de Navarre, & les Comtes de Vaudemont & de Candale. Ils secoururent Gayette que le Prince de Melphe avoit reduite à l'extremité. Ils profiterent de la lâcheté de Theodore Trivulce, qui pour sau-

ver son argent rendit leur Citadelle sans y être contraint. Ils donnerent à Antoine de Leve un avis qui luy fit vaincre & prendre prisonnier le Comte de Saint Pol, & deffaire son Armée à Landriano. Ils empêcherent le Comte d'Enguyen de rëünir la ville de Nice à la Provence. Enfin ils ôterent Savonne aux François; & ne cesserent de leur nuire, qu'aprés les avoir obligez à repasser les Alpes.

Tant d'injures redoublées en toutes occasions n'étoient pas supportables: mais les guerres étrangeres contraignirent François Premier & Henry Second; & les civiles François Second, Charles Neuf, Henry

Trois, Henry Quatre, & Loüis Treize, de dissimuler leur juste ressentiment. La punition des Genois, SIRE, étoit reservée à VOSTRE MAIESTE', qui vient de retablir l'honneur de François Premier d'une maniere que l'on aura peine à croire, quand on ne verra plus les dommages que vos Bombes leur ont causé.

Leur Ville avoit merité le nom de superbe par le genie de ses Citoyens & par la magnificence de ses Bâtimens, & ces Citoyens sont presentement humiliez, & ces Bâtimens reduits en poudre. Les Dories y avoient élevé deux grands Palais de l'argent que Charles-Quint leur

avoit donné pour recompense de la perfidie dont ils avoient usé à l'egard de François Premier, & les Bombes de VOSTRE MAJESTÉ ont sçû distinguer ces Palais entre les autres, pour les abbattre. Mais comme cette execution militaire a été la derniere de vos Troupes, il est à propos qu'elle finisse l'Epitre dedicatoire,

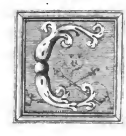
SIRE,

De vôtre tres-humble, tres-obeïssant, & tres-fidele sujet & serviteur,

VARILLAS.



APOLOGIE
EN FORME DE PREFACE
POVR L'HISTOIRE
DE
FRANÇOIS PREMIER.



CE n'est ni pour rendre mon Ouvrage plus considerable que je mets icy cette Preface, ni pour avertir le Lecteur des difficultez qui ont retardé durant quinze ans l'impression de l'Histoire de François Premier. Je fais profession

d'être ſincere ; & j'avouë ingenument de n'avoir eu pour toute raiſon, que le deſir de ſatisfaire les perſonnes qui ont voulu que le Public fût juge ſi j'avois utilement employé les années que j'ay paſſées à lire les Manuſcrits.

Je n'ay donc beſoin, ni de cacher ma demangeaiſon de faire imprimer ſous la feinte tromperie d'un ami qui m'ait pieuſement derobé mon Livre, quoique cela me ſoit en effet arrivé, ni de me juſtifier en faiſant un preambule de cette avanture au nom de cet ami ou du Libraire. La modeſtie que j'affecterois ſeroit ſuperfluë ; & je travaillerois inutilement à prevenir le Lecteur d'un fait, qui luy doit être indifferent de quelque côté qu'il le conſidere.

Je ſuis encore moins d'humeur à luy donner par avance de l'eſtime pour mon ouvrage ; & ſi je n'en vois pas tous les défauts auſſi bien que luy, je ne laiſſe pas d'être perſuadé qu'il y en a un aſſez grand nombre, tant de ceux qui ont échappé à ma foible lumiere, que de ceux que je n'ay pu corriger. Il y a mêmes une infinité d'endroits que je n'ay point eu le loiſir de retoucher, parce que des perſonnes que je n'ay oſé refuſer ce ſont emparées de mes cahiers à meſure que je les écrivois ; & les ont fait paſſer par tant de mains, qu'ils ne ſont revenus entre

les miennes que long temps aprés. Je suppose que ces personnes n'ayent point eu d'autre dessein que de me rendre office ; mais étant comme elles sont en reputation de sçavoir si parfaitement l'histoire, & la Langue Françoise, le Public leur auroit eu plus d'obligation si elles eussent lû mon ouvrage la plume à la main; & si au lieu de luy donner une approbation qu'il n'avoit pas meritée, elles eussent tourné contre luy leur charitable critique.

Elles eussent épargné aux autres la peine de le faire, & à moy celle de les en prier. Elles m'ont abandonné à qui voudra passer pour spirituel & pour habile à mes dépens, & je m'y soumets autant par inclination que par necessité. Si je suis au dessus de la censure par la dignité de la matiere que je traite, je ne le suis ni par la liberté de mes pensées, ni par la negligence de mes expressions. Tout le mal qu'il y a, c'est que les judicieux n'augmenteront pas beaucoup leur reputation en me reprenant, & qu'on leur dira qu'ils ne devoient pas s'amuser à si peu de chose. J'en suis fâché pour l'amour d'eux : mais ce n'est pas tout-à-fait ma faute, puis que je n'ay point fait la coutume qui autorise en plusieurs lieux, & permet presque par tout l'impression des plus méchans Livres.

Je l'ay trouvée en entrant dans la societé civile, & j'en profite aussi bien que les autres qui se mêlent d'écrire: mais à n'en point mentir je ne serois pas fâché qu'elle fût abolie, & la perte ne seroit pas grande quand mon Livre auroit été supprimé.

Je sçay qu'aprés tout les faits singuliers dont il y est parlé dependront, comme la plûpart des choses qui sont nouvelles, de l'opinion ou de la prevention de ceux qui les liront, & que cette opinion ou cette prevention sera tantôt bien & tantôt mal fondée. Si cela m'arrive je ne seray pas si malheureux que je pensois; puis qu'en perdant l'approbation de ceux qui se conduisent par les lumieres de la raison, j'auray du moins pour moy celle de trois sortes de gens, dont le nombre est plus grand qu'on ne s'imagine, je veux dire de ceux qui jugeront de mon Livre par ignorance, par indulgence, & par une pure inclination de contredire les faits historiques que l'on sçavoit déja.

J'auray peut-être encore ceux qui pretendront se faire de feste, & s'ériger en chefs de parti, quelque decrié qu'il puisse être; & la nouveauté de tant d'evenemens inconnus jusqu'à present que je raporte sera bien malheureuse, si elle ne derobe quelque applaudisse-

ment aux personnes qui ne seront pas assez sur leurs gardes pour s'exempter de surprise. Quand elles seront une fois declarées en ma faveur, je ne desespere pas de les conserver; principalement si elles sont persuadées qu'encore que je n'aye ni l'esprit penetrant ni le jugement solide, je ne laisse pas d'exposer devant elles, & de soumetre pour ainsi dire à leur discretion, les Heros du siecle passé qui avoient le plus de conduite & de delicatesse.

Si la reputation ne vient que du consentement de la multitude, je desespere d'en acquerir, à moins qu'on ne donne à la pitié ce qu'on refuseroit à un juste discernement. Ainsi je n'apprehende pas mêmes cette sorte de Juges, dont la malignité vient de l'amour desordonné qu'ils ont pour eux-mêmes; parce que si leur delicatesse va jusqu'à ne rien loüer en autruy si ce n'est pour s'attirer quelque loüange, ils se relâcheront peut-être à mon égard, quand ce ne seroit que pour se piquer en m'approuvant d'avoir eu quelque lumiere de tant de secrets demeurez si long-temps cachez, que je revele; & s'ils se portent avec joye à mespriser tout ce qui ne vient pas d'eux, leur jalousie pour ce livre cessera vray-semblablement, aprés que je leur auray avoüé qu'il y a fort peu

du mien. Comme les actions des hommes que j'y represente de quelque nature qu'elles soient, ne me regardent point, il m'importe peu qu'ils les approuvent universellement, puisque je ne les raconte pas comme glorieuses, mais comme veritables, & je les abandonne sans pretendre pour cela que l'on use envers moy de quelque composition. Si on me fait grace je la recevray de bon cœur, mais je ne l'oze demander. Un autheur fait inutilement sa cour, quand il prie qu'on luy soit favorable. Il doit attendre que ses lecteurs s'y sentent disposez par eux-mêmes; & se souvenir que quoy qu'on leur puisse dire, ils seront toûjours en pouvoir de juger avec une authorité absoluë.

Je ferois tort à ceux qui daigneront jetter les yeux sur mon François Premier, si je les soupçonnois de vouloir monstrer à mes despens la force de leurs genies par l'authorité qu'ils s'attriburont de decider sur tout; & si je les intimidois en leur declarant qu'ils deviendront eux-mêmes l'objet de la risée publique, s'ils entreprennent d'entrer en lice contre moy à toutes occasions, & de faire sur le moindre suiet une montre importune de ce qu'ils sçavent. Ces sortes d'horoscopes sont plus mal fondées sans

comparaison

comparaiſon, que celles de l'Aſtrologie judiciaire, parce qu'il n'y a point d'inconvenient qu'une perſonne juge ſainement de ce qu'elle executera mal: témoin Scaliger le pere qui ſe connoiſſoit admirablement en Poëſie, & faiſoit pourtant de méchans vers.

Ie ſerai trop heureux ſi je trouve des gens qui s'étant donnés la peine de lire tout mon ouvrage, prendront celle de m'avertir des fautes qu'ils y auront trouvées & parleront avec moderation de ce qui n'aura pas eu l'avantage de leur agréer. Ce ſera principalement ceux-ci que je tâcherai de me rendre favorables, en les inſtruiſant des motifs que j'ay eus de faire paroiſtre devant eux l'hiſtoire de François Premier. Ils ſçavent mieux que moy qu'elle n'a point encore été écrite avec toute l'exactitude qui ſeroit à deſirer; & que la plûpart des evenemens difficiles ou dangereux à traiter, en ont été negligés ou ſupprimés à deſſein.

Il m'eut été facile en imitant les Hiſtoriens qui m'ont precedé, de paſſer ſous ſilence dans le premier Livre les amours de la veuve de Loüis Douze & de Suffolc: mais on n'auroit pas ſans cela ſuffiſamment connu le genie du Roy que je veux dépeindre; qui par un emportement de jeune Prince fut ſur le

point de s'ôter la Couronne, ou pour mieux dire de mettre obſtacle à ſa bonne fortune, en donnant un heritier à ſon Predeceſſeur: D'un Roy, dis-je, qui ne voulut pas ſe prevaloir de ſon autorité pour accabler un indigne rival: qui luy fit genereuſement une promeſſe d'importance; & qui pour l'accomplir s'expoſa à rompre avec l'Angleterre. Ceux qui chercheront un portrait fidele de François Premier, reconnoitront mieux ce Prince ſans comparaiſon aux marques dont ie viens de parler, qu'à celles qu'il donna de ſa valeur dans les batailles de Marignan & de Pavie; & ſi je me trompe dans ce prejugé, c'eſt ſur la bonne foy de Plutarque qui l'établit au commencement de la vie d'Alexandre.

L'exemple de Budé ſert admirablement à montrer que pour être des plus ſçavans, on n'en eſt pas plus propre à negotier les affaires delicates; & l'on me doit ſçavoir bon gré de l'avoir rapporté, quand ce ne ſeroit que pour la rareté du fait. Octavien Fregoſe qui ne ſuit point d'autres Loix que celles de l'intereſt, fait comprendre combien il eſt neceſſaire à ceux qui veulent s'établir ou ſe maintenir dans l'Italie, d'engager en toute maniere dans leur parti la Republique de Genes.

On avoit cru iusqu'icy sur une fausse tradition, que Chievres grand Chambelan de l'Empereur avoit eu l'inclination toute Françoise, & l'on s'étoit fondé sur ce que Loüis Douze l'avoit donné pour Gouverneur à Charles-Quint. Il a falu desabuser le Public dans le second Livre, en accusant le même Chievres d'avoir été la principale cause des guerres entre l'Empereur & le Roy par le Traité de Noyon, qu'il embroüilla de sorte qu'il est impossible d'y rien comprendre.

Si la pretention de François Premier à l'Empire n'est pas le plus bel endroit de sa vie, elle est au moins le plus instructif. On ne sçavoit que la moitié de l'intrigue de son exclusion ; & l'on ignoroit que Sequingue si fameux d'ailleurs pour avoir esté le premier Gentilhomme Lutherien d'Alemagne, en fut la principale cause. Si je particularise dans le troisiéme Livre la perte du Duché de Milan, c'est pour répondre aux insultes que nous font les Ecrivains de la Maison d'Austriche sur une matiere si odieuse, en nous reprochant les sujets de mecontentement donnez mal à propos au Chancelier Moron, les negligences affectées du General Lautrec, le plus liquide du Tresor

royal detourné à contretemps par Loüise de Savoye, & la complaisance plus qu'à demi forcée de Samblançay. Ceux qui auront examiné dans leur force les veritez que je decouvre, verront bien qu'il étoit mal aisé de menager mieux les interests de ma Patrie, qu'en mettant les Espagnols en état d'avoüer que s'ils nous ôterent ce Duché, ce fut uniquement par la faute de ceux qui nous gouvernoient alors, & non pas par nôtre foiblesse. Ie passe trop legerement sur la valeur des Troupes auxiliaires que la France envoya en Dannemarc contre la Suede: mais ie n'en ay rien trouvé dans nos Manuscrits ni dans nos Livres imprimez, & les Historiens du Nort n'en disent pas davantage que moy. Ie suis pas à pas au quatriéme Livre le Connestable de Bourbon dans sa revolte. J'en ay deterré pour ainsi dire toutes les circonstances dans plus de cent endroits differens où elles n'étoient exprimées qu'à demy, & n'étoient rapportées qu'à d'autres occasions; & ce travail étoit important pour convaincre les humeurs disposées à remuer, que la rebellion n'est iamais permise en aucun cas, & par quelque necessité où l'on soit reduit, puis que Dieu la punie si hautement dés cette vie en la personne d'un Prince à cela

prés le plus innocent de ceux de ſon rang, & qui meritoit le moins d'ailleurs de mourir à trente ſept ans avec toutes les apparences de la reprobation. Ie ne pouvois rendre iuſtice à la vertu de Bayard qu'aux depens de la reputation de Bonnivet; ni marquer avec de trop ſombres couleurs l'imprudence de cet Amiral, puis qu'elle fut la principale cauſe du plus grand affront que la France ait iamais reçu, je veux dire la perte de la bataille de Pavie. I'avouë que ie décris dans le cinquiéme livre cette bataille d'une maniere differente de celles des autres Hiſtoriens: mais la queſtion eſt de ſçavoir, qui d'eux ou de moi approche de plus prés de la verité. Ils la font paſſer pour une deroute. Cependant il eſt preſque impoſſible de s'imaginer que ce grand & formidable corps de gendarmerie Françoiſe qui environnoit ſon Roy, ce ſoit laiſſé défaire ſans aucune reſiſtance dans un Parc extraordinairement vaſte, où il avoit la même liberté d'agir que s'il eût eſté en pleine campagne. Ce qui vray ſemblablement les a fait tomber dans l'erreur, eſt qu'ils n'ont pû concevoir par quel ſtratageme quinze cent Fantaſſins Baſques, avoient defait en moins d'une heure un Eſcadron de deux mille lances. Le Lecteur iugera ſi j'ay évité

cet inconvenient, & trouvé sur la foy de trois relations differentes le secret de faire opiniâtrer le combat autant qu'il se pouvoit humainement par tous les corps de l'armée Françoise, excepté ceux du Duc d'Alençon & des Suisses, qui ne repondirent pas ce iour là à la haute estime que l'on avoit conçuë de leur valeur. Bien loin d'avoir obscurci la gloire de nôtre Nation dans cette fameuse bataille, je pretens l'avoir mise dans son plus beau lustre par deux invincibles raisons; l'une que toute autre Monarchie que la Françoise auroit infailliblement succombé sous une telle perte, dont elle se releva neanmoins sans faire d'effort extraordinaire: l'autre qu'une si terrible disgrace ne fut suivie d'aucun accident fâcheux, les Vainqueurs n'ayant sçu comme ils l'avoüent, ou n'ayant pû comme il y a beaucoup plus d'apparence, tirer aucun avantage de leur victoire. Ie passe mêmes plus avant; & je soûtiens qu'à examiner de prés la bataille de Pavie, elle obscurcit plus la reputation des Espagnols qu'elle ne l'augmente, puis qu'il ne tint qu'à François Premier, tout Prisonnier qu'il étoit, de leur ôter le Royaume de Naples & le Duché de Milan en acceptant les offres des Generaux qui l'avoient défait, dans le mecontentement où ils estoient d'avoir travaillé

pour un Empereur éloigné de trois cent lieuës, qui ne leur ſçavoit aucun gré de leur victoire.

La beauté la plus achevée & la faveur la mieux établie, n'empêchent pas dans le ſixiéme Livre la malheureuſe Comteſſe de Château-Briand de porter auſſi-bien que ſes trois freres la peine du crime qu'avoit commis Gaſton de Foix leur ayeul pour monter ſur le Trône, en tenant long-temps priſonniere, & faiſant enfin mourir, dit-on, l'heritiere de Navarre ſœur aînée de ſa femme.

André Dorie par un ſimple mécontentement ruine l'Armée de Lautrec; & ôte à la France la Couronne de Naples pour n'avoir pas eſté menagé avec aſſez de ſoin, quoi qu'il fût le plus conſiderable des Etrangers engagez à ſervir la France, & qu'il ſe fût aſſez expliqué de ne porter l'Echarpe blanche que par intereſt. Navarre & Pomperan deux des principaux Officiers François periſſent d'une maniere toute differente. La mort de Pomperan eſt digne d'envie, puis que ce fut pour un bon Maître qui luy avoit pardonné la plus grande des fautes civiles, qui eſt la rebellion : mais la mort de Navarre eſt digne de pitié, ſi l'on conſidere qu'il n'avoit ſuivy le party de Fran-

ce, que parceque l'Espagne où il étoit né avoit refusé de le racheter, quoi qu'il eût été pris en commandant ses Armées. Il avoit accepté la liberté que le Roy Tres-Chrétien luy avoit genereusement offerte, & il ne le servoit que pour n'être pas ingrat. Cependant toute la grace qu'il reçut de ses Compatriotes, fut le choix du genre de son supplice, ou pour mieux dire la permission de se tuer lui-même.

Il n'y avoit pas lieu de dissimuler dans le meme Livre la fin malheureuse du Connestable de Bourbon, aprés avoir rapporté dans le quatre la pire de ses actions qui fut sa revolte : car encore que Dieu ne punisse pas toûjours en ce Monde les plus grands crimes, sa providence est pourtant obligée à visiter de tems en tems, comme parle l'Ecriture, ceux dont le scandale est plus horrible, parce qu'il est plus general; de peur que l'impunité n'excite à les commettre, les personnes qui passent cette vie de la méme maniere que si elles n'en attendoient point d'autre. Ainsi la triste fin du Connestable devoit suivre son Traité avec le Comte de Rœux, son voyage en Alemagne, & la bataille qu'il donna devant Pavie, puis qu'il avoit esté assez mal heureux

heureux pour y prendre ſon Roy.

Ie ne parle qu'indirectement dans le ſeptiéme Livre du Schiſme d'Angleterre, auſſi ne regarde-t'il qu'en cette maniere l'hiſtoire de François Premier. Ie ne cache point à mes Lecteurs le ſoin que prit Langey de faire approuver par quelques Univerſitez celebres la diſſolution du mariage de Henry Huit avec Catherine d'Arragon ; & ie ſerois fâché qu'ils ignoraſſent que le meſme Langey fut depuis malheureux en tout ce qu'il entreprit, & mourut ruiné & ſans avoir reçu aucune recompenſe de tant de ſervices qu'il avoit rendus durant ſa vie.

Mon Hiſtoire auroit été defectueuſe ſi j'euſſe imité la plus part des autres Hiſtoriens de François Premier, qui ne parlent point de Calvin, ou le traittent tout-à-fait mal. Ie ne puis diſſimuler que le portrait que j'en fais ne lui eſt pas tout-à-fait deſavantageux, mais ie ſoûtiens qu'il n'en eſt pas moins reſſemblant; & qu'il y auroit eu de l'iniuſtice à ſupprimer ce que Calvin avoit de ſingulier, parce qu'il avoit eu le malheur de ſortir de la Communion de l'Egliſe Catholique, & de pervertir une infinité de perſonnes. Les guerres civiles qui ravagerent la France durant quarante ans, & qui doivent fournir la principale ma-

tiere aux regnes suivans, ne pouvoient raisonnablement avoir de moindre principe; & i'aurois contribué sans y penser à la honte de mon Païs, si ie l'eusse representé si long temps sur le point d'une revolution prochaine, par les nouveautez d'un homme qui n'auroit eu rien que de mediocre. Outre que les deffauts que ie lui attribuë égalent pour le moins ce qu'il y a eu de particulier en luy; & si l'on prend la peine d'examiner l'eloge du mesme Calvin qui se trouve justement au bout de ceux de l'eloquent Pierre Masson Auteur Catholique & Ecclesiastique tout ensemble, on verra dés la premiere page que je ne luy donne pas tant de loüange que luy.

La mort du Dauphin dans le huitiéme Livre, noircit à la verité d'une etrange maniere Gonzague & Leve principaux Ministres de Charles-Quint: mais outre que l'empoisonneur de ce Prince persevera jusqu'à la fin à dire que c'estoit eux qui l'avoient engagé dans un parricide si detestable, on sçait d'ailleurs que leurs crimes n'avoient pas commencé par celui là: Qu'ils étoient des plus corrompus de leur siecle: Que Gonsague n'avoit pas pardonné à sa propre mere dans le saccagement de Rome; & que Leve ne conserva le Duché de Milan aux Espagnols que par des

vexations si horribles ; qu'il ne s'en étoit point encore pratiqué de semblables.

Les disgraces du Connestable de Montmorency, de l'Amiral de Chabot, & du Chancelier Poyet, sont racontées dans le neuviéme Livre de maniere à ne pas surprendre ceux qui auront lû dans la Republique de Bodin, que François Premier devenoit de plus méchante humeur à proportion qu'il approchoit de la vieillesse : Qu'il avoit esté convaincu par sa propre experience, de n'avoir pu choisir deux hommes moins propres aux intrigues du cabinet que l'estoient Montmorency & Chabot ; & qu'encore qu'il ne pût pas attribuer le même défaut à Poyet, ce Chancelier en avoit un autre aussi grand qui consistoit à pousser les affaires trop loin : Que c'estoit là la source de tous les malheurs arrivez à Sa Majesté ; & que si elle continuoit de se servir des mêmes Ministres, elle ne devoit point attendre de plus favorable succez.

L'evenement justifia que les trois Ministres qui furent mis en la place des disgraciez, estoient plus capables qu'eux de la remplir ; & que si Henry Second n'eût pas depuis rétably le Connestable de Montmorency, il n'auroit pas esté contraint de rendre pour le recouvrer cent quatre-vingt dix-

huit Villes ou Places fortes, & presque autant d'étenduë de Pais qu'en contenoit le tiers de la France.

On ne pretend point entrer au dixiéme Livre dans les deux questions agitées avec tant de chaleur, si François Premier pouvoit par des considerations purement politiques proteger la ligue de Smalchalde toute Lutherienne qu'elle étoit contre un Empereur Catholique; & si Sa Majesté Tres-Chrétienne pouvoit par le seul motif de sauver sa Couronne, rechercher l'alliance des Turcs. Je ne suis pas assez temeraire pour entreprendre sur les droits des Theologiens & des Jurisconsultes; & je m'arreste seulement à remarquer que s'il y avoit eu quelqu'un qui eût sujet de se plaindre en plein Consistoire & par toute l'Europe de cette sorte d'alliance, ce ne devoit point être l'Empereur: Qui avoit pû étouffer le Lutheranisme dans son berceau, & ne l'avoit pas fait: Qui avoit laissé croître cette Secte durant prés de trente ans: Qui sembloit mêmes en avoir favorisé le progrez; & qui n'avoit tourné ses armes contre elle, qu'aprés qu'elle l'avoit menacé de luy donner malgré luy un Coadjuteur à l'Empire, & qu'elle avoit ôté à son frere le Duché de Virtemberg. Le même Empe-

reur avoit encore moins lieu de se scandaliser de l'alliance des François avec les Infideles: Lui qui en avoit alors actuellement une par la seule consideration du commerce avec l'Empereur de Calecut tout idolâtre qu'il étoit: Lui qui entretenoit toûjours des Agens secrets à la porte de Solyman, pour y supplanter s'il eût pu ceux de François Premier: Luy qui avoit voulu rendre son frere le Roy des Romains tributaire de sa Hautesse: Lui enfin qui ne declama contre les François à Rome, qu'aprés qu'il eut desesperé de les perdre de reputation à Constantinople. On a montré que le Roy Tres-Chrétien ne tira aucun avantage des flottes que les Turcs envoyerent à son secours: mais la sincerité de l'Histoire qui fait justice à tout le monde sans distinction de Chrétien & d'Infidele, a voulu que l'on remarquât en même temps que ce ne fut pas par la faute de Solyman.

L'intrigue de la Duchesse d'Estampes & de la Seneschalle de Normandie representée dans l'onziéme Livre, estoit absolument necessaire pour decouvrir les veritables causes du Traité de Crespy; & ceux qui ne l'ont pas sçuë, ou n'en ont osé parler, ne sont pas intelligibles lors qu'ils viennent à la derniere partie de la vie de François Premier,

Il seroit à desirer que la jalousie de ces deux Dames eût esté tout-à-fait ensevelie dans le silence : mais outre qu'il y a des Auteurs contemporains imprimez qui en parlent, le fait étoit trop évident pour être supprimé; & l'on m'auroit accusé de prevarication ou d'ignorance, si je l'eusse fait. J'ay défendu la reputation de Marie de Loraine Reine d'Escosse, & je le devois par plus d'une raison. On avoit horriblement calomnié cette Princesse; & tous les Auteurs qui en avoient parlé s'étoient dechainez contre elle, sur la seule deposition d'un ingrat à qui elle avoit fait grace de la vie.[a] Personne avant moy ne s'étoit mis en peine d'écrire la verité de sa conduite, non pas mêmes entre les François qu'elle avoit obligez en toutes rencontres. Cependant il n'y a jamais eu de Dame de son rang mariée hors de France qui ce soit mieux gouvernée, & qui ait donné moins de prise sur elle à la calomnie.

[a] Buchanan.

On me blâmera peut-être de vanité ou de demangeaison d'écrire, pour avoir traité de la conjuration de Fiesque dans le douziéme Livre aprés quatre Auteurs incomparables chacun en son espece, Hubertius Folietta, Agostino Mascardi, Mademoiselle de Scudery, & le Cardinal de Rets;[b] & j'avouë ingenu-

[b] On les nom-

ment que je me ſerois contenté de renvoyer mon Lecteur à leurs ouvrages, ſi je n'euſſe rien eu de nouveau à luy dire. Mais il eſt arrivé par je ne ſçay qu'elle avanture que des quatre que l'on vient de nommer, les deux premiers qui ſont Italiens ont donné trop de part à la France dans ce fameux projet, & les deux derniers qui ſont François ne lui en donnent pas aſſez. La plume des deux premiers eſt taillée pour le parti qui fut enfin heureux, & celle des derniers affecte d'eſpargner le malheureux. Le Cardinal Trivulce ne fait point aſſez de figure dans aucun des quatre; & ce que la Cour de Rome y contribua, n'y eſt pas tout-à-fait demelé. J'y fais de plus entrer des negotiations qui n'avoient point encore paru; & comme je montre qu'avant moy la matiere n'eſtoit point épuiſée, je penſe qu'il y reſtera de quoi s'exercer aprés moy.

me ſuivant l'ordre du temps qu'ils ont écrit.

J'ay donné le treiziéme Livre à l'importunité de mes amis, plutôt qu'à la neceſſité de mon ouvrage. Cependant il faudra que l'on avoüe ſi on veut agir de bonne foy, qu'il étoit d'extrême importance pour l'éclairciſſement de la vie de François Premier, de le comparer avec ſon adverſaire. On me dira que je ne devois mettre ce

Paralelle qu'aprés avoir donné au Public l'Histoire deCharles-Quint que j'ay composée aussi-bien que celle de François Premier, & j'avouë ingenument que j'aurois mieux fait. Mais deux raisons m'en ont detourné. La premiere que dans l'Histoire de François j'ay suffisamment parlé de Charles pour les opposer l'un à l'autre: la seconde que l'Histoire de Charles est beaucoup plus grosse que celle de François; & que si j'y eusse encore adjoûté le Paralelle, la disproportion auroit été trop grande.

Je suis obligé d'avouër aussi par reconnoissance, que je n'ay pas seulement profité des manuscrits du Roy, mais encore de ceux des Biblioteques celebres de la Moignon & de Menard, & de plusieurs autres écrits qui m'ont esté communiquez. Avec tout cela neanmoins je n'oserois repondre de la fidelité de toutes les pieces que je cite aux marges: car outre que cellesqui sont venuës entre mes mains n'étoient pas toutes originales; quand elles l'eussent esté, je suis fort éloigné de répondre que ceux qui les ont écrites ayent été exempts de passion, d'interest, d'ignorance, ou de prevention;&si monLecteur est raisonnable, il se doit contenter de la peine que j'ay prise d'en faire des extraits, & de luy rapporter

ter ce qu'elles contiennent de meilleur, ſans m'obliger de plus à lui en garentir l'exactitude.

On ſe plaint que je ne marque pas les endroits où ſont preſentement tous les Manuſcrits que je cite ; & je répons que ces Manuſcrits ſont de trois ſortes, du Roy, de Meſſieurs du Puy, & de divers autres particuliers. Pour ceux du Roy il auroit été inutile de les citer ; & pour en être convaincu on n'a qu'à prendre garde que de plus de quatre mille citations de Layettes qui ſont dans le Greffier Jean du Tillet, & dans le celebre Pierre du Puy, il n'y en a pas une qui ne ſe trouve maintenant fauſſe, quoi qu'il ſoit certain qu'elles étoient toues-veritables au temps que ces deux illuſtres Autheurs écrivoient : outre qu'il y a vingt trois ans que je ſuis ſorti de la Bibliotheque du Roy, & que depuis elle a bien changé de face. Quant aux ſept cent ſoixante quatorze Manuſcrits de Meſſieurs du Puy, chacun ſçait qu'ils ont diſparu ; & que celui à qui ils avoient eſté leguez par teſtament, en a diſpoſé d'une maniere qui n'eſt pas venuë à la connoiſſance du Public. Pour les originaux que divers particuliers de Paris & des Pro-

vinces m'ont communiquez, je n'en ay vû la plûpart qu'à condition de garder le secret; & si l'on m'a permis d'instruire mes Lecteurs des particularitez des plus curieuses que j'y trouverois, on m'a défendu de découvrir les personnes ausquelles eux & moy en ont l'obligation. Je desavouë l'edition de François Premier à la Haye par Arnould Leers, & j'en ay des raisons qui ne sçauroient être plus fortes. Elle a esté faite sans mon consentement, & mêmes sans que je l'aye sçu, sur des fragmens qui m'ont esté derobez, ausquels on a ajoûté, diminué, & changé tout ce qu'on a voulu. Si l'on prend la peine de la confronter avec celle-ci, on verra qu'il y manque plus de la moitié de l'Ouvrage; & que le reste est si defiguré, que je ne m'y reconnois presque plus. Dans le premier Livre quatre des principaux faits: Qui sont la negotiation de Budé à Rome: Celle de Fleuranges avec les Suisses: L'avanture par laquelle le Comte de Morete trouva un nouveau passage entre les Alpes; & les difficultez qu'eut l'armée Françoise à les traverser, sont exprimez d'une maniere qui n'est pas intelligible. Il manque dans le second Livre la negotiation de

la Tour en Ecosse: Celle de Saignes en Hongrie, & la Relation que le Mareschal de Foix écrivit luy-mesme sur son entreprise de Parme. Il n'y a dans le Trois que la moitié de la negotiation de Calais, & il y manque de plus les intrigues de Leon Dix pour chasser les François du Duché de Milan: L'éclaircissement de l'affaire de Samblançay; & l'expedition de quatre mille François dans la Suede, où ils remporterent pour le Roy de Dannemarc une tres-signalée victoire. Il manque dans le Quatre l'adresse avec laquelle le Comte de Beaujeu qui passoit pour l'homme le plus grossier du Royaume, trompa le Roy Loüis Onze qui étoit le plus fin: Les dernieres mesures du Connestable pour se revolter; & les fautes de Bonnivet, qui ruina une Armée de cinquante mille hommes. Il manque dans le Cinq la meilleure partie de la bataille de Pavie: La negotiation de Saignes en Ecosse: La mort du jeune Baron de Trans: La negotiation de la Reine de Navarre à Madrid: La supercherie qu'on luy fit: Les lettres qu'elle écrivit là-dessus; & la protestation du Roy en presence du President de Seluë, de l'Archevesque d'Ambrun, & de l'Evesque de Tarbes,

contre le Traité de Madrid qu'il devoit ſigner le lendemain. Il manque dans le ſix les commencemens de l'inclination de François Premier pour la Demoiſelle de Helly : La maniere dont on traita le Parlement de Paris à l'occaſion de la mere du Roy qui s'en plaignoit : Les plus curieuſes particularitez du Concile de Sens; & les intrigues des Princes d'Italie, pour detourner le Roy d'accomplir ce qu'il avoit promis en priſon. Il manque dans le ſept les avantages que les Gens de Lettres tirerent de la Cour: La liaiſon que la France & l'Angleterre formerent entre elles contre l'Empereur: La maniere heroïque dont François Premier ſe conſola de la mort de ſa mere : Le ſoin qu'il prit pour empeſcher la Nobleſſe d'opprimer les payſans : Quelques particularitez de la mort du Chancelier Duprat ; & l'induſtrie avec laquelle le Chancelier du Bourg ſon ſucceſſeur, purgea la France d'un tres-grand nombre de voleurs. Il manque dans le huit ce que la Cour de France fit pour le divorce du Roy d'Angleterre avec Catherine d'Arragon: Les conſultations de Langey ſur ce ſujet à quelques fameuſes Univerſitez de l'Europe : L'ingratitude dont ſa Majeſté Angloiſe

uſa à ſon égard ; & les cauſes qui empeſcherent François Premier de recouvrer le Duché de Milan, pendant que toutes les forces de l'Empereur étoient occupées contre Solyman. Il manque dans le neuf les veritables motifs par leſquels François Premier envoya des Ambaſſades à Conſtantinople : Ceux qui luy firent obtenir du Pape Paul Trois les Indults : Ceux qui cauſerent les diſgraces du Conneſtable de Montmorency, de l'Amiral de Chabot, & du Chancelier Poyet ; & ceux qui rendirent inutiles aux François les flottes que Solyman envoyoit à leur ſecours. Enfin le dix, le onze, & le douziéme Livres y manquent tous entiers, & environ le tiers du treize.

Il ne reſte plus que de ſatisfaire aux objections, qui ont ſi long temps ſervi de cauſe ou de pretexte pour differer l'impreſſion de cet Ouvrage. On dit premierement que j'ay donné atteinte autant qu'il étoit en moi, à la haute reputation de François Premier. En ſecond lieu que ce Prince avoit juſqu'à preſent paſſé entre les plus Grands qui ont porté la Couronne de France, & que cependant je le mets entre les moindres. En troiſiéme lieu que ie luy attribuë des imperfections que l'on n'avoit point encore ſçuës, ou que

l'on avoit iugé à propos de ne pas reveler. En quatriéme lieu que ie le traite plus mal que les Ecrivains François qui m'ont precedé; & que ie devois ſuivre l'exemple des Etrangers, & ſur tout des Eſpagnols & des Italiens ſes ennemis, qui ne ſe ſont pas contentez de loüer ſes belles actions, mais ont de plus ſupprimé ou deguiſé les defectueuſes.

Comme ces obiections m'ont eſté faites par ordre, on ne doit pas trouver mauvais que i'y réponde de mêmes. J'avouë pour la premiere que François Premier eſt des plus grands Rois, non ſeulement de la France, mais encore du Monde, & qu'on luy fait juſtice en le mettant dans ce rang. Je ne connois point d'Auteur imprimé ni manuſcrit qui n'en convienne, & ie ſerois ridicule ſi i'en doutois. Mais ie ſoûtiens que ie ne l'ay point tiré de ce rang auguſte pour le placer entre les moindres; & ie ſuis aſſuré que ſi ceux qui m'en accuſent prennent la peine de lire mon treiziéme Livre, leur obiection ceſſera quand ils y verront que ce que François Premier a eu d'irregulier dans ſa conduite, n'approche pas des vices de Charles-Quint, qu'ils élevent pourtant au deſſus de tous les Empereurs depuis Char-

lemagne., & qu'ils veulent avoir esté le Prince le plus accompli des derniers siecles.

La seconde objection n'est pas plus vraie: mais comme elle n'est exprimée qu'en termes generaux, & qu'elle ne descend point au particulier, ie n'y puis autrement répondre qu'en m'offrant de montrer à qui le souhaitera que d'un côté ie ne reproche rien à François Premier, qui ne soit dans les Auteurs imprimez; & que de l'autre ie represente un grand nombre d'actions heroïques que l'on ne sçavoit pas qu'il eût faites, comme celle de ne pas vouloir conserver le Royaume de Naples aux depens des Neapolitains. Si on avoit lû les Ecrivains François qui m'ont precedé, l'on ne diroit pas que i'aye été plus satirique qu'eux; & si ie ne craignois d'échoüer contre l'écueil où l'on veut que i'aye fait nauffrage, j'apporterois ici les endroits de mon Histoire que l'on pretend être iniurieux à la memoire de François Premier, & ie leur opposerois ceux de Messieurs du Belley que tout le monde sçait avoir été ses Panegiristes. Ie les comparerois ensemble; & ie montrerois par cette opposition, que ie lui suis plus favorable qu'eux en tout, excepté lors que ie parle de

la Duchesse d'Estampes, & de la Comtesse de Château-Briand. Mais pour la Duchesse, le celebre Montagne trouve fort à redire que Messieurs du Belley l'ayent oubliée ; & s'il est icy permis de raisonner sur le mesme principe, on doit approuver que ie dise que si Montagne lors qu'il écrivoit ainsi de la Duchesse se fût souvenu de la Comtesse, il n'auroit trouvé pas moins étrange le silence des mesmes du Belley à l'égard de cette belle & malheureuse Dame ; & que s'il ne l'a pas fait, sa mauvaise memoire dont il se plaint si souvent en a esté la seule cause. Il a donc falu que je parlasse de ces deux charmantes personnes ; & si l'on examine la maniere dont ie m'y suis conduit, on jugera que ie n'en pouvois écrire plus sobrement sans violer une des principales loix de l'Histoire, qui defend de cacher les particularitez lors qu'elles ont beaucoup contribué aux grands évenemens. Aucun n'a d'ailleurs blâmé iusqu'à present l'illustre Evêque de Pamiez Henry de Sponde, de ce qu'il y a dans ses Annales Ecclesiastiques au prejudice de François Premier. Cependant si on a la curiosité de voir ce qu'il en rapporte depuis mil cinq cens quinze iusqu'à mil cinq cens quarante sept, on le trouvera sans com-
paraison

paraison plus remply que moy de tout ce que l'on dit estre desavantageux à la Reputation de François Premier. Enfin on desireroit que j'eusse imité les Historiens estrangers, & principalement les Italiens & les Espagnols, en ce qu'ils ne se sont pas contentez d'exagerer les belles actions de François Premier, mais ils ont de plus caché celles qui n'estoient pas loüables. Je ne demeure pas d'accord que tous les Historiens estrangers ni mêmes la plus grande partie d'entre eux, ayent eu tant de complaisance pour ce Monarque; & j'en excepte au moins Avila & Sandoual entre les Espagnols, & Guichardin & Equicola entre les Italiens, qui sont pourtant les plus estimez de ces deux Nations. J'ajoûte que les Estrangers dont les memoires ont esté differens des miens, sont en tres-petit nombre: Qu'ils n'ont pas pretendu obliger François Premier; & qu'ils n'ont écrit en sa faveur, que par une fine politique qu'il importe de développer icy.

Ils estoient jaloux de l'accroissement de la France; & ils apprehendoient qu'elle ne poussât ses conquestes jusques dans leur Païs, aprés qu'elle se seroit débarassée des Guerres civiles où elle avoit esté occupée durant quarante ans. Il n'y avoit point d'autre moyen

pour l'en détourner, que de persuader aux François qu'ils ne réüssiroient pas mieux à l'avenir contre l'Espagne, l'Allemagne, & les Païs-Bas, qu'ils avoient réüssi sous le Regne de François Premier; & pour y parvenir il faloit les accoustumer à lire dans l'Histoire de ce Prince, qu'il avoit fait tout ce qui se pouvoit humainement contre la maison d'Autriche, sans qu'il luy eust esté possible de l'ébranler. Qu'il n'y avoit eu rien à redire dans sa conduite; & que les fautes que l'on croyoit y avoir apperceuës, venoient de la Monarchie & non pas du Monarque; c'est à dire que François Premier avoit bien apporté tout ce qu'il faloit de son costé pour vaincre Charles-Quint: mais que la France n'avoit pû faire des efforts assez considerables, ni fournir assez d'hommes & d'argent pour une telle victoire. Que ce que l'on imputoit au malheur du mesme François Premier ne devoit estre attribué qu'à l'impuissance de son Estat; & que si les plus grands Capitaines & les plus adroits Politiques qui furent jamais, eussent commandé les mesmes Armées & se fussent rencontrez dans les mesmes conjonctures, ils auroient succombé devant Pavie, & se fussent comme eux tirez d'affaire par les Traitez desavanta-

geux de Madrid, de Cambray, & de Crepy.

Il n'y avoit rien de plus aisé aux Historiens François que de refuter une erreur si grossiere, en exposant, comme j'ay fait, la verité toute nuë; & en montrant par des titres authentiques que François Premier n'avoit pas fait à beaucoup prés tout ce qu'il pouvoit contre Charles-Quint, & qu'il n'avoit tenu qu'à luy de le vaincre en plusieurs rencontres. Qu'il y avoit eu dans sa Majesté Tres-Cretienne des negligences & des contre-temps qui ne pouvoient estre excusez. Que ces irregularitez venoient toutes du Monarque, & non pas de la Monarchie. Que la foiblesse n'y avoit eu aucune part; & que si le malheur y en avoit eu, ce n'avoit esté que la moindre. Que le tout estoit presque venu du malentendu, si commun dans l'Histoire de France entre les Souverains du temps passé & leurs Ministres; & que de meilleurs Capitaines & de plus vigilans politiques repareroient un jour, ce que François Premier avoit gâté.

Cependant les plumes des François étoient demeurées à cet égard dans un silence d'autant moins excusable, qu'il estoit universel. L'erreur avoit euë son cours paisible, & personne ne s'estoit mis en devoir de la contre-

dire. On estoit demeuré si prevenu durant prés de cent ans de l'opinion que la Monarchie Françoise periroit infailliblement si elle choquoit la maison d'Autriche,[a] qu'un grand Cardinal se fonda sur ce principe pour soûtenir un jour dans le Conseil de Loüis Treize, qu'il valoit mieux laisser perir le Duc de Mantoüe tout François qu'il estoit, que d'empescher les Espagnols de conquerir ses Estats.

[a] Berule.

On auroit sur la même supposition abandonné Charles Emanuel Duc de Savoye, si Lesdiguieres ne l'eût sauvé par une action qui n'est point imitable; & il sembloit que rien ne fut plus capable de desabuser les François, lorsque le Cardinal de Richelieu entra dans le Ministere en mil six cens vingt-quatre. La France n'estoit pas à beaucoup prés si florissante, qu'elle l'avoit esté sous François Premier. Les Guerres civiles l'avoient épuisée: Elle avoit chez elle un Parti formé; [b] & ce Parti avoit des villes de seureté, des finances, un Chef declaré, & un gouvernement particulier authorisé par des Edits. La haute Noblesse estoit accoûtumée à la revolte, & les Princes estoient en possession de ne pas toûjours obeïr.

[b] Les Huguenots & le Duc de Rohan.

La Maison d'Autriche au contraire jouïs-

ſoit depuis un ſiecle d'une paix profonde, qui n'avoit eſté interrompuë que dans un coin de ſa domination, c'eſt à dire les Païs-Bas. Elle recevoit des Indes Occidentales cent fois plus de treſors que Charles n'en avoit tiré: Elle poſſedoit le Portugal que Charles n'avoit point eu, & ce Royaume luy apportoit tous les ans les richeſſes des Indes Orientales : Elle avoit huit grands Capitaines; Spinola, Merode, Colalte, Galas, Papenheim, Tilly, Aldringuer, & Feria. Elle avoit reduit les Proteſtans d'Alemagne à recevoir les dures conditions qu'il luy avoit plu de leur impoſer, & à relaſcher les biens Eccleſiaſtiques dont leurs Anceſtres s'eſtoient emparez vers le commencement du ſiecle paſſé; & elle pouvoit en joignant leurs troupes aux ſiennes, accabler d'abord celuy qui oſeroit l'attaquer.

Loüis Treize ne laiſſa pas neanmoins avec toutes les inegalitez que l'on vient de repreſenter, d'humilier en même temps les deux branches de la maiſon d'Autriche, d'Eſpagne, & d'Allemagne, par une longue guerre; & de la mettre ſi bas, qu'elle n'a pû depuis ſe relever. Ce n'eſt pas pourtant de luy que nous avons le mieux appris, qu'il n'avoit tenu qu'à François Premier de la ranger à la

raiſon. C'eſt ſon incomparable fils Loüis Quatorze qui nous a deſſillé les yeux, en ajoûtant à la Monarchie Françoiſe, le Comté de Bourgogne, l'Alſace, la Loraine, le Luxembourg, l'Artois, le Cambreſis, & les parties les plus conſiderables de la Flandre & du Haynault; & l'on diminuë autant de ſa gloire, que l'on cache de defauts de François Premier, puiſque c'eſt luy qui a ſi heureuſement reparé les breches que ſon Predeceſſeur avoit faites à la Monarchie Françoiſe. Mais le détail de cette verité eſt la matiere d'un Panegirique, & non pas d'une Preface. Celle-cy n'eſt déja que trop longue; & il eſt temps que mon Lecteur examine, ſi ce que je viens de luy dire eſt veritable.



PRIVILEGE DV ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre; A nos amez & feaux les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Senéchaux, Prevosts, Sieges, leurs Lieutenans, & à tous nos autres Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nostre cher & bien amé Conseiller Historiographe Antoine de Varillas Nous a remonstré qu'il desireroit faire imprimer un Livre qu'il a composé; intitulé *L'Histoire de François Premier*, un de nos Predecesseurs Roy; ce que ne pouvant faire sans nôtre permission, qu'il Nous a tres-humblement supplié de de la luy vouloir accorder. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, de faire imprimer ledit Livre, par tel Imprimeur & Libraire, en tel volume, marge, & caractere, & autant de fois que bon luy semblera, pendant le temps de dix années consecutifs, à commencer du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois, iceluy vendre, faire vendre & debiter par tout nostre Royaume. Faisons deffenses à tous Libraires & Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre & debiter ledit Livre, sous quelque pretexte que ce soit, même d'impression Etrangere, ou autrement, sans le consentement de l'Exposant, ou ses ayans cause, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, trois mille livres d'amende, & de tous dépens par chacun des contrevenans, applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hostel Dieu de Paris, l'autre tiers à l'Exposant, & de tous dépens, dommages & interests: A la charge d'en mettre deux Exemplaires en nostre Bibliotheque publique, un en celle du Cabinet de nostre Chasteau du Louvre, & un en celle de nostre cher & feal Chevalier le sieur le Tellier, Chancelier de France; faire imprimer ledit Livre en beau caractere & papier, conformement aux Regle-

mens, & regiſtrer les preſentes ſur le Livre de la Communauté des Marchands Libraires de noſtre Ville de Paris, à peine de nullité des preſentes; Et du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons faire joüir & uſer ledit Expoſant, & ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empéchemens contraires. Voulons qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre un extrait des preſentes, ſoient tenus pour deuëment ſignifiées, & qu'aux coppies d'icelles collationnées par l'un de nos amez Secretaires, foy ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier noſtre Huiſſier faire pour l'execution des preſentes tous actes neceſſaires, ſans demander autre permiſſion; CAR tel eſt noſtre plaiſir. DONNE' à Chaville le 17. jour de Juillet, l'an de grace 1684. Et de noſtre Regne le Quarante-deuxiéme. Signé par le Roy en ſon Conſeil, JUNQUIERES.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs, le 18. Juillet 1684. ſuivant l'Arreſt du Parlement de 1653. & celuy du Conſeil Privé du Roy du 27. Février 1665. à condition que ledit Livre ſera debité par les mains & au nom d'un Libraire ou Imprimeur, & d'en fournir un Exemplaire pour la Communauté des Libraires de Paris.

Signé, ANGOT, Sindic.

Et ledit ſieur de Varillas a cedé ſon droit du preſent Privilege à Claude Barbin, Marchand Libraire à Paris, pour en joüir pendant le temps porté par iceluy, ſuivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer la premiere fois, le 15. Mars 1685.

FRANCOIS

ARGUMENT
DU PREMIER LIVRE.

FRANCOIS à son avenement à la Couronne negotie inutilement pour empêcher l'Empereur & le Roy Catholique de proteger Maximilien Sforce qui tenoit le Duché de Milan, & s'accommode avec la Republique de Venise. Les Italiens s'imaginent qu'il ne passera pas si tôt les Alpes; & persistent dans leur erreur, quelque effort que fassent l'Empereur & les Espagnols pour les détromper. Le Pape amuse l'Ambassadeur de France Budé, pendant qu'on l'amuse à son tour, & que l'on détache de ses interests Octavien Fregose Duc de Gennes. Les Suisses commandez par le Cardinal de Sion se saisissent des passages des Alpes: mai un Paisan montre aux François un chemin inconnu par lequel ils entrent en Italie, quoy qu'avec une extréme difficulté. On les avertit que Prosper Colonne General de la Cavalerie du saint Siege se repose & croit être en seureté dans Ville-franche, & Bayard l'y enleve. Le Pape veut s'accommoder avec eux, mais le Cardinal Neveu l'en détourne. Le Roy perd deux belles occasions de vaincre sans rien hazarder; & on luy persuade de faire un traité avantageux aux Suisses, qu'ils violent pourtant au bout de huit jours. Ils marchent à dessein de surprendre les François, qui les attendent de pied ferme à Marignan. La bataille commence; & les Alemans de l'avant garde lâchent le pied, s'imaginant d'être trahis.

Le jeune Guise les rassure, & les oblige à rêprendre leur poste. Le combat est horrible; & continuë durant quatre heures de nuit, nonobstant les tenebres & la difficulté de s'entre-connoître. Enfin la lassitude fait prendre haleine aux soldats des deux Armées sur le lieu où ils se trouvent, jusqu'au point du jour que la bataille recommence. Elle dure jusqu'à midy; & les Suisses abandonnent le Champ, aprés avoir perdu le corps qu'ils avoient détaché pour attaquer l'arriere-garde des François.




c. c. d

FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE PREMIER.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus remarquable sous son Regne durant l'année mil cinq cens quinze.



OMME l'on n'avoit point assez connu jusqu'au regne de François Premier la puissance de la Monarchie Françoise, on ne l'avoit point admirée autant qu'elle le merite; Car encore qu'elle eût été plusieurs fois ébranlée, & qu'elle eût fait des efforts incroyables pour se raffermir, elle n'avoit pas neanmoins sceu precisément à combien d'Ennemis elle étoit capable de resister, puisqu'elle n'avoit pas 1515.

veu dans un même-temps l'Alemagne, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, l'Irlande, la Hongrie, la Boheme, le Dannemarc, la Suede, la Norvege, les Païsbas, les forces du Vieux-monde, & les richesses du Nouveau, conjurées en vain à sa ruïne.

Dessein general des Livres de l'Histoire de François Premier.

Les Gots l'avoient attaquée sous le grand Clovis; mais leur débordement avoit ressemblé à celuy des torrens, qui n'est à craindre que dans sa premiere impetuosité. Les Sarrasins avoient penetré plus avant sous la Mairrie de Charles Martel; mais faute de s'être asseurez d'un lieu de retraite, ils avoient perdu prés de quatre cens mille hommes, & veu borner aux Monts Pirenées le plus vaste Empire qui fut jamais, puisqu'il comprenoit toute l'Afrique, la meilleure partie de l'Asie, & plusieurs Etats de l'Europe. Les Alemans au nombre de deux cens mille s'étoient proposez de la conquerir sous Philippe Auguste; mais le mauvais succez de leur premiere tentative à Bovines, avoit suffi pour leur faire changer de dessein. Les Anglois l'avoient reduite à d'étranges extremitez sous les Roys Philippe de Valois, Jean, Charles Cinq, Charles Six, & Charles Sept; mais ils en avoient été chassez par la valeur de la Pucelle d'Orleans & du Comte de Dunois, & par le changement de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, dont le pere Jean-sans-peur les y avoit appellez. Icy la guerre qu'elle soûtiendra durera plus de trente années : ses ennemis seront toûjours asseurez d'un azile : la fortune l'abandonnera pour passer de leur côté; & le fameux Rebelle [a] à qui ils devront tous les avantages qu'ils remporteront sur elle, les servira jusqu'à répandre pour eux la derniere goutte de son sang.

[a] Le Connestable de Bourbon.

Un Prince son feudetaire [a] qui luy étoit redevable de son éducation, entreprendra de la ruïner à l'aage de dix-neuf ans; & pour son coup d'essay ravira à François Premier la Couronne Imperiale; dont il croyoit être asseuré. Il luy ôtera le Duché de Milan par les Armes & par l'autorité du saint Siege : Il corrompra la fidelité de trois grands Capitaines, [b] dont le premier prendra son Roy prisonnier, & les deux autres ruïneront une Armée de trente mille François devant la ville Capitale[c] d'un Royaume qu'elle avoit conquis : Il ne délivrera son adversaire qu'à des conditions injustes, qui seront pourtant acceptées dans le Traité de Madrid, & confirmées dans les deux suivans : Il abusera de la credulité des Ambassadeurs de France, [d] & il fera assassiner ceux [e] qu'il ne pourra corrompre : Il entrera dans la Provence avec cens mille hommes, au moment que ses deux principaux Ministres [f] feront empoisonner le Dauphin ; & aprés en avoir été repoussé, il osera confier sa personne à la generosité de son ennemy si sensiblement offensé [g]: Enfin il appellera les Anglois à la conqueste de la Picardie, sur la promesse qu'une Dame [h] leur fera ouvrir les portes des Places frontieres, & facilitera le siege de Paris.

[a] Charles Quint.

[b] Le Connestable de Bourbon, le Prince d'Orange, & André Dorie.

[c] Naples.

[d] Velly & l'Evêque de Mascon.

[e] Fregose & Rincon.

[f] Gonsagues & Leve.

[g] François Premier.

[h] La Duchesse d'Estampes.

Cependant la France sera presque par tout également à l'épreuve de la haine & de l'infidelité de ses ennemis. [1] Son Roy abaissera de sorte à Marignan l'orgueil insupportable des Suisses, qu'ils n'oseront plus combattre sous leurs propres enseignes; & l'usurpateur du Duché de Milan, [i] cedera à la veuë de ses premieres Armes. [2] L'infidelité d'un Electeur [k] qui le privera de l'Empire, ne le detournera pas de restablir sur le trône un Roy dépoüillé ; [l] & rien que la mauvaise

[1] *Dessein particulier du I. Livre.*

[i] Maximilien Sforce.

[2] *Dessein du II. Livre.*

[k] Albert Archevesque de Mayence.

[l] Henry d'Albret.

1515.

discipline de ses soldats ne l'empeschera d'ajoûter à la conqueste de Fontarabie, celle de la Navarre. [3] Il ne perdra courage ni par la lenteur de son General, [a] qui laissera en dormant reprendre le Milanez, ni par la complaisance d'un Tresorier [b] qui sera perdre la bataille de la Bicoque. [4] La rebellion du Connestable [c] ne ralentira point l'ardeur de la France à rétablir son autorité dans l'Italie; & si les cinquante mille hommes qu'elle envoira de là les Alpes se dissipent, elle dissipera à son tour une Armée d'Alemans entrée dans la Bourgogne. [5] La prise de son Roy & la perte de ses meilleurs soldats devant Pavie, ne luy feront pas perdre un pied de terre; & ses frontieres dans un si grand malheur se trouveront si bien gardées, que les Vainqueurs n'auront pas la hardiesse de les entamer. [6] François sortira de prison pour rendre au Pape [d] la liberté que les Alemans & les Espagnols luy avoient ostée, & pour recouvrer l'état Ecclesiastique entierement usurpé par les troupes d'un Empereur Chrêtien. [e] [7] Un Duc voisin [f], luy manquera de parole par trop de complaisance pour sa femme, [g] mais il en sera dépoüillé de ses Etats. [8] L'Empereur [h] arrivera trop tard à son secours; & s'il entre dans la Provence avec une Armée formidable, [9] ce ne sera que pour en sortir avec plus de honte. [10] Celle qu'il envoira dans le Piémont sera défaite à Cerisoles par un Prince [i] de vingt-deux ans; [11] & si pour dernier effort il jette de nouvelles troupes dans la Picardie & dans la Champagne partagées par avance avec l'Anglois, elles y seront si mal traitées, qu'on les verra contraintes d'apposter un Moine [l] assez adroit pour conclure la

3 *Dessein du III. Livre.*
a Lautrec.
b Samblançay.
4 *Dessein du IV. Livre.*
c De Bourbon.
5 *Dessein du V. Livre.*
6 *Dessein du VI. Livre.*
d Clement sept.
7 *Dessein du VII. Livre.*
e Charles Quint.
f Charles de Savoye.
g Beatrix de Portugal Duchesse de Savoye.
8 *Dessein du VIII. Livre.*
h Charles-Quint.
9 *Dessein du IX. Livre.*
10 *Dessein du X. Livre.*
i Le Prince d'Anguin.
11 *Dessein du XI. Livre.*
k Henry huit.
l Le Cordelier Huittierez.

Paix en trois jours. [12] En un mot ce sera sous le regne de François Premier que se revelera le secret de la Monarchie Françoise, qui consiste en ce qu'elle est invincible au dehors; & que si elle doit perir avant le monde, ce ne sera que par elle-même.

1515.

[12] *Dessein du XII. Livre.*

Pour mieux developer tant de rares évenemens, il faut presupposer que jamais Prince ne vint à la Couronne dans une conjoncture plus favorable que François Premier, & jamais Prince ne soûtint mieux durant les dix premieres années de son Regne la haute estime que l'Europe avoit conceuë de sa valeur. Jean Comte d'Angoulesme son ayeul, second des trois fils du Duc d'Orleans étoit mort en odeur de sainteté,[a] & Charles son pere avoit preferé la vie retirée aux agitations de la Cour : mais Louise sa mere sœur du Duc de Savoye n'avoit point l'ame si tranquille, puisqu'elle s'étoit engagée dans des intrigues qui pouvoient traverser l'agrandissement de son fils. Cette Princesse avoit vécu en assez grande union avec son mary, parce qu'elle s'étoit accommodée à l'inclination qu'il avoit pour la solitude; mais la mort de ce Prince l'ayant mise en liberté, elle se vit en état de paroître à la Cour en qualité de Comtesse d'Angoulesme, avec les avantages qu'elle tiroit de son rang & de sa beauté. Elle avoit laissé son fils unique à Coignac sous la conduite de Gouffier Boisy Gentilhomme de merite; & étoit venuë trouver à Blois le Roy Louis douze, qui l'avoit receuë avec tout l'honneur dû à la premiere Princesse du Sang Royal. Il avoit mêmes souhaitté qu'elle eût une liaison particuliere avec la Reine Anne de Bretagne sa femme, mais la conformité de

[a] Il y a un Livre imprimé des vertus & des miracles de ce Prince.

leurs esprits ne servit qu'à leur inspirer de la haine l'une pour l'autre.

Elles étoient toutes deux fieres, & toutes deux bizarres dans leur fierté. La Reine n'avoit que deux filles, dont l'aisnée heritiere de Bretagne devoit épouser François heritier presomptif de la Couronne ; & comme par là elle se voyoit contrainte de dépendre un jour de la Comtesse mere de François, il n'en falut pas davantage pour luy donner une haine irreconciliable pour elle. La Comtesse s'étoit aussi imaginée que la Reine ne la traitteroit pas avec la hauteur qui luy étoit ordinaire à l'égard des autres Princesses ; & que sa Majesté vivroit avec elle dans la familiarité de deux meres, dont les enfans sont prests de s'épouser : mais ne luy voyant rien rabattre de son air serieux & composé, elle en usa de son côté avec la même froideur. Ainsi dez leur premiere entreveuë, elles se trouverent toutes deux également mal-satisfaites l'une de l'autre.

Comme le Roy les obligeoit d'être souvent ensemble, les courtisans prirent bien-tôt garde à leur antipathie ; & se declarerent pour l'une ou pour l'autre, selon qu'ils étoient d'humeur à se contenter du bien present, ou à se flatter d'esperance. Le party de la Reine fut pourtant le plus fort ; car encore qu'il y en eût assez qui preferoient l'avenir au present, il s'en trouva neanmoins davantage qui se contenterent des graces qu'ils recevoient, ou qu'ils esperoient de recevoir de la Reine, & qui se lierent d'interest avec elle. Le Cardinal d'Amboise, Chaumont, & le General de Normandie furent de ceux-cy ; & le Marechal de Gié, & Robertet qui faisoit seul toutes les fonctions des quatre Secretaires d'Etat

1515.

d'Etat d'aprefent, quoyqu'il n'en eut pas le titre, prirent le party de la Comteffe; & s'expoferent par-là à des perfecutions qui n'euffent point eu de bornes, fi l'efprit du Roy eût été capable de toute la violence que la Reine luy pouvoit infpirer.

Ce Prince avoit pour fa femme toute la tendreffe de l'amour, & toute la force de l'amitié. Il l'avoit aimée dés fa jeuneffe, & s'étoit engagé pour elle à une prifon de plufieurs années. Sa paffion n'avoit point diminué par le chagrin de la voir mariée à Charles Huit; & s'il avoit eu de la joye à la mort de ce Prince, ç'avoit plus été pour la femme que pour la Couronne qu'il luy laiffoit. L'impatience de l'époufer luy avoit fait mêmes violer plus d'une fois la juftice & la bien-féance. Il avoit folicité la diffolution de fon mariage avec Jeanne de France fille & fœur des deux derniers Rois, quoyqu'il luy eût obligation de la liberté & de la vie: Il avoit juré [a] devant les Commiffaires du faint Siege que le mariage n'avoit point été confommé, quoyque cette Princeffe eût juré le contraire, & les miracles qu'elle fit depuis femblerent confirmer ce qu'elle avoit dit: Il avoit foûtenu par écrit d'autres faits fur ce fujet qui n'étoient pas plus vray-femblables: Il avoit corrompu par argent le Secretaire du Legat; [b] & ayant fceu de luy que la permiffion de fe remarier étoit expediée, il avoit époufé la Reine fans attendre que cette permiffion luy eût été mife en main, ce qui fut caufe que le Legat empoifonna fon Secretaire.

[a] Dans le Volume manufcrit de la Bibliotheque du Roy qui contient le procez pour la diffolution du mariage de Loüis douze avec Jeanne de France.

[b] Cefar Borgia.

La Reine avoit été tellement maîtreffe de l'efprit du Roy, qu'il luy avoit laiffé la difpofition entiere des affaires de Bretagne, aprés luy avoir donné la meilleure part dans

1515. celles de France. Cependant lorsqu'elle voulut user de son credit contre la Comtesse d'Angoulesme, & qu'elle parla de l'envoyer en Savoye sous pretexte d'y recueïllir une succession considerable, le Roy luy fit entendre qu'elle n'obtiendroit rien de luy sur ce point ; & la raison qui l'obligea de s'expliquer si netement, fut qu'il étoit informé de quelques autres intrigues de plus grande importance que la Reine avoit commencées contre la Comtesse & contre son Fls, qu'il faloit déconcerter d'abord en ne luy laissant aucune esperance d'y reüssir.

La Reine s'étoit persuadée [a] qu'il luy appartenoit uniquement de disposer de sa fille, parce qu'elle pretendoit luy asseurer la Bretagne en la mariant, au lieu que le Roy ne luy pouvoit donner que de l'argent. Dans cette veuë elle envoya secretement en Flandre & de-là en Alemagne un Gentilhomme de la maison de Rieux pour dresser le Contract de mariage de sa fille avec Charles d'Autriche, que l'on nommoit déja Prince d'Espagne. L'Empereur son ayeul paternel, & Chievres son Gouverneur, y avoient consenty, & les Articles avoient été signez en la maniere que le Gentilhomme avoit proposé. Il ne restoit plus que la ceremonie du mariage; & elle eût été faite sans la participation du Roy, si le bas aage des parties ne l'eût empêchée, & si la Reine eût été en lieu de pouvoir disposer à son gré de la personne de sa fille. La fortune luy en fit pourtant naître quelque temps aprés une occasion, dont elle se mit en devoir de profiter.

[a] Dans le projet du mariage de Charles d'Autriche avec Claude de France.

Le Roy fut malade à Blois, & les Medecins desesperent de sa guerison. La Reine eut le credit de tirer

sa fille de la Cour, & de la faire embarquer sur la riviere de Loire pour descendre à Nantes : mais la jeune Princesse fut arrêtée à Angers, dont le Mareschal de Gié avoit le Gouvernement. On a déja veu qu'il étoit dans d'autres interests que ceux de la Reine ; & qu'ainsi il n'avoit de liaison avec elle, qu'autant que le demandoit le service du Roy, dont il étoit second Ministre & favory. Il étoit informé des intrigues de la Reine pour empêcher la resolution qui avoit été prise de marier Madame avec le Comte d'Angoulesme : il voyoit que le voyage de cette jeune Princesse à Nantes, en étoit l'acheminement ; & personne n'avoit mieux penetré que luy, que si la Bretagne étoit detachée de la Monarchie Françoise & jointe à celle d'Espagne, les forces ne seroient plus égales entre ces deux Couronnes, & le contre-poids étant ôté la balance pancheroit du côté de l'Espagne. 1515.

Il faloit donc prevenir cette fâcheuse conjoncture ; & Gié n'avoit garde d'y manquer, quoy qu'il en dût apparemment être détourné par les plus grands obstacles qui pouvoient traverser la fidelité d'un sujet. La Reine étoit naturellement implacable ; & sa haine ne s'adoucissoit, ni par la longueur des années, ni par la qualité des peines qu'elle faisoit souffrir. Il s'agissoit de luy rendre le dernier déplaisir, & d'empêcher ce qu'elle souhaittoit avec plus de passion. Il voyoit donc que tout étoit perdu pour luy si le Roy guerissoit, parce que ce Prince n'auroit pas la force de resister aux artifices d'une femme [a] qui ne cesseroit de le caresser, ou de l'importuner jusqu'à ce qu'il luy eût sacrifié son favory ; & si le Roy mouroit, ce que Gié vouloit faire alloit allumer dans

[a] Dans les actes justificatifs de l'innocence du Mareschal de Gié.

1515. l'Europe la plus sanglante guerre que l'on eût veuë depuis mille ans, sur le pretexte qu'auroit la maison d'Autriche de troubler la minorité du nouveau Roy en demandant que l'heritiere de Bretagne fût renduë à sa mere, qui seule auroit alors droit d'en disposer. Une cause si juste armeroit contre la France toutes les personnes équitables; & le Roy d'Angleterre seroit le premier à rompre avec elle, luy qui avoit le principal interest d'empêcher que la Bretagne n'y fût réünie; & qui sçavoit que son pere s'étoit repenti [a] d'avoir assisté trop foiblement le Duc François pere de la Reine, aprés que la Trimouille eût gagné sur luy la bataille de S. Aubin.

[a] Le Chancelier Bacon dans la Vie de Henry sept.

Rien ne put neanmoins empêcher Gié de rendre à sa patrie le service qu'elle luy demandoit dans une occasion si pressante. Il arresta la Princesse avec des protestations tres-respectueuses du regret qu'il avoit d'être contraint d'en venir à cette extremité; & il ajoûta qu'il ne s'y seroit jamais resolu, si sans se rendre criminel de leze-Majesté il avoit pû la laisser sortir du Royaume dans une conjoncture aussi importante, qu'étoit celle de la maladie du Roy. L'action étoit trop heroïque pour n'être pas loüée; & Gié reçut d'abord des applaudissemens qui luy persuaderent presque, qu'il n'y avoit pas tant à craindre pour luy qu'il se l'étoit figuré. Les plus considerables des bons François se conjouïrent avec luy; & ceux qui devoient conduire la Princesse en Bretagne, feignirent de ceder volontairement à la raison d'Etat. Ils laisserent la Princesse à Angers, & reprirent le chemin de Blois avec plus de joye, qu'ils n'en étoient partis.

La Reine ne laissa rien échapper au dehors qui marquât qu'elle en eût le moindre dépit; soit que la maladie

du Roy dont la mort paroissoit alors inévitable, luy aidât à cacher sa douleur ; ou qu'en effet la crainte de cette perte occupât trop son ame, pour y donner entrée à d'autres sentimens. Enfin ce qu'il y eut de plus avantageux en apparence pour Gié, fut que le Roy avoüa devant la Reine & les principaux officiers de sa Couronne qu'il avoit mandez pour leur dire le dernier adieu, que Gié avoit sauvé l'Etat ; & depêcha Rochefort pour l'en remercier en des termes dans lesquels sa Majesté sembloit avoir oublié sa qualité de Souverain, & que Gié étoit son sujet. 1515.

Cependant en moins de trois mois Gié commença de sentir que sa fidelité luy coûteroit cher. Le Roy guerit, & la Reine redevint toute puissante. Elle se declara contre Gié : Elle le traita d'insolent & de perfide : Elle solicita publiquement sa disgrace : Elle menaça le Roy de le quitter & de s'en retourner en Bretagne, s'il ne consentoit à la ruïne de son favory: Elle joignit à ses attraits les artifices de ceux qui avoient interest de supplanter Gié ; & enfin le Roy dont l'ame n'étoit à l'épreuve ni des surprises ni des longues importunitez, se laissa aller à son penchant naturel. Aprés avoir balancé quelque temps, il se détermina pour l'amour contre l'amitié, & abandonna son favory à la vangeance de la Reine. Gié perdit donc tout ce que la fortune & ses services luy avoient acquis, & fut relegué dans sa maison du Verger en Anjou, où malgré sa patience, & les Amis qu'il avoit en Cour, il vit plûtôt la fin de sa Vie [a] que le bout des persecutions de la Reine.

[a] Brantosme dans le premier Tome des Hommes Illustres François.

La Comtesse d'Angoulesme eut part à cette disgrace; & se vit obligée pour éviter un traitement plus rude,

1515. d'aller à Coignac veiller de plus prés à l'éducation de son fils, jusqu'à ce que les Notables s'assemblerent pour conjurer le Roy de rompre les traités de mariage de Madame avec le Prince d'Espagne, puisque l'Empereur ne luy avoit point fait recouvrer le Royaume de Naples comme il s'y étoit engagé par les mêmes traités. Le Roy reçut favorablement la Requeste de ses Sujets; & pour montrer qu'il n'y avoit que le bas âge de sa fille qui l'empêchât de la donner au Comte d'Angoulesme, il le fit venir à la Cour avec sa mere, & le traita publiquement de fils.

Aprés cela la Reine ne put se dispenser de mieux traiter la Comtesse, au moins en apparence: Mais plus le Roy se mit en peine de les reconcilier, plus elles s'aigrirent l'une contre l'autre. La Reyne regardoit comme une espece de contrainte les prieres que le Roy luy faisoit d'aimer la Comtesse qu'elle en jugeoit indigne; & la Comtesse ne pouvoit se resoudre à faire la moindre avance pour obtenir de la Reine ce qu'elle croyoit meriter par sa qualité de premiere Princesse du sang, & par la consideration de son fils. Ainsi tout ce que l'on put obtenir d'elles, aboutit à des demonstrations exterieures d'union; & la Reyne crut se mortifier assez de souffrir la presence de la Comtesse, qui de sa part se contenta de ne pas manquer au respect qu'elle devoit à la Reine. Cette antipathie dura autant que la Reine, qui mourut à trente-sept ans; & le Roy s'étant laissé persuader par ses Medecins de ne point penser à de troisiémes noces, toute la Cour devint favorable au Comte d'Angoulesme. Il épousa Madame dont il étoit aimé, quoyqu'il n'eût pour elle que de la froideur, pour ne pas dire du mépris.

On n'a pas ſceu ſi le deſir d'être Reine de France, faiſoit digerer à Madame le mépris de ſon mary : mais il eſt conſtant qu'elle s'étoit attachée à luy vouloir du bien en un temps, où la Reine ſa mere n'oublioit rien pour le luy faire haïr. Elle luy avoit même ménagé à la Cour quatre amis d'importance, le Comte de Nevers, le Chancelier de Rochefort, Loüis de la Trimoüille, & le Secretaire Robertet ; & c'étoit le dernier des quatre que l'on vient de nommer, qu'elle avoit employé pour détourner le Roy du deſſein qu'il avoit formé de ne la point marier, de peur d'être obligé de rendre la Bretagne à celuy qui l'épouſeroit. Enfin elle paroiſſoit auſſi ſatisfaite de ſon jeune mary que s'il l'eût adorée : Elle ne témoignoit ni depit ni jalouſie, du peu de fidelité qu'il avoit pour elle ; [a] elle traitoit d'ennemis ceux qui en avertiſſoient le Roy ; & quand ſa Majeſté la vouloit conſoler, elle la conjuroit de ne rien croire de ce qu'on luy diroit de ſemblable.

1515.

[a] Dans le Journal manuſcrit de la Ducheſſe d'Angouleſme.

La joye que la France avoit euë du mariage du Comte d'Angouleſme avec Madame, fut interrompuë par la temerité du Duc de Longueville qui fit perdre la bataille des Eſperons, & demeura priſonnier de Henry huit Roy d'Angleterre. Pour reparer ſa faute il entreprit pendant ſa priſon de détacher ſa Majeſté Angloiſe de la liaiſon qu'il avoit avec l'Empereur ; & ne trouva pas beaucoup de difficulté à l'y reſoudre, parce que le Roy d'Angleterre tout jeune qu'il étoit, haïſſoit la dépence. Il ſe laſſoit de payer les troupes de l'Empereur qui étoit extremement pauvre, & de luy fournir de plus, cent écus par jour pour ſa table. Il ne faloit donc plus que trouver un pretexte plauſible de rompre l'u-

1515. nion ; & il n'y en avoit point de meilleur dans les formes qui étoient alors en usage, qu'une alliance la plus étroite entre la France & l'Angleterre.

Henry Huit, comme l'on verra dans la suite de cette Histoire, avoit une sœur dont la beauté luy étoit un mal domestique. Elle étoit née aprés une autre fille fort disgraciée de la nature, [a] que le Roy d'Ecosse n'avoit espousée que parce qu'on n'avoit pas voulu marier la cadete devant l'aînée. Le rang de la jeune étant venu, le Duc de Milan & plusieurs autres Souverains l'avoient inutilement recherchée, parce que ce n'étoit pas la Coûtume en Angleterre de marier les filles des Rois hors de l'Isle. Cette Coûtume qui n'avoit presque point été changée depuis quatre Siecles, avoit inspiré aux jeunes Seigneurs Anglois de la premiere qualité la hardiesse de pretendre à la Princesse ; & le Roy le permettoit de peur qu'on ne l'accusât de trop de severité à l'égard de sa sœur, quoy qu'il n'eût dessein de la marier à aucun de ses Sujets, pour ne pas s'attirer une guerre civile, comme celles où plusieurs de ses Predecesseurs avoient succombé. Mais enfin comme il est difficile qu'une femme se défende long-tems d'aimer quand elle ne pense qu'à être aimée, la Princesse d'Angleterre aprés avoir donné de l'amour à tous ceux que son frere apprehendoit, en reçut à son tour du côté qu'il craignoit le moins.

[a] Henry Sept dans l'article de son Testament, défendit à son fils de marier sa sœur, & voulut qu'on luy persuadât, s'il étoit possible, d'être Religieuse.

Il s'étoit introduit à la Cour un jeune Anglois nommé Charles Brandon, sans autre recommandation que de la Nourice du Roy dont il étoit fils. Il étoit tres-bien fait, & merveilleusement adroit à toutes sortes d'exercices. Il avoit l'air d'un homme de qualité ; & l'on remarquoit

1515.

remarquoit en luy tant de douceur & de discretion, qu'il étoit bien venu dans toutes les assemblées, & principalment dans celle des Dames qui étoient alors toute-puissantes à la Cour. Le Roy le prenoit pour second dans les parties de paume qu'il joüoit, & vouloit qu'il fut de tous ses plaisirs jusqu'aux plus secrets. Il luy avoit donné la principale charge de sa Venerie, & pour empêcher que son nom ne fist souvenir de la mediocrité de sa naissance, il le luy avoit fait quitter pour prendre celuy de Comte de Suffolc, [a] Illustre par le merite & par la qualité de ceux qui l'avoient porté depuis deux cens ans. On ne sçait point au vray si ce nouveau titre avoit persuadé à la Princesse d'Angleterre, qu'elle pouvoit aimer sans honte le sujet à qui le Roy son frere venoit de l'accorder, puis que l'Histoire d'Angleterre étoit pleine de Comtes de Suffolc qui avoient pretendu épouser les sœurs & les filles de leurs Rois; ou si l'amour qu'elle avoit déja, profita de cette occasion pour se découvrir, mais on reconnut quelque tems aprés que la Princesse regardoit Suffolc avec des yeux plus passionnez qu'à l'ordinaire.

[a] Les Ducs & les Comtes en Angleterre ne sont que Titulaires, & ne possedent rien à cause de leur Duché ou de leur Comté.

On ne s'en étonna pas tant neanmoins que de voir Suffolc répondre à ses regards par d'autres qui n'étoient pas moins enflammez. On s'y accoutuma toutefois dans la suite; soit que la mode fût alors d'aimer au dessus & au dessous de sa condition; soit que les Courtisans n'y prissent pas plus d'interest que le Roy qui n'avoit fait qu'en rire, & railler sa sœur & Suffolc lors qu'il avoit découvert leur inclination reciproque. Ce n'étoit pas qu'il l'approuvât dans le fond, ni qu'il estimât assez Suffolc

1515. pour le faire son beau-frere, quoiqu'il eût plus de condescendance pour luy que pour ses autres Courtisans : mais c'est qu'il esperoit tirer avantage de cet amour dont l'inegalité piqueroit infailliblement les jeunes Seigneurs Anglois contre la Princesse, & les feroit desister de sa recherche ; & d'ailleurs il se promettoit d'être toûjours si bien le Maître de sa sœur & de Suffolc, qu'ils ne passeroient pas outre sans son consentement.

La Cour d'Angleterre en étoit-là, quand le Duc de Longueville y proposa comme de luy même le mariage de la Princesse avec Louis Douze. Le Roy d'Angleterre l'écouta avec des marques de respect & d'approbation, qui d'écouvroient assez ce qu'il avoit dans l'ame. Il étoit pressé de se défaire de sa sœur, & il en trouvoit le moyen le plus honorable que la fortune luy eût pû offrir. Il est vray qu'il ne pouvoit sans peine quitter si-tôt la guerre où il venoit de remporter de grands avantages : Mais il n'auroit pas eu moins de peine à se separer pour cinq ou six mois de ses nouvelles Maîtresses, qui de leur côté ne se fussent pas resoluës de passer la Mer pour le suivre dans les armées.

Cependant il s'étoit engagé à repasser en France dés que le prin-temps seroit venu ; & il ne doutoit pas que s'il manquoit à sa promesse, ses ennemis & ses propres soldats ne l'accusassent de lâcheté. Il n'y avoit que la Paix qui le pût dégager honnestement ; & l'exempter de la dépence excessive qu'il seroit obligé de faire, s'il luy faloit encore entretenir l'armée de l'Empereur la campagne prochaine. Enfin il se lassoit de contribuer à l'execution des desseins ambitieux du Roy d'Espagne son beau-pere [a] sans en tirer aucun fruit, & se conten-

[a] Ferdinand.

1515.

toit d'avoir été trompé deux fois par autant de traitez signez avec l'Ambassadeur Quintana Castillan raffiné s'il en fut jamais. Neanmoins comme le Roy d'Angleterre étoit altier, il témoigna [a] seulement au Duc de Longueville qu'il seroit assez tems de penser à sa sœur quand on la demanderoit dans les formes, comme s'il eût voulu dire que ce n'étoit pas de la bouche d'un prisonnier qu'on devoit écouter cette proposition.

[a] Dans la harangue de Clarencé Roy d'Armes d'Angleterre au Roy Louis Douze.

Le Duc de Longueville devina la pensée de ce Prince, & envoya en France sous pretexte de sa rançon un Gentilhomme qui assura Louïs Douze qu'il ne tiendroit qu'à luy de faire la Paix avec l'Angleterre à des conditions raisonnables, & d'en épouser la Princesse qui étoit la plus belle de l'Europe. On a déja veu que Louïs panchoit aisément du côté de l'amour, & l'on doit ajoûter icy que le Portrait de la Princesse n'eut que trop de force pour reveiller en luy cette inclination. Il se flatta de l'esperance d'avoir un fils; & sans aprehender comme autrefois les inconveniens qui pouvoient arriver si la Bretagne étoit détachée de la Couronne, il dépêcha en Angleterre le General de Normandie qui conclut la Paix & l'Alliance en quinze jours [b] & mena la Princesse à Bologne où le Comte d'Angoulesme eut ordre de l'aller épouser.

[b] Dans la negotiation de ce General.

Ce Comte ne s'acquitta pas de sa Commission à regret, quoyque le mariage qu'il faisoit en qualité de Procureur luy dût vray-semblablement ôter la Couronne. Francieres premier Medecin l'avoit assuré que le Roy n'auroit plus d'enfans, & l'apparence y étoit toute entiere, aussi parut-il à Bologne en jeune Prince qui ne pensoit qu'à se divertir. Il ne put s'empêcher d'aimer celle qu'il

1515. épousoit pour son beau-pere, comme elle ne put s'empêcher de souhaitter que le Ciel luy eût destiné le Comte pour mary. La commodité qu'ils avoient de s'entretenir les eût peut-être fait émanciper à quelque chose de plus, si le Protonotaire Duprat [a] qui avoit été mis auprés du Comte pour moderer en quelque maniere les emportemens de sa jeunesse, ne lui eût fait considerer que la nouvelle Reine avoit interest de n'être pas chaste; parce qu'allant trouver un mary dont tout le monde luy disoit qu'elle n'auroit point d'enfans, il étoit à craindre qu'elle ne succombât à la tentation de tâcher d'avoir un fils, qui luy conservât son rang en France lorsqu'elle seroit veuve, & la dispensât de retourner en Angleterre sous la sujetion de son frere. Mais que pour luy il avoit le plus grand de tous les interêts humains à prendre garde que la Reine vécût chastement, bien loin de la soliciter d'incontinence; puisque si elle avoit un fils, quand même ce seroit de luy, ce fils l'empêcheroit de parvenir à la Couronne, & le reduiroit à se contenter de la Bretagne que sa femme luy avoit apportée; encore faudroit-il, contre l'ordre de la nature, qu'il en fist hommage à son bâtard. [b] Cette raison ralentit l'amour du Comte d'Angoulesme, & ne luy fit plus regarder la Reine qu'avec des yeux jaloux. Il l'observa de si prés, qu'enfin il découvrit l'inclination qu'elle avoit pour Suffolc. Celuy-cy l'avoit suivie en qualité de Chevalier d'honneur; & se comportoit avec tant de discretion qu'on n'eût rien penetré dans ses affaires, si elles n'eussent été déja découvertes en Angleterre.

Le Comte en sceut jusqu'aux moindres particularitez; & comme il s'agissoit de la perte d'une Couronne,

[a] Il y a des Relations qui nomment Gouffier de Boisy au lieu de Duprat.

[b] Dans les Memoires du Marêchal de Fleurange.

il chercha l'occasion de parler à Suffolc en secret. Il luy dit qu'il sçavoit sa bonne intelligence avec la Reine ; & que bien loin de la rompre il la vouloit favoriser, pourveu qu'il le mît hors d'interêt : Que le Roy n'étoit point en état d'avoir des enfans ni de vivre longtemps : Que Suffolc ne pouvoit maintenant penser à se mettre plus avant dans les bonnes graces de la Reine, sans être découvert par une multitude d'espions qui ne le perdroient jamais de veuë ; & que pour peu qu'il luy arrivât de s'émanciper, il étoit perdu sans ressource. Mais s'il vouloit donner asseurance de se contenir dans le respect, on s'engageroit à ne pas traverser sa bonne fortune aprés la mort du Roy, & mêmes à luy laisser épouser la Reine en secret ; & à luy donner en France l'établissement qu'il souhaitteroit, en attendant qu'il eût fait sa paix avec le Roy d'Angleterre. 1515.

Encore que le Comte d'Angoulesme eût fait ces propositions sans avoir bien pensé s'il les pourroit executer lorsqu'il seroit devenu Roy, Suffolc les trouva si avantageuses, ou pour mieux dire, si conformes à ses desirs, qu'il ne put s'empêcher d'en être charmé, ni de les recevoir pour veritables. Il promit [a] plus qu'on ne luy promettoit, & offrit mêmes de servir d'espion auprés de la Reine : mais comme il y eût eu de l'imprudence à se fier entierement à sa parole, on prit des precautions plus que suffisantes pour l'empêcher d'y manquer quand il l'eût voulu.

[a] Dans le Journal de la Comtesse d'Angoulesme.

La Baronne d'Aumont avoit été faite Dame d'honneur de la Reine à la recommandation de Madame, & vivoit dans une entiere confidence avec elle. C'étoit





1515. par le conseil de cette Princesse qu'elle avoit étendu les fonctions de sa Charge au de-là des bornes ordinaires, & que connoissant la Reine peureuse, & par consequent incapable de se résoudre à coucher seule, elle avoit pretendu que l'honneur luy appartenoit de coucher avec elle en l'absence du Roy, & l'avoit emporté à l'exclusion des Dames que la Reine avoit amenées d'Angleterre.

Les amis du Comte d'Angoulesme ayant donc estimé qu'il faloit en toute maniere avoir des espions honnêtes & fideles auprés de la Reine, Madame & la Baronne d'Aumont offrirent de faire ce personnage ; & partagerent si bien leur temps que l'une ou l'autre fut toûjours auprés d'elle, sans qu'elle en soupçonnât le veritable sujet ; car outre qu'elle n'avoit pas tant d'esprit que de beauté, Madame & la Baronne d'Aumont pretextoient leur assiduité sur le devoir qu'elles disoient être obligées à luy rendre, l'une en qualité de belle-fille, & l'autre comme Dame d'honneur. Il n'y eut que Suffolc dont les yeux furent assez penetrans pour appercevoir leur dessein ; mais comme il découvrit en même-temps qu'on prenoit soin de le luy cacher, il aima mieux feindre de l'ignorer que d'en avertir la Reine, de peur que le Comte ne le fît perir, ou n'en prît occasion de manquer à sa promesse.

Les intrigues de la Cour de France étoient en cet état, lorsque le Roy mourut le premier jour de l'année mil cinq cens quinze, six semaines ou environ aprés ses noces. La Reine fut observée avec la même exactitude qu'auparavant, tant qu'il y eut lieu de douter si elle étoit grosse. [a] Mais aprés qu'elle eut declaré qu'elle ne l'étoit

[a] Dans le Journal du grand Maître de Boisy.

point ; & que l'on eut des preuves suffisantes pour juger qu'elle disoit vray, le Comte d'Angoulesme devenu Roy sous le Titre de François Premier, voulut tenir exactement parole à Suffolc. Il en parla dans son Conseil, & tous ses Ministres tâcherent de l'en détourner. Ils luy representerent qu'il alloit commencer son Regne par une faute irreparable, & former luy-même un obstacle invincible à ses projets: Qu'il pretendoit passer bien-tôt en Italie pour recouvrer le Duché de Milan que son predecesseur avoit perdu; & qu'il faloit avant que de partir être asseuré de ses voisins, & principalement des Anglois qui étoient les plus à craindre: Que Henry Huit étoit le Roy le plus fier de l'Europe; & qu'on l'offenseroit dans la partie la plus sensible, en permettant que sa sœur fit un mariage indecent. La consideration de l'honneur fut neanmoins plus forte dans l'esprit de François Premier que celle de l'interêt. Il souffrit que Suffolc épousât secrettement la Reine veuve; & le Roy d'Angleterre dont la fierté se laissoit quelque-fois adoucir par une humeur capricieuse de paroître facile qui le dominoit à son tour, agrea le mariage fait, qu'il n'eût jamais permis de faire. 1515.

La tendresse qu'il avoit pour Suffolc se reveilla, lorsqu'il le vit coupable d'un crime qu'il luy faloit pardonner entierement, ou luy faire trancher la tête; & l'amour qu'il ne pouvoit supporter luy-même un seul jour sans le découvrir à la personne qui l'avoit fait naître, luy persuada d'avoir de l'indulgence pour sa sœur qui n'avoit satisfait le sien qu'aprés que le veuvage luy en avoit donné la permission. Il luy pardonna: Il

1515. agrea son second mariage : Il la fit repasser en Angleterre aussi-tôt qu'on l'eût asseurée de soixante mille livres de rente qu'on avoit assignées pour son doüaire ; & il renouvella l'alliance avec les François aux mêmes conditions qu'il l'avoit signée avec le Roy precedent.

Le Roy d'Angleterre qui étoit le voisin le plus incommode s'étant ainsi mis à la raison, Charles d'Autriche * Archiduc des Païs-bas suivit bien-tôt son exemple. C'étoit un Prince de quinze ans que la maladie d'esprit de sa mere appelloit au Gouvernement de la Monarchie de Castille, & qui de plus devoit heriter de l'Empereur & du Roy Catholique ses ayeuls. La nature luy avoit donné toutes les qualitez propres pour former une tres-grande Monarchie, & pour conserver tant d'Etats & de Royaumes qui luy devoient appartenir ; & l'Archiduc Philippe son pere en mourant, avoit prié Loüis Douze d'avoir soin de son éducation.

* Dans la premiere negotiation de Henry Comte de Nassau avec François Premier.

Loüis qui ne prévoyoit pas le mal qu'il alloit faire à sa posterité, luy avoit donné pour Gouverneur Guillaume de Croy Seigneur de Chievres, l'un des plus sages & des plus habiles Gentilhommes de l'Europe. Chievres avoit élevé son pupile dans une telle application aux affaires, qu'on ne luy envoyoit point de pacquets qu'il ne les luy fit ouurir & lire. Il le corrigeoit doucement lorsqu'il luy échappoit quelque faute de jugement ou de memoire: Il luy faisoit prendre & compter les voix, & l'avoit ainsi rendu le plus habile Prince de son siecle en l'art de regner.

Ce Prince tenoit de la Couronne de France les Comtez de Flandre, d'Artois, & de Charolois, & devoit par consequent

consequent renouveller l'hommage au nouveau Roy. 1515.
Il en donna la Commission à Henry Comte de Nassau, & le chargea sous ce pretexte de negotier une liaison plus étroite entre la France & les Païs-bas. Les motifs n'en pouvoient être plus justes ni plus forts. Les Flamans avoient été de tout temps disposez à la revolte, & obeïssoient par caprice plûtôt que par devoir. On ne levoit sur eux que ce qu'ils avoient accordé volontairement ; & comme la guerre contre les François leur étoit plus de dépence sans comparaison que celles qu'ils pouvoient avoir contre leurs autres voisins, l'Archiduc apprehendoit sur tout d'y entrer, de peur d'exciter les Flamans à la revolte ; & les Flamans ne craignoient pas moins de venir à une rupture contre le Roy tres-Chrêtien, parce que c'étoit le seul pretexte que l'Archiduc pouvoit avoir de contrevenir à leurs privileges. Il faloit d'ailleurs que l'Archiduc se preparât pour aller en Espagne se mettre en possession de tant de Royaumes qui luy devoient appartenir par la mort du Roy Catholique son ayeul maternel, à qui il ne restoit plus par le rapport des Medecins que peu de mois à vivre. Les François pouvoient traverser son voyage non seulement du côté des Pirenées, où ils pretendoient envoyer une Armée pour rétablir la Reine Catherine de Foix sur le Thrône de la Navarre ; mais aussi du côté des Païs-bas qui seroient exposez à leur conqueste, s'il ne les mettoit à couvert par un nouveau Traité. Enfin la raison d'Etat ne vouloit pas que la Flandre qui se trouvoit entre la France & l'Angleterre demeurât exposée en proye à ces deux Couronnes, mais plûtôt qu'elle s'accommodât avec les deux ; ou

1515. du moins qu'elle achettât la protection de l'une, qui luy servît de barriere contre l'ambition de l'autre.

La France n'avoit pas moins d'interest de recevoir l'Archiduc qui se jettoit entre ses bras, [a] quand ce n'auroit été que pour l'empêcher de se joindre avec l'Empereur & le Roy Catholique ses ayeuls, qui l'exhortoient à faire diversion dans la Picardie & dans la Champagne, durant que leurs troupes agiroient pour défendre le Duché de Milan contre les François. Ainsi la necessité de s'unir étant presque égale ; & le Duc de Vandôme pour le Roy, comme le Comte de Nassau pour l'Archiduc, n'ayant point d'autre but que de negotier en gens d'honneur & pour le bien de leur Païs, Il y eut bien-tôt un Traité signé dont les principales conditions furent : Que l'Archiduc épouseroit Renée de France fille puisnée de Loüis Douze & belle-sœur du Roy dés qu'elle seroit en âge, avec six cens mille écus & le Duché de Berry pour sa dot, à condition de renoncer à toutes successions directes & collaterales : Que le Roy assisteroit l'Archiduc d'hommes & de vaisseaux pour son voyage d'Espagne : Que l'Archiduc n'empêcheroit ni directement ni indirectement le Roy de recouvrer le Duché de Milan ; & qu'il restitueroit la Navarre aussi-tôt qu'il auroit recueïlly la succession du Roy Catholique son ayeul. L'article secret du Traité fut que le Comte de Nassau épouseroit la sœur du Prince d'Orange, qui étoit élevée auprés de la Reine, & l'Archiduc n'eut point de repos que ce mariage ne fût achevé ; comme s'il eût été poussé par une cause superieure à procurer l'agrandissement d'une maison, qui devoit faire perdre

[a] Dans la negotiation du Duc de Vandôme, de l'Archevêque de Sens, & du Seigneur de Genlis à Bruxelles en 1515.

à la sienne une partie des Païs-bas. Et de fait ce fut-là le seul article du Traité qui fut mis en execution; soit que les deux parties l'eussent ratifié sans avoir dessein de l'accomplir; ou qu'elles n'eussent pensé qu'à profiter de la conjoncture d'alors, & qu'elles eussent supposé que le temps leur fourniroit assez de pretextes pour se dispenser de leur engagement. 1515.

Quoyqu'il en soit la France aprés s'être asseurée du côté des Païs-bas, voulût negotier avec l'Empereur : mais ce Prince refusa de traiter sans la participation de l'Espagne, & ce fut-là la seule fois qu'il se piqua de fermeté. Il falut donc envoyer Boisy vers le Roy Catholique, qui connoissant encore mieux que ses Medecins le peu qui luy restoit à vivre, eut volontiers renouvellé la Treve qu'il avoit faite avec Louïs douze, si Boisy s'en fût contenté, & n'eût pas voulu ôter la clause qui lioit les mains au Roy Tres-Chrêtien son Maître pour le recouvrement du Duché de Milan; à quoy le Roy Catholique ne pouvoit se resoudre, non seulement à cause qu'il avoit interest que les François fussent hors d'Italie; mais encore parce que s'il abandonnoit Maximilien Sforce qu'il avoit rétably dans ce Duché ensuite d'une alliance concluë solemnellement avec les Suisses & avec le saint Siege, il irriteroit ces deux Puissances dont l'amitié luy étoit necessaire pour conserver le Royaume de Naples; & donneroit au Pape qui ne sçavoit à quoy se resoudre, le pretexte qu'il cherchoit peut être pour s'accommoder avec les François.

Ces raisons jointes à la honte d'achever sa vie par un manquement de foy si visible, obligerent le Roy Catholique à renvoyer Boisy sans rien conclure;

1515. & l'Empereur qui ne vouloit pas se desunir de l'Espagne pour ce qui regardoit les affaires d'Italie, renvoya de la même sorte Fleuranges qui l'étoit venu solliciter d'accord de la part du Roy : mais la France voyant ces deux negotiations échoüées, ne laissa pas de venir à bout de ses desseins par une autre voye.

Les Venitiens la recherchoient il y avoit long-temps de faire une ligue avec eux, parce qu'ils ne pouvoient sans elle achever de recouvrer leur Etat de terre ferme. On ne les avoit tenus en suspens qu'à cause que leur alliance pouvoit nuire aux desseins qu'on avoit du côté d'Espagne & d'Alemagne ; mais lorsque ces desseins eurent manqué, le Conseil de France écouta l'Ambassadeur de la Republique, & fit avec elle une liaison qui ne devoit finir qu'aprés que les Confederez auroient achevé de recouvrer ce qu'ils avoient perdu dans l'Italie.

Les Suisses furent recherchez à leur tour : mais ils étoient devenus si * fiers par le gain de la bataille de Novarre, qu'ils ne voulurent pas mêmes permettre l'entrée de leurs Païs au jeune Seigneur de Jamets qui leur portoit des offres avantageuses. On les laissa dans leur presomption, & l'on s'adressa au Pape Leon dix. On se contenta de luy demander qu'il demeurât neutre entre le Roy tres-Chrétien & Maximilien Sforce; & qu'il attendît que la fortune se fût declarée, pour suivre le parti qu'elle auroit favorisé ; & neanmoins on offrît de luy rendre les villes de Parme & de Plaisance que son predecesseur avoit détachées du Milanez, & que Maximilien Sforce y avoit depuis reünies, & de maintenir la maison de Medicis dans la Souverai-

* Dans le Journal du Seigneur de la Mark vers les Cantons en 1515.

neté de Florence. Le Pape y consentit aprés qu'on luy eut representé, qu'il ne trouveroit point ailleurs ce qu'on luy offroit du côté de France pour l'authorité du saint Siege & pour l'interest de sa maison. Le Roy travailloit en même-temps à lever quatre mille lances qu'il vouloit ajoûter à l'ancienne Gendarmerie sous un pretexte assez grossier, qui étoit d'empêcher les Suisses de rentrer en Bourgogne. Cependant ce pretexte ébloüit la pluspart du monde, & les plus rafinez politiques d'Italie se figurerent que le Roy de France n'entreprendroit rien de cette Campagne. 1515.

François Guichardin Gentilhomme de Florence qui avoit quitté les interests de sa patrie pour s'attacher à ceux qui en avoient ravi la liberté, montra dans le Conseil secret du Pape par une suite de raisonnemens, qu'il faloit du moins une année au nouveau Roy pour s'insinuer dans le cœur de ses sujets, & pour connoître ses forces avant que de les mettre en action ; & son discours fut universellement approuvé, quoyque ceux qui l'écoûtoient passassent pour les esprits les plus déliez de l'Europe. Le Roy Catholique fut averti par son Ambassadeur à Rome de la vaine confiance du Conseil secret du Pape ; & fit exactement remontrer à sa Sainteté qu'il ne faloit qu'un jour à la nation Françoise pour se confirmer dans l'obeïssance qu'elle devoit à son Souverain, comme il n'y avoit point de longueur de temps qui luy pût suffire pour s'accoûtumer à une domination étrangere.

Cette difference des François avec les autres nations, quoi que tres-veritable, fut traitée de supposition ridicule ; & l'avis du Roy Catholique fut reçu,

1515. comme venant d'un homme à qui la vieilleſſe ou la peur avoit ôté l'uſage de la raiſon. Sa Majeſté neanmoins ne ſe rebuta pas de ce mépris ; & comme les ſuites en étoient trop perilleuſes pour les negliger, elle renvoya au Pape un ſecond Agent qui luy remontra l'extreme deſir qu'avoit le Roy de France de ſe ſignaler, l'émulation ſecrete que luy donnoient les actions heroiques de Gaſton de Foix, & les grands preparatifs de guerre que ſon predeceſſeur luy avoit laiſſez : d'où il étoit aiſé de prévoir que ne s'agiſſant pas de declarer une guerre nouvelle, mais ſeulement de continuer celle que Loüis Douze avoit commencée, Sa Majeſté tres-Chrétienne ne laiſſeroit pas inutils les appreſts du feu Roy, & les employeroit pour la fin qu'ils avoient été deſtinez.

Mais le Pape qui ne voyoit pas aſſez clair dans l'avenir pour ſe reſoudre dans une affaire ſi delicate, ne répondit à ces inſtances du Roy Catholique que par des paroles ambiguës dont la ſubſtance fut, qu'il ſouhaitoit bien que le mal qu'apprehendoit l'Eſpagne n'arrivât pas, mais qu'elle ne luy propoſoit aucun expedient pour l'éviter. Ainſi le Roy Catholique & l'Empereur fuſſent demeurez ſeuls dans la querelle avec peu de moyens pour la ſoûtenir, ſi la fortune ne leur eût mené juſqu'à l'entrée des Alpes le meilleur renfort qu'ils pouvoient ſouhaiter, ſans qu'ils y contribuaſſent en aucune maniere.

Mathieu Scheiner Gentilhomme du Païs de Valais, étoit né avec des inclinations toutes guerrieres : mais ſe voyant ſans biens, & ſans autre ſupport que de ſon oncle qui étoit Evêque de Sion, il avoit accepté un Cano-

nicat dans l'Eglise de ce Prelat, & s'étoit depuis engagé dans les Ordres sacrez. Les querelles qui se renouvelloient tous les ans entre les Evêques de Sion & leurs Diocesains pour la creation des Magistrats du Païs de Valais, ayant donné pretexte à Scheiner de vivre selon son genie plûtôt que suivant sa profession, il avoit quitté l'habit Ecclesiastique, & s'étoit mis à la teste d'une troupe de soldats, dont il se servit premierement pour ruïner la faction contraire à celle de l'Evêque son oncle, & depuis pour contraindre le Chapitre de Sion à le recevoir Coadjuteur. [a] Il se fit ensuite connoître au Pape Jules Second, qui le trouvant d'une humeur inquiette & entreprenante comme la sienne, l'éleva à la dignité de Cardinal. Jules emploia fort à propos son épée & l'authotité qu'il avoit en Suisse contre les François, aprés luy avoir inspiré la haine qu'il avoit pour eux: Mais sa Sainteté n'ayant vécu qu'autant qu'il faloit pour les chasser d'Italie, le Cardinal de Sion fut obligé de se retirer dans son Evêché, d'où le nouveau Pape Leon Dix le fit passer à Soleurre en qualité de Legat extraordinaire vers les Cantons.

1515.

[a] Dans les informations faites à Valais, contre le Cardinal de Sion, & envoyées à François Premier en 1515.

Il trouva les Suisses divisez en deux factions sur le party qu'ils avoient à prendre. L'une étoit de ceux qui ayant receu des pensions de la France sous les trois regnes precedens, ne pouvoient souffrir d'en avoir été privez depuis trois ans par la gloire de proteger le Milanez, dont ils accusoient leurs compatriottes de s'être piquez à contre-tems. Une plainte si solide étoit secondée par l'esperance d'un gain immense; car la France avoit fait courir des Billets parmy les treize Cantons, qui portoient que les quatre-cens mille écus dont il étoit parlé dans le

1515. Traité de Dijon, seroient payez à ceux de la Nation qui demeureroient immobiles dans le tems que le Roy tres-Chrêtien agiroit en Italie.

L'autre faction étoit des Pensionnaires de la Maison de Bourgogne, des Amis de l'Empereur, & du Roy Catholique, qui avoient empêché les Suisses de recevoir à la Diette de Lucerne la derniere Ambassade de France: Mais leur nombre commençoit à diminuer, & ils avoient déja perdu beaucoup de leur credit, lorsque le Cardinal de Sion arriva à Bade où la Diette avoit été transferée. Il se servit adroitement de la nouvelle qui couroit que le Duc de Gueldres levoit huit mille Alemans pour la France; & il en prit occasion de remontrer aux Deputez des treize Cantons qu'il faloit bien que le nouveau Roy de France méprisât leur nation, puisqu'il prenoit à sa solde celle des Alemans qui luy étoit beaucoup inferieure en force & en courage. Sa harangue fut écoutée avec applaudissement; & mit les Suisses dans une telle indignation, qu'ils resolurent tous de perir plûtôt que de laisser prendre aux François le Duché de Milan.

Le Pape, l'Empereur, & le Roy d'Espagne avertis par le Cardinal de Sion de ce qu'il avoit fait, seconderent son adresse par des loüanges & des promesses excessives. Ils s'obligerent d'armer de toute leur puissance par mer & par terre contre la France: de payer aux Suisses trente mille écus par mois: de faire diversion dans la Champagne & dans le Languedoc; & de ne conclure ni Paix ni Treve avec le Roy tres-Chrêtien, jusqu'à ce qu'il eût renoncé à ses prétentions sur le Duché de Milan.

Ainsi

1515.

Ainsi les ennemis de la France croyant avoir assez fait en opposant cinquante mille Suisses à sa premiere impetuosité, ne se mirent point en devoir d'executer aucune de leurs promesses, & demeurerent simples Spectateurs de la Tragedie qu'on alloit representer : mais le Roy qui ne pouvoit sans argent ni empêcher la levée de tant de Suisses, ni mettre sur pied les troupes extraordinaires dont il avoit besoin pour les combattre, donna charge à Duprat [a] qu'il avoit fait Chancelier de France d'en recouvrer en toute maniere. Ce Chancelier étoit homme de fortune, & resolu de s'enrichir. Il sçavoit que Louis Douze venant à la Couronne & ne trouvant dans le Tresor Royal ni dequoy payer les dettes de son predecesseur, ni dequoy s'aller mettre en possession des Etats qui luy appartenoient en Italie, avoit été contraint de vendre quelques Charges de Magistrature qui ne disposoient ni des biens ni de la vie de ses sujets, avec promesse de les rembourser des premiers deniers qui entreroient dans ses coffres, ce qui s'étoit passé sans murmure : car outre que ce Prince avoit accomply sa promesse de bonne foy, il s'étoit si fort repenti depuis d'avoir introduit la venalité dans les Offices, que pour s'en abstenir dix ans aprés lors que la perte de la Bataille de Ravenne l'avoit mis dans une extreme besoin d'argent, il avoit aliené une partie de ses Aydes. Cependant une personne de qualité qui en avoit acquis pour quatre-vingt mille écus, ne croyant pas être en sûreté de conscience avoit declaré par son Testament qu'il les laissoit au Roy, à condition qu'il dechargeroit d'autant les pauvres Provinces.

[a] Dans les remontrances du Parlement de Paris contre le Chancelier Duprat en 1515.

1515. Mais comme les nouvelles impositions ont quelquefois de fâcheuses suites, le Chancelier trouvant le chemin frayé à la vente des Offices, l'élargit outre mesure, & ne mit plus de distinction entre ceux de Judicature & ceux qui ne l'étoient pas. Il vendit indifferemment les uns & les autres ; & le fond qu'il en tira ne suffisant qu'à peine pour les levées que Robert de la Marck faisoit pour le Roy dans l'Alemagne, il s'avisa d'en créer de nouveaux, & de multiplier les Chambres des Parlemens.

On commença par celuy de Paris, où l'on s'attendoit de trouver plus de resistance, & le Chancelier y proposa de verifier l'Edit de creation d'une Chambre qui seroit composée de vingt Conseillers. Le Parlement fit en cette occasion des remonstrances par lesquelles sans sortir du respect, il representoit le mal aussi grand qu'il étoit ; & les inconveniens que la prudence humaine avoit pû prevoir, y parurent dans toute leur étenduë. Mais le Roy voulut être obeï ; & le Parlement n'obtint autre chose sinon, qu'il luy fût permis d'ajoûter à la verification de l'Edit, qu'il ne le faisoit que par le commandement tres-exprés & reïteré de son Souverain. Il falut pourtant mettre dans la nouvelle Chambre dix Conseillers anciens, en la place d'autant de nouveaux qui furent distribuez dans les autres Chambres : autrement personne n'eût voulu se soûmettre à plaider devant eux, tant on étoit alors persuadé en France que quand on achetoit le pouvoir de rendre la justice on avoit intention de la vendre.

Une partie de l'argent qui vint par cette voye, fut employée à gagner le meilleur Officier de guerre qu'il

y eût en l'Europe. Le fameux Pierre Navarre qui avoit inventé ſelon quelques Auteurs, ou ſeulement augmenté ſelon d'autres, l'Art de prendre les Places par le moyen des mines, étoit demeuré priſonnier à la Bataille de Ravenne, quoique perſonne n'eût combattu avec plus de valeur & de prudence que luy. Il rapporte dans ſon Apologie qu'il avoit diſpoſé ſes Canons de ſorte, qu'ils avoient d'abord emporté la fleur de l'Infanterie Françoiſe : Qu'il avoit perdu dans le combat les deux tiers de ſes hommes ſans abandonner un pied de Terrain; & que voyant la Victoire ſe declarer pour les François, il avoit penſé à la retraite, non pas en fuyant comme le reſte de l'armée Eſpagnole; mais en tournant viſage, & ſans perdre ſes rangs: d'où s'étoit enſuivie la mort de Gaſton de Foix, à la vangeance de qui les François s'étant obſtinez avec une valeur deſeſperée, Navarre qui combattoit à la queuë de ſon Bataillon, avoit été porté par terre & fait priſonnier.

1515.

* Elle fut alors imprimée.

Cependant au lieu de reconnoître ſa vertu par un promt rachat, on avoit attaqué ſon honneur pour éviter de luy rendre juſtice. Le Vice-Roy de Naples, & le Duc d'Urbin, Generaux des deux armées défaites à Ravenne qui avoient fuy dés le commencement du combat, étoient convenus avec Fabrice Colonne leur Lieutenant, de dire que Navarre étoit cauſe de la perte de la Bataille. Le Roy d'Eſpagne, Prince ménager s'il en fût jamais, avoit été ravy de trouver ce pretexte pour ne pas débourcer vingt mille écus qu'on luy demandoit pour mettre Navarre en liberté, à cauſe qu'il étoit General de ſon Infanterie;

1515. & Navarre eût demeuré prisonnier de guerre toute sa vie, si le Roy tres-Chrétien ne luy eût offert de payer sa rançon au Duc de Longueville, à qui Loüis Douze l'avoit donné pourvû qu'il changeât de party. * Navarre remercia le Roy de sa bonne volonté, & luy demanda la permission de faire en Espagne une derniere tentative; qui n'ayant pas mieux reüssi que les precedentes, il renvoya les Provisions de General de l'Infanterie Espagnole, & l'investiture des Terres qu'il possedoit au Royaume de Naples, & accepta le Generalat de l'Infanterie Gasconne vacant par la mort du Baron de Molard.

* Dans l'Apologie de Dom Pedro de Navarre en 1515.

Ce ne fut pas assez au Conseil de France d'avoir recouvré de l'argent, & d'en avoir fait un si bon usage, il crut devoir entreprendre de diviser ses ennemis, & un mariage qui se fit alors à Rome luy en fit naître l'occasion. Il y avoit long-temps que le Pape cherchoit une haute Alliance pour son frere Julien de Medicis, & le Roy Catholique luy avoit offert Isabelle de Cardonne sa Cousine, qui possedoit de belles Terres en Catalogne & dans l'Arragon; mais sa Sainteté qui ne pensoit pas tant au bien qu'au support dont elle prevoioit que son frere auroit besoin dans les grands établissemens qu'elle luy preparoit, avoit mieux aimé rechercher la Princesse Marguerite sœur du Duc de Savoye & de Loüise mere du Roy Tres-Chrétien. Ces nôces s'étoient faites avec une pompe, qui coûta beaucoup plus que la nouvelle mariée n'avoit aporté pour sa dot; & le Roy Tres-Chrétien qui croyoit tirer avantage de l'honneur & des presens qu'il avoit faits à sa tante, envoya a Rome Guil-

laume Budé le plus sçavant homme de France, sous pretexte de se conjoüir avec Leon Dix sur cette alliance, mais en effet pour tâcher de renoüer un Traité avec le saint Siege. 1515.

Budé n'étoit pas mal-adroit en negotiation, quoi qu'il eût véçu dans Paris sans autre conversation que celle de ses Livres. L'Academie de Rome qui n'avoit jamais été si polie depuis le Siecle d'Auguste qu'elle l'étoit alors, luy fit un accüeil extraordinaire; & il acquit bien-tôt la familiarité du Pape, parce qu'il excelloit principalement dans la connoissance des Antiquitez Grecques, que sa Sainteté se picquoit de sçavoir. Il ne luy fut donc pas difficile de prendre son tems pour montrer au Pape un projet d'accommodement dont les conditions devoient être, qu'au cas que le saint Siege favorisât la France pour recouvrer le Duché de Milan, le Roy Tres-Chrétien consentiroit que l'on formât pour Julien de Medecis un Etat composé des villes de Parme & de Plaisance, qui seroient détachées du Milanez, & de celles de Modenne & de Regge, dont Julien seroit investi en qualité de feudataire de l'Eglise. Cette proposition étoit si conforme à l'intention du Pape, qu'elle eût été infalliblement acceptée, si on l'eût plûtôt faite : mais le Roy qui prenoit déja ses mesures à contre tems, avoit envoyé Budé trois jours aprés que le Pape étoit convenu avec Albert de Carpy & Hierôme de Vic Ambassadeurs de l'Empereur & du Roy d'Espagne, sur ce que les Confederez fourniroient d'argent & de troupes pour empêcher aux François l'entrée d'Italie.

Leon Dix s'étoit engagé à contribuër plus du tiers

1515. pour les frais de la guerre ; mais ç'avoit été à condition que la chose demeureroit secrette, afin qu'il parût du moins au dehors qu'il se contenoit dans l'office de Pere commun. Il écouta dans cette veuë les offres de Budé * sans les accepter, & se contenta à mesure qu'on le pressoit de faire naître de nouvelles difficultez ; fondées tantôt sur l'incompatibilité de former un Etat qui dependroit en partie du saint Siege à cause de Modenne & de Regge, & n'en dependroit point pour l'autre partie à cause de Parme & de Plaisance qui releveroient du Duché de Milan ; tantôt sur la peine qu'il y auroit à faire une seconde union de deux membres si differens avec la Republique de Florence, que le Pape ne vouloit pas tellement assujettir à sa Maison, qu'il ne luy restât toûjours quelque apparence de liberté.

* Dans la negotiation de Budé Maître des Requêtes & de la Librairie du Roy avec Leon Dix en 1515.

Ces matieres fournissoient à Budé un champ assez vaste pour étaler sa profonde doctrine ; & le Pape qui ne demandoit pas mieux que d'alonger la negotiation & de ne rien conclure, n'avoit garde de l'interrompre, ny de le faire appercevoir des digressions où il s'engageoit insensiblement. Au contraire sa Sainteté luy faisoit naître de tems en tems les occasions d'en faire de nouvelles ; & l'eût ainsi mené fort loin, si la negotiation n'eût été rompuë par l'arrivée d'un Courier, qui fit connoître au Pape qu'on le trompoit par la même voye, qu'il pensoit surprendre Budé.

Le Pape n'avoit point en Italie de meilleur amy ni d'homme de qualité dont il fit plus d'état, que d'Octavien Fregose. Il l'avoit étudié jusqu'au fond

de l'ame : Il n'avoit rien oublié pour le gagner : Il avoit employé toute ſon autorité pour le faire établir Duc de Genes par les Eſpagnols, lors qu'ils ſurprirent cette Ville ; & l'avoit obtenu quoique cela fût injuſte ; & que le frere aîné d'Octavien demandât de rentrer dans ce Duché qui luy appartenoit legitimement, & dont il n'avoit été chaſſé que pour avoir ſuivi le party d'Eſpagne. 1515.

Octavien de ſon côté avoit toûjours répondu parfaitement à l'amitié du Pape, & n'avoit meſuré ſa conduite que par les intereſts de ſon Bienfaicteur. Il avoit eu part à ſon exaltation en deux manieres, en lui gagnant des ſuffrages dans le Conclave par l'intrigue de ſes Emiſſaires, & en faiſant arrêter ſur Mer quelques Cardinaux de Faction contraire qui alloient à Rome à deſſein de traverſer ſon élection. Il avoit depuis gouverné l'Etat de Genes par les conſeils du Pape ; & découvert exactement toutes les tentatives que les François avoient faites, pour le détacher des intereſts du ſaint Siege : mais l'amitié du Pape commença à lui être à charge, lors qu'il vit que pour la conſerver il faloit courir riſque à tous momens d'être aſſaſſiné.

La France protégeoit contre luy les Fieſques & les Adornes, qui au plus fort de l'Hyver precedent avoient preſenté l'éſcalade à Genes ; & n'avoient manqué de la ſurprendre, qu'à cauſe que leurs échelles s'étoient rompuës par le nombre de ceux qui montoient deſſus. Enſuite les Fieſques penſant executer par adreſſe ce qu'ils n'avoient pû par force, s'étoient fait introduire avec trois cens de leurs amis dans

1515. la Ville par quelques Bourgeois de leur Faction, & avoient attaqué la nuit le Palais d'Octavien par un Conseil non moins prudent que déterminé; puis que s'ils eussent pû saisir Octavien vif ou mort, toute la Bourgeoisie se fût rangée de leur côté. Mais Octavien qui s'étoit eveillé au premier bruit, avoit si courageusement défendu l'entrée de sa maison l'épée à la main à la tête de ses Gardes, qu'il avoit donné le loisir à ceux de sa Faction de le venir dégager du peril. Ces deux attaques dont il n'avoit évité la premiere que par un bonheur extraordinaire, ni repoussé la seconde que par une extrême valeur, luy firent apprehender de succomber à la troisiéme; & prevoyant que ses ennemis ne se lasseroient point d'entreprendre sur sa vie tant que la France les protegeroit, il resolut de leur ôter cette protection, & de la prendre pour luy.

Ce n'est pas que ce qu'il devoit au Pape ne luy revînt en memoire, [a] & qu'il n'y fit une serieuse reflexion : mais il supposa que son ingratitude seroit suffisamment excusée, quand on sçauroit qu'il n'avoit abandonné son Bienfaicteur, que lors qu'il n'avoit pû demeurer plus long-temps dans ses interests sans perir: Car d'un côté le Duc de Sforce étoit son ennemy declaré à cause des pretentions qu'il avoit sur Genes, & du secours qu'il donnoit aux Adornes; & de l'autre côté les Suisses avoient juré de ne luy pardonner jamais l'injure qu'il leur avoit faite, en s'adressant aux Espagnols plûtôt qu'à eux pour être étably Duc de Genes. Ainsi il étoit également assûré

[a] Dans le Manifeste du Cardinal de Bourbon en 1515.

assûré d'être chassé de son Etat par celuy des deux partis qui auroit l'avantage, lors que le Connétable qui le connoissoit particulierement, tâcha de l'attirer dans les interests de François Premier. 1515.

Mais avant que de parler du Connétable, il est necessaire de remarquer qu'encore que les Historiens de toutes les Nations se soient accordez à suprimer ses belles actions, & à le charger d'injures, on est maintenant obligé d'en écrire la pure verité ; non seulement à cause que le temps doit avoir effacé la haine que l'on pouvoit avoir pour sa memoire, mais encore parce que nôtre invincible Monarque Loüis Quatorze a si glorieusement reparé les brêches que la rebellion de ce Prince avoit faite à la Monarchie Françoise.

Le Connétable avoit tant de belles qualitez de corps & d'esprit que rien ne luy manqua pour être le Heros de son Siecle, sinon un peu plus de condescendance pour la personne qui l'aimoit, [a] ou un peu moins de ressentiment de l'injure qu'elle luy fit se voyant méprisée. Il étoit extraordinairement beau, discret, liberal, & vaillant. Sa franchise qui approchoit de celle des anciens Gaulois, ne l'empêchoit point de reüssir admirablement en toutes sortes d'intrigues ; car encore qu'il parut d'abord fort ouvert, il se resserroit dans la suite ; & menoit les personnes qui traitoient avec luy par tant de détours, qu'il lassoit la patience des plus raffinez politiques. La douceur de ses mœurs luy avoit acquis l'amitié des François ; & l'exacte discipline qu'il faisoit observer à ses soldats, le mettoit dans l'estime de ses propres enne-

[a] Loüise de Savoye mere du Roy François Premier.

1515. mis. Il sembloit que la fortune se fût indispensablement attachée à le suivre, parce que depuis qu'il portoit les armes les François avoient toûjours été vainqueurs par tout où il étoit, & vaincus par tout où il ne s'étoit pas trouvé. Il ne devoit qu'à son propre merite la Charge de Connétable ; & le besoin qu'on avoit de luy pour gagner Octavien, luy fit donner le pouvoir de traiter avec luy sans modification & sans reserve.

La seule circonstance qu'il y avoit à craindre étoit qu'Octavien ne revelât au Pape selon sa coûtume les propositions qu'on luy faisoit ; & pour l'en empêcher, le Connétable s'avisa de passer par dessus les formes ordinaires, en luy offrant d'abord tout ce que le Roy vouloit employer pour l'attirer dans son party. Il luy fit dire par un Emissaire secret : Que sa Majesté ne souhaittoit de luy sinon qu'il luy fit hommage : Qu'il luy donnât une place de seureté dans l'Etat de Genes ; & Qu'il changeât sa qualité de Duc en celle d'Administrateur perpetuel de son pays. On offrit en recompence de luy donner le collier de l'Ordre du Roy, une compagnie de cent hommes d'armes qui seroit entretenuë en paix & en guerre, une pension de dix mille livres, & dix mille écus de rente en Provence au cas qu'il fût chassé de Genes pour avoir changé de party, & de riches Benefices pour son frere si les Espagnols luy ôtoient l'Archevesché de Salerne qu'ils luy avoient donné.

Octavien persuadé par la grandeur de ces établissemens, & plus encore par la connoissance qu'il pretendoit avoir de la sincerité du Connétable, se laissa vaincre ; & bien loin d'avertir le Pape consentit que le

premier Article du Traité fut, qu'il emploieroit toute son industrie pour empêcher que sa Sainteté n'en pressentit rien: Et en effet il l'amusa par le même artifice, qu'elle amusoit Budé; mais il ne put éblouïr Sforce, qui l'éclairoit de trop prés. Ce Duc eut avis qu'il y avoit un Gentil-homme du Connétable de Bourbon caché dans le Palais d'Octavien, & dépécha un Courier à Leon Dix pour l'en avertir; & pour le conjurer de luy permettre d'envoyer quatre mille Suisses qui étoient à la solde de sa Sainteté dans Genes, pour s'assurer de cette importante Ville en tout évenement. Le Pape n'eut point d'égard à la dépesche de Sforce; car outre qu'il le soupçonnoit d'avoir par intervales des symptômes de folie, il étoit encore informé de son aversion pour Octavien, ce qui luy fit écrire aux quatre mille Suisses qu'ils ne sortissent pas de leur quartier, & blâmer Sforce d'avoir accusé temerairement un homme de la fidelité duquel le saint Siege étoit prest de répondre. 1515.

Cependant Budé qui ne sçavoit rien du Traité de Genes qu'on luy celoit aussi-bien qu'aux autres Ministres du Roy Tres-Chrétien en Italie, étoit fort embarassé. Le Pape luy promettoit en secret, qu'il ne se mêleroit point de la querelle du Duché de Milan, & neanmoins sa Sainteté faisoit passer sa Cavallerie sous la conduite de Prosper Colonne en Piémont pour garder les passagesdes Alpes; & Julien de Medicis menoit le reste des troupes de l'Eglise en Lombardie, avec ordre de se loger si prés des Espagnols campez autour de Veronne, qu'il les pût joindre au premier bruit de l'aproche des François. Budé en avertissoit le

1515. Roy; & le conjuroit en même temps de le retirer d'une Cour, où l'on ne faisoit aucun scrupule de mentir: mais le Roy à qui il importoit que son Ambassadeur fut abusé pour empêcher le Pape de découvrir la supercherie qu'on luy faisoit à Genes, répondoit à Budé qu'il avoit tort de soupçonner sa Sainteté de fourberie; & que Prosper Colonne n'alloit en Piémont que pour sauver du pillage des Suisses, les Etas du Duc de Savoye.

Ainsi l'on reüssissoit également des deux côtez à se tromper, lors que le Cardinal de Sion arriva dans le Milanez avec vingt mille Suisses qu'il avoit levez en partie sur son credit, & en partie de l'argent du Pape. Il passa de là dans le Piémont, & établit son principal quartier à Suze, où aboutissoient les deux chemins les plus commodes pour aller par terre de France en Italie. Le Roy ne s'étoit pas mis en devoir de le prevenir, parce qu'il le croyoit trop hardy pour vouloir combatre ailleurs qu'en pleine campagne; & cette confiance qui a toûjours été fatale à la Nation Françoise ayant rendu presque impossible l'execution du dessein de passer les Alpes, il falut assembler tous les hauts Officiers de l'Armée pour resoudre ce qu'il y avoit à faire.

Le premier avis fut qu'il n'y avoit point d'apparence d'emporter les passages de force, puis qu'on ne le pouvoit que par une attaque generale qui ne reüssiroit point par deux raisons, l'une que les lieux étoient trop étroits; & l'autre que si toute l'Armée s'engageoit en même temps entre les Montagnes, elle y periroit en peu de jours faute des vivres qui n'y pourroient être menez par charrois: d'où l'on concluoit

qu'il seroit à propos d'embarquer une partie des troupes sur la flotte pour les débarquer à Savone, & de faire passer l'autre partie par le Comté de Nice. Mais outre que cet avis n'étoit pas conforme à l'humeur Françoise qui n'aimoit pas à prendre toutes ces precautions, il ne pouvoit être executé; parce que le détour qu'il proposoit étoit si long & la saison si avancée, qu'avant que l'Armée fût en état d'agir dans le Milanez * l'Hyver seroit venu, qui commençant d'ordinaire à se faire sentir dans la Lombardie par de grandes pluyes, empêcheroit la marche des troupes, & le transport de l'Artillerie.

1515.

* Dans les Memoires du Mareschal de la Palisse.

Le second avis qui fut suivy, consistoit à faire embarquer Aymard de Prie Officier de longue experience & de haute reputation avec quatre cens Lances & cinq mille vieux Soldats sur la flotte qui les débarqueroit à Genes, où se joignant aux troupes qu'Octavien levoit sous pretexte de travailler à sa propre sûreté, il entreroit dans la partie du Milanez au deçà du Po, & surprendroit ensuite les villes d'Alexandrie & de Tortonne : ce qui ne viendroit pas plûtôt à la connoissance des Suisses, qu'ils delogeroient de Suze, de peur d'être attaquez en même-temps par devant & par derriere, ou diviseroient leurs forces pour en employer une partie à la défense de Milan, dans laquelle la defection d'Octavien qui se declareroit alors pour la France, & l'approche de Prie, jetteroient une generale consternation.

Dans la premiere de ces suppositions l'Armée Françoise passeroit les Alpes sans obstacle; & dans la seconde elle n'en trouveroit aucun qu'elle ne fût assu-

1515. rée de surmonter, pourvû qu'en marchant lentement, & ne s'éloignant pas trop du chemin pour faire toûjours croire aux Suisses qu'elle alloit les charger sans autre façon, elle donnât loisir à ceux qui auroient débarqué à Genes d'executer leur ordre. Cet expedient étoit en apparence meilleur que l'autre, mais au fond il n'étoit pas sujet à de moindres inconveniens; & ceux qui en étoient Auteurs l'avoient plûtôt proposé pour dire quelque chose de nouveau, que par esperance qu'ils eussent de le voir reüssir; lors que la fortune se mocqua de la prevoyance des Italiens, & mena les François seurement au delà des Alpes, malgré toute la vigilance du Cardinal de Sion.

Un Villageois né dans les Terres de Charles de Sollieres Comte de Morette, avoit vêcu soixante ans au milieu des Alpes; [a] & les avoit si bien étudiées sans autre dessein que de reüssir à surprendre des oyseaux de proye, qu'il n'y avoit point de sentier qui luy fût inconnu. Il avoit commerce avec les Vivandiers François, parce qu'il leur fournissoit du gibier; & il aprit d'eux la peine où l'on étoit de passer en Italie, fondée sur ce que l'Armée Suisse leur fermoit toutes les avenuës. Le seul desir de les servir luy fit dabord rappeller dans sa memoire les divers détours qu'il avoit reconnus; & ne les jugeant pas inaccessibles du moins à des gens de pied, puis qu'il y avoit luy-même tant de fois passé; l'espoir de quelque recompense, & la vanité dont il se piqua de se faire considerer par son Seigneur, le porterent à l'aller trouver, & à luy dire qu'il sçavoit un nouveau chemin par où les François pouvoient passer sans rencontrer les Suisses. Le Comte de Morette

[a] Dans une Lettre de remerciement de la mere du Roy au Duc de Savoye dattée du commencement d'Octobre 1515.

se moqua dabord du Paysan & le traita de ridicule ; mais voyant qu'au lieu de se rebuter il offroit de faire voir par experience que ce qu'il proposoit étoit possible, il y fit plus de reflexion. Il crut que la fortune luy presentoit plûtôt qu'au Paysan un moyen infaillible de rendre sa condition meilleure, puis qu'en l'état où étoient les choses il ne pouvoit donner d'avis plus important au Duc de Savoye son Maître, qui vivoit alors dans une étroite union avec les François, que de luy apprendre le lieu par où ils pourroient passer sans obstacle. La prudence ne luy conseilloit pas neanmoins qu'il en parlât sans être mieux informé, & la raison vouloit qu'il en fût auparavant le témoin oculaire. Il visita donc les lieux avec le Paysan : Il y trouva d'étranges inconveniens, mais ils ne luy parurent pas insurmontables : Il dressa le plan du chemin, & le porta au Duc de Savoye qui s'étoit avancé jusqu'à Grenoble pour y attendre sa sœur & le Roy son neveu. 1515.

Le Duc qui par un sentiment bien éloigné de ceux que sa femme [a] luy inspira depuis, ne souhaitoit rien avec tant de passion que de voir les François établis dans Italie, reçut le secret que le Comte luy reveloit comme s'il fût venu du Ciel. Il luy commanda d'aller trouver le Roy, & de luy mener le Paysan Le Comte fut regalé à Lion où la Cour étoit encore, & introduit dans le Conseil, où se trouverent le Roy, la Comtesse d'Angouléme, le Chancellier Duprat, le grand Maître de Boisy, l'Amiral de Bonnivet, & le Mareschal de Chabanes. Il montra le Plan qu'il avoit dressé : Il expliqua les endroits qu'il n'avoit pû déffi-

[a] Beatrix de Portugal.

1515. gner assez distinctement : Il fit de pertinentes réponses aux objections qui luy furent faites; & pour achever de persuader ceux du Conseil, il offrit de se faire lier, & de servir de Guide à l'Armée en cette posture. On luy dit ensuite de se retirer ; & le Conseil ne jugeant pas que l'on dût s'arrester à l'experience que le Comte avoit faite, quoi qu'il y eût apparence que son rapport étoit veritable, on députa Lautrec & Navarre pour visiter encore une fois les lieux, & l'on pria le Comte de Morette de les y conduire.

Ces deux Seigneurs dont le premier étoit le plus hardy Officier de l'Armée, & le second le plus adroit s'acquitterent de leur commission avec exactitude; & rapporterent qu'encore qu'ils eussent trouvé de grandes inegalitez dans les sentiers, & d'effroyables vuides à passer d'un rocher à l'autre, ils ne desesperoient pas neanmoins d'applannir les uns, & de combler les autres. Sur ce rapport on leur donna quatre mille Pionniers qui precederent les troupes destinées au passage, pendant que le reste de l'Armée faisoit mine de marcher par le grand chemin pour amuser les Suisses, & pour les empêcher de pressentir le veritable dessein des François.

Lautrec & Navarre avec l'élite de l'armée Françoise laisserent Geneve à main gauche, passerent à gué la Riviere de la Durence, & s'engagerent dans les Argentaires par un endroit appellé Gillestre: Ils penetrerent delà jusqu'au Rocher saint Paul, qu'il falut ouvrir avec le fer & le feu. Les deux jours suivans les Pionniers furent la plûpart inutiles; car comme il n'y avoit plus

1515.

plus de Montagne qui ne fût ſeparée de l'autre par des abîmes, la mine & la ſappe ne furent plus d'uſage, & l'on eut recours aux ponts de communication pour tranſporter l'Artillerie. Les Soldats & les Pionniers la traînoient dans les lieux inacceſſibles aux bêtes de ſomme: Ils rempliſſoient de faſcines les endroits qui pouvoient être comblez ; & ſi ces endroits étoient trop larges, on ſuppléoit au vuide par des étayes & de gros arbres. On arriva de cette ſorte au Mont de Pied-de-porc que l'on deſeſperoit de percer, parce qu'il n'étoit compoſé que d'une ſeule roche vive, eſcarpée de tous côtez : mais Navarre [a] qui le ſonda par tout, découvrit une veine plus tendre que les autres ; & la ſuivit ſi preciſement, qu'il ſe fit voye par le milieu. Ainſi par l'induſtrie des Ingenieurs, par le travail des Soldats, & par la perſeverance des Chefs, l'Armée Françoiſe arriva ſur le déclin du huitiéme jour dans le Marquiſat de Saluſſes.

[a] Dans la relation du paſſage, envoyée à la mere du Roy par le Comte de Morette.

Ce n'eſt pas que les Piémontois n'euſſent découvert ſa marche dés le premier jour, & qu'ils n'euſſent eu le loiſir d'en avertir les Suiſſes & la Cavalerie du Pape: mais le reſpect qu'ils eurent pour leur Prince qui avoit défendu d'en parler, & l'amitié qu'ils portoient encore aux François, leur fermerent la bouche ; & le Comte de Morette leur ayant diſtribué quelque argent de la part du Roy, ils donnerent avis que les Suiſſes avoient obtenu du Pape que ſa Cavalerie marchât pour les ſoûtenir ; & que Proſper Colonne qui la commandoit s'étoit avancé pour ce deſſein juſqu'à Ville-franche avec quinze cens chevaux, où il ſeroit

1515. infailliblement ſurpris ſi on l'attaquoit avant qu'il eût le loiſir d'en ſortir.

Le Comte de Morette alla luy-même porter cet avis au Connétable de Bourbon, qui donna incontinent ordre au Mareſchal de Chabannes, & aux Seigneurs d'Aubigny, de Bayard, & d'Imbercourt, de prendre mille chevaux de l'avangarde, & d'aller enlever la cavallerie du Pape. Ces Officiers firent auſſitôt monter à cheval leurs hommes d'armes, & partirent ſans prendre d'autres Guides que ceux qui avoient donné l'avis au Comte de Morette. Ils traverſerent la Montagne de l'Eſprevier par où il n'avoit jamais paſſé de Cavallerie; & trouvant le Poguaiable, ſe preſenterent ſur le midy à une des portes de Ville-Franche qui étoit ouverte. Les Soldats du Pape ſe mirent en devoir de la fermer; mais Beauvais Gentil-homme de Normandie qui s'étoit avancé le premier, eut l'adreſſe de mettre ſa lance entre les deux battans, & la force de l'y tenir juſqu'à ce que ſes camarades accoururent au bruit, pouſſerent la porte, & renverſerent ceux qui étoient derriere.

Colonne qui dînoit alors oüit le tumulte, & voulut ſortir dans la ruë; mais il trouva Aubigny à la tête de ſes hommes d'armes qui le reconnut pour l'avoir vû à la guerre de Naples, & le fit priſonnier dans toutes les formalitez que l'on obſervoit alors à l'égard des Generaux d'armée. On ne tua dans Ville-Franche que dix ou douze cavaliers du Pape, parce qu'il n'y en eut pas davantage qui firent reſiſtance; mais il y en eut mille de pris, & les autres ſe ſauverent. Le butin fut de tout le bagage, & d'environ mille chevaux de ſervice.

Colonne fut inconsolable durant les premiers jours de sa prison, & passa les suivans à faire un Manifeste [a] qui merite d'être lû, quand ce ne seroit que pour voir jusqu'à quel point les Italiens sont jaloux de leur reputation. Il y representoit les raisons qu'il avoit euës de croire que l'Armée Françoise étoit encore delà les Alpes : Il ajoûtoit que le Po de memoire d'homme n'avoit été guayable aux environs de Ville-Franche au commencement de l'Automne; & que c'étoit contre toutes les maximes de la guerre que les François s'étoient avancez jusque-là, vû le voisinage des Suisses. Mais la bille de Colonne étoit principalement émuë contre Cesar Ferramusca son Lieutenant, à qui il avoit ordonné la garde des portes. Il l'accusoit de presomption, & luy reprochoit une negligence affectée : Il le faisoit passer pour la seule cause de tout le malheur ; & le noircissoit par tant de circonstances honteuses, que le Pape aprés avoir payé sa rançon n'osa plus luy donner d'employ.

1515.

[a] Le Manifeste est imprimé.

L'enlevement de la cavallerie du saint Siege dans Ville-Franche déconcerta toutes les mesures que le Pape, l'Empereur, & le Roy d'Espagne, avoient prises ensuite de leur Confederation. Le Pape qui étoit fort timide, & qui ne s'étoit engagé dans la Ligue que sur la confiance qu'il avoit en la prudence de Colonne, perdit avec luy l'envie de continuer la guerre; & manda à son neveu Laurens de Medicis qui marchoit avec le reste des troupes du saint Siege pour joindre les Suisses, de s'arrêter sous pretexte d'assieger Rubiera Ville de l'Etat Ecclesiastique que le Comte Gui de Rangon venoit de surprendre. Ce Comte qui n'avoit pas les

1515. les moyens de la défendre convint bien-tôt de la restituer pour dix-mille écus, qui furent mis en main tierce du consentement des Parties: mais l'interest du Pape n'étant pas de recouvrer sitôt Rubiera, & le Comte agissant de concert avec sa Sainteté, le Siege dura autant que l'on voulut. Le Pape eut ainsi le loisir d'envoyer cependant Tiburcio le plus adroit de ses Agens secrets au Duc de Savoye, sous couleur de payer le Doüaire de la sœur de ce Prince déja veuve de Julien de Medicis frere de sa Sainteté, mais en effet pour le prier de la reconcilier avec le Roy Tres-Chrêtien. Le Duc accepta la mediation, & trouva plus de difficulté qu'il ne pensoit du côté du Roy; parce que le Conseil de France bien informé de la consternation du Pape vouloit profiter de la conjoncture, & obliger Leon Dix à restituer tout ce que Jules Second son Predecesseur avoit pris dans le Milanez, & sur les Alliez de la Couronne.

Dans la vie de Bibiena écrite par Sylvius Antonianus.

[a] On avoit gagné Bibiena Favori du Pape, qui prenoit son temps pour luy representer que les mêmes troupes qui avoient enlevé Colonne alloient joindre Bentivole & le Duc de Ferrare, pour les aider à se remettre en possession de Bologne, de Modene, & de Regge. Qu'il n'y avoit pas dans ces trois Places assez de Gens de guerre pour empêcher les Habitans d'ouvrir les portes à leurs anciens Maîtres, lors qu'ils se presenteroient pour y rentrer assistez des François; & Qu'ainsi sa Sainteté feroit mieux de rendre de bonne grace ce qu'elle ne pouvoit retenir plus long temps, & d'ôter par cette liberalité forcée le seul obstacle qui traversoit le Ttraité que le saint Siege vouloit conclure avec la France.

Mais quelque envie qu'eût le Pape d'executer ce que luy proposoit Bibiena, il n'osa passer outre sans en communiquer avec Jules de Medecis qui faisoit alors les fonctions de Cardinal Neveu, [a] & fut depuis Pape sous le nom de Clement Sept. Sa Sainteté luy découvrit la necessité où elle étoit reduite de rechercher l'amitié des François, & luy dit à quel prix elle pretendoit l'acheter ; mais le Cardinal Neveu n'étoit pas dans la même disposition que son Oncle, pour voir les choses de la même maniere que le Pape se les figuroit. La crainte ne luy grossissoit point les objets; & d'ailleurs il avoit interest que le saint Siege conservât Bologne, parce qu'il y commandoit en qualitéde Legat, & qu'il prevoyoit que sans cette place il seroit impossible à la Maison de Medicis de se maintenir dans lerang où elle s'étoit élevée à Florence.

1515.

[a] Il n'étoit que cousin germain.

Ces deux raisons le firent opposer de toute sa force aux desseins de son oncle ; & comme il le connoissoit extraordinairement sensible à l'honneur, il luy remontra combien il se feroit mépriser s'il lâchoit prise avant que d'être attaqué dans les formes ; & s'il sacrifioit tant de Gens de bien qui s'étoient déclarez pour luy, à la tirannie de Bentivole, & à la vengance du Duc de Ferrare qui puniroient leur pretenduë rebellion par d'horribles supplices. Que la reduction de Bologne à l'obeïssance du saint Siege étoit le chef-d'œuvre de Jules Second ; & Que comme elle luy avoit acquis une gloire immortelle, elle noirciroit aussi d'une éternelle confusion la Memoire de Leon, s'il laissoit perdre cette Place. Ce discours étonna sa Sainteté, & luy

1515. fit suspendre sa resolution jusqu'à ce qu'elle se vît plus pressée.

Le Vice-Roy de Naples General de l'Armée Espagnolle ne voyoit pas plus de ressource dans les affaires du Roy Catholique son Maître. Il étoit encore à Veronne, d'où ses Soldats avoient refusé de déloger faute d'argent. Il couvroit cette desobeïssance du pretexte d'attendre le renfort que l'Empereur avoit promis de luy envoyer d'Allemagne : mais comme on sçavoit bien qu'il n'avoit point fait d'avance à l'Empereur, il ne faloit pas être Prophete pour assurer qu'il ne recevroit point de secours. Ce n'est pas que le Roy d'Espagne n'eût fait une effort extraordinaire pour envoyer à Milan la somme qu'il devoit contribuer pour sa part aux termes de la Confederation: mais Diego d'Aquila qui l'y avoit conduite, differoit de la mettre entre les mains des Suisses; soit qu'il ne voulut pas payer plûtôt que les autres Confederez dont l'argent n'étoit pas prest; ou que prevoyant que la Bataille se donneroit bien-tôt, il esperât que le Roy Catholique seroit dechargé de payer les Suisses s'ils étoient batus.

Mais il s'en falut peu que cette precaution n'achevât de ruïner le parti de la Ligue; car au premier avis qu'eurent les Suisses du passage des François, ils abandonnerent le pas de Suze & de Cony, & reprirent le chemin de Milan. Leurs Chefs se broüillerent le second jour de leur retraite ; & le Cardinal de Sion ayant osé reprocher à table au Colonel Albert de la Pierre premier Officier du Canton de Berne qu'il étoit trop bon ami des François pour avoir ignoré leur

secrete marche, le Colonel s'émancipa jusqu'à le dementir. Le Cardinal qui avoit ses Patentes de General signées du Pape & de l'Empereur, eut assez de credit pour le faire arrêter, mais il n'en eut pas assez pour le tenir en prison plus de vingt-quatre heures. Le Colonel ne chercha pas long-temps l'occasion de se vanger, & elle se presenta dés le lendemain qui étoit le jour que les Soldats de son Regiment devoient faire montre. Il la demanda avec d'autant plus de fierté, qu'il sçavoit bien que le Cardinal n'avoit point d'argent: Il haussa de ton & de menaces à proportion que le Cardinal parloit plus bas, & tâchoit de l'adoucir; & le contraignit enfin de sortir du Camp pour sauver sa vie, & de s'enfuir avec ses amis à Pignerol. 1515.

Le Chevalier Bayard qui battoit alors la campagne, fut informé de ce mal-entendu; & jugea qu'il n'y avoit rien de plus facile que de battre les Suisses, si l'avant-garde de l'armée Françoise qui étoit déja toute passée les attaquoit avant qu'ils fussent reconciliez. Il en écrivit au Roy pour luy en demander la permission: mais le Roy [a] qui n'avoit pas encore passé les Alpes, & qui ne pouvoit souffrir que son avant-garde triomphât sans luy de ses ennemis, répondit à Bayard qu'il ne faloit penser à donner la bataille que lors que toute l'Armée seroit jointe.

[a] Dans une Lettre du Sieur de Vandenesse au au Mareschal de Chabane son frere.

Ainsi l'on perdit l'occasion de défaire les Suisses sans rien hazarder, & on leur donna le loisir de traverser le Piémont sans mêmes que la Cavallerie legere se mît à leurs trousses pour les observer. Le Roy alla coucher du Mont saint Paul à Cony, de Cony à Carmagnolle, & de Carmagnolle à Montcallier. Le Duc

1515. de Savoye reçut le Roy à l'entrée de cette derniere Place, & le mena à Turin où la resolution fût prise encore une fois de gagner les Suisses. Le Duc se chargea de sonder quelle seroit leur intention ; & le fit par le Batard de Savoye son frere, pour qui ils avoient de l'estime. Le Suisses s'étoient reünis & ne pensoient qu'à se retirer du Piémont où tout leur étoit contraire, pour aller joindre dans le Milanez vingt-mille hommes de leur Nation qui venoient à leur secours. Ils feignirent ainsi d'écouter avec plus d'application qu'à l'ordinaire ce qu'on leur proposoit & promirent de donner contentement au Roy lors qu'ils seroient arrivez à Novarre, pourvû qu'on les y laissât aller en repos.

Le Roy qui faisoit déja son compte de les renvoyer chez eux pour de l'argent, leur accorda facilement une tréve de huit jours ; & les Suisses devenus fiers par cette condescendence, profiterent de la grace qu'on leur faisoit, & n'observerent pas neanmoins la suspension d'armes. Ils pillerent également Chivas qui refusa de les recevoir, & Verceil qui leur ouvrit ses portes. Ils passerent de là sans obstacle à Novarre, où ils se mocquerent du Bâtard de Savoye qui leur demandoit de la part du Roy une Declaration positive de leur volonté. Ce n'est pas qu'ils fussent satisfaits de leurs Confederez ; au contraire Diego d'Aquila qui s'étoit chargé de leur donner de l'argent à Novarre, avoit feint d'être malade pour s'exempter d'y aller. Son absence fit recommencer leur querelle & la porta à de fâcheuses extremitez. Le Cardinal de Sion se sauva à toute peine dans la Citadelle ; & Albert de la Pierre débaucha vingt-

vingt-cinq Enseignes,& les ramena dans le Canton de Berne. 1515.

Le Cardinal devenu plus considerable par le depart d'Albert, rallia le reste des Suisses, & marcha du costé de Plaisance où il esperoit joindre les troupes du Pape. Mais il apprit qu'Aymard de Prie aprés avoir débarqué à Genes & s'être joint à quatre mille soldats d'Octavien Fregose, avoit surpris les villes d'Alexandrie, & de Tortonne, & s'étoit saisi de toute la partie du Duché de Milan qui est au delà du Pô. Cette nouvelle l'arrêta tout court, parceque ne sçachant pas precisement le lieu où pouvoit être le secours qu'il cherchoit, il eut peur de s'engager mal-a-propos, & de donner aux François occasion de le deffaire. Il a depuis avoüé que quelque experience qu'il eût en l'art de la guerre, il luy eût été impossible de passer malgré un aussi brave & vigilant Capitaine qu'étoit celuy qu'il avoit en teste, si le Roy jaloux de la gloire de Prie, comme il l'avoit été de celle de Bayard, n'eût envoyé aux Suisses le Passe-port dont ils avoient besoin. Sa Majesté de plus écrivit de sa propre main à Prie [a] de ne plus traverser la jonction des Suisses, mais plûtôt de la favoriser, afin qu'ils pûssent tous ensemble envoyer leurs députez à Verceil pour traiter de la Paix.

[a] Dans une Lettre de François Premier à Aimard de Prie du 5. Septembre 1515.

Prie obeit nonobstant qu'il prévît assez les consequences de ce qui luy étoit ordonné ; & les Suisses se voyant prés de quarante cinq mille ; & jugeant que l'ennemy les craignoit par la faveur singuliere qu'il venoit de leur accorder, envoyerent à Verceil vingt de leurs députez qui firent des propositions si déraisonnables, que le Duc de Savoye, son frere naturel, Lau-

1515. trec, & le Tresorier de Melun, Plenipotentiaires de France ne les écouterent qu'avec indignation.

Ils demandoient qu'il y eût alliance & ligue perpetuelle entre la France & leurs Cantons durant la vie du Roy, & dix ans aprés ; & qu'il leur fût permis d'y comprendre tous ceux de leurs Alliez qu'ils jugeroient à propos: Que le Roy donnât à Maximilien Sforce une femme du sang Royal, le Duché de Nemours, une Compagnie de Gens-d'armes entretenuë, & soixante mille livres de pension : Qu'il continuât aux treize Cantons les appointemens dont ses trois predecesseurs étoient convenus, à condition qu'ils restitueroient les Vallées qu'ils avoient occupées sur le Duché de Milan : Que tous les Suisses qui se trouveroient en armes dans l'Italie ou dans le chemin pour y venir, recevroient du Roy trois montres, & que les Cantons seroient payez en trois ans de neuf cens mille écus qu'ils pretendoient leur être dûs, sçavoir de six cens mille en execution du Traité conclu sous le Roy Loüis Douze par le Seigneur de la Trimoüille, & de trois cens mille pour les dédommager des frais qu'ils avoient faits en défendant le Duché de Milan.

On tâcha en vain de leur representer que ces Articles n'étoient ni d'Alliés à Alliés, ni mêmes d'ennemis à ennemis, mais qu'ils étoient de Vainqueurs à vaincus ; & que quand le Roy Tres-Chrêtien auroit perdu la Bataille on ne luy pourroit imposer de plus rudes loix. Ils ne voulurent rien rabattre de leurs demandes ; & le Roy que la fortune continuoit de favoriser en le rendant Maître de Novarre aussi-tôt que les Suisses en furent sortis, ne laissa pas de commander à Lautrec par

un billet écrit de ſa main qu'il conclût l'accommodement en toute maniere, parce qu'il n'étoit pas bienſeant à un Roy Tres-Chrétien de hazarder la vie de ſes Sujets, ni mêmes de repandre le ſang de ſes ennemis, lors qu'il pouvoit racheter l'une & l'autre avec de l'argent. 1515.

Les Plenipotentiaires admirerent la Religion & la bonté du Roy, & ſignerent le Traité de Paix. Sa Majeſté ſe perſuada pour lors qu'elle alloit être reçuë dans Milan ſans combatre, & contrecommanda l'Armée des Venitiens qui s'étoit avancée juſqu'à Lodi pour ſe joindre à la ſienne. Mais les meſures que les François penſoient avoir priſes avec les Suiſſes n'étoient pas aſſez fortes pour s'aſſurer d'une Nation, qui depuis qu'elle les avoit vaincus à Novarre ne les eſtimoient pas aſſez pour leur tenir parole. Les Députez des Suiſſes ne furent pas plûtôt retournez dans leur Camp, qu'il y arriva un nouveau renfort conduit par le Colonel Roſt, que les treize Cantons avoient nommé pour commander toute l'Armée. Ce General avoit rencontré Albert de la Pierre qui s'en retournoit avec ſes Bernois chargez de butin; & comme luy & ſes gens n'étoient pas moins avides, rien ne les pouvoit irriter davantage que de trouver la Paix faite à leur arrivée. Ils en murmurerent hautement; & le Cardinal de Sion qui avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour empêcher qu'elle ne fût concluë, ſe prevalut de leur jalouſie pour en éluder l'execution.

Il leur remontra qu'ils n'avoient qu'à refuſer d'obſerver le Traité qui avoit été fait ſans eux, & qu'à ſe mettre en marche pour enlever l'argent que les Fran-

1515. çois avoient fait conduire à Garlasque pour leur donner: Qu'incontinent aprés ils pourroient surprendre l'Armée Françoise qui ne s'attendoit point à combattre à sainte Brigide où elle étoit logée: Qu'en ces deux actions il y avoit peu de risque à courir, & pourtant un gain inestimable à faire, & une reputation immortelle à acquerir: Qu'il n'y avoit que quatre cens Lances avec Lautrec pour escorter l'argent; & que les François se preparoient à sainte Brigide pour entrer en triomphe dans Milan, & pour y faire des Tournois & des courses de Bague, & non pas pour attendre un rude choq. D'où le Cardinal concluoit que les Suisses n'avoient qu'à se presenter en ordre de bataille pour gagner bien de l'argent, & pour prendre prisonnier le plus riche Roy de l'Europe avec toute sa Cour.

Il n'en falut pas davantage pour rompre le Traité de Verceil, parce que Rost & ses compagnons pretendirent qu'ils n'y étoient point obligez, ayant été fait sans leur participation; & les autres Suisses s'excuserent de l'executer, sur l'obeïssance qu'ils devoient au General que leurs Superieurs venoient d'envoyer. Ainsi tout étoit absolument perdu pour les François sans un espion[a], qui avertissant à point nommé Lautrec de ce qui se passoit, luy donna le loisir de mettre l'argent en seureté, & d'informer le Roy du peril qui le menaçoit.

[a] Dans la Relation de Lautrec à la mere du Roy sur ce sujet.

Les Suisses ayant manqué leur coup s'approcherent de Milan; & le Roy s'avança jusqu'à Marignan pour les empêcher de se joindre aux troupes d'Espagne & de l'Eglise, ce qu'il n'eût pas fait sans la discorde

qui se mit entre elles. Mais il arriva que Cinthio Domestique du Pape revenant de traiter avec le Roy qui luy avoit accordé tout ce qu'il demandoit, tomba entre les mains des Espagnols, qui ne le connoissant pas, ou feignant de le méconnoître, l'arrêterent, luy prirent ses papiers, & les porterent au Vice-Roy de Naples. Le Vice-Roy les lût, & voyant que le Pape avoit non seulement negotié avec les François, mais étoit encore presque d'accord avec eux sans sa participation, soupçonna que ce ne pouvoit être qu'aux dépens du Roy Catholique son Maître. Sa défiance étoit fondée tant sur ce qu'il avoit appris dans les papiers de Cinthio, que sur une lettre de Laurens de Medicis Neveu du Pape, interceptée deux jours auparavant. Laurens y protestoit au Roy que c'étoit contre son gré qu'il commandoit l'Armée Ecclesiastique contre sa Majesté; & l'assuroit qu'il serviroit la France autant que sa reputation & ce qu'il devoit à son Oncle, le permetteroient. 1515.

Il étoit difficile aux Espagnols d'agir de bonne foy aprés deux atteintes si manifestement données à la Confederation par le Pape & par son Neveu; & si le Vice-Roy fit relâcher Cinthio, ce ne fut que pour montrer à ses Alliez qu'il sçavoit leurs intrigues. Il n'agit plus de concert avec eux qu'en apparence; & dans le premier Conseil qui fut tenu pour sçavoir s'il faloit passer le Pô, il fut d'avis que l'Armée des Confederez demeurât à Plaisance.

Ses raisons étoient, qu'il n'y avoit pas d'apparence que les François se fussent logez à Marignan sans s'être auparavant saisis de Lody, qui étoit justement située entre

1515. leur Camp & celuy des Confederez ; & qu'ainsi on seroit obligé de repasser la riviere plus vîte qu'on ne l'auroit traversée, puisque les ennemis ne manqueroient pas de charger les troupes à mesure qu'elles paroîtroient au delà du Fleuve. Que si les François avoient negligé de se saisir de Lody, les Confederez ne laisseroient pas de courir presqu'autant de risque, le Roy Tres-Chrétien étant logé si avantageusement, qu'il faloit luy passer sur le ventre pour joindre les Suisses ; & Que quand les François ne s'opposeroient point à cette jonction, ce qui n'étoit pas à presumer, il seroit toûjours contre la bonne politique d'exposer les forces d'Espagne & du saint Siege à la discretion des Suisses, qui seroient capables de les livrer aux François si la fantaisie leur en venoit, ou de les tailler en pieces si on differoit un jour seulement de payer ce que le Pape & le Roy Catholique avoient promis.

Laurens de Medicis vouloit au contraire que les Confederez se hâtassent de passer le Pô, parce qu'ils empêcheroient du moins par cette marche les Venitiens de se joindre aux François ; outre qu'il seroit aisé de faire couler quelque corps de Cavallerie jusqu'au quartier des Suisses qui n'en avoient pas assez pour couvrir leurs Bataillons, s'ils étoient obligez de combatre. Que les Confederez se devoient contenter de leur avoir deux fois manqué de parole ; & qu'à la troisiéme contravention il étoit à craindre qu'une partie de ce formidable corps d'infanterie qui panchoit naturellement du côté des François, n'attirât le reste à se declarer pour eux malgré toutes les intrigues du Cardinal de Sion ; & ne leur ouvrît par cette défection un chemin aisé à la con-

quête de l'Italie, où rien ne seroit plus capable d'arrêter leurs progrés. 1515.

Cet avis fut suivi, & l'on resolut que l'armée des Confederez passeroit le Pô. Les Espagnols dresserent leur pont de batteaux, & traverserent cette riviere sans obstacle. Il est vray que comme ils le faisoient à contre-cœur, ils y consumerent plus de la moitié du jour ; & les soldats du Pape ne croyant pas avoir assez de temps de reste pour passer à leur tour, s'obstinerent à differer jusqu'au lendemain. Mais cependant les Coureurs que le Vice-Roy avoit envoyez la nuit du côté de Lody, luy ayant rapporté qu'il venoit d'entrer dans cette Ville deux Compagnies de Lances Françoises, son armée en fut tellement éffrayée qu'elle repassa le Pô dans une extreme confusion, sans qu'il fût possible de la retenir ; parcequ'elle s'étoit imaginée sur le simple recit d'un Espion, que pour peu qu'elle differât de se sauver elle auroit à ses trousses toute la Cavallerie du Roy Tres-Chrétien.

Ainsi les Confederez retournerent se mettre à couvert sous le canon de Plaisance; & l'Alviane qui commandoit l'armée de Venise jugeant qu'ils ne repasseroient pas si tost, marcha de puis le Cremonois jusqu'a Lody sans trouver d'ennemis. On avoit crû que ces deux mauvais succez rallentiroient l'ardeur de combattre que témoignoient les Suisses, mais ils ne servirent qu'a l'augmenter ; parceque le Cardinal de Sion le plus dangereux ennemy pour un particulier que la France ait jamais eû, se mit en teste que la fortune favorisoit ses desirs en faisant que les Suisses combatissent seuls; puisque s'ils vainquoient, [a] ils ne partageroient avec

[a] Dans la Rela-

1515. personne la gloire & les dépoüilles; & s'ils étoient vaincus, ils ne poseroient jamais les armes qu'ils n'eussent recouvré l'honneur qu'ils auroient perdu, ce qui les engageroit dans une longue guerre contre la France: à quoy le Cardinal visoit principalement, à cause qu'il y eût gagné beaucoup, & que le saint Siege l'en eût consideré davantage.

tion de la Bataille de Marignan que le Cardinal de Sion envoya au Pape.

Sur cette raison qui luy paroissoit evidente, il assembla toute l'armée des Cantons; & luy representa avec une vigueur extraordinaire qu'elle étoit assez aguerie & puissante pour combatre sans le secours d'autruy, tout ce qui se presenteroit devant elle: Qu'elle s'étoit vantée de proteger le Duché de Milan contre tous les Princes Chrétiens ensemble, quand ils se ligueroient pour le conquerir: Qu'il ne s'agissoit maintenant que de le défendre contre un Roy de France: Que la plûpart des ennemis qui luy étoient opposez avoient été déja vaincus à Novarre, & n'étoient pas encore bien gueris des blessures qu'ils y avoient reçuës: Que bien loin de demander du secours au Pape & aux Espagnols pour les combatre devant cette Ville, on n'avoit pas même voulu attendre dix mille Suisses qui venoient à la hâte, & n'étoient éloignez que de quatre lieuës: Qu'il ne s'agissoit alors que de faire un butin mediocre; mais Que maintenant outre la gloire qu'il y auroit à surmonter en pleine campagne le plus grand Roy de l'Europe accompagné de toute la Cavallerie Françoise, dont le premier choc n'avoit jamais pû être soûtenu par aucun Corps d'Infanterie sans qu'il fût renversé; outre le plaisir de faire avoüer aux Alemans, dont les meilleures trouppes étoient aux gages de la France, qu'ils ne devoient plus disputer

disputer de la valeur avec les Suisses aprés avoir été vaincus par eux en une si belle compagnie, le gain seroit immense, & les dépoüilles iroient au delà de l'imagination: Que la Cour de France avoit apporté avec elle la meilleure partie de ses richesses qu'elle perdroit avec la Bataille, & qu'elle seroit obligée à donner le reste pour recouvrer sa liberté : Qu'ensuite les treize Cantons n'auroient qu'à resoudre s'il seroit plus avantageux à leur Republique de rendre la France tributaire, ou d'achever de la piller : Qu'en approchant du Camp des François, il n'y avoit à craindre que leur Artillerie ; mais qu'il faloit venir aux mains avant qu'elle pût agir, comme on avoit fait à Novarre, & marcher droit à elle avec assurance que rien ne resisteroit aprés qu'elle seroit encloüée : Que si quelqu'un y perdoit la vie on luy repondoit de son salut de la part du Pape, & on luy promettoit que son ame ne passeroit pas mêmes ar le Purgatoire. 1515.

Ce discours n'eut pas tout l'effet que le Cardinal s'en étoit promis : car encore que les nouveaux venus criassent qu'on les menât droit aux ennemis, ceux qui avoient écouté de plus prés le Cardinal, & sçavoient qu'il ne leur avoit pas dissimulé qu'il faloit soûtenir avec leurs seules piques l'effort de quatre mille lances, n'estimoient pas que cela fût humainement possible, & vouloient que l'on attendît au moins que la Cavalerie des Confederez fût arrivée, mais un accident imprevû les fit changer d'avis.

Fleuranges fils aîné de Robert de la Marque [a] Seigneur de Sedan qui commandoit un corps de Cavalerie legere, avoit sçû le premier de tous les François

[a] Il raconte luy-même galamment cette action vers le mi-

1515. que les Suisses ne vouloient point executer le Traité de Verceil ; & l'espion dont il tenoit cet avis avoit ajoûté que le Duc de Savoye pour tâcher de renoüer la negotiation, avoit invité à Thurin cent des plus considerables d'entre les Suisses sous pretexte de les regaler. L'enlevement des conviez étoit si considerable dans la conjoncture d'alors, que Fleuranges crut ne le devoir pas manquer. Il fit couler ses gens dans la Ville l'un aprés l'autre. Il surprit les Suisses dans la maison où ils dormoient aprés le festin, & les emmena : Mais le Roy qui se piquoit d'une generosité trop haute pour les gens à qui il avoit affaire, se mit en colere aussi-tôt qu'il le sçut. Il blâma l'action de Fleuranges au lieu de la loüer, & luy manda de relâcher les prisonniers, & de leur faire excuse. Fleuranges n'obeit qu'à contre-cœur; & les Suisses plus irritez du sommeil qu'on leur avoit interrompu que satisfaits de la liberté qu'on venoit de leur rendre, arriverent dans leur Camp peu de temps aprés que le Cardinal de Sion eut fini sa Harangue. Ils firent cesser par leur autorité l'opposition de ceux qui vouloient qu'on differât le combat ; & inventerent une menterie pour animer les moins échauffez, en leur assurant que la meilleure partie de la Cavallerie Françoise étoit allée à Lody pour escorter l'Armée des Venitiens, qui devoit le lendemain joindre le Roy de France à Marignan.

lieu de ses Memoires.

Les Suisses[b] furent ainsi persuadez qu'il se faloit hâter de combattre, & sortirent de leur Camp le treize de Septembre mil cinq cens quinze aprés midi, dans la pensée qu'ils surprendroient l'Armée Fançoi-

b Ils étoient quarante cinq mille.

ſe. Ils laiſſerent pour ce deſſein leurs Fifres & leurs Tambours, & ne ſe ſervirent que du fameux Cor argenté, au ſon duquel leurs Predeceſſeurs s'étoient aſſemblez la premiere fois qu'ils combattirent pour recouvrer leur liberté. Il ne reſtoit plus que deux heures de Soleil, quand ils furent découverts par Combault Gentil-homme d'Auvergne qui commandoit la grande garde avancée. Le Roy s'entretenoit avec l'Alviane qui avoit quitté ſon Armée pour luy rendre viſite, lors que le Connétable de Bourbon envoya dire à ſa Majeſté que l'ennemy venoit attaquer ſon Camp. Cette nouvelle les ſurprit également [a], & termina leur entretien ſans aucune concluſion. Le Roy demanda ſes armes; & l'Alviane qui ne s'étoit fait eſcorter que par cinq ou ſix Venitiens, monta à cheval, & courut à toute bride du côté de Lody pour voir s'il ne rencontreroit point quelque party de ſa cavalerie qu'il pût mener au ſecours des François.

[a] Il y avoit cinquante mille hommes dont la principale force étoit quatre mille Lances.

Déja le Connétable avoit rangé l'avant-garde qu'il commandoit, & mis les Lanſquenets [b] à la garde de l'Artillerie, quand les Suiſſes par le Conſeil de Roſt leur General marcherent droit au Canon avec le moins de bruit qu'il leur fut poſſible, afin de n'être pas pris en flanc par la Cavalerie diſpoſée ſur les aîles. Leur deſſein étoit d'y faire leur principale attaque: de s'en ſaiſir; & de la tourner enſuite contre la Gendarmerie Françoiſe dont le choc étoit le plus redoutable: & c'étoit là la ruſe qui leur avoit fait gagner la Bataille de Novarre.

[b] C'eſt ainſi que l'on nomme l'infanterie Alemande.

Ils s'avancerent avec un profond ſilence, & les Lanſquenets qui les virent negliger la Cavallerie pour fondre

1515. ſur eux, s'imaginerent qu'ils étoient trahis : Que la paix n'étoit point rompuë entre les François & les Suiſſes; & que ces deux Nations s'étoient accordées à condition que celle des Suiſſes extermineroit les Lanſquenets qu'elle haiſſoit naturellement, & que la Françoiſe les abandonneroit à ſa furie.

Cette opinion qui bien loin d'avoir du fondement n'étoit pas mêmes vrai-ſemblable, fit reculer les Lanſquenets plus de cent pas ſans toutefois perdre leurs rangs ; & ce mouvement irregulier fut cauſe que les Suiſſes approcherent de l'Artillerie ſans trouver de reſiſtance, & ſe mirent en devoir de la pointer contre la Gendarmerie Françoiſe. Mais le Connétable ne leur en donna pas le loiſir ; car ayant apperçû que les Lanſquenets avoient peur, il crut que pour leur donner le temps de ſe reconnoître, & pour les couvrir en attendant, il faloit attaquer les Suiſſes de front avec la Gendarmerie, durant que la Bataille & l'arriere-garde agiroient à droit & à gauche. Il chargea les Suiſſes avec tant de valeur & de conduite, qu'il les obligea de tourner toutes leurs forces contre luy; & il les ſoûtint ſans perdre de terrain, juſqu'à ce que le Roy vint à ſon ſecours avec le corps de Bataille & les Bandes noires.

Ces Bandes n'étoient plus que de quatre mille Alemans, preſque tous nez dans les Cercles du Rhin, mais ſi braves qu'ils paſſoient dans toute l'Europe pour l'élite des troupes de leur Nation. Ils avoient ſervi le Roy Loüis Doüze dans ſes dernieres guerres ; & s'étoient retirez mécontens, pour n'avoir pas eu la recompenſe qu'ils croioient avoir meritée. On les avoit

* Elles avoient été de douze mille.

levez dans la Province de Gueldres en mil cinq cens douze pour la garde du Duché de Milan, où la France avoit maintenu son autorité tant qu'on les y avoit laissez, & l'avoit perduë quinze jours aprés qu'ils en étoient sortis. 1515.

Leur dessein avoit été de prendre parti avec l'Empereur : mais François Premier leur avoit envoyé Fleuranges qui les avoit disposez à se remettre sous les Enseignes de France, à condition qu'il seroit leur Chef. Ainsi Fleuranges se trouvant à leur tête; & s'avançant avec une fiere démarche pour occuper la place que les Lansquenets avoient quittée, les Lansquenets en eurent de la jalousie. Ils ne purent souffrir que les Bandes noires profitassent de leur terreur, & se saisissent du lieu d'honneur. Ils les previnrent; & le desir de reparer leur faute par un effort extraordinaire, leur fit enfoncer le premier Bataillon Suisse qui se presenta pour les recevoir. Les Bandes noires par dépit & par emulation suivirent les Lansquenets; mais d'autres Suisses ayant remply le vuide de ceux que l'on venoit d'enfoncer, leur resistance fut telle qu'aprés deux heures de combat le Soleil se coucha, sans qu'il y eût avantage d'un côté ni d'autre.

Cependant les François & les Suisses ne penserent point alors à sonner la retraitte, [a] tant ils étoient animez au combat; & à dire le vray ils ne l'eussent pû faire quand ils l'eussent voulu, parce que personne ne sçavoit presque plus où étoit son Enseigne. La confusion regnoit principalement dans l'avant-garde des François, qui avoit été la plus maltraittée. Le Comte de Beaumont frere du Connétable, & le brave Imbercourt, y

[a] Dans la Relation de la bataille de Marignan envoyée par le Roy à la Regente sa mere.

1515. avoient été tuez, & le Prince de Talmont cherchoit à se faire voye entre deux Bataillons Suisses qui avoient environné son Escadron. Il ne sçavoit précisement où il devoit aller, & n'avoit point d'autre intention que de se developper. Teligni, Bayard, & le Comte de Sancerre, étoient encore ensemble avec leurs compagnies d'hommes d'armes, mais c'étoit plûtôt par hazard qu'à dessein; & Bonnivet sans sçavoir qu'il étoit investi de tous côtez, couvroit avec sa Cavallerie les six mille Gascons commandez par Navarre, que l'ardeur de poursuivre l'ennemy avoit portez au milieu du Corps de bataille Suisse. Le Roy n'étoit pas loin de là avec le sien, plus entier à la verité que l'avant-garde, mais presque autant fatigué qu'elle. Les Comtes de Vendôme & de saint Paul Princes du Sang y tenoient encore leur compagnie jointes à celles des Ducs de Lorraine, de Gueldres & d'Albanie ; & le fameux Loüis de la Trimoüille ne s'étoit point separé des huit mille Lansquenets qu'il avoit ordre de soûtenir avec la Cavalerie du Duché de Bourgogne. L'arriere-garde Françoise commandée par le Duc d'Alençon, & la Suisse que menoit le Colonel Ingre, étoient si mélées, qu'on eût plûtôt pris leur mouvement pour une multitude de combats singuliers que pour une bataille rangée, tant chaque soldat étoit acharné contre celuy qui s'étoit presenté le premier devant luy.

Ainsi la perte fût presque égale durant la nuit; & le hazard y fit ce qu'on auroit attribué durant le jour à la valeur ou à l'adresse. On ne voioit & l'on n'entendoit rien, parce que la poudre offusquoit le peu de

lumiere qui venoit des étoiles, & le bruit des canons empéchoit l'usage de l'oüie. Les coups étoient frappez à l'avanture; & s'ils ne tomboient point en vain, c'étoit à cause que les combattans étoient si serrez, qu'il n'y avoit d'espace entre eux qu'autant qu'il en faloit pour se remuer. Les Suisses qui portoient des écharpes & des croix blanches aussi bien que les François, ne pouvoient se reconnoistre que par des clefs attachées avec des rubans sur l'estomac ou sur les épaules. Le plus seur pour eux étoit de donner sur la Cavalerie qu'ils ne pouvoient ignorer être presque toute Françoise, la leur n'étant composée que des quatre cens Lances de Maximilien Sforce, & de deux petits corps détachez des armées du saint Siege & d'Espagne qui les avoient joints le jour precedent sans ordre de leurs Generaux, & par un simple préssentiment que la bataille se donneroit. De là vint que les plus considerables de l'armée Françoise coururent plus de risque que les autres comme étant mieux montez; & que le Connetable y eût infalliblement perdu la vie, sans dix ou douze Cavaliers du Bourbonnois & de la Marche qui se serrerent autour de luy, & recurent la plus part des coups qu'on luy portoit. Le Roy mêmes ne fut pas épargné. Son cheval fut blessé de deux coups de pique; & ses armes enfoncées en divers endroits, luy firent de sensible contusions. 1515.

Il y avoit déja quatre heures que l'on combattoit à la clarté de la lune, quand les deux partis également épuisez de forces & ne pouvant plus remuer les bras ni se soutenir, furent également obligez à

1515. se reposer. La bataille fut discontinuée sans que l'on oüist aucun signal de retraitte : Chacun demeura au lieu où il se trouva ; & ceux des deux nations qui se rencontrerent les plus foibles entre leurs ennemis, ne furent point maltraittez, tant on eut soin d'observer le reste de la nuit une espece de treve qui n'avoit point été negotiée.

Le Roy n'étoit qu'à cinquante pas du plus gros bataillon des Suisses; & n'avoit rien auprez de luy qui pût l'empêcher d'être pris, s'il eût été apperceu. Vandenesse Chabanes l'avertit du peril où il étoit ; mais l'impossibilité de l'eviter sans se precipiter dans un autre qui seroit peut-être plus grand, obligea le grand Maître de Boisy de persuader à sa Majesté qu'elle ne changeast point de place. Toute la precaution que l'on apporta fut d'éteindre un flambeau qu'on avoit allumé, & de parler, le moins & le plus bas que l'on put. Le Roy dans cette extremité demanda à boire ; mais l'eau qu'on luy presenta se trouvant meslée avec du sang, luy causa un soulevement de cœur. L'effort qu'il fit pour rendre ce qu'il en avoit avalé, augmenta sa lassitude ; & le contraignit de se coucher tout armé sur la terre où il dormit profondement, encore qu'il n'eût pour chevet qu'une piece de bois qui avoit servy à l'affust d'un canon.

Les armées se remirent en ordre dés le point du jour; & les Suisses attaquerent le corps de bataille où étoit le Roy avec tant d'impetuosité, qu'ils obligerent les bandes noires à reculer prez de six vingt pas; & les eussent infalliblement renversées, sans l'effroyable fracas d'hommes & d'armes que fit alors l'artil-

lerie

lerie Françoise dans le plus épais de leurs bataillons. 1515.
Galliot de Genoüillac qui en avoit le soin sous le titre de Maître, [a] l'avoit pointée contre l'avant-garde des Suisses qu'il voyoit marcher droit à luy, & ne la fit tirer que lorsque cette avant-garde fut assez proche pour en ressentir tout l'effet. Ainsi les files entieres qu'un seul coup de canon emportoit, donnoient entrée à la cavalerie Françoise qui dissipoit aprés sans peine le reste du bataillon ; & s'il se rallioit pour soûtenir une seconde attaque, la même Artillerie qu'on avoit eu le loisir de recharger, recommençoit son jeu avec même succez : ce qui n'empêcha pas neanmoins qu'un Suisse [b] de vingt ans, de qui l'histoire n'a pas eu le soin de conserver le nom, ne penetrât au travers de la cavalerie Françoise & de l infanterie Alemande, & ne passât jusqu'au canon dont il alloit encloüer la principale piece, lorsqu'il reçut dans la gorge un coup de pique qui le renversa mort.

[a] Le Duc de Sully fit depuis ériger en 1606. la Charge de Maître en grand Maître.

[b] Dans une Lettre du grand Maître Galliot à Guillaume du Bellay.

Il y avoit déja quatre heures que la bataille étoit recommencée, quand les Suisses desesperant d'enfoncer les Bandes noires tant qu'elles seroient soûtenuës par la cavalerie du Connêtable, s'aviserent d'envoyer la moitié de leurs gens attaquer l'armée Françoise par derriere. Le Colonel Motin à qui Rost en donna l'ordre, s'en acquitta d'abord avec assez d'adresse. Il se détacha du gros des Suisses, sans que l'avant-garde Françoise l'apperçût ; & faisant en peu de temps un long circuit, vint tomber avec fureur sur l'arriere-garde Françoise qui n'avoit encore que peu combattu, mais il la trouva disposée à le recevoir. Le Duc d'Alençon qui

1515. la commandoit faisant la moitié du chemin, s'avança vers luy aussi-tôt que les coureurs l'eurent découvert, & l'attaqua si fierement de front dans le même temps qu'Aimard de Prie avec sa cavalerie & celle de Fregose donnoient par le côté droit, & le Seigneur d'Aubigny avec les vieilles Compagnies d'ordonnance par le gauche, que les Suisses ouverts de toutes parts reculerent pour se couvrir d'un petit bois, où l'infanterie de Gascogne & les Arquebusiers à cheval de Maugeron & de Cossé les taillerent en pieces. Le General Rost n'eut pas plûtôt appris leur défaite, qu'il tâcha de faire un dernier effort pour enfoncer l'avant-garde ennemie: Mais ses gens combattirent si mollement, qu'ils luy firent comprendre qu'il étoit temps de sauver ce qui restoit de reputation aux Suisses en les tirant du combat avec quelque ordre. Il fit sonner la retraite, & laissant quinze mille morts [a] sur le champ de bataille, reprit avec le reste de son Armée le chemin de Milan.

[a] Il y des Relations qui en mettent dix sept mille.

C'est icy que l'erreur des Historiens étrangers & de la plûpart des François qui les ont suivis, est insupportable. Ils attribuent le gain de la bataille à l'Alviane; & soûtiennent que l'avantage n'étoit ni d'un côté ni d'autre, lorsque ce General de l'Armée des Venitiens arrivant au plus fort de la mêlée, & faisant une furieuse charge sur le principal bataillon des Suisses où étoit Rost, l'obligea de plier & de quitter ensuite le champ de bataille. Cependant Fleuranges qui eut part dans tout le peril & dans toute la gloire du combat pour avoir commandé les Bandes noires, & pour s'être trouvé presque toû-

jours à la tête de l'avant-garde Françoise dans une si longue & si dangereuse action, assure dans ces Memoires que l'Alviane étoit encore avec le Roy quand la bataille commença. Qu'à la verité il courut à ses troupes pour les faire avancer ; mais que n'ayant pû rallier que cinq cens chevaux, il s'étoit mis à la tête de cet escadron & n'étoit arrivé qu'aprés que les Suisses furent partis de Marignan : ce qui luy avoit donné tant de dépit, qu'il s'étoit mis à leurs trousses: Qu'il avoit rencontré deux compagnies plus tardives que les autres, & les avoit chargées en queüe : Que le combat avoit été douteux ; parce que ces deux Compagnies s'imaginant d'avoir sur les bras toute l'Armée de Venise, & ne pouvant se resoudre de demander quartier, avoient tourné visage & vendu cherement leurs vies nonobstant leur lassitude: Que l'Alviane y avoit perdu le fils aîné du Comte de Petillan Chef de la Maison des Ursins, & les plus braves de ses gens-d'armes [a] ; & que s'il avoit étendu sur la poussiere le dernier des ennemis qui s'étoit obstiné au combat, il y avoit aussi contracté par un effort trop violent la maladie dont il mourut peu de tems aprés. A quoy ne contribua pas peu la fatigue extraordinaire qu'il eut à courir armé de toutes pieces vers son armée, à rallier ses Cavaliers, à revenir sur ses pas avec la même precipitation ; & à combattre sans avoir pris haleine.

1515.

[a] Dans le Memoire des services rendus à la France par la Maison des Ursins.

Quoi qu'il en soit les Suisses ne reçurent point d'autre incommodité que celle-là dans leur retraite ; parce que les François qui avoient été prés de cinquante mille au commencement du combat, & n'y avoient gueres moins perdu de Soldats que leur en-

1515. nemy, ne le poursuivirent pas avec toute l'ardeur necessaire pour achever de le mettre en desordre. Leur Cavalerie qui avoit été prés de trente heures à cheval fut contrainte de descendre, & de laisser aller les Suisses qui marchoient par un chemin fermé de deux canaux. Il y a des Relations qui ajoûtent, que ce fut le Roy qui empêcha son Armée de poursuivre les Suisses, parce qu'il s'imagina qu'en leur faisant cette grace il diminuëroit la haine qu'ils avoient alors pour la France, & les disposeroit à se reconcilier avec elle. Mais ceux qui connoissoient plus particulierement ce Prince, le jugerent incapable d'avoir eu dans la chaleur du combat tant de consideration pour des gens, qui bien loin de reconnoître les obligations qu'ils avoient à ses Predecesseurs, l'avoient mis luy-même en état par leur perfidie de perdre l'honneur, la Couronne, & la vie. Il y auroit eu plus d'apparence de dire que les François furent arreltez par la compassion qu'ils eurent de leurs blessés, dont le nombre étoit plus grand que celuy des morts Le Prince de Talmont, Bussi d'Amboise, & le Comte de Roye furent tuez sur la fin de la bataille, & Claude de Loraine Comte de Guise y courut un étrange risque. Le Duc de Gueldres son Oncle maternel qui devoit commander les Lansquenets s'en étoit excusé sous pretexte de maladie, & luy en avoit laissé la charge quoy qu'il n'eût que vingt-deux ans, par le consentement du Roy.

Sa Majesté qui ne s'étoit point abusée dans la haute opinion qu'elle avoit conçuë de ce Comte, puis que c'étoit luy qui avoit d'abord empêché les Lans-

quenets de se débander, & leur avoit persuadé de combattre en leur faisant remarquer que les François ne les abandonnoient pas comme ils s'étoient imaginez à la discretion des Suisses leurs anciens ennemis; & depuis lors que la bataille avoit recommancé, il les avoit portez à faire la premiere charge avec un redoublement de courage qui pût reparer leur faute. Mais en combattant avec eux dans les premiers rangs il fut blessé de vingt-deux playes, & porté par terre en danger de perdre la vie avec ce qui luy restoit de sang, ou d'être accablé par la foule de ceux qui passeroient sur luy, si son Ecuyer Adam de Nuremberg en le couvrant de son corps & en recevant les coups qu'on luy portoit, n'eût donné le temps aux Gens-d'armes de la Maison du Roy de le dégager : ce qu'ils ne firent qu'avec beaucoup de peine & de peril, puis qu'il falut remuer un tas de morts tombés sur luy avant que de le trouver.[a] Il fut pourtant reconnu par James Gentil-homme Ecossois qui le chargea sur son cheval, & le mena dans une tente où il fut long tems sans donner aucun signe de vie: mais la bonté de son temperament & l'adresse des Chirugiens, luy firent recouvrer en trois mois sa premiere vigueur.[b]

1515.

L'avanture fut plus tragique de deux compagnies Suisses qui s'étoient refugiées dans un Village, où l'avant garde Françoise s'alloit rafraîchir aprés le combat. Les coureurs du Connétable qui les y découvrirent, les sommerent en vain de se rendre. Elles repondirent qu'elles preferoient la mort à la prison, & Jean de Moüy Seigneur de la Mesleraye eut ordre de les

[a] Papirius Masso dans l'Eloge du premier Duc Duc de Guise.

[b] Il fit vœu s'il guerissoit d'aller en pelerinage à pied & armé de toutes pieces à saint Nicolas en Loraine, & il l'accomplit.

1515. forcer. Il entra dans le Village, & les attaqua courageusement, mais il fut repoussé; & le combat eût été long contre des gens resolus de perir, si un Cavalier ne se fût avisé de mettre le feu, qui fut si bien secondé par un vent impetueux, que le Village & ceux qui s'y trouverent furent consumez sans qu'il en échapât un seul.

Comme le Cardinal de Sion avoit été la principale cause de la bataille de Marignan, il fut obligé d'en porter toute l'envie. On luy fit des reproches que la bienseance ne permet pas de raporter icy : on le traita de perfide & d'abominable : on l'accusa d'avoir mené ses compatriotes à la Boucherie, pour usurper ensuite avec plus de facilité la tirannie sur ceux qui restoient dans la Suisse; & si on ne luy ôta point la vie, ce fut la qualité de Legat du saint Siege qui le sauva : tant les Suisses conservoient de respect pour la croix qu'il faisoit porter devant luy, quoyqu'il eût abusé de son ministere en proposant une indulgence pleniere à des Chrétiens, pour les animer à répandre le sang de leurs freres.

L'affoiblissement de son autorité acheva de ruiner les affaires de Maximilien Sforce, parceque les Suisses n'ayât plus avec eux de personne sacrée qui les tînt en devoir de la part du Pape, suivirent le conseil de leur General Rost, qui vouloit en toute maniere retourner en son Païs pour se justifier de la perte de la bataille. Et de fait ils environnerent le Château de Milan comme s'ils eussent eu dessein de le forcer, & demanderent de parler à Sforce. La harangue qu'ils luy firent ne pouvoit être exprimée en moins de paroles; car ils se contenterent de luy déclarer que s'il ne leur payoit incontinent trois mois de

solde qui leur étoient dus, ils s'alloient retirer dans leurs Cantons. 1515.

Ce fut envain que Sforce employa toute son éloquence pour leur remontrer qu'il n'avoit point d'argent; mais qu'il ne pouvoit manquer d'en recevoir dans deux ou trois jours par la voye de Rome, ou par celle de Naples;& ce fut encore inutilement qu'il fit des bassesses indignes de sa qualité,pour tâcher de les retenir.Ils prirent pour injure l'aveu qu'il faisoit de sa pauvreté, quoyqu'ils sçûssent bien que ce qu'il disoit étoit vray; & retournerent en leur Païs par le Lac de Come, sans laisser dans le Milanez que quatre mille hommes pour la garde de ce Duché, & sans faire à Sforce d'autre promesse sinon qu'ils reviendroient bien-tôt en plus grand nombre pour le secourir.

Le Cardinal de Sion trop heureux d'avoir évité leur premiere fureur, ne s'y voulut plus exposer en les accompagnant; & comme il n'y avoit point de sureté pour luy à demeurer plus long-tems dans Milan, il en sortit sous l'escorte de la cavalerie du Pape, & de quelques compagnies de gens de pied Valesans qui le reconnoissoient pour leur Souverain en qualité d'Evêque de Sion. Il traversa les montagnes de Trente pour aller trouver l'Empereur; & luy faire comprendre que Sforce étoit perdu, si l'Empire dont il étoit Feudataire ne se mettoit promptement en devoir de le sauver. Il eut encore cette precaution de mener avec luy François Sforce frere puiné de Maximilien, pour empêcher le Roy de prendre comme d'un seul coup de filet toute la Famille des Sforces dans le Château de Milan, & pour mettre entre les mains de la Maison d'Austriche un

1515. jeune Prince qui luy serviroit de pretexte en tems & lieu pour ôter à la France le fruit de la victoire qu'elle venoit de remporter. Mais durant que le Cardinal preparoit ainsi les obstacles qui devoient un jour traverser l'agrandissement de la Monarchie Françoise; le Roy passa trois jours sur le Champ de bataille, & les rendit celebres par des actions dignes de sa pieté & de sa magnificence. Le premier fut destiné à rendre graces à Dieu de la Victoire, le second à la sepulture des morts, & le troisiéme à reconnoître le merite de ceux qui avoient donné des marques extraordinaires de valeur. L'ancienne Coûtume de France étoit qu'on les fit Chevaliers avec de certaines formalitez misterieuses, dont les deux principales consistoient dans l'accolade, & les deux coups d'épée sur l'épaule gauche. Cependant le premier Article de cette Chevalerie portoit qu'elle ne pouvoit être conferée par une personne qui ne l'avoit point recûë, & le Roy n'étoit pas encore Chevalier. Il faloit donc choisir dans l'Armée celuy qui meritoit le mieux l'honneur que le Roy lui vouloit faire d'être Chevalier de sa main, & Sa Majesté jetta les yeux sur Bayard.

Les Historiens de France, d'Espagne, & d'Italie, donnent icy inutilement la gêne à leur esprit pour deviner la veritable raison qui porta le Roy à preferer un simple Cavalier à tant de Princes & de grands Seigneurs dont il étoit environné. Il y en a qui disent que ce fut parce que Bayard étoit le plus vaillant homme de l'Europe; mais sans parler des Etrangers qui n'en demeuroient pas tous d'acord, Bayard avoit deux compagnons d'armes Vandenesse [a] & le Cadet de Foix

[a] Vandenesse é-

Foix [a] qui ne luy cedoient ni en hardiesse, ni en force, ni en adresse. D'autres attribuent le choix du Roy à l'experience qu'avoit Bayard en toutes sortes de combats; mais le Mareschal de Chabanes & Loüis de la Trimoüille, étoient encore plus experimentés. Il y en a d'autres qui soûtiennent que ce fut à cause que Bayard avoit toûjours été victorieux dans les combats singuliers à quelques sortes d'armes qu'on l'eût défié, à la Lance, à la Pique, à l'Epée, ou au Poignard; mais le Seigneur d'Aubigny avoit remporté les mêmes avantages. Enfin on ajoûte que ce fut pour n'attirer point sur le Prince ou sur le Grand qui seroit choisi par le Roy, la jalousie des autres qui ne luy cedoient ni pour la naissance ni pour le merite, mais cette raison étoit encore moins vraysemblable que les precedentes; car on ne remarquoit point dans l'Histoire de France entre tant de Rois qui avoient reçu l'Ordre de Chevalerie, qu'il y eût eu de l'envie ou de la jalousie contre celuy qui leur avoit donné l'accolade. Ainsi selon les apparences le Roy n'eut point toutes ces considerations avant que de se déterminer. Il ne consulta que son inclination & son estime, qui penchant toutes deux du côté de Bayard, le firent preferer aux autres.

toit le frere du Mareschal de Chabanes.

[a] Il s'apeloit l'Escut selon quelques Auteurs, & l'Ecun selon d'autres, & fut depuis Mareschal de France.

Le quatriéme jour aprés la Victoire, l'avant garde de l'armée Françoise conduite par le Connétable, parut à la veuë de Milan; & fit sommer les Bourgeois, qui ouvrirent incontinent les portes. Ils se racheterent du pillage pour cent mille écus, qu'ils promirent de payer en trois termes. Les autres Villes du Duché suivirent l'exemple de la Capitale; & rien ne resista que les Citadeles de Milan & de Crémone, que les

1515. François se contenterent de bloquer. Le Roy demeura cependant dans Pavie, parce qu'il ne vouloit faire son entrée dans Milan qu'aprés que la Citadelle en auroit été renduë. Il y reçut nouvelle que les Espagnols ne traverseroient plus ses conquêtes en Lombardie: Que l'Armée du Vice-Roy de Naples s'étoit soulevée au premier bruit du succés de Marignan, & n'étoit rentrée dans le devoir qu'aprés avoir reçû une somme considerable d'argent, que le Vice-Roy avoit empruntée en son nom: Qu'ensuite il l'avoit remenée au Royaume de Naples, où il ne pensoit plus qu'à se défendre si on l'alloit attaquer.

Cette retraite si peu honorable acheva de persuader le Pape qu'il étoit temps de se jetter entre les bras des François. Le Cardinal Neveu luy remontra envain qu'il n'y avoit rien de desesperé, & qu'il ne faloit que de l'argent pour faire venir de Suisse une Armée plus puissante que celle qui avoit été batuë à Marignan ou pour en lever une en Alemagne capable de recouvrer le Milanez & même de transporter la guerre en France. Et de fait ces deux ressources étoient également infaillibles, puisque les treize Cantons avoient assemblé une Diette generale à Zuric, où il avoit été resolu que l'on continueroit de proteger le Duché de Milan, & que l'on y feroit passer jusqu'à cinquante mille hommes qui s'étoient déja enrolez.

De l'autre côté l'Empereur qui sçavoit bien que le Pape n'étoit pas d'humeur à luy confier de l'argent, avoit consenti que sa Sainteté nommât un Commissaire pour payer l'Armée Alemande qui devoit être

de quatre-vingt mille hommes. Mais le Pape voyoit le danger trop prest, pour esperer d'être assez-tôt secouru de si loin. Ses Etats étoient les premiers exposez à la conquête des Vainqueurs ; & l'on craignoit dans le Consistoire que le Roy n'allast droit à Rome, où il étoit assuré de ne trouver aucune resistance. Sa Sainteté de plus ne manquoit pas de Ministres timides qui luy representoient qu'encor, que le respect de la Religion détournât le Roy de cette entreprise qui avoit pourtant si bien reüssi à Charles huit son Predecesseur, & qu'il fist scrupule d'abandonner en proye à ses soldats l'Etat Ecclesiastique, le saint Siege avoit deux autres pertes à faire qui n'étoient gueres moins considerables. La premiere étoit des villes de Parme & de Plaisance dont il étoit assuré de perdre la Souveraineté aussi-bien que la proprieté, si la France les recouvroit par la voye des armes : au lieu qu'en les rendant de bonne-heure, on pouvoit obliger le Roy de les recevoir aux mêmes conditions que Maximilien Sforce les avoit tenuës.[a] La seconde qui regardoit plûs la personne du Pape que l'Etat de l'Eglise, consistoit dans la disposition des affaires de Florence où le Pape sçavoit que sa Maison étoit tellement haïe, que le Peuple ne manqueroit pas de se soulever au premier bruit de l'approche des François. Ces deux motifs porterent sa Sainteté à depécher un Courier au Duc de Savoye, & à Loüis de Canosse qui suivoit le Roy en qualité de Nonce, pour renoüer & conclure en toute maniere un accommodement avec la France ; & le Chancelier Duprat qui

1515.

[a] Dans ses motifs du second Traité entre François Premier & Leon Dix tantpour le saint Siege que pour la Maison de Medicis.

1515. fut nommé pour negotier avec eux, persuada le Roy qu'il faloit augmenter la terreur du Pape pour obtenir de luy de plus avantageuses conditions. Ainsi l'on fit dresser un Pont de Batteaux à l'endroit où le Thesin se décharge dans le Pô, comme si l'on eût eu dessein de donner à l'Armée victorieuse le Parmesan & le Plaisantin pour quartiers de rafraichissement.

Cette feinte fut cause que la negotiation se termina dans une Conference, & les principaux Articles du Traité furent: Que le Roy s'engageroit à laisser dans Florence la forme du gouvernement qui y étoit alors, & à la maintenir contre tous ceux qui la voudroient troubler sans en excepter personne: Qu'il prendroit en sa protection le Pape & l'Etat Ecclesiastique; & qu'il hazarderoit ses forces & sa propre vie pour les secourir, au cas que l'Empereur, le Roy d'Espagne, & les Suisses, cherchassent à se vanger de ce que le saint Siege les abandonnoit: Que la Maison de Medicis auroit le même rang en France que les Princes étrangers, & que Laurens de Medicis Chef de cette Maison épouseroit une parente du Roy *: Qu'il auroit de plus vingt mille livres de pension, & une compagnie de cinquante hommes d'armes; & que l'Armée qui seroit laissée pour garder le Duché de Milan en l'absence du Roy, auroit ordre de passer en Toscane au premier soulevement qui s'y feroit contre la Maison de Medicis: Que Parme & Plaisance seroient renduës aux François avec leurs territoires, sans autre condition que de prendre leur provision de Sel dans la Romagne; & que reciproquement le Pape re-

* Marguerite de Bologne mere de Catherine de Medicis.

nonceroit de bonne foy à toutes les Ligues qu'il pourroit avoir faites contre la France, & rappelleroit les troupes qui servoient sous l'autorité du saint Siege à la défense de Verone, & qui recevoient les ordres du Cardinal de Sion. 1515.

Le succez de ce Traité augmenta la faveur du Chancelier, qui s'en servit pour rendre à sa bienfaitrice [a] un témoignage de reconnoissance. Il étoit obligé de sa fortune à Loüise de Savoye mere du Roy, qui de simple Advocat au Parlement de Toulouse l'avoit élevé à la charge de premier President au Parlement de Paris, d'où il étoit passé à la premiere Dignité de la Robe. Il avoit de la peine à souffrir que cette Princesse n'eût encore que la qualité de Comtesse, & que deux ou trois Dames de France luy disputassent le rang. Il persuada le Roy de la tirer du pair; & Sa Majesté érigea pour elle sur la fin de mil cinq cens quinze la terre d'Angoulême en Duché, & luy donna la préseance sur toutes les autres personnes de son Etat.

[a] La mere du Roy.

Cette action de justice, fut suivie d'une autre de pure politique. Jean Malet de Graville Amiral de France mourut, & laissa vacante la Charge la plus lucrative de la Cour. C'étoit un simple Gentil-homme de Normandie qui avoit été Favori du Roy Charles Huit. Il avoit amassé de si grands biens que le Cardinal de Richelieu a depuis fait imprimer son Testament, pour montrer que les siens quoyqu'ils montassent à vingt millions de livres, n'en approchoient point. Ainsi les heritiers de Graville ne se formaliserent pas que le

1515. Roy diſposât de l'Amirauté, ſans les rembourcer de la ſomme d'argent ſtipulée au cas que la Charge ſortît de leur Famille; & le Chancelier inſpira au Roy de la donner au jeune Bonnivet frere de Gouffier, qui avoit été Gouverneur de ſa Majeſté. De tous les enfans d'honeur élevez auprés de ſa Majeſté, il n'y en avoit aucun pour qui elle eût tant de tendreſſe que pour Bonnivet, & ce fut un trait ſingulier de l'adreſſe la plus rafinée du Chancelier qui connoiſſoit le penchant de ſon Maître, de procurer à celuy que ſa Majeſté aymoit le mieux, les hautes Dignitez qui ſe trouvoient le plus à ſa bienſeance, afin de ſe faire un amy, & de le détourner par là de la penſée qui luy pourroit venir de le ſupplanter. Il propoſa donc Bonnivet pour l'Amirauté, ſans oublier les precautions dont les parfaits Courtiſans ſçavent uſer lors qu'ils veulent qu'on devine les obligations qu'on leur a; & il fut aſſez heureux pour trouver en la perſonne du jeune Favori un homme tout-à-fait ſenſible aux bienfaits, & qui ne s'offenſoit de rien tant que d'être ſoupçonné d'ingratitude.

Il échoüa neanmoins dans la quatriéme affaire conſiderable qu'il entreprit, ſoit qu'il n'eût pas toutes les qualitez neceſſaires pour la faire reüſſir, ou que la Providence divine en eût reſervé l'execution pour le Regne de Loüis Quatorze. La France depuis onze cens ans ſemloit avoir negligé le commerce, ou l'avoir au moins relegué dans les Places maritimes. Elle ne ſe prevaloit point de ſa ſituation, la plus avantageuſe qu'elle eût ſçû deſirer pour atti-

ter chez elle toutes les richeſſes du vieux & du nouveau Monde; & ſe contentoit de permettre à ſes voiſins de venir prendre chez elle, ce qu'elle avoit de ſuperflu. L'Eſpagne, l'Italie, l'Angleterre; & les Païs bas, profitoient de ce mauuais ménage, & tiroient ce qu'elle avoit de meilleur pour quelques épiceries, que les Marchands de ces contrées luy vendoient beaucoup plus qu'elles ne valoient. Le Chancelier qui s'en étoit apperçu, prévit que le déſordre croiſtroit à meſure que l'on découvriroit de nouvelles terres dans l'Amerique. Il propoſa pour y remedier dans le Conſeil Royal d'établir en France des ſocietés pour le commerce: de ſe paſſer de ce qu'apporteroient les Etrangers pour irriter le gouſt: d'imiter leur Manufactures; & de ne ſe ſervir que d'hommes & de vaiſſeaux François pour porter au dehors les marchandiſes du Royaume, & pour aller chercher celles qui venoient des autres Païs. Le Conſeil Royal fut d'avis de conſulter toutes les Provinces, & principalement celles qui étoient frontieres, avant que de prononcer ſur une matiere ſi importante. Les avis que ces Provinces donnerent ſeparément & par écrit, ſe trouvent encore dans un manuſcrit de la Bibliotheque du Roy; & les difficultez preſque infinies qu'elles propoſerent, ſuffirent pour obliger le Chancelier à changer de deſſein. Il crut impoſſible l'établiſſement du commerce en la maniere qu'il ſe faiſoit dans quelques villes d'Italie & d'Alemagne; & ne previt pas qu'un Roy plus heureux que François Premier, en feroit l'ouverture cent cinquante ans aprés à la gloire &

1515.

1515. à l'utilité de ces Sujets ; quoyqu'il y dût rencontrer des obſtacles plus grands en toute maniere, & moins ſurmontables ſans comparaiſon, que ceux qui avoient arreſté la prudence du Chancelier Duprat.

Fin du premier Livre.



ARGUMENT
DU SECOND LIVRE.

La nouvelle de la Bataille de Marignan oblige la Bourgeoisie de Milan d'ouvrir ses portes, mais le Château se défend; & Navarre qui croioit l'emporter de la même maniere qu'il avoit pris autrefois celuy de Naples, se trompe. Le Siege tire en longueur, & le Ry veut absolument retourner en France. Le Connétable de Bourbon pour abreger le tems, gagne Gonzague son Cousin Gouverneur du Château, & par son moyen propose à Maximilien Sforce un Traité qu'il accepte. Les conditions en sont exécutées de bonne foy, & Sforce renonce gayément à la Souveraineté. Leon Dix apprehende que les François ne passent au Royaume de Naples, qu'ils pouvoient conquerir avec autant de facilité que le Duché de Milan, & pour les en détourner invite François Premier à l'entrevûë de Bologne. Sa Majesté Tres-Chrétienne y consent de remettre l'expedition de Naples à l'année suivante, sur la promesse que sa Sainteté luy donnera passage par l'Etat Ecclesiastique, & joindra l'Armée du saint Siege à celle de France. Les affaires du Duc Urbin & des Bentivoles sont reglées, & l'on ajuste le fameux Concordat. L'Empereur Maximilien vers lequel le jeune Sforce s'étoit retiré, entreprend de le rétablir dans le Mila-

nez avec une Armée de cinquante mille hommes ; mais faute d'avoir bien pris ses mesures, son Armée se dissipe, & le jeune Sforce retourne en Alemagne. La mort de l'Empereur donne occasion aux Roys de France & d'Espagne de briguer l'Empire. Les negotiations du Roy Tres-Chrétien reussissent d'abord assez bien, mais il est trahy dans la suite par l'Archevêque de Mayence & par l'Evêque de Liege ; & Pendant que Bonnivet s'amuse aux vaines promesses du College Electoral, Sequingue distribuë si à propos deux cens mille écus, & fait avancer si prés de Francfort l'Armée du Roy d'Espagne, que Charles d'Autriche est élu à l'exclusion de François Premier.





FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE SECOND.

Où l'on voit les choses les plus memorables arrivées sous son Regne durant les années 1516. 1517. 1518. & 1519.



E Traité que le Pape Leon Dix venoit de conclure avec la France étoit trop desavantageux au saint Siege, & à la Maison de Medicis, pour être executé dans toute son étenduë; & la peur qui l'avoit fait signer n'eut pas plûtôt cessé, qu'on chercha les moyens d'éluder l'execution de ses principaux Articles. Au lieu d'envoyer la ra- 1516.

1516. tification au Roy qui l'attendoit à Pavie, on écrivit à Laurens de Medicis d'aller trouver Sa Majesté, & de luy representer les difficultez que faisoit le sacré College de consentir que le Pape se declarât pour la France, fondées sur la crainte de donner un pretexte de Schisme à l'Espagne, & à l'Alemagne.

L'Evêque de Porto Nonce extraordinaire, dépêché vers le Roy sous couleur de faire conserver les Privileges des Ecclesiastiques de Parme, eut ordre d'ajoûter que sa Sainteté ne vouloit point manquer de parole; mais qu'elle demandoit seulement deux ou trois semaines pour disposer les Cardinaux à luy permettre, ce qu'elle ne laisseroit pas d'accomplir s'ils s'obstinoient à luy refuser leur consentement; & que cependant elle envoioit son néveu comme pour servir d'ôtage, & pour prendre des engagemens si étroits avec la France qu'il ne pût à l'avenir s'empêcher de suivre sa fortune, *quand même le saint Siege l'abandonneroit par impuissance, ou par foiblesse. Le délay que demandoit le Pape n'étoit que pour voir ce qui arriveroit à Maximilien Sforce, que les François avoient assiegé dans le Château de Milan. Navarre s'étoit vanté de le prendre dans un mois; & le Roy impatient de retourner à Paris, ne s'étoit resolu qu'à peine d'attendre le succez du Siege. Un plus long terme l'eût infalliblement reduit à laisser sa conquête imparfaite; & le Siege par son absence eut degeneré en un blocus, qui auroit donné lieu aux Princes d'Italie interessez dans la conservation de Sforce de le dégager par la voye des armes, ou par

* Dans la negotiation de l'Evêque de Porto avec François Premier en 1516.

celle des intrigues. Cependant on étoit persuadé à Rome que Navarre n'avoit pas bien pris ses mesures. Il s'étoit promis d'emporter le Château de Milan de la même maniere qu'il avoit autrefois pris celuy de Naples, sans considerer l'extrême difference de la situation de ces deux Places. Le Château de Naples étant bâti sur une roche vive, qui par sa resistance donnoit lieu à toute l'impetuosité de la poudre : au lieu que le Château de Milan n'étoit élevé que sur des pilotis, dans un fonds d'argille imbibé par les eaux, qui ne pouvant être détournées principalement dans la saison de l'Automne où l'on étoit alors, empêchoient l'effet de la poudre, ou du moins en affoiblissoient l'action. 1516.

Mais l'adresse du Conétable de Bourbon suppléa à ce défaut. Navarre conduisit sa tranchée jusqu'au Bastion de saint Ambroise : couvrit ses travailleurs: abatit les défenses des Assiegez: détourna l'eau du Fossé: fit voler en l'air la Casmate du Boulevard qui étoit vis-à-vis la porte de Come; & força ce Boulevard avec tant de promptitude, que les Assiegez n'eurent presque pas le loisir de fermer la porte qui luy donnoit la communication avec le Donjon du Château. Mais ils retournerent une heure aprés, & recouvrerent le Boulevard en tuant deux cens Gascons que Navarre y avoit logez, ce qui le reduisit à reprendre son premier dessein de miner: mais il avança si peu en huit jours de travail continuel, quoique la honte de se dedire le fit persister dans sa promesse, que le Connétable qui avoit la principale direction du Siege, reconnut qu'il ne faloit plus s'amuser à la vaine opinion

1516. de ce vieux Officier. [a] Il prit une voye plus courte & de moins de dépense, qui fut de sonder Jean de Gonzague son cousin, Favory de Sforce; & de luy offrir un party avantageux pour luy, & des conditions pour son Maître capables de consoler un esprit foible comme le sien de la perte du Milanez.

[a] Dans le recüeil des services rendus à la France par le Connétable de Bourbon. La mere du Connétable s'apelloit Gonsague.

Gonzague ne manquoit ni de courage ni d'experience : mais il croyoit Sforce perdu sans ressource, parce qu'il ne voyoit en luy aucune des qualitez necessaires pour attendre le retour de la bonne fortune; & la deffaite des Suisses avoit achevé de le persuader, que comme rien ne pouvoit désormais empêcher les François de se rendre Maîtres du Duché de Milan, rien ne pourroit aussi les empêcher de le conserver. D'où Gonzague concluoit que c'étoit servir utilement son Maître que de prendre de si justes mesures pour luy avec les vainqueurs, qu'il n'eût plus à dépendre ni de l'inconstance des Suisses, ni de l'humeur imperieuse du Pape.

Ainsi le Connétable n'eut pas beaucoup de peine à luy persuader de se tirer d'affaire par une capitulation honneste : mais il n'étoit pas le plus fort dans le Conseil de Sforce, & Hiérôme Moron Chancelier de Milan y avoit la principale authorité. Ce Ministre étoit le meilleur esprit & le plus rafiné Politique d'Italie; mais il avoit deux grands défauts dont on ne s'étoit point encore aperçu, parce qu'ils étoient de ceux qui ne paroissent guere que dans l'adversité. Il étoit fort timide; & il avoit tant d'attachement aux fonctions de sa Charge, qu'il eût aimé mieux mourir que de la perdre. Gonzague promit qu'elle luy seroit

conservée, & que de plus on luy en donneroit une en France de Maître des Requestes avec douze cens écus de pension. Tout cela pourtant ne l'eût point ébranlé sans la division qui survint entre les Assiegez. La garnison du Château de Milan étoit composée d'Italiens & de Suisses qui s'émancipoient quelquefois, faute de Chef capable de les tenir dans le devoir. Un Soldat Italien voyant un Suisse mieux traité que luy dans la distribution des vivres, demanda si c'étoit à cause qu'il avoit fuy des premiers à la Bataille de Marignan. Le Suisse offencé mit la main à l'épée ; & ceux qui étoient presens entrant dans la querelle chacun en faveur de sa Nation, il se fit un tumulte que Sforce n'apaisa pas si bien, qu'il n'y eût à craindre de le voir recommencer bien-tôt. 1516.

Gonzague l'augmenta en offrant six mille écus aux Suisses s'ils vouloient retourner dans leur pays; [a] & Moron craignant qu'ils ne livrassent Sforce aux François, comme ils avoient livré son pere seize ans auparavant, luy conseilla de capituler au plûtôt. Ainsi le Connétable ayant envoyé Pomperan dans la Place, elle fut renduë à condition que Sforce livreroit aux François tout ce qui luy restoit du Milanez, & renonceroit à ses droits en faveur du Roy Tres-Chrétien; & que le Roy en recompense payeroit ses dettes, & luy donneroit en France un Duché de trente mille écus de rente, ou des Benefices de même revenu, supposé que Sa Majesté aimât mieux luy procurer un Chapeau de Cardinal : Qu'il y auroit Amnistie pour ceux qui avoient suivy son party : Que les biens que

[a] Dans la premiere Apologie du Chancelier Moron.

1516. Gonzague & Moron tenoient de sa liberalité, leur seroient conservés, & qu'on leur accorderoit d'autres établissemens en France : Que les garnisons des Châteaux de Milan & de Cremone seroient satisfaites aux dépens du Roy, & que les Suisses recevroient de plus une gratification de six mille écus.

On ne put assez admirer la contenance gaye de Sforce au sortir de Milan : mais les esprits foibles ont l'avantage de se consoler aisément dans les plus grandes infortunes. Il s'estimoit heureux de n'être plus obligé de souffrir les reproches du Pape ni les insultes des Suisses ; [a] & l'on ajoûte qu'il luy échapa de dire que c'étoit acheter trop cher la Souveraineté, que de la tenir à ce prix. Personne ne le plaignit, tant on étoit persuadé que la fortune ne l'avoit fait Duc que pour montrer qu'il en étoit indigne, & les plus jaloux de la prosperité des François s'arêterent à contempler l'entrée du Roy dans Milan. Elle ne fut magnifique ni par l'invention des Arcs-de-triomphe, ni par le luxe des habits, mais par la bonne mine des gens de guere, & par la propreté de leurs armes. Le Roy parut à la tête de dix-huit cens hommes d'armes, & de vingt-quatre mille hommes de pied, au milieu de cinq Princes de son Sang, les Duc d'Alençon, le Connétable de Bourbon, les Comtes de Vandôme, & de saint Pol freres, & le Prince de la Roche-sur-Ion leur Oncle. Il alla droit à la principale Eglise, & logea dans le Palais Ducal, où les Corps de Ville luy vinrent prêter le serment. Il visita huit jours aprés la place de Vigevano, où le Marquis de Montferrat qui avoit épousé la sœur du Duc d'Alençon, le vint voir en qualité de

[a] Dans les Apophthegmes de la Maison de Sforce.

de voiſin & d'allié. Les autres Princes d'Italie y envoierent leurs Députez ; & ceux de Veniſe qui étoient quatre des principaux Senateurs, obtinrent un ſecours de trois cens Lances, & de ſix mille hommes de pied, ſous la conduite de Navarre, pour recouvrer leur Etat de Terre-ferme que l'Empereur & le Roy d'Eſpagne occupoient preſque tout. 1516.

Le Pape [a] fut le dernier à conclure, quoy qu'il eut été le premier à traiter. Son Nonce preſſa tellement le Roy, qu'il le fit conſentir de retoucher aux Articles dont on étoit demeuré d'acord. La modification qu'on y apporta fut que le Pape pour ſauver l'honneur du ſaint Siege, ne remettroit pas directement les Villes de Parme & de Plaiſance entre les mains des François, mais en tireroit ſeulement les garniſons, & diſpenſeroit les Habitans du ſerment de fidelité qu'ils avoient fait au ſaint Siege, afin qu'ils diſpoſaſſent enſuite de leur gouvernement comme ils jugeroient à propos : Que ſa Sainteté ne ſeroit pas non plus obligée à rapeller ſi-tôt les troupes qu'elle avoit dans Veronne ; & pourroit attendre deux ou trois mois un pretexte plauſible pour le faire, ſans contrevenir à la promeſſe qu'elle avoit faite à l'Empereur : Qu'il y auroit amniſtie pour tout ce que les Florentins avoient fait contre la France depuis quatre ans ; & que le Roy non ſeulement ne recevroit point en ſa protection les Feudataires du ſaint Siege, & n'empêcheroit pas le Pape de les punir, mais deplus luy prêteroit main forte pour les reduire à ſon obeïſſance toutes les fois qu'il en ſeroit prié. Le Roy en ſignant les Articles témoigna au neveu du Pape Lau-

[a] Dans le ſecond Traitté de Leon Dix avec la France.

1516. rens de Medicis, qu'il ne se relâchoit que pour engager sa Sainteté à une entreveuë ; & le Pape ne l'eut pas plûtôt sçû, qu'il l'accepta. L'un & l'autre avoit ses raisons, & chacun en pensoit tirer de grands avantages.

Le Roy outre la curiosité qu'il avoit de voir la Cour de Rome & de faire voir au Pape celle de France, pretendoit reconcilier avec sa Sainteté les Princes d'Italie déclarez pour la France ; & s'étoit proposé d'offrir à la Maison de Medicis de si beaux établissemens dans l'Italie, que le Pape fut tenté d'aider la France à recouvrer le Royaume de Naples. De plus sa Sainteté pour favoriser le Duc de Savoye avoit créé deux nouveaux Evêchez, à Chambery & à Bourg en Bresse, sans le consentement du Roy & des Evêques de France dont on démembroit les Dioceses : ce qui les avoit obligez d'en apeller comme d'abus ; & le Parlement de Paris étoit prest de leur rendre justice par des Arrests qui pouvoient exciter des divisions, si l'on n'y pourvoyoit de bonne heure.

De l'autre côté le Pape qui depuis la mort de Julien son frere ne consideroit plus tant le Duc de Savoye, vouloit bien donner à la France une satisfaction aussi juste qu'étoit la suppression des deux Evêchez ; mais il prétendoit la faire achetter par une renonciation volontaire à la fameuse Pragmatique Sanction, qui depuis long-temps servoit de digue aux Officiers de la Cour de Rome, quand ils vouloient entreprendre quelque chose contre les Canons.

De plus comme sa Sainteté étoit extraordinairement éclairée, elle ne pouvoit concevoir que le Roy arrêtât de luy-même le cours de sa victoire, & re-

passât les Alpes en un tems où la conqueste du Royaume de Naples étoit si facile, qu'il ne falloit que se presenter pour recevoir le serment des peuples ; puisque le Vice-Roy Cardonne s'y étoit retiré avec des troupes aussi mal en ordre, que si elles eussent été défaites, & qu'il n'avoit alors ni argent ni credit pour les rétablir. D'où sa Sainteté concluoit que pour conserver à l'Espagne cette Couronne, il faloit détourner le Roy d'en entreprendre la conqueste jusqu'à la campagne prochaine, ce qui ne se pouvoit esperer que dans une entre-veuë. 1516.

On ne delibera donc point dans le Conseil du Pape si elle devoit être acceptée, mais seulement en quel lieu elle se feroit. La dignité du saint Siege sembloit exiger que ce fût à Rome ; & le Pape n'eût pas sorty de sa ville capitale pour aller au devant de son fils aîné, si Guichardin ne luy eût fait entendre qu'en observant cette formalité sa Sainteté ruineroit son principal dessein, puisque le Roy ne pouvoit venir à Rome qu'avec son armée, qui feroit ainsi les deux tiers du chemin de Naples ; & s'en trouveroit si proche, que rien ne la pourroit plus détourner d'y aller.

Ainsi la conference fut resoluë pour un lieu si commode au Roy qu'il ne fût point obligé de tirer son armée du Milanez. Les villes de Florence & de Bologne furent proposées : mais les Florentins aimoient trop les François, & supportoient avec trop d'impatience le nouveau joug que la maison de Medicis leur avoit imposé, pour mettre leur sujetion à une épreuve aussi dangereuse qu'auroit été celle d'introduire dans leurs murailles le Roy d'une Nation qui avoit toûjours protegé leur liberté

1516. Le Pape dépêcha donc un courier au Roy pour l'assurer que l'extreme désir de le voir, l'obligeroit d'aller cinquante lieuës au devant de luy, & de se rendre le huit de Decembre à Bologne où il l'attendroit pour faire les honneurs de sa Maison. Le Roy charmé de la courtoisie du Pape, la voulut surmonter par un excez de confiance; & se mit en chemin sans être accompagné que de sa Maison, qu'il n'avoit pas encore accruë des trois quarts, comme il fit quelques années aprés. Il trouva sur le territoire de Regge les Cardinaux de Fiesque & de Medicisqui s'étoient avancez pour le recevoir. Ils le menerent à Bologne où il y avoit deux jours que le Pape étoit arrivé.

On luy fit une entrée magnifique; & le Pape aprés l'avoir traité dans le Consistoire en Fils aîné de l'Eglise par des caresses extraordinaires, & par le pouvoir de decider les matieres qu'on y proposa; le conduisit dans son Palais où il vêcut avec luy sans ceremonie & dans une entiere privauté. Le Roy qui n'étoit point à l'épreuve de ces demonstrations exterieures de franchise, y répondit sincerement; & la premiere marque qu'il en donna fut de remettre au Printemps l'expedition de Naples, sur une simple promesse de vive voix que luy fit le Pape que son engagement avec l'Espagne finissant dans ce temps là, il donneroit passage par l'Etat Ecclesiastique à l'Armée Françoise, & luy fourniroit toutes les munitions de guerre & de bouche dont elle auroit besoin.

La seconde affaire proposée dans les Conferences de Bologne fut celle de Modene & de Rege. Le Duc de Ferrare avoit si-bien servi la France, & s'étoit exposé

1516.

pour elle à de si grands perils, qu'elle ne pouvoit avec honneur abandonner ses interests. Il redemandoit ces deux Villes que Jules Second luy avoit ôtées; & il n'y avoit plus de pretexte de les retenir, puisqu'il ne les avoit perduës qu'en suivant le parti du Roy Tres-Chrétien avec lequel le saint Siege venoit de se reconcilier. Aussi le Pape n'osa refuser de les rendre quoy qu'il n'en eût pas le dessein, & se contenta d'exiger qu'on le rembourſât de ses frais & des quarante mille écus que son Predecesseur en avoit donnez à Maximilien Premier.

La troisiéme affaire fut plus difficile. Le Duc d'Urbin néveu de Jules II. & Feudataire de l'Eglise avoit promis de servir avec deux cens Lances dans l'Armée que devoit commander Julien de Medicis: mais Julien étant mort, & le Pape ayant donné le Generalat de ses troupes à Laurens de Medicis Neveu de Julien qui n'avoit que dix huit ans, le Duc d'Urbin s'étoit excusé de servir sous luy, sur ce qu'il n'avoit accepté l'employ que comme intime ami de Julien[a] avec lequel il étoit assuré de partager le commandement: mais que n'ayant point de liaison avec Laurens, il luy seroit honteux de devenir simple Capitaine de Cavalerie dans une Armée, où il avoit eu l'honneur de commander en Chef durant la vie de Jules Second son oncle: & de fait il avoit rappelé ses deux compagnies de Lances qui étoient en chemin pour joindre les troupes Ecclesiastiques. On ajoûtoit pour le rendre plus odieux qu'il avoit excité les François aprés la victoire de Marignan d'aller en Toscane; & qu'il n'avoit pas tenu à luy qu'ils ne se fussent presentez devant Florence, où la Bourgeoisie leur eût infailliblement ouvert les portes.

[a] Dans les justes motifs de la défense du Duc d'Urbin contre Leon Dix.

1516. Le Pape ne se fût pas neanmoins porté aux dernieres extrêmités pour si peu de sujet, si le Duc n'eût eu rien à perdre: mais son Etat étoit trop à la bienseance de la Maison de Medicis, pour laisser échaper un pretexte de l'usurper quelque leger qu'il fût; puis qu'il confinoit à la Toscanne, & qu'en le joignant à l'Etat de Florence on eût formé une Souveraineté qui se seroit étenduë depuis la Mer de Toscanne jusqu'au Golfe de Venise. On affecta donc de le noircir du crime de felonie; & lorsque le Roy voulut parler en sa faveur, on repartit à Sa Majesté que c'étoit un rebelle, & qu'il en falloit faire un exemple. Le Conseil de France qui n'étoit point accoutumé à oüir les Papes tenir de semblables discours, pressa le Roy d'insister sur la seureté du Duc; & luy remontra que Loüis Douze avoit ruiné ses affaires d'Italie pour avoir enduré que le Duc de Valentinois abusât de la puissance d'Alexandre Six son Pere, en ruinant les petits Souverains de la Romaigne: mais le Roy imposa silence à ses Ministres en leur disant, qu'il étoit trop bien avec le Pape pour rompre avec luy sur si peu de chose. Il ajoûta pourtant qu'il se promettoit de faire achetter à sa Sainteté l'abandonnement du Duc, par la permission de lever une double Decime sur les biens Ecclesiastiques de son Royaume. A quoi le Pape ne consentit pourtant qu'avec peine; & ne proceda à la suppression des Evêchez de Bourg & de Chamberry, qu'aprés que le Duc de Savoye se fut desisté de sa poursuite: tant sa Sainteté jugeoit important de profiter de la facilité du Roy; & de l'accoutumer d'abord à se relâcher en tout, lors qu'il traiteroit avec le saint Siege.

Il restoit la Pragmatique Sanction qu'on avoit remise à la fin des Conferences, parce qu'on prévoyoit qu'elle seroit plus difficile à regler. Elle avoit été dressée à Bourges sur le Concile de Bâle, dont on l'avoit presque toute tirée; & le Roy Charles Sept l'avoit authorisée à la priere des trois Ordres de son Etat, qui avoient voulu qu'elle eût la force de Loy dans la Monarchie Françoise. Le dessein de ceux qui l'avoient établie, n'étoit que de conserver l'ancienne discipline que l'Eglise de France avoit tirée des premiers Conciles, & de ne souffrir aucune des alterations que le temps y pourroit introduire. Mais la Cour de Rome qui s'étoit mise en quelque possession de regler cette Discipline en mettant les Decrets des Papes en la place des Canons, ne pouvoit endurer que les François eussent borné l'usage de cette Jurisdiction en un temps qu'elle étoit absoluë dans la plûpart des Etats de l'Europe; & regardoit la Pragmatique comme un ouvrage formé dans le Schisme, pour empêcher l'aggrandissement de la Monarchie absoluë des Papes dans la Chrétienté. 1516.

De là étoient venuës les diverses intrigues de Pie Second avec le Cardinal Baluë, pour obliger le Roy Loüis Onze d'abandonner la Pragmatique: mais ny la haute estime que ce sçavant Pape avoit acquise en France, ni les caresses dont Alexandre Six usa depuis à l'égard de Charles Huit, ni les menaces qu'employa Jule Second pour intimider Loüis Douze, ne furent pas capables d'obtenir des François une renonciation en bonne forme à l'Ordonnance qui mettoit à couvert leurs libertez Canoniques. Il falut que la Cour de

1516. Rome attendît que le temps luy donnât de plus forts moyens, ou la fît negocier avec des personnes plus condescendantes.

Francois Premier vouloit en toute maniere rentrer dans la possession où étoient ses Predecesseurs, qui dans la premiere Race avoient nommé aux Evêchez de leur Etat. [a] Ils avoient continué bien avant dans la seconde Race; & ce n'avoit été que vers les commencemens de la troisiéme Race, [b] que les Papes s'en étoient mêlez, premierement par leurs Legats, & depuis immediatement par eux-mêmes. Il y avoit pourtant si lon-temps qu'ils y prenoient part quand on en parla dans l'Assemblée de Boulogne, qu'il n'y avoit pas d'apparence de les en frustrer sans les dédommager d'ailleurs; & les Annates sembloient être une recompense convenable, pourvû que la Cour de Rome en les exigeant, se contentât de l'ancienne Evaluation du revenu des Benefices, & ne s'obstinât pas à demander que ce revenu fut reglé sur le prix courant qui eût monté à des sommes excessives. [c]

Mais la Cour de Rome étoit trop attachée à ses interests pour se relâcher en ce point; & le Roy avoit trop d'impatience de retourner à Paris, pour s'arrêter à Boulogne aussi long-temps qu'il eût fallu afin de suivre les Ministres du Pape dans les divers détours qu'ils donnoient à la negotiation, & de ne témoigner point d'ennuy jusqu'à ce qu'ils se fussent lassez d'embarrasser les Ministres de France; & c'étoit là le seul moment dans lequel ils eussent été capables de se relâcher, si le Chancelier de France Duprat eût affecté autant d'indifference pour la conclusion du Concordat, qu'en témoignoit

a Dans Gregoire de Tours & dans le premier Volume des Conciles du Pere Sirmond.

b Dans les Lettres d'Yves de Chartres à l'Archevêque de Lion Legat de Paschal Second en France.

c Le Cardinal Pucci dans ses Memoires.

moignoit le Cardinal Pucci. 1516.

Le Bâtard de Savoye & les autres de la suite du Roy qui connoissoient le genie de leur Maître, ne vouloient point qu'on mît l'affaire en negotiation; mais le Chancelier Duprat agissant par les ordres secrets qu'il avoit reçus de la mere du Roy, soûtenoit au contraire qu'il ne faloit pas perdre l'occasion de l'entrevûë, sans se racheter par une imposition reglée sur les Benefices de France, d'une infinité de vexations que la Cour de Rome avoit introduites dans toutes les matieres contentieuses qui avoient tant soit peu de commerce avec le spirituel. Cette raison eût été considerable, s'il n'y eût point eu d'autres voyes pour reformer l'abus, mais on sçavoit que le Chancelier agissoit par d'autres principes.

Il étoit veuf, pauvre, chargé d'enfans, & resolu de s'enrichir. Son merite & ses intrigues avec la mere du Roy l'avoient bien élevé à la premiere dignité de la Magistrature: mais la Robe n'étoit point alors une condition propre pour acquerir de grandes richesses. Celle de se faire d'Eglise étoit plus courte & plus facile par le moyen des Benefices qu'il pouvoit mettre dans sa Maison: mais tant que l'élection subsisteroit il y avoit peu d'esperance pour luy d'obtenir les meilleurs du Royaume, puisqu'ils étoient possedez par les enfans des Princes; & ceux des plus illustres Maisons qui s'étoient faits de bonne heure Chanoines dans les Eglises Cathedrales pour être nommez aux Evêchez qui y avoient beaucoup de credit en cas de vacance, n'eussent pas été d'humeur de renoncer à leurs pretentions en faveur

1516.

du Chancelier, qui ne pouvoit non plus se prevaloir de l'autorité du Roy, à cause qu'elle n'intervenoit dans les suffrages que par le consentement qu'elle donnoit à l'élection, de peur d'en blesser tant soy peu la liberté. Il n'étoit pas plus aisé d'aspirer aux petits Benefices pour de semblables considerations : car outre qu'il en faloit un plus grand nombre, on ne les pouvoit avoir sans s'attirer la haine publique dans un temps où il y avoit de grandes formalitez exterieures à garder.

Il ne restoit donc plus que d'en attribuer la nomination au Roy ; & pour en venir à bout le Chancelier eut le credit de se faire donner la Commission de traiter de la Pragmatique aprés avoir fait resoudre dans dans le Conseil qu'on demanderoit au Pape des Commissaires pour negotier avec eux. Le Pape n'en choisit qu'un qui étoit le Cardinal Pucci son Cousin germain, contre les Maximes de la Cour de Rome de commettre cette sorte d'affaire à la negotiation de plusieurs : mais les qualitez extraordinaires de Pucci suppléoient au nombre des Collegues qu'on luy eût pû donner. Et de fait si la Cour de Rome étoit alors la plus spirituelle [b] de l'Europe, il étoit l'esprit le plus delié de la Cour de Rome. Rien ne luy manquoit de ce qui rend les hommes consommez dans l'intrigue; cependant on eût dit, à l'oüir, qu'il avoit passé toute sa vie parmy les Livres, quoiqu'il y ait des Relations qui portent que le Pape en le faisant Penitencier avoit eu plus d'égard à remplir cette importante Dignité d'un homme Florentin son intime ami, & tout-à-fait experimenté dans

[b] Dans les Memoires des avantages que la Maison de Medicis a procurés au saint Siege.

[b] Les Curieux en peuvent juger par le *Bellum grammaticale* qui se fait au petit coucher du Pape.

les affaires civiles, que d'un Ecclesiastique qui eût étudié la veritable Discipline de l'Eglise dans les anciens Canons. 1516.

Il ne faut donc pas s'étonner de la maniere dont le Chancelier de France, & le Cardinal Pucci, agirent dans la discussion des matieres du Concordat, puisque le Chancelier n'étoit point encor Ecclesiastique, & qu'il n'y avoit pas long-temps que le Cardinal l'étoit. Ils obtinrent tous deux avec assez de facilité ce qu'ils pretendoient l'un de l'autre. Le Chancelier ne s'étoit alors proposé que de parvenir à l'Archevêché de Sens, & à l'Abbaye de saint Benoist sur Loire dont il fut pourvû peu de temps aprés; & d'acquerir à son Maître le pouvoir de recompenser les hommes de service, en leur donnant des Benefices: comme Pucci n'avoit eu pour but que de delivrer la Cour de Rome de la peur qu'il ne prît envie aux autres Nations Chrétiennes, à l'exemple de la Françoise, de limiter l'usage de son autorité par des Pragmatiques.

Mais ce Cardinal se trompa dans une partie de sa conjecture: car encor qu'il eût fait inserer dans le Concordat que l'on procederoit à une estimation nouvelle des Benefices, & qu'il eût envoyé en France des Commissaires qui firent des efforts extraordinaires pour en fixer le revenu, ils y trouverent neanmoins de si grands obstacles, qu'aprés beaucoup de peines & de dépense, la Cour de Rome fut contrainte de se tenir à l'ancienne évaluation. Il est vray que le Cardinal qui croioit que le Chancelier eût fait naître ces obstacles, ou que du moins il n'eût pas voulu les lever, ne tarda pas long-temps à luy rendre la pareille. Car

1516. il fit inserer dans le Concile de Latran la suppression de la Pragmatique, sans permettre qu'on parlât alors du Concordat, quoi que l'on fût convenu qu'il y seroit mis, & qu'on l'y ait depuis inseré.

L'entreveuë de Bologne se termina par la promotion de l'Evêque de Coutances frere du grand Maître de Boisy, à la dignité de Cardinal; & le Roy plus satisfait du Pape qu'il n'avoit sujet de l'être, retourna dans le Milanez, où il travailla à la seule affaire capable de le retenir de là les Alpes: c'étoit le Traité de la France avec les Suisses, dont la bataille de Marignan & le siege du Château de Milan avoient differé la conclusion. Henry Huit Roy d'Angleterre jaloux de la prosperité de François Premier, leur avoit envoyé le Milord Cramer pour les disposer à recommencer la guerre dans le Duché de Bourgogne, avec offre d'un million de livres & promesse d'une puissante diversion du côté de Calais: mais les Suisses plus fins que ce Prince ne pensoit, n'écouterent ses propositions, & ne permirent qu'on les proposât à la Diette de Bade, que pour faire acheter plus cher leur alliance aux François. Ils prirent occasion des offres du Roy d'Angleterre, pour demander aux Ministres du Roy Tres-Chrétien que la France doublât leurs appointemens, & qu'on leur payât en trois mois six cent mille écus pour les arrerages qui leur étoient dûs, & trois cent mille pour restituer ce qu'ils avoient occupé du Milanez. Le Roy fut conseillé de leur accorder ces deux conditions, quoique sa reputation dût recevoir quelque tache en donnant à des vaincus tout ce qu'ils auroient pû pretendre s'ils eussent été vainqueurs: mais on jugea que la conquê-

te du Duché de Milan repareroit assez cette legere flétrissure. Et de fait quelque avantageux que fut le Traité pour les Suisses, ils ne pûrent se resoudre de l'executer dans toute son étenduë. Les cinq petits Cantons qui s'étoient saisis de quelques vallées du Milanez fort à leur bienséance, refuserent de les rendre, & aimerent mieux être privez de la portion de l'argent de France qu'ils devoient toucher. Les autres huit Cantons receurent la leur ; mais à condition qu'ils ne seroient point obligez d'agir contre leurs compatriotes, quand on entreprendroit de reprendre sur eux les vallées ; à quoi les François consentirent d'autant plus aisement, qu'elles ne meritoient pas que l'on continuât la guerre pour elles. 1516.

Ainsi le Roy n'ayant plus rien à craindre pour sa nouvelle conquête licentia son Armée, & ne reserva que sept cens Lances, six mille Alemans, & quatre mille Gascons, pour la garde du Milanez. Il y laissa le Connétable de Bourbon en qualité de Gouverneur, & prit la poste pour Lion où sa femme & sa mere l'attendoient. Il y arriva le premier Fevrier de l'année mil cinq cens seize, & n'y demeura pas long temps sans apprendre que le Pape, n'avoit rien executé de ce dont ils étoient convenus à Bologne Sa Sainteté avoit demeuré un mois à Florence pour amuser le Duc de Ferrare, en le chicanant tantôt sur les frais dont l'Eglise devoit être rembourcée avant que de restituer Modene & Rege, tantôt sur l'investiture qu'elle vouloit que ce Duc prît du saint Siege pour ces deux Places quand on les luy rendroit, quoique ses Predecesseurs les eussent toûjours reçuës de l'Empire, mais en

1516. effet pour attendre que François Premier fût hors d'Italie. Et de fait elle n'avoit pas plutôt sçû qu'il avoit repassé les Alpes, qu'elle avoit aussi repris le chemin de Rome sans vouloir plus parler de restitution. Son manquement de parole venoit d'une Lettre qu'elle avoit reçuë du Roy d'Espagne dans laquelle ce Prince aprés l'avoir remerciée de ce qu'elle luy avoit sauvé le Royaume de Naples en détournant les François de le conquerir, l'avertissoit qu'il y avoit mis si bon ordre, qu'il n'apprehendoit plus d'être attaqué la campagne prochaine. Cet ordre consistoit en deux puissantes diversions qu'il avoit suscitées à François Premier; l'une du côté d'Alemagne où il avoit envoyé six vingt-mille écus à l'Empereur [a] qui s'étoit obligé d'entrer dans le Milanez avec une Armée de cinquante mille hommes: L'autre du côté de Picardie, où le Roy d'Angleterre son Gendre devoit en même temps rentrer pour se vanger de ce que les François favorisoient en Ecosse le Duc d'Albanie son ennemy, qui s'étoit mis en possession de la regence du Royaume sous la minorité Jacques Cinq son neveu, au prejudice de Marguerite mere de ce jeune Prince & sœur de sa Majesté Angloise. [b]

[a] Maximilien Premier.

[b] Dans le Traité secret du Duc d'Albanie avec François Premier en 1516.

Cette derniere diversion fut deconcertée par la mort du Roy d'Espagne arrivée au commencement de mille cinq cens seize. Il avoit épousé en secondes nôces Germaine de Foix, & cette Reine voulant avoir des enfans l'avoit persuadé d'avaler un breuvage, qui l'échaufa de sorte qu'il en eut la fiévre dont il mourut: mais l'Empereur qui pouvoit prendre occasion de cette mort pour ne pas retourner dans l'Italie, & pour retenir nean-

moins les six vingt mille écus qu'on luy avoit envoyez 1516.
pour cela, crut que cet accident luy seroit avantageux en ce qu'il luy procureroit la regence des Royaumes de Castille & d'Arragon qui sembloit ne luy pouvoir desormais être contestée puisqu'ils appartenoient à Charles d'Autriche son petit fils, dont il étoit déja tuteur honoraire pour ce qui regardoit les Païs-bas. L'Esperance de trouver dequoi satisfaire sa prodigalité dans l'administration d'un sigrand nombre d'Etats; le porta donc à se mettre en un équipage capable de se faire respecter par les Espagnols, & de leur plaire en declarant la guerre aux François. Il tira des Maisons hereditaires de celle d'Autriche en Alemagne les troupes qui n'étoient pas absolument necessaires pour les garentir de l'invasion des Turcs. Il leva dans les autres Cercles de l'Empire cinq mille chevaux, & seize mille hommes de pied; & trouvant les cinq petits Cantons disposez à luy fournir quinze mille hommes pour autant d'écus, il les leur envoya. Sa marche fut si prompte & si secrette que les François aprirent qu'il descendoit en Lombardie par les Montagnes de Trente, avant que d'avoir sçû qu'il assembloit une Armée, tant ils negligeoient alors les affaires d'Alemagne.

Le Printems commençoit à peine, que l'Armée des Venitiens surprise devant les villes de Veronne & de Bresse qu'elle avoit presque reduites à l'extrêmité par deux Sieges opiniâtrés durant tout l'Hyver, les leva avec une precipitation qui tenoit plus de la fuite que de la retraite. Lautrec qui commandoit le secours que la France avoit envoyé aux Venitiens, témoigna dabord plus de resolution, & manda au Roy son Maî-

1516. tre qu'il empêcheroit l'Empereur de passer la riviere [a] d'Oglio; mais il n'executa pas sa parole, soit qu'il eût été mal informé du nombre des Imperiaux, ou qu'il eût trouvé l'eau plus basse qu'elle n'avoit accoûtumé d'être en cette saison; & le Connétable se vit investi dans Milan, avant qu'il eût pris les mesures necessaires pour soûtenir un Siege regulier. Il resolut neanmoins de perir plutôt que de se rendre; & la seule chose qu'il mit en deliberation, fut s'il brûleroit les Fauxbourgs. Trevisan & Gritti que la Republique de Venise avoit envoyés vers luy en furent d'avis: mais la peur d'intimider les Habitans, fit suspendre l'embrasement jusqu'à ce qu'on y fût contraint par l'effort des Assiegeans.

[a] Dans une Lettre écrite au Roy du 6. Avril 1516

Il n'y avoit plus d'autre esperance de sauver le Duché de Milan que par le moyen des treize mille Suisses, qu'Albert de la Pierre menoit au Connétable. Ils arriverent en effet devant que la Place eût été fermée de tous côtez; & l'on ne doutoit point que leur presence n'obligeât l'Empereur à se retirer, mais ils apprirent qu'il y avoit dans son Camp quinze mille de leurs Compatriotes. L'horreur de se soüiller de leur sang, & de les forcer de répandre le leur, leur fit alors protester qu'ils ne combattroient pas; & le Connétable par une marque de depit qui n'étoit pas moins prudent que genereux, les licentia sur le champ; prevoiant d'un côté que s'ils demeuroient, ils ne serviroient qu'à decourager le reste de ses troupes; & presupposant de l'autre que l'Empereur faute d'argent ne les retiendroit point à son service, comme il arriva.

Il n'y eut qu'Albert de la Pierre qui demeura avec sa compagnie de trois cens hommes; encore falut-il luy

permettre de ne le placer qu'aux lieux qui seroient attaquez par les Alemans. L'Empereur averti du départ des Suisses, s'imagina qu'il n'y auroit plus de difficulté dans son entreprise. Il distribua ses quartiers autour de Milan; & fit sommer les Habitans avec menaces, que s'ils ne luy apportoient leurs clefs, il les traiteroit comme Frederic Barberousse, qui avoit fait semer du Sel au lieu où leur Ville étoit auparavant bâtie: mais il fut obligé huit jours aprés à changer de langage, par un évenement qu'il n'avoit point assez prevû. 1516.

Le jour que les Suisses devoient recevoir un mois de solde, s'étant passé sans qu'on parlât de les payer, leur Colonel Stafler l'alla trouver le lendemain si matin qu'il étoit encore couché; & luy demanda de l'argent en des termes si peu respectueux, qu'il ne put s'empêcher d'en témoigner de l'indignation: mais Stafler au lieu de se corriger, repartit plus fierement que les Suisses avoient besoin de Florins & non pas de correction; & que si on ne leur donnoit à l'instant la montre qui leur étoit dûë, ils accepteroient celle que le Connétable leur offroit.

L'Empereur écoûta ces dernieres paroles, comme une Sentence prononcée contre sa personne, par des gens qui étoient en état de l'executer. Il se souvint de l'infortuné Loüis Sforce Oncle de sa femme, que les mêmes Suisses avoient livré aux François dans une conjoncture presque semblable: Il tâcha d'appaiser Stafler par de basses civilitez; mais voyant qu'elles ne servoient qu'à le rendre moins traitable, il le renvoya dans son quartier en luy promettant d'y aller l'aprés dînée avec le Cardinal de Sion qui l'avoit suivy dans

1516. le Duché de Milan, quoiqu'il se sentît proche de sa fin, dans la seule veuë de satisfaire encore une fois la haine incapable qu'il avoit pour la France. Mais au lieu de cela l'Empereur s'alla refugier dans le quartier des Alemans; où ne se trouvant pas encore en assez grande sureté, il leur fit lever le Siege, & les mena sur le bord de la riviere d'Adde. Les Suisses à son exemple délogerent le même jour, & se retirerent à Lodi, & à saint Ange qu'ils pillerent. Leur dessein étoit de reprendre le chemin de leurs Cantons, lors que le Cardinal de Sion les arrêta en leur portant seize mille écus, que l'Empereur venoit de tirer du territoire de Bergame, pour l'exempter du pillage: il les assura de plus qu'ils toucheroient par avance la moitié des cinquante mille écus de l'argent d'Espagne, qui avoient été mis en dépost dans la ville de Trente: mais comme on apportoit au Camp, les vingt-cinq mille écus, ils furent arrêtez par la garnison de Bresse à qui ils étoient dûs. Les Suisses n'en ayant point eu d'avis suspendirent leur marche; & promirent de retourner au Siege de Milan, aussi-tôt qu'ils les auroient touchez.

Mais il n'étoit pas possible de tenir long-temps les Suisses dans l'erreur; & il ne restoit que deux ressources à l'Empereur pour sortir de l'embarras où il se trouvoit, l'une de tirer de l'argent de Creme qui luy en avoit promis autant que Bergame, l'autre de recevoir les trente mille écus que le Roy d'Angleterre luy envoioit sous l'escorte d'un Prince de Brandebourg. La premiere luy manqua, parce que les Bourgeois de Creme informez du mécontentement des Suisses, refuserent d'executer ce qu'ils avoient promis; & témoi-

gnerent tant d'obſtination à ne rien contribuer, qu'on ne les y oſa contraindre. La ſeconde ne ſervit de gueres ; car aprés que l'argent des Anglois fut heureuſement arrivé au Camp de l'Empereur, les gens de guerre voulurent qu'il leur fût diſtribué par égales portions ; & en reçûrent parconſequent ſi peu, qu'on ne les paya que pour huit jours, quoi qu'on leur dût un mois entier. L'Empereur feignit alors d'avoir reçu une Lettre de change de quatre-vingt mille écus qui luy devoient être payez dans la ville de Trente, y courut en poſte, & ſon Armée en l'attendant demeura de là la riviere d'Adde. Le Connétable craignant qu'elle ne revint ſortir de Milan, & ſe campa de l'autre côté de cette Riviere pour en conteſter le trajet, quoique les Venitiens euſſent refuſé de le ſeconder ſur ce qu'ils jugeoient ſon deſſein temeraire. Mais l'Empereur ne comparoiſſant point au jour qu'il avoit promis de revenir, ſes troupes ſe licentierent d'elles-mêmes ; & s'en retournerent toutes dans leur païs, excepté trois mille Alemans qui prirent parti avec le Connétable. Cette expedition fut la derniere de Maximilien Premier dans le Milanez. On l'a tirée des Memoires d'un Gentil-homme du Bourbonnois qui s'y trouva ; [a] & le Lecteur jugera s'il eſt plus digne de creance que les deux plus fameux Hiſtoriens d'Italie, Guichardin, & Paul Jove, qui en ont deguiſé les principales circonſtances, pour attribuer toute la gloire à des Italiens, Guichardin à André Gritti, & à Marc Treviſano Provediteurs de l'armée de Veniſe, & Paul Jove au Marechal Trivulce.

1516.

[a] Monſieur d'Anleze Maître d'Hôtel du Connétable dans ſes Memoires.

Quoiqu'il en ſoit les François voulurent accuſer le Pape d'avoir procuré la deſcente des Alemans en Ita-

1516. lie. Leur soupçon étoit fondé sur ce que deux des plus intimes amis de sa Sainteté, avoient toûjours accompagné l'Empereur durant sa marche; l'un qui étoit Marc Antoine Colonne en qualité de Chef de la cavalerie Italiene, & l'autre qui étoit le Cardinal Bibiena comme Legat en Alemagne. Deplus sa Sainteté pressée par Antoine Marie Palavicin, que le Connétable luy avoit envoyé, de satisfaire à l'Article de son Traité avec la France, qui portoit qu'elle entretiendroit cinq cens Lances, & trois mille Suisses, pour la défence du Duché de Milan, pendant qu'il seroit attaqué, avoit promis d'abord de l'executer ponctuellement. Mais ensuite elle s'étoit ravisée; & feignant de vouloir faire plaisir au Connétable qui avoit alors plus besoin d'argent que de Soldats, elle lui avoit offert de lui envoyer la somme, à laquelle pouvoit monter l'entretien des trois mille Suisses, ce que Palavicin avoit accepté: mais sa Sainteté n'avoit fait ni l'un ni l'autre; & prenant pour pretexte que la cavalerie de l'Eglise n'étoit pas assez leste, elle avoit envoié en sa place dans le Milanez celle de Florence, avec ordre neanmoins de marcher si lentement, qu'elle étoit à peine arrivée à Rege, lors qu'elle avoit apris la retraite des Imperiaux.

Il est vray que ces démarches n'étoient pas sinceres; mais elles venoient plutôt de la timidité & de l'irresolution du Pape, que de son manquement de foy. Et certes sa Sainteté avoit plus d'interest d'empêcher l'établissement des Alemans dans l'Italie qui la pretendoient toute entiere, que celuy des François qui n'en demandoient qu'environ le tiers: mais la même crainte d'offenser l'Empereur qui avoit fait commettre à Leon

Dix les deux fautes dont on se plaignoit en France, l'eût encore porté à de plus grandes extrêmitez contre elle, si la multitude d'Alemans dont le Milanez étoit couvert, ne se fut si-tôt dissipée. Cependant il passa de l'excez de la fraieur dans une confiance qui n'étoit pas moins excessive; & voyant que les François ne témoignoient aucun ressentiment de ses contraventions au Traité de Bologne, il crut les pouvoir desormais choquer avec impunité. Le premier affront qu'il leur fit à découvert, fut de dépoüiller le Duc d'Urbin pour s'être lié d'interest avec eux. Il le chassa de son Etat en vingt deux jours; & pour empêcher le Connétable de Bourbon de le rétablir, il luy suscita de l'embarras dans le Milanez, en gaignant le Chancelier Moron, qui ne voioit qu'à regret sa Patrie sous une domination étrangere. 1516.

Moron étoit allé à Modene pour ses affaires particulieres; & ProsperColonne au retour de sa prison eut ordre de passer par cette Ville, & de conferer secretement avec luy. [a] Mutio Colonna Cousin de Prosper qui commandoit un petit Corps de cavallerie aux environs, s'y rendit aussi; & le Resultat de l'entre-veuë de ces trois personnes fut, que Moron retourneroit aussi-tôt à Milan pour y favoriser la sedition qu'on y vouloit exciter: qu'on fourniroit des armes & de l'argent aux Milanois que les François avoient bannis, par la seule raison qu'ils les voioient trop passionnez pour le retablissement des Sforces: que Mutio leur aideroit avec sa Cavalerie à surprendre quelque importante Place; & que Prosper en attendant le succez de cette tentative, iroit à Bologne, où il s'arrêteroit sous couleur de faire ha-

[a] Dans la Relation de la premiere conjuration du Chancelier Moron contre la France.

1516. biller ſon train avant que de paſſer plus avant l'Etat Eccleſiaſtique.

Mais il arriva qu'un eſpion du Milanez q Connétable entretenoit à Bologne, y fut ſollic quelques bannis de ſon Pays d'être de la partie ; feignant d'y entendre, il penetra dans leur ſec le découvrit aux François. Le Connétable touc tant d'injures, demanda permiſſion au Roy de éclater ſon reſſentiment contre la Cour de Rome, ne put l'obtenir : tant il étoit difficile de deſabuſer Fran- çois Premier du reſpect qu'il croioit toûjours devoir conſerver pour Leon Dix, quoi qu'il fût convaincu que ce Pape luy avoit pluſieurs fois manqué de parole. La réponſe que Sa Majeſté fit au Connétable, fut qu'il faloit penſer à ramener doucement Leon Dix au lieu de l'effaroucher par une irruption imprevûë ; & on luy défendit mêmes de ſe ſaiſir des Principautez de la Mirandole & de Corege, parce que ceux qui les te- noient s'étoient mis ſous la protection du ſaint Siege, quoique la conquête en fût extraordinairement faci- le, & qu'il y eût ſujet d'en punir les Princes, puiſqu'ils étoient convaincus d'avoir favoriſé la deſcente des Alemans en Lombardie.[a]

Pour comble d'irregularité le Conſeil de France fit inviter le Pape de ſeconder le Roy, dans le deſſein de nettoyer de Corſaires la Côte d'Afrique ; & luy manda qu'il avoit équipé pour cela une ſuperbe Flotte, ſur laquelle Navarre devoit s'embarquer avec ſix mille Soldats choiſis : mais le Pape au lieu de contribuer à ce ſaint Ouvrage empêcha la levée des Decimes en France, quoi qu'il l'eut accordée dans l'entrevûë de

Bologne. Cependant on diſſimula cette injure comme les precedentes; & le Connétable en fut ſi touché, qu'il remit entre les mains du Roy le Gouvernement du Milanez. Il previt que le trop d'égard qu'on avoit pour la Cour de Rome feroit perdre cet Etat; & il aima mieux que ce malheur arrivât à la France ſous la conduite d'un autre, que ſous la ſienne. 1516.

Lautrec fut mis en ſa place,[a] & l'on publia que c'étoit pour faire juſtice à ſon merite, & pour le recompenſer des vingt-deux bleſſures qu'il avoit reçuës à Ravenne en combattant pour ſauver la vie à Gaſton de Foix ſon couſin germain: mais ceux qui avoient part dans l'intrigue, ſçavoient que Lautrec étoit uniquement redevable de ſon employ à la beauté de la Comteſſe de Château-briant ſa ſœur, plus fameuſe comme l'on verra dans la ſuite de cet Ouvrage, par la jalouſie de ſon mari qui s'en défit en luy faiſant ouvrir les veines, que par l'amour du Roy.

[a] Dans les proviſions de Lautrec pour la Charge de Gouverneur de Milan.

Il ſembloit que la France n'eût plus d'inclination que pour la paix, tant elle faiſoit d'avances pour l'établir dans toute l'Europe. Les Venitiens qui n'avoient pas encore achevé de recouvrer leur Etat de Terre-ferme, ſe plaignoient de ce qu'elle ne les aſſiſtoit pas aſſez, & l'imputoient au grand Maître de Boiſy principal Miniſtre du Roy Tres-Chrétien, qui ſe voiant âgé & accablé d'infirmitez ne vouloit point quitter le Cabinet où il étoit le plus fort pour la campagne où il craignoit avec raiſon de devenir inutile: mais leurs remontrances n'empêcherent pas ce Miniſtre de s'aboucher à Noyon avec le Seigneur de Chievres, qui tenoit le même rang à la Cour du nouveau Roy d'Eſpagne Charles d'Auſtri-

portoit qu'en la succession de l'Etat, les mâles quoi que plus éloignez excluroient les plus proches femelles. Ce n'est pas que Ferdinand & Isabelle aprés la mort de leur fils unique n'eussent fait interpreter cette Loy dans une Assemblée generale des Etats d'Arragon, par une Declaration [a] que les mâles sortis des femelles ne laisseroient pas d'exclure ceux qui viendroient de mâles en mâles, pourvû qu'ils fussent plus proches d'un degré Mais outre que ces Etats n'avoient pû abolir la Loy fondamentale du Royaume sous pretexte de l'expliquer, on sçavoit de plus que les Arragonois n'avoient consenti que par force à cette Declaration; & l'on trouvoit encore des protestations en bonne forme faites dans le temps prescrit par la Jurisprudence d'Espagne, contre la violence qui avoit empêché la liberté des suffrages. Enfin ces Peuples qui s'étoient toûjours gouvernez à la mode des Lacedemoniens, n'avoient point oublié qu'aprés la mort de leur Roy Martin, l'Ayeul de Ferdinand, s'étoit fait élire par des voyes irregulieres au prejudice du Comte d'Urgel & de plusieurs autres contendans, quoi qu'il fût celuy de tous qui avoit le moins de droit; & la Justice vouloit qu'on rendît à la posterité de ce Comte, ce qu'on luy avoit ôté. 1516.

[a] Cette Declaration est dans le dernier Tome de Zurita.

Ces raisons bien pesées reduisoient Chiévres dans une telle necessité d'acquerir par un acord, quel qu'il pût être, l'amitié des François; qu'il l'eût infalliblement achettée par la restitution non seulement de la Navarre, mais encore du Royaume de Naples, si Boisy eût sçû menager l'occasion : mais Chiévres aprés avoir sondé Boisy, reconnut qu'il étoit d'humeur à prendre le change, & à se contenter d'esperance lors qu'il

1516. pouvoit obtenir des choses solides. Il l'engagea donc insensiblement dans ce commerce, par des voyes que l'on a expliquées ailleurs, * & luy fit signer un Traité, S'il est vray qu'il n'en signa qu'un, car il s'en trouve deux differens datés du quinze d'Aoust mil cinq cens seize.

* Dans la Pratique de l'Education des Princes.

Les Articles de celuy dont on demanda trois jours aprés la ratification à François Premier, furent que la France assisteroit Charles d'Austriche à prendre possession de toutes les Couronnes dépendantes de la Castille & de l'Arragon ; & qu'il y auroit Ligue deffensive entre la France & l'Espagne envers & contre tous: Que Charles épouseroit Loüise fille du Roy Tres-Chrétien qui n'avoit qu'un an;& qu'en attendant qu'elle fut nubile, il luy feroit tenir vingt-cinq mille écus par quartier pour son entretien à la Cour de France, où elle seroit élevée auprés de la Reine sa mere jusqu'à l'âge de douze ans : Qu'elle auroit pour sa dot la portion du Royaume de Naples, qui devoit appartenir à la France par le partage fait en mil cinq cens un entre les Rois de France & d'Espagne ; & que si elle decedoit avant la consommation du mariage, Charles épouseroit une de ses sœurs, au cas qu'elle en eût ; & si le Roy Tres-Chrétien manquoit de filles, il luy donneroit Renée de France sa belle sœur aux mêmes conditions : Que ces mariages demeurant steriles, la portion de Naples seroit reünie à la Monarchie Françoise, & que la Navarre seroit restituée dans six mois à Henry d'Albret : Que si dans un terme si court Charles ne pouvoit disposer les Etats de Castille à cette restitution, François Premier pourroit employer une armée pour la recouvrer, sans contrevenir au present Traité,

& que si l'Empereur vouloit rendre aux Venitiens Veronne dans deux mois, on luy donneroit cent mille écus pour le dédommager de ses frais; & s'il ne le vouloit pas, Charles le laisseroit seul vuider sa querelle.

L'autre original du Ttraité de Noïon que les Espagnols produisirent cinq ans aprés, parloit bien du mariage de Charles, de sa Ligue avec le Roy Tres-Chrétien, & de l'abandonnement qu'il faisoit des interests de l'Empereur: mais il ne contenoit que des promesses vagues de faire examiner le droit qu'il avoit sur les Royaumes de Naples & de Navarre, & de les restituer, au cas que les plus fameux Jurisconsultes de l'Europe jugeassent que son Predecesseur les eût injustement usurpés.

Les Venitiens crurent si peu que le Traité de Noïon dût être accompli, qu'ils ne laisserent pas d'assieger Veronne, quoi qu'ils previssent qu'il leur en coûteroit beaucoup plus,[a] que les cent mille écus ausquels ils étoient taxez pour la tirer des mains de l'Empereur. Les Alemans & les Espagnols naturels dont la garnison étoit composée, se défendirent avec une obstination qui donna lieu à Roccandolphe quoiqu'il n'eût que sept ou huit mille hommes, de faire lever le Siege: mais l'Empereur qui lui en avoit donné la commission s'en repentit, quoi qu'elle eût été genereusement executée.

[a] Dans les excuses du Provediteur Gritti au Roy.

Il fit sçavoir aux Venitiens qu'il étoit prest d'entrer dans l'accommodement de Noïon, & de leur rendre Veronne dans le même temps qu'il recevroit le dédommagement contenu dans ce Traité. Les Venitiens luy compterent de l'argent; & le Pape jaloux de les voir recouvrer ainsi leur Etat de Terre-ferme, s'avisa de cette ruse pour éluder la restitution de Veronne. Il fit dire

1516. aux Espagnols de la garnison, qu'il ne leur pouvoit accorder le passage par l'Etat Ecclesiastique dont ils auroient besoin pour s'aller embarquer à Naples, parce qu'ils étoient en trop grand nombre, & qu'il faloit qu'ils se determinassent à rompre leur Ordonnance militaire, & à passer deux à deux. Son dessein étoit de les exciter à sedition, ou de les contraindre de demeurer dans la Place malgré l'Empereur & les Venitiens; parce que ce vieux corps d'Infanterie qui subsistoit depuis vingt ans du butin qu'il faisoit sur les Italiens, sçavoit bien que les Paysans de l'Etat Ecclesiastique ne manqueroient pas de l'exterminer, s'il étoit assez imprudent pour se diviser: Mais le Pape au lieu de réüssir dans son artifice, s'attira une nouvelle guerre. Le Prince Frederic de Bossolo servoit à Veronne en qualité de Chef de la cavalerie Imperiale. Il étoit irrité contre le Pape, de ce que sa Sainteté des le commencement de son Pontificat luy avoit ôté le Generalat de l'Infanterie de l'Eglise, pour le donner à Laurens de Medicis son neveu. L'occasion de se vanger étoit belle; & il voioit les Espagnols reduits à la necessité d'accepter quelque party qu'on leur proposât, plutôt que de consentir à leur desunion. Il les sonda s'ils voudroient de l'employ contre le Pape; & les y trouvant disposez, il leur parla de rétablir le Duc d'Urbin. L'entreprise fut presque aussitôt executée que resoluë; & les Espagnols joints à trois mille Alemans que Lautrec venoit de licentier, & à quelque Cavalerie que Bossolo débaucha, traverserent la Romagne, avant que le Pape fût en état de leur disputer le passage, & entrerent dans le Duché d'Urbin qu'ils recouvrerent en trois jours.

Le Pape ne sçachant à qui se prendre de sa perte, en accusa la France, fondé sur une Lettre que la mere du Roy luy avoit écrite en faveur de la Duchesse d'Urbin sa proche parente, pour luy remontrer qu'il y avoit de la cruauté & de l'ingratitude à contraindre cette Princesse de mandier en retenant son doüaire,[a] aprés avoit dépoüillé son mary de la Souveraineté qu'elle luy avoit aportée en mariage. 1517.

[a] Dans la Lettre de Loüise de Savoye à Leon Dix en faveur de l'heritier d'Urbin.

Il ne se plaignoit pourtant en public que de Lautrec, sans la participation duquel il ne pouvoit croire que le recouvrement d'Urbin eut été fait: Mais il porta plus loin sa vangeance, puis qu'il rompit l'entreveuë qui se devoit faire à Cambray, au commencement de mille cinq cens dix-sept, entre les Rois de France & d'Espagne. Il obtint aussi des défenses de Sa Majesté Catholique & de l'Empereur, à tous leurs Sujets, de porter les armes pour le Duc d'Urbin, & le Comte de Potenza eut ordre de joindre l'armée Ecclesiastique avec la moitié de la Cavalerie destinée à la défense du Royaume de Naples: tant on eut peu de soin d'observer le Traité de Noïon, aprés qu'on eut appris que ceux d'Arragon frustrez de l'esperance d'être appuiez par la France dans leur revolte, avoient reconnu Charles d'Austriche pour leur Roy.

Cependant François Premier persistoit encore dans sa molle conduite, & se mettoit en peine de justifier qu'il n'avoit rien contribué à la revolution d'Urbin. Il écrivoit au Pape qu'il étoit fâché de voir sa Sainteté attaquée par les armes de ses propres sujets, & promettoit que Lautrec marcheroit pour la secourir avec les meilleures troupes du Milanez. Et de fait

1517. ce Gouverneur de Milan eut ordre d'envoyer trois cens hommes d'armes au rendez-vous de l'armée Eccelesiastique : mais Laurens de Medicis qui la commandoit aprés les avoir priez de se rafraichir dans le Modenois & aux environs de Bologne, les fit enfin passer à Rimini, où ils demeurerent toute la campagne sous pretexte d'assurer la Romagne, mais en effet de peur que si on les méloit avec la Cavalerie Ecclesiastique, ils ne la débauchassent pour aller servir sous le Duc d'Urbin. Ils aiderent pourtant à la conclusion d'un troisiéme Traité de la France avec le Pape, dans lequel il fut acordé plus expressément qu'on n'avoit fait dans le second; Que la Ligue deffensive obligeroit le Roy Tres-Chrétien de fournir six mille hommes, & douze mille écus par mois à sa Sainteté, & à la Maison de Medicis, pendant qu'elles seroient attaquées, & que le Pape & cette Maison n'en donneroient reciproquement que la moitié : Que le Roy nommeroit aux Benefices du Duché de Milan par un Indult particulier, & leveroit sur le Clergé de France les Decimes promises à la Conference de Bologne, à condition que l'argent qui en viendroit seroit consigné entre les mains de personnes solvables & agreées par le saint Siege, qui seroient caution qu'on ne l'emploiroit que pour faire la guerre aux Turcs. Mais cette clause n'étoit que pour éblouïr le vulgaire, car il y avoit un Article secret qui portoit que le Roy disposeroit de l'argent à sa volonté. Un autre Article secret dispensoit aussi le Roy d'assister le Pape contre le Duc de Ferrare; & permettoit mêmes à Sa Majesté d'assister ce Duc, supposé que l'armée Ecclesiastique se mît en devoir de le dépoüiller.

Il y eut plus de difficulté sur la restitution de Modene & de Regge.[a] Le Pape n'y vouloit consentir qu'aprés que la guerre d'Urbin seroit achevée ; & le Roy pressoit qu'elle se fit incontinent, comme ayant été plusieurs fois accordée. Enfin il passa qu'on n'en parleroit point dans le Traité ; mais que le Pape mettroit entre les mains du Roy un Bref, par lequel il s'obligeroit à rendre ces deux Places dans sept mois. 1516.

[a] Dans les Articles secrets du troisiéme Traité de la Maison de Medicis avec le Roy.

Comme ce Traité n'avoit été fait par François Premier que pour détacher le saint Siege d'avec les Anglois, qui menaçoient de recommencer la guerre en Picardie, ni par le Pape que pour dissiper l'armée du Duc d'Urbin, en luy faisant voir que la France ne contribuëroit plus rien pour sa subsistance, aussi il ne dura que jusqu'à ce que l'un & l'autre eussent obtenu ce qu'ils pretendoient. Le Pape termina la guerre d'Urbin à son avantage en corrompant l'infanterie Espagnole, qui fut assez lâche pour traiter avec luy de la vente de son General : mais ce ne fut qu'aprés que sa Sainteté y eut reçu des affrons qui la rendirent méprisable. Son armée quoique plus forte sans comparaison que celle du Duc, n'avoit osé rien entreprendre, & s'étoit contentée d'attendre que les conspirations formées contre la vie de ce Duc eussent reussy, ce qui étoit tout à fait infame à des gens de guerre. Deplus elle n'avoit jamais été exempte de sedition, quoi qu'on la payât regulierement tous les mois; & par une defection qui manquoit mêmes de pretexte, elle étoit presque toute passée de l'autre côté, quoi qu'elle sçût assez que le Duc n'avoit rien à luy donner: ce qui avoit reduit le Pape à la necessité de recourir aux Princes Chrétiens pour remplir le vuide de ses

1517. troupes, comme si ç'eût été une querelle de Religion, & de se lier avec eux par des conventions qui n'avoient servi qu'à rendre son ambition & sa foiblesse plus éclatante.

Il n'y eut point de si petit Feudataire de l'Eglise, devant lequel il ne s'humiliât, luy qui avoit toûjours porté si haut la majesté du saint Siege; & ses bassesses jointes à d'autres ressentimens qui ne sont pas de cette Histoire, donnerent occasion à un simple Chirurgien de soulever contre luy la plûpart du sacré College, & même d'attenter à sa vie. Enfin aprés avoir épuisé le tresor de la Chambre Apostolique & la bource de ses amis, il fut reduit à menager l'infame commerce de Moncade, qui pour quatre vingt mille écus luy fit recouvrer le Duché d'Urbin.

De l'autre côté François Premier envoya en Angleterre le Seigneur du Bellay Langey, qui dissipa si bien les ombrages qu'avoit pris Henry Huit de la conquête du Milanez, que ce Prince ne parla plus de porter la guerre en France. Le fruit de ce voyage parut en ce que le Roy d'Espagne étant party de l'Ecluse en Flandre pour aller recevoir le serment de ses nouveaux Sujets, & s'étant fait debarquer à Douvre sous pretexte de la tempête, mais en effet pour tâcher de renouveler les soupçons des Anglois sur l'établissement du Roy Tres-Chrétien dans l'Italie, le Roy d'Angleterre le reçût magnifiquement: mais il luy declara qu'il ne vouloit rompre avec aucun de ses voisins. *

* Dans la premiere negotiation de Langey en Angleterre.

Le Roy Catholique ne laissa pas neanmoins de faire demander en France un délay de six mois pour payer la pension de son accordée, qu'il obtint dans la joye où la Cour

Cour de France étoit alors à cause du Dauphin né le dernier de Fevrier mil cinq cens dix-huit. Le Pape prié d'être le Parain, envoya Laurens de Medicis pour le tenir en son nom. La ceremonie se fit le vingt-cinq d'Avril de la même année, & le troisiéme jour suivant Laurens épousa l'heritiere de Bologne, aprés avoir engagé sa parole au Roy de n'avoir plus de liaison qu'avec la France. On le crut parce qu'on sçavoit qu'il avoit sujet de haïr l'Espagne, qui luy avoit ôté le Duché d'Urbin; & on avoit besoin de son amitié pour conserver celle du Pape, qui n'ayant que quarante & un an devoit apparemment vivre long-temps. De plus Laurens avoit un autre interest d'être uni avec la France: car comme il ne pouvoit sans elle s'emparer des Republiques de Sienne & de Lucques, qui l'empêchoient de retablir l'ancien Royaume de Toscanne au milieu de l'Italie, aussi elle ne pouvoit sans luy, faire passer par terre les troupes destinées à la conquête de Naples.[a]

[a] Dans les Articles secrets du Contrat de Laurens de Medicis.

Aprés que le mariage fut achevé, Laurens mit entre les mains du Roy le Bref de sa Sainteté, qui luy permettoit de se servir des deniers levez pour la guerre contre les Turcs, en attendant une occasion plus favorable de les attaquer: mais ce Bref n'étoit expedié que sous une condition qu'il falut executer avant toutes choses. Elle étoit de donner en dépost à Laurens cinquante mille écus de cette somme, qui servirent à la profusion de l'époux, & à conduire l'épouse jusques dans Florence.

Il ne restoit plus au Roy pour augmenter sa reputation dans les Païs-bas, que de recouvrer la ville de

1518. Tournay, que son Predecesseur avoit perduë sur la fin de son Regne. Il n'étoit pas aisé de l'ôter par force aux Anglois; & François Premier étoit engagé par le Traité de Noïon à ne rien innover en Flandres durant le voïage du Roy Catholique en Espagne. Il faloit donc tâcher de la r'avoir par accommodement; & le Roy d'Angleterre ne s'en éloignoit plus tant, depuis qu'il avoit reconnu par experience qu'elle ne luy servoit qu'à faire de la dépense. Il n'étoit jaloux de la conserver que parce qu'il l'avoit conquise; & il luy fâchoit d'être obligé de demander à son Parlement toutes les fois qu'il le convoquoit, une contribution extraordinaire pour en entretenir la garnison.*

* Dans le Manuscrit intitulé *modus tenendi parliamenta.*

Ces raisons examinées par le Conseil de France, y firent resoudre que Bonnivet favory du Roy, iroit à Londres en qualité d'Ambassadeur extraordinaire sous pretexte de renouveler les anciennes Alliances: mais en effet pour offrir à Henry Huit une somme tres-considerable, supposé qu'il voulût restituer Tournay. Bonnivet étoit bien plus né pour le Cabinet que pour la campagne, & passoit pour le plus rusé des Seigneurs qui avoient été élevez à Coignac auprés du Roy. Il ne luy manquoit que l'experience: mais l'affaire dont il s'agissoit n'étant pas des plus difficiles dans la disposition où les Anglois se trouvoient alors, quoi qu'elle le fût infiniment d'elle-même, il n'étoit pas necessaire de ne la confier qu'à un homme consommé. Et de fait elle fut terminée en six semaines, & Bonnivet convint d'abord, avec le Cardinal Volsey Commissaire du Roy d'Angleterre que le Dauphin épouseroit Marie fille unique du Roy.

On s'étonna qu'un Article de telle importance eût

été si-tôt accordé : mais comme le Dauphin n'avoit pas encore un an ni la Princesse cinq ; l'achevement de leur mariage paroissoit si éloigné, que le Roy d'Angleterre pourroit auparavant avoir des garçons ; & s'il n'en avoit point, il luy seroit toûjours facile de desavoüer Volsey, par l'aversion qu'avoient les Anglois de tomber sous la domination de la France. 1518.

Il y eut plus d'obstacles à surmonter sur la restitution de Tournay. Les Anglois pretendoient qu'elle tînt lieu de Dot à leur Princesse; & les François n'y pouvoient consentir, parce que la restitution eût été trop long temps differée. Le temperament qu'on y apporta fut que la Place seroit renduë aux François, à condition de payer deux cens mille écus pour le Château que les Anglois y avoient construit, & pour les munitions de guerre & de bouche qu'ils y laisseroient, & encore deux cens mille pour les arrerages de la pension que les Rois de France donnoient à ceux d'Angleterre, & que le jour de la celebration du mariage les quatre cens mille écus seroient rendus au Dauphin qui les recevroit pour la dot de son épouse.

* Dans la negotiation de Bonnivet avec le Cardinal Volcy.

Le dernier embarras fut qu'il ne se trouva point d'argent au Tresor du Roy Tres-Chrétien : mais le Roy d'Angleterre se contenta de huit Otages des plus Illustres & des plus Riches Maisons de France, qui furent les Seigneurs de la Rochepot, de Moüy, de Montpesat, de Morette, de Huguevillle, de Mortmar, de Melun, & de Grimault ; & le Mareschal de Châtillon aprés les avoir livrés aux Anglois, fut mis en possession de Tournay.

L'Alliance d'Angleterre, la pauvreté de l'Empe-

1518. reur, & la necessité qu'avoit le Roy Catholique de vivre en bonne intelligence avec les François jusqu'à ce qu'il eût recueilly la succession d'Espagne, sembloient mettre à couvert le Milanez d'une revolution prochaine, quand Lautrec par jalousie ou par un zele trop ardent au service du Roy son Maître y jetta les semences de la guerre civile. Le Maréchal Trivulce vivoit dans la ville de Milan, avec un éclat peu convenable à la fortune d'un homme privé. Ses Ancêtres luy avoient laissé de grands biens, & sa vertu le faisoit regarder comme le Seigneur le plus Illustre de toute la Lombardie. La seule necessité de défendre sa vie contre Loüis Sforce son Souverain, dont il avoit tant de fois évité les embûches & le poison, l'avoit engagé dans le party de France, où par l'aveu des Rois Charles Huit & Loüis Douze il avoit rendu des services qui ne pouvoient être dignement recompensez. Sa reputation l'avoit elevé à la tête de la faction des Guelfes; & cet employ luy donnoit trop de credit dans sa Patrie, pour ne pas attirer la jalousie d'un Gouverneur aussi jaloux de son autorité, que l'étoit Lautrec de la sienne.

On chercha donc les voyes d'abaisser Trivulce, & il en donna luy même le pretexte, en acceptant à contre-temps un droit de Bourgeoisie parmy les Suisses pour toute sa Maison. Cette reconnoissance que les treize Cantons pensoient devoir à son merite, luy fut imputée à crime, comme s'il eût cherché une autre protection que celle du Roy. On trouva mauvais qu'il eût fait prendre party à ses deux neveus dans l'Armée des Venitiens; & pour n'oublier rien de ce qui

pouvoit contribuer à sa perte, on luy reprocha d'avoir favorisé l'évasion du Pape lors que n'étant encore que Cardinal Legat il fut pris à la bataille de Ravenne. Enfin on fit entendre à Galeas Visconti Chef de la faction Gibeline, qu'il pouvoit choquer impunement Trivulce, sans considerer que c'étoit là relever un party, qui depuis plus de trois cens ans avoit maintenu l'autorité des Empereurs dans le Milanez.[a] 1518.

Il paroît dans l'Histoire des Regnes precedens que Trivulce étoit le plus fier & le moins endurant des Seigneurs Italiens. Il fut d'autant plus touché des accusations, dont on vient de parler, qu'il pensoit s'être mis par ses actions passées hors de soupçon à l'égard de la France. Il fit à son tour des plaintes mieux fondées, & des reproches plus picquans ; & perdant patience parce que ses parties le poussoient avec d'autant plus de violence qu'elles le voioient prendre feu plus aisément, il traversa les Alpes à l'âge de quatre-vingt ans, pour aller luy même justifier son innocence devant le Roy : mais que pouvoit le merite d'un vieux General d'armée contre les charmes de la belle Château-Briant. Il trouva le Roy à Châtres, & ne put obtenir d'audience : ce qui le contraignit de se faire porter en chaire sur une avenuë, par où Sa Majesté devoit passer pour aller à la Messe. Il la vit : mais apercevant en même temps qu'elle detournoit ailleurs ses regards, il luy cria qu'il la conjuroit d'écoûter un homme qui s'étoit trouvé en dix-huit batailles rangées pour le service de ses Predecesseurs & pour le sien. Le Roy de honte ou de dépit ne laissa pas de passer outre, & la fureur alluma dans les veines de Trivulce une

[a] Dans l'Apologie que publia la Maison de Trivulce quand elle quitta le party de France.

fievre lente qui le reduisit en peu de jours à l'extremi-
1518. té. Le Roy qui s'étoit repenti de sa dureté, l'envoya visiter & luy faire des excuses : mais il repondit que le mal qu'on luy avoit causé n'étoit plus capable de remede, & mourut laissant à ceux de la faction des Guelphes une animosité contre les François, qu'elle fit éclater à la premiere occasion qui se presenta de changer de Maître.

Cependant il n'y avoit que cette Faction qui eût interest de maintenir la France dans la possession du Duché de Milan, parce que son principal interest étoit d'abaisser les Gibelins qui s'étoient toûjours declarez pour les Alemans. L'Empereur en fut averty; mais n'ayant ni l'autorité ni l'argent necessaire pour reünir ces deux Factions, & les faire agir de concert en faveur de la Maison d'Aûtriche, il se contenta de fomenter leur mecontentement ; & ne se mit en peine que de faire passer la Couronne Imperiale à l'un de ses petits fils. Comme il n'étoit pas d'humeur de se démettre, il n'y avoit point d'autre expedient que de faire élire un Roy des Romains, ou pour mieux dire un Successeur presomptif: mais les deux obstacles qu'il prevoioit devoir infaillliblement traverser cette élection paroissoient invincibles : L'un que ses petits fils étoient trop jeunes, & l'autre que par les anciennes constitutions de l'Empire il étoit deffendu de proceder à l'election d'un Roy des Romains durant la vie de l'Empereur, qu'aprés que Sa Majesté auroit été couronnée : Ce qui manquoit à Maximilien Premier, soit qu'il n'eût jamais été en état de faire la dépense du voyage de Rome, ou qu'il eût

apprehendé de mettre ſa perſonne à la diſcretion des Papes, étant bien aſſuré qu'ils ne le recevroient point s'il y alloit le plus fort. 1518.

Ces deux raiſons l'obligerent à faire une tentative pour obtenir de Leon Dix, la diſpenſe de ſe faire couronner en Alemagne par un Legat qui ſeroit uniquement envoyé pour ce ſujet: mais ſa Sainteté qui ne vouloit ny rompre avec luy, ny ſe priver d'un honneur dont les Papes avoient toûjours été extraordinairement jaloux uſa de tant de défaites, qu'elles euſſent ſuffi pour laſſer la patience de tout autre que d'un Alemand. Elle voulut ſçavoir avant toutes choſes ſur lequel de ſes petits fils l'Empereur jettoit les yeux, ſe doutant bien que ce ſeroit l'aîné qu'elle avoit pretexte de rebuter parce qu'il étoit déja Roy de Naples, & que les Inveſtitures des Souverains Pontifes expediées pour ce Royaume portoient expreſſement que quiconque le poſſederoit renonceroit pour jamais à l'Empire. Mais elle ſe trompa dans ſa conjecture, & l'Empereur propoſa le puîné. Son deſſein étoit de luy laiſſer les Provinces hereditaires de la Maiſon d'Aûtriche, & de luy faire encore donner les Païs-bas pour ſa legitime, dans la penſée que ces deux beaux établiſſemens luy fourniroient les moyens de porter la Couronne Imperiale avec plus d'éclat, que n'avoient fait ſes Predeceſſeurs depuis Charlemagne. Il ſe flatoit encore de rendre par là ſa Maiſon la plus conſiderable qu'il y eût eu dans l'Europe depuis pluſieurs Siecles, en la diviſant en deux Branches aſſez puiſſantes pour reſiſter à quiconque les attaqueroit toutes enſemble, & neanmoins capables de ſubſiſter chacune en ſon particu-

* Il y a un Volume de ces Inveſtitures dans la Bibliotheque du Roy.

1517. lier independamment l'une de l'autre; afin que si par un malheur que la prudence humaine ne pouvoit prevoir, l'une des deux venoit à tomber, elle n'entraînât pas l'autre dans sa chûte, comme il arriveroit infailliblement s'il y avoit une subordination necessaire entr'elles. Il ne paroissoit aucun inconvenient capable de retarder l'execution de ce projet; car outre qu'il étoit magnifique & plausible de luy même, il se trouvoit encore plus conforme au genie des Alemans plus disposés à choisir un Superieur d'un pouvoir mediocre, qu'un Maître dont la puissance excessive donnât de l'ombrage. Mais le Cardinal de Sion à qui l'Empereur eut la foiblesse de se découvrir, avoit trop d'interest de le détourner de cette resolution.

Sa haine pour les François étoit devenüe implacable par l'affront qu'ils luy avoient fait à Marignan, & ne pouvoit être satisfaite que par la revolution du Milanez, qu'il pretendoit leur enlever une seconde fois par force ou par adresse. Cependant il voioit que ce que l'Empereur vouloit faire luy en ôteroit le moyen, puis qu'en élevant à l'Empire le cadet de ses petits fils, il ôteroit le pretexte d'entreprendre sur Milan à celuy qui en auroit la force, & le donneroit à celuy qui ne seroit jamais en état de s'en prevaloir. C'est ce qui luy fit dire à Sa Majesté Imperiale, qu'il ne pouvoit comprendre par quel motif elle vouloit gâter dans le dernier acte de sa vie tout ce qu'elle avoit fait de beau durant son Regne: Que son unique dessein avoit été de rétablir l'Empire dans son ancien lustre, & que nonobstant elle parloit de pervertir l'ordre de la Nature & d'ôter l'esperance de sa succession au seul

Prince

Prince qui pouvoit executer un si magnifique dessein: 1518.
Que le Roy Catholique étoit destiné pour donner à l'Empire d'Occident la même étenduë qu'il avoit euë sous Charlemagne; & que de l'en priver aprés tant de dispositions que le Ciel avoit assemblées en sa personne, ce seroit renverser l'ordre de la Providence divine: Que les Empereurs Romains avoient eu tant de peur d'affoiblir leur Monarchie en la divisant, qu'ils avoient aimé mieux n'ayant point de fils, adopterent des personnes étrangeres, que d'élever leurs filles sur le Trône; de peur que ceux qui les épouseroient, ne pretendissent y avoir un droit égal, & ne consentissent de le partager. Que si ces exemples parroissoient trop éloignez, l'Empereur en avoit un plus proche en la personne du Roy Catholique Ferditand, [a] qui avoit surpassé tous les autres Princes tant anciens que nouveaux en l'art de regner: Que ce sage Monarque avoit vû naître de sa fille le même Ferdinand qu'on parloit d'élever à l'Empire: Qu'il avoit été son Parain, & luy avoit donné son nom: Qu'il avoit luy-même pris soin de son éducation, & l'avoit élevé dans sa Cour: Qu'il l'avoit mené dans tous ses voyages, & n'avoit jamais cessé de l'aimer avec une tendresse qui n'étoit pas imaginable. Cependant lors qu'il avoit été question de faire son dernier testament, & de disposer de tant de Couronnes qu'il possedoit par droit de succession & de conquête, il avoit oublié son bien-aimé Ferdinand tout present qu'il étoit, pour aller chercher dans un coin de la Flandre son autre petit fils Charles qu'il n'avoit jamais vû, qu'il avoit toûjours tenu pour étranger, & qui venoit de l'offen-

[a] Vers la fin de la vie du Cardinal Ximenes écrite par l'Université d'Alcala.

1518. ser en la partie la plus sensible, en traitant avec la France sans sa participation, & tout cela par la seule raison d'opposer à la Monarchie Françoise un Aversaire assez puissant pour luy resister : Que le même Roy Catholique ne s'étoit pas contenté de témoigner dans une si fameuse occasion, combien il haïssoit le démembrement de la Monarchie Espagnole ; puisque pour l'éviter dans une autre rencontre il avoit consenti à la dégradation de sa propre Famille, en la frustrant de la Couronne d'Arragon qu'elle portoit depuis tant d'années, & en la reduisant à la condition privée, quoi qu'elle ne manquât pas de mâles capables de tenir le Sceptre, afin de mettre en sa place la Maison d'Austriche, par cette seule consideration que ne pouvant empêcher ceux de cette Maison de succeder à la Castille qui étoit le plus grand Royaume d'Espagne, il avoit jugé necessaire qu'ils succedassent a tout le reste: Qu'enfin les Turcs étoient devenus si puissans, que l'unique moyen de les empêcher d'usurper le reste de la Chrétienté, consistoit à former dans l'Europe une domination capable de leur faire tête ; au lieu de jetter les semences d'une haine irreconciliable dans la Maison d'Aûtriche, qui l'engageroit infailliblement dans une guerre eternelle, bien loin de la mettre en état de servir un jour de rempart à la Religion Chrétienne.

Il faut avoüer que l'éloquence du Cardinal de Sion n'avoit jamais été si desavantageuse à la France, qu'elle le fut dans cette rencontre. Car encore que l'Empereur n'eût pas été tout à fait persuadé, il se trouva neanmoins ébranlé de sorte qu'il suspendit l'execution

de ſon deſſein ; & ceſſa de briguer les ſuffrages des Electeurs, ſuivant la coûtume des perſonnes impatientes qui ſe rebutent dés la premiere difficulté. Il laiſſa couler inutilement le temps de la Diete, qui ſe termina avec l'année mil cinq cens dix-huit ; & le douziéme jour de la ſuivante, il prit par precaution une medecine qui l'étoufa dans la ville de Lintz en Aûtriche, lors qu'il ne commençoit que d'entrer dans ſon année climaterique. Son trépas apporta de nouveaux obſtacles à l'élection du Roy Catholique à l'Empire : car le Roy Tres-Chrétien s'étoit juſque là contenté de la traverſer par des voyes indirectes, en remontrant au Pape & aux Alemans l'intereſt qu'ils avoient de rejetter une perſonne capable d'opprimer leur liberté quand il luy plairoit. Le Roy Catholique ne s'étoit point amuſé à lever ce ſoupçon ; & s'étoit mis à negotier ſecretement avec quatre des ſept Electeurs, qui avoient promis à Mercurin Gattinara ſon Agent de luy donner leurs voix pour la dignité de Roy des Romains, moyennant deux cens mille écus que les Marchands d'Anvers s'étoient obligez de faire tenir à Nuremberg : mais ne s'agiſſant plus de la Royauté des Romains, ces Electeurs dégagerent leur parole ſous eſperance de gagner beaucoup d'avantage. Car le Roy Tres-Chrétien pretendit ouvertement à l'Empire, & envoya Bonnivet à Francfort où l'élection ſe devoit faire, avec ordre d'offrir aux Electeurs quatre cens mille écus. 1519.

La moderation exterieure de ces deux illuſtres Concurrens au commencement de leurs brigues, ne ſçauroit être aſſez loüée. Ils n'affecterent point de ſe nui-

1519. re ni de se décrediter : Ils ne se servirent ni d'injures ni de reproches : Ils garderent un silence profond à l'égard l'un de l'autre : Ils ne parlerent que des avantages qu'ils pouvoient apporter à l'Empire, s'il étoit attaqué par les Infideles ; & ne dirent rien de ce qu'il y auroit à craindre pour la liberté Germanique, si un au* tre leur étoit preferé. On raporte même que François Premier dit à l'Ambassadeur d'Espagne, que comme il loüoit le Roy Catholique son Maître d'aspirer à l'Empire, son Maître ne devoit pas trouver mauvais que Sa Majesté Tres-Chrétienne y pretendît aussi, puis que c'étoit par là que leurs Ancêtres avoient acquis une plus grande reputation dans le Monde : Qu'ils se devoient considerer dans cette recherche comme deux rivaux qui vouloient épouser une vertueuse Demoiselle, sans employer d'autre recommandation que celle de leur propre merite ; & que celuy qui seroit rebuté, ne devoit ni porter envie à l'autre, ni recourir aux armes pour se vanger ; mais pouvoit seulement dans les premiers transports de dépit, presque inevitables dans cette rencontre, se plaindre de sa mauvaise fortune.

*Dans la negociation de Bonnivet à Francfort.

Mais la suite ne répondit ni de part ni d'autre à de si beaux commencemens : tant il est difficile d'observer toutes les regles de la generosité dans une longue action, quand les principes en sont si fort interessez. François Premier sçavoit qu'il y avoit toûjours eu de l'intelligence entre les Etats électifs lors qu'ils etoient voisins ; & que la Hongrie, la Boheme, & la Pologne, se trouvoient dans cette disposition à l'égard de l'Alemagne. Sa Majesté Tres-Chrétienne qui n'esperoit pas de les avoir favorables à cause de l'alliance par-

1519.

ticuliere de leurs Rois avec la Maison d'Autriche, tâcha seulement de ne les pas avoir pour contraires dans sa pretention à l'Empire. La negotiation étoit difficile; & la Garde de Saignes Gentil-homme d'Auvergne, y fut employé en qualité d'Ambassadeur extraordinaire.[a] L'instruction qui lui fut donnée portoit de commencer par la Pologne, & de continuer par la Hongrie, & par la Boheme. Sigismond surnommé le Grand, Roy de Pologne, étoit le Prince le plus fameux de la Chrétienté, non seulement à cause qu'il avoit reparé les bréches faites à sa Monarchie sous les Regnes de ses Predecesseurs par les Tartares & les Moscovites, mais encore pour avoir terminé à l'amiable le differend celebre, survenu entre le Clergé & la Noblesse de Pologne sur la presceance dans les Diettes. Rien ne luy manquoit qu'un peu plus d'autorité sur ses Sujets & un emploi convenable pour exercer les qualitez militaires qu'il possedoit en perfection. Et de fait la Garde avouë dans ses dépêches, qu'il trouva ce Prince plus accompli que la renommée ne le publioit, & qu'il en fut reçu avec des civilitez approchantes de celles de la Cour de France.

Dans la negotion de la Garde en 1519.

Ils entrerent en matiere par les causes de mécontentement de Sa Majesté Polonoise contre la Maison d'Aûtriche, qui n'étoient que trop connuës par toute l'Europe. Uladislas Roy de Hongrie & de Boheme frere aîné de Sigismond avoit été le Prince le moins judicieux des derniers Siecles; & son imbecillité étoit allée jusqu'à se laisser surprendre par l'Empereur Maximilien Premier, qui luy avoit fait signer un Traité dont l'Article le plus important contenoit, qu'au

1519. défaut des mâles dans la posterité d'Uladislas, la Maison d'Aûtriche succederoit aux Royaumes de Hongrie & de Boheme. Le Roy de Pologne & ses enfans étoient par là exclus de deux Couronnes qui sembloient les regarder de bien prés, à cause qu'Uladislas n'avoit qu'un fils; & l'injure étoit d'autant plus sensible, qu'il n'y avoit eu ni sujet ni pretexte de les maltraiter.

[a] Dans la negotiation de la Garde.

[a] La Garde en prit occasion de representer au Roy de Pologne, que le Roy Tres-Chrétien son Maître compatissoit à l'affliction de Sa Majesté, & offroit tout ce qui dépendroit de luy pour y remedier: Que l'exemple en étoit trop pernicieux, & le scandale trop grand dans le Christianisme pour être supporté, & que la patience en ce cas degenereroit en lâcheté: Que si l'on laissoit faire la Maison d'Aûtriche, elle aspireroit ouvertement à la Monarchie Universelle; & qu'aprés avoir frustré les enfans de sa Majesté Polonoise d'une succession si prochaine, elle ne manqueroit pas de former des brigues pour leur enlever encore la Couronne de Pologne: Que l'unique moyen de l'en empêcher, étoit de s'opposer à l'élection du Roy Catholique à l'Empire; & que le Roy Tres-Chrétien ne doutoit pas du succez, pourvû que la Pologne favorisât les pretentions de la France, ou que du moins elle ne les traversât pas: Qu'en l'un ou l'autre cas, Sa Majesté Tres-Chrétienne promettoit, outre les autres marques de reconnoissance, de casser le Traité d'Uladislas avec Maximilien, par la raison que cet Empereur y avoit sacrifié, pour ainsi dire, les pretentions de l'Empire sur la Boheme à l'agrandissement de sa Maison.

Le Roy de Pologne aprés avoir remercié le Roy Tres-Chrétien de sa bonne volonté, repartit qu'il n'étoit ni le seul ni le principal interessé dans le Traité du Roy son frere avec la Maison d'Austriche; & que c'étoit son neveu le jeune Loüis qui regnoit en Hongrie & en Boheme; parce que si ce Prince ou ses descendans mâles n'avoient que de filles, elles ne seroient pas moins privées de sa succession, que la branche Royale de Pologne; & que si le Conseil de Hongrie & de Boheme jugeoit à propos de donner atteinte au Traité, & de traverser l'élection du Roy d'Espagne à l'Empire, Sa Majesté Polonoise le seconderoit volontiers : mais s'il aimoit mieux demeurer neutre, ou si la raison d'Etat le forçoit de favoriser le Roy d'Espagne, le Roy Tres-Chrétien ne devoit pas trouver mauvais, que la branche de Pologne qui n'étoit que cadete de la Maison des Jagellons suivît les mouvemens de celle de Hongrie son aînée. 1519.

La Garde partit de Varsovie sur cette parole, & alla en Hongrie, où il repeta à peu prés ce qu'il avoit dit en Pologne, mais il n'y trouva pas les mêmes dispositions. Car il y avoit quelques années que la Maison d'Autriche avertie que le Roy Uladislas n'avoit plus que peu de mois à vivre, & craignant qu'il ne revoquât ce qu'il avoit fait avec elle, l'avoit attiré à Vienne, où il avoit confirmé le Traité, & consenty aux mariages de son fils unique Loüis avec Marie quatriême sœur du Roy d'Espagne, & d'Anne sa fille unique avec Ferdinand frere puisné de Sa Majesté Catholique. Loüis avoit succedé à son pere, quoi qu'il n'eut alors que dix ans, & il n'en

1519. avoit que treize lors que la Garde negotia avec luy. Personne n'avoit pris soin de son éducation; & les grands de Hongrie & de Boheme s'en étoient consolez, sur ce qu'ils auroient plus long temps à gouverner sous son nom. Ils avoient les Turcs pour voisins & pour ennemis perpetuels. La guerre qu'ils soûtenoient depuis plusieurs années contre ces Infideles avoit appauvry la Hongrie, qui commençoit à se rétablir durant une Treve qu'elle avoit obtenuë. Elle n'avoit donc pas besoin d'entrer dans une nouvelle querelle, & pourtant elle ne pouvoit l'éviter en rompant avec la Maison d'Aûtriche: au lieu qu'en favorisant cette Maison dans la poursuite de l'Empire, elle étoit assurée d'attendre dans une tranquillité profonde, que la suspension d'armes avec les Turcs expirât, & de se mettre en état de leur resister mieux qu'auparavant.

Ainsi les propositions de la Garde furent negligées, & cet Ambassadeur ne put persuader à la Noblesse de Hongrie & de Boheme, quoi que d'ailleurs elle fût tres-jalouse de son droit d'élection, qu'elle perdroit infailliblement ce droit si elle n'empêchoit le Roy d'Espagne de parvenir à l'Empire; par ceque la Maison d'Aûtriche qui n'avoit pas fait scrupule de le violer par le Traité d'Ulasdislas avec Maximilien, lorsqu'elle n'avoit encore qu'une puissance mediocre, acheveroit de l'ôter tout-à fait, aussi-tôt que l'Empire luy auroit donné lieu de faire passer en Alemagne les forces & les richesses de la Monarchie Espagnole.

On répondit à la Garde que le danger dont il pretendoit que la Hongrie & la Boheme fussent

sent menacées étoit imaginaire : Qu'il seroit assez-tôt d'y remedier lors qu'il y auroit occasion de le craindre : Que cependant il y avoit une double alliance entre la Maison Royale de Hongrie, & le Roy d'Espagne; & que le Conseil de Sa Majesté Hongroise ne pouvoit se dispenser de solliciter que son beau-frere fût élû Empereur quand ce ne seroit que pour se fortifier d'autant contre les Turcs. Et de fait ce Conseil fit remontrer aux Alemans que l'Ayeul & le Bisaieul du Roy d'Espagne avoient obtenu l'un aprés l'autre la Couronne Imperiale; & que ce n'étoit point la coûtume de l'Alemagne ni des Royaumes voisins électifs, de rejetter les descendans du dernier élû tant qu'il y en avoit de capables de luy succeder: Qu'on avoit veu dans l'Empire les Maisons de Saxe & de Suabe le posseder tant qu'il y avoit eu des Mâles, & dans la Pologne celles de Primislas & de Jagellon. Que les Charges de l'Empire étoient devenuës si pesantes par l'agrandissement des Turcs, qu'entre toutes les Maisons Alemandes, il n'y avoit que celle d'Autriche qui les pût supporter, & que de plus leurs Ancêtres avoient toûjours été extraordinairement jaloux de conserver l'Empire chez eux: Que rien n'obligoit maintenant d'aller chercher parmy les Etrangers un Protecteur de la liberté Germanique; & que quand on y seroit contraint par une indispensable necessité, ce ne devoit point être en France, où les Rois étoient accoûtumez d'agir avec un pouvoir absolu, & par consequent contraire au juste temperament de la Republique Alemande: Que les François avoient de grandes pretentions sur l'Empire, & le regardoient

1519.

1519. comme un bien qu'ils disoient avoir appartenu à la seconde Race de leurs Rois, & luy avoir été injustement ravy par la Maison de Saxe; & que s'ils y rentroient, ils en disposeroient à leur fantaisie comme d'un heritage recouvré par bon-heur aprés une usurpation de plus de six cens ans.

François Premier à son tour dépêcha le Seigneur Antoine de Lamet en qualité d'Ambassadeur extraordinaire vers les Suisses, pour les prier de favoriser son Election. L'instruction donnée à ce Gentilhomme portoit, de representer à la Diete de Bade que la puissance des Othomans étoit si formidable, qu'il falloit luy ceder, ou luy en opposer une autre qui fût égale, en unissant les forces de France, d'Allemagne & d'Italie: Que les Suisses étoient les plus propres de toutes les Nations de l'Europe à former cette union; tant à cause qu'ils étoient scituez au milieu de ces trois grandes contrées, que parce qu'ils étoient les seuls qu'elles respectassent également: Que le Roy Tres-Chrestien les en conjuroit; & leur engageoit sa parolle qu'il porteroit ses armes jusque dans la Thrace, incontinent apres qu'il auroit été couronné Empereur.

Les Suisses répondirent[a] avec plus de flegme que n'en attendoit Lamet, que dans leur dernier traitté avec la France ils avoient excepté en termes formels le saint Siege & l'Empire, parce qu'ils avoient resolu de ne se mêler des affaires ni de l'un ni de l'autre; & que comme il étoit de la dignité du College Electoral d'agir en toute liberté, les Cantons ne pouvoient luy faire ni prieres ni remontrances pour qui que ce fût.

[a] Dans la negotiation de Monsieur de Lamet en Suisse.

Ils ne demeurerent pas neanmoins long-temps dans cette indifference ; car aprés avoir congedié Lamet, ils delibererent de nouveau sur ce qu'ils devoient faire, & conclurent que leur veritable interest consistoit à traverser l'Election des deux Contendans; parceque d'un côté le Roy de France étoit trop puissant comme ils ne l'avoient que trop éprouvé à Marignan, & de l'autre le Roy d'Espagne avoit de grandes pretentions sur la plûpart de leurs Cantons. Qu'il falloit donc exciter les Electeurs à jetter les yeux sur quelque autre Prince; & qu'en cas qu'ils parussent determinez à choisir l'un ou l'autre, il seroit moins desavantageux aux Suisses que ce fût le Roy d'Espagne, parce que sa puissance, quoique plus voisine, seroit moins à craindre comme étant trop divisée. 1519.

Ils écrivirent sur ce fondement au College Electoral deux Lettres bien differentes ; l'une luy fut presentée en Public, & ne contenoit que des protestations que les Suisses ne prenoient aucune part dans l'élection : l'autre fut donnée en secret, & rendoit comte aux Electeurs de ce que Lamet avoit negotié à Bade. Elle les conjuroit ensuite d'exclure le Roy Tres-Chrétien, s'ils vouloient conserver la liberté Germanique. Quant au Roy Catholique la Lettre n'en faisoit aucune mention particuliere, & se contentoit de l'avoir compris dans les termes generaux qui rejettoient tous ceux dont la puissance étoit à craindre aux divers membres qui formoient le corps de l'Empire. Le Pape Leon Dix avoit presque les mêmes sentimens, mais il ne les exprima pas avec tant de netteté. Il se contenta de faire remontrer aux

1519. Electeurs par son Nonce les clauses de renonciation à l'Empire portées dans les investitures de Naples & de Sicile, sans ajoûter que le Roy d'Espagne possedoit ces deux Royaumes; & de leur recommander les droits du saint Siege dont ils tenoient le pouvoir d'élire.

Ce qui faisoit agir sa Sainteté avec tant de retenüe, étoit qu'elle prevoioit que le Roy Catholique seroit infailliblement éleu, si on ne luy opposoit un Competiteur Alemand, & moins redoutable que luy à la liberté de l'Empire. Ce Competiteur devoit être tiré du College Electoral, & sa brigue ne pouvoit reüssir à moins que François Premier ne l'appuiât de son autorité & de ses richesses: ce qu'il seroit impossible de persuader à sa Majesté Tres-Chrêtienne, tant qu'elle auroit quelque esperance d'obtenir cette dignité pour elle même. Il falloit donc attendre qu'elle l'eût perdüe pour luy proposer cet expedient, qu'elle ne manqueroit pas alors d'approuver, quand ce ne seroit que pour empêcher son Concurrent de se vanter d'avoir remporté l'avantage sur elle.

Le Pape dans cette veuë dépêcha Robert Ursin Evêque de Regge en qualité de Nonce extraordinaire à Francfort. L'instruction qui fut donnée à ce Nonce l'obligeoit à concerter avec Bonnivet ce qu'il auroit à faire, & à rendre au Roy Tres-Chrétien toute l'assistance qu'il pourroit sans rompre la neutralité que le saint Siege faisoit profession d'observer. Mais on luy avoit dit à l'oreille de se comporter selon qu'il trouveroit disposé le College Electoral, & de se declarer pour celuy qu'il verroit

âvoir plus de part dans l'élection, supposé que la France ne pût être persuadée de se relâcher en faveur d'un Alemand. 1519.

Ursin avoit toutes les qualitez pour s'acquiter au gré du saint Siege de l'employ qu'on luy donnoit : mais son inclination étoit trop Françoise, pour executer fidelement les ordres qu'il avoit reçus. Il laissa penetrer à Bonnivet une bonne partie du secret du Pape : ce qui fut cause que quand le Nonce de sa Sainteté à la Cour de France alla trouver le Roy pour luy representer qu'il n'y avoit plus de temps à perdre ; & qu'il faloit élever à la dignité Imperiale le Marquis de Brandebourg, ou la ceder au Roy Catholique, le Roy prevenu par les Lettres de Bonnivet, répondit que ses affaires alloient trop bien à Francfort pour desesperer du succez de son entreprise ; & que l'Electeur de Brandebourg ne pensoit point à l'Empire, puis qu'il avoit vendu son Suffrage, & qu'il travailloit actuellement à procurer à Sa Majesté celuy de l'Electeur de Maience son frere : Qu'on étoit pareillement assuré de l'Electeur de Treves ; & que Bonnivet avoit dequoi achetter une quatriéme voix, qui suffiroit pour obtenir l'Empire: Que les Alemans avoient trop à craindre du côté des Turcs, pour choisir un Empereur sans experience en la guerre, comme étoit le Roy Catholique, * & que pour luy il avoit fait preuve de la sienne à Marignan : Que les Electeurs n'avoient garde de se soûmettre à un Prince qui possedoit tant d'autres Provinces en Alemagne, de peur qu'il ne leur ôtat la puissance Souveraine qu'ils avoient usurpée chacun dans son Cercle ; & qu'ils jetteroient

* Dans la negotiation de Robert Ursin à Francfort en 1519.

1519. bien plutôt les yeux sur un Roy de France, qui n'y possedoit & n'y pretendoit rien.

François Premier ne disoit rien en cela que de veritable, mais il ne sçavoit pas que les intrigues de son Competiteur étoient mieux concertées que les siennes. Il y avoit vingt-ans que la Maison de la Mark s'étoit declarée pour la France, & qu'elle y étoit considerée à cause de Sedan, Stenay, Jametz, & quelques autres Places, qu'elle tenoit en Souveraineté sur la Province de Champagne. Cette Maison consistoit en cinq personnes, Erard Evêque de Liege, Robert Seigneur de Sedan, & ses trois fils, Fleuranges, Jametz, & Raucourt. L'Evesque ne s'étoit engagé que par interest dans la profession Ecclesiastique, & reüssissoit admirablement dans la guerre & dans le Cabinet. Loüis Douze luy devoit en partie le gain de la bataille remportée sur les Venitiens, à la Giaradadda; & Sa Majesté par reconnoissance lùy avoit procuré l'Evêché de Chartres avec plusieurs autres Benefices, & disposé le Cardinal d'Amboise à donner sa Niece en mariage à Fleuranges. Un Article secret du Contrat portoit, que l'Epoux devoit être pourvû du Gouvernement du Duché de Milan, & du Generalat des armées Françoises en Italie, d'où le Cardinal avoit dessein de rappeller Chaumont son neveu pour l'introduire dans les Conseils du Roy. Mais la mort du Cardinal étant survenuë immediatement aprés les nôces, l'Evêque de Liege aprés avoir manqué la fortune de Fleuranges, s'étoit mis en tête d'accroître la sienne en sollicitant un Chapeau de Cardinal; & comme il prevoyoit que le Pa-

pe ne luy accordroit pas cette grace si ses prieres n'étoient secondées par un puissant Intercesseur, il fut contraint de suspendre sa poursuite tant que la France fut mal avec le saint Siege, c'est-à-dire durant le reste de la vie de Loüis Douze. Mais lors que François Premier se fut accordé avec la Cour de Rome, l'Evêque le sollicita d'écrire en sa faveur, & le Roy le fit avec tout l'empressement que la valeur de Fleuranges venoit de meriter à Marignan. 1519.

Le Pape fit plus de difficulté qu'on ne s'imaginoit, parce qu'il apprehenda que la France ne voulût opposer au Cardinal de Sion en la personne de l'Evêque de Liege un homme de même caractere, qui fit les fonctions de Legat & de General tout ensemble dans les Armées ; & qui levât à point nommé autant d'Alemans sur sa parole, que le Cardinal de Sion avoit assemblé de Suisses sur la sienne quatre ans auparavant. Mais enfin comme sa Sainteté n'avoit point de pretexte plausible pour refuser absolument à l'Evêque ce qu'il demandoit ; & qu'elle étoit d'ailleurs extraordinairement pressée par l'Ambassadeur de France, & par le sçavant Aleandre Chancelier de Liege, qui n'étoit à Rome que pour cela ; elle se seroit relâchée à la longue, si l'Ambassadeur ne se fût desisté de sa poursuite : [a]mais le General Boyer qui faisoit alors la fonction de Tresorier de l'espargne, aprés avoir acquis des richesses qui luy pouvoient attirer l'envie des Grands du Royaume ne laissoit pas de travailler en toute maniere à l'agrandissement de sa Maison. Il avoit fait nommer son frere à l'Archêveché de Bourges, & la facilité qu'il y avoit trouvée luy avoit inspi-

[a] Dans le Manifeste de l'Evêque de Liege contre la France en 1519.

1518. ré l'ambition de l'élever à la dignité de Cardinal.

Il s'étoit adressé pour cela à la mere du Roy; & luy avoit offert jusqu'à quarante mille écus, pourvû qu'elle fit changer en faveur de l'Archêveque de Bourges, les poursuites qui se faisoient à Rome pour l'Evêque de Liege. On n'a pas sçû si cette Princesse y consentit par l'avidité qu'elle avoit pour l'argent, ou par le desir de se venger de l'Evêque, qui avoit été de l'intrigue du Regne precedent pour la faire chasser de la Cour; ou parce qu'elle avoit jugé par la repugnance du Pape, que l'Evêque n'entreroit jamais dans le sacré College : mais il est certain qu'elle écrivit à sa Sainteté & à l'Ambassadeur de France, que le Roy son fils ne demandoit le Chapeau pour l'Evêque qu'en apparence, & pour donner quelque satisfaction à la Maison de la Mark qui le pressoit extraordinairement; & qu'il seroit ravy d'être delivré de cette importunité par la promotion de l'Archêveque de Bourges.

Le Pape n'eut pas plutôt vû la Lettre, qu'il fit l'Archêveque Cardinal, de peur d'en recevoir une contraire s'il attendoit l'arrivée d'un autre Courier; & la Maison de la Mark en eût imputé toute la faute à la Cour de Rome, si le Chancelier de Liege étonné de la voir agir avec tant de precipitation contre son ordinaire, n'eût corrompu un des Secretaires du Cardinal Bembe[a], qui luy montra la Lettre de la mere du Roy, & luy permit d'en tirer copie. Le Chancelier l'envoia par un homme exprés à l'Evêque, & l'Evêque depêcha le même homme au Roy pour luy en faire ses plaintes.

[a] Ce Cardinal composoit toutes les Lettres de consequence que Leon Dix écrivoit aux Etrangers, & il y en a un Volume imprimé In folio.

Le

Le Roy desavoüa la Lettre, & jura qu'elle avoit été faite sans sa participation : mais l'Evêque n'étoit pas d'humeur à digerer une injure de cette consequence. Il rappella son Agent ; & fit dire au Roy Catholique qu'il étoit prest de se declarer pour luy, s'il luy procuroit un Chapeau de Cardinal, au lieu de celuy que la Duchesse d'Angoulême venoit de luy ravir par une insigne surpercherie. 1519.

Le Roy Catholique prevoiant que ce Prelat luy serviroit à briguer l'Empire, écrivit à Castro son Ambassadeur à Rome de faire un puissant effort sur l'esprit du Pape, pour le disposer à satisfaire l'Evêque de Liege ; & le Pape ravy d'ôter un si grand personnage à la France, & n'apprehendant plus qu'il traversât le Cardinal de Sion, puisqu'il entroit dans le party des Espagnols, luy donna le Chapeau à la recommandation d'Espagne. Le nouveau Cardinal renvoya les Provisions des Benefices qu'il possedoit en France dés qu'il fut revêtu de la pourpre, & on luy en donna en Flandres de plus grande valeur. Comme il ne pouvoit mieux témoigner sa reconnoissance qu'en attirant son frere dans les interests de son bien-faiteur, il en parla au Seigneur de Sedan, & ne le trouva pas bien intentionné pour la France. Elle venoit de reduire sa Compagnie de cent hommes d'armes à la moitié, sous pretexte de quelques desordres commis sur la Frontiere de Champagne ; & ses pensions qui montoient à quinze mille livres par an, étoient mal payées. On luy presenta là-dessus de la part du Roy Catholique une compagnie des vieilles Ordonnances des Païs-bas, & les meilleures Villes du Brabant se char-

1519. gerent de luy païer exactement vingt mille livres par an. Il n'en falut pas d'avantage pour luy faire quitter l'Echarpe blanche, & renvoyer l'Ordre de saint Michel, mais Fleuranges son fils aîné ne l'imita pas. Il feignit pour ne pas devenir infidele, de s'estre laissé gaigner par les caresses de sa femme, qui ne le pouvoit souffrir dans un autre party que celuy de France. La defection de Robert de la Mark & du Cardinal son frere ruina les pretentions de François Premier à l'Empire. C'étoit eux qui lui en avoient inspiré le dessein, & qui s'étoient chargez de menager en sa faveur les Suffrages des quatres Electeurs, qu'il pensoit avoir acquis. Buisson Gentil-homme du Dauphiné en avoit fait les premieres ouvertures par leur ordre dans un voyage à Heildelberg, où il fit connoissance avec François de Sequinguen Gentil-homme de Suabe.

Sequingue fameux pour avoir eu la principale direction de l'affaire dont il s'agit, n'étoit considerable ni par la grandeur de sa naissance, ni par la qualité de ses biens; mais par le credit où il s'étoit mis parmi les gens de guerre, & par la facilité qu'il avoit de les assembler. Sa reputation avoit commencé dans la querelle qu'il avoit heureusement soûtenuë & terminée pour la ville de Mets contre l'Electeur Palatin, & le même bonheur l'avoit suivi dans les expeditions militaires qu'il avoit entreprises pour les Abbez de Fulde & d'Hirchfeld contre le Landgrave de Hesse. Sa principale occupation étoit alors d'avoir de secrettes correspondances dans tous les Cercles de l'Empire; & Buisson l'ayant trouvé fort informé de ce qui s'y passoit, luy persuada de faire un voyage à la Cour de France, dans

1519.

la pensée que la franchise & les civilitez du Roy gaigneroient infailliblement cet avanturier. Sequingue passa par Sedan, où il fit une étroite liaison avec Robert de la Mark, & vint à Paris où il fut encore mieux reçu qu'on ne luy avoit promis; puisqu'on le regala d'une chaîne d'or de mille écus, & que l'on fit aussi des presens aux douze Gentils-hommes qui l'accompagnoient. Cependant il ne s'en retourna pas satisfait; car comme il avoit decouvert le dessein du Roy sur l'Empire, il s'étoit imaginé qu'on luy en feroit confidence, & son ambition alloit jusqu'à pretendre d'en être l'entremeteur. [a]On le renvoya pourtant sans luy en rien dire; & ce silence l'irritant plus que le bon accueil ne l'avoit obligé, il témoigna en partant de Paris à Fleuranges qui le redit au Roy, que les caresses & les presens ne suffisoient pas pour gaigner les gens de sa sorte, & qu'il les faloit engager par une entiere confiance. Qu'il sçavoit à quel point on avoit conduit l'intrigue d'Alemagne; & que si on se fioit entierement aux Electeurs, ils prendroient l'argent de la France & la tromperoient ensuite.

[a] Dans les Memoires de Fleuranges.

Le Roy ne fit pas sur ce discours toute la reflexion qu'il meritoit, & donna seulement ordre à Fleuranges d'offrir à Sequingue quatre mille livres de pension, sans luy faire part du secret. Sequingue les accepta, croyant qu'on s'expliqueroit davantage à luy dans le progrez de la negotiation : mais voyant depuis qu'on ne l'employoit qu'à faire tenir plus seurement des paquets à l'Electeur de Brandebourg; il se depita, & prit la premiere occasion qui s'offrit d'agir contre la France.

1519. Les Marchands de Milan devoient quatre-vingt mille écus à ceux de Strasbourg, & differoient de les payer sous pretexte des revolutions arrivées en Lombardie depuis quelques années. Sequingue acheta la dette, & saisit les effets des Marchands de Milan, à mesure qu'ils passoient pour aller à la Foire de Francfort. Les Marchands de Milan s'en plaignirent comme d'un attentat commis contre la foy publique, & conjurerent le Roy de leur en faire raison. Le Roy sans observer d'autres formes, écrivit à Sequingue comme étant son pensionnaire de restituer promptement les effets qu'il avoit saisis, & Seguingue repondit fierement qu'on lui payât donc le principal & les interests de sa dette. Sa Lettre fut examinée dans le Conseil de France, & on le punit par le retranchement de sa pension : ce qui le reduisant comme il souhaitoit à la necessité de se mettre sous une protection capable de l'appuyer contre la France, il accepta l'offre que luy faisoit Robert de la Mark de le comprendre dans la Traité qu'il faisoit alors avec la Maison d'Austriche, & passa avec luy dans le service du Roy d'Espagne.

Leur premiere tentative fut de gaigner l'Electeur de Maïence, qui resistoit encore aux sollicitations qu'on luy faisoit du côté de la France. Comme on le connoissoit jaloux de la liberté d'Alemagne, on ne le pressa pas d'abord de se declarer pour le Roy d'Espagne. On se contenta de le confirmer dans la resolution de ne consentir jamais à l'election du Roy de France, & on luy parla ensuite de mettre sur les rangs l'Electeur de Brandebourg son frere.

Il répondit que son frere & luy ne faisoient que deux voix, & qu'il en falloit avoir quatre; mais on luy repliqua que s'il vouloit s'engager à donner son suffrage au Roy Catholique au cas que son frere ne pût être elû; le Roy Catholique s'engageroit reciproquement à lui donner la voix du Roy de Boheme son beau-frere, s'il ne pouvoit luy-mesme parvenir à l'Empire. Cette proposition n'étoit avantageuse qu'en apparence à la maison de Brandebourg, puisque ceux qui la faisoient estoient assurez qu'elle n'auroit point d'autres suffrages que les deux siens. Cependant l'Electeur de Mayence l'écouta avec autant de joye que si on l'eût assuré du succez; car il supposa que les quatre autres Electeurs qui restoient à gaigner, se declareroient infailliblement pour son frere, quand ils le verroient ne manquer que d'une voix, pour exclure les Rois de France & d'Espagne. 1519.

Le Cardinal de la Mark, Robert son frere, & Sequingue, s'addresserent ensuite à l'Electeur de Saxe, qui donna volontiers son suffrage à l'ancienne amitié de sa Maison pour celle d'Austriche, ne prevoiant pas que celuy qu'on luy proposoit de faire Empereur, se serviroit de cette dignité pour dépoüiller un jour son frere de l'Electorat de Saxe. Les suffrages de Boheme, de Maïence, & de Saxe, étant ainsi pour le Roy Catholique, on s'avisa de cet expedient pour se degager de la parole donnée à l'Electeur de Maïence, & pour attirer en même temps l'Electeur de Brandebourg son frere dans les interests du Roy d'Espagne.

On persuada au Duc de Virtemberg que les villes Imperiales de Suabe étoient obligées à certaines re-

1517. devances à ceux de sa Maison, dont elles ne s'étoient dispensées que depuis l'Empire de Charles Quatre; & il n'en falut pas davantage pour exciter ce Prince inquiet, à lever une armée assez puissante pour exiger ses droits pretendus : Mais comme son revenu ne suffisoit pas pour la faire long temps subsister, elle prit le frein aux dents à la sollicitation de Sequingue qui l'avoit presque toute levée, & contraignit par sa desertion le Duc de Virtemberg de s'accommoder avec les villes. Sequingue montrant alors les deux cens mille écus que les amis du Roy Catholique avoient menagez pour cette favorable conjoncture, prit les gens de guerre à sa solde, & les fit avancer au nombre de vingt-quatre mille du côté de Francfort, sous pretexte d'assurer la liberté de l'élection : mais en effet pour intimider l'Electeur de Brandebourg, ce qui ne fut pas difficile; car on luy fit entendre qu'il étoit perdu sans ressource, s'il continuoit de pretendre à l'Empire. Ce Prince qui n'avoit d'ambition qu'autant que son frere luy en avoit inspiré, non seulement offrit d'abord de se desister de briguer l'Empire; mais parla mêmes le premier de donner sa voix au Roy Catholique. La moderation de Frederic Electeur de Saxe est trop singuliere, pour ne pas recevoir icy l'éloge qu'elle merite; & l'on ne sçauroit assez s'estonner qu'elle ait esté supprimée comme de concert par tous les Historiens Alemans du siecle passé, quoi qu'il n'y en ait point eu dans l'Empire depuis mille ans, ni de plus habiles, ni en si grand nombre, & que d'ailleurs ils eussent le plus d'interest de la representer dans toute son estenduë. Elle est cependant attestée par deux

Prelats dignes de foy presens à l'election, & témoins irreprochables de ce qu'ils y virent & entendirent; l'un fut Robert Ursin, qui ne l'oublia pas dans une des Lettres qu'il écrivoit au Pape Leon Dix pour l'informer des particularitez de la Diete; & l'autre fut Erard de la Mark Cardinal & Evesque de Liége, qui la raconta au fameux Erasme. 1519.

[a] Les brigues de la France & de l'Espagne pour l'Empire, & les efforts reciproques de François & de Charles pour se suplanter l'un l'autre, avoient enfin ouvert les yeux des Alemans, & fait comprendre que ni l'un ni l'autre de ces Pretendans ne leur estoit propre. Le College Electoral estoit presque convaincu de la necessité de les exclure, mais il ne luy estoit pas facile de trouver un troisiéme sujet capable de remplir dignement la place vacante. Le voisinage des Turcs exigeoit que l'on élût un Prince assez puissant pour leur resister, & il n'y en avoit point alors dans l'Empire. On n'en voyoit pas non plus parmy les Etrangers qui fût tout à fait propre pour une dignité aussi importante que l'Imperiale, où les qualitez les plus éminentes ne paroissoient que mediocres, & les moindres defauts passoiét au contraire pour de grands vices. Uladislas Roy de Hongrie & de Boëme avoit trop peu d'esprit; & Sigismond Roy de Pologne sembloit avoir oublié qu'il étoit Roy; puisqu'il vivoit en homme privé. Chrestien Roy de Dannemarc & de Suede étoit un barbare, & Henry Roy d'Angleterre n'eut pû établir son sejour en Alemagne sans perdre sa Couronne hereditaire, qu'il eût été mal conseillé de hazarder pour l'Imperiale. Il faloit donc revenir à un Prince Alemand, & le plus

[a] Dans la quatriéme Lettre du troisiéme Livre de ses Epitres.

1519. considerable d'entre eux à le bien prendre étoit l'Electeur de Saxe. Il n'y en avoit point qui l'égalât en puissance; & il avoit d'ailleurs le plus de mine, d'esprit, de valeur, & de probité. Sa maniere d'agir peu entreprenante ostoit la jalousie que ses égaux eussent pû concevoir de son agrandissement; & sa civilité les eût disposez sans peine à le reconnoistre pour Souverain, dans la confiance qu'il en useroit avec la moderation tant de fois exprimée dans les Loix Germaniques. Et de fait la Couronne Imperiale luy fut offerte avec un empressement & un concours, qui n'avoient point encore été veus depuis qu'elle étoit elective: mais l'Electeur n'eut pas plus de condescendence que d'ambition dans une conjoncture où le penchant est si glissant, que presque personne n'a la volonté de se retenir; & quand on en auroit la volonté, on n'en a presque jamais la force. Il refusa absolument l'Empire, & rien ne fut capable de l'obliger à l'accepter.

Cinq des autres Electeurs * non moins ravis de son desinteressement que fachez de son obstination, luy demanderent autant par colere que par raison, quel étoit donc celuy qu'il jugeoit digne d'être Chef du Corps Germanique, & il leur avoüa de bonne foy qu'il n'en connoissoit point; mais il ajoûta que puis qu'il étoit necessaire que l'Alemagne se donnât un Maître, & qu'elle choisît le Roy de France ou le Roy d'Espagne, il luy sembloit qu'il y auroit moins d'inconvenient pour elle à se déterminer en faveur de Charles d'Autriche, que de François Premier: car encore qu'il y eût infiniment à craindre de l'un & de l'autre, il étoit neanmoins évident que le Roy de France étoit beaucoup

* Le Palatin, Brandebourg, Maïence, Cologne, & Treves.

beaucoup plus en état de nuire à la liberté des Alemans que le Roy d'Espagne, puisqu'il seroit facile à sa Majesté Tres-Chrêtienne d'introduire quand il luy plairoit dans l'Empire toutes les forces de sa Monarchie, & de les y joindre à la faction qu'elle auroit formée pour regner absolument : au lieu que quand sa Majesté Catholique auroit le mesme dessein, elle ne pourroit se servir que de la moindre partie de ses forces, qui étoient celles des Païs-bas, & des Provinces hereditaires, de la Maison d'Austriche en Alemagne qu'elle avoit cedées à son frere. Que ces forces n'étoient pas considerables d'elles-mêmes en comparaison de celles du Corps Germanique; & que quand elles le seroient, elles étoient si divisées, qu'il seroit aisé de les opprimer avant leur union. Qu'enfin si le Roy d'Espagne se déclaroit ennemy de la Republique d'Alemagne, il auroit en tête le Roy de France qui hazarderoit tout pour l'empêcher; au lieu que si c'étoit le Roy de France, le Roy d'Espagne ne pourroit le traverser que foiblement, puis que ce ne seroit qu'en luy suscitant des obstacles trop éloignés pour le détourner de poursuivre l'execution de son entreprise. 1519.

Ce discours fit impression sur les Electeurs; & les amis du Roy d'Espagne en étant avertis, crûrent qu'un Office si signalé meritoit une gratification presente, en attendant les autres recompenses qui luy étoient dûës. Ils envoyerent à l'Electeur un present de trente mille Florins d'or : mais ce Prince les refusa d'une maniere qui toute civile qu'elle étoit, ne laissoit pas d'insinuer qu'on luy avoit fait plus de dépit que de plaisir. Les amis du Roy d'Espagne con-

1519. çûrent bien d'abord que c'étoit par une pure generosité que l'Electeur n'acceptoit pas la marque de leur reconnoissance, mais ils ne conçurent pas d'abord toute l'étenduë de cette generosité. Ils demanderent au moins à l'Electeur la permission de distribuer dix mille Florins à ses domestiques ; mais cette belle Ame qui ne pouvoit pas mêmes souffrir que les siens fussent interessez , repartit qu'absolument parlant il étoit bien difficile qu'elle les empêchât de recevoir en cachette les dix mille Florins si ils le vouloient ; mais si elle venoit à découvrir qu'aucun d'eux en eut reçu, il ne demeureroit pas un moment aprés dans sa maison.

Une Declaration si nette ferma la bouche aux amis du Roy d'Espagne : mais l'Electeur qui n'estimoit pas tant ses domestiques qu'il les aimoit, & qui craignoit de mettre leur peu de vertu à une épreuve trop rude, ne jugea pas à propos de les exposer à la tentation. Il fit enregistrer le même jour son suffrage en faveur du Roy d'Espagne, & partit le lendemain de grand matin avec l'admiration generale ; qui redoubla lors qu'on vit l'année suivante un Prince si degagé du côté des biens, se laisser éblouïr des premiers par l'heresie de Luther, & en favoriser le progrez dans le Septentrion.

Ainsi pendant que Bonnivet s'amusoit à faire des voyages de Coblens à Francfort deguisé en valet portant male ; & à distribuer une partie de l'argent du Roy son Maître, en donnant des asseurances qu'il fourniroit le reste aprés l'élection : pendant que le Nonce Ursin écrivoit à Paris & à Rome, que l'éle-

ction du Roy Tres-Chrétien étoit infaillible; & s'en attribuoit par avance toute la gloire, le Roy Catholique fut élû Empereur, le vingt-quatre de Février mil cinq cens dix-neuf par les suffrages de cinq Electeurs, & prit le nom de Charles Quint, François Premier n'ayant eu que deux suffrages qui furent ceux des Electeurs de Treves & de Cologne, ausquels il ne s'attendoit pas: tant il est vray que la prevoyance humaine se trompe le plus souvent dans le cours des affaires qui dependent du caprice d'autruy. 1519.

Sequingue n'étant pas content d'avoir si heureusement réüssi, voulut encore payer ses Troupes aux dépens de la France; & mit des embuches sur le chemin de Coblens à Mets, pour enlever l'argent que Bonnivet reconduisoit: mais l'Electeur de Treves le fit escorter si puissamment, qu'il acheva son voyage sans avoir été detroussé, & ce fut là tout le fruit qu'il tira de sa negotiation: comme si la Providence eût voulut montrer en sa personne, qu'il est rare de reüssir dans les entreprises de longue haleine, quand en les commençant on croit être assuré du succez; & en la personne de Sequingue que les intrigues aussi bien que les grandes machines, sont sujettes à se deconcerter par l'irregularité de leurs moindres ressorts.

Il étoit aisé de prevoir que la paix ne seroit pas de longue durée entre François Premier & Charles Quint, puisque le premier témoignoit autant de regret de son exclusion, que le second tiroit d'avantage de sa preference. L'Italie où se forme la reputation des Princes avoit presque perdu toute l'estime qu'elle avoit pour Sa Majesté Tres-Chrétienne la voyant supplantée par

1519. un jeune homme de dix-neuf ans; & la bonne opinion qu'on avoit euë d'elle ne pouvoit être rétablie qu'en montrant que l'Empire n'avoit pas tellement acru les forces de Charles Quint, qu'elles fussent plus grandes que les siennes. François Premier se lassoit aussi de tant de delais affectez par les Espagnols pour la restitution de la Navarre; & il vouloit éprouver s'il seroit plus heureux que Louis Douze, à recouvrer le Royaume de Naples.

L'Empereur au contraire ne laissoit pas de supporter impatiemment le Traité de Noyon, quoy qu'il l'eût defiguré de la maniere qu'on a veuë; & protestoit depuis son election aux Ambassadeurs des Princes Chrestiens, qu'il ne l'avoit signé que par force, & pour appaiser la revolte des Arragonnois, que la France menaçoit d'appuyer. Il ne pouvoit de plus souffrir qu'elle protegeât le Duc de Gueldres, & la vouloit obliger à luy rendre le Duché de Bourgongne. Le moindre de ces motifs étoit capable de former une rupture entre les deux Couronnes; & comme il y alloit du repos public de la prevenir, Boisy & Chievres favoris de ces deux Princes s'assemblerent à Montpellier dans le dessein d'establir entre leurs Maîtres une paix si solide, que celuy qui pretendroit la rompre manquât mêmes de pretexte pour déguiser son ambition.

Leur zele étoit approuvé de tout le monde; & ce qu'ils entreprenoient quoy que tres-difficile, n'étoit point au dessus de leurs forces. Ils étoient intimes amis: leur aversion pour la guerre entre les Chrêtiens étoit égale: Ils avoient reconnu que leur derniere negotiation n'avoit point eu de fruit, pour avoir été conduite avec trop de finesse du côté d'Espagne, & trop d'atta-

chement aux interests du Roy de Navarre du côté de France; & ils étoient resolus d'agir avec plus de sincerité & de désinteressement dans cellecy:[a] Enfin l'execution des Articles qu'ils eussent arrêtez auroit dépendu presque toute d'eux, puisque leurs Maîtres avoient pour eux tant de deference, qu'ils ne les eussent osé dédire. Mais à peine avoient-ils disposé par ordre les faits dont ils devoient traiter, que Boisy mourut d'apoplexie, & ruina toute l'esperance que les gens de bien avoient conceuë de la Paix: car Bonnivet son frere qui luy succeda dans la faveur, n'avoit ni les mêmes liaisons avec Chievres, ni la même inclination pour le repos de la Chrêtienté. Il ne cherchoit qu'à se maintenir en ajustant ses conseils aux passions du Roy; & comme il le connoissoit d'humeur à chercher son divertissement dans la guerre quand il étoit las de faire l'amour, il l'y poussoit au lieu de l'en détourner, esperant d'avoir la principale conduite des Armées, comme il arriva, mais ne prévoyant pas que faute d'experience il perdroit l'honneur à Biagrasso, & se feroit ensuite tuer devant Pavie.

1519.

[a] Dans le veritable motif de la premiere rupture entre François Premier & Charles Quint.

Chievres ne survêçut pas long temps à Boisy, & la mort de ces deux grands hommes laissa François Premier & Charles Quint dans toute la liberté qu'ils souhaitoient de vuider leurs querelles particulieres aux dépens de leurs Sujets & de la Religion. François n'étoit alors âgé que de vingt-sept ans: Il possedoit toutes les qualitez du corps que l'on attribuë aux Atletes, excepté que ses jambes paroissoient trop foibles pour soûtenir le faix de son corps. Il avoit la taille haute & quarrée: le front large: les

1519. yeux perçans : le nez long & aquilin : le teint blanc : les cheveux noires qu'il portoit courts depuis qu'il fut blessé à la tête d'un coup de tison, en se divertissant avec les jeunes Seigneurs de son âge : le visage rouge, & la mine douce & majesteuse toute ensemble : Son esprit concevoit d'abord & sans peine : rien n'échapoit à sa memoire : il s'exprimoit heureusement, & personne ne parloit mieux sa langue que luy : Il avoit presque tous les jours des entretiens reglez avec les sçavans ; pendant le disner, qu'il faisoit durer pour cela deux ou trois heures ; & sa curiosité le portoit à s'informer avec soin des secrets de la Nature, & des Arts liberaux & mechaniques, jusques-là qu'il en connoissoit tous les instrumens, & se servoit sans hesiter de tous leurs termes. Il étoit liberal, civil, humain, ouvert, sans façon, & de facile accez ; & ces vertus l'eussent rendu le plus accompli Monarque de son siecle, si elles n'eussent esté balanceés par la vaine gloire, la negligence, les contretemps, & la volupté : Il n'aimoit que les actions d'eclat, & ne distinguoit pas assez entre la flaterie & les veritables loüanges : Il detournoit à ses plaisirs l'argent destiné pour la guerre, & vuidoit son Tresor dans les rencontres qu'il avoit plus d'interest de le menager : ce qui l'obligeoit pour le remplir de mettre de nouvelles charges sur le Peuple, sans prendre l'avis des Princes de son Sang & des ordres de son Royaume, comme avoient fait tous ses Predecesseurs excepté Loüis Onze. Il ne communiquoit ses plus grandes affaires que rarement, & à tres-peu de personnes, & faisoit consister en cela le pouvoir absolu.

Charles étoit moins âgé de six ans & de quelques

1519.

mois, plus petit & de moindre apparence. Il avoit le visage long, les cheveux blonds, la couleur blême, & la levre de dessous extraordinairement grosse & pendante: Il aimoit à être seul: Il parloit peu: Il ne loüoit personne: Il ne vouloit estre loüé ni blâmé; & il nommoit ses menteurs, les Historiens Paul Joüe & Seleidan parce qu'il accusoit le premier d'avoir dit trop de bien de luy, & le second trop de mal. Il étoit si vif que pour satisfaire la curiosité de Maximilien Premier son Ayeul qui demandoit son portrait, il le falut mettre entre les pointes de quatre épées pour l'obliger à donner le temps au Peintre de le considerer: sa santé étoit facilement alterée par le changement d'air & des saisons; & ce fut là ce qui luy persuada au commencement, de faire la guerre par ses Lieutenans. Il avoit l'esprit penetrant & l'humeur aisée: Il affectoit de vivre à la mode des païs où il se trouvoit; & comme sa gravité ne pouvoit être assez admirée en Espagne, son affabilité luy gagnoit les cœurs des Flamans: Il haissoit la dépense, & n'epargnoit rien neanmoins dans les actions de ceremonie: jamais Prince ne menagea mieux son Tresor, & pourtant jamais Prince ne perdit de plus belles occasions faute d'argent [a]: Il ne se divertissoit qu'à la derobée: & prenoit des precautions pour éviter le scandale dont un particulier ne se seroit jamais avisé. De là vint que Jean d'Austriche [b] son fils naturel se trompa deux fois à l'égard de la Dame qui passoit pour sa mere, & ne sçut jamais au vray qu'elle elle étoit. Il preferoit toûjours l'utilité à l'honneur; & comme il ne se nourrissoit point d'esperance, il ne

[a] On pretend que s'il en eût eu il eût conquis une grande partie de la France aprés la la bataille de Pavie, & toute l'Alemagne aprés la bataille de Mulberg.

[b] Jusqu'à l'âge de 20 ans il crut être fils legitime de Don Diego Quixada &

1519. s'abandonna jamais au desespoir. Il s'étoit proposé d'imiter le Roy Ferdinand son Ayeul, & il n'eut non plus d'égard que luy à sa parole ni à ses sermens : Il le surpassa mêmes en un point, qui fut d'entretenir des espions parmi les Alliez de ses ennemis, pour diminuer les avantages que la France remportoit sur luy, & pour exagerer les disgraces de cette Couronne quand elles arrivoient : Il n'usoit de la force qu'aprés avoir inutilement emploié la ruse : [a] Il pardonnoit peu, & ne passoit pas pourtant pour cruel : Il ne faisoit de nouvelles Ordonnances qu'aprés avoir pressenti qu'elles agreroient à ses Peuples : enfin si c'étoit icy le lieu de faire une exacte comparaison entre ces deux grands Princes, il faudroit dire que le premier eut toutes les vertus & tous les vices des François, & le second toutes les vertus & tous les vices des Espagnols ; & que si leur ambition & l'antipatie de leurs Peuples ne les eussent opposez l'un à l'autre, ils fussent parvenus à la Monarchie universelle, où l'on a crû qu'ils aspiroient.

de Marie Ulloa & depuis 20 ans jusqu'à la mort, il eut être fils naturel de Madmoiselle Plomberge Alemande.

[a] Dans les enluminures des Portraits du Titien.

Fin du Second Livre.



ARGUMENT

ARGUMENT
DU TROISIE'ME LIVRE.

LE Cardinal Volsey apprehende de n'être point élû Pape, si la France & l'Espagne se commettent l'une contre l'autre; & se trouve à Calais avec les Plenipotentiaires de ces deux Couronnes pour les accommoder. Il travaille en vain; & se resout enfin de les laisser faire, sur l'esperance que le Roy d'Angleterre son Maître sera assez puissant pour les reconcilier quand il luy plaira. Tous les Princes d'Italie favorisent publiquement ou en secret l'Espagne dans la conquête du Duché de Milan; & les François qui dabord avoient eu l'avantage, en sont chassez en partie par la faute de Lautrec, & en partie par une pure malice de la fortune. Lautrec est mandé à la Cour de France pour rendre raison de sa conduite; & il se justifie aux dépens du Tresorier Sanblançay, qui avoit manqué de luy envoyer à point nommé les trois cens mille écus destinez pour conserver le Milanez. Sanblançay contraint de dire la verité, charge la mere du Roy d'avoir d'etourné l'argent; mais il ne le peut prouver, à cause que Gentil son Secretaire avoit détourné la Quittance. La mere du Roy demande reparation, & Sanblançay est pendu, mais quelque temps aprés la supercherie de Gentil est decouverte. On le pend à son tour, & la reputation de Sanblançay est retablie. Le Comte du Lude soûtient un an

entier avec une prodigieuse fermeté de courage le siege dans Fontarabie, & donne le loisir au Mareschal de Chabannes de le secourir : mais il est ensuite appellé à la Cour, & le Gouverneur qui luy succede perd honteusement cette forte Place. Quatre mille François sont envoyez au secours du Danemarc contre la Suede. Ils font gaigner la Victoire aux Danois ; & la Glace sur laquelle il faloit combatre, ne les empêche pas de vaincre quoi qu'ils n'y fussent pas accoûtumez.

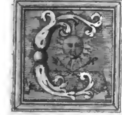




FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE TROISIEME.

Où l'on voit ce qui s'est passé de plus remarquable sous son Regne durant les années 1520. 1521. & 1522.



OMME l'Alliance d'Angleterre étoit également importante à l'Empereur & au Roy François Premier pour executer leurs desseins, ils se hâterent à l'envy de la confirmer par une entrevuë. François fut le plus diligent, & abou cha avec Henry Huit entre Ardres & Guines. La tente qu'on y avoit dressée pour sa Majesté Tres- 1520.

1520. Chrétienne avoit soixante pieds de long & aûtant de large, & ses quatre angles étoient ornez d'autant de pavillons. On l'avoit couverte au dehors de drap d'or & de fine broderie, & le dedans étoit revêtu de velours bleu. Celle du Roy d'Angleterre quoi que beaucoup moins magnifique, ne laissa pas pourtant de surprendre plus agreablement les yeux. C'étoit une maison de bois partagée en quatre grands appartemens, disposez de sorte que le jour y entroit de tous côtez, à cause qu'il n'y avoit que du verre entre les Colonnes qu'on avoit peintes en marbre.

La premiere conference fut toute serieuse, mais on ne parla dans les suivantes que de se divertir; parce que les deux Rois s'étant bien-tôt lassez de traiter d'affaires, les renvoyerent au Chancelier Duprat & au Cardinal Volsey; & ne penserent qu'à remporter le prix que devoient distribuer les plus belles Dames des deux Nations acouruës de toutes parts, pour être presentes aux Tournois & aux courses de Bague.* Les festins commencerent du côté des Anglois: mais la nuit qui preceda le jour destiné pour leur rendre la pareille, un furieux tourbillon renversa la tente de François Premier, & la couvrit de pluye & de bouë. On blâma ce Prince de s'être allé mettre seul par un excez de confiance entre les mains des Anglois, lors qu'il se presenta le lendemain à la porte de leur Roy pour luy donner la chemise. Mais on l'accusa bien davantage d'avoir inutilement depensé dans cette entrevuë, plus qu'il n'avoit coûté au Roy d'Espagne pour être Empereur: Car l'Anglois declara qu'il demeureroit toûjours neutre entre la France & l'Espagne,

* Il y a une exacte Relation de cette entrevuë dans les Memoires du Mareschal de Fleuranges.

c'est-à-dire qu'il voulut voir de quel côté pancheroit la fortune, avant que de se determiner. 1520.

L'Empereur peu de temps aprés prit mieux ses mesures; & s'étant embarqué à Flessingues, descendit dans la Province de Kent, où il envoya avertir de son arrivée le Roy d'Angleterre son Oncle[a] qui étoit encore à Calais. Le Roy d'Angleterre repassa la mer aussi-tôt, & reçut son Hôte sans ceremonie. Leur entretien fut secret, mais non pas inutile à l'Empereur; puis que si on ne luy accorda que l'Angleterre se declarât publiquement pour luy, il obtint du moins qu'elle se portât pour Arbitre de tous les differens qui naîtroient entre les Rois de France & d'Espagne, & qu'elle s'engageât à prendre les armes contre celuy des deux qui refuseroit de se soûmettre à son arbitrage: ce qui étoit en effet la tirer de la neutralité qu'elle gardoit en apparence; puis que François Premier devant être le demandeur à cause des Couronnes de Naples & de Navarre qu'il pretendoit faire restituer, il seroit facile de le faire passer quand il plairoit à l'Espagne & à l'Angleterre, pour un perturbateur de l'Europe. De là vinrent les Medailles qui representoient Henry Huit tenant une balance de la main droite, & le poids de la gauche.

[a] Henry Huit avoit épousé Catherine d'Arragon sœur puisnée de Jeanne mere de l'Empereur.

Le Pape Leon Dix quoi qu'en reputation d'être plus prudent que le Roy d'Angleterre, n'agit pas neanmoins avec tant de retenuë. Comme il voyoit les deux tiers de l'Italie possedez par l'Empereur & le Roy Tres-Chrétien, il s'imagina qu'en demeurant neutre entre deux Princes si Puissans, il leur donneroit occasion de faire une Ligue à l'exemple de Loüis Douze

1520. & de Ferdinand pour usurper l'autre tiers ; où s'ils ne faisoient pas cette ligue, & qu'ils vinssent à se declarer la guerre, ce qui restoit de libre en Italie ne seroit pas moins en danger d'être la proye du Vainqueur ; au lieu que si sa Sainteté se mettoit du côté du moins redoutable des deux, elle pourroit chasser l'autre & mettre en sa place un Italien, qui se joignant aux autres Princes de son Païs, empêcheroit aisément de s'agrandir celuy qui seroit resté, jusqu'à ce qu'il se presentât une occasion favorable pour le chasser à son tour.

Il n'étoit pas neanmoins facile de decider lequel des deux étoit le moins redoutable ; & le Conseil du Pape s'étant trouvé partagé là dessus, on s'avisa qu'il avoit un plus beau pretexte d'attaquer l'Empereur en luy demandant qu'il restituât au saint Siege le Royaume de Naples ; puis qu'aux termes de son Investiture, il s'étoit rendu luy-même incapable de le posseder en acceptant l'Empire. Il n'en falut pas davantage pour faire conclure un Traité secret [a] entre la Cour de Rome & celle de France pour la conquête de Naples, dont le principal Article fut qu'elle se feroit à frais communs, à condition que tout ce qu'il y avoit de païs entre les Provinces d'Ombrie, de Spolette, & d'Ancone, & la riviere du Garillan, seroit reüni à l'Etat Ecclesiastique ; & que l'Investiture du reste seroit accordée au second fils de France, qui n'ayant qu'un an seroit sous la tutelle d'un Cardinal Legat resident à Naples, jusqu'à ce qu'il eût quatorze ans. On ajoûta pour rassurer le Pape contre les Baglions, qui s'étoient revoltez à dessein de vanger la mort de leur pere

[a] Dans le quatriéme Traité de Leon Dix avec François Premier.

1520.

à qui sa Sainteté venoit de faire trancher la tête, que les forces du Milanez marcheroient pour dompter les ennemis du saint Siege ; mais le Pape se promettoit d'étendre cet Article à la conquête de Ferrare, ce que la France n'avoit pas prevû.

Le Roy aprés avoir pris ses mesures du côté de Rome, chercha l'occasion d'engager l'Empereur à une rupture, en permettant à Jean d'Albret Roy depoüillé de Navarre d'assembler une Armée dans la Guiene pour recouvrer son Etat. La conjoncture étoit favorable en ce que les Espagnols s'étoient soûlevez contre les Ministres Flamans, dont l'Empereur se servoit alors parce qu'il les estimoit plus fideles que ses nouveaux Sujets. Asparaut frere de Lautrec recouvra [a] toute la Navarre en quinze jours, & l'eût conservée s'il se fût contenté de faire ce qu'on luy avoit ordonné ; mais un transport de courage le porta à passer la riviere d'Ebre, & à mettre le Siege devant la ville de Logrogno, qui se défendit si long temps qu'elle donna loisir aux Espagnols d'appaiser leurs querelles, & de venir à son secours.

[a] On ne repete point icy cette conquête, parce qu'elle est dans toutes son étenduë au dernier Livre de la Pratique de l'éducation des Princes.

Sainte Colombe Lieutenant general d'Asparaut avoit reduit l'Armée à la moitié, en licentiant tous les Soldats qui luy voulurent donner le tiers de la montre qu'ils avoient reçuë trois jours auparavant : ce qui la rendant incapable de resister à celle d'Espagne, elle fut defaite par le Duc de Nogera, & les Espagnols recouvrerent la Navarre avec la même facilité qu'ils l'avoient perduë. Ce mauvais succez qui devoit servir de presage pour la guerre que le Roy vouloit entreprendre, ne l'empêcha pas de choquer

1520. plus ouvertement l'Empereur en prenant la protection de Robert de la Mark. Ce petit Souverain qui par sa desertion avoit fait perdre l'Empire au Roy, ne demeura pas long temps dans le party d'Espagne, qu'il n'avoit embrassé que par dépit. La proprieté de la ville d'Hierges qui relevoit de luy à cause de son Château de Boüillon, fut pretenduë par le Prince de Chimay d'une part, & par le Seigneur d'Esmeries de l'autre, qui se pourvûrent devant le Tribunal de Boüillon Souverain en cette matiere.

Chimay gaigna sa cause; & Esmeries fâché d'avoir perdu la sienne, s'avisa de cette chicane. Il avoit prêté de l'argent à l'Empereur pour se faire élire, sous la caution du Marquis d'Arscot, & il sçavoit que son debiteur & son répondant n'étoient pas en état de le païer. Cependant il ne laissa pas de poursuivre Arscot en justice; mais il luy fit dire en secret qu'il se desisteroit, pourvû qu'on luy mît en main un relief d'appel à la Chambre Imperiale, de la Sentence de Boüillon. Arscot pour éviter une saisie réelle de ses Terres, pressa de telle sorte le Chancelier de l'Empereur, qu'il fit expedier le relief. Esmeries aprés l'avoir fait signifier aux enfans mineurs du Prince de Chimay qui venoit de deceder, les fit assigner à la Chambre Imperiale de Spire pour y voir casser la Sentence du Tribunal de Boüillon, & pour proceder à la revision du procez: en quoi Robert de la Mark étoit doublement interessé, puisque les Magistrats de Boüillon étoient en possession de juger sans appel, & que d'ailleurs il se trouvoit actuellement Tuteur des enfans mineurs de Chimay, à cause qu'il avoit épousé la sœur de leur pere.

Il

Il dépecha Jamets son second fils vers l'Empereur, pour le conjurer de revoquer le Relief qui détruisoit sa Souveraineté de Boüillon, & ruïnoit ses pupiles en les renvoyant devant un Tribunal étranger pour une cause qu'ils avoient gaignée. L'Empereur ne fit point de réponse positive à Jamets ; soit qu'il n'eût point alors assez d'argent pour rembourser Emeries, comme il étoit necessaire avant que de revoquer le relief; ou qu'il ne se souciât plus tant de menager la Maison de la Mark, aprés luy avoir vû faire à François Premier une injure, qui la devoit vray semblablement rendre irreconciliable avec luy. [a] Mais Robert de la Mark prit le silence de l'Empereur pour un refus; & fit partir de Sedan sa Femme & sa Bru pour aller en France, sous pretexte de recüeillir la succession du Comte de Brenne dont son fils aîné avoit épousé la fille, mais en effet pour renoüer avec le Roy par l'entremise de la Duchesse d'Angoulême sa mere, qui n'avoit pas laissé nonobstant la rupture de conserver une étroite liaison avec ces deux Dames. 1520.

[a] Dans le Manifeste de Robert de la Mark contre l'Empereur en 1521.

L'Empereur averti du veritable sujet de leur voyage, ne douta plus que Robert de la Mark ne fût capable de reprendre party avec le Roy ; & se blâmant soy-même de ne l'avoir pas soupçonné d'inconstance, renvoya promptement Jamets à Sedan avec ordre de remontrer à son pere le tort qu'il se faisoit de rechercher François Premier, aprés luy avoir fait l'injure la plus sensible qu'il étoit capable de recevoir. Il ajoûta qu'on avoit déja suspendu à la Chambre Imperialle le procez d'Emeries contre les mineurs de Chimay ; & qu'on satisferoit promptement au reste,

1520. pourvû que le Sanglier d'Ardenne (c'est ainsi que Robert de la Mark prenoit plaisir d'être nommé) ne quittât point l'Echarpe rouge.

Mais dans le même temps que Jamets arriva à Sedan, Robert de la Mark reçut une dépêche de sa femme & de sa bru, qui luy donnoient avis qu'elle l'avoient rétabli dans le même état où il étoit avec François Premier avant l'année 1519. Ces Dames avoient été mieux reçuës à la Cour qu'elles ne pensoient; soit que le mal qu'avoit causé la defection de ceux de la Mark, eut fait connoître ce que valoit leur amitié; ou que la disposition où l'on étoit à l'égard de l'Empereur, obligeât assez d'elle-même à prendre l'occasion de luy ôter un homme de service. La mere du Roy s'étoit chargée de leur affaire, & l'avoit fait expedier en vingt-quatre heures.

Comme elles n'avoient aucune Procuration de l'Evêque de Liege, il n'avoit point aussi été compris dans l'accommodement, & on luy avoit seulement laissé la faculté d'y entrer dans un mois. Quant à Robert de la Mark, sa compagnie de cent hommes d'armes étoit rétablie, & ses apointemens continués: mais le Chancelier Duprat en dressant les Articles, y mit adroitement une clause [a] qui donna six vingt & un an aprés pretexte au Cardinal de Richelieu de reünir Sedan à la Monarchie Françoise. Elle consistoit en ce que François Premier prenoit en sa protection l'Etat de Robert de la Mark; & que sa Majesté pour le mieux défendre contre qui que ce fût, pourroit entrer fort ou foible dans toutes les Places de cet Etat quand il lui plairoit, sans que ses troupes eus-

[a] Cette clause se voit dans le Manuscrit des Traitez faits entre la Maison de France & celle de la Mark.

ſent beſoin de nouvelle permiſſion pour y être introduites. 1520.

Robert de la Mark ne fit aucune reflexion ſur la conſequence de ces paroles, tant il étoit tranſporté de colere, & ratifia le Traité ſans autre penſée que de ſe vanger de la Maiſon d'Auſtriche. L'Empereur informé par ſes Eſpions du danger où ſe precipitoit ce petit Souverain, ſe mit en devoir d'y remedier; non pas tant par un ſentiment de compaſſion ou de reconnoiſſance pour l'Empire que le Cardinal de la Marc luy avoit procuré, que dans la ſeule veuë d'empêcher que la France ne profitât de ſa perte. [a] Il luy fit dire par un Gentil-homme de la Doüairiere de Savoye Gouvernante des Païs-bas, que s'il vouloit ſoûmettre le different de la terre d'Hierges à l'arbitrage des Couronnes de France & d'Angleterre, l'Empereur y feroit reſoudre Eſmeries; c'eſt-à-dire que l'Empereur étoit reſolu de perdre ſa cauſe, puis qu'il s'en vouloit raporter à deux Princes qui n'avoient garde de commettre une injuſtice pour l'enrichir des dépoüilles d'autruy, & qui ne ſouhaitoient rien tant que de voir diminuer ſa puiſſance. Mais le Gentilhomme ne put pas mêmes avoir d'audience paiſible de Robert de la Mark, bien loin d'en remporter une réponſe favorable; & l'Empereur ne ſe rebutant point encore, & jugeant qu'il faloit employer le dernier remede pour appaiſer cet eſprit irrité, luy fit quelque ſorte de reparation en priant le Cardinal de la Mark ſon frere de l'aller trouver, & de luy dire de ſa part que le Chancelier de l'Empire avoit expedié le relief ſans ordre, & qu'on étoit preſt de le deſavoüer, &

[a] Dans le Manifeſte de l'Empereur contre Robert de la Mark en 1521.

1520. de rembourser les mineurs de Chimay de leurs frais: Mais Robert de la Mark répondit avec sa fierté ordinaire, que cette satisfaction ne suffisoit pas à un homme qui étoit en état d'en rechercher une plus grande les armes à la main. Le Cardinal trouva si déraisonnable ce que disoit son frere, qu'il se separa de ses interests, & leva des troupes pour l'Empereur. Robert de la Mark ne laissa pas de poursuivre dans les formes la vangeance qu'il demandoit, & d'envoyer à Vormes un Herault qui declara la guerre à l'Empereur en pleine Diete. Les Alemans trouverent cette action d'autant plus insolente, qu'outre le respect que devoit avoir pour tout le Corps Germanique un si petit voisin, ils sçavoient que la Maison de la Mark étoit redevable de sa fortune à celle de Bourgogne dont l'Empereur descendoit, puis qu'elle venoit d'Olivier de la Marc Maître d'Hôtel de Philippe le Bon, à qui ce Prince avoit fait épouser l'heritiere de Sedan. Mais la Maison de la Marc pretendoit que ce bienfait avoit été depuis effacé par l'injure qu'elle avoit reçuë en la personne de Guillaume predecesseur de Robert, à qui Maximilien Premier Ayeul de l'Empereur avoit fait trancher la tête, quelques protestations qu'il fit de n'être pas son Sujet.[a]

Quoiqu'il en soit Fleuranges fils aîné de Robert mit le Siege devant Vireton Place du Luxembourg, avec une Armée de cinq cens chevaux & de trois mille hommes de pied. Le Roy d'Angleterre qui voioit le grand embrasement que cette étincelle alloit allumer dans l'Europe, dépêcha promptement en France Suffolc son beau-frere avec ordre de conjurer le

[a] Son crime étoit d'avoir tué un Prince de Bourbon Evêque de Liege dont il avoit été Domestique, pour mettre son fils en sa place.

Roy de ne pas rompre avec l'Empereur pour une occasion si legere qu'étoit l'affaire d'Hierges: de luy offrir sa mediation ; & de promettre qu'il se ligueroit avec les François, pour contraindre Sa Majesté Imperiale de satisfaire Robert de la Mark si elle refusoit de le faire de bon gré. Le Roy étoit à Romorentin en Berry dangereusement blessé à la tête d'un coup de tison, qu'il avoit reçu la veille des Roys dans un combat à plottes de neiges en voulant forcer la porte d'une maison, où le Comte de saint Pol Chef de la bande contraire s'étoit sauvé. Comme la plûpart des Medecins n'osoient répondre de sa vie ; la crainte, de laisser ses enfans dans une longue minorité, l'obligea d'accorder à Suffolc ce qu'il demandoit, & de commander à Fleuranges de lever le Siege de Vireton. 1521.

Robert de la Mark se voyant abandonné par la France, fit une seconde faute pire que la premiere, en licentiant ses troupes sans être assuré que les Imperiaux ne vengeroient point sur ses terres l'irruption que son fils venoit de faire dans le Luxembourg, ce qui causa depuis la desolation de son Etat : mais la jeunesse & la vigueur du Roy rétablirent sa santé plutôt qu'on ne pensoit, & renouvelerent l'inclination qu'il avoit pour la guerre.

Il fit partir Montpesat[a] pour donner avis de sa guerison au Roy d'Angleterre, & pour lui dire que puis qu'il avoit fait ce qu'il soûhaitoit en suspendant les armes du Seigneur de Sedan, & en l'obligeant à soûmettre l'affaire d'Hierges aux arbitres qui seroient nommez par Sa Majesté Angloise, il la conjuroit de disposer l'Empereur à luy faire raison sur les deux

[a] Dans la negotiation de Montpesat en Angleterre en 1521.

Legat chargé par un Pape extraordinairement soupçonneux, de traiter des affaires délicates dans une Cour étrangere : mais il est certain que le Pape acusa Bibiena d'avoir revelé son secret au Roy, & qu'il le luy reprocha en des termes piquans au retour de sa quatriéme negotiation : Qu'il le retint à dîner; & qu'au sortir de là, Bibiena s'imagina si fortement d'avoir avalé du poison, qu'il s'alla mettre au lit, où son âge fort avancé, la preoccupation de son esprit, & la quantité des Antidotes qu'il prit, contribuerent peut être plus qu'aucune autre chose à le faire mourir en trois jours. 1521.

Quoi qu'il en soit la France le perdit dans le temps qu'elle en avoit le plus de besoin ; & comme c'étoit à sa seule consideration qu'elle avoit laissé passer par le Milanez six mille Suisses que le Pape avoit levez sur la parole qu'il avoit donnée de ne les faire agir que contre le Royaume de Naples ; on voulut aprés sa mort profiter de ce qu'il avoit dit au Roy, de la mauvaise disposition de sa Sainteté à l'égard de la France, & François Premier écrivit à son Ambassadeur à Rome, qu'il sçût nettement du Pape s'il vouloit executer de bonne foy le dernier Traité conclu par le Cardinal Bibiena.

Le Pape répondit qu'il ne demandoit pas mieux ; & pour montrer qu'il s'y étoit extraordinairement appliqué, il mit entre les mains de l'Ambassadeur un Livre contenant le détail de tout ce qui étoit necessaire pour l'expedition de Naples ; ajoûtant seulement que comme l'Etat Ecclesiastique ne pouvoit plus long

1521. temps entretenir les six mille Suisses levez pour cette entreprise, il conjuroit François Premier de convenir avec le Nonce qui residoit auprés de luy, de ce que le saint Siege & la France seroient obligez à fournir pour la dépense de la guerre, & de luy en envoyer l'arrêté dans vingt-deux jours.

Il étoit aisé de juger par la brieveté de ce terme, que le Pape ne cherchoit qu'un pretexte pour se dégager; & le conseil de France se le persuada si fortement, qu'il fut d'avis de communiquer à l'Empereur ce que le Pape avoit osé conclure à son prejudice, afin de l'exciter à tirer raison d'une telle injure, ou de l'empêcher du moins de se liguer avec le saint Siege: Mais le Roy declara qu'il ne vouloit pas se vanger d'une infidelité par une supercherie, & commit le President de Selve pour ajuster avec le Nonce la dépense de l'expedition pretenduë. Le Nonce chicana si long tems sur le premier Article qui regardoit le prix des munitions de guerre que le Pape devoit fournir à l'Armée de France, quand elle seroit arrivée sur l'Etat Ecclesiastique, que le vingt-deuxiéme jour arriva devant qu'on eut vuidé ce point; & le Pape craignant que le Roy ne fît ce que son Conseil luy avoit conseillé, se hâta de conclure avec Manuel Ambassadeur de l'Empereur à Rome, une Ligue dont les conditions furent: Que le saint Siege assisteroit l'Empereur d'hommes & d'argent pour conserver tous ses Etats; & que l'Empereur emploieroit toutes ses forces pour secourir l'Etat Ecclesiastique, & celuy de Florence, au cas qu'ils fussent attaquez: Que la Maison des Sforces seroit rétablie dans le Duché de Milan, à la charge qu'il

qu'il ne s'y consumeroit plus d'autre Sel que celuy qui seroit acheté dans le Domaine de l'Eglise ; & que les rebelles du saint Siege, entre lesquels étoit compris le Duc de Ferrare, seroient abandonnez à la discretion du Pape : Que le Cardinal de Medicis auroit une pension de dix mille livres sur l'Archevêché de Tolede, qui venoit de vaquer par la mort du Cardinal de Croy; & que l'Empereur donneroit une Terre de pareil revenu dans le Royaume de Naples, au jeune Alexandre de Medicis fils du neveu de sa Sainteté, & la seule ressource de sa Famille. 1521.

[a] Le Manifeste que publia le Pape pour excuser son inconstance étoit divisé en deux parties. La premiere contenoit une longue deduction du tort que la France faisoit au saint Siege, en luy retenant les Etats de Parme & de Plaisance ; & la seconde ne parloit que de l'insolence de Manaud Evêque de Tarbe, Gascon avare, & rusé, s'il en fut jamais, à qui Lautrec abandonnoit le soin des affaires Ecclesiastiques du Milannez. Cet homme impatient de s'enrichir, au lieu de mettre gratuitement en possession des Benefices les personnes pourvûës par le Pape, comme il s'étoit toûjours pratiqué en Lombardie, exigeoit de grosses contributions sous le titre d'agrément ; & quand on refusoit de les payer, il s'opposoit par des personnes apostées à la prise de possession ; & suscitoit des procez pour empêcher d'être paisibles possesseurs, ceux qui ne s'étoient point mis en devoir de se le rendre favorable.

[a] Dans le Manifeste de Leon X. contre la France en 1521.

Le Manifeste de Charles Quint étoit presque de même stile. Il commençoit par le recit de toutes les in-

1521. jures que ce Prince pretendoit avoir reçuës de la France, au nombre desquelles il mettoit le mariage du Roy avec l'heritiere de Bretagne, contre la foy du Traité conclu en mil cinq cens quatre entre le Roy Loüis Douze, & l'Empereur Maximilien Premier. Il se plaignoit encore de la necessité qu'on luy avoit imposée de signer le Traité desavantageux de Noïon, pour aller prendre possession de l'Espagne: le reste étoit employé à ruiner les droits de la France sur le Duché de Milan, en soûtenant que Valentine Visconti n'avoit pû porter cette succession dans la Maison d'Orleans, parce que l'Empereur d'alors n'avoit point approuvé la clause inserée à ce dessein dans son Contrat de mariage. Mais il ne disoit pas qu'il n'y avoit point alors eu d'Empereur, & que la clause avoit été autorisée par le Pape Boniface Neuf suivant l'usage d'Italie, que le saint Siege suppléoit au défaut de l'Empereur durant l'interregne. Il ajoûtoit que dans la premiere Investiture accordée par l'Empereur Maximilien au Roy Loüis Douze, il étoit porté qu'elle seroit nulle au cas que ce Roy ne donnât point sa fille aînée en mariage à l'aîné de ses petits fils: mais les François nioient que cette clause eût été inserée dans cette Investiture, & en montroient l'original[a] que Maximilien Premier avoit mis entre les mains du Cardinal d'Amboise, où il n'étoit parlé ni de conditions ni de promesse de mariage. Charles Quint concluoit par une multitude de passages tirez du Droit Romain, & du Germanique, qu'on n'avoit pû accorder une seconde Investiture derogeante à la premiere dans laquelle il avoit été compris, mais il ne disoit pas que Maxi-

a L'Original de cette Investiture qui est dans le Tresor des Chartres ne parle point du tout de cette condition.

milien avoit traité pour luy dans cette ſeconde Inveſtiture ; & qu'il l'avoit pu faire, non ſeulement à cauſe qu'il étoit alors ſon Tuteur, mais encore parce que l'Inveſtiture n'avoit été donnée que pour exempter les Païs-bas des irruptions des François, durant la minorité de celuy qui vouloit preſentement y donner atteinte.

Certes lEmpereur aprés avoir fait publier ſon Manifeſte, ne crut pars encore être aſſez bien fondé, pour declarer directement la guerre à la France, & ſe contenta pour chercher querelle d'envoyer le Comte de Naſſau avec une puiſſante Armée contre Robert de la Mark qu'il voyoit deſarmé. La Mark ſurpris, dépecha vers le Roy pour le conjurer de faire couvrir ſon Etat par les forces que le Comte d'Orval Cadet de la Maiſon d'Albret commandoit ſur la frontiere de Champagne: mais d'Orval eut ordre de ne pas ſortir du Royaume ; & toute l'aſſiſtance que François Premier avoit promiſe à Robert de la Marc, ſe reduiſit à repreſenter au Roy d'Angleterre, que puis qu'il vouloit être le Mediateur entre l'Empereur & le Roy, il devoit faire promptement retirer du territoire de Sedan l'Armée du Comte de Naſſau qui le deſoloit, quoi qu'il fût ſous la protection de la France.

Le Roy d'Angleterre avoit intereſt de prevenir la rupture, parce qu'il apprehendoit de devenir la proye du Vainqueur. Il fit plus qu'on ne ſouhaitoit de luy, puiſqu'il écrivit à ſon Ambaſſadeur en Alemagne de ſolliciter inſtamment le rappel des troupes deNaſſau,& de moyenner une entrevuë des Chanceliers de Fran-

1520. ce, & de l'Empire à Calais, où le Cardinal Volsey tâcheroit de les accorder.

Le premier de ces Offices n'eut point de lieu; parce que la Mark ayant tout perdu, excepté la ville de Sedan & le Château de Jamets; & se voyant abandonné des François, eut recours à son ancien amy Sequingue, qui luy obtint une longue Treve de l'Empereur, à la faveur de laquelle la Mark rétablit son Territoire. Quant à la Conference elle se tint à Calais; & les pretentions mutuelles de l'Empereur & du Roy y furent examinées par les Chanceliers Gattinara & Duprat, [a] avec tant d'éloquence & d'exactitude, qu'on ne trouvera point dans le Siecle passé de negotiation plus remplie des secrets d'Etat, & de solides raisonnemens que celle là. Cependant elle fut inutile, soit que le Cardinal mediateur n'eût pas tant d'inclination que le Roy son Maître pour la paix generale; ou qu'il témoignât trop de passion pour les interests de l'Empereur qui laissoit par honneur une ligne vuide en luy écrivant de sa main, & luy avoit promis de l'élever à la Papauté.

[a] Elle contient un Volume toute seule des Manuscrits de la Biblioteque du Roy.

La raison ou pour mieux dire le pretexte sur lequel on rompit, fut que Gattinara s'obstinoit à demander le Duché de Bourgogne, comme n'étant pas un Fief masculin, & à pretendre les Souverainetez de la Flandre & de l'Artois, par cette seule consideration qu'il seroit honteux à l'Empereur de relever d'autruy; & Duprat persista à luy répondre qu'on ne pouvoit faire ces trois alienations, sans ruiner une des maximes fondamentales de la Monarchie Françoise; & que quand

on le pourroit, l'Empereur ne seroit en état de l'exiger qu'aprés avoir remporté une entiere victoire: bien loin d'y penser obliger la France par de simples menaces de guerre, & par la crainte d'une rupture dans laquelle il courroit pour le moins autant de risque que le Roy.

Le Chancelier Gattinara, & le President de Selve qui secondoit le Chancelier Duprat, ont tous deux laissé par écrit les actes de cette Conference, & la racontent diversement. Chacun d'eux meriteroit être cru sur sa parole; parce qu'ils y eurent beaucoup de part, s'il y avoit lieu de supposer en leur faveur que l'interest de leurs Maîtres & la jalousie de leur propre gloire, n'eussent rien arraché de leurs plumes au prejudice de la verité. Il vaut mieux les redresser l'un par l'autre; & dire que dans la premiere Conference le Cardinal Volsey representa l'importance de la paix entre la France & l'Espagne & le zele du Roy d'Angleterre pour la procurer: [a] Que Hierôme de Sumchio Nonce du Pape fit une harangue sur le même sujet; & declara neanmoins à la fin, qu'il n'avoit aucun pouvoir de traiter: Que le Chancelier de l'Empereur avoüa que son Maître vouloit la Paix, mais qu'il pretendoit auparavant se vanger de l'injure que les François luy avoient faite, en entrant les premiers en armes dans ses Etats sous la conduite d'Asparaut: Que le Chancelier de France Duprat repartit que c'étoient les Espagnols qui avoient commencé les premiers la rupture en ne restituant pas la Navarre, quoy qu'ils s'y fussent engagez par le Traité de Noïon, & que le Cardinal Volsey demanda la communication du

[a] Dans les negotiations du Chancelier Gattinara.

1521. pouvoir de Gattinara : Qu'il ne le trouva pas suffisant & qu'il alla luy même à la Cour Imperiale pour en demander un plus ample : Qu'il l'obtint à la verité, mais que l'Empereur usa d'une ruse qui marquoit assez que son intention étoit de ne rien conclure : Que les Plenipotentiaires de Sa Majesté Imperiale eurent ordre de ne convenir d'aucune chose que de concert & avec la participation du Nonce ; & que le Nonce s'étant luy même expliqué sur son défaut de pouvoir, la negotiation eût dés lors été rompuë, si le Cardinal Volsey n'y eût suppléé par sa qualité de Legat du saint Siege, qu'il disoit luy donner une autorité universelle dans les affaires qui surviendroient en Angleterre, & par consequent à Calais où l'on traitoit, puis que le saint Siege y intervenoit comme Mediateur, ou comme Partie : Que le Cardinal se chargea de faire ratifier par le Pape tout ce qui seroit arrêté, & que sur sa parole la troisiéme Conference fut ouverte : Que le Chancelier de France y fit un long denombrement de toutes les injures qu'il pretendoit que la Monarchie Françoise en general, & le Roy Tres-Chrétien en particulier eussent reçuës de l'Espagne & de l'Empereur : Que le Chancelier Gattinara y répondit de point en point, & qu'il fit à son tour un denombrement aussi long des dommages que l'Espagne, l'Empire, la Maison de Bourgogne, & celle d'Austriche qui en avoit herité, avoient en divers temps reçus des Rois Tres-Chrétiens : Que l'un & l'autre s'obstinerent également à en demander la reparation : Que ni l'un ni l'autre ne voulut jamais rien relâcher en contemplation de la paix : Que le Legat

perdit son industrie & sa peine à les y exhorter; & qu'ainsi les Conferences finirent, aprés que les deux Nations eurent persuadé les Politiques les plus éclairez par le peu de sincerité de leurs Ministres, que ni l'une ni l'autre ne vouloit la paix; & qu'elles n'avoient consenti à la negotiation de Calais, que dans la seule veuë d'ébloüir les simples, ou de peur d'irriter les Anglois qui l'avoient sollicitée avec trop d'instance, pour être refusés sans qu'on leur donnât sujet, ou du moins pretexte de renoncer à leur neutralité, & de se declarer pour les François, ou pour les Espagnols. 1521.

Durant la Conference le Seigneur de Liques Gentil-homme du Hainault, chassa les François du Tournesis sous pretexte d'une querelle particuliere qu'il avoit contre le Cardinal de Bourbon pour l'Abbaye de saint Amand. Le Comte de Nassau invité par cet heureux commencement assiegea la ville de Mouzon, & la prit par le défaut d'experience de ceux qui la défendoient. Les Soldats de la garnison intimidés au premier bruit de l'Artillerie, contraignirent Montmor, & Lassigny leurs Chefs de capituler, & ceux-cy eurent l'imprudence de sortir tous deux de la Place en même tems pour parlementer avec Nassau, qui les retint jusqu'à ce qu'elle eût été renduë.

L'Armée Imperiale enflée de ce succez, se presenta devant Mezieres, où Baïard s'étoit enfermé avec deux cens chevaux, & deux mille hommes de pied de nouvelles levées: mais la moitié de cette Infanterie se dissipa dés la premiere attaque, les uns ayant fuy par les portes, & les autres s'étant jettés de dessus les murailles. Baïard ne laissa pas de se défendre avec une in-

1521. trepidité qui contraignit les Imperiaux de lever le Siege, aprés y avoir perdu l'élite de leurs troupes en trois assauts. Sa valeur fut recompensée par un collier de l'Ordre de saint Michel, & par une Compagnie de cent hommes d'armes dont il fut Capitaine, n'ayant été jusques-là que Lieutenant de celle de Lorraine ; & le service qu'il venoit de rendre à sa Patrie parut mieux dans la suite, lors que l'Empereur ayant joint ses troupes au retour de Mezieres où elles avoient campé durant trente un jours, les trouva si fatiguées, qu'il ne les osa plus opposer à celles de France, & les fit retirer dans le Hainaut entre Cambray & Valenciennes.

Le Roy ne pouvoit manquer d'en tirer de grands avantages, s'il n'eût commis une faute en son premier campement de Fervaques, qui fit naître de la mesintelligence entre les principaux Officiers. C'étoit une Coûtume que l'on disoit aussi ancienne que la Monarchie Françoise, que le Connétable commandoit l'avant-garde, lors que le Roy étoit à l'Armée, comme il commandoit toutes les troupes en l'absence de sa Majesté. Cependant la mere du Roy fit changer ce Reglement en faveur de son Gendre le Duc d'Alançon, [a] qui n'étoit recommandable que par sa qualité de premier Prince du Sang, puis qu'il manquoit de la force d'esprit, & de la vigueur du corps necessaires pour supporter les fatigues de la guerre: ce que la mere du Roy connoissoit si bien, qu'elle n'avoit osé demander pour luy la conduite de l'avant-garde, qu'en proposant que le Maréchal de Châtillon seroit son Lieutenant, donneroit les ordres, & meneroit les troupes au combat.

[a] Il avoit épousé Marguerite sœur de François Premier.

Le

Le Connétable quoi qu'extraordinairement jaloux de faire sa Charge, sacrifia pourtant alors le ressentiment de l'injure qu'on luy faisoit au bien de sa Patrie ; & s'alla mettre auprés du Roy dans le Corps de bataille, ou la resolution fut prise d'aller visiter l'ennemy dans ses retranchemens, aprés qu'on luy eût brûlé Bapaumes, & Landrecy. Il faloit pour cela traverser l'Escaut ; & le Comte de saint Pol quatriéme Prince du Sang, eut ordre de dresser un Pont sur cette riviere proche de Ville-Franche : ce qu'il fit avec tant de diligence, que lors que l'Empereur en eut avis, & qu'il envoya Nassau avec deux mille chevaux, & douze mille Fantassins Alemans pour incommoder les travailleurs, ils trouverent l'Ouvrage achevé, & le Comte de saint Pol si-bien retranché, qu'on ne pouvoit plus empêcher le passage du fleuve au reste de l'Armée Françoise. 1521.

La grande difficulté de l'Armée Imperiale consistoit à faire une retraite de trois lieuës en plaine campagne à la veuë des François ; & Nassau pour les éblouïr, s'avisa de ce stratageme. Il exposa huit cent chevaux pour sauver le reste de son Armée ; & leur faisant prendre le large sur le Terrain le plus proche du Comte de saint Pol, il leur ordonna d'y demeurer fermes, pendant que son Infanterie defileroit. L'avantgarde & le Corps de bataille des François étoient déja passés ; & quoi que Châtillon ne se fût pas mis en peine de reconnoître les Imperiaux, le Connétable y avoit envoyé Loüis d'Ars, & quelques autres Officiers experimentez, qui raporterent que l'ennemy se retiroit.[a] Sur quoy l'on tint Conseil, & le Connétable fut d'a-

[a] Dans le recit de l'expedition.

1521. vis que la Cavallerie de l'avant-garde Françoiſe donnât ſur les huit cens chevaux de l'Empereur, qu'elle renverſeroit facilement ſur leur Infanterie, & en arrêteroit ainſi la marche, juſqu'à ce que le Corps de bataille & l'arriere garde l'euſſent iointe.

de Valentiennes par la Haranguiere Gentilhomme de Picardie.

La Trimoüille & le Mareſchal de Chabannes furent de même avis, & demanderent la commiſſion d'executer ce que propoſoit le Connétable. Les Suiſſes mêmes à la tête deſquels étoit le Roy ce jour-là, firent un cry extraordinaire pour témoigner leur impatience de combattre. Mais Châtillon s'oppoſa ſeul à l'avis des autres Officiers, ſur ce que le broüillard qui étoit alors fort épais empêchoit de juger ſi ce qui parroiſſoit d'ennemis étoit toute l'armée Imperiale, ou s'il n'y avoit que les ſeize mille hommes que les coureurs du Connétable avoient découverts; & que dans cette incertitude, on ne pouvoit ſans crime hazarder la perſonne du Roy. Châtillon conclut de là qu'il faloit attendre que l'arriere-garde & le Corps de bataille des François euſſent paſſé l'Eſcaut, afin qu'en tout évenemant on pût oppoſer toutes les forces de la France à tant de troupes ennemies, que l'Empereur avoit levées dans l'étenduë de ſa domination.

Cependant le Roy quoi qu'il ne conſiderât Châtillon, que parce qu'il avoit épouſé la ſœur de Montmorency ſon principal Favory, ne laiſſa pas de vouloir que ſon ſentiment prevalût à celuy de tous les autres Chefs; & Naſſau acheva ſa retraite ſans incommodité au grand déplaiſir des François, fachez de perdre une ſi belle occaſion qui leur étoit offerte de ruïner ſans reſource l'armée Imperiale au commencement de la guerre : &

de fait lors que Nassau revint à Valenciennes, il y jetta une telle consternation, que l'Empereur ne se tenant pas assuré en cette Place en sortit avec precipitation sans escorte que de cent chevaux, & s'alla refugier dans le centre des Païs-bas. Ceux qui voulurent excuser le Roy dirent qu'il avoit promis à sa mere de déferer aux avis de Châtillon; & que ce Marechal s'étoit engagé à la mere du Roy de ne point hazarder la personne de son fils, quelque favorable conjoncture qui se presentât. 1521.

Quoi qu'il en soit, outre l'occasion de remporter une victoire infaillible dont le Roy ne profita pas, il eut encore le déplaisir que les pluïes qui tomberent incontinent aprés, l'empêcherent de secourir la ville de Tournay, qui avoit soûtenu le Siege six mois entiers, quoi qu'il n'y eût pas un Soldat pour la défendre; & le contraignirent de remener son Armée en Picardie; où les Ambassadeurs d'Angleterre le presserent si vivement de faire la paix, qu'elle fut resoluë à condition que les deux parties conviendroient d'Arbitres pour regler leurs pretentions, & se soumettreroient de bonne foy à la decision qui en seroit faite.

Mais dans le temps accordé pour fournir les ratifications, il arriva un Courier dépeché par l'Admiral de Bonnivet pour donner avis de la surprise de Fontarabie, qu'il avoit trouvee également dépourveuë de garnison & de vivres. La Lettre que ce courier apporta ajoûtoit que Bonnivet esperoit bien-tôt se rendre Maître de saint Sebastien; & que ces deux Places tiendroient l'Espagne en telle sujection, qu'elle seroit con-

1521. trainte pour les ravoir de rendre les Royaumes de Naples & de Navarre ; [a] puis qu'elle n'étoit point en état de les recouvrer par une autre voix. Ce petit succez empêcha la ratification de la paix, & engagea les deux principaux Monarques de la Chrétienté dans une guerre civile, dont les Turcs profiterent par les conquêtes de l'Isle Le Rodes, de la Hongrie, d'une partie du Peloponnese, des meilleures Isles de l'Archipel, & enfin du Royaume de Cypre.

[a] Dans la Depeche de Bonnivet au Roy sur la prise de Fontarabie.

Comme l'Italie étoit le principal objet de l'ambition des deux Parties, elle fut aussi le plus fameux Theatre de la guerre. Le Roy Loüis Douze aprés avoir conquis le Duché de Milan, l'avoit regardé comme l'heritage de ses Ancêtres, & non pas comme une Province dont il pouvoit disposer à sa fantaisie par le droit des armes. Il en avoit traité les Peuples aussi favorablement pour le moins que ses autres Sujets : Il leur avoit donné des marques d'affection, qu'ils n'avoient pas accoutumé de recevoir de leurs Ducs : Il leur faisoit rendre justice dans la derniere exactitude ; & les garnisons des Places fortes étoient si bien payées, qu'elles ne s'émancipoient à rien prendre sur les Bourgeois.

François Premier au contraire avoit mis si peu d'ordre dans ses Finances, que les Soldats ne touchoient point d'argent à point nommé, ou s'ils en recevoient c'étoit toûjours avec quelque diminu- de ce qui leur étoit dû. On n'a pas sçu si ce retranchement venoit de l'avarice des Tresoriers seulement ; ou si les Officiers generaux y avoient part ; mais il est certain qu'il ruina la dissipline militaire que les Fran-

çois avoient fait obſerver par leurs troupes depuis les guerres d'Angleterre, & qu'il changea l'ancienne inclination que les Lombards avoient pour eux en une haine qui dure encore. 1520.

Lautrec les avoit laiſſez dans cette diſpoſition, lors qu'il étoit retourné à la Cour pour épouſer l'heritiere d'Orval; & Teligny Gentil-homme d'Auvergne qu'il avoit mis en ſa place s'étoit gouverné avec tant de prudence & de moderation, que les Milanois commençoient à oublier les injures paſſées, lorſque la Comteſſe de Château-Briant fit quitter la Soutane à l'Eſcut ſon jeune frere nommé à l'Evêché d'Aire; & perſuada le Roy de l'envoyer à Milan, pour donner loiſir à Lautrec de regler ſes affaires domeſtiques en Guienne.

L'Eſcut avoit toutes les vertus & tous les vices que l'on attribuë aux Bearnois ſes compatriotes. Son ame étoit intrepide; & l'on ne remarquoit jamais plus de joye ſur ſon viſage, que lors qu'il étoit preſt d'affronter les plus grands dangers: mais en échange il avoit de la preſomption & de la prodigalité, & c'étoit-là les deux imperfections que les Italiens abhorroient le plus dans les perſonnes qui les gouvernoient. La premiere le rendit mépriſable à la Nobleſſe; & la ſeconde luy fit confiſquer pour de legeres fautes, les biens de quelques familles riches, ſans autre deſſein que d'en tirer les moiens de ſubſiſter avec plus d'éclat.

Hierôme Morono Chancelier de Milan, étoit mécontent des François, & cherchoit l'occaſion de changer de party. On ne luy avoit point donné la Charge de Maître des Requêtes qui luy avoit été

1521. promiſe; ſoit que la mere du Roy n'eût voulu remplir le Conſeil que de ſes creatures, ou que le Chancelier de France Duprat craignît d'y mettre un homme dont la reputation pouvoit offuſquer la ſienne: outre que les entrepriſes de l'Evêque de Tarbes ſur la Juriſdiction de la Chancelerie de Milan, que le Roy avoit conſervé à Moron, étoient paſſées dans un tel excez, qu'un honnête homme n'avoit plus lieu de les ſouffrir, ni de les diſſimuler. Ces conſiderations obligerent Moron de ſe retirer auprés de François Sforce à Trente; où s'étant declaré Chef des bannis de Milan, il leur fit prendre la reſolution de rentrer par la voye des armes dans leur Patrie. Il découvrit enſuite au Pape l'important ſecret de chaſſer les François d'Italie, qui conſiſtoit à les attaquer en même temps dans le Milanois & dans l'Etat de Genes. Le Pape l'approuva & écrivit à l'Hiſtorien Guichardin Gouverneur de Modene & de Regge de donner à Moron dix mille écus qui furent employés à la levée de trois mille hommes, avec leſquels les bannis devoient ſurprendre Cremone. Mais comme ils s'aſſembloient pour cela à Buſſeto dans le Parmeſan ſur les Terres de Chriſtofle Pallavicin; l'Eſcut, qu'on nommera deſormais Mareſchal de Foix à cauſe qu'il venoit de recevoir le Bâton, pour marque de cette dignité que ſa ſœur luy avoit procurée, en eut avis; & manda à Palavicin par Cardin Mareſchal de Cremone, que s'il ne chaſſoit les bannis de ſes Terres, il le declareroit criminel de leze Majeſté. Cardin au lieu d'aller droit à Buſſet, s'amuſa trois ou quatre jours dans une de ſes maiſons qui n'en étoit éloignée que d'une lieuë: ce qui fut cauſe de ſa mort,

* Dans l'expoſition des raiſons pour leſquelles le Chancelier Moron quitta le party de France.

car les bannis qui avoient des Eſpions à Milan, furent cependant avertis de l'ordre que le Mareſchal de Foix avoit donné contre eux; & comme ils aprehendoient que Palavicin n'obeît, ils s'aviſerent de le prevenir, en lui perſuadant que Cardin venoit pour l'arrêter. Leur intention n'étoit que de rendre Cardin ſuſpect à Palavicin; mais Palavicin plus vindicatif qu'il ne s'imaginoient, au lieu de recevoir Cardin avec la civilité dont il ſe piquoit, le fit appliquer à la queſtion, où la rigueur des tourmens l'ayant contraint de dire tout ce qu'on voulut, il avoüa d'être coupable, & fut executé à mort ſur l'heure de peur qu'il ne ſe dedît. Aprés que Palavicin eut ſatisfait ſa vengence, il reconnut ſa faute; & s'en prenant aux exilez les chaſſa de Buſſet, en un temps où le Mareſchal de Foix qui marchoit avec ſa plus leſte Cavalerie n'eût pas manqué de les rencontrer ni de les tailler en pieces ſi Guichardin ne leur eût donné retraite dans Regge. 1521.

Le Prince de Boſſolo penſionnaire de France découvrit bien-tôt qu'ils s'y étoient refugiez, & en avertit le Mareſchal de Foix qui reſolut de les en chaſſer contre l'avis d'Alexandre Trivulce Chef de la Faction des Guelphes, qui luy repreſenta qu'il alloit mettre l'avantage du côté de ſes ennemis en rompant la paix d'Italie pour ſi peu de ſujet. Le Mareſchal ne laiſſa pas de s'avancer avec quatre cens Lances vers Regge, & Trivulce le ſuivit. Guichardin informé de ſa marche le prevint, & ſe renferma dans la Place. Le Mareſchal la fit inveſtir de peur que les exilez n'échapaſſent, & demanda de parler

1520. au Commandant. Guichardin le fit entrer avec Trivulce & quelques autres entre deux Guichets, sous pretexte que les Loix militaires ne permetroient point aux Gouverneurs de sortir de leurs Places quand elles étoient assiegées, ou en danger de l'être, & l'entreveuë qui fut assez longue se passa toute en plaintes de part & d'autre. Le Mareschal pretendoit que le Pape n'avoit pû recevoir dans Regge les bannis de Milan, sans contrevenir au dernier Traité qu'il avoit fait avec le Roy; & Guichardin ne sçachant pas encore bien precisement ce qu'on vouloit qu'il répondît, reprocha au Mareschal en des termes fort aigres, qu'il faloit bien qu'il eût eu dessein de surprendre Regge, puis qu'il y étoit venu accompagné de tant de gens de guerre.

La Conference fut interrompuë au plus fort de ces recriminations par un grand bruit, qui venoit de ce que le Capitaine Bonneval ayant vû ouvrir la porte de la Ville vis-à-vis de laquelle il étoit posté, y voulut entrer avec sa Compagnie d'hommes d'armes, & fut repoussé. Les Habitans irritez tirrerent sur les François de dessus les murailles, & les bannis qui observoient la conference d'un lieu où ils ne pouvoient être veus, eussent infailliblement tué le Matéchal, sans la crainte qu'ils eurent de blesser Guichardin. Le mal tomba sur Trivulce, qui pour s'être retiré par respect un peu à l'écart, fut percé d'un coup d'arcquebuse; & le Maréchal le voyant tomber à ses pieds fut contraint pour sauver sa vie de se laisser conduire dans la place, où Guichardin avoit pretexte de le retenir, s'il n'eût jugé plus à propos de le renvoyer, afin de rejetter sur luy toute la

faute

faute de la rupture, comme il arriva. 1521.

Le Mareschal de Foix raconte la chose d'une autre maniere dans la relation qu'il en écrivit de sa propre main à François Premier dattée de Fabourge auprés de Regge, le vint-troisiéme Juin de la même année. Il dit que les bannis du Duché de Milan s'étant assemblés au nombre de sept à huit cent chevaux, & environ mille hommes de pied à Regge, où ils attendoient Prosper Colonne avec les Armées de l'Empereur & du Pape ; Le Conseil de Milan estima qu'il étoit dangereux de les y laisser plus long temps parce qu'ils se vantoient d'y être venus pour remettre à l'obeissance du saint Siege les villes de Parme & de Plaisance, où il y avoit garnison Françoise. Le Mareschal de Foix n'en fut pas plutôt averty, qu'il partit de Parme avec la cavallerie Françoise qu'il commandoit, & s'avança jusqu'à la veuë de Regge. Il fit dire au Gouverneur de la Place qu'il vînt parler à luy, & qu'il luy donneroit Sauf-conduit. Le Gouverneur repartit qu'il ne pouvoit sortir de la Place que le saint Siege luy avoit confiée, mais que s'il plaisoit au Mareschal de venir dans Regge avec cinq ou six Gentil-hommes seulement à pied & sans armes auprés du Boulevard, ils confereroient ensemble. Le Mareschal y consentit sur la foy du Gouverneur ; & luy representa que le Roy Tres-Chrétien son Maître étoit extraordinairement surpris de ce que nonobstant l'alliance si solemnellement jurée entre le saint Siege & la France, la ville de Regge servoit de retraite aux bannis de Milan. Il ajoûta que le droit des gens obligeoit le Gouverneur à livrer ces bannis aux François;

1521. & le Gouverneur s'en excusoit par de foibles raisons; lors qu'il survint une fausse alarme fondée sur le bruit qui couroit que les François donnoient l'assaut à la Place par le lieu opposé à celuy ou leur General conferoit avec le Gouverneur. Le Mareschal fut aussitôt salué d'un grand nombre d'Arquebusades; & ne put sauver sa vie par une autre voie, qu'en montant sur le Boulevard avec ceux qui l'accompagnoient. Il y prit le Gouverneur par le bras; & l'assura qu'il le tueroit à l'heure même, s'il ne faisoit cesser la décharge. Le Gouverneur effrayé repartit au Mareschal qu'il n'y avoit plus de bannis de Milan dans la Ville de Regge, & fit un signal aprés lequel les Arquebusiers discontinuerent de tirer. Le Mareschal envoya un de ses Gentils-hommes dans la Ville pour examiner si ce que le Gouverneur avoit dit étoit veritable, & l'on trouva que les bannis en étoient sortis dés le point du jour. Le Mareschal se retira là dessus, & n'osa presser davantage ceux de Regge, jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres de la Cour.

Quoi qu'il en soit le Maréchal aprés avoir manqué son coup, envoya la Motte-Groüin au Pape pour faire ses excuses. Sa Sainteté reçut ce Gentil-homme avec un visage irrité & menaçant, & luy dit pour toute réponse, que le Mareschal auroit sujet de se repentir de son insolence. Ensuite elle assembla le Consistoire, où elle exagera le procedé du Mareschal, & accusa les François de vouloir usurper tout l'Etat Ecclesiastique, parce que leurs Ancêtres en avoient donné une partie au saint Siege. Elle remontra la necessité où ils la reduisoient de recourir à l'Empereur pour se dé-

fendre ; & declara qu'elle alloit negotier avec Manuel Ambassadeur de l'Empereur, quoi qu'il y eût plus de trois mois que le Traité étoit signé. Elle supprima encore deux circonstances qui servirent à faire voir qu'elle abusoit de la credulité des Cardinaux ; l'une qu'elle avoit envoyé il y avoit déja huit jours, c'est-à-dire devant l'affaire de Regge, [a] ses Galeres avec celles de Naples pour surprendre la ville de Gennes, où elles ne reüssirent pas, à cause que Octavien Fregose découvrit à point nommé la conspiration formée par le Chancelier Moron : l'autre que le même jour que le Mareschal de Foix se presenta devant Regge, Manfron-Pallavicin chargé des commissions du Pape & de l'Empereur tâcha de surprendre la Ville de Come avec huit cens hommes par intelligence avec Antoine Rossi Capitaine de la Bourgeoisie, qui s'étoit chargé de faire à la muraille une ouverture par où les Espagnols entreroient: mais le Comte de Grammont qui en étoit Gouverneur se tint si bien sur ses gardes, que les assaillans aprés avoir été repoussez, furent défais dans une embuche qu'il leur avoit dressée vers un défilé, où Pallavicin demeura prisonnier. Ses papiers furent déchifrez par l'Evêque de Tarbes ; & le Conseil du Roy ne pouvant plus douter que le Pape ne fût contre luy, pressa Lautrec de retourner à son Gouvernement.

1521.

[a] Dans la Lettre d'Octavien Fregose au Roy, du dernier May 1521.

Lautrec par un secret pressentiment de son malheur ne vouloit point sortir de France. Il sçavoit qu'il n'y avoit point d'argent au Tresor Royal ; & demandoit neanmoins trois cens mille écus, sans lesquels il protestoit que le Duché de Milan ne se pouvoit conserver.

1521. mais enfin les larmes de sa sœur, & l'ordre absolu du Roy qu'elle luy mit en main, l'obligerent à prendre la poste, aprés que le Tresorier Sanblançay luy eut fait serment qu'il ne seroit pas plutôt à Milan, qu'il y recevroit des Lettres de change pour la somme qu'il demandoit.

Le presage qu'il eut à son arrivée suffisoit pour effraier une ame moins intrepide que la sienne. Un coup de foudre mit le feu dans la Tour du Château de Milan où étoient les poudres, & la fit sauter en l'air toute entiere ; & retomber d'une maniere si bizarre, que le faîte étoit en bas, & les fondemens en haut. Le reste de l'edifice demeura tellement ébranlé, que les François habituez à Milan, & les Senateurs mêmes, furent contraints d'y passer les nuits de crainte de surprise, jusqu'à ce qu'on en eût renforcé la garnison. Grammont envoya peu de jours aprés Pallavicin à Milan sous bonne escorte ; & Lautrec persuadé qu'il en faloit faire un exemple, commanda au Senat de travailler incessamment à son procez. Les plus sages remontrerent en vain que cet acte de severité seroit à contre-temps, & ne serviroit qu'à irriter les plus considerables Maisons du Milanez, & le Pape même de qui Pallavicin étoit Cousin : Qu'il n'avoit commis que cette seule faute ; & que si elle étoit indigne de pardon, on pouvoit l'envoyer en France dans une prison, où il seroit ôtage de la fidelité de ses parens, qui n'auroient garde de se detacher des interests du Roy, tant qu'ils espereroient d'obtenir sa liberté par leurs services. Cependant Lautrec ne laissa pas de luy faire trancher la tête, quoique le tiers

des Juges eût refusé de signer la Sentence; & par un trait d'avarice, qui acheva de rendre son gouvernement odieux aux gens de bien, il donna au Mareschal de Foix son frere la confiscation des biens de Pallavicin, qui montoient à vingt mille Ducats de Rente.[a]

Pour profiter de cette aversion qui se repandit en un moment dans tout le Milanez, Prosper Colonne General des Armées du Pape & de l'Empereur entra dans le Parmesan avec seize mille hommes: mais les treize jours qu'il perdit à saint Lazare en attendant le Marquis de Pescaire qui luy menoit l'Infanterie Espagnole, & la Cavalerie de Naples, donnerent le loisir aux François d'assembler des forces à peu prés égales aux siennes, & de se camper à deux lieux de luy. Le quatorziéme jour il attaqua Parme sur l'avis certain d'un Espion, que de cinq mille Soldats avec lesquels le Mareschal de Foix s'étoit enfermé dans la Place, trois mille avoient deserté de peur, ou faute de payement. Il y eut trois assauts donnés; & les Assiegeans s'emparerent au dernier du tiers de la Ville, qui n'étoit separée des deux autres, que par la riviere: mais les moindres accidens imprevûs suffisent à la guerre pour éluder les desseins les mieux concertez.

[a] Dans la Relation des reproches que le Roy fit à Lautrec au retour de Milan.

Colonne s'étoit imaginé que le Duc de Ferrare ne le traverseroit pas dans son entreprise, parce qu'il l'avoit autrefois tiré des prisons de Rome, où le Pape Jule Second étoit sur le point de luy faire trancher la tête. Mais il ne consideroit pas que les interests de ce Duc étoient tellement unis avec ceux des François, qu'ils ne pouvoient être chassés du Milanez, sans que sa

1521. vie fut exposée aux mêmes perils qu'il avoit courus dans la prison de Rome.

C'est ce qui l'obligea d'armer & de se mettre en campagne avec les troupes d'élite qu'il entretenoit dans le Ferrarois pour tâcher de recouvrer ses villes de Modene & de Regge, pendant que les troupes de l'Eglise seroient occupées devant Parme. Ces deux Places étoient alors depourvuës de gens de guerre, parce que d'un côté les Bannis du Milanez en étoient sortis pour aller exciter chez eux quelque sedition ; & de l'autre Colonne en avoit tiré la plûpart des garnisons, pour fortifier son Armée aux approches de celle de Lautrec. Les Bourgeois n'y pouvoient souffrir la domination des Ecclesiastiques ; & Guichardin leur Gouverneur avec quelque douceur qu'il les eût traitez, n'avoit pu étoufer dans leurs cœurs le desir de retourner à l'obeïssance de leur Souverain legitime. On étoit donc assuré de les perdre en s'arrêtant devant la ville de Parme ; & cette seule consideration obligea Colonne, qui étoit bien plus au Pape qu'à l'Empereur, de lever le Siege.

L'execution en étoit dangereuse, parce que les Assiegeans se trouvoient alors entre les Assiegés & l'Armée de Lautrec ; & ce fut peut être cela qui donna pretexte aux Alemans de l'Empereur d'aller trouver Colonne dans sa Tente, & de luy demander insolemment qu'il leur avançât une montre. Ils prirent pour refus la priere qu'il leur fit d'attendre que le Camp fût en seureté, & se separerent de luy sans apprehender d'être chargez par la cavallerie Françoise, qui étoit alors presque toute à cheval. Leur confiance

acheva de persuader Colonne qu'ils s'entendoient avec Lautrec; & luy fit hâter sa retraite avec un embaras qui eût exposé son Armée à la necessité d'être defaite sans combatre, si Lautrec eût eu de fideles Espions, ou s'il eût voulu profiter de l'occasion qui s'offroit de vaincre sans rien hazarder. 1521.

La levée du Siege de Parme jetta le Pape dans une telle consternation; qu'il se fût racommodé avec le Roy Tres-Chrétien, si l'Ambassadeur de France eût encore été dans Rome. Sa Sainteté prevoioit que la guerre seroit longue; & que l'Empereur n'ayant point d'argent, il faudroit que le saint Siege en fit toute la depense. Elle soupçonnoit les Espagnols de n'agir pas sincerement, parce qu'ils s'étoient fait attendre durant treize jours; [a] & jugeant de la conduite du Marquis de Pescaire par les ordres secrets qu'elle avoit donnez à Colonne, de ne travailler pour l'Empereur qu'aprés que le saint Siege auroit recouvré son Domaine, elle se figuroit que ce Marquis pourroit bien en avoir reçu de semblables, & qu'il n'avoit pas voulu reüssir devant Parme, de peur que la Cour de Rome aprés avoir pris ces deux Villes, ne cherchât quelque expedient pour s'exempter des frais de la guerre, lors qu'il n'y auroit plus rien à gaigner pour elle. Mais enfin l'Ambassadeur d'Espagne ayant rassuré l'esprit du Pape, il écrivit au Cardinal de Sion à qui les treize Cantons ne vouloient accorder une levée de douze mille Suisses pour le saint Siege, qu'à condition de n'être point employez contre la France, qu'il ne laissa pas de les recevoir à cette condition; & qu'aprés qu'ils seroient en Italie, on tâcheroit à force d'argent de les faire agir

[a] Dans l'Instruction de Leon Dix à Prosper Colonne du dernier Juin 1521.

1521. contre l'ordre de leurs Superieurs. Il écrivit encore à Colonne pour le consoler de sa disgrace; & pour luy fournir le moyen de la reparer, qui consistoit à traverser le Pô pour entrer dans le Milanez; parce qu'il trouveroit au delà un Païs si fertile, que Lautrec ne pourroit plus luy couper les vivres, comme il avoit fait à Parme, & que les François n'auroient pas plutôt apris son passage qu'ils se retrancheroient sur le bord de la riviere d'Adde, & abandonneroient toutes les Places entre deux, excepté Cremone qu'il faudroit laisser à main gauche.

Colonne obeït, & laissant trois cens Chevaux, deux mille hommes de pied Italiens, & autant de Suisses, sous la conduite de Vitelli, pour défendre les Places du saint Siege, prit sa marche avec le reste de l'Armée des Confederez vers Bressello où il y avoit un Pont sur le Pô. Il consuma tout le premier jour d'Octobre mil cinq cens vingt-un, & la nuit suivante à passer cette Riviere & à se loger dans Cazal Majore, sans recevoir la moindre incommodité des François, quoi qu'ils se fussent avancez jusqu'à Colorgno, qui n'en étoit éloigné que d'une lieuë, & qu'ils y eussent dressé un Pont de bateaux, à la faveur duquel ils pouvoient facilement tailler en pieces l'Armée ennemie dans son trajet, en surprenant la Partie qui avoit passé & détruisant ensuite celle qui étoit restée à l'autre bord. Les Confederez n'eurent pas plutôt évité cet inconvenient qu'ils tomberent en d'autres, dont la consequence n'étoit pas moins dangereuse. Le Marquis de Pescaire avoit été fait Colonel general des troupes Imperiales, non pas tant à cause de sa naissance & de

sa

sa valeur, quoique l'une & l'autre fussent assez connuës, que par la recommandation du Pape, qui sachant qu'il étoit neveu de Colonne, s'étoit imaginé qu'ils vivroient en meilleure intelligence. Cependant ils se broüillerent dés le lendemain de leur jonction; & leur division augmenta de sorte sur la contestation qui survint à qui passeroit le Pô le premier, que Pescaire voulut tirer l'épée contre son Oncle. Il falut pour les accommoder que le Cardinal de Medicis quitta Florence, où sa presence étoit pourtant necessaire; & comme il y avoit à craindre que le desordre ne recommençât, ce Cardinal fut obligé de suivre l'Armée en qualité de Legat. 1521.

Colonne pretendoit que Pescaire n'étoit que son Lieutenant, & devoit parconsequent recevoir ses ordres; & Pescaire vouloit bien accorder la preéminence à Colonne, à cause du saint Siege dont il commandoit les troupes: mais il soûtenoit que ce General ne pouvoit former aucune entreprise qui dût être executée par l'Armée Imperiale, sans l'avoir concertée avec luy. L'expedient que trouva le Legat pour les accorder, fut de prendre l'autorité souveraine sur toutes les forces confederées, que Colonne & Pescaire luy remirent volontieres de peur d'être contrains de la ceder chacun à son Concurrent; & ce fut par leur conseil, que l'Armée marcha vers la riviere d'Oglio, & s'empara du poste de Rebec, situé vis-à-vis de Ponte-vico Ville de la Republique de Venise, le Fleuve entre-deux.

Le Legat avoit proposé cette marche, sur ce que l'Ambassadeur de Venise avoit assuré le Pape de la part de ses

1521. Maîtres, qu'encore qu'ils eussent ordonné à leur Armée de se joindre à celle des François, ce n'étoit pas tant pour les assister contre le saint Siege, que parce que la Republique n'avoit aucune cause legitime de rompre la Ligue défensive qu'elle avoit concluë avec eux. D'où le Legat avoit pris occasion de s'imaginer que les Venitiens ne hazarderoient pas leur Armée pour empêcher le passage d'une riviere; de crainte que si elle étoit défaite, leur Etat de Terre-ferme ne changeât de Maître aussi-bien que le Milanez, & qu'en ce cas Lautrec seroit trop foible pour contester aux Confederez le passage de l'Oglio, bien loin de les déloger de Rebec. Mais il fut bien surpris quand Colonne l'éveilla dés le lendemain au point du jour, pour luy dire qu'il s'étoit trompé dans sa conjecture; parce que Lautrec avoit envoyé la nuit dans Pontevico de l'Artillerie, qu'on élevoit en Cavalier sur le bord de la Riviere, pour foudroier le Camp des Confederez dans Rebec. Cette nouvelle fit juger au Legat qu'il faloit, malgré tout ce que le Pape son Oncle luy avoit écrit, que Gritti Proveditеur de l'Armée des Venitiens eût un ordre secret de ses Superieurs, d'introduire les François dans les Places de la Republique, quand ils demanderoient d'y entrer; & le dommage que les Confederez reçurent de l'Artillerie de Lautrec, les contraignit une heure aprés de sortir de Rebec dans une telle consternation, que si Lautrec au lieu d'envoyer seulement son Artillerie à Pontevico, y fût allé luy-même avec son Armée, les Confederez ne pouvoient éviter de perir dans Rebec, ou de se faire tailler en pieces à la sortie de là par les François

1521.

& les Venitiens beaucoup plus forts qu'eux. Lautrec en fut sollicité par Crequy Pontdormy & par Gritti Provediteur de l'Armée de Venise qui eût été ravy d'achever la guerre par une action si aisée à executer, & par les Suisses qui craignoient que s'ils attendoient plus long temps, ils ne reçussent ordre de leurs Superieurs de ne point combattre contre une Armée que commandoit le Legat du saint Siege. Mais Lautrec ne donna le signal de décamper, qu'aprés qu'il eût sçu la retraite des Confederez; tant il étoit éloigné de se conduire par l'avis d'autruy, & d'ordonner ce qu'il n'avoit pas proposé ou approuvé dans le Conseil de guerre. Et de fait les Suisses étant arrivez le lendemain à Rebec; & voyant de plus prés l'occasion que Lautrec avoit perduë, luy demanderent le present que les Generaux d'Armée avoient accoûtumé de faire à leurs Soldats aprés la victoire, pretendant qu'il n'avoit tenu qu'à lui, qu'ils n'eussent entierement défait les troupes du Pape & de l'Empereur.

Elles s'étoient retirées à Gabionette dans le Mantoüan, où Colonne & Pescaire se retrancherent en attendant le Cardinal de Sion qui leur menoit douze mille Suisses. Ce Prelat usant de la ruse que le Pape luy avoit enseignée, persuada les Cantons de luy accorder ce grand nombre de gens de guerre, à condition de ne servir que dans l'Etat Ecclesiastique: [a] mais il ne les eut pas plutôt tirez de leur Païs, & menez dans le Bergamasque, qu'il leur proposa de recouvrer Parme & Plaisance, sous pretexte que ces deux Villes appartenoient évidemment au saint Siege, & que la France n'y avoit aucun droit.

[a] Dans les plaintes de l'Ambassadeur de France aux Cantons le penultiéme Octobre 1521.

1521. L'argent qu'il distribuoit en parlant, luy gaigna les deux tiers de ceux qui voulurent l'écouter, & il n'y eut que ceux de Zurich au nombre de quatre mille, qui refuserent de le suivre. Ils se piquerent de generosité; & repartirent sagement au Cardinal, qu'il ne leur apartenoit pas d'examiner, qui du Pape ou du Roy Tres-Chrétien avoit droit sur Parme & sur Plaisance; & qu'il leur suffisoit de sçavoir que lors qu'ils avoient renouvellé l'alliance avec Sa Majesté, elle étoit en possession de ces deux Places que le Pape luy avoit volontairement cedées. Ils s'en retournerent ensuite, & les huit mille qui restoient se laisserent conduire à l'Armée des Confederez. Les Cantons avertis de cette separation, craignirent qu'elle ne semât entr'eux la discorde; & pour la prevenir rappelerent par un ban general tous les Suisses, qui servoient en Italie dans quelque party que ce fût.

Le Cardinal de Sion informé par les Espions qu'il avoit à Bade de cette resolution, avant qu'elle pût être executée, fit dresser des embûches aux Couriers qui la portoient en Italie, arrêta ceux qui étoient déPechez vers l'Armée des Confederez, & laissa passer celuy qui portoit aux Suisses de Lautrec l'ordre precis de revenir. Ainsi les François perdirent leur meilleure Infanterie; & pour surcroit de malheur les Suisses qui venoient de les quitter ne voyant pas qu'on eût fait le même commandement à leurs compatriotes qui servoient dans le party contraire, crurent que leurs Superieurs les favorisoient en secret; & se laisserent corrompre par le Cardinal de Sion, qui leur paya les deux mois de solde que Lautrec leur devoit.

Il est certain* qu'on les eût pu retenir dans le service du Roy pour une mediocre somme d'argent, au moins durant un mois, pendant lequel l'Armée des confederez se sentant plus foible que celle de France, n'eût osé hazarder le passage, & se fût infalliblement debandée. Lautrec le prevoioit assez; & se fût prevalu de cette derniere conjoncture qui luy étoit offerte de défaire ses ennemis, si la Cour de France luy eût tenu parole. Mais les trois cens mille écus qu'il devoit toucher en arrivant à Milan, n'étant pas encore venus; & les contributions qu'il tiroit du Païs ne pouvant suffire pour la subsistance de ses troupes, il fut reduit à perdre l'élite de son Infanterie faute de vingt-cinq mille écus, avec lesquels il l'eût pu retenir.

1521.

* Dans la Production du Procureur general contre Sanblançay.

Le Roy se reposoit sur sa mere du soin de faire tenir de l'argent en Italie; & cette Princesse voyant augmenter de jour en jour l'amour de son fils pour la Comtesse de Château-Briant, avoit commencé de craindre qu'elle ne la supplantât, en ce qui regardoit la principale direction des affaires. Pour éviter ce mal, elle se fût peut-être portée à quelque resolution fâcheuse contre la Comtesse, si Bonnivet ne l'eût avertie qu'elle augmenteroit par là la passion de son fils, au lieu de la guerir. Il faloit donc recourir à des voyes indirectes pour faire disgratier la Comtesse; & celle qui parut la moins hazardeuse à la mere du Roy, quoi qu'elle fût la plus prejudiciable de toutes à la Couronne, consistoit à rendre ses freres odieux en les empêchant de réüssir dans la défense du Milanez qui leur étoit commise; puisque l'aversion du Roy que leur attireroit la perte de ce Duché le plus

1521. beau de la Chrétienté, rejailliroit infalliblement sur leur sœur qui leur en avoit procuré la garde.

Ainsi le même jour que Lautrec partit de Paris, la mere du Roy detourna l'argent qui luy étoit destiné, sous pretexte de se faire payer de ses pensions & de quelques dons assignez sur les cinq grosses Fermes; & quand Sanblançay s'y voulut opposer, elle luy mit en main une quittance, & luy dit que l'authorité que la Nature luy donnoit sur son fils étoit assez grande, pour mettre un Tresorier de l'Espargne à couvert de toute recherche. Sanblançay fut assez credule, ou assez timide pour laisser enlever l'argent sur cette promesse, & s'imagina mêmes qu'elle le dispensoit des sermens qu'il avoit faits à Lautrec; tant on est ingenieux à se tromper soy-même, quand on craint de perdre son employ.

Ainsi le départ des Suisses & la disette d'argent ayant reduit Lautrec à l'impossibilité de tenir la campagne, il abandonna la riviere d'Oglio, & se retrancha sur le bord de celle d'Adde, qui étoit la derniere que les Confederez avoient à passer pour entrer dans le centre du Milanez. Colonne aprés avoir bien reconnu son Camp, desespera de le forcer: mais les Païsans pour se delivrer des troupes confederées qu'ils étoient contraints de nourrir, luy enseignerent qu'il y avoit deux Barques cachées à Vapri en l'endroit où la Riviere de Brente se decharge dans celle d'Adde, & qu'on en trouveroit une troisiéme dans des roseaux qui n'étoient pas beaucoup éloignez de là. Les François avoient negligé de brûler les deux premieres, & l'autre y avoit

été mise par un pescheur qui craignoit de la perdre. 1521.

Colonne tint l'avis secret pour en remporter toute la gloire; & envoya la nuit suivante trois Regimens Italiens qui luy étoient affidés à Vapri, dont ils s'emparerent sans trouver d'autre resistance que de la Compagnie de cinquante hommes d'armes de Pepoli, qui fut aisement repoussée faute de Mousquetaires. Lautrec qui n'étoit qu'à deux lieuës de là en reçut la nouvelle assez promptement pour y remedier, quoi que son Valet de chambre eût amusé trois heures celuy qui la portoit, avant que de le faire parler à son Maître de crainte de l'éveiller: mais Lautrec perdit trois autres heures à deliberer sur ce qu'il devoit faire, & resolut enfin d'envoyer le Mareschal de Foix son frere avec quatre cens Lances, & trois milles homme de pied Gascons, pour recouvrer Vapri. Le Mareschal trouva les Confederés qui commençoient à se retrancher dans Vapri; & mettant pied à terre avec sa Cavalerie, tâcha par des efforts extraordinaires de les en déloger: mais son Artillerie ne l'ayant pu suivre, Colonne eut le loisir de mener toute son Armée sur l'autre bord de la Riviere, & d'y dresser son Pont de bateaux, ce qui contraignit le Mareschal de penser à la retraite.

Toute la ressource des François consistoit pour lors à sauver Milan, & Lautrec s'y jetta avec ce qui luy restoit de troupes: mais au lieu d'employer les quatre jours de loisir que ses ennemis luy donnerent, à fortifier les Fauxbourgs de cette grande Ville, il ne fit qu'irriter le Peuple par de sanglantes executions: ce qui porta les plus considerables des Bourgeois à de-

1521. pêcher un homme vers Moron, pour luy dire qu'il fit avancer les Confederez, & que Milan se revolteroit à leur veuë.

Colonne y consentit, mais à condition que l'Armée ne demeureroit que vingt-quatre heures devant la Ville, & s'en retourneroit à moins qu'il ne parût à l'une des Portes un Corps de Bourgeois capable de la faire entrer. Pescaire qui commandoit l'avangarde s'approcha du Boulevard de saint Vincent, non pas à dessein de l'attaquer, mais seulement pour voir la contenance des Milanois. Les Veniciens qui s'étoient chargez de garder ce Fort, & le Fauxbourg qui le couvroit, n'eurent pas plutôt apperçu l'ennemi qu'ils fuïrent; & Pescaire se mettant aussi-tôt à leurs trousses, entra dans la Ville, & prit Theodore Trivulce leur General, qui tout malade qu'il étoit avoit couru au bruit sans armes & sur un Mulet.

Lautrec se défioit si peu d'être attaqué ce jour-là, qu'il se promenoit en pourpoint sur la Place devant le Château, pendant que le Mareschal son frere qui avoit fatigué toute la nuit precedente, dormoit dans une chambre voisine. Les fuyars les trouverent en cette posture; & leur persuadant que la faction Gibelline avoit fait entrer Pescaire dans la Ville par la Porte de Pavie, les obligerent de monter à cheval, & de se refugier à Come, aprés avoir laissé garnison dans le Château de Milan. Pescaire les suivit avec les troupes qu'il commandoit, pendant que le reste de l'Armée des Confederez bloquoit le Château. Son dessein n'étoit que de les observer; [a] mais ayant appris sur sa route que Lautrec n'avoit eu le loisir que de jetter

[a] Dans la Relation de Pontdormy du 5. Octobre 152.

1521.

ter cinquante hommes d'armes dans Come sous la charge de Vandenesse, il assiegea la Place; & la battit avec tant d'impetuosité, que Vandenesse qui n'avoit pas assez d'Infanterie, fut obligé de capituler. On luy accorda tout ce qu'il demandoit : mais sa garnison ne laissa pas d'être devalisée en sortant, par l'infanterie Espagnole.

Pescaire en témoigna beaucoup de regret, & n'en fit pourtant aucune satisfaction, ce qui porta Vandenesse à le faire appeller en Duel. Pescaire n'accepta ni ne refusa le deffi ; & sa reponse fut qu'il contenteroit Vandenesse aussi-tôt que l'Empereur auquel il alloit écrire sur ce sujet pour luy remettre le Generalat de ses Troupes, luy auroit envoyé un Successeur. Les braves des deux partis jugerent peu favorablement de ce delay ; & Colonne ne put s'empêcher de dire, qu'il faloit se battre, ou faire une prompte punition des coupables. Lautrec s'étoit éloigné de Come sur la nouvelle que les Bourgeois de Cremone s'étoient revoltez. Il y avoit couru avec une precipitation qui n'avoit pas donné aux confederez le temps de les secourir ; & les trouvant occupez à se retrancher contre la Citadelle, il s'étoit emparé d'une porte, & les avoit contrains de luy payer cent mille livres pour se rachepter du pillage : Mais de mediocres avantages ne suffisent pas pour retablir les grandes affaires, quand elles sont sur le penchant. Lautrec durant sa marche pour sauver Cremone, perdit les Villes de Pavie, de Lodi, de Parme, & de Plaisance, dont les Bourgeois n'étant plus retenus par les garni-

1521. ſons qu'il avoit affoiblies pour en fortifier ſon Armée, ſe rendirent aux confederez.

Le Senat de Veniſe épouvanté de cette revolution, tacha de ſe garentir de l'orage par un accommodement; & fit offrir par ſon Ambaſſadeur au Pape, de rompre avec les François: mais Leon Dix n'étoit plus en état de penſer aux affaires d'Italie. Une pilule empoïſonnée que Barnabé Maleſpine ſon Maître d'Hôtel avoit gliſſée dans la Boëte de celles qui ſervoient à le purger tous les Vendredys, l'avoit fait tomber dans une ſincope dont il ne revint que pour recevoir à la hâte le dernier des Sacremens, & pour mourir le vingt quatre de Decembre mil cinq cent vingt un, avec plus de tranquillité que n'en ſembloit permettre le regret de quitter la Papauté à quarante-quatre ans, & de ne pouvoir goûter les fruits de ſa victoire.

La nouvelle de ſa mort deconcerta les entrepriſes que Colonne alloit executer ſur Cremone, & Peſcaire ſur Genes. Comme les troupes de ces deux Generaux ne ſubſiſtoient qu'aux dépens du ſaint Siege, ils furent obligez d'en licentier une partie, & retinrent l'autre par leur credit. Les Païſans nourriſſoient gratuitement leurs Soldats: mais la Bourgeöiſie de Milan n'étant pas ſi liberale, les Confederez furent contrains de ne laiſſer dans la Ville, qu'autant de gens de guerre qu'il en faloit pour empêcher les ſorties de ceux du Château.

Lautrec tout foible qu'il étoit eût infailliblement profité de cette indigence, ſi Colonne ne ſe fût aviſé d'y remedier par une ruſe digne de la ſubtilité de ſon eſprit. Il avoit en main un excellent Predicateur nommé

Ferrari de qui la reputation n'étoit pas moindre dans 1522.
le Milanez, qu'avoit été trente ans auparavant celle de Savonarole dans la Toscane. Il examinoit comme lui les matieres d'Etat dans la chaire ; & il l'imitoit encore à se faire passer pour Prophete, quoi que ce ne fût pas avec autant de succez. Deux ou trois cens Ducats suffirent pour luy faire tourner toute l'aigreur de ses declamations contre les François. Il leur appliqua les passages de l'Ecriture Sainte qui marquent les reprouvez : Il compara les fautes & la severité de Lautrec avec l'aveuglement de Saül : Il pris le coup de foudre tombé sur le Château de Milan, pour un signal de l'anathéme de ceux qui le défendoient ; & il persuada si efficacement ses Auditeurs de contribuër pour renvoyer les François delà les Alpes, que ceux de la Bourgeoisie de Milan qui n'avoient que deux Ducats luy en portoient un, & ceux qui étoient capables de prendre les armes offroient de servir sans solde.

On leva de l'argent des premiers, un nouveau Corps de six mille Alemans ; & l'on forma des seconds, une Infanterie fort leste d'autant de Lombards. Ce renfort obligea Bonneval à se retirer de devant Parme, où Lautrec l'avoit envoyé avec trois cens Lances & cinq mille hommes de pied, & fit perdre courage aux Cardinaux de la faction Françoise qui étoient dans le Conclave. L'Empereur y fut si bien servy, qu'on y élut malgré les mesures prises au contraire, un Flamand qui avoit été son Precepteur ; [a] & les Cardinaux aimerent mieux s'exposer à la risée du Peuple qui leur jetta des pierres en sortant du Conclave, que de refuser leurs suffrages à un inconnu sur la simple

[a] Il s'appelloit Adrien Florentin & étoit né dans Utrec.

1522. recommandation de ce Prince; tant il est vray que les avantages où les personnes heureuses ne s'attendent pas, leur arrivent plutôt, & plus aisément que ceux qu'elles esperent.

Le Roy d'Angleterre ne luy fut pas moins favorable; & soit qu'il eût trop de jalousie de voir les François Maîtres du Duché de Milan; ou qu'il ne fit pas assez de reflexion sur les inconveniens qui pouvoient arriver de la grandeur de la Maison d'Austriche, il presta deux cens cinquante mille écus à l'Empereur, & les fit passer en Italie. Colonne & Pescaire avec cette somme executerent le dessein que Moron leur avoit inspiré, de faire revenir dans le Milanez le dernier des Sforces pour retenir les Peuples dans le party des Confederez par la demonstration qu'ils feroient de le rétablir dans l'heritage de ses Ancestres. Jerôme Adorne banny de Genes eut ordre de le ramener de Trente où il avoit demeuré six ans, & s'en acquita avec autant de succez que d'adresse. Il rencontra en arrivant sur le Territoire de Trente, quatre mille Alemans que la ville de Milan avoit fait lever à ses dépens; & se chargea de les conduire à Come, sçachant la necessité qu'avoient les Confederez de ce renfort. Mais les Grisons s'étant obstinez à luy refuser le passage qu'il demandoit par la Valteline, de peur de perdre la pension qu'ils recevoient de France, il se hasarda de passer par le Bergamasque; & le fit avec tant de vitesse, qu'il arriva à la Giaradadda avant que les Venitiens se fussent mis en état de l'arrester. Il prit ensuite un autre chemin pour retourner à Trente: Il y leva six mille Alemans de l'argent d'Angleterre

que Colonne luy avoit confié: Il persuada Sforce de se mettre à leur tête en luy faisant accroire que les Confederez n'avoient entrepris la guerre qu'à sa consideration; & luy fit traverser le Bergamasque avec une precipitation, qui surprit encore une fois la vigilance du Proveditеur Pezaro. 1522.

Le service que rendit Adorne aux Confederez parut plus important dans la suite, qu'ils ne s'étoient d'abord imaginez : car François Premier resolu de faire un effort extraordinaire pour rétablir ses affaires dans le Duché de Milan, n'avoit accepté les excuses des Suisses d'avoir été trompés par le Cardinal de Sion, qu'à condition qu'ils fourniroient à la France seize mille de leur meilleurs hommes, que le Mareschal de Chabannes, le Bâtard de Savoye, & Galeas de saint Severin, menoient à Lautrec avec un nouveau renfort de Cavalerie Françoise.

Les Confederez ne pouvoient empêcher leur jonction, ni demeurer Maîtres de la Campagne aprés qu'elle seroit faite. Ils prevoyoient mêmes que leurs troupes ne seroient pas capables de remplir toutes les Places qui s'étoient declarées pour eux: ce qui les fit resoudre à les quitter toutes excepté quatre. Philippe Torniel entreprit de défendre Novarre avec deux mille hommes. Hector Visconti se jetta dans Alexandrie avec quinze cens Fantassins, que la Bourgeoisie se chargea de nourrir gratuitement. Antoine de Leue promit de conserver Pavie avec deux mille Italiens & autant d'Alemans dont on luy donna le choix; & Colone demeura avec sept cens hommes d'armes, autant de chevaux legers, & douze mille hommes

1522. de pied dans Milan, où le premier orage alloit fondre. On repara les murailles de cette grande Ville avec une diligence incroyable ; & pour empêcher les François assiegez dans le Château de recevoir du secours, Colonne s'avisa de les enfermer d'une double Circonvallation, & de loger son Armée entre deux, ce qui ne s'étoit point pratiqué depuis le Siege d'Alexia par Jules Cesar.

La neige qui tomboit en abondance, rendit inutile le canon des Assiegez durant le travail ; & les Plattes-formes disposées le long des Lignes étoient déja chargées d'Artillerie, lors que Lautrec arriva pour les reconnoître. Les Officiers generaux de son Armée voulurent l'accompager dans cette action hazardeuse ; mais la dorure de leurs armes, & la beauté de leurs plumes, donnant lieu de deviner ce qu'ils pouvoient être, Colonne qui les observoit fit mettre le feu à une Coulevrine dont le coup emporta Marc Antoine fils de son frere qui commandoit la Cavalerie legere de France, & passoit pour le plus hardy, & le plus civil avanturier de son Siecle. Le même coup tua Camille Trivulce, & couvrit de sa cervelle Pont-dormy & Lautrec, qui deliberoient avec luy sur la maniere de l'attaque.

Les lignes des Confederez ayant été bien reconnuës, on jugea qu'il seroit impossible de les forcer ; & Lautrec reduisit toute son industrie, au dessein d'affamer Milan. Il en ruina les Moulins : il détourna les eaux ; & se flatta de l'esperance d'obliger les troupes ennemies à se debander. Elle n'étoit pas mal fondée, parce que l'argent presté par l'Angleterre avoit

été depensé, & celuy qui venoit de Naples étoit reservé pour l'Infanterie Espagnole. Les Bourgeois de Milan fournissoient le reste, mais on les reduisit en peu de jours à l'impossibilité de continuer par le degast qu'on fit à quatre lieuës à l'entour de leur Ville. 1522.

L'embrasement general qu'ils appercevoient de dessus leurs murailles les eût infailliblement portez à la revolte, sans l'adresse de Moron qui leur montra de fausses Lettres écrites par le Roy Tres-Chrêtien à Lautrec qu'il disoit avoir interceptées, dans lesquelles Sa Majesté commandoit à ce General de prendre Milan en toutes manieres, d'en exterminer tous les Bourgeois, d'abattre toutes les maisons, & de la traiter enfin à la Barbe Rousse.[a] La fourbe étoit grossiere : Cependant elle eut tout l'effet qu'en attendoit Moron, puisque les Milanez resolurent de mourir de faim plûtôt que de se rendre, tant il est aisé de tomber dans l'aveuglement que l'on aime.

[a] Barbe Rousse avoit razé Milan, & semé du Sel sur le lieu où avoit été cette Ville.

Lautrec aprés avoir étably son principal quartier à Cachan, détacha deux mille chevaux, & quatre mille hommes de pied sous le Prince de Bossolo, pour aller au devant de l'argent de France que le Mareschal son frere conduisoit de Genes. L'Infanterie de Bossolo passa sans obstacle le Tesin à Portofalcone: mais les premiers hommes d'armes de sa Cavalerie qui étoit demeurée derriere s'étant jettez à la hâte sur le Bac, il coula à fond.[b] Le Batelier se sauva à la nage dans Pavie; & avertit Sforce qui s'y étoit retiré, qu'il pouvoit surprendre Bossolo avec une partie de sa Cavalerie, & le tailler en pieces : Sforce en donna la commission au Marquis de Mantouë, qui prit six mille hommes de pied, &

[b] Dans la Relation de Bochard du refuge sur ce sujet.

1522. la Cavalerie qu'il commandoit, & marcha du côté de Cambalotta où il prevoioit que seroient les François. Ils étoient en effet arrivez à ce Village : Mais Bossolo le jugeant trop incommode pour la deffensive, les en avoit tirez au premier avis que les Confederez étoient en campagne, & s'étoit logé sur une eminence voisine qu'il avoit environnée d'un Fossé. Le Marquis de Mantouë n'eût pas neanmoins laissé de l'attaquer, si le reste de la cavallerie Françoise n'eût trouvé moyen de passer le Tesin, & de s'avancer sous la conduite de Bochard du Refuge avec une precipitation qui fit lever tant de poussiere, que le Marquis s'imagina qu'il alloit avoir sur les bras toutes les forces de Lautrec, & se retira sans être poursuivi.

Bossolo joignit ainsi le Mareschal de Foix, & luy porta l'ordre de son frere de prendre Novarre en passant. Le Château de cette Place tenoit encore pour la France ; mais les Bourgeois s'étoient si-bien retranchez contre luy, qu'il n'étoit pas possible de les attaquer par là, comme Gaston de Foix avoit attaqué ceux de Bresse. La batterie fut donc dressée contre l'endroit des murailles opposé au Château, & la breche étant raisonnable. Sur le refus que firent les Suisses de monter à l'assaut, le Mareschal fit descendre de cheval ses hommes d'armes, & se mettant à leur tête, força la muraille. Le Fossé qu'il trouva derriere ne l'arrêta pas non plus, parce que ceux du Château tiroient sur la Bourgeoisie qui le défendoit; & les Nouarrois furent tous égorgez en vangeance de ce qu'en se revoltant, ils avoient arraché les cœurs des François qui y étoient en garnison, pour les manger. Cet avantage causa

causa la ruine de ceux qui l'avoient remporté; parceque Colonne supposant que Lautrec ne le viendroit point attaquer dans Milan jusqu'à ce que Bossolo l'eut rejoint, écrivit à Sforce qu'il prît l'occasion d'entrer avec ses six mille Alemans dans Milan, & alla le recevoir à my-chemin. La presence de ce jeune Duc dont la Bourgeoisie de Milan étoit Idolâtre, donna loisir à Colonne de se mettre en campagne pour observer de plus prés la contenance des François.

Ils avoient assiegé Pavie sur l'avis que Sforce en partant n'y avoit laissé que peu de Soldats sous le Marquis de Mantouë; & la battoient avec tant d'impetuosité, qu'il y avoit deja vingt brasses de murailles par terre. Montgommery pour les François, & Pesaro pour les Venitiens, donnerent à la breche, & furent vaillamment repoussez:[a] mais ce n'étoit pas de leur côté qu'on attendoit le plus grand effet. Il y avoit une fausse-porte sur le Tesin, par où ceux de la Ville alloient abreuver leurs chevaux. Elle n'étoit ni forte de situation, ni garnie de défenseurs, ni pourvuë d'Artillerie, parce que le Marquis de Mantouë ne s'attendoit point d'être attaqué par là, la Riviere qu'il faloit auparavant traverser n'étant pas gaïable. Cependant Riberac Lieutenant de la Compagnie de Lautrec, & la Rocheposay qui commandoit celle du Bâtard de Savoye, avoient eu ordre de faire mettre pied à terre à quatre cens hommes d'armes, & d'enfoncer la Porte durant la chaleur des autres attaques; ce qu'ils executerent avec tant de chaleur, qu'ils entrerent jusqu'au milieu de la Ville: mais il y a des

[a] Dans la Relation de l'attaque de Pavie en 1522. par Monsieur d'Abin de la Rocheposay.

1522. frayeurs involontaires qui saisissent quelquefois les plus determinés.

Colombieres Gentil-homme de reputation, à qui l'intrepidité connuë de toute la France avoit acquise le nom d'Intrepide, commandoit deux mille Gascons des plus braves de l'Armée, & devoit soûtenir l'attaque de Riberac, & de la Roche-posay. Il s'étoit avançé jusqu'à la fausse-Porte qu'il avoit trouvé forcée, & personne ne se presentoit pour l'empecher d'entrer. Cependant il ne laissa pas de faire halte, & de demeurer immobile avec ses gens pendant les quatre heures que dura le combat, comme s'ils n'eussent été envoyez que pour en être de simples Spectateurs. Ainsi les quatre cens hommes d'armes furent abandonnés à la discretion de ceux de Pavie, qui les avoient environnez de toutes parts au retour de la défense de leur breche. Riberac fut tué; & la Rochepośay eut la jambe gauche rompuë, dont il demeura boiteux.

La nuit suivante mille Corses & autant d'Espagnols se coulerent dans Pavie, en trompant les sentinelles Françoises: ce qui joint au debordement du Tesin qui empêchoit les vivres d'arriver au Camp des Assiegeans, & à l'approche de Colonne qui les observoit de trop prés, obligea Lautrec de lever le Siege, & d'aller camper à Buffalloro pour recevoir le reste de l'argent qui venoit de France: mais le grand Ecuyer, & Robert de saint Severin, qui en avoient la conduite, furent contraints de s'arêter dans la ville d'Aronne sur l'avis certain que les Confederez avoient détaché de leur Armée Anchise Visconti avec un Camp-vo-

lant à dessein de l'enlever. On n'eût pas trouvé cet obstacle, si l'argent fût arrivé vingt quatre heures plutôt. Cependant il ne put être surmonté, parce que Visconti étoit logé si avantageusement dans Bosco qu'il luy faloit passer sur le ventre, & que l'escorte des François se trouvoit trop foible pour l'entreprendre, outre que la peur & la défiance accompagnent toûjours ceux qui conduisent beaucoup d'argent. Ainsi le tems que les Suisses devoient être payez s'écoula sans qu'ils le fussent. Ils eurent trois jours de patience, mais au quatriéme soit que les émissaires de Colonne leur eussent persuadé que ce qu'on leur disoit de l'arrivée de leur montre à Veronne étoit faux, ou qu'ils apprehendassent que Lautrec ne voulût tirer la guerre en longeur; Ils contraignirent leurs Colonnels de l'aller trouver, & de luy dire qu'il les payât à l'heure même, ou qu'ils les licentiât, ou enfin qu'il les menât le lendemain combattre l'ennemy.

Ces trois propositions étoient aussi bizarres, que le choix en étoit dangereux. Celuy qui les avoit inventées étoit le même Albert de la Pierre, qu'on avoit si souvent vû bien disposé à l'égard de la France; lequel par une étrange inegalité d'esprit, s'étoit mis en tête de chasser le Roy Tres-Chrétien du Milanez aprés s'être vanté de l'y avoir introduit, en abandonnant ses compatriotes lors qu'ils étoient sur le point de combattre à Marignan. Le pretexte dont il couvroit sa desertion, étoit que ses Compagnons aprés avoir vû reculer plus de quinze jours la montre precedente, avoient lieu de craindre qu'on ne les traitât de même, ou plus mal dans le payement de celle-cy;

1522. mais que pour montrer à toute la Terre que les Suisses n'agissoient point par lâcheté, ils demandoient d'être mis à la premiere pointe de l'Armée Françoise. Colonne avoit apris cette mesintelligence; & s'étoit mis en devoir de l'accroître en envoyant à Visconti un renfort si considerable, que Lautrec ne pouvoit recevoir son argent sans mener son Armée jusques dans Aronne pour l'escorter, ni sans abandonner ce qui luy restoit du Milanez à la discretion des Confederez.ᵃ C'étoit pour la même raison que Pescaire avoit jetté les yeux sur le poste de la Bicoque, comme le plus commode pour attendre seurement ce qui arriveroit du mecontentement des Suisses.

ᵃ Dans la Relation de Prosper Colonne au Conclave en 1522.

La Bicoque n'étoit qu'une maison de campagne éloignée seulement d'une bonne lieuë de Milan sur le chemin de Lodi, dont les jardinages environnés de fossez remplis d'eau par une infinité de sources qui s'y déchargeoient aprés avoir embelly les parterres, étoient assez spacieux pour contenir une Armée rangée en bataille. Les Confederez avec peu de travail s'y étoient retranchez de sorte, qu'on n'en pouvoit approcher qu'aprés avoir essuié plusieurs décharges de leur Artillerie disposée sur les Cavaliers qui commandoient à l'entour de leurs Lignes.

C'est ce qui contraignit les Officiers de l'Armée de France de representer aux Suisses, que c'étoit violer toutes les regles de l'Art militaire, que d'attaquer l'ennemi dans un poste si avantageux. Qu'ils ne pouvoient se plaindre du delay de leur montre, puis qu'elle étoit arrivée à point nommé dans Aronne, où ils la recevroient dans cinq ou six jours sans rien hazarder;

parce que les Confederez qui ne s'étoient avancez jusques-là que sur l'esperance de l'enlever, n'auroient pas plutôt sçu qu'on la vouloit laisser dans Aronne, qu'ils se débanderoient d'eux-mêmes, puis qu'ils sçavoient bien que le nouveau Pape n'avoit pas dequoi les payer, & qu'il y avoit plus de deux mois que l'Empereur n'avoit fait aucune remise de deniers pour l'Italie. Cette derniere raison toute invincible qu'elle étoit, ne put surmonter l'impatience des Suisses. Tout ce que l'on obtint d'eux, fut qu'ils donneroient tout le lendemain à Lautrec pour mieux reconnoître les retranchemens de la Bicoque. Les Officiers François s'assemblerent ensuite dans la tente de leur General; & tâcherent de luy persuader qu'il laissât aller les Suisses, puis qu'il étoit assuré que les Confederez faute d'argent ne les retiendroient point, & qu'il distribuât ce qui luy resteroit de troupes dans les Places qui tenoient encore pour la France dans la Lombardie. Ils ajoûterent que les Confederez ne seroient pas plus de quinze jours Maîtres de la campagne; parce que s'ils ne faisoient point de Siege, leur Armée se dissiperoit infailliblement faute de solde; [a] & s'ils en faisoient un, la resistance qu'ils y trouveroient produiroit le même effet ou un autre plus avantageux à la France par la sedition qui ne manqueroit pas d'arriver entre des gens de guerre mercenaires, lors qu'on leur commanderoit d'aller à l'assaut sans les avoir païez.

[a] Dans le Recit de ce qui se passa entre le Roy & Lautrec au retour de la Campagne de 1522.

Mais Lautrec qui ne suivoit jamais les conseils d'autruy quand ils n'étoient pas conformes à ses sentimens, aima mieux combatre en lieu desavantageux,

1522. que de renvoyer les Suisses sans avoir combattu. Sa raison fut qu'en leur accordant de faire la premiere attaque comme ils demandoient, s'ils forçoient les retranchemens des ennemis, ils repareroient suffisament leur faute; & s'ils étoient repoussez, ils seroient assez punis de leur temerité par le dommage qu'ils recevroient. Pontdormy cependant reconnut le Camp des Confederez, & raporta que les Lignes en étoient par tout également fortes. Lautrec qui n'étoit plus que l'executeur du caprice des Suisses, divisa son Armée en trois, pour faire autant d'attaques. La premiere commandée par le Marechal de Foix son frere étoit de huit mille Suisses, & de quelques Regimens Italiens soûtenus par quatre cens Lances Françoises, & precedez par une troupe d'enfans perdus que menoit Pontdormy. Lautrec paroissoit à la tête de la seconde accompagné du Bâtard de Savoye, & du Marechal de Chabannes. Elle étoit composée du reste des Suisses, de toute l'Infanterie, & de la meilleure partie de la Cavallerie des François. Navarre marchoit devant avec ses Gascons, & force Pionniers pour applanir les chemins. La troisiéme consistoit en l'Armée de Venise qui ne s'étoit pas voulu mêler avec les François, & ne recevoit les ordres que du Duc d'Urbin son General. Elle marcha pourtant unie avec le second Corps jusqu'à la veuë des ennemis, afin de les tenir en suspens sur le lieu qu'elle avoit dessein d'attaquer; mais en un moment elle s'en separa, & les trois Corps prirent autant de differentes routes. Le Marechal de Foix detourna à main gauche; & fit un circuit pour surprendre avec sa Cavalerie le Pont des Confederez, pendant

que ses Suisses iroient droit aux retranchemens. Lautrec aucontraire s'avança sur la droite, & le Duc d'Urbin se mit derriere une éminence où il étoit à couvert des Confederez. Déja Colonne averti par ses espions du dessein des François, avoit appelé de Milan, Sforce avec ses six mille Alemans, & luy avoit donné la garde du Pont, l'avertissant qu'il faloit vaincre ou mourir; parce que comme c'étoit là le seul endroit par où la Cavalerie Françoise pouvoit entrer dans les Lignes, c'étoit aussi là qu'elle feroit son principal effort. Le reste des troupes confederées fut rangé dans le Camp avec ordre de se tenir sur la défensive, & de ne point sortir quelque avantage que la fortune pût offrir. 1522.

Les Suisses étoient prés des Lignes sans qu'on eut commencé à tirer sur eux, parce qu'ils étoient couverts d'une colline, lors que les avanturiers François qui s'étoient mêlez avec eux leur voulurent persuader de faire halte, & d'attendre que l'Artillerie & les Pionniers de Navarre leur eussent fait une ouverture suffisante pour entrer plusieurs de front dans la Circonvallation. Mais ils repondirent fierement, que si les François avoient peur, ils pouvoient demeurer derriere la coline; mais que pour eux ils n'avoient besoin que de leur courage & de leurs piques, pour franchir le Fossé qui étoit devant eux & pour monter sur la Contrescarpe des Confederez. Et de fait ils couvrirent le Canon de Navarre, & se precipiterent par une temerité sans exemple au milieu du peril: aussi perdirent-ils mille de leurs meilleurs hommes avant que d'aborder le Fossé; & quand ils y furent ils le trouverent plus profond que

1522. leurs piques n'étoient hautes, & se virent par consequent reduits à l'impossibilité de passer au delà. Plusieurs d'entr'eux ne laisserent pas neanmoins de se jetter dans le fond, & de grimper des pieds & des mains contre la Contrescarpe. Mais les Arquebusiers des Confederez qui les miroient en seureté par les ouvertures du Parapet, ne manquoient pas de les renverser dés qu'ils montroient la tête hors du Fossé, ni de les faire tomber sur leurs compagnons, qu'ils entrainoient par le poids de leurs corps & de leurs armes. Il en perit encore deux mille de cette sorte, parmi lesquels on conta vingt-deux Capitaines, & l'inconstant Albert de la Pierre qui avoit mené ses Compatriotes à la boucherie. Le dépit de ne pouvoir donner un seul coup à ceux qui les tuoient en se mocquant d'eux, les jetta dans une espece d'immobilité, dont ils ne sortirent que pour fuïr avec autant de precipitation qu'ils étoient venus. Le Mareschal de Foix, Vandenesse, & Roquelaure, avoient cependant achevé leur circuit : mais ils avoient trouvé le Pont beaucoup mieux gardé que Pontdormy n'avoit raporté, parce que Sforce y avoit été depuis envoié avec ses troupes Alemandes. Ils ne laisserent pas toutefois de l'attaquer avec tant de furie, qu'ils l'emporterent, & penetrerent par là jusqu'au milieu du Camp ennemy ; mais leur Infanterie Italienne ne les suivit pas faute de courage, ou parce qu'ils s'étoient trop hâtez, ce qui donna loisir à Colonne de les attaquer avec l'élite de ses troupes. Le Mareschal incapable de resister à tant d'ennemis, fut contraint de se retirer vers le Pont, & de là vers son frere sans perdre ses rangs, quoi qu'il eut été demonté.

ª Dans la relation de la bataille de la Bicoque par Monsieur de Pontdormy.

Son

Son malheur venoit de n'avoir point été ſecondé par les deux autres Corps de l'Armée Françoiſe, qui ne faiſoient aucune diverſion. Car Lautrec n'avoit pu perſuader les Suiſſes de retourner au combat; & lors qu'il les avoit priez de feindre du moins qu'ils vouloient livrer une ſeconde attaque pour tenir en haleine l'Infanterie des Confederez, & l'empêcher d'agir contre le Mareſchal de Foix, ils lui avoient répondu que leur perte étoit trop grande pour ſe remettre au jeu; & quant au Duc d'Urbin, il mena l'Armée de Veniſe dans un poſte couvert d'où elle ne pouvoit voir le Camp des Confederez ni en être veuë; & la tint auſſi immobile que ſi elle ne fût venuë que pour regarder le combat, ou pour défendre le bagage. 1522.

Ainſi Lautrec fut reduit à chercher de ſe faire voir entre les ennemis par cette ruſe. Il fit prendre l'Echarpe Rouge à ſes Cavaliers; & les envoya ſe preſenter à l'autre côté du Camp pour y être introduits, ſous pretexte que c'étoit un renfort d'hommes d'armes Neapolitains que le Viceroy envoyoit à Peſcaire. Mais ils parloient ſi mal la langue Eſpagnole, quoi qu'ils fuſſent la plûpart Gaſcons, qu'ils furent aiſement reconnus; & Colonne pour éviter de ſemblables inconveniens, fit mettre à ſes Soldats des épics de bled ſur leurs Caſques, ce qui contraignit les François déguiſez en Eſpagnols de ſe retirer.

C'eſt ainſi que ſe paſſa la journée de la Bicoque à laquelle il eſt difficile de deviner pourquoi l'on donna le nom de bataille, puis que les Confederez ne ſortirent jamais de leurs retranchemens; & que l'Infanterie Eſpagnole que Peſcaire prit pour donner à dos aux Suiſſes lors qu'ils ſe retiroient en deſordre, fut chargée ſi bruſ-

1522. quement par l'Escadron de Pontdormy, que ceux qui étoient sortis rentrerent avec precipitation, & se remirent à l'abry de leurs Lignes. Les François y perdirent Montfort fils aîné du Comte de Laval, & les Seigneurs de Graville, de Mailly, d'Auchy, de Miolans, & de Launay; & leurs Relations ne conviennent pas plus du nombre de leurs morts, que celles des Confederez, du nombre des leurs. Le Mareschal de Chabannes qui pensoit avoir acquis quelque creance parmi les Suisses parce qu'il leur avoit predit le mal qui leur étoit arrivé, les alla trouver pour leur representer: Qu'ils ne devoient pas souffrir que les Confederez se vantassent de les avoir si aisement battus : Que pour leur en ôter le pretexte, il suffisoit de camper au lieu où ils étoient, & de se retrancher à la veuë des Confederez pour y passer la nuit; [a] & que dés le lendemain la Cavallerie Françoise mettroit pied à terre pour recommencer l'attaque des Lignes, s'ils vouloient seulement faire mine de la soutenir; ou s'ils aimoient mieux demeurer enfermez, cette Cavallerie en sept ou huit jours affameroit les Confederez en leur coupant les vivres, & les obligeroit à sortir de leurs retranchemens pour attaquer l'Armée Françoise dans les siens : à quoi les Suisses avoient d'autant plus d'interest, que c'étoit là l'unique moyen de recouvrer leur reputation en vangeant la mort de leurs compagnons; & faisant voir à toute l'Europe que s'ils avoient cedé, c'étoit au desavantage du lieu, & non pas à la valeur des Confederez.

[a] Dans le recueil des services rendus à la France par la Maison de Chabannes.

Ces raisons eussent eu le succez qu'en attendoit le Mareschal, si la crainte qui dominoit alors les Suis-

ſés ne les eût rendus incapables de les goûter, comme la temerité les avoit empêchez le jour precedant découter celles qui les devoient detourner d'attaquer les lignes. Et defait ils repartirent toute d'une voix qu'ils s'en vouloient retourner; & Lautrec eut la complaiſance de les eſcorter juſqu'à Buffaloro, & de les couvrir durant le chemin avec ſa Cavallerie. La retraite ſe fit en ordonnance de bataille, le bagage au milieu, l'Artillerie ſur les aîles, & les hommes d'armes ſe relevant les uns les autres pour fermer l'arrieregarde. 1522.

Peſcaire jaloux de cete marche, qui luy ſembloit trop hardie pour des demi vaincus, tâcha de perſuader Colonne de ſortir des lignes, & de donner ſur la queuë: Mais Colonne qui avoit fait monter quelques Officiers ſur les arbres, d'où ils avoient obſervé la contenance des François, répondit qu'il ne faloit point hazarder la victoire qu'on venoit de remporter; ni ſeconder la temerité des Suiſſes par une preſomption qui ſeroit encore plus blâmable. Il ajoûta que le temps acheveroit en peu de jours ce qui reſtoit à faire pour le bien de l'Italie, ſans que les Confederez s'en mêlaſſent; & que les Suiſſes ne demeureroient avec Lautrec, que juſqu'à ce qu'il les eût mis en un lieu, d'où ils le puſſent quitter ſans craindre d'être pourſuivis: Que les François ſe debanderoient aprés leur départ, & laiſſeroient le Duché de Milan aux Confederez pour prix de leur victoire.

Mais Colonne qui venoit de predire ce qui arriva n'étoit pas en état d'executer ce qu'on luy propoſoit quand mêmes il l'eût voulu; car ſes Alemans n'eurent pas plutôt vû les Suiſſes ſe retirer, qu'ils ſe mutinerent à leur

1522. tour & demanderent une montre qui leur étoit duë, outre la gratification qu'ils avoient accoûtumé de recevoir le jour de la victoire. Colonne qui n'avoit point d'argent, s'avisa pour gagner temps de chicaner sur leurs pretentions ; & de leur repondre qu'ils avoient raison pour la montre; mais que la gratification ne leur étoit pas duë, puis qu'on n'avoit jamais appelé bataille un combat dans lequel les ennemis, aprés avoir été repoussez des lignes qu'ils avoient temerairement attaquées, s'étoient retirez en bon ordre avec toute leur Artillerie & tout leur bagage, sans qu'on leur eût donné sur la queuë. Les Alemans au lieu de repliquer à Colonne qu'il n'avoit tenu qu'à luy de poursuivre les François, expliquerent son discours comme s'il eût avoüé de n'avoir pas voulu permettre qu'on achevât de vaincre, de peur de payer le prix de la victoire. Ce qui paroissoit de lâche dans cette conduite leur fit mettre la main à l'épée; & Colonne eût trouvé la mort dans le plus beau jour de sa vie, si Sforce qui par hazard se trouva present avec six des Bourgeois des plus riches de Milan, n'eût répondu aux Alemans de la montre & du present; & ne les eût menez aussi-tôt du côté de Cremone, de peur qu'en demeurant plus long temps dans le Camp, ils n'excitassent quelque nouveau desordre.

Ils arriverent à Lodi dans une conjoncture qui ne leur pouvoit être plus favorable, quoi qu'ils ne pensassent alors à rien moins qu'à ruïner le reste de leurs ennemis. Lautrec y avoit envoyé le Prince de Bossolo avec six Compagnies de cavalerie, & Jean de Medicis avec trois mille hommes de pied. Ces troupes

y étoient entrées le matin, aprés avoir marché toute la nuit; & leur extrême lassitude les avoit contraintes de se reposer sous la garde de la Compagnie de Bonneval, qui étoit montée à cheval pour battre l'estrade à l'entour de la Place. Sforce la surprit dans cette fonction; & la poussa de sorte que ses gens entrerent avec elle dans Lody, & se rendirent Maîtres de cette grande Ville, & de tout ce qui étoit dedans. Bossolo & Medicis qui s'étoient éveillez au premier bruit eurent le loisir de se sauver : mais leurs gens furent tuez ou faits prisonniers de guerre, sans avoir pu mettre la main aux armes. 1522.

Cette disgrace fit perdre à Lautrec l'esperance de conserver ce qui restoit à la France dans le Milanez. Son Armée n'étoit plus que de quatre cens Lances, & de quelque Infanterie Gascone, que la honte de deserter, ou un attachement particulier à sa personne, avoit retenuë sous ses Enseignes. Le Gouverneur de Pizziquitone s'étoit rendu à la premiere sommation de Pescaire, quoi qu'il ne manquât ni de garnison ni de vivres, & qu'il fût dans la plus forte Place de l'Italie. Le renfort que les François envoyerent dans Cremone fut enlevé; & Colonne qui s'y acheminoit sur les pas de Sforce, étoit assuré de la prendre d'abord, si les Officiers de l'Armée Françoise n'y eussent remedié par un redoublement de vigilance & de courage tout-à-fait extraordinaire en des gens dont les affaires étoient plus qu'à demi ruinées. Pontdormy avec sa Compagnie d'hommes d'armes, & quelques volontaires, entreprit de percer l'Armée des Confederez; & l'executa d'une maniere, qui fit autant admirer sa pru-

1522. dence que son courage:[a] car aprés s'être developé de la Cavalerie du Pape, craignant d'être investi par celle de Naples qu'il aloit rencontrer, comme le Mareschal de Foix que l'honneur avoit piqué de le suivre, luy eût mandé de l'attendre, il répondit que ce seroit trop hazarder la vie de tant de vaillans hommes qui l'avoient accompagné: mais qu'aussi-tôt qu'il les auroit mis dans Cremone, il feroit halte à la porte, & n'en partiroit point qu'il ne vît le Mareschal.

[a] Dans les particularitez du Siege de Cremone en 1522. par Montpesat homme d'armes de la compagnie de Foix.

On connut par l'évenement qu'il avoit eu sujet de prendre cette precaution, car il fit entrer ses gens dans Cremone sans en perdre un seul; & leur ayant permis de se delasser, il demeura devant la fausse-porte à cheval, jusqu'à ce que le Mareschal qui ne s'étoit debarrassé des ennemis qu'aprés avoir perdu ses meilleurs hommes, arriva. Medicis & Bossolo s'y étoient jettez le jour de devant avec quinze cens hommes de pied & quelques Cavaliers qu'ils avoient ramassez; & ce renfort se trouva plus que suffisant pour reduire Colonne à la necessité de former un Siege regulier devant la Place, s'il pretendoit la prendre. Lautrec se retira sur le Territoire de Bresse: mais les Confederez ayant surpris la ville d'Arrone où étoit son argent avant qu'il eût pu l'en tirer; & les Venitiens se lassant de nourrir ce qui luy restoit de troupes, il fut contraint de retourner en France avec deux de ses domestiques seulement; & de passer travesti par le païs des Suisses, de peur que quelqu'un de ceux de cette Nation qui s'étoient trouvez avec luy au combat de la Bicoque ne s'ingerât de le faire arrêter sous pretexte de la solde qui luy étoit duë.

1522.

Le Roy refusa dabord de le voir ; & ne luy permit enfin de se presenter devant luy qu'aprés que le Conétable de Bourbon eut remontré qu'il avoit dequoi se justifier pleinement, & qu'il pretendoit découvrir des secrets qu'il importoit à Sa Majesté d'apprendre. Il fut donc introduit en plein Conseil ; & sa fierté ne l'abandonnant pas mêmes dans une conjoncture où il avoit tant de choses differentes à menager, il ne put s'empêcher de se plaindre du mauvais visage que le Roy luy faisoit. [a] Le Roy répondit qu'il ne pouvoit mieux traiter un homme qui lui avoit fait perdre le plus beau Duché de la Chrétienté : & Lautrec repliqua sans s'étonner qu'il étoit aisé de sçavoir qui en étoit la cause.

[a] Dans le recit de ce qui se passa dans le Conseil étroit entre le Roy & Lautrec aprés la perte de Milan.

Le Roy s'imaginant qu'il luy en vouloit imputer la faute luy demanda par maniere de reproche, s'il n'avoit pas reçu les quatre cens mille écus qu'on luy avoit envoyez par la voye de Genes ; & Lautrec dit qu'on luy avoit bien envoyé les Lettres qui luy donnoient avis qu'il toucheroit cette somme, mais qu'il ne l'avoit pas reçuë. A ces mots le Roy demeura interdit ; & Lautrec ne voulant pas perdre l'occasion de l'informer de la verité, ajoûta d'un ton ferme, & qui ne sentoit point son coupable, qu'il avoit souvent écrit à Sa Majesté que son Infanterie presque toute composée de Soldats mercenaires, se debanderoit infailliblement, si elle n'étoit payée à point nommé ; & que cependant on ne luy avoit fait aucune réponce. Que la Cavallerie Françoise par une constance qui ne seroit jamais assez loüée, avoit servy dix huit mois entiers sans recevoir une seule montre ; & que les Suisses qui n'étoient pas Sujets de la France, n'a-

1522. voient pas cru devoir suivre son exemple. Qu'il avoit mené le reste de son Armée dans l'Etat de Terre-ferme; mais que les Venitiens s'étoient lassez de les nourrir; & luy avoient fait dire par le Proveditcur Gritti, qu'ils n'étoient pas plus obligez de conserver le Milanez à la France, que le Roy Tres Chrétien qui n'en prenoit aucun soin. Sur quoi il étoit délogé sans trompette, de crainte qu'ils ne l'arestassent, & ne le livrassent aux ennemis pour faire leur paix.

Alors le Roy revenu de son étonnement interrompit Lautrec, luy disant qu'il ne pouvoit du moins desavoüer d'avoir reçu les trois cens mille écus, que Sanblançay s'étoit chargé en sa presence de luy faire tenir à Milan. Lautrec repartit qu'il n'avoit rien touché de cette somme non plus que de l'autre, & mit le Roy dans une colere aussi grande que juste.

Sanblançay fut mandé; & le Roy qui ne cherchoit qu'à quereller, dit cependant à Lautrec par maniere d'insulte, que Colonne & Pescaire n'avoient pas été mieux assistez que luy d'hommes & de deniers; & que comme ils avoient trouvé le secret de le battre & de le chasser sans argent, il devoit avoir trouvé celuy de se défendre sans argent, qui étoit bien moins difficile. Lautrec répondit modestement qu'il conjuroit Sa Majesté d'observer que pour faire que la comparaison fût juste, il eût falu que les Peuples du Milanez n'eussent pas eu plus d'inclination pour l'un des deux partis que pour l'autre, & les eussent également secourus: ce qui fût peut-être arrivé sous le Regne de Loüis Douze, lors que le Soldat François exactement payé vivoit doucement avec eux; mais

mais que depuis la licence s'étant mise dans l'Armée faute de solde, les Milanois avoient conçu une haine contre elle, qu'ils ne satisfaisoient qu'en ouvrant le ventre aux Soldats qui tomboient entre leurs mains, pour leur arracher le cœur comme on avoit fait à Novarre, & en d'autres lieux. 1522.

Sanblançay arriva la dessus; & le Roy au lieu de l'appeler son pere, comme il avoit accoûtumé, le regarda de travers; & luy demanda pourquoi il n'avoit pas fait tenir à Lautrec, les trois cens mille écus qui luy avoient été si solemnellement promis. Sanblançay qui ne connoissoit pas encore le danger où il étoit, répondit avec l'ingenuité qui luy étoit naturelle: Que le même jour que les assignations pour le Milanez avoient été dressées, la mere de Sa Majesté étoit venuë à l'Epargne, & avoit demandé d'être payée de tout ce qui luy étoit dû jusques-là, tant en pensions & gratifications, que pour les Duchez de Valois, de Touraine, & d'Anjou, dont elle étoit donataire: Qu'il luy avoit representé qu'en luy donnant tout à la fois une si grosse somme, le Tresor Royal seroit épuisé, & le fond destiné pour le Duché de Milan diverty, contre ce que le Roy avoit ordonné le matin en sa presence, & dont elle avoit demeuré d'acord: mais que cette Princesse s'étoit obstinée à ne rien rabatre de ses pretentions; & l'avoit menacé de le perdre, s'il ne luy donnoit point tout ce qu'elle luy demandoit; & sur ce qu'il luy avoit remontré qu'il y alloit de sa tête si Lautrec ne trouvoit point d'argent à son arrivée dans

1522. Milan, elle avoit reparty qu'elle avoit assez de credit auprés du Roy pour le mettre à couvert de toute poursuite ; & qu'il n'auroit qu'à dire lors qu'on luy demanderoit compte du divertissement des deniers destinez pour l'Italie, qu'il l'avoit fait par son ordre.* Le Roy pour achever de s'éclaircir manda sa mere; & Sanblançay repeta devant elle tout ce qu'il venoit de dire ; dont elle entra dans une telle colere, que le respect qu'elle devoit à son fils ne l'empêcha pas de donner un dementi à Sanblançay, ni de demander au Roy justice contre ce temeraire, qui la vouloit rendre criminelle de leze Majesté: mais comme on eût pu justifier par la datte des quittances qu'elle avoit laissées au Tresor Royal, qu'elle avoit touché l'argent destiné pour Lautrec, elle avoüa bien d'avoir demandé le payement de ses pensions; mais elle soûtint que Sanblançay luy avoit donné de l'argent, sans luy dire que c'étoit le même qui devoit passer à Milan. Elle nia tout le reste de ce qu'avoit dit Sanblançay ; & poursuivit sa detention avec tant d'ardeur, en protestant neanmoins que ce n'étoit que pour se mieux justifier du crime qu'il luy imputoit, que le Roy fut obligé de le faire arrêter dans l'antichambre.

*Dans le procez criminel de Jacques de Beaulnes, Seigneur de Sanblançay Tresorier de l'épargne.

Il congedia Lautrec, en luy disant qu'il le reconnoissoit pour homme de bien, mais trop negligent, & trop ferme dans ses opinions; & Sanblançay ne fut pas plutôt prisonnier qu'on luy donna des Commissaires, quoi qu'il alleguât son privilege de ne pouvoir être jugé que par les Chambres du Parlement assemblées. Ces Commissaires furent, le Chan-

celier Duprat qui devoit sa fortune à la mere du Roy, comme on a vû dans le premier Livre, le President Gentil, & quelques autres Conseilers, amis du Chancelier. Le Peculat fut le seul crime sur lequel on instruisit le procez ; & Sanblançay fut condamné à mort, soit que les Juges apprehendassent d'irriter sa Partie en opinant à de moindres peines, ou qu'ils fussent prevenus de la pensée qu'on ne pouvoit long-temps manier les deniers du Roy les mains nettes. L'execution fut publique ; & si la mere du Roy remporta la satisfaction d'être pleinement vangée, le Roy ne trouva plus personne qui luy osât dire la verité, comme luy reprocha galamment Mademoiselle de Torsy ; & ceux qui depuis ne furent pas assez lâches pour le flatter, eurent du moins la retenuë de se taire. Delà vint, peut-être, qu'on fut obligé quelques années aprés de reconnître l'innocence de Sanblançay, & de justifier sa memoire ; & que le President Gentil mourut par le même supplice, auquel il l'avoit condamné. 1522.

Tous les Auteurs ne conviennent pas des circonstances que l'on vient de rapporter, & il y en a qui pretendent que Sanblançay perit par une autre intrigue de Cour. Ils disent que la mere du Roy n'avoit tiré de luy les sommes qu'elle luy demandoit, qu'aprés luy en avoir donné des quittances écrites & signées de sa propre main :[a] mais que le principal Commis de ce Tresorier de l'Epargne[b] devint extraordinairement passionné pour une Demoiselle de la mere du Roy, qui luy persuada de dérober les quittances de cette Princesse, ce qui fut fait : Que la mere

[a] Vers la fin de la vieille Cronique d'Angers.

[b] C étoit Gentil qui fut depuis President.

1522. du Roy assurée par là de perdre impunement Sanblançay, quand il luy plairoit, nia absolument d'avoir reçu de luy aucun argent; & que Sanblançay ne trouvant plus dans son cabinet dequoi la convaincre, fut pris & condamné dans les formes: Que son supplice fut public; mais que la verité demeura cachée, jusqu'à ce que la mere du Roy étant sur le point d'expirer, la revela au Roy, & luy en demanda pardon.

Enfin il y a des Manuscrits qui soûtiennent que le moyen dont on usa pour perdre Sanblançay, fut de luy demander une somme immense pour les pressantes necessitez de l'Etat: Qu'il voulut s'en excuser sur ce que non seulement le Tresor Royal étoit vuide, mais encore que le Roy luy étoit redevable de plus de trois cens mille livres; & que l'on prit de là pretexte de luy demander un compte exact de toute son administration: Qu'il le rendit dans les formes; & que comme il avoit mis un ordre merveilleux dans ses papiers, il justifia que Sa Majesté luy étoit reliquataire de ce qu'il avoit dit: Que l'affaire en eût demeuré là, si Sanblançay eût été aussi grand politique qu'il étoit grand Financier; mais qu'il ceda à contretems à la demangeaison de poursuivre en justice ceux qui l'avoient injustement accusé, c'est-à-dire, qu'il ne fut pas content de s'être défendu avec tant de gloire, & qu'il s'obstina de plus à pretendre d'être remboursé sur le champ de ce que le Roy luy devoit; quoique personne ne sçût mieux que luy, que Sa Majesté n'étoit point alors en état de le payer: Que Sanblançay s'en trouva mal, puisque les Ministres ne pouvant autrement se defaire de ses importuni-

tez, gaignerent un homme de Tours nommé Prevost son Commis, qui luy deroba les quittances de toutes les affaires secrettes : Qu'aprés que l'on eût en main ce qui empêchoit de le convaincre de Peculat, on l'arrêta, & on luy donna des Commissaires tirez des Parlemens de Paris & de Bourdeaux: Qu'il demanda d'être renvoyé devant son Ordinaire qui étoit l'Archevêque de Tours, en vertu de ses Letttes de Tonsure qu'il montra, mais que l'Archevêque qui étoit son fils mourut alors: [a] Que Sanblançay fut condamné à être pendu, & executé le quatorze d'Aoust mil cinq cens vingt-trois à l'âge de soixante deux ans: Qu'il fut conduit au gibet de Monfaucon à une heure aprésmidi; & qu'il chicana sa vie jusqu'à sept heures du soir, dans l'esperance que le Roy luy envoyeroit sa grace sur l'échelle, comme Sa Majesté l'avoit envoyée à saint Vallier sur l'échaffaut : mais que celuy qui l'assistoit à la mort luy ayant enfin declaré qu'elle ne viendroit point, il s'abandonna au Bourreau aprés avoir dit qu'il reconnoissoit trop tard, qu'il valoit mieux servir le Maître du Ciel que ceux de la Terre; & que s'il eût fait pour Dieu ce qu'il avoit fait pour le Roy, il en eût été mieux recompensé. Il paroît neanmoins par les Epigrammes du celebre Poëte Clement Marot, où l'on apprend beaucoup de particularitez de la vie de François Premier qui ne sont point ailleurs, que Sanblançay mourut genereusement; & que la timidité de celuy qui le conduisoit au supplice, ne servit qu'à donner du lustre à son courage.

1522.

[a] Dans la Pratique criminelle de Bochel.

[b] Dans les Annales d'Aquitaine.

Le Mareschal de Foix travailloit en l'absence de

1522. Lautrec à la défense de Cremone ; mais comme son Infanterie étoit presque toute étrangere, & qu'il n'avoit pas dequoi la payer, Medicis avec ses quinze cens Italiens se saisit d'une porte ; & menaça de la livrer à Colonne, si on ne le satisfaisoit sur l'heure de tout ce qui luy étoit dû.

Le Marefchal ne le pouvant flechir par la douceur, eut recours à ses Cavaliers, qui foüillerent tous dans leurs bources, & donnerent genereusement ce qu'ils avoient. Ainsi l'on trouva plus qu'il ne faloit pour contenter Medicis ; mais on apprit en même temps que cet avanturier n'avoit quitté le party des Confederez, que parce qu'ils luy avoient preferé le Comte Guy de Rangon pour commander les troupes de Florence ; & la crainte qu'il ne retournât sous leurs Enseignes, jointe à la nouvelle que Lautrec avoit été relegué dans la Guyenne, sans esperance de retourner en Italie, porta le Mareschal à capituler sans attendre que Colonne eût commancé à l'attaquer. Les conditions furent que la ville de Cremone seroit presentement remise entre les mains des Confederez ; & que la Citadelle leur seroit renduë dans trois mois, si les François dans ce temps là ne faisoient lever le Siege, & que cependant les Assiegez n'en pourroient reparer les breches.

Les François accuserent de lâcheté cette convention, sur ce qu'il n'y avoit point eu de breche faite ; & les Italiens la loüerent, aprés qu'ils eurent sçu que le Mareschal n'avoit traité que pour sauver la Citadele, qu'il pretendoit garnir des vivres qui luy

restcroient en sortant : au lieu qu'en s'obstinant à garder la ville, il eût été contraint d'en tirer de la Citadelle pour nourrir ses troupes. Et de fait Colonne ne luy eût point accordé une composition si avantageuse, s'il n'eût cru que le temps seroit employé plus utilement à surprendre Genes, où la garnison étoit foible. 1522.

Jerôme & Antoine Adorne freres, l'en pressoient extraordinairement ; mais il avoit toûjours differé, de crainte que cette importante Ville venant à tomber sous la domination des Espagnols, ne leur ouvrît le chemin pour conquerir le reste de l'Italie. On n'a pas sçu s'il fit confidence aux Adornes de ce qu'il en pensoit ; mais il est certain qu'il ne condescendit à leur desir, qu'aprés qu'ils luy eurent promis de tenir Genes dans la même dépendance de François Sforce, que leur pere l'avoit autrefois tenuë du sien : Comme si les Capitaines Italiens du Siecle passé, eussent conservé encore dans leurs cœurs des sentimens dignes de l'ancienne Rome.

Ainsi dés que la capitulation de Cremone eut été signée, les Confederez décamperent ; & marcherent du côté de Genes avec tant de precipitation, qu'ils devancerent le secours que la France y alloit jetter. Octavien Fregose avoit assez prevû l'orage qui le menaçoit, & n'avoit rien oublié de ce que la precaution humaine luy pouvoit inspirer pour s'en garentir : L'Archevêque de Salerne son frere luy avoit mené deux cens Lances, & ses amis d'Italie luy avoient envoyé deux mille hommes de pied, qu'il avoit aussitôt distribuez dans les principaux Quartiers de Genes,

1522. ne se fiant point aux Bourgeois, nonobstant qu'il les eût gouvernez avec une moderation merveilleuse; & qu'ils luy témoignassent autant d'affection qu'en pouvoit avoir un Peuple jaloux de sa liberté, pour un Maître qu'il n'avoit pas choisi.

Mais comme la France étoit sa principale ressource, il avoit eu soin d'avertir François Premier par un Courier exprés, de l'extremité où Genes se trouvoit reduite; & le Conétable de Bourbon qui s'interessoit à le favoriser, par les raisons qui ont été expliquées dans le premier Livre, avoit fait resoudre dans le Conseil que Claude d'Orleans Comte de Longueville âgé seulement de vingt deux ans, mais Prince d'aussi belle esperance qu'avoit été le Comte de Dunois son Ayeul, passât les Alpes avec quatre cens Lances, & six mille hommes de pied François, afin de rassurer Fregose: mais de peur que ces troupes ne marchassent trop lentement, Navarre qui étoit alors dans Marseille avec deux cens vieux Soldats, eut ordre de s'embarquer avec eux sur deux Vaisseaux longs, & de se jetter dans Genes, ce qu'il fit à la faveur du vent en peu d'heures: mais il trouva la Place assiegée du côté de terre par les Confederez, qui avoient presque renversé avec leur Artillerie la Porte de Codisano.[a]

[a] Dans la Relation de la seconde prise de Genes par le Marquis de Pescaire.

Sa presence n'empêcha pas les Genois d'envoyer Vivaldi l'un de leurs plus considerables Bourgeois vers Colonne & Pescaire pour capituler; & ces deux Generaux qui n'avoient alors dessein que d'ôter aux François la commodité de Genes, signerent avec joye les Articles qu'on leur presenta. Ils contenoient, que

que Fregose & sa garnison sortiroient de la Place, sans que les Confederez y en pussent mettre une autre: Qu'Antoine Adorne seroit élu Chef de la Republique de Genes: Qu'elle préteroit pour trois mois son Armée Navale à l'Empereur; & qu'elle reprendroit la forme du gouvernement qu'elle avoit, avant que les François fussent entrez dans l'Italie. Mais les Espagnols qui reconduisoient Vivaldi, voyant la bréche mal gardée, parce que la plûpart des défenseurs aprenant que la capitulation étoit faite, s'étoient écartez, monterent sur la bréche, & se jetterent dans la Ville qu'ils saccagerent, sans trouver de resistance que dans un Carrefour, où Navarre qui venoit d'entrer dans Genes avec ces deux cens hommes, se retrancha. Il s'y défendit durant trois heures; & ne se rendit, quoi qu'il eût sur les bras toute l'Armée des Confederez, qu'à condition d'être traité en prisonnier de guerre: car il n'attendoit rien de plus doux des Espagnols ses compatriotes, que le poison ou la corde s'il eût traité sans cette clause. 1522.

La Compagnie des hommes d'armes du Comte de saint Pol se sauva dans le Château; & Fregose qui avoit la goutte, fut obligé de se faire porter à la fenêtre de son Palais; & de demander le Marquis de Pescaire, qui par bonheur n'etoit pas loin de là. Ce Marquis le fit son prisonnier, & le protegea contre la fureur des Adornes; qui pour vanger la querelle qui duroit depuis deux cens ans entre leur Maison & celle des Fregoses, n'eussent pas manqué de le tuer s'il eût negligé cette precaution; mais elle ne luy servit

1522. pas long temps, puis que le regret luy fit remonter la goute qui l'étouffa.

L'Archevêque de Salerne son frere eut le loisir de s'embarquer avec toute la garnison, & de faire voile du côté de Marseille; & le pillage de Genes qui passoit pour la plus riche Ville du Monde, aprés Venise & Lyon, renouvella la mesintelligence des deux Chefs des Confederez. Colonne accusa Pescaire d'avoir abandonné à la discretion du Soldat, un Magazin qui auroit fourni long-temps dequoi payer l'Armée: Il luy reprocha d'avoir cherché l'amitié de l'Infanterie Espagnole par cette honteuse voye [a]: Il le convainquit de perfidie par deux circonstances, L'une qu'il avoit signé les Articles de la capitulation; l'autre qu'avant que de les signer, il avoit juré que ses gens n'entreprendroient rien contre Genes, jusqu'à ce que Vivaldi eût été ramené dans son logis: enfin il le fit souvenir de la ville de Come, où il avoit laissé commettre un semblable attentat; & Pescaire ne se défendit que par la maxime si souvent repetée dans les Memoires de Philippes de Comines, que qui remportoit l'avantage à la guerre, en avoit aussi toûjours l'honneur.

[a] Dans la seconde Apologie de Prosper Colonne contre le Marquis de Prosper.

Colonne le laissa joüir de sa proye, & marcha du côté de Lastegian où ses espions venoient de raporter que le Duc de Longueville étoit arrivé avec sa petite Armée. Longueville le sentant approcher, & n'étant pas assez fort pour le combattre, s'alla mettre à couvert sous le canon de Villeneuve, d'où il ne partit que par l'ordre du Roy, qui le rappella en France sous pretexte que le motif de sa marche avoit

cessé par la surprise de Genes; mais en effet parce qu'on supposoit qu'il ne voudroit pas obeïr à l'Amiral de Bonnivet, destiné pour commander toutes les forces de France dans l'Italie. 1522.

Bonnivet s'étoit vanté de recouvrer hautement tout ce que la France venoit de perdre de là les Alpes. Il n'estimoit rien au dessus de sa valeur depuis la conquête de Fontarabie;& la fortune qui l'y avoit favorisé au delà de ses esperances, sembloit s'être depuis indispensablement attachée à le suivre, en faisant des coups extraordinaires pour conserver ce qu'elle luy avoit acquis.Car il n'étoit pas plutôt sorti de la Province de Guipuscoa,que les Espagnols étoient venus avec une puissante Armée commandée par le Duc de Nagera pour recouvrer Fontarabie; & ne la pouvant forcer à cause de l'obstinée resistance du Comte du Lude, s'étoient attachez à la reduire par famine.

Il y avoit une année entiere qu'ils étoient devant; & les Assiegez ne vivoient plus que d'alimens immondes, lors que le Roy se reveillant de l'assoupissement où l'avoit jetté la perte du Milanez, & ne pouvant souffrir qu'on luy imputât le desespoir de tant de vaillans hommes, qui ne voulant non plus que Lude oüir parler de composition, s'étoient resolus quand ils n'auroient plus rien à manger, de sortir & de mourir l'épée à la main, envoya le Mareschal de Châtillon avec une Armée capable de les degager. Mais Chastillon mourut à Dacqs; & le Mareschal de Chabannes qui luy succeda, s'avança jusqu'à la riviere de Bidassoa, en attendant que la flotte de France commandée par l'Artigue Amiral

1522. de Bretagne parut pour favoriser son attaque; mais l'Artigue ayant manqué de vent ou de courage, le Mareschal ne laissa pas de se presenter devant les Lignes des Espagnols & de les forcer. Le meurtre ne fut pas grand à cause de la commodité qu'eurent les fuyars de se sauver dans les Montagnes de Biscaïe. Chabanes entra dans Fontarabie, & la trouva presque deserte. La garnison étoit reduite à moins de trois cens hommes, au lieu des quatre mille dont elle avoit été composée, le reste ayant peri dans les assauts, ou par famine. Chabanes eut soin de la ravitailler; & Lude fut appellé à la Cour pour recevoir les loüanges duës à sa valeur, en attendant un employ plus considerable. On mit en sa place Frauget Lieutenant de la Compagnie de Châtillon; mais ce choix ne servit depuis qu'à faire voir, la difference que met le courage entre deux Gentil-hommes également experimentez.

Les Anglois qui s'étoient interessez en vain à chasser les François de Fontarabie, en payant la meilleure partie des frais que l'Espagne avoit faits pour la recouvrer, se liguerent incontinent aprés avec l'Empereur, & passerent la Mer pour entrer en France sous la conduite du même Suffolc, qui avoit épousé la veuve de Loüis Douze. Leur dessein étoit sur Hesdin qu'ils investirent d'un côté, pendant que le Comte de Bures l'assiegeoit de l'autre avec l'Armée des Païs-bas.

Le Comte de Vendôme Gouverneur de Picardie n'avoit pas assez de troupes pour leur resister, & s'étoit contenté de renforcer la garnison de Hesdin, & d'y faire entrer Biez, Saucour, & la Lande. Ces trois

Officiers d'experience & de reputation se défendirent avec tant de valeur pendant quarante deux jours que dura le Siege, que les ennemis reduits à la moitié par la desertion de leurs Soldats; & ne pouvant plus coucher sous leurs tantes à cause des pluyes qui tomboient toutes les nuits, furent contrains de se retirer. Bures reprit le chemin de la Flandre, & Suffolc retourna en Angleterre. Le Duc de Lorraine prit occasion de la joye que cette retraitte avoit donnée à la Cour de France, pour obliger François Premier d'aliener une partie considerable de son domaine. On n'a pas sçu si ce fut par pure gratification; & quelques Memoires [a] portent que Sa Majesté voulut reconnoître le service que ce Duc luy avoit rendu à la bataille de Marignan, & disposer les Comtes de Guise, & de Vaudemont, freres de ce Duc qu'elle aimoit, à la servir dans ses Armées. Quoi qu'il en soit, elle donna à leur aîné les Souverainetés de Banville, & de Château sur Moselle, & les Lettres patentes en furent expediées en bonne forme. Toute la difficulté se trouva dans la verification. Le Procureur general soûtint en Parlement que l'alienation ne pouvoit avoir lieu, parce que le Roy Loüis Onze avoit acheté ces deux Places de René Roy de Sicile son Oncle, pour la somme de soixante mille livres dont on representa les quittances, outre la raison generale que le Domaine de la Couronne étoit inalienable aprés dix ans de possession continuelle & non contestée. Et de fait le Parlement au lieu d'ordonner la verification des Lettres patentes, usa de surseance en attendant qu'il eût fait ses tres-humbles remontrances. Mais le Roy voulut être obeï,

1522.

[a] Ils sont tous dans le 3. Tome manuscrit du Barrois dans la Bibliotheque du Roy.

1522. & le témoigna par deux Lettres consecutives de Jussion. L'obstacle ne fut pas moindre à la Chambre des Comptes, car le Duc de Lorraine, qui vouloit couper par la racine toutes les pretentions qu'auroient les Successeurs de Sa Majesté sur les deux Souverainetez dont il s'agissoit, demanda que l'Original du Contrat passé entre Loüis Onze & le Roy de Sicile, luy fût mis en main pour être dechiré, sous pretexte que le payement n'avoit point été fait. La Chambre des Comptes ne reüssit pas mieux que le Parlement à conserver le Domaine du Roy. Elle soûtint en vain qu'elle étoit la dépositaire des Titres de la Couronne, dont il ne luy étoit pas permis de se desaisir. Il falut abandonner cette piece à la satisfaction du Duc ; & ce fut là le coup d'essay des pretentions de la Maison de Lorraine sur la Monarchie Françoise, qu'elle poursuivit depuis avec tant de vigueur & d'artifice sous les Regnes suivans.

Mais le malheur de la France chez elle & en Italie durant les deux dernieres Campagnes que l'on vient de representer, fut en quelque maniere reparé par la reputation qu'elle acquit dans le Royaume de Suede à l'occasion dont on va parler. Chrétien Second Roy de Dannemarc, de Suede, & de Norvege, possedoit paisiblement ces trois Couronnes lors que sa cruauté la plus étrange qu'il y ait eu dans les derniers Siecles, engagea les Suedois dans une revolte generale. Ils élurent pour leur Gouverneur Stenon Second, à dessein d'étouffer en la personne de Chrétien un monstre, lequel aprés avoir assemblé le Senat de Suede composé de pres de cent

1522.

personnes les plus considerables du Royaume, leur avoit fait sans cause trancher les têtes: Les Danois resolus de traiter d'esclaves les Suedois, approuverent en public l'action de Chrétien, quoi qu'ils la condamnassent en secret, & travaillerent à le maintenir en toute maniere sur le Trône de Suede. Les François avoient besoin de leur assistance par Mer contre l'Empereur; & comme ils avoient reciproquement besoin du secours des François, qu'ils disoient être leurs Alliez de Roy à Roy & de Royaume à Royaume depuis Charlemagne[a], ils les solliciterent de leur envoyer des troupes. Chrétien dépêcha à François Premier une Ambassade solemnelle, dont fut Chef Georges Scotberg, Seigneur le plus considerable du Dannemarc, pour la noblesse & pour le merite.

[a] Dans les negotiations entre la France & le Dannemarc.

Il étoit accompagné de deux sçavans Jurisconsultes, qui avoient fait fortune en Dannemarc. Le premier étoit de la ville de Roüen en Normandie, & se nommoit Philippe; & le second étoit de Mayence en Alemagne, & s'appelloit Antoine. Les surnoms de l'un & de l'autre ne se trouvent point dans la Negotiation, & l'on ne sçait pourquoi ils prirent le soin de les cacher; si ce n'est peut-être qu'ils voulurent imiter les Professeurs en Theologie de l'Université de Paris, qui à l'exemple du Cardinal d'Alli & du Chancelier Jean Gerson, quittoient leur surnom pour mettre en la place le nom des lieux où ils étoient nez. La Negotiation ne fut pas longue, parce que François Premier crut qu'il y alloit de sa gloire de témoigner qu'il n'étoit pas tellement occupé à resister aux Armées de la Maison d'Austriche, qu'il ne luy re-

1522. ſtât encore aſſez de troupes pour ſecourir le Roy du Nord ſon allié, dans le temps que l'Empereur ſon beau-frere l'abandonnoit.

Ainſi Scotberg obtint aiſément quatre groſſes pieces d'Artillerie, & quatre mille vieux Fantaſſins commandez par un Officier de grande experience nommé Valois. La negligence des Memoires de ce temps-là n'eſt pas ſupportable, puis qu'ils ne parlent de ce vaillant homme, ni devant ni aprés ſon voyage en Dannemarc, & qu'ils ont laiſſé la Poſterité dans l'ignorance de ſon Païs, & des autres particularitez de ſa vie. Tout ce que l'on en ſçait eſt, qu'il s'embarqua à Dieppe, & qu'il prit terre à Lanſcron Port celebre de la Province de Schone.[a] Il atteignit l'Armée de Dannemarc un peu plus avant dans la Suede, & la ſuivit dans la Province de Gottie ; où Stenon s'étoit campé ſi avantageuſement, qu'il n'y avoit aucune apparence de le forcer. Il y en avoit encore moins de paſſer plus avant dans la Suede en le laiſſant derriere ; & ce fut par cette raiſon que les Danois reſolurent dans leur Conſeil de guerre, de forcer l'Armée Suedoiſe dans ſes retranchemens.

[a] Dans la Relation de l'expedition de Valois.

Ils mirent leur Armée dans un ordre de bataille, ou l'Infanterie Françoiſe avoit le lieu d'honneur, & l'évenement juſtifia qu'ils avoient par là rendu juſtice au merite. Les Suedois étoient poſtez d'une maniere irreguliere, ſi l'on en jugeoit par la mode de faire la guerre dans les autres Nations de l'Europe ; mais d'ailleurs tres-conformes à leur deſſein, qui n'étoit que d'amuſer le plus long-temps qu'ils pourroient l'ennemi dans un Païs ſterile ; où ne trou-

vant

vant aucunes provisions, il auroit bien-tôt consumé celles qu'il y avoit portées. Leur Cavalerie étoit rangée sur la glace en un seul Escadron, de figure à peu prés ovale ; & l'Infanterie Suedoise qui en étoit proche, avoit coupé l'entrée d'une Forest voisine, dont elle avoit fait de si fortes palissades autour du Lac sur lequel elle étoit disposée, & tellement embarassé les chemins par où l'on pouvoit venir à elle, qu'il faloit se resoudre à perdre plus de la moitié de celle de Dannemarc, avant que de surmonter tant d'obstacles : mais les plus éclatantes actions militaires, ont presque toûjours eu pour principe la necessité de vaincre ou de mourir. 1522.

Le Roy de Dannemarc par le conseil de Crumpen son Lieutenant General, attaqua d'abord sur la glace la Cavalerie Suedoise ; & pour ouvrir avec moins de peine ce Corps formidable, fit avancer son Artillerie. Le Gouverneur de Suede fut assez malheureux pour avoir la cuisse emportée du deuxiéme coup de canon que les Danois tirerent, & pour expirer peu de temps aprés entre les bras de ceux qui le portoient hors de la mêlée. Ses Cavaliers aprés sa mort se mirent en fuite ; mais son Infanterie par un mouvement contraire, en fut animée à mieux combatre. Il s'agissoit de la forcer dans le poste le plus avantageux qu'elle eût pu desirer ; puis que c'étoit dans une langue de terre, où elle avoit la Mer à dos & aux deux côtez, & pardevant un defilé traversé de palissades & d'arbres entassez les uns sur les autres. Les meilleures troupes Suedoises étoient disposées à la garde

1522. de ce défilé; & ce fut là que l'on se battit de part & d'autre avec une incroyable ardeur, les Suedois pour tenir le plus long-temps qu'ils pourroient leurs Adversaires dans le défilé, où ils avoient la commodité de les arquebuser impunement; & les Danois pour en sortir, & pour se mettre en lieu d'agir avec plus de liberté. La neige qui tomboit en abondance favorisoit les Suedois, en ce que le vent la portoit dans les yeux des Danois, qui ne laisserent pas neanmoins de poursuivre leur pointe, & d'avancer toûjours un peu en debarassant le chemin : mais le nombre des Soldats qu'on leur tuoit, leur faisant apprehender de perir tous avant que d'arriver au Fossé des ennemis, ils détacherent à droit & à gauche des troupes pour aller attaquer le Camp des Suedois par la glace. Les Suedois ne s'étoient retranchez par là, qu'en la coupant, mais elle s'étoit déja reprise; & la commodité qu'avoit l'Armée Danoise de venir à eux de plein pied, les contraignit d'aller au devant d'elle. La neige tombée sur la glace avoit rendu le champ de bataille extraordinairement glissant; & il le devenoit encore davantage, à proportion qu'il étoit plus foulé. Les Escadrons ne pouvoient se tourner, ni l'Infanterie s'étendre; & ce fut par une pure necessité que les deux Armées rompirent dabord leur Ordonnance, comme si elles eussent convenu de combattre irregulierement.

Les Danois étoient moins experimentez en cette maniere d'agir, ou pour mieux dire de lutter: plus ils faisoient d'effort pour avancer, plus ils s'enfon-

çoient dans la neige, & s'exposoient ainsi sans resistance aux coups certains des Suedois, qui moins pesamment armez, & parconsequent plus agiles, voltigeoient sur les monceaux de neige, & glissoient à propos sur la glace. On combattit en cet état trois heures entieres, & ce ne fut qu'à la quatriéme, que l'ardeur des Suedois se rallentit par le desespoir de vaincre. Ils perdirent les forces & le courage: mais comme il n'est point de si violentes convulsions que celles qui viennent d'une terreur subite, le depit & la honte corrigerent un moment aprés le mal que la crainte avoit fait. Les Vaincus se ralierent; & pousserent si loin à leur tour la plûpart des Danois, qu'ils servirent de pâture aux Ours blancs; & le Roy Chrétien retourna avec le reste, au lieu où il avoit laissé les quatre mille François. Il leur commanda de livrer la derniere attaque au camp des Suedois par le sentier entre coupé d'arbres, & s'avança luy-même avec le Corps de reserve pour les soûtenir. Les François n'étoient pas encore beaucoup avancez, lors que Valois leur Chef reçut à leur tête un coup qui le mit hors de combat. Cet accident ne les troubla point, & ne leur inspira point d'autre passion que celle de la vengeance. Ils surmonterent avec une vitesse prodigieuse, tout ce qui les empêchoit d'aborder les retranchemens des Suedois: Ils les forcerent: Ils y taillerent en pieces l'Infanterie Suedoise, qui ne pensoit qu'à se delasser des fatigues souffertes en combattant sur la glace, & ramenerent par ce miracle de valeur la victoire au côté des Danois. La Suede 1522.

1522. épuisée par une defaite si considerable se soûmit entierement à Chrétien; & ce Roy écrivit à François Premier, qu'il luy étoit redevable de la Couronne qu'il venoit de recouvrer.

Fin du troisiéme Livre.



ARGUMENT
DU QUATRIE'ME LIVRE.

L'Armée de l'Empereur est sur le point de se debander, mais la vaisselle d'argent, & les bijoux des Bourgeois de Milan la retiennent dans le devoir. Gritti veut persuader les Venitiens de renouveller leur Alliance avec le Roy, & une Lettre de leur Ambassadeur en France les en empêche. Adrien Six est élû Pape à la recommandation de l'Empereur, & quitte en sa faveur la qualité de Pere commun. Il se declare hautement pour luy: Il mene d'Espagne en Italie six mille Fantassins, & forme une Ligue de la plûpart des Princes Chrétiens contre la France, qui arme puissamment de son côté, mais ses projets sont renversés par la rebellion du Connétable de Bourbon. La mere du Roy devient amoureuse de ce Prince, qui ne répond pas à sa passion. Elle s'en vange en pretendant que les biens de la Maison de Bourbon luy appartiennent. Le Connétable se défend dans les formes; mais se voyant sur le point de succomber par la chicane du Chancelier Duprat, il s'addresse au Roy. Sa Majesté luy promet qu'elle restituera les biens de la Maison de Bourbon, si sa mere gaigne son procez, mais cette réponse ne satisfait pas le Connétable. Il traite avec le Comte de Reux; qui l'étoit allé trouver travesti de la part de l'Empereur, & se sauve dans la Franche-Comté. Sa revolte retient en France

une bonne partie des troupes destinées pour l'Italie. Porvil-ler General de l'Empereur entre dans la Bourgogne avec une Armée de quatorze mille hommes ; & le Duc de Guise, quoi que plus foible de la moitié, le deffait. L'Amiral de Bonnivet passe les Alpes avec cinquante mille hommes, pour recouvrer le Duché de Milan ; & s'amuse si long-temps dans Biagrasso, que son Armée perit en partie. Les Imperiaux se mettent aux trousses du reste ; & ne sont empêchez de le tailler en piece, que par la prodigieuse valeur de Bayard qui sauve les François aux dépens de sa propre vie. L'Armée de l'Empereur n'ayant plus d'obstacle, entre dans la Provence, & forme le Siege de Marseille. La forte garnison que le Roy y avoit mise la défend quarante jours entiers ; & donne le loisir à sa Majesté de mettre sur pied de nouvelles forces, avec lesquelles elle se propose de retourner dans le Duché de Milan, à dessein de le recouvrer pendant que les Imperiaux perdent le temps devant Marseille : mais ils levent le Siege avec precipitation ; & font tant de diligence, qu'ils arrivent dans le Milanez avant que les François y rentrent.

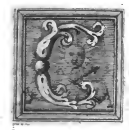




FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE QUATRIEME.

Où l'on voit tout ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable ſous ſon Regne durant les années 1523. & 1524.



OMME les affaires de France avoient été rüinées en Italie faute de conduite : auſſi celles de l'Empereur y étoient ſur le point de ſuccomber faute d'argent au commencement de l'année mil cinq cens vingt-trois. Le nouveau Pape Adrien Six en partant d'Eſpagne où il étoit Vice-Roy, pour venir à Rome, avoit bien méné pour ſon eſcorte ſix mille Soldats du Païs qui 1523.

1523. étoient allés renforcer l'Armée Imperiale dans le Milanez: mais leur presence n'avoit servi qu'à faire soulever les vieilles troupes par le desespoir d'être payées, puis que les six montres qu'on leur devoit, n'étoient point arrivées sous une si heureuse escorte.

Les Imperiaux vivoient à discretion sur les territoires d'Ast, d'Alexandrie, de Tortone, & de Vigevano; & menaçoient d'aller ensuite saccager Milan, lors que Sforce, que les Milanois aimoient au delà de ce qu'on peut imaginer, assembla les principaux d'entr'eux, & les conjura de faire un dernier effort pour s'exempter du pillage. Il ajoûta qu'il valoit mieux donner une partie de ce qui leur restoit, que d'attendre qu'on leur ôtât le tout; & qu'aussi bien si l'Armée des Confederez se debandoit, les François viendroient les prendre, & les contraindroient à force de tourmens de découvrir l'endroit où ils l'auroient caché. Et il conclut en les assurant qu'ils n'avoient besoin que de trois ou quatre mois de patience pour achever en paix le reste de leur vie; puis que si l'Armée du Roy Tres-Chrétien qui devoit bien-tôt passer les Alpes étoit défaite, ce Prince noyé dans les plaisirs, qui ne l'avoit envoyée que pour sauver les apparences de sa reputation blessée au combat de Rebec, ne se mettroit plus en peine de recouvrer le Milanez; & les Espagnols n'ayant plus rien à craindre pour le Royaume de Naples, s'embarqueroient à Genes pour retourner dans leur païs. La crainte plutôt que la raison persuada les Bourgeois de Milan, de croire que le discours de Sforce étoit veritable. Ils luy porterent pour cent mille écus de vaisselle d'argent & de bijoux qui

1523.

qui furent incontinent envoyez aux troupes confederées, à condition qu'elle serviroient toutes la Campagne prochaine sans demander le surplus de ce qui leur étoit dû, à quoi elles consentirent. Mais elles n'étoient pas encore assez fortes pour s'opposer à l'Armée Françoise qu'on disoit être de cinquante mille hommes; & Colone Chef des Confederez prevoioit que son parti seroit perdu sans ressource, si la necessité des affaires le contraignoit de s'engager entre cette Armée & celle de Venise. La seule voye par laquelle on pouvoit éviter cet inconvenient, étoit d'empêcher que les François & les Venitiens ne renouvellassent leur alliance qui devoit bien-tôt expirer: [a] Colonne y voyoit d'autant plus de jour, que le Senat avoit renvoyé sans rien conclure le Baron de Montmorency qui negotioit pour la prolonger, sur la nouvelle que le Mareschal de Foix avoit capitulé dans Cremone. Le Roy ne s'étoit point rebuté de ce refus; & voulant profiter de la mort soudaine de Jerôme Adorne Ambassadeur de l'Empereur à Venise, decedé d'Apoplexie peu de jours aprés le renvoy de Montmorency, y avoit dépeché en poste l'Evêque de Bayeux pour offrir aux Venitiens des conditions plus avantageuses que celles qu'ils avoient rejettées; puisque le Roy s'engageoit non seulement à défendre leur Etat de Terre-ferme, mais encore à leur aider à recouvrer les Villes que l'Archiduc Ferdinand, frere de l'Empereur occupoit sur eux dans le Frioul.

[a] Dans les Memoires servant à l'Histoire du Connétable de Montmorency.

L'Empereur avoit aussi dépêché Marin Caracciole en la place d'Adorne; mais comme cet Agent n'avoit pas les mêmes correspondances dans Venise que

1523. son Predecesseur avoit euës, il ne put empêcher le Senat de deliberer de nouveau sur les propositions de l'Evêque. Les suffrages du Senat furent d'abord partagez, parce que le Provediteur André Gritti qui avoit toûjours conservé de l'inclination pour la France à cause du bon traitement qu'il y avoit reçu durant sa prison, soûtint qu'il y alloit de l'honneur & de l'interest de la Republique de perseverer dans l'alliance du Roy Tres-Chrétien. Ses deux principales raisons furent qu'elle ne pouvoit l'abandonner à moins que de condamner elle-même sa conduite precedente; & qu'en établissant Sforce dans le Milanez, on y laisseroit prendre pied à l'Empereur qui ne manqueroit pas de renouveller ensuite les pretentions de ses Predecesseurs sur le domaine de Venise.

Mais George Cornaro de qui le credit n'étoit pas moindre que celuy de Gritti, fit un long discours pour montrer que c'étoit trop hazarder la Republique, que de la tenir plus long temps attachée au caprice des François: Il exagera leur negligence: Il fit observer leurs contre-temps: Il representa les dangers que l'Etat de Terre-ferme eût couru si l'Armée des Confederez eût été payée; & conclut que puisque François Premier témoignoit assez par sa conduite qu'il étoit peu touché des affaires du Milanez, on ne pouvoit sans choquer la prudence ajouter foy aux paroles de son Ambassadeur qui disoit le contraire.

Les sentimens opposez de Gritti & de Cornaro empêcherent le Senat de prendre ce jour là une derniere resolution. On convint seulement que la Republique attendroit encore un mois à se declarer pour

1523.

voir si les preparatifs de la France repondroient aux promesses de l'Evêque de Bayeux; & trois ou quatre jours aprés Montmorency devenu Mareschal de France par la mort de Chatillon son beaufrere, arriva pour la seconde fois à Venise. Le Roy l'avoit renvoyé pour montrer au Senat le rôle des gens de guerre qui passoient les Alpes, & pour l'assurer qu'on n'avoit point vû depuis plusieurs Siecles de si puissante armée en Italie.

Mais le Duc de Sesse & le Milord de Dudley Ambassadeurs de l'Empereur & du Roy d'Angleterre à Venise, informez que l'armement étoit tel que la France le publioit; & ne doutant point que les Venitiens ne renouvellassent l'alliance avec elle si on leur donnoit le temps de s'éclaircir de la verité,[a] allérent ensemble au Senat; & protesterent qu'ils s'en retourneroient dans trois jours, s'il ne leur donnoit dans ce terme une réponse positive sur l'union qu'ils luy étoient venus offrir de la part de leurs Maîtres. Le Senat fut surpris d'une saillie si peu respectueuse, & l'eût infailliblement punie par un refus de ce que demandoient le Duc & le Milord, & par un ordre exprés qu'ils sortissent à l'heure même de ses Etats, si la fortune qui se lassoit d'introduire les François dans le Duché de Milan aprés le leur avoir vû perdre par leur faute deux fois en neuf ans, ou plutôt la providence Divine, n'eût permis qu'il arrivât en même temps un Courrier dépêché par Jean Badoüaro Ambassadeur de la Republique en France.

[a] Dans la derniere Negotiation du Duc de Sesse à Venise.

La dépêche dont il étoit chargé contenoit que le Roy avoit fait une si grande dépense durant le Car-

1523. naval que son Tresor étoit épuisé, & qu'ainsi Sa Majesté ne pouvoit rien fournir pour la campagne où l'on alloit entrer : Qu'au lieu d'examiner ses affaires d'Italie dans le cabinet avec ses Ministres, elle n'en parloit que rarement, encore n'étoit-ce que par forme d'entretien avec ses mignons au milieu des festins; Qu'elle seroit reduite à vendre le reste de son domaine pour entretenir les troupes destinées à faire la guerre en Italie; & que s'il ne se trouvoit point de Marchands pour achetter des biens qui par la Loy fondamentale de la Couronne étoient inalienables, il faudroit recourir à des impositions nouvelles qui ne manqueroient pas d'exciter la guerre civile en France: Qu'il n'y avoit déja dans les esprits que trop de dispositions à ce mal: & qu'il étoit averti de bonne part que le Connétable de Bourbon dépoüillé de son patrimoine par les intrigues de la mere du Roy & du Chancelier Duprat, prenoit des mesures avec les Etrangers, dont le Roy avoit conçu des soupçons si justes, que cela seul l'empecheroit de sortir de France, quand mêmes tout seroit prest pour son voyage d'Italie.

On n'a pas sçu par quelles voyes Badoüaro pouvoit avoir apris tant de particularitez; & comme il est certain que personne n'avoit encore rien penetré des desseins du Connétable, il faloit que la nouvelle de cet Ambassadeur ne fût fondée que sur un raisonnement tiré de l'humeur du Connétable & de la qualité de l'injure qu'on luy faisoit, lequel dans la suite du temps ne se trouva que trop veritable. Cependant la Lettre de Badoüaro suffit pour determi-

ner le Senat à quitter l'alliance des François. Il fit appeller les Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roy d'Angleterre qui ſe diſpoſoient à partir le lendemain; & conclut avec eux une Ligue offenſive & défenſive, à condition que la Republique de Veniſe fourniroit ſix cens hommes d'armes, autant de chevaux legers, & ſix mille hommes de pied pour la défenſe des Etats des Confederez: comme les Confederez entretiendroient un pareil nombre de gens de guerre pour garentir de toute invaſion les Etats de la Republique; & qu'elle payeroit à l'Archiduc Ferdinand deux cens mille écus en huit ans pour les pretentions de la Maiſon d'Autriche ſur l'Iſtrie, & le Frioul. La ſeule precaution qu'apporta le Senat fut de faire ſpecifier dans l'Article par lequel il s'engageoit à conſerver le Royaume de Naples que ce ne ſeroit qu'en cas qu'il fût attaqué par les Armées des Chrétiens; tant il aprehendoit que ſi le Traité venoit à la connoiſſance des Turcs, ils n'en priſſent occaſion de rompre avec la Republique, ſur ce qu'elle ſeroit entrée dans une liaiſon nouvelle à leur prejudice*. 1523.

Ainſi toutes les puiſſances d'Italie ſe declarerent contre la France, excepté le nouveau Pape Adrien, lequel à ſon arrivée dans Rome reconnut l'importance qu'il y avoit pour le ſaint Siege de demeurer neutre. Il envoya trois Legats à l'Empereur & aux Rois de France, & d'Angleterre pour les conjurer de donner pouvoir de conclure une paix generale aux Ambaſſadeurs qu'ils tenoient prés de ſa Sainteté; afin que leurs differens étant promptement terminez, ils fiſſent marcher les grandes Armées qu'ils avoient ſur pied pour

*Dans le Traité de Ligue en 1523 entre le Pape l'Empereur & les Venitiens.

recouvrer l'Isle de Rodes que Solyman venoit de conquerir.

La proposition étoit si juste, que personne ne l'osa refuser. Les pouvoirs furent expediez, & produits en bonne forme. On ajusta les Articles preliminaires en une seule Conference; mais lors qu'on vint à la discussion de tant d'interests differens qu'il faloit regler avant que de reünir les deux Couronnes, il se trouva qu'on demandoit la paix de tous côtez, & que nonobstant personne ne la vouloit. Sforce & les petits Princes d'Italie commençoient à ne plus tant redouter les François sur ce raisonnement, que comme ils n'avoient pas été capables de conserver le Duché de Milan lors qu'ils étoient secondés par les Venitiens, ils le seroient bien moins desormais que cette assistance leur manqueroit. La Republique de Venise souhaitoit que la Campagne se passât en guerre; parce que prevoyant que la France succomberoit, elle étoit bien aise que Sforce s'établît dans l'Etat de ses Ancêtres. L'Empereur avoit une aversion égale pour la paix & pour la treve; car par la premiere, il resteroit toûjours quelque chose au Roy Tres-Chrétien dans l'Italie; & par la seconde, il faudroit que sa Majesté Imperiale entretînt une Armée dans le Milanez sans agir, & sans tirer des contributions des Etats voisins, ce qui étoit au dessus de ses forces.

François Premier avoit encore moins d'inclination que les autres à poser les armes : car outre qu'il étoit engagé par honneur & par interest à recouvrer le bien de sa Bisayeule, il avoit une intelligence préte d'éclater en Sicile qui luy faisoit esperer

de voir cette Isle en un instant rangée sous sa domination. L'intelligence avoit été concertée par le Cardinal Soderin, Favory du Pape; lequel n'esperant pas de se vanger de la Maison de Medicis qui avoit chassé la sienne de la premiere Magistrature de Florence, si les François ne rentroient dans le Duché de Milan, s'étoit avisé de les introduire dans la Sicile, afin que les Italiens obligez à diviser leurs forces, ne s'opposassent que foiblement aux troupes qui passeroient les Alpes. Le Comte de Camerata, qui étoit le plus acredité Seigneur de l'Isle avoit promis d'en faire soulever les Peuples à l'abord de la Flotte de France. Potenza Admiral de Sicile devoit livrer le Port de la Ville de Palerme; & le Tresorier Trapani s'étoit chargé de loger avantageusement les François, & de les faire subsister jusqu'à l'entiere reduction des Places dont les Gouverneurs n'étoient point entrez dans la conjuration. Il ne manquoit plus que la presence de la Flotte; & le Cardinal Soderin dépêcha François Imperiale bany de Sicile vers l'Evêque de Xaintes son neveu qui étoit à Marseille, pour donner ordre à l'embarquement des troupes, & pour les faire partir: mais il y avoit trop d'espions auprés de ce Cardinal, pour luy laisser negotier une affaire de longue haleine sans être traversé. 1523.

Le Pape en debarquant à Genes y avoit trouvé le Cardinal de Medicis qu'il avoit fait son confident pour deux raisons, l'une qu'il luy étoit redevable de son exaltation, l'autre qu'il le voyoit engagé dans les interests de l'Empereur. Mais depuis sa Sainteté

1523. s'étant imaginée qu'elle devoit être neutre, elle avoit conferé avec chacun des Cardinaux en particulier, & n'avoit trouvé que Soderin qui luy conseillât de se detacher de toute liaison avec les deux partis, & de ne viser qu'à la paix generale; l'assurant que si elle agissoit uniquement par ce principe, elle contraindroit en peu de temps l'Empereur & le Roy de France de venir à son point, qui consistoit à secourir la Hongrie contre les Infideles.

L'avis paroissoit desinteressé, quoi qu'il ne le fût pas tout-à-fait; & le Pape crut être obligé en conscience de le suivre, & d'en confier l'execution à celuy qui l'avoit donné. Ainsi Soderin supplanta Medicis, & prit la place qu'il avoit euë dans le gouvernement de l'Eglise durant la Papauté de Leon Dix. Ce n'est pas que Medicis ne tachât de se maintenir, en faisant couler entre les mains de sa Sainteté des billets qui marquoient de qu'elle nature étoient les attachemens secrets de Soderin avec la France : mais le Pape y avoit si peu deferé, que Medicis avoit été contraint d'abandonner la Cour de Rome, & de se retirer à Florence, prevoiant que c'étoit-là la seule piece qui luy resteroit de son naufrage.

Il avoit avant que de partir de Rome, assemblé dans son Palais les Ministres d'Espagne; & leur avoit remontré que le plus grand de leurs soins devoit être de faire si diligemment observer Soderin, que son intelligence avec les François éclatât par une preuve assez évidente pour detromper le Pape; & de fait il y eut tant de personnes gagnées dans la Maison de Soderin, que le Duc de Sesse Ambassadeur de l'Em-

peeur

pereur fut pleinement informé du départ d'Imperialé, & de la route qu'il prenoit. Il envoya aprés luy six Cavaliers qui le rencontrerent à Castel-Novo dans l'Etat de l'Eglise, & luy prirent ses papiers.* Le Duc de Sesse les fit dechifrer, & les porta au Pape, qui ne fut pas moins honteux qu'irrité de s'être si fort abusé dans le choix de son Ministre. Sa Sainteté fit mettre le Cardinal Soderin en prison dans le Château saint Ange: ordonna la saisie de tous ses biens: nomma des Commissaires pour le juger, sur ce qu'il avoit voulu livrer aux François un Fief de l'Eglise; & rapella par dépit le Cardinal de Medicis.

1523.

* Dans le Recit de la conjuration du Comte de Camerata en 1523.

Imperialé fut abandonné aux Ministres d'Espagne qui l'obligerent à force de tourmens de reveler tous les Complices de la conjuration. Camerata, l'Admiral, & le Tresorier de Sicile, furent tirez à quatre chevaux; & l'on se défit des autres coupables en diverses manieres, de peur d'effaroucher le Peuple par la multitude des supplices. Le Cardinal de Medicis écrivit ensuite à Charles de Lanoy Vice-Roy de Naples de venir en poste à Rome pour profiter de la conjoncture; & pour engager le Pape si avant avec l'Empereur, que sa Sainteté ne fût plus en état de se dedire lors que sa colere seroit refroidie.

Lanoy passoit pour le plus agreable & le plus moderé Courtisan de l'Europe, & l'étoit en effet. Il avoit acquis la faveur de son Maître par son adresse à monter à cheval, mais il l'avoit conservée par de meilleures voyes: Il possedoit des charmes inevitables pour s'insinuer dans les cœurs; & la seule nature suffisoit en luy, pour obtenir ce que les autres recher-

1523. chent par toutes sortes d'artifices : Il étoit compatriote du Pape & son amy ; & comme sa Sainteté le tenoit pour homme de bien & pour sincere, il luy persuada facilement que c'étoit la France qui s'opposoit au dessein d'arrêter les progrez de Solyman, & vouloit troubler le repos d'Italie : Il ajoûta que le saint Siege ne pouvoit plus se dispenser de se declarer contre elle, ny de s'unir avec ceux qui avoient les armes à la main pour la ranger à la raison : Il prit le Pape par son foible en luy remontrant que Dieu n'avoit permis son élection contre toutes les apparences, qu'afin qu'il reünît toutes les forces de la Chrétienté contre les Turcs ; enfin il le sollicita si fortement, que sa Sainteté entra dans la Ligue contre le Roy, & obligea les Princes & les Republiques d'Italie à suivre son exemple.

L'accroissement de reputation & de forces que cette Ligue recevoit par la declaration du saint Siege, en fit changer la plûpart des Articles pour leur donner une meilleure forme. On la prolongea pour un an au delà des vies du Pape & de l'Empereur, & l'on nomma des Juges pour decider à la rigueur, les differens qui surviendroient entre les Confederez, & que les Arbitres n'auroient pu vuider à l'amiable. Le Pape se chargea d'entretenir deux cens Lances, l'Empereur huit cens, Sforce & la Republique de Florence deux cens ; outre les Chevaux legers dont ces quatre Puissances devoient lever autant que de Lances. Le Pape, l'Empereur, & Sforce, promirent encore de fournir l'Artillerie, d'en faire toute la dépense, & de contribuer de plus pour la subsistance de

l'Infanterie, le Pape vingt mille écus par mois, l'Empereur trente mille, Sforce & les Florentins vingt mille, les Republiques de Genes, de Sienne & de Lucques dix mille: outre cela les Genois en particulier s'engagerent à équiper une Flotte suffisante pour garder leurs côtes, & chaque Confederé avança trois mois de ce qu'il devoit contribuer. 1523.

Le Pape & l'Empereur se reserverent le pouvoir de nommer le General; [a] & le Cardinal de Medicis en fit glisser l'Article dans le Traité, pour mettre en la place de Prosper Colonne qu'il haïssoit, Lanoy qu'il ne connoissoit pas assez; & ce fut là la plus grande faute qu'il fit contre ses propres interests, comme on verra dans la suite de cette Histoire. Quant aux Officiers subalternes chaque Confederé eut droit de nommer les siens, & les choisit tous differens, excepté le saint Siege & la Republique de Florence, qui defererent au Marquis de Mantoüe la Lieutenance generale de leurs troupes. La nouvelle de cette grande Ligue au lieu de decourager le Roy de passer les Alpes, luy fit hâter son voyage d'Italie. Il reçut le jour qu'il arriva à Chambor, un Courier de Nicolas de Bonneval Comte de Bossu Gouverneur de Guise, qui luy mandoit qu'il avoit menagé une occasion pour defaire l'Armée Imperiale des Païs-bas sans rien hazarder. Bonneval s'étoit servy de l'entremise de Livet Soldat affidé de sa garnison pour persuader au Duc d'Arschot Gouverneur du Hainault qu'il luy vouloit livrer sa Place pour de l'argent; & le marché en avoit été conclu dans Avénes, où Livet s'étoit transporté avec quelques Officiers qu'il feignoit

[a] Dans les Articles secrets de la Ligue contre la France en 1523.

1523. d'avoir corrompus. Arſchot avoit joint ſes troupes à celles de Fiennes Gouverneur de la Flandre, & les avoit fait approcher de la Frontiere de Picardie en attendant le jour dont on étoit convenu.

Toute la Nobleſſe des Païs-bas y étoit accouruë, ſur un bruit confus de bataille qui s'étoit repandu. Elle s'alloit ainſi jetter ſans y prendre garde entre les mains des François: puiſque le Comte de Vandôme Gouverneur de Picardie qui avoit donné le rendez-vous dans Peronne à cinq cens Lances, à trois mille hommes de pied François, & à quatre mille Alemans, devoit attaquer les Imperiaux par devant dans le même temps que Fleuranges qui avoit aſſemblé dans les Ardennes trois cens hommes d'armes, & cinq mille Liegeois paſſeroit entre Aveſnes & Guiſe, & les chargeroit par derriere. Mais le Roy écrivit à Boſſu en luy renvoyant ſon Courier qu'il vouloit être de la partie, & prit la poſte pour arriver dans Peronne à point nommé. La marche de Sa Majeſté ne pût être celée à cauſe de la multitude de ceux qui couroient avec elle; & Fiennes en étant averti ſe douta du deſſein du Roy, & ne ſortit point d'Aveſnes, ſuppoſant que l'entrepriſe de Guiſe étoit ou double, ou decouverte. Le Roy fâché d'avoir fait perdre à ſon Armée l'occaſion de rüiner celle des ennemis, renvoya les troupes de Fleuranges pour couvrir la frontiere de Champagne, & commanda de ravitailler Teroüanne que les Imperiaux avoient reduite à l'extrêmité. Fiennes fut obligé de ſe mettre en campagne pour l'empêcher; mais il courut un danger

de se perdre aussi grand que celuy qu'il venoit d'éviter, parce que son Infanterie se mit en fuite à la veuë des François, qui l'eussent taillée en pieces sans la resolution determinée de Dives Officier experimenté Lieutenant general des Flamans, qui soûtint l'attaque avec cinq cens chevaux, & donna le loisir aux siens de faire leur retraite. Il ne les put neanmoins empêcher de se debander le lendemain; & la France pouvoit faire de grandes conquêtes dans les Païs-bas, si le Roy qui ne pensoit qu'à recouvrer le Duché de Milan n'eût tiré ses forces de Picardie pour leur faire prendre le chemin de Lion. Son dessein étoit de se mettre à leur tête, & de les mener vers les Alpes, s'il n'en eût été detourné par un accident qui doit être icy representé dans toutes ses circonstances, parce qu'il est de nature à faire autant de pitié que d'horreur. 1523.

Encore que Charles de Bourbon Connétable de France fût second Prince du sang Royal, & que toute l'Europe connût sa valeur, il étoit presque autant redevable de son avancement à l'amour d'une Princesse & à la jalousie d'un autre, qu'à sa naissance & à son merite. La nature l'avoit fait second des trois fils de Gilbert de Montpensier & de Clarice de Gonzague; c'est-à-dire qu'il étoit sorty de la seule branche de la Maison de Bourbon, qui a été malheureuse. Son pere avoit perdu la vie & la reputation dans le Royaume de Naples, où Charles Huit l'avoit laissé Vice-Roy. Son frere aîné avoit rendu à ce même pere la vie qu'il tenoit de luy, en expirant de regret sur son Tombeau;

1523. & son cadet avoit été tué à la bataille de Marignan. Quant à luy il se produisit à la Cour sur la fin du Regne precedent, lors que Claude de France se maria ; & les parties de Tournoy & de divertissement qui s'y firent, luy donnerent lieu de montrer toute sa force & son adresse : mais il fut assez malheureux pour donner malgré luy de l'amour à Loüise de Savoye Duchesse d'Angoulême veuve du premier Prince du Sang Royal.

Cette fiere Princesse ne s'opposa ni à la naissance ni au progrez de sa passion ; soit qu'elle s'ennuyât de demeurer veuve ; ou qu'en changeant de condition elle ne voulût point sortir de la France, où elle étoit assurée d'avoir beaucoup de credit, lors que son Fils heritier presomptif de la Couronne viendroit à regner. Mais cet amour ne fut pas reciproque, soit que le Comte de Montpensier, c'est ainsi qu'on appela d'abord le Connétable, ne pût se resoudre d'épouser une femme qui avoit un fils presque de même âge que luy, soit qu'il sentît dans le fond de son cœur une antipatie secrette pour elle, ou qu'enfin il apprehendât de donner de la jalousie à celuy dont il faloit être beau-pere. La medisance a inventé une quatriéme raison qui ne peut être veritable, parce que Montpensier n'avoit pas encore la mauvaise opinion de la vertu de la Duchesse, qu'il publia depuis quand elle le fit priver de la principale fonction de sa Charge. Cependant comme il n'avoit point de bien pour soûtenir l'éclat de sa naissance, & qu'il n'étoit pas d'humeur à rien negliger de ce qui luy en pouvoit legitimement apporter, quoi

qu'il fût d'une probité & d'une continence tout-à fait extraordinaire dans le Siecle où il vivoit, il répondit de sorte à l'affection de la Duchesse qu'elle ne desespera pas de le vaincre, nonobstant qu'elle s'apperçût bien de ne l'avoir pas touché. 1523.

Elle luy procura dans cette veuë le commandement de l'Armée de Guyenne où il fut heureux, & celuy de l'Armée d'Italie qu'il refusa par un pressentiment secret de la disgrace arrivée à celuy qui l'eut en sa place. La prudence qu'il avoit témoignée dans le discernement de ces deux emplois, augmenta sa reputation; & la Duchesse d'Angouléme l'eût élevé dés ce temps-là à la premiere dignité de l'épée, s'il n'eût été contraint par une necessité indispensable d'entrer dans des interests opposez à ceux de sa bien-faitrice.

Il y avoit à la Cour Anne de France Duchesse de Bourbon, fille de Loüis Onze, sœur de Charles Huit, & belle sœur de Loüis Douze. Ceux qui ont le plus loüé cette Princesse n'ont point enchery sur son merite, mais ses belles qualitez étoient sujettes à deux défauts. Elle vivoit dans une admiration continuelle de sa propre personne, & dans un mépris universel pour toutes les autres Dames de quelque rang, ou de quelque merite qu'elles fussent; & pour dire le vray s'il s'en trouvoit qui l'égalassent en beauté, il n'y en avoit aucune qui approchât de la force & de la delicatesse de son esprit. Elle n'avoit pas laissé de pretendre à la Regence sous la minorité du Roy Charles Huit son frere; & de l'emporter sur le Premier Prince du Sang, qui fut depuis Loüis

1523. Douze, quoi qu'elle n'eût épousé qu'un cadet de la Maison de Bourbon, le Roy son pere n'ayant pas jugé à propos pour des raisons d'Etat de la mieux marier. Elle avoit rangé les Factieux : soutenu l'autorité Royale: conservé le dedans de l'Etat ; & reüny la Bretagne à la Couronne.

Le Roy son frere devenu majeur touché des services qu'elle lui avoit rendus, l'avoit maintenuë dans la direction principale des affaires, & Loüis Douze son Successeur avoit cru par la même raison ne l'en devoir pas éloigner. Ainsi elle étoit encore dans le Conseil, lors que la Duchesse d'Angouléme y entra aprés les nopces de son fils avec Madame.

Ces deux Princesses se broüillerent dés le premier jour ; & Loüis Douze ne les pouvant accorder, aima mieux se declarer pour la mere de son gendre que pour sa belle sœur. La Duchesse de Bourbon fut donc obligée de ceder à celle d'Angouléme, mais elle trouva bien-tôt l'occasion de s'en vanger. Son mari étoit mort aprés avoir recüeilly la Succession de la Maison de Bourbon ; & ne luy avoit laissé qu'une fille appelée Susanne, qui fut la source du plus grand procez qu'il y eût eu en France depuis plusieurs Siecles.

Le Comte de Montpensier qui étoit devenu l'aîné de la Maison de Bourbon, en pretendoit tous les biens en vertu d'une espece de Loy Salique, comme parloient les Jurisconsultes d'alors, ou pour mieux dire en vertu d'une Substitution ancienne & renouvellée de tems en tems dans les deux Maisons de Bourbon, *l'Archambault*, *& la Royale*, laquelle apelloit à leur succession

succession de leurs biens les mâles plus éloignez au prejudice des plus proches femelles. 1523.

La Princesse Susanne au contraire se fondoit sur le Droit commun, & sur la Loy du Royaume, qui n'excluoient pas plus les filles des Maisons les plus illustres que celles des autres, d'heriter de leurs peres lors qu'elles n'avoient point de freres.

Le seul moyen d'éviter le procez étoit de marier ensemble les Parties ; & la Duchesse de Bourbon qui avoit decouvert l'inclination de la Duchesse d'Angouléme, crut ne la pouvoir mieux traverser qu'en faisant entendre à Monpensier par des personnes de confiance, qu'il ne tiendroit qu'à luy d'épouser la Princesse de Bourbon. L'artifice de cette proposition consistoit en ce que la Duchesse de Bourbon s'assuroit par là de gaigner entierement Monpensier, & de l'ôter à son ennemie, puisque ce Prince qui s'étoit si long-temps défendu des charmes de la Duchesse d'Angouléme lors qu'il n'étoit pas marié, y resisteroit bien mieux aprés avoir épousé la Princesse de Bourbon.

Montpensier ne delibera point sur une proposition qui luy étoit doublement avantageuse. Car supposé que les biens de la Maison de Bourbon luy fussent adjugez par Arrest, il ne laisseroit pas d'être incommodé non seulement à cause que la dot, le doüaire, & le preciput de la Duchesse de Bourbon étoient tres-grands, Loüis Onze n'ayant rien oublié dans le contrat de sa fille pour rendre ses conventions plus avantageuses : mais encore parce que cette Duchesse avoit employé tout le gain

1523. qu'elle avoit fait durant sa regence, à payer les dettes de la Maison de Bourbon qui montoient à des sommes immenses, dont il faloit qu'elle fût remboursée avant qu'on la depossedât.

Il alla donc trouver le Roy Loüis Douze. Il le pria de luy permettre de rechercher Mademoiselle de Bourbon, & d'avoir la bonté de la demander pour luy. Le Roy jugea cette alliance si necessaire, qu'il la fit conclure en trois jours. Sa Majesté, les Princes, les Officiers de la Couronne, & quinze Evêques, signerent le contract: Mais les plus sçavans Jurisconsultes du temps qui l'avoient dressé, y oublierent une formalité dont le Chancelier Duprat sçut bien depuis tirer avantage, en les convainquant d'ignorance dans les choses dont ils avoient tâché de s'instruire durant toute leur vie. La Duchesse de Bourbon leur avoit permis de mettre les clauses les plus favorables à Montpensier ; & ils crurent avoir pourvû à ses interests autant que la prudence humaine pouvoit s'étendre en le faisant reconnoître pour heritier unique & necessaire de la Maison de Bourbon, & en obligeant les mariez à se faire une donation mutuelle entre vifs de leurs autres biens, droits, & pretentions, de quelque nature qu'ils fussent. Cependant ils ne prirent pas garde qu'il s'en faloit deux ou trois mois que l'épouse n'eût l'âge necessaire pour engager ses biens; & que pour suppléer à ce manquement en ce qui regardoit les effets civils, on devoit obtenir une Sentence. On leur reprocha depuis cette omission ; & ils s'en excuserent en disant qu'ils avoient bien prevû

la difficulté, mais qu'ils n'y avoient point eu d'égard à cause que dans les mariages contractez en France la presence du Roy couvroit le défaut des conditions civiles, comme la presence de l'Evêque couvroit le défaut des conditions Ecclesiastiques. 1523.

La Duchesse d'Angouléme fut d'autant plus irritée de ces nôces precipitées, qu'elle avoit eu moins de loisir de les traverser. Elle fit des efforts extraordinaires sur elle-même pour dompter sa passion; & lors qu'elle s'imagina d'avoir passé de l'amour à la haine, elle choisit le Duc d'Alençon premier Prince du Sang pour servir d'instrument à sa vengeance. L'apparence y étoit d'autant plus grande, que ce Duc avoit un interest particulier dans l'affaire, à cause que Mademoiselle de Bourbon lui avoit été promise avant que Montpensier la recherchât; & que dans les sentimens d'honneur dont la Cour de France étoit alors prevenuë, Montpensier l'avoit offensé dans la partie la plus sensible, en épousant son accordée sans luy avoir demandé s'il persistoit dans la resolution de l'épouser.

Mais la Duchesse d'Angouléme se trompa: car outre que le Duc d'Alençon n'étoit point homme à soûtenir une querelle contre Montpensier, il étoit ravy du mariage dont on pretendoit qu'il dût être fâché. Et de fait aprés avoir été accordé avec Mademoiselle de Bourbon lors qu'elle étoit encore au berceau, il avoit aimé Mademoiselle d'Angouléme fille de la Duchesse sans oser decouvrir sa passion, de peur d'irriter les Princes de Bourbon qui se piquoient d'une delicatesse extraordinaire en matiere d'honneur, & qui étoient tous braves.

1523. Mais l'obstacle étant levé, il pensoit à rechercher Mademoiselle d'Angouléme, quand sa mere la luy fit offrir. Il l'accepta donc avec joye, & promit tout ce qu'on voulut contre Montpensier: car autrement la Duchesse d'Angouléme n'eut point employé toute l'autorité que la Nature & les Loix civiles luy avoient données sur sa fille, pour l'obliger d'épouser un Prince qu'elle n'aimoit pas, & qui certainement n'étoit point aimable.

Mais aprés les nôces le Duc d'Alençon, ne crut pas devoir hazarder sa personne pour contenter sa belle mere; & par un bon-heur qu'il n'attendoit pas, il ne fut pas mêmes sollicité d'accomplir sa promesse: car la Duchesse d'Angouléme ne demeura pas long-temps sans s'apercevoir qu'elle aimoit encore Montpensier; & qu'elle s'étoit trompée en prenant pour l'amortissement de sa passion, le depit sous lequel elle s'étoit cachée.

Son inclination même ne fut pas exempte du destin commun des choses violentes, qui redoublent leurs efforts à proportion de la resistance qu'elles rencontrent, puis qu'elle aima d'autant plus Montpensier, qu'elle se vit moins en état d'être aimée. Elle ne garda plus de mesures dans les bienfaits qu'elle luy pouvoit procurer; & la premiere chose qu'elle demanda pour luy à son fils aprés qu'il eut monté sur le Trône, fut l'épée de Connétable. Le nouveau Roy tout jeune & sans experience qu'il étoit, ne pût d'abord s'y resoudre; & s'en excusa sur le danger qu'il y avoit de mettre toutes les forces de l'Etat entre les mains d'un Prince, qui seroit capable de le renverser s'il avoit

autant d'ambition que de naissance & de merite. Mais les importunitez de la Duchesse d'Angouléme, & l'ascendant qu'elle avoit sur son fils, l'emporterent sur la raison; & ce qu'il y eut de plus bizarre dans cette conjoncture, ce fut que le Roy se laissa persuader lors que sa mere luy dit que pour meriter non seulement l'estime, mais encore l'admiration de ses nouveaux Sujets, il étoit important de leur faire voir qu'il n'avoit ni la bassesse d'ame, ni la timidité de ses quatre Predecesseurs, qui n'avoient osé confier leur épée à des Princes de leur Sang de crainte de les redouter ensuite. 1523.

Montpensier ne fut pas plutôt Connétable qu'on se repentit de l'avoir fait tel. Sa femme acoucha d'une fille;[a] & le Roy luy fit l'honneur d'aller à Chantelle[b] pour la tenir sur les fonds. Il y fut reçu par cinq cens Gentils-hommes Feudataires de la Maison de Bourbon vêtus de velours, la chaîne d'or au cou faisant trois tours, & montez à l'avantage. Ce luxe fut surpassé par celuy des festins, des tournois, des balets, & des mascarades; & le Roy s'en retourna piqué de jalousie, comme si le Connétable l'eût pretendu surpasser en magnificence.

[a] Dans les ceremonies du Baptême de la fille du Connétable.

[b] Place du Bourbonnois.

Le dépit que Sa Majesté en avoit conçu éclata à la marche de Valenciennes, où le Duc d'Alençon importuna sa belle mere de luy faire donner le commandement de l'avant-garde; & menaça de quitter l'Armée s'il ne l'obtenoit, sur ce qu'étant premier Prince du Sang, il ne pouvoit obeïr plus long-tems au second, sans prejudicier à son Rang, & se rendre

1523. méprisable aux François dont il pouvoit devenir le Maître avant le Connétable.

Sa raison n'étoit pas sans replique ; mais il étoit d'ailleurs si malheureux, qu'il meritoit bien qu'on soulageât ses vrais déplaisirs par un ombre d'honneur, qui ne devoit durer que quatre ou cinq heures. Sa femme qui étoit la plus spirituelle Princesse de son Siecle, ne pouvoit se resoudre à l'aimer, tant à cause de ses mauvaises qualitez de corps & d'esprit, que parce qu'elle avoit été contrainte de l'épouser aprés avoir eu l'ambition de pretendre au Prince d'Espagne.

Ce mauvais menage qui n'étoit connu que de la Duchesse d'Angouleme, la touchoit d'autant plus qu'elle en étoit cause. Il l'obligea de se faire violence, & de demander au Roy qu'il laissât mener l'avant-garde par son beau frere. La pretention de la Duchesse étoit appuyée sur deux raisons ; l'une que le Connétable n'y seroit pas beaucoup interessé, le Roy n'étant pas resolu de donner bataille : l'autre que le Duc d'Alençon n'auroit que le nom de Chef, les ordres devant être donnez par le Mareschal de Châtillon qui serviroit sous luy en qualité de Lieutenant general. Mais elle s'abusa dans la premiere de ses conjectures ; car le Connétable fut autant piqué de ce qu'on faisoit faire par un autre le plus beau de sa Charge, que si on luy eût ôté l'épée ; & ce fut dans les premiers transports de son ressentiment, qu'il luy échapa des paroles qui donnoient atteinte à l'honneur de la Duchesse d'Angoulême. Tant de personnes les oüirent que la Duchesse en fut incontinent avertie ; & comme elle

1523.

se vantoit principalement d'avoir vécu dans une grande continence, quoi qu'elle fut demeurée veuve à dix sept ans, elle ne put apprendre que celuy qu'elle aimoit le plus l'accusât de vice contraire, sans employer tous les moyens que la raison & la vangeance luy inspiroient pour le haïr. Mais soit que l'injure qu'elle venoit de recevoir ne fût pas plus forte qu'avoit été le depit de voir son amant épouser une autre personne; ou que toutes les choses qui devoient diminuer son amour contribuassent à l'augmenter, elle ne cessa pas d'aimer le Connétable le voyant ingrat, comme elle n'avoit pas cessé de l'aimer le voyant marié: mais on aperçoit quelquefois en amour aussi bien que sur la mer, un rayon d'esperance au travers des plus effroyables tempêtes.

La femme du Connétable mourut en couches au mois de May mille cinq cens vingt deux, & ne luy laissa point d'enfans. Le Chancelier Duprat n'en fut pas plutôt averti, qu'il alla trouver la Duchesse d'Angouleme; & la felicita sur ce que le Ciel venoit de faire naître l'unique conjoncture qui restoit pour exciter le Connétable à l'épouser par interest, puis qu'il avoit refusé de le faire par inclination. Il luy apprit ensuite qu'elle étoit la plus proche heritiere de la défunte, parce que la Connétable étoit fille de Pierre Duc de Bourbon, & la Duchesse étoit aussi fille de la sœur de ce Duc: D'où il conclut qu'il esperoit de luy en ouvrir la succession en donnant atteinte au contract de mariage du Connétable, & à l'ancienne substitution de la Maison de Bourbon.

Ce qui faisoit agir le Chancelier n'étoit pas tant le

1523. desir de plaire à la Duchesse, quoiqu'il n'en laissât passer aucune occasion, que l'envie de se vanger du refus qu'avoit fait le Connétable de l'accommoder d'une Terre en Auvergne proche de sa maison de Verrieres, où il étoit né. Cependant la Duchesse le remercia de mêmes, que si elle luy eût été redevable de tout le bonheur qu'elle attendoit pour le reste de sa vie. Il se chargea de fournir les Memoires necessaires pour l'instruction du procez ; & la Duchesse avant que de le commencer, voulut faire une derniere tentative sur l'esprit du Connétable. Elle se fondoit sur ce que ce Prince aimoit naturellement le bien & l'épargne, quoi qu'il fût magnifique dans les occasions d'éclat ; & que s'étant marié pour devenir riche, il pourroit bien se remarier pour conserver ses richesses. Elle employa pour le sonder l'Amiral de Bonnivet, mais elle ne sçavoit pas qu'il étoit le plus mal propre de tous les hommes qu'elle pouvoit choisir pour luy rendre office ; car encore qu'il eût toutes les qualitez necessaires pour negotier delicatement une affaire de cette nature, il y avoit pourtant deux raisons qui eussent obligé la Duchesse à jetter les yeux sur un autre, si elle les eut connuës : l'une qu'il aimoit la Duchesse d'Alençon sa fille ; & que la vertu de cette Princesse au lieu de surmonter sa passion en luy ôtant l'esperance, luy avoit fait commettre des folies, lesquelles à la verité n'avoient point eu de succez ; mais elles ne devoient pourtant être pardonnées, ni à l'excez de son amour, ni à sa qualité de favori, si le Roy n'eût eu plus de condescendance pour luy que de justice pour sa sœur. L'indulgence dont on

avoit

avoit usé à son égard avoit bien couvert sa passion, mais elle ne l'avoit pas domptée ; & comme il connoissoit parfaitement le Connétable, il prevoioit que si ce Prince épousoit la Duchesse d'Angouléme, il luy défendroit absolument de voir la Duchesse d'Alençon. 1523.

L'autre raison étoit que Bonnivet en qualité de favory du Roy ne travailloit qu'à la disgrace du Connétable, pour se faire donner en suite le commandement des Armées : bien loin d'augmenter le credit de ce Prince, & de l'affermir à la Cour en lui faisant épouser la mere du Roy. En quoi l'erreur de la Duchesse d'Angouléme étoit d'autant plus à plaindre, que cette Princesse passionnée avoit choisi Bonnivet pour son confident, & ne luy celoit aucune de ses plus secrettes pensées.

Il faut pourtant avoüer qu'encore que Bonnivet eût été bien intentionné pour le mariage dont on le prioit d'être mediateur, il n'en eût pas mieux reüssi : car outre qu'il trouva le Connétable si persuadé de la justice de sa cause, qu'il ne faisoit que rire de tout ce qu'on luy disoit au contraire, la Reine venoit de luy témoigner qu'elle souhaitoit qu'il épousât Renée de France sa sœur. Renée possedoit tous les avantages de l'esprit au defaut de ceux du corps ; & ses biens devoient être fort grands, puisqu'il luy apartenoit le tiers des Terres Allodiales de la Maison de Bretagne. Le Connétable prevenu de cette esperance, renvoya Bonnivet avec un refus ; & la Duchesse d'Angouléme n'en pouvant penetrer la cause, permit au Chancelier de faire intenter en son nom, & de poursuivre le procez de la succession de Bourbon.

1523. Montholon fameux Avocat plaida la cause du Connétable avec tant de force, que le Roy le jugea depuis digne d'être Garde des Seaux de France, quoi qu'il eût parlé contre luy. Il represента que la Loy Romaine *Voconia*, qui excluoit des successions les plus proches femelles lors qu'il y avoit des mâles de même nom, quoy que plus éloignez, étoit en usage dans la Maison de Bourbon avant qu'elle fût entrée dans la Maison Royale; & que par Arrest du Parlement prononcé en presence de Philippe Auguste en mille deux cens treize, la Comtesse de Forcalquier fille du Comte de Bourbon avoit été privée de la succession de son pere, & le fils de son oncle paternel appellé & mis en possession par la seule preference du sexe. Que Beatrix n'avoit aporté le Bourbonnois à Robert de France Comte de Clermont son mari, que parce qu'elle étoit restée seule de sa branche dans la Maison de Bourbon, tous les mâles en étant morts, excepté le Comte Archambault son pere incapable d'avoir d'autre enfans, qui l'avoit mariée au Comte de Clermont à deux conditions; l'une que ce Comte quitteroit le nom de son Apennage pour prendre celuy de Bourbon : l'autre que l'exclusion des plus proches femelles en faveur des mâles plus éloignez, auroit le même lieu dans la seconde Maison de Bourbon qu'il alloit commencer, qu'elle avoit eu dans la premiere. Qu'en mille quatre cens trois Loüis second Duc de Bourbon mariant Jean son fils unique avec Marie de Berry fille de Jean de France oncle du Roy Charles Six, [a] il fut stipulé dans le contract que les Duchez de Bourbon-

[a] Tous ces contrats sont inserez dans le pre-

nois & d'Auvergne, & les Comtez de Clermont & de Foreſt, apartiendroient ſeulement aux mâles qui ſortiroient de ce mariage ſuivant les anciennes Subſtitutions de la Maiſon de Bourbon ; & par un Acte public datté du jourdu contract, le même Loüis Second appella les Rois de France à la ſucceſſion du Duché de Bourbonnois & du Comté de Clermont, ſi la Ligne maſculine de ſon fils venoit à manquer. L'Acte fut accepté & confirmé par Charles Six, & mêmes par les mariez lors qu'ils furent majeurs ; & Charles Sept aprés l'avoir approuvé prit un tel ſoin de le faire ratifier par les enfans qui vinrent de ce mariage, que Loüis de Montpenſier ayeul du Connétable n'ayant pas encore l'âge requis, Charles ſon frere aîné ſe rendit ſa caution, & s'engagea à tirer ſon conſentement auſſitôt qu'il auroit vingt-cinq ans. Que Pierre Duc de Bourbon fils de Charles, & Gilbert de Montpenſier pere du Connétable, avoient renouvellé par une convention paſſée devant les Notaires de Chinon, celles de leurs Ancêtres ; & que trois ans aprés le même Pierre étant decedé ſans laiſſer qu'une fille ; & Anne de France ſa veuve s'étant voulu mettre en poſſeſſion des biens de la Maiſon de Bourbon comme tutrice de ſa fille, Charles de Bourbon depuis Connétable s'y étoit oppoſé, & avoit demandé main levée de la ſucceſſion. Sur quoi Loüis Douze preſſé de ſe declarer, avoit avoüé publiquement qu'il tenoit la pretention de Charles de Bourbon pour mieux fondée ; & dit en particulier à la veuve qui étoit ſa belle ſœur, qu'elle ne pouvoit autrement conſerver les droits de ſa fille, qu'en la don,

1523.

mier Manuſcrit des titres de la Maiſon de Bourbon dans la Bibliotheque du Roy.

1523. nant pour femme à sa partie : d'où s'étoit ensuivi le mariage du Connétable, & les clauses de son contrat qui luy étoient si favorables.

Poyet pour la Duchesse d'Angouléme, dit qu'il ne paroissoit par aucune marque d'antiquité que la premiere Maison de Bourbon eût eu rien de particulier en ce qui regardoit les successions ; & que quand elle auroit voulu s'exempter en cet Article de la Loy generale du Royaume qui preferoit les plus proches femelles aux mâles plus éloignez, elle ne l'eût pu sans le consentement des Rois, qu'on devoit presumer n'avoir point été donné, puis qu'il n'en étoit fait aucune mention dans l'Histoire, ni dans les Actes publicques. Que la Comtesse de Forcalquier n'avoit été desheritée, que pour les causes pour lesquelles il est permis dans le Droit aux peres de frustrer leurs enfans de leur succession ; ce que l'on devoit croire avec d'autant plus de fondement, que l'Arrest de mille deux cens treize ne contenoit aucun sujet particulier d'exheredation, ce qui marquoit assez qu'elle s'étoit faite dans les formes ordinaires : au lieu que s'il y eût eu une cause singuliere tirée du privilege pretendu de la premiere Maison de Bourbon, on n'eût pas manqué de l'exprimer dans le même Arrest. Qu'il faloit bien que la seconde Maison de Bourbon eût absolument ignoré cette espece de Substitution, puis qu'il n'en étoit parlé ni dans le contract de mariage de Robert de France avec l'heritiere de la premiere, ni dans l'erection du Bourbonnois en Duché[a] : cependant c'étoit là les deux lieux où il

[a] Tous ces Actes se trouvent dans le Thresor des Chartres.

étoit neceſſaire d'en faire mention, & où l'on n'auroit pas oublié de le faire ſi elle eût été connuë. Qu'on ne pouvoit nier que Loüis Second de Bourbon n'eût eu quelque deſſein de l'établir, en mariant ſon fils avec la fille du Duc de Berry : mais comme il n'y avoit aporté aucune des formalitez requiſes, ſa diſpoſition étoit nulle. Car en premier lieu elle avoit été faite ſans y appeller la branche de Vendôme qui y avoit intereſt; & en ſecond lieu le conſentement des Rois Charles Six & Charles Sept, n'avoit point été verifié au Parlement : outre que le Duc de Berry qui avoit contracté pour ſa fille, comme le Duc de Bourbon pour ſon fils, n'avoit pas cru être obligé de l'executer, puis qu'il avoit fait enſuite un acte * par lequel il entendoit que la meilleure partie des choſes qu'il avoit données à ſa fille retournaſſent aprés ſa mort à la Couronne. Que la convention de Chinon n'étoit pas moins defectueuſe; puis que de huit Princes qu'il y avoit alors dans la Maiſon de Bourbon, deux avoient traité d'une affaire commune, à l'inſçu des autres ſix & de la Cour. Que la conduite du Roy Loüis Douze n'étoit pas tant fondée ſur le Droit, que ſur le deſir qu'avoit témoigné ce bon Prince en toutes rencontres de maintenir les anciennes Maiſons dans leur luſtre; & qu'enfin le mariage du Connétable ne devoit non plus être conſideré, que s'il n'eût jamais été; puis que la Princeſſe Suſanne n'avoit point eu de diſpenſe d'âge, & ne s'étoit point faite rehabiliter avant ſa mort.

1523.

* Cet Acte eſt inſeré dans le premier Volume des Titres de la Maiſon de Bourbon.

Ce plaidoyé n'avoit ni la force ni la ſolidité du premier; & n'étoit preſque fondé que ſur des raiſon-

nemens negatifs, ausquels on ne devoit pas avoir plus d'égard en Jurisprudence qu'en Philosophie. Cependant il ne laissa pas d'éblouïr la plûpart des Juges ; soit qu'ils fussent prevenus de la bonne foy du Chancelier, qui avoit fourni à Poiet tant de nullitez imaginaires; soit qu'ils apprehendassent de le choquer, en ne favorisant pas le party pour lequel ils le voyoient solliciter avec tant de passion ; ou qu'enfin il leur eût promis de les faire rembourcer des douze cens écus qu'ils avoient payez de leurs Charges.

On ne differa de prononcer l'Arrest qu'à la sollicita. de la Duchesse d'Angouléme, qui voulut avoir le loisir de faire ses derniers efforts sur l'esprit du Connétable pour le porter à l'épouser. Elle luy fit remontrer par les amis qu'il avoit dans le Parlement que sa cause étoit déplorée, & qu'il alloit être le plus pauvre Prince de l'Europe. Mais ces deux fâcheuses considerations ne firent qu'augmenter la haine qu'il avoit déja pour sa partie ; & ce ne fut peut être que pour l'irriter davantage, qu'il fit demander au Roy la Princesse Renée de France sa belle-sœur.

Le refus que sa Majesté luy en fit ne pouvoit être plus civil ; & l'on peut dire que si François Premier seconda le desir de sa mere, tout injuste qu'il étoit, il le fit de sorte que rien ne luy en pouvoit être imputé ; puis qu'il paroissoit que l'obstacle venoit tout entier du côté de la Princesse Renée, qui ne pouvoit disoit elle, épouser un homme qu'on alloit depoüiller. Le Connétable dissimula le ressentiment qu'il en eut ; & demeura durant quelque temps dans une immobilité, qui fit croire à la Duchesse qu'il luy faloit

encore donner une attaque. Elle engagea Bonnivet à bâtir sur la Terre dont il portoit le nom, un Château superbe en un lieu si proche de celuy de Châtelraud qui appartenoit au Connétable, qu'il le dominât absolument. Bonnivet obeït avec joye; & le Connétable avoüa depuis qu'il n'avoit jamais été si touché que de l'effronterie de ce favory, qui pour le braver élevoit une espece de Citadelle sur un Fief qui relevoit de luy: & de fait il commença bien-tôt aprés de prêter l'oreille aux Emissaires de l'Empereur, qui luy remontroient qu'il étoit temps qu'il cherchât un établissement hors du Royaume, puis qu'on luy alloit ôter ceux que ses Ancêtres luy avoient laissez au dedans. Adrien de Croy Comte de Rœux, premier Gentil-homme de la chambre de l'Empereur, traversa la France déguisé en Païsan, & arriva de nuit à Chantelle, où il fut logé dans une appartement joignant celuy du Connétable. On ne sçait pas s'il y demeura long temps, ni pourquoi le Connétable le fit passer delà à Montbrison; mais il est certain que ce fut en ce dernier lieu, que le Traité se conclut en presence de Saint-Valier Gentilhomme de l'illustre Maison de Poitiers.[a] Il portoit que l'Empereur entreroit en France par le Languedoc avec une Armée puissante, aussitôt que le Roy seroit de là les Alpes; & que le Connétable feroit en même temps revolter les Provinces de son Apennage, & se mettroit à la tête de ses amis, par le moyen desquels il promettoit d'assembler jusqu'à dix mille hommes de service: Que le Baron Porvilier l'iroit joindre en Auvergne, avec quatorze mille Alemans qui étoient déja dans la Franche-Comté; & qu'avec ce

1523.

[a] Dans le procez de Saint Valier en 1523.

1523. renfort il faciliteroit à l'Empereur la Traverſe du chemin depuis les Pyrenées juſqu'aux Alpes, & l'enlevement du Roy qui ſeroit alors pris comme dans un defilé, & conduit à Chantele pour y recevoir le traitement qu'il plairoit au Connétable : Que les Anglois deſcendroient auſſi à Calais pour s'emparer de la Picardie, & que le Connétable épouſeroit Eleonor ſœur aînée de l'Empereur, & veuve du Roy de Portugal : Que cette Princeſſe auroit pour ſa dot le Comté de Bourgogne, & les pretentions de ſon frere ſur le Duché de même nom, dont le Connétable eſperoit de ſe mettre en poſſeſſion ſans violence, parce que Aymar de Roye Gouverneur de Dijon s'étoit engagé à luy livrer cette Ville : Que l'Empereur en faiſant le mariage declareroit ſa ſœur heritiere univerſelle des Maiſons de Bourgogne, d'Auſtriche, & d'Eſpagne, ſuppoſé que ſon frere & luy mouruſſent ſans enfans ; & que le jour des nôces le Connétable ſeroit créé Roy de Bourgogne, en joignant au Duché & Comté de ce nom, les Provinces de Baujolois, de Foreſt, d'Auvergne, du Bourbonnois, & de la Marche.

Mais comme le pouvoir de Rœux n'étoit exprimé qu'en termes generaux, & qu'il y avoit lieu de craindre que l'Empereur ne deſavouât ſon Miniſtre aprés que le Connétable auroit levé le maſque, ce Prince envoya ſecrettement en Eſpagne la Mote des Noyers pour faire ratifier le Traité à l'Empereur ; & ce fut durant ce voyage que la Doüairiere de Bourbon pouſſée de dépit contre la Ducheſſe d'Angouléme, & de regret de voir dépoüiller ſon gendre, l'alla trouver à Chantele où il étoit retourné ;

&

1523.

& luy dit qu'elle venoit luy rendre l'office de veritable mere en lui découvrant un moyen infaillible de rétablir ses affaires. Ce moyen consistoit en ce que le Roy Loüis Onze en mariant sa fille au frere puiné du Duc de Bourbon, avoit stipulé par un acte en bonne forme, quoi qu'il fût demeuré caché, qu'en cas que cette Princesse survecut à son beau-frere, & à son mary, & qu'elle n'eût point d'enfans, elle heriteroit de tous leurs biens. D'où il s'ensuivoit que si la Duchesse d'Angouléme acquiescoit à cet acte, elle se priveroit de la succession qu'elle pretendoit; & si elle le contestoit, elle n'en seroit pas moins frustrée, puis qu'elle ne le pourroit combattre que par la Substitution de la Maison de Bourbon, ce qui remettroit le Connétable dans tous ses droits. La Doüairiere ajoûta, & fit voir par des papiers authentiques qu'elle mit entre les mains du Connétable, qu'elle avoit degagé de ses propres deniers la plûpart des Terres de la Maison de Bourbon; & que les autres luy étoient tellement hypothequées pour sa dot & pour ses conventions, qu'encore que la succession fût adjugée à la Duchesse d'Angouléme, elle seroit contrainte de l'abandonner, comme étant plus onereuse que profitable, à cause des sommes immenses qu'il faudroit payer entierement avant que d'en joüir. Cette Doüairiere fit ensuite une donation entre vifs au Connétable de tous ses biens sans distinction & sans reserve, & le subrogea en tous ses droits. Mais elle n'avoit pas pris garde qu'on avoit inseré dans son contract de mariage, une clause qui sembloit déroger à ce qu'elle venoit de faire pour le Connétable: car le Roy Loüis Onze son pere par une

1523. subtilité en matiere d'affaires domestiques inconnuë à ses Predecesseurs, avoit pretendu gaigner en mariant ses filles, au lieu qu'il en avoit toûjours coûté aux Rois Tres-Chrétiens en mariant les leurs. Il est étonnant que les écrivains de sa vie n'ayent pas raporté ce trait dans toute son étenduë, puis qu'il servoit plus que tous les autres ensemble à former son veritable caractere; & l'on ne le met icy, que parce qu'il est absolument necessaire pour l'éclaircissement de cette Histoire.

Il y avoit dix-neuf ans que Jean Second Duc de Bourbon avoit épousé Jeanne de France fille du Roy Charles Sept, sans en avoir eu aucun enfant, & toutes les apparances alloient à persuader qu'il n'en auroit pas plus dans la suite. La succession de la Branche royale de Bourbon regardoit en ce cas Pierre, Sire de Beau-Jeu frere puis-né de Jean; mais Pierre pour être riche en esperance, ne laissoit pas d'être en effet le Prince le plus pauvre de son siecle. Son frere aîné extraordinairement menager, comme l'avoient été jusques-là tous les Bourbons, ne luy avoit donné qu'une legitime tres-petite, & ne pouvoit être persuadé d'y rien ajoûter. Loüis Onze y supplea à la verité par la dote de sa fille; mais c'étoit en la maniere qu'il avoit accoûtumé de donner des apointemens aux Princes de son Sang, c'est-à-dire beaucoup au dessous du besoin qu'ils en avoient; & de plus avec cette precaution maligne qu'il donnoit en même temps & aux mêmes personnes, des commissions qui les obligeoient à depenser beaucoup plus qu'elles ne recevoient. Tel avoit été l'emploi de Pierre de Beau-

Jeu pour ranger à la raison le Comte d'Armagnac ; parce qu'il étoit à la verité tres-honorable & tres-digne de luy, de dompter un puissant Seigneur de Gascogne qui avoit engagé dans son parti les Anglois & les Bourguignons, & qui avoit fait revolter une partie de la Guienne contre Sa Majesté Tres Chrétienne. Mais d'ailleurs Beau-Jeu s'étoit tellement incommodé dans cette guerre, que l'opinion commune étoit qu'il devoit plus qu'il n'avoit de bien. Et de fait il ne trouvoit plus à emprunter ; & il alloit être hors de service, lors que Loüis Onze par une disposition d'autant plus judicieuse qu'elle paroissoit moins l'être, le choisit pour son gendre. Sa Majesté ne luy en parla pas neanmoins d'abord ; mais elle luy fit dire par des personnes de qualité qui meritoient qu'on leur ajoûtât une entiere foy, que s'il vouloit épouser Anne de France fille aînée du Roy son Maître, sa recherche seroit agreée, à condition que le contract fût chargé de cette clause, que tous les biens des deux époux seroient réünis à la Couronne en cas qu'ils n'eussent point d'enfans, ou qu'ils n'eussent que des filles.[a]

1523.

[a] Dans le Contract de mariage de Pierre de Bourbon.

Les Historiens conviennent presque tous que Beau-Jeu avoit peu d'esprit ; & la preuve qu'ils en apportent, est qu'il laissa depuis sa femme gouverner le Royaume à sa fantaisie durant la minorité du Roy Charles Huit, sans y prendre aucune part. Mais ce que l'on va dire montre évidemment qu'il étoit plus spirituel que l'on a crû, ou que son conseil étoit plus rafiné que celuy du Roy ; & que s'il ne se mêla point de la Regence de Charles, ce fut par condes-

1523. cendence pour sa femme; ou parce qu'ayant assez de lumiere pour connoître qu'elle en avoit encore plus que luy, il ne voulut pas luy faire le tort de partager avec elle une Administration, dont il étoit persuadé qu'elle s'aquitteroit beaucoup mieux, s'il n'y avoit qu'elle qui s'en mêlât.

Quoi qu'il en soit Beau-Jeu ne s'arrêta pas tant à l'honneur qu'on luy faisoit en luy destinant la fille aînée du Roy, qu'aux avantages solides qu'il en tireroit. C'étoit alors la coûtume de donner pour la dot des filles de France cent mille écus en argent comtant, & le contract de mariage de celle dont il s'agit le porte en termes exprés. Cette somme suffisoit pour acquiter toutes les dettes de Beau-Jeu; & pour donner courage à ses creanciers de luy prêter de nouveau, afin qu'il parût dans les belles occasions avec un éclat convenable à la qualité de gendre du Roy. Il se promettoit de trouver un jour dans les coffres de son frere plus qu'il ne faudroit pour payer ce qu'il depenseroit à l'avenir, & de recüeillir toute la succession de la Maison de Bourbon sans aucune charge. Le seul inconvenient qu'il y avoit à craindre étoit de frustrer ses propres enfans s'il n'avoit que des filles, & les autres Princes du Sang de sa branche si son mariage étoit tout-à-fait sterile: mais outre qu'un mal éloigné comme celuy là ne l'emportoit pas dans l'idée de Beau-Jeu sur un bien present, le remede qu'il y trouva fut si subtil qu'il trompa le plus habile des hommes qui étoit Loüis Onze.

Il est vray que sa Majesté donna sans y penser lieu à la supercherie; & qu'à force de trop rafiner, elle

gâta ce qu'elle menagoit. Beau-Jeu consentit bien que l'on mît dans son contract de mariage qu'en consideration de l'honneur que Sa Majesté luy faisoit de luy donner sa fille aînée, quoi qu'il ne fût que cadet de la Maison de Bourbon; il entendoit que s'il ne sortoit point d'enfans mâles d'elle & de luy, tous les biens qu'il posséderoit au moment de son decez fussent sans exception & sans reserve incorporez à la Monarchie Françoise : mais il prit luy-même le soin d'y ajoûter une clause dérogatoire par ces mots, *en tant qu'il touche ou pourra toucher ledit époux.* 1523.

L'artifice étoit merveilleux, puis que d'un côté il sembloit que l'intention de Beau-Jeu fût seulement de prejudicier aux filles qui naîtroient de luy, & de la fille aînée du Roy; & de l'autre côté le même Beau-Jeu laissoit à ses filles un pretexte plausible de poursuivre en justice la rupture de l'acte qui les déheritoit, sur ce qu'il n'y avoit pas d'apparence que leur pere eût pretendu les exclure de sa succession par le même contrat où il avoit eu la precaution de la conserver à ses autres parens les plus éloignez sans distinction de mâles & de femelles, en declarant qu'il ne traittoit *qu'en tant qu'il touchoit ou pouvoit toucher à sa propre personne*, c'est-à-dire en s'abstenant expressément de nuire à tout autre qu'à soy-même.

Cependant la clause passa avec d'autant plus de facilité, que Loüis Onze avoit jugé à propos de ne pas assister au contract de mariage de sa fille. Il avoit supposé que sa presence fourniroit une cause legitime à son gendre, & aux autres Princes & Princesses de la Maison de Bourbon, d'aller protester sur le champ

1523. contre la violence secrette qui leur étoit faite ; & de soûtenir un jour dans une conjoncture plus favorable, que la vûë de Sa Majesté leur avoit ôté la liberté de se plaindre hautement de l'injure qu'elle leur faisoit. Ce n'est pas que Loüis n'eût nommé les plus habiles de ses Ministres pour aider à dresser le contract, & pour veiller sur ce que l'on y pourroit insinuer à son prejudice : mais les Ministres ne prirent pas garde à la derogation ; ou s'ils l'apperçurent, ils n'en témoignerent rien, soit qu'ils ne l'estimassent pas suffisante pour annuler la donation, ou qu'ils ne voulussent pas être complices de ce qu'ils y trouvoient d'injuste.

Le Connestable fut d'autant plus surpris de la generosité de sa belle-mere, qu'il s'y attendoit moins : mais il persista dans le dessein de se revolter ; soit qu'il prevît que sa Partie se voyant privée de la succession de Bourbon, employeroit l'autorité du Roy son fils pour se la conserver ; ou qu'il se sentît déja assez coupable pour ne pouvoir éviter la mort, si on venoit à sçavoir ce qu'il avoit conclu avec le Comte de Rœux : car il n'auroit pas plutôt témoigné de se vouloir dedire, que l'Empereur en avertiroit le Roy, quand ce ne seroit que pour luy rendre inutile le premier Officier de la Couronne.

Ainsi devant les mêmes Notaires & les mêmes témoins qui venoient de signer la donation faite par la Doüairiere de Bourbon, ce Prince infortuné fit son testament ; & justifia par son endurcissement, qu'il n'est rien de si difficile que de se tirer du precipice où l'on tombe dés la premiere demarche qu'on fait vers le crime de

Leze-Majefté. Le Connétable immediatement aprés avoir conclu fon Traité avec l'Empereur, avoit envoyé des Gentils-hommes de fa Maifon en divers lieux où il avoit des amis, pour les engager adroitement dans fon parti. L'un de ces Gentilshommes appelé Leurcy eut ordre de parcourir la Normandie, où il vifita les Seigneurs de Matignon & d'Argourges. Il les pria de fe trouver un certain jour qu'il leur marqua dans la ville de Vendôme où ils feroient plus amplement informez de ce qu'il y auroit à faire, pour fervir le Conneftable. Matignon & d'Argouges s'imaginerent qu'il n'y avoit point d'autre myftere, finon que le Connétable pretendoit qu'ils le fuiviffent en armes dans le Duché de Milan, où il alloit commander l'Armée Françoife fous le Roy. Ils fe mirent en équipage, & comparurent à l'affignation : mais au lieu de trouver comme ils efperoient le Connetable à Vendôme, ils n'y virent que Leurcy; qui leur ayant fait jurer fur les Evangiles qu'ils tiendroient fecret ce qu'il leur alloit dire, ne leur découvrit pourtant des deffeins du Connetable que ce qu'il faloit qu'ils en fçuffent pour fervir à l'execution, & les renvoya chez eux pour gaigner le plus de gens qu'il leur feroit poffible. Un autre Gentil-homme appellé la Motte des Noyers qui avoit fuivi le Comte de Rœux en Efpagne, aporta la ratification de l'Empereur ; & le Connetable aprés l'avoir cachée en terre dans une caffete au pied d'un arbre, manda le plus grand nombre de fes amis qu'il put, fous pretexte d'accompagner le Roy delà les Alpes : mais ce fut en vain, parce que Matignon & d'Argouges s'étant confeffez à Pafques à un Curé de leur Païs d'avoir trem- 1523.

1523. pé dans une conspiration contre l'Etat,[a] Il leur ordonna de la reveler au Roy; & pour leur en montrer l'exemple, partit luy-même incontinent pour en informer Brezé grand Senechal de Normandie. Matignon & d'Argouges se croyant perdus prirent la poste; & atteignirent le Roy à saint Pierre le Monstier, où ils se jetterent à ses pieds, & meriterent leur grace par une deposition exacte de ce qu'ils sçavoient de la negotiation du Connestable avec l'Empereur.

[a] Toutes ces procedures sont dans le Procez du Connetable.

Ce fâcheux avis qui deconcertoit les projets du Roy pour la Campagne prochaine, l'obligea de s'arrêter deux jours & demy à saint Pierre le Monstier, pour attendre quatre mille Alemans que Suffolc menoit de Picardie, car sa Majesté n'étoit alors accompagnée que de quinze ou vingt Cavaliers. On luy conseilla de faire arrêter le Connetable, & de le mettre en lieu de seureté jusqu'à son retour; mais outre que son naturel repugnoit à cette violence, elle apprehenda que quatre mille Etrangers ne fussent pas capables d'enlever un Prince, qui aparemment se tenoit sur ses gardes au milieu de cinq Provinces qui luy apartenoient, & où il étoit extraordinairement consideré. Elle aima mieux tâcher de le ramener par douceur; & l'alla voir à Moulins où il feignoit d'être malade, non pas tant à dessein de tromper le Roy, que pour découvrir les veritables sentimens de Sa Majesté: car l'horreur de son crime l'avoit ébranlé jusques là qu'il étoit resolu de ne rien executer de ce dont il étoit convenu avec l'Empereur, pourvû que le procez qu'on luy faisoit demeurât suspendu.

Il est à presumer que le Roy luy eût donné satisfaction.

faction, s'il eût penetré sa pensée; mais Sa Majesté crut faire assez d'avance en luy disant aprés avoir commandé à tout le monde de se retirer, qu'elle étoit informée de sa negotiation avec le Comte de Rœux, & du sujet pour lequel la Motte des Noyers étoit allé en Espagne. Que ces deux crimes étoient grands; mais qu'elle ne doutoit point que le Connestable n'y eût été porté par un depit dont il se repentiroit, aussi-tôt qu'il auroit sçu ce qu'on vouloit faire pour luy. Le Roy ajoûta en s'expliquant qu'il ne pouvoit empêcher sa mere de poursuivre le procez dans la fureur où elle étoit de se voir méprisée, mais qu'il offroit de donner au Connestable toutes les seuretez necessaires pour la restitution des biens qui luy seroient ôtez par Arrest. 1523.

Cette proposition toute genereuse qu'elle étoit, n'agrea point au Connestable pour deux raisons : l'une qu'elle donnoit à la Duchesse d'Angoulême tout l'avantage qu'elle pretendoit sur luy : l'autre qu'il n'y avoit point de voie juridique par laquelle il pût être rétably durant la vie de cette Duchesse, sans qu'elle en demeurât choquée; & qu'il étoit honteux d'attendre sa mort pour être revêtu, & de demeurer cependant dans une entiere nudité. Il avoüa donc au Roy ce qu'il n'étoit plus en état de nier; & loüa le rare desinteressement de Sa Majesté, d'aimer mieux conserver le second Prince de son Sang, que de profiter d'une succession qui le regardoit. Le Roy croyant l'avoir persuadé, l'embrassa: luy jura qu'il oubliroit sa faute: le pria de travailler à sa guerison; & luy dit qu'il alloit à Lyon, où sa presence étoit necessaire pour

1523. faire avancer les troupes, & qu'il l'attendroit là. Le Conneſtable promit de s'y faire porter en litiere : Et de fait il ſe mit en chemin. Mais il reçut avis à la Palice, que le Parlement de Paris par les ſollicitations ſecrettes du Chancelier, avoit ordonné que les biens de la Maiſon de Bourbon ſeroient mis en ſequeſtre juſqu'à l'entiere deciſion du procez.

Le Conneſtable reduit par là dans l'impuiſſance de ſervir, feignit que ſon mal étoit acru de ſorte qu'il ne pouvoit plus endurer le mouvement de la litiere quelque doux qu'il fût; & s'adreſſant à Varty qu'il croioit avoir été laiſſé auprés de luy pour eſpion ſous pretexte de l'accompagner, le conjura d'aller trouver le Roy pour luy repreſenter ſa foibleſſe. Varty n'oſa refuſer la commiſſion, de crainte de ſe rendre ſuſpect au Conneſtable. Mais il ne fut pas plutôt en chemin que le Conneſtable retourna à Chantele, d'où il dépecha l'Evêque d'Autun pour porter à la Cour des aſſurances écrites & ſignées de ſa main, que ſi on vouloit caſſer l'Arreſt du Parlement qui ordonnoit le Sequeſtre de ſes biens, par un Arreſt contraire du Conſeil, & donner une remiſſion en bonne forme de tout ce qu'il pouvoit avoir commis contre l'Etat, il ſerviroit deſormais avec la même fidelité, qu'il avoit témoignée avant que la mere du Roy l'eût jetté dans le deſeſpoir. Mais Varty & l'Evêque n'étoient pas encore arrivez à Lyon, quand la Ducheſſe d'Angoulême, & le Chancelier, furent informez par les Emiſſaires qu'ils entretenoient auprés du Conneſtable, qu'il retournoit à Chantele; & ne doutant plus que ce ne fut pour s'enfuïr ou pour commencer la guerre civile,

ils presserent tellement le Roy, qu'il envoya le Bâtard de Savoye & le Mareschal de Chabannes avec quatre cens Lances, & quatre mille hommes de pied, pour l'assieger dans Chantele, & pour se saisir en toute maniere de sa personne. 1523.

Le Bâtard & le Mareschal s'avancerent avec tant de precipitation qu'ils rencontrerent l'Evêque d'Autun à la Pacaudiere, qui n'est qu'à deux lieuës de la Palice, & le firent prisonnier; mais un de ses domestiques échapa, qui courut à toute bride avertir le Connestable de ce qui venoit d'arriver à son Maître. Ce Prince jugeant par la detention de l'Evêque qu'il n'y avoit plus de mesure à garder avec la Cour, partit incontinent avec ce qu'il avoit de suite, & marcha toute la nuit pour aller à Herman, Place de la haute Auvergne dont Henry Arnauld [a] Gentil-homme de sa maison étoit Gouverneur. Il y arriva au point du jour le huit de Septembre mil cinq cens vingt trois, & fit reposer son train. Il alla luy même au plus fort du sommeil des siens, éveiller Pomperan, & Montagnac d'Estansanes; & les tirant à part leur dit qu'il vouloit aller dans le Comté de Bourgogne, & qu'il avoit besoin de l'un d'eux pour l'accompagner dans sa fuite, & de l'autre pour la favoriser. Pomperan luy étoit redevable de la vie; car aprés avoir tué en duel à Amboise Chisay le plus fameux galand de la Cour, il s'étoit sauvé par l'adresse du Connestable, & par l'escorte qu'il luy avoit donnée, & depuis le Connestable avoit obtenu sa grace.

[a] Trysayeul de Monsieur de Pomponne.

Estansannes avoit toute la confiance de ce Prince; & rien ne s'étoit passé avec la Doüairiere de Bourbon,

1523. ni avec les Etrangers, qui ne fût écrit ou ſigné de ſa main. Comme il y avoit plus de danger de demeurer avec le Train que de ſuivre le Connétable, auſſi la ſeule conteſtation de ces deux Gentils-hommes fut à qui reſteroit, & le ſort la decida en faveur d'Eſtanſanes. Il étoit vigoureux & capable d'une longue fatigue, quoi qu'il fût entré dans ſa quatre-vingtiéme année: Il s'étoit toûjours opposé au deſſein du Conneſtable: Il accuſoit la Motte des Noyers, & l'Evêque d'Autun, [a] de luy avoir perverty l'eſprit: Il ne l'avoit ſervy qu'à contre-cœur dans une negotiation dont il prevoyoit aſſez les fâcheuſes ſuites. Cependant il ne laiſſa pas de feindre qu'il étoit le Conneſtable, & de ſe coucher dans ſon lit juſqu'à deux heures avant le jour, qu'il ſortit d'Herman aux flambeaux vêtu des habits de ſon Maître, & monté ſur ſon cheval à la tête de l'équipage. Il le contrefit juſqu'à ce que voyant que la lumiere l'alloit decouvrir, il s'arrêta, & dit à ſes compagnons en pleurant que le Conneſtable étoit party. Il leur fit les excuſes de ce Prince, & les congedia de ſa part. Enſuite il alla ſeul & par des ſentiers detournez ſe cacher dans le Château de Puyguillon en Bourbonnois, où il demeura quinze jours; & ſe faiſant raſer la barbe qu'il portoit auſſi longue que les cheveux, il paſſa travesti en Prêtre dans le Comté de Bourgogne, d'où le Conneſtable l'appella pour luy donner le Gouvernement du Château de Milan.

[a] Dans le procez de l'Evêque d'Autun.

Ce malheureux Prince avoit pris auparavant la même route avec Pomperan, ſans autre precaution que celle qu'Arnauld luy avoit ſuggerée de monter

ſur des chevaux ferez à rebours. La ruſe coûta cher à Arnaud, puis que le Bâtard de Savoye & Chabannes qui avoient en vain pourſuivi le Conneſtable s'en étant enfin aperçus, allerent chez le Mareſchal qui avoit ferré les chevaux, le contraignirent de leur avoüer la verité; coururent à la maiſon d'Arnaud, & ne l'ayant pas trouvé, parce qu'il avoit ſuivi le Conneſtable, ils la pillerent. Le Conneſtable arriva ſans obſtacle à Dole, d'où il paſſa en Italie, & viſita le Marquis de Mantoüe ſon couſin germain. 1525.

Son deſſein étoit de s'embarquer à Genes pour l'Eſpagne, s'il n'eût été arrêté à Plaiſance par Lanoy qui venoit d'être declaré General des troupes Confederées au défaut de Colonne, que le grand âge, & l'amour de la plus belle fille de Milan[a] avoit épuiſé de forces. Il n'y eut rien d'arrêté dans les premieres conferences du Conneſtable & de Lanoy, parce que d'un côté Lanoy n'avoit point encore reçu d'ordre ſur le ſujet du Conneſtable, & de l'autre côté le Conneſtable perſiſtoit dans la reſolution d'aller trouver l'Empereur. Mais enfin le Comte de Rœux renvoyé d'Eſpagne vers luy, arriva; & luy porta les aſſeurances écrites & ſignées de la propre main de l'Empereur, que le Traité de Chantelle, ſur la foy duquel il étoit ſorti de France, ſeroit executé dans toute ſon étenduë; & qu'on luy donnoit le choix de paſſer en Eſpagne où il devoit épouſer la Reine doüairiere de Portugal, ou de demeurer en Italie où il commanderoit les Armées des Confederez: mais on avoit dit à l'oreille au Comte de Rœux de mettre tout en œuvre pour perſuader le Conneſtable de s'arrêter dans

[a] La Signora Clarice.

1523. le Duché de Milan, parce que l'Empereur ne luy vouloit donner sa sœur qu'aprés avoir tiré tout le fruit qu'il s'étoit promis de sa rebellion.

Le Comte de Rœux qui connoissoit le foible du Connestable, luy dit que sa bonne fortune l'avoit amené tout exprez pour l'empêcher de commettre une faute irreparable en faisant voile du côté d'Espagne : Qu'il devoit éviter sur toutes choses de se presenter à l'Empereur & à sa Maîtresse dans la posture d'un Prince depoüillé ; & qu'il faloit attendre que sa valeur l'eût remis en possession des Provinces de son Apennage qui devoient être erigées en Royaume, afin d'obliger l'Empereur à le recevoir avec plus de joye pour beau-frere, & la Reine de Portugal pour mary.

[a] Dans la seconde negotiation du Connestable avec le Comte de Rœux.

[b] Matignon & d'Argouges.

[a] Le Connestable répondit avec sa franchise ordinaire, que ç'avoit d'abord été son dessein : mais que deux de ses amis [b] l'ayant decelé au Roy plutôt qu'il ne pensoit, il avoit été reduit à prendre d'autres mesures. Le Comte repliqua que cet accident ne devoit pas retarder son entreprise, quoi qu'il l'eût renduë plus difficile ; & qu'il y avoit déja plus de quatorze mille hommes de pied Alemans dans le Comté de Bourgogne, qui n'attendoient que d'être renforcez par un corps de Cavalerie pour entrer dans le Duché de même nom : Qu'il pouvoit s'aller mettre à leur tête ; & que pour peu de François qui le joignissent, il seroit assez fort pour entrer dans les Provinces de son patrimoine, & pour les faire declarer contre le Roy ; vû principalement que le Roy d'Angleterre attaqueroit en même temps la Picardie, & les Espagnols mettroient le siege devant Fontarabie.

Ce discours accompagné d'une infinité de déferences & de caresses, arrêta le Connestable à Genes; & l'obligea d'envoyer dans le Comté de Bourgogne la Mote des Noyers, qui l'avoit joint à Dole avec Arnauld, le Pelloux, & quelques autres Gentils-hommes François. La Mote devoit commander en qualité de Lieutenant general les Troupes assemblées dans cette Province; & le Connestable n'avoit promis de le suivre, qu'aprés qu'il seroit entré en France, & qu'il y auroit fait quelques progrez. Le fin de ce retardement consistoit en ce qu'il y auroit eu de l'imprudence à se mettre en compromis, avant que d'être assuré du nombre & de la qualité de ceux qui se declareroient pour luy dans le Duché de Bourgogne. Mais les amis qui luy restoient dans cette Province avoient été tellement intimidez par la prison de saint Valier à qui la beauté de sa fille sauva la vie, d'Aymar de Prie, & de plusieurs autres Complices du Connestable, dont on instruisoit le procez, qu'ils n'oserent monter à Cheval; & la Mote des Noyers aprés avoir pris Coiffi dans le territoire de Langres, & Monteclair entre Chaumont & Joinville, fut attaqué par la Cavalerie du Comte de Guise Gouverneur de Champagne & de Bourgogne qui défit une partie de ses troupes à Château-neuf. La galanterie eut part à cette belle action. Le Comte de Guise mit la Duchesse de Lorraine sa belle-sœur, & la Comtesse sa femme, en un lieu d'où elles pouvoient voir le combat sans être offencées, & leur donna de cette sorte le divertissement de la défaite des Alemans. Les autres particularitez de cette bataille n'ont point été laissées par écrit; 1523.

1523. & tout ce qu'on en sçait est que le Comte de Guise pour rendre sa victoire complete, ajoûta l'industrie à la valeur. Il débaucha avec d'autant plus de facilité ceux qui s'étoient sauvez de la bataille, que l'Empereur n'avoit pû leur payer qu'une seule montre.

Ce succez qui venoit d'étoufer en France les semences de la guerre civile, fit hâter la condamnation du Connestable. On luy envoya demander l'épée & l'Ordre de saint Michel; & sa réponce fut que l'épée luy avoit été ôtée à Valenciennes, lors qu'on avoit donné le commandement de l'avant-garde Françoise au Duc d'Alençon, & qu'il avoit laissé le collier sous le chevet de son lit à Chantele. Il fut dégradé de sa Charge & de sa qualité: sa dépoüille fut partagée: le Chancelier en eut pour sa recompense les belles Terres de Thryerne & de Thory sur Allier qui étoient à sa bien-seance; & comme il ne resta au Connestable que son nom, on ne doit pas trouver étrange s'il n'est appellé que Bourbon dans la suite de cette Histoire.

Sa rebellion ne laissa pas neanmoins d'aporter un préjudice extrême aux affaires de France en Italie: car les dépositions de Saint-Valier & de l'Evêque d'Autun avoient donné occasion de soupçonner les Comtes de Vendôme & de Montpensier parens proches du criminel, & le Duc de Lorraine son beau-frere, d'être de la partie, & le Roy pressé par les remontrances de son Conseil de ne pas sortir du Royaume dans une conjoncture si delicate, donna le commandement de ses troupes à l'Amiral de Bonnivet; mais les deux precautions qu'on fut obligé de prendre dans ce changement

affoiblissent

foiblirent l'armée Françoise du tiers : l'une fut de rappeler les compagnies levées par les personnes suspectes sous pretexte de les employer à la garde du Royaume, mais en effet de crainte qu'elles ne se joignissent à Bourbon aprés qu'elles auroient passé les Alpes : l'autre d'arrester auprés du Roy les gens de guerre que le Duc d'Alençon, le Mareschal de Chabannes, le Comte de saint Pol, & le Bâtard de Savoye, avoient levez, afin de retenir dans le devoir les troupes des Comtes de Vendôme, de Montpensier, & du Duc de Lorraine, & de les charger si elles faisoient mine de se soûlever. Il est vray que cette prevoyance fut inutile, parce que les parens & les alliez de Bourbon au lieu de suivre son exemple, servirent le Roy avec plus d'exactitude qu'auparavant, soit qu'ils voulussent dissiper l'ombrage qu'on avoit pris de leur fidelité, ou qu'ils travaillassent à meriter la confiscation des biens de Bourbon. Le besoin de Soldats qu'avoit le Roy en tant de lieux differens, avoit fait negliger la Guyenne : cependant ce fut là que les Espagnols firent leur plus grand effort. Lautrec qui en étoit Gouverneur s'y étoit retiré aprés sa disgrace ; & comme l'Espagne supposoit avec assez de vray semblance qu'il ne seroit pas assisté, elle ne se promit rien moins que de luy enlever cette grande Province, aussi aisément qu'elle luy avoit ôté le Milanez dans la precedente campagne. Et de fait elle fit avancer avec si peu de bruit trente mille hommes du côté de saint Jean de Lux, que Lautrec n'eut le loisir que de ravitailler Fontarabie, & de s'enfermer dans Bayonne avec quelques Gen- 1523.

1523. tilshommes, qui y étoient accourus à sa conside-ration.

Il y fut assiegé le seize du mois de Septembre mil cinq cent vingt-trois, & canoné de sorte que la breche fut raisonnable le dix-huit. On n'a jamais oüy parler d'un assaut semblable à celuy que les Espagnols livrerent à la Place. Il dura trois jours & trois nuits sans discontinuation; & Lautrec demeura toûjours au pied de la muraille renversée, faisant l'office de Soldat & de Capitaine sans prendre de repos. Il n'y avoit point alors de troupes reglées dans Bayonne; mais la Bourgeoisie animée par la valeur de Lautrec se défendit avec une obstination qui contraignit les Espagnols de quitter l'assaut, & de lever le Siege tout ensemble. Ils laisserent dans les Fossez & au tour de la Place un nombre prodigieux de leurs morts: mais cette disgrace ne les empêcha pas de se presenter ensuite devant Fontarabie, où ils ne trouverent aucune resistance; * parce que Frauget successeur du Lude au Gouvernement de cette Place capitula d'abord, sous pretexte que Pierre de Peralta Marêchal de Navarre qui commandoit mille Soldats de la garnison s'entendoit avec les ennemis, pour recouvrer les biens qu'il avoit perdus en suivant le party du Roy Jean d'Albret. Et de fait ce Marêchal prit l'Echarpe rouge incontinent aprés la reddition de Fontarabie: ce qui n'empêcha pas que le procez de Frauget ne fût instruit, & mêmes qu'on ne le dégradât de Noblesse, pour ne s'être pas saisi de la personne du Marêchal, & ne l'avoir pas puni comme il pouvoit aisément, puis que sa garnison étoit de trois mille hommes.

* Dans le procez fait au Capitaine Frauget en 1523. pour avoir mal défendu Fontarabie.

La prudence de la Trimoüille ne fut pas moins avantageuse à la Picardie, que le courage de Lautrec à la Guyenne. Le Roy ne luy avoit donné qu'un Camp volant de cinq ou six mille hommes pour défendre la Frontiere des Païs-bas dont il étoit Gouverneur, lors qu'il aprit que le Duc de Nort-Folc avoit débarqué à Calais quinze mille Anglois, & s'étoit joint à l'Armée de Flandres commandée par le Comte de Bure, qui montoit à vingt-six mille hommes de pied & six mille chevaux. Comme il n'étoit pas possible de disputer la campagne à tant d'ennemis, ni de leur retrancher les vivres, la Trimoüille reduisit toute son industrie à tirer le plutôt qu'il pourroit les garnisons des Places que les ennemis laissoient derriere, pour les jetter dans celles vers lesquelles il y avoit lieu de presumer qu'ils marchoient. 1523.

Ainsi le Comte de Bure qui pensoit assieger Teroüenne, parce que ses espions luy avoient raporté qu'il y avoit peu de gens de guerre, trouva lors qu'il l'eut investie, que le Bâtard de Marcüil y venoit d'entrer avec cens cinquante hommes d'armes, & deux mille Fantassins, & ne l'ôsa par consequent attaquer. Il eut la même aventure à Montreüil, & à Hesdin; ce qui le contraignit de se presenter devant Dourlens, où le brave Pontdormy avoit élevé un fort de terre, qui soûtint tout frais qu'il étoit la fureur de l'Artillerie Imperiale durant quatre jours.

Bure persuadé qu'il n'en viendroit pas à bout, parce que les incommoditez de l'Automne commançoient à se faire sentir, & que le lieu n'étoit plus propre à camper, leva le Siege; & feignant d'en vou-

R r ij

1523. loir à Corbie, se mit en devoir de surprendre Bray, pour passer ensuite à son aise la riviere de Somme.

Pontdormy s'y étoit enfermé; non pas tant pour défendre la Place qui étoit environnée de trois éminences; d'où l'on pouvoit aisément chasser à coups de pierres ceux qui paroissoient pour garder les murailles; mais afin d'arêter les ennemis autant qu'il seroit possible, & de se sauver lors qu'il seroit trop pressé par le Pont qu'il romproit ensuite. Et de fait il leur resista durant quatre jours; mais le cinquiéme il fut poursuivy de si prés, qu'il n'eut pas le loisir de lever une seule planche du Pont. Sa retraite fut pourtant admirée par tout ce qu'il y avoit d'Officiers experimentez dans l'Armée Imperiale; car il se prevalut si sagement d'un defilé qu'il trouva au bout du Pont, qu'il empêcha avec six vingt chevaux qui luy restoient l'ennemy de passer outre, jusqu'à ce que son Infanterie fut arrivée à Corbie, & s'y refugia luy-même sans avoir perdu que trois ou quatre Cavaliers.

Les Imperiaux ayant passé la Somme prirent la route de Roye & de Montdidier; & personne ne s'offrant pour aller jetter du secours dans ces deux petites Villes, parce qu'il faloit passer au milieu des ennemis, Pontdormy qui ne reconnoissoit pour temeraire aucune fonction de son mêtier, quelque dangereuse qu'elle fût, lors qu'il s'agissoit de preserver sa Patrie d'un danger present, demanda par grace à la Trimoüille qu'il l'y envoyât. Il se mit le soir en chemin: Il marcha par des sentiers detournés qu'il connoissoit parfaitement pour y avoir chassé plusieurs fois; &

fit entrer dans Montdidier Roche Baron & Fleurac avec cens Lances & mille hommes de pied. 1523.

Il ne luy restoit pour s'en retourner que cens quarante Cavaliers, avec lesquels il se fût peut-être sauvé s'il eût attendu la nuit [a] : mais la crainte que la Trimoüille qu'il avoit laissé presque seul n'eût besoin de lui, ou ne reçût quelque afront en son absence, l'obligea de partir en plein jour, quoy qu'il sçût par ses espions que les ennemis étoient en campagne pour observer sa marche. Il rencontra d'abord un Escadron de cinq cens chevaux qu'il rompit ; mais un autre de deux mille l'ayant envelopé, il eût succombé sous le nombre sans la valeur de Bernieule son frere, & de Canaples son neveu, qui luy donnerent un cheval frais avec lequel il se démêla du combat avec sa Cavalerie, ne laissant entre les mains des ennemis que les mêmes Bernieule & Canaples avec sept hommes d'armes.

[a] Dans la Relation de la Campagne de la Trimouille en 1523

Son voyage fut inutile pour la fin qu'il s'étoit proposée, parce que les Villes de Roye & Montdidier n'en furent pas moins perduës; mais d'ailleurs son courage & sa complexion infatigable donnerent tant de frayeur aux ennemis, qu'ils n'oserent plus s'écarter pour piller les villages voisins, s'imaginant qu'ils l'auroient toûjours à leurs trousses. Cependant l'Armée Imperiale étoit si proche de Paris, que le Roy pour en rassurer les Habitans fut contraint de rapeler le Comte de Vendôme avec les quatre cens hommes d'armes, qui gardoient la Frontiere de Champagne ; & comme ce secours ne pouvoit si-tôt arriver, Sa Majesté fit partir en poste Philippe de Chabot surnommé Brion son

1523. Favory, pour témoigner au Parlement le soin qu'elle prenoit de sa Ville capitale.

Brion par un trait de vanité qui n'étoit pas mêmes excusable en une aussi grande jeunesse que la sienne, alla à l'Hôtel de ville: convoqua l'Assemblée: montra sa Lettre de creance; & sans parler du Comte de Vendôme, ni des gens de guerre que ce Prince devoit amener, dit simplement que le Roy l'avoit envoyé pour consoler sa bonne ville de Paris, pour veiller à sa sureté, & pour repousser l'ennemi.[a]

[a] Dans les Registres de l'Hôtel de Ville en 1523.

Baillet second President du Parlement & Prevost des Marchands mieux informé de la verité que ne pensoit Brion, répondit pour toute la Bourgeoisie que la ville de Paris recevoit de bon cœur tous ceux qu'il plaisoit à sa Majesté de luy envoyer, encore qu'elle se souvint que durant la guerre du bien public, le dernier Duc de Bourgogne s'en étant aproché avec une Armée, le Roy Loüis Onze ne s'étoit pas contenté de faire partir en poste un simple Gentil-homme jeune & sans experience; mais avoit envoyé Joachim de Rohault Marechal de France le plus renommé de ses Generaux d'armée, & quatre cens Lances les meilleures qu'il y eût dans le Royaume, qui detournerent par leur seule presence le Siege dont Paris étoit menaçé. Il ajoûta en parlant à Brion, qu'il ne l'estimoit pas assez temeraire pour pretendre luy seul rassurer une si grande Ville; mais qu'on sçavoit de bonne part que le Comte de Vendôme avoit ordre de venir en diligence, & qu'il conduisoit assez de troupes pour faire tête aux Imperiaux. Brion ne repartit que par la rougeur de son visage,

qui decouvrit malgré luy le desordre de son esprit; 1523.
& le Comte de Bure n'eut pas plutôt sçu la marche de la Cavalerie de Vendôme, qu'il se retira dans les Païs-bas, de crainte qu'elle ne luy coupât les vivres. Il ne laissa pas neanmoins de recevoir en passant les clefs de Bouhain, que les Habitans surpris d'une terreur panique luy porterent sans avoir été sommez; mais elle fut reprise six jours aprés, avec autant de facilité qu'elle s'étoit perduë; & les exploits que l'Angleterre & les Païs-bas attendoient de tant de troupes qu'ils avoient mises sur pied, n'aboutirent qu'à l'incendie de Roye, de Montdidier, & de Nesle, qui étoient les plus foibles Places de Picardie.

Mais aprés que la vigilance, & la valeur du Comte de Guise eurent empêché les suites de la revolte de Bourbon; & que l'intrepidité de Lautrec, & la prudence de la Trimoüille, eurent sauvé la Guyenne, & la Picardie, la presomption de Bonnivet ruïna les forces destinées pour reconquerir le Milanez. En quoi la France eut plus à se plaindre du choix du Roy que de la fortune; puisque si Sa Majesté eût jetté les yeux sur un Chef plus experimenté, le même bonheur qu'elle avoit eu dans son Royaume, l'eût infailliblement fait triompher au dehors.

Bonnivet étoit à Verceil pour servir dans l'Armée en qualité de volontaire, lors qu'il reçut en même temps les nouvelles de la fuite de Bourbon, & les patentes de General. La joye qu'il eut de ces deux avis fut à peu prés égale; parce que ne se promettant rien moins du succez de ses armes que le recouvrement du Milanez, il croyoit que le Roy à l'issuë

1523. de la campagne le feroit Connestable ; mais au lieu de reparer autant qu'il pourroit la faute que son Maître venoit de faire, en mettant à la tête de ses troupes un homme qu'elles haïssoient & méprisoient tout ensemble, il augmenta ces deux méchantes dispositions dans les esprits, en se proposant de faire la guerre à la mode d'Italie ; c'est-à-dire en temporisant sans considerer que c'étoit à des François qu'il commandoit, & non pas à des Italiens.

Cependant il eut d'abord occasion d'obtenir tout ce qu'il pretendoit sans mettre la main à l'épée, s'il eût sçu ou voulu donner à l'Armée Françoise les ordres necessaires pour en profiter. Sforce en se promenant aux environs de Milan sur une Mule, fut attaqué par Jerôme Visconti Gentilhomme de sa suite monté à l'avantage, qui l'eût tué d'un coup d'épée qu'il luy porta dans la gorge, s'il n'eût paré le coup du bras gauche qui demeura percé. Visconti se sauva ; mais encore que son attentat n'eût eu pour but que de se vanger du refus qu'on luy avoit fait du gouvernement de Tortonne, les Confederez ne laisserent pas de s'imaginer que le crime de Visconti n'étoit que le premier effet d'une Faction secrette fomentée par les François, dont on verroit bientost de plus dangereuses suites : ce qui les fit entrer dans une telle aprehension d'avoir la guerre civile & l'étrangere en même temps, qu'ils abandonnerent Vigeuano, Novare, & toute la partie du Duché de Milan qui s'étend depuis Pavie jusqu'au Piemont.

Prosper Colonne n'avoit plus la force de se tenir debout

&

1523.

& neanmoins comme le desir de commander est le dernier qui quitte les hommes, il n'avoit point encore renoncé au Generalat, quoi qu'il n'en pût plus exercer les fonctions. Il s'étoit persuadé que les François ne pensoient plus à recouvrer le Duché de Milan à cause que la Republique de Venise s'étoit declarée contre eux, & qu'ils avoient laissé passer sans rien faire la saison de l'année la plus commode pour camper. Sur cette supposition, non seulement il n'avoit point fait de recruës pour remplir le vuide de ses compagnies; mais il avoit mêmes negligé de rétablir les remparts de Milan éboulez en plusieurs endroits, & principalement en ceux qui devoient couvrir les Fauxbourgs. On ne doute pas que la tête qui étoit la seule partie restée saine en luy, ne luy eût tourné si on luy eût opposé un Chef de reputation; mais lors qu'il apprit qu'il n'auroit à faire qu'à Bonnivet, il se fit porter en litiere à Pavie, où il assembla ses troupes. Il se vanta mêmes qu'il empêcheroit les François de passer le Tezin, & accusa Lautrec d'ignorance en l'Art militaire, pour luy avoir laissé traverser deux ans auparavant trois rivieres en sa presence.

Il se retrancha donc delà le Tezin avec quatre mille hommes de pied Espagnols, autant d'Alemans, & toute la Cavalerie Imperiale: mais il ne prit pas garde que la secheresse de l'Eté avoit rendu les eaux si basses, que les mieux montez de la Cavalerie Françoise passoient aisément à la nage; ce qui redoublant leur courage, ils dresserent une forte baterie vis-à-vis du Camp de l'Empereur, & chargeant sur des barques l'élite de leur Infanterie, la transporterent en un

lieu au dessous, où elle se retrancha à la faveur de la fumée des canons que l'on tiroit de part & d'autre.

Ainsi Colonne fut puny de sa vanité ; & ne garda pas mieux le passage du Tezin, que Lautrec qu'il méprisoit tant, avoit défendu le trajet de l'Adde. On ne doute point que sa temerité n'eût été suivie d'un succez aussi desavantageux, si les François l'eussent poursuivi avec autant de vigueur qu'il en avoit témoigné à les pousser deux ans auparavant ; & il s'y attendoit si bien, que dés qu'il avoit aperçu la demi-lune que fit Montgommery pour se couvrir au delà du Tezin, il avoit envoyé son Artillerie à Milan, pour marque qu'il s'aprestoit à fuïre : mais voyant que les François se contentoient de passer à leur aise, & ne se mettoient point en devoir de le charger, il admira leur retenuë ; & se hâta de profiter de la grace qu'ils luy faisoient, afin de ne leur pas donner le loisir de s'en repentir.

Il fit sa retraite sans perdre un seul homme, quoi qu'elle luy eût dû coûter au moins la moitié de son Armée, & l'on ne détacha pas mêmes aprés luy des coureurs pour observer sa marche. Il apprit ensuite qu'il en avoit l'obligation à Galeas Visconti, qui s'étoit si bien insinué dans l'esprit de Bonnivet, que ce General ne faisoit plus rien que par son conseil. Ce Gentilhomme Italien ennemy de la Nation Françoise avoit trop d'interest de rétablir sa Maison dans la Souveraineté de Milan que celle des Sforces luy avoit enlevée, pour en faciliter le recouvrement à François Premier auquel il eût été impossible de l'ôter : Au lieu que Sforce étant le dernier de sa Mai-

1523.

son, & si infirme qu'il n'y avoit aucune aparence qu'il eût jamais d'enfans, il seroit plus aisé de le supplanter, ou d'attendre en tout cas que sa mort ouvrît aux Viscontis la succession du Duché, dont son ayeul les avoit dépoüillez.

Galeas Visconti avoit sur ce fondement persuadé Bonnivet qu'il n'étoit plus besoin de hazarder l'armée Françoise [a], puis que le passage du Tezin étoit ouvert, & qu'il la faloit menager afin qu'elle parût dans un équipage plus leste lors qu'elle iroit prendre possession de Milan. Certes la consternation étoit telle dans cette grande Ville, que l'Armée Imperiale au lieu de la faire cesser par son retour, l'avoit augmentée; les Bourgeois ayant si bien communiqué leur frayeur aux gens de guerre, que si l'avantgarde Françoise se fût presentée, les uns & les autres eussent conspiré à luy ouvrir les portes. Leurs Chefs mêmes s'étoient laissez entraîner au torrent; & l'on avoit resolu dans la chambre de Colonne où ils s'étoient assemblez de travailler incessament à la reparation des breches, avec cette condition neanmoins que si Bonnivet aprochoit dans deux ou trois jours, on luy laisseroit la Place, & les Imperiaux se retireroient à Côme ou à Pavie par le chemin de celle de ces deux Villes que les François laisseroient ouvert; ce qui ne fut pas necessaire, puisque Bonnivet s'arrêta trois jours sur le bord du Tezin sous pretexte d'attendre le reste de son Armée qui n'avoit pas encore traversé le Piedmont, sans considerer que le tiers des Soldats qui l'accompagnoient, suffisoit pour le rendre Maître de Milan.

[a] Dans la Relation des dernieres actions de Prosper Colonne en 1523.

1523. Il sembla le quatriéme jour qu'il eût dessein d'attaquer cette Ville en s'avançant jusqu'à saint Christofle, qui n'en est éloigné que de demi-lieuë: mais aprés y avoir encore employé inutilement trois ou quatre jours, il témoigna d'avoir changé la resolution d'attaquer Milan en celle de la reduire par un blocus; & prit son principal quartier dans l'Abbaye de Chiara-valle d'où il envoya brûler les Moulins, & détourner les eaux qui servoient à la commodité des Habitans.

La raison qu'il écrivit au Roy pour excuser son changement de conduite, luy avoit été suggerée par Galeas Visconti, & par les autres bannis de Milan qui composoient alors tout son Conseil. Elle consistoit en ce que s'il eût pris de force Milan, comme son Infanterie étoit presque toute composée d'etrangers, il n'eût pu les empêcher de piller, ni de se debander ensuite, ce qui auroit rendu inutile au Roy la conqueste de cette Ville: au lieu qu'en la reduisant à capituler, on tireroit beaucoup d'argent de la Bourgeoisie, & l'on conserveroit les Soldats pour recouvrer Lodi, Pavie, & les autres Places dont elle étoit environnée; mais les medisans inventerent une autre raison qu'ils disoient avoir été plus puissante sur l'esprit de Bonnivet. Elle supposa qu'il aimoit la plus belle fille de Milan, qu'on nommoit la Signora Clarice; & que la voulant ôter en toute maniere à Colonne, il avoit mieux aimé prendre la Ville par une voye où sa Maîtresse ne courût point de risque, que de hazarder un assaut dans lequel elle eût été exposée à la fureur, & à la licence des Soldats, ou du

moins elle eût pu être menée par son rival dans quelque autre Place où il se fût refugié avec elle. 1533.

Quoi qu'il en soit Colonne aprés avoir rétabli les Faux-bourgs de Milan, & rassuré les Bourgeois, resolut faute d'argent & de troupes de ne garder que trois Places : Milan où il retint huit cens Lances, autant de Chevaux-legers, quatre mille hommes de pied Espagnols, six mille cinq cens Alemans, & trois mille Italiens : Pavie où il envoya Antoine de Leve avec cent hommes d'armes, & trois mille Fantassins ; & Cremone où il jetta trois mille cinq cens Soldats. Le reste du Milanez fut laissé sans défense, ou pour mieux dire exposé à la discretion des François.

Mais la mort d'Adrien Six arrivée le treize de Septembre mille cinq cens vingt-trois fit naître des inconveniens que la prudence des Imperiaux n'avoit pas prevûs. Le Duc de Ferrare recouvra ses Villes de Rege & de Rubiera, & la Maison de Pio sa Principauté de Carpi. Colonne n'estimant pas que Modene pût être conservée, parce qu'il n'y avoit dedans que cent Lances, autant de Chevaux legers, & mille hommes de pied ; & ne sçachant plus d'où tirer de l'argent pour entretenir son Armée, puisque le Pape luy manquoit au besoin, étoit demeuré d'accord par le consentement de Lanoy de la restituer au même Duc pour trente mille ducats qui seroient payez compant, & vingt mille dans un mois. Mais Guichardin jaloux de voir livrer une Place qu'il avoit si bien défenduë, avertit le Duc de Sesse Ambassadeur d'Espagne à Rome, du danger qu'il y auroit à la rendre

1523. dans la conjonćture d'alors au plus grand ami des François ; & luy persuada d'y faire entrer mille Espagnols, avec ordre de n'obeïr ni à Lanoy ni à Colonne.

Le Duc de Ferrare irrité d'avoir manqué son coup, envoya Rence de Ceri avec les quatre mille hommes qu'il avoit de ce côté là, joindre le Chevalier Bayard que Bonnivet avoit détaché de son Camp pour secourir la Citadelle de Cremone, & pour en recouvrer la Ville. Bayard aprés s'être saisi de Lodi, où peu s'en falut qu'il ne surprît le Marquis de Mantouë, entra dans la Citadele de Cremone, où il ne trouva plus que huit Soldats, si maigres de famine & de fatigue, qu'ils ne se pouvoient presque plus remuer.* Ils avoient soûtenu un Siege de vingt-deux mois, & n'avoient reçu durant un si long temps ni renfort ni rafraichissemens ; mais les Habitans s'étoient tellement fortifiez du côté de la Citadelle, que Bayard aima mieux battre la Place par un autre endroit. Il y eut breche raisonnable le troisiéme jour, & les François monterent hardiment à l'assaut : mais la pluye qui venoit de cesser empêchant le Soldat d'affermir ses pieds sur les ruïnes du mur, on fut obligé de lever le Siege de peur de consumer les provisions qu'on avoit aportées pour la Citadelle.

*Dans la Relation de la defense de Cremone en 1523.

Bonnivet cependant occupoit sa Cavalerie à couper les vivres que les Païsans portoient dans Milan, & ne voyoit point que le succez répondît aux promesses que Visconti luy avoit faites : car le chemin de Pavie ne pouvant être fermé sans exposer à un peril évident les troupes qui se seroient mises entre cette

Place & celle de Milan, il passoit à tous momens des convois de la premiere dans la seconde : Outre que Bayard ayant été rapelé de Lodi pour conserver Vigeuano qui sembloit être de plus grande importance, Colonne reçut par là, tant de munitions de guerre & de bouche, que Bonnivet perdit l'esperance de l'affamer, & ne pensa plus qu'à couvrir d'un pretexte plausible la retraite qu'il alloit être forcé de faire. 1523.

Il engagea Visconti à proposer une entreveuë de quelques François avec autant d'Imperiaux, & Colonne ne l'accepta que pour amuser Bonnivet. On parla dans la Conference d'une suspension d'armes jusqu'au mois de May de l'année suivante mil cinq cens vingt quatre ; mais Boyer General de Normandie, & Visconti, deputez de Bonnivet, se mirent inutilement en devoir de la persuader ; parce qu'Alarcon & Moron deputez des Imperiaux aprés avoir fait durer la negotiation autant qu'il leur fut possible, afin de donner loisir de se debander à l'Armée Françoise qui commençoit à pâtir, s'excuserent de conclure sur ce qu'ils n'étoient pas suffisament autorisez, & renvoyerent l'affaire à Lanoy avec d'autant plus de honte pour Boyer & pour Visconti, qu'ils avoient negligé d'examiner le pouvoir d'Alarcon & de Moron avant que de negotier avec eux.

Bonnivet se voyant joüé par des gens qu'il avoit pu deffaire, & n'ayant plus de quoy subsister dans le parc de Chiara-valle où il avoit demeuré trois semaines, renvoya son artillerie deux heures avant le jour vers le Tezin ; & la suivant luy méme aussitôt que le soleil fut levé, marcha en ordre de bataille jusqu'à Biagras-

1523. ſo, d'où il penſoit affamer Milan avec plus de facilité, quoi que ce poſte en fût éloigné de ſept lieuës. Les Chefs des Imperiaux preſſerent Colonne de ſe mettre à ſes trouſſes, & Bourbon eût été ravy de vuider ſa querelle particuliere à la tête des deux Armées; mais Colonne luy répondit ſagement, que Bonnivet acheveroit bien luy même de ruïner ſon Armée comme il avoit commencé, ſans qu'on luy aidât.

La levée du blocus de Milan eut un effet qu'on n'attendoit pas, puis qu'elle fit Pape le Cardinal de Medicis. Ce Prelat, quoi que la Faction des Cardinaux qui luy étoient redevables de leur dignité fût la plus puiſſante dans le Conclave, n'avoit pas cru pouvoir ſucceder à Adrien, ſi elle étoit traverſée par celle de l'Empereur. Il étoit allé trouver le Duc de Seſſe principal Miniſtre d'Eſpagne en Italie, & luy avoit repreſenté qu'il y alloit de l'intereſt de ſon Maître de l'élever à la Papauté; [a] parce que les François qui venoient de perdre le Duché de Milan ne pouvoient le recouvrer, qu'en empêchant la communication de ce Duché avec le Royaume de Naples, par où l'on y faiſoit paſſer de temps en temps les meilleures troupes, principalement de Cavalerie : Que la Toſcane étoit cette ligne de communication; & que comme la Maiſon de Medicis ne s'y étoit établie que par l'autorité du ſaint Siege, elle ne s'y pouvoit auſſi conſerver que par la même voye: Que Rence de Ceri s'étoit aproché de Florence avec cinq cens Lances & ſept mille hommes de pied pour faire ſoulever le Peuple, en offrant de l'aider à recouvrer ſa liberté, & pour favoriſer les intelligences que les Rois de France y avoyent toûjours

[a] Dans le Conclave de Clement Sept en 1523.

jours entretenües: Que la place se perdroit infailliblement pour peu que durât le Conclave; & que l'unique moyen de le terminer en vingt quatre heures, étoit de consentir à son exaltation; car autrement comme il estoit asſuré du tiers des suffrages, il le prolongeroit autant qu'il jugeroit à propos: Qu'il offroit à l'Empereur de prendre avec luy par avance toutes les mesures que ses Ministres estimeroient necessaires; & que quand ils n'useroient pas de cette precaution, l'Espagne ſçavoit assez que personne ne seroit plus obligé de vivre de concert avec elle, que luy lorsqu'il seroit devenu Pape, puis qu'elle avoit Naples d'un côté, & Milan de l'autre, & qu'ainsy elle seroit en état de le dépoüiller toutes les fois qu'il luy prendroit envie de se detacher de ses interests. 1523.

Le Duc de Sesse apres avoir examiné ces raisons avec les Cardinaux de sa faction les trouva si fortes, qu'il crut estre obligé d'y deferer. Le Cardinal de Medicis signa tous les engagemens qu'on luy presenta, & entra dans le Conclave avec une entiere confiance. Il ne laissa pas neanmoins de s'y ennuyer durant les cinquante jours que l'on y passa sans rien faire: car outre que les Cardinaux qui avoient pris party avec la France, menaçoient de faire schisme plutôt que de le reconnoistre pour Pape, il y avoit une brigue secrette formée par Prosper Colonne, qui prevoyant que le Duc de Ferrare son amy ne rentreroit point dans Modene si le Cardinal de Medicis étoit Pape, ne pensoit qu'à l'en empecher.

Ces deux factions s'étant jointes auroient empesché l'Election, parce qu'elles faisoient plus du tiers du Con-

1523. clave; & que le Cardinal de Medicis étant assuré de seize suffrages qui faisoient aussi plus d'un autre tiers, le Conclave n'étant que de trente neuf personnes, protestoit hautement qu'il n'en sortiroit jamais que Pape, si Colonne reconnoissant que sa fin aprochoit, n'eût changé de dessein, & ne se fût laissé flechir par les prieres de Vespasien son fils, qui le conjuroit de ne pas laisser à sa Maison un ennemi si puissant que seroit le Cardinal de Medicis. Il écoûta donc les propositions d'accommodement que ce Cardinal luy faisoit, & consentit que sa brigue le favorisât. Ainsi la faction Françoise étant demeurée au nombre de sept, fut obligée par les Loix du Conclave le dix-neuf de Novembre, mil cinq cens vingt-trois, d'aller à l'adoration du Cardinal de Medicis, qui prit le nom de Clement Sept. Cette precaution ne fut pas la seule qu'apporta Colonne pour empêcher que sa mort dont il sentoit les approches ne prejudiciât aux Imperiaux. Il se fit une autre violence plus grande sans comparaison que celle dont on vient de parler; & domptant la passion de commander qu'il n'avoit pû jusques-là partager avec personne, non pas mêmes avec Fabrice son frere & avec le Marquis de Pescaire son neveu, il sollicita Lanoy qui luy devoit succeder au Generalat, d'en venir prendre possession, quoi qu'il eut toûjours auparavant abhorré sa presence; & mourut aprés l'avoir embrassé, le trente de Decembre mil cinq cens vingt trois. On parla diversement de son merite; & les plus judicieux avoüerent qu'il étoit bien plus redevable de la haute reputation qu'il avoit acquise, à la

mauvaiſe conduite des deux derniers Generaux François qu'on luy avoit oppoſez, qu'à ſa propre valeur. 1524.

La jalouſie de Peſcaire étant finie par la mort de ſon Competiteur, il revint à l'Armée des Imperiaux d'où il avoit été ſix mois abſent; & ranima l'Infanterie Eſpagnole, qui n'avoit rien fait de memorable depuis qu'il étoit parti. L'on trouva fort extraordinaire qu'aprés avoir refuſé ſi obſtinement les ordres de Colonne qui avoit blanchy ſous les armes, il voulût obeïr à Lanoy qui n'avoit jamais vû de guerre; mais il avoit devant les yeux un trop grand exemple pour ne le pas ſuivre. Bourbon nonobſtant ſa qualité de ſecond Prince du Sang Royal de France, s'abaiſſoit juſqu'à vouloir bien partager le Generalat avec le même Lanoy, quoi qu'il n'eût pu ſouffrir autrefois à Valentiennes que le Duc d'Alençon plus proche de la Couronne que luy, menât l'avantgarde, & il eût été honteux à Peſcaire de ne pas imiter Bourbon. Ceux qui blâmoient l'Empereur d'avoir donné deux Generaux au lieu d'un, à des troupes qui ne vivoient pas dans une exacte diſcipline*, ignoroient que Sa Majeſté avoit été obligée d'agir de la ſorte, quoi qu'elle prevît aſſez les inconveniens que pouvoit cauſer cette diviſion; parce que comme elle ne ſe fioit pas beaucoup à Bourbon, elle avoit cru l'empêcher de mal faire quand il l'eût voulu, en luy donnant pour Collegue Lanoy dont la fidelité étoit éprouvée. Et d'ailleurs il n'étoit pas moins neceſſaire pour tirer avantage de la valeur de Bourbon, de le mettre à la tête d'une Armée, quand ce ne ſeroit que pour luy donner ſujet de travailler

* Dans les juſtes plaintes de Bourbon preſentées à l'Empereur en 1624.

1524. contre son dessein à l'agrandissement de la Maison d'Austriche, en vangeant ses querelles particulieres. Cependant ce que l'Empereur ne faisoit que par une necessité indispensable, luy reüssit beaucoup mieux que s'il l'eût concerté; & Bourbon, Pescaire, & Lanoy, qui dans toute autre conjoncture n'eussent pu vivre un jour ensemble sans tirer l'épée, s'accorderent admirablement à chasser les François d'Italie: comme s'il n'y eût point eu assez d'exemples dans les siecles precedens, que la fortune & le destin sont également bizarres dans le choix des causes qui doivent contribuer aux bons & aux mauvais succez.

Ces trois Generaux n'avoient point d'argent, & la ville de Milan fit un effort extraordinaire pour leur donner quatre-vingt dix mille écus. Pescaire aprés en avoir distribué le tiers à l'Infanterie Espagnole, marcha pour enlever le quartier de l'Armée Françoise, qui logeoit à Rebec. Bayard y commandoit la Cavalerie, & Lorges-Montgomery l'Infanterie. L'ennemy étoit si proche; & le lieu tellement propre à faire recevoir une insulte, que Bayard avoit plusieurs fois conjuré Bonnivet de le tirer de ce poste, ou de le renforcer d'un Corps aussi considerable que le sien, qui n'étoit que de deux cens Lances, & de mille hommes de pied. Bonnivet promit le secours; mais Pescaire averti par ses espions que Bayard avoit la fievre tierce, se hasta de l'enlever.

Il arriva aux portes de Rébec avant le jour, & força les sentinelles & les corps de garde. Aucun des François n'eût évité la mort, ou la prison, si Bayard au premier bruit n'eût sorti du lit tout tremblant, & une

medecine dans le corps, & ne se fût jetté sur un cheval. Il courut au lieu ou il entendoit le plus de bruit; & il fit des choses si prodigieuses, qu'il sauva presque tous ses soldats, sans être secondé que par deux de ses Lieutenans Mezieres & Sainte-Mesme, qui soûtinrent prez d'un heure l'effort des ennemis, mais il perdit tout son bagage. Il trouva à my-chemin de sa retraitte Bonnivet; qui au lieu de luy envoyer du secours, l'alloit joindre avec toute l'armée Françoise. Il voulut engager ce General à poursuivre Pescaire qui ne pouvoit éviter d'être défait, ou de rendre du moins ce qu'il avoit pris dans Rébec, parce qu'il avoit prez de huict lieües à faire pour retourner à Milan: mais Bonnivet répondit qu'il ne vouloit rien hazarder, & ramena son armée à Biagrasso. 1524.

Il ne luy restoit plus d'autre esperance de ruiner celle des Imperiaux, que de la tenir en échec, en attendant qu'elle se debandât faute d'argent, comme les Imperiaux ne travailloient plus qu'à dissiper la sienne en luy retranchant les Vivres. Mais la Citadelle de Cremone s'étant renduë aprés que Bossolo se fut mis inutilement en devoir de la ravitailler, la balance qui jusques là paroissoit à peu prés égale, commença à pencher du côté des Confederez.

Ils laisserent Milan sous la garde de la bourgeoisie qui se trouvoit alors tout a fait rassurée, & s'aprocherent des François avec six cens Lances, quinze cens chevaux legers, sept mille Espagnols naturels, douze mille Alemans, & quinze cens Italiens. Ils passerent le Tezin sur trois Ponts de bateaux un peu au dessous de Pavie, & camperent à Garabalotto le second de

1524. May mil cinq cent vingt quatre, à dessein d'affamer Bonnivet, & de l'empécher de recevoir les Suisses qu'il attendoit de France par la vallée de Pragelas, & des Cantons par celle d'Aoste.

Bonnivet penetra leur intention ; & comme il luy étoit d'extreme importance de conserver Vigevano, & la Lomelline, qui facilitoient sa communication avec le Piedmont, il y envoya Rence de Ceri Colonnel Italien avec sept mille hommes, n'osant se fier à la Noblesse Françoise, à cause de l'inclination qu'il la soupçonnoit d'avoir pour la personne de Bourbon. Mais il reconnut cinq jours aprés qu'il s'étoit trop affoibli en détachant de son armée un party si considerable, & prit luy même la route de Vigevano sans laisser dans Biagrasso que cent Chevaux legers avec mille hommes de pied. Il s'avança de là jusqu'à Mortare, où il n'étoit qu'à demie lieuë des Imperiaux ; & leur presenta deux jours de suite la bataille qu'ils refuserent, sur ce qu'ils avoient sçeu par des lettres interceptées que Bonnivet ne toucheroit pas à point nommé l'argent qu'il attendoit pour donner une montre generale à ses troupes ; & que Bourbon qui recevoit à tous momens des avis de tout ce qui se passoit dans le camp des François, répondoit de sa ruine, sans que les Imperiaux y contribuassent autre chose que la patience. Cependant l'armée de Venise se joignit aux Imperiaux, & les renforça de six cens hommes d'armes, d'autant de chevaux legeres, & de sept mille hommes de pied. Le Duc d'Urbin qui la commandoit se trouvant incommodé par la garnison de Garlasque qui l'empêchoit de recevoir des vivres par le

* Dans l'Apologie de Bonnivet, à son retour d'Italie en 1524.

Tezin, l'assiegea, & la prit. Au retour de là Jean de Medicis piqué de ce que deux cens Suisses lui avoient trop long-temps resisté dans cette Ville, les fit égorger de sang froid, quoi qu'ils ne se fussent rendus qu'à condition qu'il leur sauveroit la vie. Leurs Camarades irritez d'une action si contraire à la bonne guerre, obtinrent de Bonnivet qu'il n'y auroit plus de quartier entre les deux parties, ce qui luy eût acquis la victoire s'il n'eut luy-même fait cesser le carnage : car en trois semaines qu'il dura, aucun des Imperiaux n'osa sortir de son gros pour aller à la petite guerre, non pas mêmes les Espagnols qui faisoient auparavant mine de braver la mort ; tant il est difficile de l'affronter à ceux qui en font une profession publique, lors qu'elle leur paroît inevitable. 1524.

Les Imperiaux ne se remirent en campagne qu'aprés que la bonne guerre fut rêtablie de part & d'autre. Ils s'emparerent de Verseil par la trahison de Jerôme Pecti Chef de la faction Gibeline dans la Place, qui les y fit entrer. Bonnivet se trouvant par là investi, auroit pensé de bonne heure à se retirer, s'il n'en eût été détourné par Rence de Ceri, qui se chargea d'aller recevoir les cinq mille Grisons que Thibault Ambassadeur de France en Suisse avoit levez ; & de les conduire par le Territoire de Bergame à Lodi, où Bossolo les devoit joindre avec pareil nombre d'Infanterie Italienne, & marcher avec eux jusques devant les remparts de Milan : ce qui mettant en danger cette grande Ville, eût infailliblement obligé les Imperiaux à repasser le Tezin pour la rassurer, & de laisser en paix Bonnivet. Mais les Imperiaux

1523. avoient envoyé au devant des Grisons Jean de Medicis avec trois cens cinquante Lances, six cens Chevaux legers, & sept mille hommes de pied, qui les lassa tellement par des escarmouches qui ne cessoient pas mêmes durant la nuit, qu'étant arrivez à Gravina entre l'Adde & la Brembe, & n'y trouvant ny l'Escorte de Bossolo, ny l'argent qu'on leur avoit promis lorsqu'ils seroient en ce lieu là, ils s'en retournerent aprez avoir tiré promesse de Medicis qu'il ne se mettroit point à leurs trousses: ce qu'il accorda d'autant plus volontiers, qu'il ne pretendoit que les renvoyer.

Bourbon averti de ce succez écrivit à Medicis qu'il tâchat en revenant de recouvrer Biagrasso, qui étoit la seule place tenuë par les François au delà du Tezin: à quoy Medicis obeït, se doutant bien que ce n'étoit pas sans raison qu'il recevoit cét ordre. Et de fait Bourbon avoit sçeu que Bonnivet voyant les Imperiaux instruits de tous ses desseins, & ne sçachant plus à qui se fier, avoit donné congé à la plûpart des Vieux Soldats François, & mis des Italiens en leur place.

Medicis arrivé au bord du Tezin, ruina presque sans obstacle le Pont que Bonnivet y avoit construit; & ne trouvant dans Biagrasso que Jerôme Caraccioli banny de Naples avec mille Italiens, la prit en quatre jours, & profita de toute la proïe que les François y avoient amassée depuis plus de six mois qu'ils ravageoient le Milanez.

Bonnivet déconcerté par la perte de tant de Places, & plus encore parce que sa meilleure Cavalerie étoit démontée à cause des continuelles fatigues qu'elle avoit

avoit souffertes, changea de poste, & se logea dans Novarre pour y recevoir huit mille Suisses qu'on luy mandoit être arrivez à Ivrée. Les Imperiaux qui l'observoient & vouloient empêcher cette jonction, camperent entre Verceil & luy; & furent favorisez par une pluïe extraordinaire qui grossit de sorte la riviere de Sesia, que les Suisses ne purent la traverser. Bonnivet obligé par là de s'avancer pour leur donner la main, marcha droit à Romagnano Bourg situé sur cette Riviere, & jetta son Pont de bateaux entre ce Bourg & celuy de Gattinara; mais il n'y trouva pas les Suisses, qui n'ayant pû passer, & craignant d'être enlevez par l'Armée Imperiale qui s'étoit postée à Brioné de l'autre côté du Fleuve, étoient retournez à Ivrée. Il ne restoit plus à Bonnivet d'autre moyen de se sauver, qu'en surprenant la vigilance des Imperiaux, qui n'étoient qu'à demi-lieuë de luy, mais la ruse ne reüssit pas. Il traversa la Riviere sans bruit la nuit suivante;[a] & faisant trois lieuës du côté d'Ivrée, se jetta dans Ravisingue pour donner quelques heures de repos à ses troupes.

1524.

[a] Dans la Relation de la retraite de Bonnivet en 1524.

Bourbon qui recevoit à tous momens des avis certains du camp des François, alla trouver Lanoy dans sa tente, & luy remontra la facilité qu'il y auroit à défaire des gens qui fuyoient. Lanoy qui n'avoit point d'experience, repartit qu'il leur faloit dresser un Pont d'or; mais Pescaire survenant là dessus, & se mettant du côté de Bourbon, Lanoy fut obligé de consentir que les Imperiaux poursuivissent Bonnivet aussi-tôt que la Lune seroit levée. Ils l'atteignirent à une lieuë au delà de Ravisingue, & le trouverent marchant en

1524. bataille à la queuë de son arrieregarde, où il avoit assemblé le peu qui luy restoit de Cavalerie. La premiere attaque fut chaude & vigoureusement repoussée; mais Bonnivet ayant eu le bras droit percé d'une Arquebusade, & n'apprehendant rien tant que de tomber entre les mains de Bourbon, pour les raisons rapportées au commencement de ce Livre, fit appeler Bayard; & luy dit qu'étant hors de combat, il luy remettoit le Generalat de l'Armée comme à la personne qu'il en jugeoit la plus digne.

Bayard qui s'étoit maintenu toute sa vie en possession de parler librement, répondit à Bonnivet qu'il avoit trop attendu: que le mal étoit sans remede; mais qu'en tout évenement il alloit tâcher de rendre à sa Patrie le service qu'elle exigeoit de luy dans une occasion si perilleuse, aux dépens même de la vie qu'il luy devoit. Il prit le bâton en achevant ces mots; & tout ce qu'il avoit predit fut accompli, puis qu'il mourut en effet, & qu'il sauva l'Armée Françoise. Il choisit pour Lieutenant Vandenesse son compagnon d'armes, & s'avança vers les Imperiaux qui faisoient un grand cri de joye avant que de commencer leur seconde attaque. Il les soûtint avec une vigueur qu'ils n'attendoient pas: Il les repoussa; & leur tua, ou mit hors de combat tant de vaillans hommes, qu'ils furent contrains de se retirer, & de laisser aller Bonnivet qui s'en retournoit à la tête de l'armée Françoise couché dans une litiere.

Tout le malheur tomba sur Bayard & sur Vandenesse, qui furent renversez de deux coups d'Arquebuse à croc. Vandenesse mourut en tombant; mais Bayard,

quoi qu'il eut le corps percé à jour, ne laissa pas de descendre de cheval, & de se mettre sous un Chesne, où il se confessa par humilité à son valet de Chambre faute de Prêtre, & se fit tourner le visage vers l'ennemi. Bourbon le trouvant en cette pitoyable posture l'aborda; & luy témoigna beaucoup de regret de le voir perir pour avoir obeï à Bonnivet, auquel il étoit digne de commander. Bayard répondit qu'il n'étoit point à plaindre, puis qu'il mouroit en homme de bien aprés avoir tiré de danger l'Armée de son Roy; mais qu'il avoit sujet de plaindre Bourbon, qu'il voyoit les armes à la main contre sa Patrie: Que si la Cour l'avoit mal-traité, les bons François ne luy avoient jamais manqué de respect; & qu'enfin s'il continuoit de se laisser emporter au ressentiment qui avoit rendus rebelles & malheureux Themistocle, Coriolan, & Cesar, il en devoit apprehender le destin. Bayard avoit pris cette comparaison des bons Livres Grecs & Romains, que l'Evêque de Grenoble son oncle avoit eu soin de luy faire lire en sa jeunesse. 1524.

Pescaire qui survint luy fit dresser une tente au même lieu; & luy rendit durant les quatre heures qu'il vêcut, tous les devoirs qu'il eût pû attendre du meilleur de ses amis. Les Imperiaux le plaignirent presque autant que les François, & Pescaire prit le soin de faire embaumer son corps. Il le renvoya à ses parens avec un convoy magnifique; & témoigna par ce triste & dernier office, que la vertu heroïque de Bayard étoit plus admirée parmi les Etrangers qu'elle n'étoit connuë dans son Païs. Il étoit sorti de la Maison du Terrail en Dauphiné, la

1524. plus fameuse par ses malheurs qui soit dans l'Histoire. Son Trisayeul avoit été tué sous le Roy Philippe de Valois à la bataille de Crecy: son Bisayeul à la bataille de Poitiers sous le Roy Jean : son Ayeul à la bataille d'Azincour sous le Roy Charles Six : son pere à la bataille de Guinegaste sous le Roy Loüis Onze ; & le dernier de son nom a été tué au Siege de Gravelines en mil six cens quarante-quatre. Bonnivet aprés avoir sauvé son Armée & sa propre vie aux dépens de celle de ses deux meilleurs Officiers, renvoya ses Suisses par la Val d'Aouste ; & arriva sans obstacle à Turin, où il trouva le Duc de Longueville qui luy menoit quatre cens Lances. Il est certain que si le Roy eût fait partir douze jours plutôt cette Cavalerie, & les huit milles Suisses qui s'étoient avancez jusqu'à Ivrée, les Imperieux auroient été facilement opprimez dans le Milanez & la France eût encore une fois recouvré ce beau Duché.

Bussi d'Amboise voulut resister aux Imperiaux dans Lodi, & Bossolo dans Alexandrie: mais leurs soldats qui étoient tous Italiens (comme on a deja remarqué) les contraignirent de capituler aprés avoir soûtenu chacun quinze jours de siege, L'Accüeil que la cour fit à Bonnivet fut bien different de celuy qu'elle avoit fait à Lautrec l'année precedente ; & le pouuoir qu'avoit la mere du Roy sur son fils,& la souplesse d'un parfait Courtisan comme Bonnivet, ne parurent jamais mieux que dans une si delicate conjoncture. Bonnivet qui par tant de fautes remarquables venoit de ruiner une Armée de cinquante mille hommes, fut reçeu avec un aussi bon visage que s'il eût recouvré le Milanez ;

1524.

&l'on ne luy donna la premiere place dans le Conseil qu'on apeloit alors étroit, qu'aprés luy avoir fait des excuses de ce qu'il ne se presentoit alors rien de meilleur pour reconnoître l'importance de ses services. Il contribua luy même beaucoup à soûtenir sa fortune, en persuadant le Roy que sa retraite étoit plus belle que celle des dix mille Grecs sous Xenophon [a], qui s'étant sauvez de la bataille où le jeune Cyrus avoit été tué, traverserent sans perte cinq cens lieües de Païs ennemy, quoy que l'armée de Perse fût presque toûjours à leurs trousses; & comme il n'osoit accepter pour la Campagne suivante le commandement des armes Françoises dans l'Italie, qui l'auroit exposé à la risée publique; & qu'il ne pouvoit neanmoins souffrir que d'autres luy succedassent de peur que s'ils étoient heureux, ils ne le supplantassent; & s'ils étoient malheureux, ils ne cherchassent à s'excuser en mettant dans tout leur jour les fautes de la precedente campagne, il se servit d'un expedient qui fut la source de toutes les infortunes qui arriverent depuis aux François de là les Alpes. Il remontra à François Premier qu'il étoit fatal au Duché de Milan de ne pouvoir être ni soûmis ni repris que par les Rois Tres-Chretiens, lors qu'ils s'étoient trouvez en personne à la tête de leurs Armées; & que comme il avoit été conquis la premiere fois par Loüis Douze, & la seconde par sa Majesté, il ne seroit point aussi recouvré la troisiéme fois si elle ne se mettoit à la tête d'une Armée si puissante, que les Imperiaux n'osassent tenir la campagne devant elle.

[a] Dans l'Apologie de l'Amiral de Bonnivet sur la fin de 1523.

L'interest qu'avoit Bonnivet de donner ce conseil

1524. consistoit en ce que s'il reüssissoit, on luy en attribueroit toute la gloire; & s'il ne reüssissoit pas, on l'excuseroit plus facilement lors qu'on verroit que son Maître avec toutes les forces de France n'auroit pas mieux fait que luy. Le Roy étoit trop prevenu pour démeler une politique si fine que celle de son Favory: Aussi luy répondit-il que s'il ne tenoit qu'à cela, Milan redeviendroit bien-tôt François. Il luy donna commission de trouver de l'argent en toute maniere, & de lever des troupes de tous côtez. Ce furent là les principales particularitez du fameux conseil qui coûta la vie à celuy qui l'avoit donné, la liberté au Roy, l'honneur à la Nation, & les Souverainetez de Flandres, & d'Artois à la Monarchie Françoise.

Pendant qu'on travailloit aux preparatifs necessaires pour le faire reüssir, le nouveau Pape Clement Sept n'avoit pas cru devoir accomplir tout ce qu'il avoit promis à l'Empereur pour se faire élire, & témoignoit de vouloir observer une exacte neutralité entre l'Empereur & le Roy. Il leur avoit envoyé des Legats qui eussent enfin moyenné la Paix ou la Tréve, si le Cardinal Volsey principal Ministre du Roy d'Angleterre Henry Huit jaloux de conserver à son Maître le titre d'Arbitre de l'Europe qu'il luy avoit conseillé de prendre, ne se fût proposé d'éluder l'accord, en offrant à l'Empereur de joindre les armes des Anglois aux siennes pour conquerir la France. Ce n'est pas que Volsey esperât de reüssir dans une si haute entreprise; mais il s'imaginoit qu'aprés une telle avance Charles-Quint par reconnoissance, & François Premier par crainte, remettroient leurs interests entre les mains du

1524.

Roy d'Angleterre: en quoi la prevoyance de Volsey s'abusa; puis que Charles ne voulut point ouïr parler de la Tréve, ni François de la Paix, qu'il proposa. Neanmoins comme la plus pressante occupation du Roy d'Angleterre étoit alors d'empêcher la France de recouvrer le Duché de Milan, il ne laissa pas de se liguer avec l'Empereur, ni de conclure avec luy un Traité dont les principaux Articles furent: Que Bourbon avec l'Armée qui venoit de chasser Bonnivet de la Lombardie, passeroit les Alpes, & entreroit en France par la Provence ou par le Dauphiné: Que le Roy d'Angleterre luy avanceroit cent mille écus pour payer une montre generale à ses troupes, & continueroit de luy faire toucher exactement une semblable somme tous les mois depuis le commencement de Juillet, mil cinq cens vingt-quatre, jusqu'à la fin de Decembre de la même année, si ce n'étoit que Sa Majesté Angloise aimât mieux descendre en personne avec une puissante Armée dans la Picardie; car alors non seulement elle seroit déchargée de contribuer à la subsistance des Imperiaux, mais l'Empereur au contraire seroit tenu de luy fournir mille hommes de pied Flamans, trois mille chevaux, & toute l'Artillerie dont il auroit besoin, à quoi les Provinces des Païs-bas s'engageroient par une convention particuliere: Qu'aprés que François Premier seroit dépoüillé, Bourbon rentreroit dans la possession des cinq Provinces de sa Maison, & les possederoit desormais en Souveraineté: Qu'on luy donneroit de plus toute la Provence qu'il pretendoit, à cause qu'aprés la mort du Roy Charles Huit, René

[a] Dans une Lettre secrette du Cardinal Volcey à François Premier au commencement de 1524.

1524. Duc de Lorraine fils de la derniere Princesse de la Maison d'Anjou ne se sentant pas assez fort pour arracher à Loüis Douze la succession de cette Maison, avoit cedé son droit [a] à Anne de France sœur du même Charles Huit, de laquelle Bourbon étoit legataire universel: Que l'Empereur erigeroit en Royaume tous les Etats dont on vient de parler à la maniere de celuy de Boheme, c'est-à-dire que Bourbon ne laisseroit pas de reconnoître l'Anglois en qualité de Roy de France, ni de luy faire hommage: Qu'il entreroit une Armée d'Espagnols en Guyenne pour y faire diversion dans le même temps que Bourbon passeroit les Alpes; & que le Pape & les autres Princes d'Italie seroient sommez de contribuer extraordinairement pour entretenir la guerre hors de leur Païs.

[a] Le Contrat est dans le second Volume des Titres de la Maison de Bourbon.

Ce Traité ne pouvoit être conçu en des termes plus éloignez de la disposition des contractans; & l'on a sçu que ceux qui le dresserent, ne pensoient à rien moins qu'à le faire executer. Ce qu'il y eut de plus étrange fut qu'il se fit sans la participation de Bourbon qui y avoit le plus d'interest, & du Pape dont on esperoit tirer de plus grosses contributions.

Bourbon dissimula cette injure avec d'autant plus de peine, que c'étoit la troisiéme qu'on lui faisoit: car on lui avoit déja manqué de parole dans les deux principales choses qu'il avoit exigées pour se revolter, en ne lui donnant pas le commandement absolu de l'Armée Imperiale, & en éludant son mariage avec la Reine Eleonor, Cependant comme il n'avoit pas laissé de servir aussi fidelement l'Empereur dans la retraite de Bonnivet

vet, que s'il n'eût eu aucune occasion de se plaindre, il ne laissa pas non plus de declarer au même Empereur avec sa franchise ordinaire, qu'il ne reconnoîtroit jamais le Roy d'Angleterre pour Roy de France. 1524.

Le Pape encouragé par son exemple refusa de donner de l'argent, & ces deux nouvelles n'empêcherent ni les Espagnols ni les Anglois de poursuivre leur entreprise. Il est vray que leur principale esperance étant fondée sur la personne & sur le credit de Bourbon, ils s'humilierent jusqu'à le prier d'accepter le Generalat de leurs troupes; & l'Empereur luy manda de renvoyer la Motte des Noyers à Madrid, pour concerter avec luy l'ordre de l'irruption qu'on devoit faire en France.[a]

[a] Dans la Relation du second voyage de la Motte des Noyers en Espagne.

Bourbon accepta le Generalat; & écrivit de sa propre main pour la Motte des Noyers une instruction, qui n'eût pas été moins prejudiciable à la France, que l'avoit été celle de Philippe le Bon Duc de Bourgogne au Duc de Bethford en mil quatre cens vingt-trois, si elle eût été suivie avec autant d'exactitude. Il proposoit qu'on luy donnât toutes les forces des Imperiaux qui servoient alors en Italie; & qu'on luy laissât traverser le Dauphiné sans s'attacher à aucun siege, jusqu'à ce qu'il fût arrivé devant Lyon qu'il destinoit pour sa premiere conqueste. Il promettoit de l'emporter dans peu de jours; tant parce que la Ville étoit foible, qu'à cause de l'intelligence qu'il se vantoit d'avoir avec les plus considerables Bourgeois. Il devoit penetrer delà dans les Provinces de son Patrimoine, où la Noblesse seroit

1524. auſſi-tôt montée à cheval pour le joindre, & les Peuples qui l'aimoient encore euſſent contribué volontairement à la ſubſiſtance de ſes troupes. Il eût de là paſſé ſans obſtacle dans le centre du Royaume ; & porté la Monarchie Françoiſe ſur le bord du precipice, en décriant le gouvernement par des Manifeſtes ſanglans, ſous pretexte des impoſitions extraordinaires qu'on levoit ſur les Provinces, pendant qu'il eût affoibli le Roy de plus de la moitié, en l'empêchant de tirer aucun ſecours des Provinces de là la Loire.

Mais les revolutions les mieux concertées n'arrivent pas toûjours dans les grands Etats au gré des Mécontens ; & celle qui menaçoit alors la France, fut éludée par la même voye qui ſembloit devoir la hâter. L'Empereur avoit en Italie un Miniſtre appelé Hugues de Moncade, à peu prés de même genie qu'avoit autrefois été Marc Antoine le Triumvir. Il vivoit dans la débauche : Il negligeoit ſon honneur : ſes affaires domeſtiques étoient dans un effroyable deſordre ; & neanmoins avec tout cela comme il n'y avoit point eu de Cavalier plus determiné que luy avant qu'il fut en charge, auſſi n'y avoit-il point alors de meilleur Officier dans l'armée Imperiale. On avoit commencé à le connoître par le ſervice qu'il avoit rendu dans la guerre d'Urbin ; & il s'étoit pouſſé depuis en peu de temps dans les plus conſiderables emplois, par la profeſſion qu'il faiſoit d'accommoder ſa Religion aux intereſts de ſon Maître, & par la ſoupleſſe & le rafinement de ſon eſprit, qui le rendoient également propre pour le cabinet & pour la campagne.

Il ſervoit de ſurveillant à Bourbon ; & l'autorité

que cette commiſſion ſecrette donnoit à ſes avis, luy inſpira la hardieſſe d'écrire à l'Empereur: Que ce ſeroit trop hazarder que de mettre toutes les forces Imperiales à la diſcretion d'un rebelle, qui pretendoit n'avoir pas été bien reçu: Que les juſtes precautions qu'on avoit été obligé de prendre à ſon égard l'avoient fait appercevoir de ſa faute, & qu'il ne cherchoit plus que les moyens de la reparer par une ingratitude de même nature: Qu'on luy en feroit naître l'occaſion en luy permettant de s'avançer d'abord juſqu'à Lyon, parce qu'il pourroit alors meriter ſa grace du Roy Tres-Chrétien en luy ſacrifiant l'Armée de Sa Majeſté Imperiale, & en retournant avec luy dans le Duché de Milan, dont le recouvrement ſeroit d'autant plus facile, qu'il n'y auroit demeuré perſonne pour le défendre: Que pour prevenir ces deux inconveniens, il faloit ordonner à Bourbon d'aſſieger une Ville maritime de Provence; & luy donner deux Collegues dans le commandement de l'Armée, qui auroient ordre de ne luy obeïr qu'en de certaines circonſtances: Que l'un de ces Collegues ſeroit établi pour commander l'armée Navale, où l'on mettroit les meilleures troupes ſous pretexte de combatre la flotte de France, mais en effet pour reſiſter à Bourbon en tout évenement; & l'autre agiroit avec luy ſur terre, ſous couleur que les Eſpagnols refuſoient d'obeïr à un Chef qui n'étoit point de leur Nation. L'avis de Moncade fut d'autant mieux reçu dans le Conſeil de Madri, qu'on y étoit moins informé des affaires de France. On renvoya la Motte des Noyers avec des preſens; mais l'ordre qu'on luy donna pour Bourbon, 1524.

1523. n'étoit point conforme au projet qu'il avoit mis entre les mains de l'Empereur. [a] Il portoit que Bourbon entreroit dans la Provence par la riviere du Var avec cinq cens Lances, huit cens Chevaux legers, cinq mille Alemans, autant d'Espagnols naturels, & trois mille Italiens; & que les Espagnols seroient commandez par le Marquis de Pescaire leur Colonel, de peur qu'ils ne fissent difficulté d'obeïr à un étranger, dequoi l'on faisoit quelque sorte d'excuse à Bourbon. Mais on ne l'aissoit pas d'ajoûter que Lanoy sans dépendre de luy, demeureroit cependant avec le reste des forces Imperiales dans le Milanez, pour le garantir d'insulte si les François s'ingeroient d'y renvoyer des troupes par voye de diversion.

[a] Dans l'ordre que reçut Bourbon pour l'expedition de Provence.

Bourbon n'eut pas plûtôt reçeu cet ordre si peu conforme à son projet, qu'il se douta du mauvais office qu'on luy avoit rendu. Neamoins comme il ne pouvoit ni repliquer ni se plaindre sans augmenter les soupçons qu'on avoit de luy, ni sans donner à ses ennemis un nouveau sujet de le decrediter, il entra dans la Provence par le Comté de Nice, & prit les Villes de Toulon & d'Arles. Il reçut ensuite un billet qui l'avertissoit que la Reine venoit de mourir à Blois d'un mal que son Mary luy avoit donné, luy laissant trois fils & autant de filles.

Comme cette Princesse étoit extraordinairement aimée par le souvenir de Loüis Douze son pere, & par sa propre vertu; & que la dureté du regne present faisoit regretter par tout la douceur du passé, Bourbon crut que la maniere dont elle étoit morte suffiroit pour exciter une revolte en France, si les mécontens se

voyoient appuiez par un secours assez proche. 1524.

Sur cette supposition il assembla le Conseil de guerre composé de Moncade, qui pour recompense de son avis avoit eu le commandement de la Flotte Imperiale, de Pescaire, d'Urbina, d'Alarcon, & de quelques autres Officiers Subalternes. Il n'oublia rien pour leur persuader de traverser le Rône, en leur remonstrant que la meilleure partie de la Cavalerie Françoise avoit été ruinée par les fatigues des trois precedentes campagnes : Que François Premier se trouvoit sans argent ; & qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour l'empêcher d'en tirer de ses peuples, que de porter la guerre au milieu de son Estat.

Mais le Conseil de guerre au lieu d'écouter avec joye sa proposition, la traita de temeraire ; & Moncade luy déclara que s'il n'alloit assieger la Ville de Marseille, il l'abandonneroit, & rameneroit sa Flotte au Royaume de Naples. Ainsi Bourbon contraint de reçevoir la loy de ses Officiers, mena l'Armée des Imperiaux devant Marseille : mais auparavant il fit une derniere tentative, pour découvrir si ceux qui le contredisoient avec tant d'obstination en avoient un ordre secret. Il leur proposa de se saisir au moins d'Avignon pour avoir toute la liberté du Rône, & pour empêcher Marseille d'être secouruë ; mais il les trouva preparez à luy répondre qu'ils n'avoient garde de donner au Pape un pretexte plausible de rompre avec l'Empereur quand il luy plairoit, en s'emparant sans autre droit que celuy de bien seance d'une Ville qui appartenoit au saint Siege.

Le siege de Marseille fut long : car outre qu'il y

1524. avoit deux cens Lances & trois mille mieux Soldats en garnison, les Habitans avoient une aversion particuliere de tomber sous la domination d'Espagne, parce qu'ils avoient autrefois été surpris & pillez par le Roy Alphonse Cinq, en retournant de Naples en Arragon. Ils avoient si à propos terrassé leurs murailles, qu'aprés une baterie de quarante jours la bréche ne fut pas raisonnable. Le Roy profita de ce loisir pour amasser de l'argent, & pour rétablir son Armée. Il leva quatorze mille Suisses, & Suffolc & Vaudemont luy menerent six mille Alemans. Le Mareschal de Chabannes qui s'étoit avancé avec la Cavalerie Françoise pour observer la contenance des Assiegeans, se moqua du scrupule qu'ils avoient fait d'entrer dans Avignon, & s'en saisit sous couleur de la conserver au Pape. Bourbon qui avoit prévû le mal, le jugea sans remede; & demanda aux mêmes Officiers Espagnols qui s'étoient opposez avec tant d'obstination à son dessein, s'ils persistoient encore dans la resolution de prendre Marseille. La réponse qu'ils luy firent témoigna combien ils étoient changez, puis qu'ils se contenterent de luy repartir que c'étoit à luy de les commander; mais on voyoit assez qu'ils cachoient sous cette apparente deference, le mauvais état de leurs affaires.

La longueur du siege avoit emporté la fleur de leurs troupes, & reduit le reste dans une langueur qui n'étoit pas supportable. Ils alloient avoir sur les bras toutes les forces d'un puissant Royaume, & sur tout l'argent leur manquoit. Le mal-entendu venoit de ce que l'Empereur n'avoit approuvé l'entreprise de

Provence, que sur l'esperance de tirer quatre cens mille écus de la Castille, & des Royaumes unis à celuy-là. Il en avoit assemblé les Etats à Tolede; qui bien loin de contribuer extraordinairement, l'avoient exhorté de les décharger pour deux ans des anciennes taxes, afin que le Païs se pût remettre de la guerre civile, dont il ne venoit que de sortir. 1524.

Le contre-coup de ce refus avoit porté jusqu'en Angleterre; parce que l'Empereur faute d'argent n'avoit pû jetter une Armée dans la Guyenne, ni lever des troupes dans les Païs-bas, comme il l'avoit promis; & les Anglois voyant qu'il contrevenoit au Traité, s'étoient aussi dispensez de l'executer, en ne debarquant point d'Armée à Calais, & en refusant de payer à celle de Bourbon le second mois de la solde qu'ils avoient promise pour le reste de l'année.

Toutes ces difficultez étoient également invincibles; & Bourbon aprés les avoir examinées, proposa de lever le siege de Marseille. Il fut obei avec plus de hâte qu'il ne pretendoit, sur la nouvelle que le Roy venoit d'entrer dans Avignon avec une Armée de cinquante mille hommes. Toute la precaution qu'apporterent les Imperiaux dans leur retraite, fut de faire embarquer leur Artillerie sur la flotte de Moncade; & de retourner dans le Duché de Milan, avant qu'il fût attaqué.

La moitié d'Octobre étoit déja passée; & l'Hyver qui commençoit à se faire sentir, rendoit le passage des Alpes si difficile, que tout autre que le Roy ne se fût point hazardé de les traverser; mais aprés avoir obligé par son aproche les Imperiaux à deloger de

1524. la Provence; il s'imagina que rien ne seroit plus capable d'arrester sa valeur. Il n'écoûta plus que le conseil de Bonnivet, qui l'excitoit à poursuivre les ennemis qu'il traitoit de demi-vaincus; & luy en promettoit le triomphe sans les avoir combattus, pourvû seulement que Sa Majesté les devançât.

Il ajoutoit mémes des interests d'amour à ceux d'Estat; & prenant le Roy par son foible, il luy representoit agreablement que la possession de la plus belle fille du monde, le recompenseroit assez des travaux qu'il y avoit à souffrir en traversant le Mont Senis. Cette ravissante personne étoit la méme Clarice dont les charmes avoient abregé la vie de Colonne. Bonnivet en étoit devenu amoureux dés qu'il l'avoit veuë aprés la bataille de Marignan; & c'étoit autant pour la revoir que pour reparer sa faute, qu'il sollicitoit son Maître de retourner à Milan.

Ce fut en vain que les autres Ministres & generalement tous les officiers de guerre, voulurent dissuader ce Voyage. Le Roy leur ferma la bouche en défendant d'en parler; & en disant par raillerie, que ceux qui craignoient le froid pouvoient demeurer en Provence. sa Mere avertie de son dessein par les Creatures qu'elle entretenoit auprez de luy, partit d'Avignon pour l'en détourner, & luy dépecha trois Couriers l'un sur l'autre pour le conjurer de l'attendre.[a] Mais il luy manda par le dernier qu'elle ne s'incommodât pas à le suivre, & qu'elle retournât à Paris pour y faire verifier des Lettres de Regence qu'il luy envoya; ajoutant qu'aussi bien il étoit déja si loin, qu'elle ne le pourroit atteindre. Il partit sans être accompagné

[a] Dans le Journal de Louise de Savoye.

compagné que de vingt mille hommes de pied, mais sa Cavallerie étoit la meilleure qu'il y eût eu en France de memoire d'homme. On y voyoit deux mille hommes d'armes tous Gentils-hommes aussi-bien que la plûpart de leurs Archers, commandez par le Roy de Navarre, le Duc d'Alençon, & le Comte de saint Pol, le Duc d'Albanie Prince du Sang d'Ecosse, les Comtes de Vaudemont & de Chaligny freres du Duc de Lorraine, le celebre Loüis de la Trimoüille encore vigoureux & capable de toutes les fonctions militaires, quoi qu'âgé de soixante & quinze ans, les Maréchaux de Chabannes, & de Foix, Galeas de saint Severin grand Ecuyer, le vaillant Loüis d'Ars, l'Amiral de Bonnivet, & les Seigneurs de Montmorency, de Brion, & de Montchenu, favoris. 1524.

Comme le succez dépendoit entierement de la diligence, parce que Lanoy étoit demeuré presque seul dans le Duché de Milan, ses Alemans l'ayant quitté faute d'argent : aussi les deux Armées ennemies se hâterent de sorte, qu'elles arriverent en même jour, la Françoise auprés de Verceil, & la Confederée à Albe, c'est-à-dire qu'elles étoient également avancées : Mais deux jours aprés Pescaire s'étant separé de Bourbon, fit prés de vingt lieuës avec la Cavalerie de Naples, & l'Infanterie Espagnole. Il entra dans Pavie où Lanoy s'étoit avancé pour le recevoir, dans le même temps que l'avantgarde du Roy, nonobstant qu'elle eût essuyé toutes les incommoditez inevitables à ceux qui durant l'Automne marchent en

1524. Païs ennemy, arrivoit sur le bord du Tezin; & ceux qui supputerent le temps avec plus d'exactitude, remarquerent qu'elle n'avoit été prevenuë par les Espagnols que d'un demi-quart d'heure.

Son approche faisant juger qu'elle en vouloit à Pavie, Bourbon & Pescaire qui n'étoient pas en état ni de soûtenir ni d'attendre sa premiere impetuosité, jetterent dans la Place une garnison de trois cens Lances, & de cinq mille hommes de pied, qui composoient l'élite de leurs troupes, sous les ordres d'Antoine de Léve, qui de simple Cavalier qu'il avoit été dans l'Armée du grand Capitaine, s'étoit élevé par son merite à la charge de Colonel de la Cavalerie legere. Ils marchoient avec la même diligence pour entrer dans Milan, lors qu'ils furent arrêtez à michemin par une Lettre de Moron. Ce Chancelier de Milan mandoit à Pescaire que cette Ville autrefois si superbe n'étoit plus qu'un grand Cimetiere, où l'on avoit enterré depuis deux mois plus de cinquante mille personnes mortes de peste. * Qu'on n'y trouveroit ni vivres, parce que les Païsans n'en avoient osé aporter, ni argent, puis que les Familles accomodées s'étoient toutes retirées, ni remparts en état de défense à cause qu'on les avoit negligez durant la maladie. Il ajoûtoit que l'état pitoyable où il avoit trouvé le peu qui restoit de Bourgeois, l'avoit tellement attendri, qu'il leur avoit conseillé de s'accommoder au temps, & de se rendre aux François.

* Dans la Lettre du Chancelier Moron à Pescaire du 4. Novembre 1524.

Pescaire en lisant cette Lettre ressentit tous les mouvemens de defiance, & de jalousie, ausquels il n'étoit

que trop sujet. Il s'imagina que Moron avoit changé de party pour la quatriéme fois; & la nouveauté de cet accident pretendu, le fit longtemps raisonner sur ce qui pouvoit en être la cause. Il s'arresta enfin à cette pensée que les Italiens s'étoient desabusez; & que voyant qu'il leur étoit inevitable de tomber sous la domination des François, ou sous celle des Espagnols, ils s'étoient determinez d'attendre les bras croisez, qui de l'Empereur ou du Roy Tres-Chrétien seroit leur Maître, & de ne plus travailler eux-mêmes à forger leurs chaînes. 1524.

Ce qu'il y eut de plus bizarre, fût que cette supposition toute chimerique qu'elle étoit passa en un moment de la tête de Pescaire dans celles de Bourbon, de Lanoy, & des autres Officiers Espagnols; & qu'elle fut capable de leur faire quitter le nom de Confederez, dont ils avoient abusé les Peuples depuis quatre ans, pour prendre celuy d'Imperiaux. Cependant Moron étoit si éloigné du changement dont on le soupçonnoit, qu'il n'avoit pas mêmes averti Sforce de l'état où étoit Milan: d'où il étoit arrivé que ce Duc s'étant mis en chemin pour y aller, se fût infailliblement jetté entre les François, s'il n'eût heureusement rencontré le Marquis de saint Ange Maître de l'Artillerie Imperiale, qui l'avertit du danger.

Mais comme on explique toutes choses au sens dont on est prévenu, Pescaire crut que le dessein que Sforce avoit témoigné d'aller à Milan, étoit feint; & se confirma dans son opinion, lors qu'il apprit que Mo-

1524. ron avant que de sortir de Milan avoit renforcé la garnison du Château d'autant de munitions & de Soldats du Païs, qu'il en avoit pû trouver. Cet avis l'obligea d'envoyer deux cens hommes d'armes sous la conduite d'Alarcon, pour épier la contenance des Bourgeois ; & ce renfort tout foible & disproportionné qu'il étoit n'eut pas plutôt paru, qu'ils le reçurent avec joye, & offrirent de rompre la capitulation qu'ils étoient sur le point de signer pour se rendre aux François. Mais Alarcon se contenta d'avoir éprouvé leur constance ; & sortir par la Porte de Rome pour se retirer à Lodi, dans le même tems que le Marquis de Saluce qui menoit la premiere Brigade de l'avangarde Françoise, entroit par les Portes de Verceil & de Pavie. Les Imperiaux suivirent le chemin qu'Alarcon leur avoit montré, & l'allerent joindre à Lodi.

La Trimoüille qui commandoit l'avangarde de François Premier, avertit Sa Majesté demeurée à Vigeuano avec son Corps de bataille & son arriere garde, de l'heureux commencement de ses armes, & demanda de nouveaux ordres. Le Conseil de guerre fut assemblé ; & le Duc d'Albanie, les Maréchaux de Chabannes, & de Foix, Loüis d'Ars, & les autres vieux Officiers, furent d'avis de ne s'attacher à aucun siege, mais de poursuivre les ennemis, & de les accabler avant qu'ils eussent pris haleine, aprés une si longue & si difficile marche qu'avoit été la leur entre les Montagnes depuis Marseille jusqu'à Lodi. Leur raison étoit que puis que la Ville de Milan s'étoit renduë

d'elle même au Roy, elle se conserveroit bien sans qu'il fût besoin d'y laisser d'autres gens de guerre, que ceux qui seroient necessaires pour empêcher les sorties de la garnison du Château, qui tenoit encore pour Sforce ; & que par consequent la Trimoüille avec le reste de l'avantgarde pourroit se mettre aux trousses des Alemans qui marchoient les derniers, comme plus pesamment armez, & les contraindre de faire halte jusqu'à ce que le reste de l'armée Françoise les eût atteints. 1524.

Le seul Bonnivet qui commençoit déja de contribuer à son malheur, & quelques autres jeunes Capitaines qui luy étoient redevables de leurs Charges, furent de sentiment contraire, & proposerent le siege de Pavie qui fut aussi-tôt resolu, contre la maxime ordinaire des Rois precedens de laisser prendre les resolutions pour la guerre à la pluralité des voix.

La condescendance fatale qu'eut alors François Premier pour son Favory, doit être contée pour la plus grande faute qu'il fit durant son Regne ; car ni les précautions de Bourbon, ni la valeur de Pescaire, ni l'autorité de Lanoy, n'étoient pas capables de preserver l'armée Imperiale de la défaite, ou du débandement dont elle étoit menacée ; si on l'eût poursuivie. Elle étoit infectée de la dissenterie & du flux de sang, qui sont les avant-coureurs de la peste. Sa longue & penible marche l'avoit tellement lassée, qu'il n'y avoit presque plus de soldats capables des fonctions militaires. Elle étoit presque toute nuë, les habits des

1524. soldats s'étant usez par les pluyes continuelles au Siege de Marseille, ou déchirez au retour en repassant les Alpes. Elle n'avoit ni argent pour en racheter d'autres, ni credit pour subsister en un lieu où elle n'étoit plus soufferte que par bien seance, aprés avoir renoncé à la confederation. Elle étoit presque desarmée, parceque les soldats pour faire plus de diligence s'étoient déchargez par le chemin de tout ce qui les incommodoit; & pour comble de malheur il n'y avoit point de munitions de guerre ni de bouche dans Lodi, où elle alloit.

Ainsi les François pouvoient la combattre à leur avantage, ou la dissiper sans rien hazarder, en se contentant de faire avancer la Trimoüille sur le bord de l'Adde; qui l'empêchant de traverser cette Riviere luy eût ôté le refuge de Cremone où étoit sa derniere ressource, & l'eût obligée à composer avec luy pour sortir du Duché de Milan, pendant que les villes d'Alexandrie & de Pavie se voyant abandonnées par les Imperiaux, auroient capitulé sans attendre d'être assiegées.

Ce mal entendu ne vint pas plutôt à la connoissance de Léve, qu'il se mit en devoir d'en profiter. Il resolut de se défendre jusqu'à la derniere extrêmité dans Pavie, où le Roy l'assiegea le vingt-huit d'Octobre mil cinq cens vingt-quatre. Cét Espagnol étoit petit, de mauvaise mine, & de peu de santé. Il s'étoit élevé par la subtilité de son esprit, & par le rafinement de sa malice. * Il avoit beaucoup de courage, quoi qu'il semblât avoir un peu trop de retenuë. Son

* Dans la vie du Marquis de Pescaire.

ambition étoit si demeusurée, qu'il ne pouvoit la cacher assez, quoi qu'il usât de toute l'adresse imaginable pour la couvrir; & pour achever de le depeindre, il étoit de ces Capitaines qui font gloire d'ajuster leur Religion aux interests de leur Prince. 1524.

La haute reputation qu'il pretendoit acquerir en devenant le Liberateur de son party, & en donnant de l'exercice à toutes les forces de France commandées par le Roy Tres-Chrétien en personne, luy fit si bien menager le travail de sa garnison, que ses murailles & ses dehors furent reparés en peu de temps, & un fossé large & profond creusé derriere avec des défenses pour en disputer la traverse.

Le Roy dressa deux batteries, qui firent breche en deux jours & demy. L'assaut fut donné & soûtenu avec beaucoup d'obstination & de perte de part & d'autre, jusqu'à ce que cinq ou six François montez sur le haut des ruïnes, aperçurent le nouveau fossé derriere garni d'Arquebusiers: ce qui refroidit leur ardeur, & les fit retirer avec la même precipitation qu'ils y étoient montez.

Le Mareschal de Foix voulut renouveler l'attaque, & fit mettre pied à terre à sa Cavalerie, comme il en avoit usé au siege de Novarre; mais ayant reconnu de ses propres yeux le même retranchement qui avoit fait cesser le premier assaut, il jugea que ce seroit se perdre inutilement avec l'élite de l'Armée, que de passer outre; & descendit de dessus la breche pour en aller faire son raport dans le Conseil de guerre, où l'on arrêta que la Place seroit

1524. desormais attaquée par une autre voye.

Le Tezin se divise en deux parties inégales à une lieuë au dessus de Pavie, qui se reünissent à une lieuë au dessous. La plus grande qui retient le nom du Fleuve baigne les murailles de la Ville, & la plus petite qui s'en écarte s'appelle Graveleon.[a] Les Espions avoient raporté que Pavie n'étoit point fortifiée le long de l'eau; parce que le Tezin y étoit si extraordinairement profond, qu'on ne le pouvoit traverser à gué en quelque saison que ce fût. Surquoy Bonnivet se persuada qu'en le détournant à l'endroit où il se divise, & le faisant passer tout entier dans le Graveleon, on entreroit dans Pavie à pied sec, & aussi aisément que fit Cyrus dans Babylone. Jacques de Silly Bailly de Caën se chargea de la conduite du travail; mais aprés une dépence effroyable, & trois semaines de temps inutilement perduës, l'Hyver gâta tout ce qu'on avoit commencé; & la Riviere enflée par les neiges, se maintint dans son lit ordinaire malgré les efforts de trente mille Pionniers.

[a] Dans la Relation du cinq de Novembre 1524. envoyée par François Premier à sa mere.

Les Generaux de l'armée Imperiale employoient mieux le temps; & Bourbon n'avoit pas plûtôt vu le Roy a taché devant Pavie, qu'il étoit allé conjurer le Duc de Savoye de luy prêter de l'argent. Ce Duc n'étoit plus le méme à l'égard de la France, qu'on l'avoit vu trois ans auparavant; & l'on trouvera difficilement dans l'Histoire un changement aussi bizarre, & aussi funeste, que fut le sien. Il avoit toûjours vécu avec la mere du Roy sa sœur dans une liaison si étroite, qu'il

qu'il n'y avoit rien de secret entre eux; & il avoit aimé le Roy avec autant de tendresse, que s'il eût été son fils unique. Il luy avoit fait passer les Alpes par un chemin inconnu, d'où s'étoient ensuivies la défaite de Colonne, & la Victoire de Marignan. Il l'avoit informé à point nommé de ce qui se tramoit en Italie au prejudice des François; & luy avoit fourni tout ce qui se trouvoit dans ses Etats, capable d'y remedier. Cependant il n'eut pas plûtôt épousé l'Infante Beatrix de Portugal, sœur puînée d'Isabelle qui devoit se marier avec l'Empereur, que l'inclination dominante qu'il avoit eüe pour les François degenera en une haïne irreconciliable pour eux. 1524.

On ne sçait ni la cause ni le pretexte de cette inconstance; & l'on devine seulement que l'Infante de Portugal qui étoit la plus altiere Princesse de son siecle, ne voulut point ceder à sa Tante, qui n'étoit que femme d'un Comte, quoi que mere d'un Roy; & qu'elle prefera l'Empereur son oncle & son futur beaufrere tout ensemble, à François Premier qui n'étoit que neveu de son mary.

Quoi qu'il en soit Bourbon se prevalut avec tant d'adresse du changement qu'il remarquoit dans l'esprit du Duc de Savoye, qu'il l'obligea de faire, pour chasser les François d'Italie, ce qu'un de ses Predecesseurs avoit fait pour les y introduire. Ce Duc luy presta & permit d'engager les mêmes pierreries sur lesquelles Charles Huit avoit trouvé de l'argent à la banque de Genes pour aller à la conquête de Naples.

1524. Bourbon en tira de bonnes Lettres de change, avec lesquelles il prit la poste pour l'Alemagne, & arriva à Nuremberg où il confera avec Georges de Fronsperg Gentil-homme de reputation, qui avoit succedé à Sequingue pour l'intelligence des affaires de l'Empire, & pour le credit parmy les gens de guerre.

Fronsperg étoit de taille de geant, & de force extraordinaire, il aimoit la gloire de sa Nation; & se plaignoit qu'elle eût été obscurcie depuis un siecle par les Suisses, en ce qui regardoit les armes. Il en attribuoit la faute à la negligence des avanturiers Alemans, qui s'enrôloient indifferemment sous toutes sortes, de personnes; & se proposoit d'y remedier, en les accoûtumant à choisir des Chefs de Maison & d'experience. De plus il avoit été des premiers à se declarer pour Luther; & sa hayne contre le Pape étoit si grande, qu'il ne demandoit qu'à passer dans l'Italie pour attendre si l'occasion de nuire à sa Sainteté, ne se presenteroit point lors qu'il en seroit proche.

Bourbon le trouva dans cette disposition; & le pratiqua si bien, qu'il luy fit lever en trois semaines dix mille vieux Soldats, à condition qu'il les commanderoit. Ces troupes furent conduites à la haste vers l'Italie; & Bourbon alla dans le Duché de Virtemberg, où le Comte de Lodron faisoit une levée de six mille hommes, de l'argent qu'il luy avoit envoyé. La levée se trouva preste, & Bourbon la conduisit dans le Duché de Milan; & rétablit par deux renforts si considerables les affares de l'Empereur, qui ne

pouvoient autrement éviter d'être ruïnées. Cependant il étoit parti d'Italie contre le sentiment de Lanoy & de Pescaire ; qui s'imaginoient si peu qu'il dût reüssir, qu'ils s'engagerent par écrit à l'Eveque de Capouë, que le Pape leur avoit envoyé en qualité de Nonce extraordinaire pour les disposer à la Paix, d'accepter une Treve de cinq ans, durant laquelle le Roy Tres-Chrêtien demeureroit en possession de tout ce qu'il y a du Duché de Milan au deça de l'Adde, excepté la ville de Lodi.

Cette proposition ne pouvoit être plus avantageuse à François Premier, puis qu'elle luy donnoit moyen de reparer la faute qu'il avoit commise en s'engageant au siege de Pavie : car outre le pretexte honorable que ses propres ennemis luy fournissoient de se degager d'une entreprise douteuse, Pavie étant du nombre des Places qui luy devoient être renduës ; il étoit d'ailleurs assuré de ruïner les Imperiaux sans agir, parce que la partie du Duché de Milan qui luy devoit demeurer étant la plus grande sans comparaison, & la plus fertile, ses troupes y eussent subsisté commodement, & reçu de jour en jour des rafraichissemens de la Provence & du Dauphiné : au lieu que les Imperiaux resserrez dans un coin de terre desolé, sans argent, & sans communication avec le reste de leurs Etats, se fussent inevitablement débandez avant que la Tréve eût esté finie. [a] Mais une premiere irregularité quelque legere qu'elle soit à la guerre, en attire une infinité d'autres sans qu'on y prenne garde.

[a] Monsieur de Langey dans le Traité de l'Art militaire.

Le même Bonnivet qui étoit auteur du siege de

1524. Pavie, traita de ridicule l'ouverture du Nonce; & persuada le Roy son Maître, que comme l'Espagne avoit raison de vouloir conserver par la negotiation au moins une partie de ce qu'elle ne pouvoit eviter de perdre entierement par les armes : aussi les François se feroient un tort irreparable en acceptant & mêmes en écoutant ses offres, puisqu'ils étoient assurez de trouver dans Pavie qu'ils prendroient bien-tôt les clefs des autres Villes du Duché de Milan.

Ainsi l'Evesque de Capouë fut renvoyé sans réponce; & le Pape qui n'étoit ni moins timide ni moins irresolu que l'avoit été Leon Dix, quoy qu'il eût témoigné plus de courage qu'il n'en ressentoit en effet lorsqu'il n'étoit encore que Cardinal neveu, ne pensa plus qu'à se mettre en tout évenement à l'abri de la tempête. Comme il se voyoit hors d'esperance d'une suspension d'armes, il suivit l'exemple de ses Predecesseurs, qui luy avoient appris à s'accommoder de bonne heure avec le parti qu'ils prevoyoient devoir être heureux; avec tant de secret neanmoins & de precaution, qu'ils le pussent quitter au cas qu'il restât le plus foible.

Il fit negocier par le Comte Albert de Carpi son Agent auprés du Roy une Ligue défensive & offensive avec la France; & lors que les principaux Articles en eurent été reglez, il dépêcha pour la conclure Jean Mathieu Gilberti Evéque de Veronne son Dataire, qui avoit toute sa confiance; mais comme il faloit que ce Ministre passât par le Camp des Imperiaux,[a] on s'avisa pour déguiser la veritable cause de

[a] Dans l'Apologie de Lanoy contre Bourbon.

ſon voyage de luy faire propoſer à Lanoy, non plus une Treve, mais une Paix aux mêmes conditions que la France venoit de rejetter. 1524.

Lanoy avoit reçeu le même jour des Lettres de Bourbon, qui l'avertiſſoient que Fronſperg étoit déja ſur la frontiere d'Italie avec ſes dix mille Alemans. Cette nouvelle luy avoit redonné courage, & il ne craignoit plus autre choſe ſinon que le Dataire le vînt prendre au mot de la part du Roy ſur la Treve de cinq ans : mais entendant qu'il luy faiſoit une propoſition toute nouvelle, il la rejetta ſur le tort viſible qu'y ſouffroit l'Empereur ; & le Dataire qui n'avoit pas d'autre intention que de paſſer, ne s'amuſa point à repliquer. Il demanda ſeulement un Sauf-conduit, ſous pretexte qu'il alloit diſpoſer les François à ſe relâcher en conſideration de la Paix. On le luy fit expedier auſſi-tôt, tant on étoit aiſe d'être delivré de ſes importunitez, & le Dataire ſe haſta d'aller trouver le Roy. Il ſigna les Articles concertez par le Prince de Carpi, dont les principaux obligeoient la France à proteger le ſaint Siege, la Maiſon de Medicis, & l'Etat de Florence ; & reciproquement le Pape engageoit ſa perſonne, ſa Maiſon qui ne conſiſtoit alors que dans Alexandre & Hypolite de Medicis, & les Florentins, à ne donner aucun ſecours aux Imperiaux. La confederation ne devoit être terminée que par la mort de ſa Sainteté, ou par celle du Roy ; & n'avoit pas beſoin d'être confirmée dans toute ſa vigueur, lors que les François ſeroient paiſibles poſſeſſeurs du Duché de Milan. Tout ce qu'il y avoit de

1524. particulier pour le ſaint Siege, étoit qu'il reſervoit le pouvoir de rendre le Traité public quand il le jugeroit à propos; & que cependant le Roy Tres-Chrétien ne pourroit, ni le reveler, ni faire aucune demonſtration qui ſervît à faire ſoupçonner la verité.

Fin du quatriéme Livre.



ARGUMENT
DU CINQUIE'ME LIVRE.

Le siege de Pavie tire en longueur par la faute des François ; & Bourbon conduit en Italie seize mille Alemans, qu'il avoit levez de l'argent emprunté sur des pierreries. Il fatigue l'Armée du Roy par de continuelles escarmouches ; & la défait enfin avec tant de succez, que Sa Majesté même demeure prisonniere : mais les Italiens qui avoient été contre la France pendant qu'elle étoit florissante, se liguent pour elle, aussi-tôt qu'ils la voyent malheureuse. Il ne tient pas à eux qu'ils ne delivrent le Roy ; & la seule perfidie de Pescaire, les empêche de se défaire des Espagnols. L'Empereur delibere s'il delivrera le Roy, & à quelles conditions. Il suit le pire des trois Conseils qui luy sont donnez, & met en liberté le Roy d'une maniere peu genereuse. Le Roy signe tout ce qu'on luy presente pour sortir de prison, aprés avoir fait des protestations contraires, & s'excuse ensuite sur ce qu'on a exigé de luy des choses opposez aux Loix fondamentales de son Etat. La Duchesse d'Alençon sa sœur va en Espagne pour travailler à sa liberté. Elle y trouve le Connestable, & luy redonne de l'amour. Le Connestable qui avoit été plus heureux pour l'Espagne qu'il ne s'attendoit de l'être, s'en répent, & pense serieusement à reparer les fautes qu'il a faites : mais il est trop tost découvert, & on ne luy

donne pas le loisir d'executer ce qu'il avoit projetté. On le renvoye en Italie, & l'on amuse la Duchesse d'Alençon afin qu'elle laisse passer les deux mois portez par le Sauf-conduit qui luy avoit été donné, & qu'on ait pretexte de l'arrêter prisonniere: mais un Espagnol officieux, l'avertit cinq jours auparavant, du piege qu'on luy dresse. Elle monte à cheval: elle fait vingt lieuës d'Espagne par jour, & arrive un quart d'heure avant la minuit du cinquiéme dans la Principauté de Bearne où elle se repose, & se plaint agreablement de la supercherie de l'Empereur dans les Lettres qu'elle écrit de là.



FRANCOIS



FRANÇOIS PREMIER

LIVRE CINQUIEME.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus remarquable sous son Regne durant les années 1525. & 1526.



GILBERTI Dataire du Pape Clement Sept aprés avoir traité en secret avec le Roy François Premier, luy proposa en public de partager avec Sforce le Duché de Milan; & cette ouverture n'ayant pas été mieux écoutée que la precedente qui regardoit une suspension d'armes, il prit congé & retourna dire à Lanoy Vice-Roy de Naples, que la France ne vouloit ni 1525.

1525. paix ni treve. Lanoy le laissa partir sans luy rien dire d'important : mais aussi-tôt qu'il fut à Rome, les Officiers generaux de l'armée Imperiale jugerent qu'il étoit temps de presser le Pape de se declarer ; & que sa Sainteté n'avoit plus sujet de s'en excuser, puis qu'on luy avoit donné tout le loisir necessaire pour negotier ; & qu'elle avoit reconnu par sa propre experience, que c'étoient les François qui troubloient la tranquillité de l'Europe.

Et de fait Moncade l'alla trouver à deux fins, l'une de pressentir, s'il étoit possible, ce qu'elle avoit dans l'ame, l'autre de la toucher en luy proposant des motifs d'esperance & de crainte. Il luy remontra que si elle suivoit l'exemple des deux derniers Papes, on établiroit dans la Souveraineté de Florence celuy des deux enfans de sa Maison qu'elle voudroit preferer à l'autre ; & que si elle attendoit au contraire qu'une bataille eût decidé la querelle du Duché de Milan, celuy des deux partis qui demeureroit vainqueur, traiteroit d'ennemie la Cour de Rome, aussi-bien que les autres Puissances d'Italie qui ne se seroient pas declarées pour luy.

Le Pape répondit sans se découvrir, qu'encore qu'il eût employé inutilement ses soins pour le repos de la Chrestienté, il n'étoit pas moins obligé à perseverer dans la neutralité, quand ce ne seroit que pour demeurer en état de reprendre la Negotiation, aussi-tôt qu'il y verroit assez de disposition dans les deux partis : mais comme il prévoyoit que sa conduite ne demeureroit pas long temps cachée, il envoya l'Archevêque de Capouë son Confident à Tolede où étoit

alors l'Empereur, pour l'exciter à la Paix, par la crainte que les Allemans de Bourbon ne portassent en Italie l'Heresie nouvelle de Luther, dont ils étoient la plûpart infectez. L'Archevêque trouva l'Empereur dans une disposition si favorable pour negotier, qu'il auroit pû conclure la Paix en un jour, s'il en eût eu pouvoir de la France. Les raisons dont il se servit ne pouvoient être plus fortes ni plus pressantes pour arrêter au moins durant un an ou deux l'ambition de sa Majesté Imperiale. Elles étoient tirees de ce que l'Espagne ne vouloit rien contribuer pour la guerre d'Italie qu'elle disoit luy être indifferente, & l'Empereur n'étoit pas en éat de l'y contraindre. Il luy étoit impossible de tirer de l'argent d'ailleurs; parce que les Anglois sous pretexte que Bourbon avoit refusé de ratifier le dernier Traité fait avec eux, non seulement s'étoient dispensez de fournir la somme promise pour la subsistance des Imperiaux dans le Duché de Milan, mais avoient mêmes pressé l'Empereur de leur payer ce qu'il leur devoit, ou de leur donner pour gages du principal & des interests les Places Maritimes des Païs-bas. Pour entendre en quoy consistoit le nœud de l'affaire, il faut presupposer que l'Empereur avant que de rompre avec la France, avoit offert à Henry Huit Roy d'Angleterre la carte-blanche pour l'attirer dans son parti [a]; & ce Roy avoit fait inserer dans un Article secret que l'Empereur le dédommageroit de tout ce qu'il perdroit en se detachant des interests de la France; & pour s'expliquer davantage il avoit exigé que Sa Majesté Imperiale le rembourceroit des cinquante mille écus de pension

[a] Dans les Articles secrets des Traitez de 1525. entre l'Espagne & l'Angleterre.

1525. que la France donnoit à l'Angleterre, dés vingt mille écus que le Cardinal Volsey, & quelques autres Conseilers d'Etat d'Angleterre tiroient tous les ans de François Premier du consentement de leur Maître, & de trente mille écus que la sœur du Roy d'Angleterre recevoit tant pour son doüaire que pour ses conventions en qualité de veuve du Roy Loüis Douze. L'Empereur s'étoit obligé de payer ces trois Articles exactement & par avance; cependant la troisiéme année s'étoit écoulée, sans qu'il eût commencé d'y satisfaire. De plus les Venitiens incertains de ce que deviendroit Pavie, reservoient leurs forces pour se garantir du parti qui seroit vainqueur, & les autres Princes d'Italie suivoient leur exemple. Le chagrin de tant de fâcheuses nouvelles qui venoient toutes à la fois, avoit donné la fievre quarte à l'Empereur; & l'Archevêque de Capouë le trouvant au lit, l'eût infailliblement porté a poser les armes, s'il eût pû montrer que le Roy de France étoit dans la même disposition. Mais comme il ne parloit que de la part du Pape; & qu'il n'osoit rien avancer au nom de François Premier de peur d'être desavoüé, l'Empereur crut qu'il y alloit de sa dignité de faire bonne mine; & répondit qu'il ne pouvoit oüir parler d'accord, pendant que le Roy Tres-Chrétien étoit campé devant une Ville du plus beau Fief de l'Empire.

L'Archevêque au retour d'Espagne passa par Pavie, où il trouva le Roy qui pensoit à une nouvelle entreprise, sans être assuré du succez de celle qu'il s'agissoit alors d'executer. Sa Majesté avertie que Lanoy n'avoit presque point laissé de gens de guerre

1525.

dans le Royaume de Naples, s'étoit imaginée que la conqueste en seroit facile, & avoit formé le dessein de détacher une partie de son Armée pour l'y envoyer. Elle n'attendoit plus que la permission du Pape, sur les Terres duquel il faloit passer: mais sa Sainteté au lieu d'approuver ce projet, comme ont écrit du Bellay parmi les François, & Capella entre les Italiens, le traita de ridicule, supposant que Bonnivet en étoit auteur. Les raisons qu'elle en écrivit au Roy [a] ne pouvoient être ni plus convaincantes ni plus interessées. Elle remontroit que la France devoit éviter sur tout, non seulement d'attaquer Naples, mais encore de donner lieu de soupçonner qu'elle n'eût le dessein, jusqu'à ce qu'elle se fût entierement restablie dans le Duché de Milan; parce que si le seul ombrage qu'elle avoit donné en mettant le pied dans la Lombardie luy avoit suscité tant d'ennemis, le semblant qu'elle feroit de vouloir tenir l'Italie assiegée par les deux bouts en s'emparant de Milan & de Naples dans un même temps, luy en attireroit beaucoup davantage. Que les Venitiens qui n'executoient aucun des Articles de leur alliance avec l'Empereur, & menaçoient assez ouvertement de la rompre, la confirmeroient aussi-tôt comme ils firent lors que le Roy Charles Huit témoigna qu'il avoit le même desir; & que toute la grace que Sa Majesté Tres-Chrétienne pouvoit attendre du saint Siege dans cette rencontre, seroit qu'il ne se declarât ni pour ni contre elle.

[a] Dans la Lettre de Clement Sept au Roy du 13. Janvier 1525. pour dissuader l'entreprise de Naples.

Mais avant que le Gentil-homme dépeché vers le Pape fût de retour, le Roy avoit fait partir pour

1525. Naples le Duc d'Albanie Prince du Sang d'Escosse, avec une Armée de six cens Lances, d'autant de Chevaux legers, & de dix mille hommes de pied, supposant que le Pape approuveroit cette marche ; ou que du moins il la dissimuleroit, dans l'impossibilité où il seroit de la traverser faute de gens de guerre. Et de fait le Duc d'Albanie avoit déja passé le Po; & s'approchoit de l'Etat Ecclesiastique, lors qu'il reçut un Courrier du Roy, qui luy portoit l'ordre de s'arrêter, sur la nouvelle que Fronsperg avec ses Alemans venoit de joindre l'armée Imperiale, & que Bourbon étoit allé dans le Duché de Virtemberg pour en tirer d'autres troupes. Mais cinq jours aprés le Roy ayant reçu un renfort non moins considerable de Suisses & de Grisons, Bonnivet l'obligea d'écrire au Duc d'Albanie de continuer sa marche; & le Pape ne pouvant l'empêcher, crut qu'il étoit temps de faire un dernier effort sur les Chefs de l'armée Imperiale pour les disposer à la Paix.

Il leur envoya Paul Vettori General de ses Galeres, pour leur representer qu'il n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit dissuader le Roy d'executer l'entreprise de Naples ; & qu'il pensoit s'être attiré son aversion, pour avoir fait envers Sa Majesté des offices trop passionnez : Qu'il ne pouvoit non plus empêcher le Duc d'Albanie de passer sur l'Etat Ecclesiastique, sans y attirer une guerre que le saint Siege étoit incapable de soûtenir: Que comme il n'avoit ni forces ni argent, il apprehendoit que le sacré College, & l'extreme necessité, ne le contraignissent de faire un accord avec le parti qui seroit le plus puissant dans

la Lombardie; & que neanmoins en tout évenement, il donnoit sa parole de ne rien conclure contre l'Empereur. 1525.

Il ajouta pour adoucir en quelque maniere ce qu'il y avoit de menaçant dans les derniers mots que l'on vient de rapporter, que si les Imperiaux vouloient sauver leur reputation qui n'étoit déja que trop engagée, & conserver à leur Maître la Couronne de Naples, il ne desesperoit pas d'y faire condescendre les François pourveu que ce qui restoit de Places dans le Duché de Milan, & à l'Empereur, & à Sforce fût mis en sequestre, parceque le Roy avoit juré de n'accepter aucune suspension d'armes sans cette condition. Qu'il seroit ensuite facile de changer la Tréve en une Paix solide, par un expedient qui feroit cesser la jalousie des deux côtez; car comme l'Espagne & l'Italie ne s'étoient opposées au dessein du Roy que pour empécher l'union du Duché de Milan avec la Monarchie de France, elles obtiendroient ce qu'elles avoient prétendu, si le Roy cedoit ses droits au second ou au troisiéme de ses fils que l'Empereur investiroit de ce Duché avec des modifications qui l'en priveroient, si luy méme ou quelqu'un de sa Posterité venoit à monter sur le Trône de la France. Que la consideration de Bourbon, ni celle de Sforce, n'étoit pas capable d'empécher la paix, puisque Bourbon devoit être content de se voir rétabli dans ses biens & dans sa charge sous la garantie de l'Empereur & du saint Siege, & que Sforce n'avoit droit ni de refuser un accomodement semblable à celuy que son frere aîné avoit autrefois accepté, ni de pretendre raisonnable-

1525. ment que la Chrétienté demeurât en guerre pour ses seuls interéts : d'où sa Sainteté concluoit qu'on luy laissât tout le soin de faire condescendre le Roy Tres-Chrétien à ces conditions; & offroit, s'il n'y vouloit acquiescer, de renouveler la Ligue avec l'Empereur & la Republique de Venise, & de continuer la guerre à frais communs.

Les raisons du Pape exposées dans toute leur force par l'Archevêque de Capouë, ébranlerent Lanoy; car outre la honte que ce luy seroit si le Royaume de Naples se perdoit pendant sa Vice-Royauté, sa disgrace y étoit encore attachée, puis qu'on ne manqueroit pas de luy reprocher d'avoir degarni de troupes son Gouvernement dans une occasion aussi dangereuse qu'étoit l'irruption du plus grand Roy de l'Europe dans l'Italie. Mais le Marquis de Pescaire qui n'avoit pas les mêmes égards, soûtint avec sa vigueur ordinaire que l'Armée du Duc d'Albanie n'étoit pas assez puissante pour obliger le Royaume de Naples à changer de Maître;& qu'à peine suffiroit elle pour environner une Place mediocre, bien loin de reduire à l'obeïssance des François tant de grandes & de fortes Villes capables d'endurer un long siege l'une aprés l'autre. Que la querelle du Duché de Milan seroit infailliblement terminéeen peu de mois; & que si l'Empereur avoit l'avantage, il seroit assuré de recouvrer le Royaume de Naples quand il n'y resteroit de son côté, pour ainsi dire, qu'un Colombier : comme au contraire si l'armée Imperiale marchoit toute ou en partie au secours de Naples, au seul bruit de son depart, ou de son affoiblissement, les Bourgeois des Villes qui tenoient encore

core

core pour elle, porteroient leurs clefs au Roy Tres-Chrétien, & mettroient dans peu de jours les François en état de suivre le Duc d'Albanie avec le reste de leurs forces. Qu'alors tout le faix de la guerre tomberoit sur le Royaume de Naples, dont la meilleure partie intimidée par la perte du Duché de Milan se soumettroit d'abord au vainqueur, puis qu'aprés tout c'étoit un Royaume conquis, qui ne se pouvoit conserver que par la reputation des armes.[a] 1525.

Ce discours secondé par les applaudissemens des Officiers Espagnols, fut suivi & causa la plus étrange revolution dans l'Europe qu'on ait vuë depuis plusieurs Siecles. Bourbon, Lanoy, & Pescaire, écrivirent à Ascagne Colonne fils & successeur de Prosper à la charge de Connétable de Naples, qu'il jettât ce qu'il avoit de troupes dans la premiere Ville qui seroit menacée par le Duc d'Albanie, afin de l'arrêter le plus long-tems qu'il seroit possible, & congedierent modestement l'Archevéque de Capouë : mais les Lettres qu'ils luy donnerent pour porter au Pape n'étoient pas de même stile. Quoi qu'ils n'eussent encore rien découvert de sa liaison avec la France, ils ne laissoient pas de luy en témoigner du soupçon, & de luy marquer qu'ils jugeroient de son affection à la cause commune, par l'accueil qu'il feroit au Duc d'Albanie.

[a] Dans le second Manifeste du Marquis de Pescaire contre Lanoy.

Le Pape obligé de se declarer, manda le Duc de Sesse Ambassadeur de l'Empereur à Rome ; & luy dit que n'ayant point de troupes pour se garantir de celles de France, il alloit traiter avec eux. Il écrivit à Corsini son Nonce en Espagne de faire la même declaration à l'Empereur ; ce qui jetta le conseil de Madrid dans

1525. le plus grand embarras où il eût été depuis le commencement de la guerre. l'Empereur en fit des plaintes, qui témoignoient assez l'agitation de son esprit; & répondit à Corsini que l'inconstance du Pape le surprenoit d'autant plus, qu'il l'avoit moins preveuë. Sa Majesté ajoûta qu'elle n'avoit travaillé à chasser les François de l'Italie, ni par haïne puis qu'ils ne luy en avoient point donné d'occasion, ni par ambition puis que Sforce devoit recueïllir tout le fruit de la victoire; mais par les pressantes & continuelles sollicitations de Leon Dix, qui n'avoit cessé de l'importuner jusqu'à ce qu'elle eût envoyé pouvoir de traiter à Jean Manuel son Ambassadeur à Rome. Que le Pape qui avoit alors la principale direction de de l'Eglise en qualité de Cardinal Neveu, ne pouvoit avoir oublié que luy même étoit tous les jours allé à l'Hôtel de Manuel pour l'animer davantage contre les François; & que sur les inconveniens de la vacance du saint Siege & de l'élection d'un Pape qui n'auroit pas les mêmes desseins que Emmanuel avoit representées pour s'empêcher de conclure, le Pape luy avoit fermé la bouche en repliquant [a] que comme alors celuy qu'on éliroit Souverain Pontife seroit bien-tôt persuadé que le veritable interest du saint Siege consistoit à conserver la Paix dans l'Italie, ce qui seroit impossible tant que les François y possederoient un pied de terre, aussi ne faloit-il pas craindre qu'il ne poursuivît l'entreprise commencée par son Predecesseur; & qu'en tout évenement l'Empereur pouvoit s'assurer que le Cardinal de Medicis & l'Etat de Florence, ne se détacheroient jamais de son

[a] Dans le Traité de Ligue entre le Cardinal de Medicis & Jean Manuel pour l'Empereur en 1521.

parti. L'Empereur ajoûta qu'il ne s'étoit engagé à la guerre que sur cette confiance; & qu'en effet le Cardinal de Medicis aprés la mort de Leon Dix son oncle, avoit non seulement perseveré dans la Ligue contre la France, mais encore porté le Pape Adrien successeur de Leon à la renouveller; de quoi les Ministres d'Espagne avoient été si reconnoissans, qu'ils n'avoient rien oublié pour l'élever à la Papauté. Cependant il n'étoit pas plutôt arrivé au comble de ses desirs, qu'il pensoit à payer d'ingratitude & d'injustice un si grand bien-fait, en abandonnant au besoin celuy dont il l'avoit reçu: en violant sa foy: en donnant exemple aux autres Princes d'Italie de contrevenir à leurs sermens; & en ravalant sa dignité jusqu'à la faire servir d'instrument, pour assujetir son Païs à la tyrannie des François. 1525.

Corsini qui s'attendoit à ces reproches, s'étoit preparé pour les repousser par d'autres, ausquels il n'étoit pas plus aisé de répondre. Il soûtint que si les obligations étoient mises en balance de part & d'autre, il se trouveroit que l'Empereur en devroit de reste au Pape, puis qu'il n'avoit fait autre chose pour sa Sainteté que de consentir que les Cardinaux de la faction d'Espagne luy donnassent leurs suffrages: ce qu'ils n'auroient pû s'exempter de faire quand mêmes on le leur eût défendu, puis qu'autrement le Conclave eût tiré en longueur, & Bonnivet se fût rendu Maître de Milan qu'il assiegoit alors; ou bien l'on eût elu un Pape à la devotion des François, qui les eût aidez à recouvrer ce qu'ils avoient perdu dans l'Italie. Au lieu que sa Sainteté avoit conservé trois fois le Royau-

1525. me de Naples à l'Empereur, une fois la Sicile, & fait subsister durant prés de quatre ans l'Armée du Duché de Milan: Qu'elle avoit pressé l'Empereur de faire la Paix dans la plus avantageuse conjoncture qu'il eût pû choisir, qui étoit celle de la retraite de Bonnivet; & que les François se fussent alors contentez des moindres conditions qu'on leur auroit offertes, pourvû qu'elles eussent mis leur reputation à couvert; mais que l'Empereur n'avoit point fait d'autre réponce à sa Sainteté, sinon qu'il ne pouvoit traiter sans la participation des Anglois, & qu'il n'avoit pas assez de temps pour les en informer: Que sa Sainteté luy avoit en vain remontré que l'entrée de ses troupes dans la Provence éloigneroit la Paix, & attireroit encore une fois l'armée Françoise dans la Lombardie; & que l'Archevêque de Capouë n'avoit non plus avancé dans ses deux voyages d'Espagne, que l'Evêque de Veronne dans sa negotiation avec Lanoy: Que sa Sainteté n'avoit pas laissé de refuser le passage au Duc d'Albanie; mais que le Roy sans attendre le retour du Courier qui l'étoit allé demander, avoit écrit à ce Duc de le prendre: ce qu'il avoit fait en traversant le Plaisantin, sans que les Imperiaux se fussent mis en devoir de l'empêcher.

L'Empereur qui n'avoit rien à repliquer sur des veritez si publiques, termina la conversation en disant que le Pape pensoit le reduire à suivre aveuglement ses volontez, en le laissant dans la necessité d'argent où il étoit; mais qu'il engageroit plutôt son Domaine, que d'en laisser manquer ses troupes dans le Duché de Milan. Ce remede étoit difficile à trouver; &

l'application en eût esté trop lente, si les François eussent profité de l'avantage que leur offroit l'indigence de leur ennemy ; mais au lieu de presser Pavie, ils s'abstinrent huit jours entiers d'incommoder les assiegez faute de poudre. Comme il n'y avoit pas d'apparence d'en faire venir de Lyon, on fut obligé d'avoir recours au Duc de Ferrare, de qui l'Arsenal étoit le mieux fourny de l'Europe, aprés celuy de Venise. On avoit conclu avec luy peu de jours auparavant un Traité, qui portoit que les François continueroient de le proteger, & l'aideroient à recouvrer le reste de ses Etats, pourvû qu'il leur donnât soixante dix mille écus d'argent comptant.[a] On le pria d'envoyer au Camp pour vingt mille écus de poudre, & d'équipage d'Artillerie, sous l'escorte de deux cens Chevaux legers, & de quinze cens hommes de pied conduits par Jean de Medicis; qui pour se vanger de ce qu'on luy avoit refusé le Gouvernement de Cremone, ou par la persuasion secrette du Pape son parent, s'étoit remis à la solde du Roy.

[a] Dans le Traité de François I. avec le Duc de Ferrare en Janvier 1525. à nôtre compte.

Le convoy traîné par des bœufs passa sans obstacle sur les Territoires de Parme & de Plaisance; & Lanoy ne sçachant encore rien de ce que le Nonce Corsini avoit declaré à l'Empereur, accusa le Pape d'avoir en cela rompu la neutralité qu'il feignoit encore d'observer. Pescaire se détacha du Camp avec six cens Lances & huit mille hommes de pied, & passa le Po à Cremone pour tâcher d'enlever les poudres: mais sur la nouvelle qu'il reçut à Monticello que le Mareschal de Foix étoit en campagne pour le

1525. combattre, il retourna sur ses pas, & laissa le passage libre.

Ce succez fut suivi d'un autre si considerable, qu'il auroit fait pancher l'avantage du côté des François, s'ils en eussent recüeilli tout le fruit que la fortune leur offroit. La Flotte Imperiale sous la conduite de Moncade avoit pris Savone; & dominoit si absolument sur la riviere de Genes, que la France ne pouvoit ni secourir son Roy devant Pavie, ni faire passer les troupes qui avoient défendu Marseille pour renforcer l'armée du Duc d'Albanie. Il étoit impossible de chasser cette Flotte sans la combattre, parce qu'elle avoit la commodité de Genes; [a] & André Dorie qui commandoit les Galeres de France, eut ordre de l'attaquer. Dorie étoit un homme d'illustre & d'ancienne Maison, qui de banny de Genes & de simple écrivain de Galere, s'étoit élevé par sa vertu aux premieres Charges sur la Mer, aprés avoir passé par tous les dégrez subalternes. Il servoit les Roys de France depuis trente trois ans; & comme il n'y avoit point de Pilote Chrétien qui eût autant de reputation & d'experience que luy, il n'y en avoit point aussi qui eût observé avec autant d'exactitude les côtes d'Italie, & les divers vents dont elles étoient agitées en chaque saison.

[a] Sigonius dans le premier Livre de la Vie d'André Dorie.

Dans la confiance que lui donnoit un si long usage, il chargea sur sa Flotte à Toulon, le premier jour de mille cinq cens vingt cinq le Marquis de Salusse, & Rence de Ceri, avec ce qu'il y avoit de vieilles troupes dans la Provence. Il demeura sous le canon d'An-

tibes jusqu'à ce que le Vent qu'il attendoit se fût levé, & alla immediatement aprez droit à Moncade qu'il rencontra à la hauteur de Veroli. Le Combat fut long & sanglant: Mais enfin Dorie par ses détours poussa les vaisseaux ennemis contre des écueils qu'ils n'avoient pas assez bien reconnus, & les reduisit à la necessité de se rendre. La victoire fut entiere, & tout ce qui ne coula point bas fut pris. Moncade fut trouvé sur le vaisseau Amiral qui s'étoit échoüé; & Dorie qui devoit profiter de sa rançon par un Article de son Traité avec la France, dans lequel il s'étoit reservé la disposition de tous les prisonniers qu'il prendroit de quelque rang qu'ils fussent, ne laissa pas d'en faire present au Roy. Savone & les autres Places de la riviere de Genes furent recouvrées, & Rence de Ceri prit terre avec trois mille hommes au Golphe de la Specie, d'où il se joignit sans obstacle au Duc d'Albanie, à qui la Republique de Lucques venoit de donner douze mille écus, & quelques pieces d'Artillerie pour empêcher le degast de son Territoire. Le Pape n'avoit point appelé ce Duc comme s'imaginoient les Imperiaux; & ne favorisoit son passage en aucune maniere, quoi que sa Sainteté eût écrit à ceux de Florence de le traiter civilement durant qu'il seroit sur leurs Terres. Elle pretendoit au contraire détourner le coup qu'elle ne pouvoit parer, & rendre inutile la marche de l'armée Françoise, en l'arrêtant si long-temps dans la Toscane, que l'occasion propre pour recouvrer le Royaume de Naples fût passée: car encore qu'il fût avantageux à l'Etat Ecclesiastique que les François recouvrassent le Duché de

1525.

1525. Milan, afin qu'ils fussent en état de le secourir toutes les fois que l'Empereur feroit mine de l'attaquer, il ne luy étoit pourtant pas moins desavantageux que les mêmes François s'établissent à l'autre bout de l'Italie; de peur qu'il ne leur prît envie d'en usurper le reste, aprés qu'ils l'auroient environné de toutes parts.

Il étoit difficile d'executer ce dessein sans donner de l'ombrage au Roy, qui n'avoit déja reçu du Pape que trop de sujets de defiance; & la mine se fût infailliblement éventée, si la fortune n'eût contribué ce qui étoit necessaire pour la couvrir jusqu'à son entier effet. Le Cardinal Petrucci Chef de la Republique de Sienne en avoit laissé le gouvernement à François Petrucci son neveu, qui par sa mauvaise conduite s'étoit fait déposer. Les Siennois avoient ensuite prié l'Empereur & le Pape de restablir l'Etat populaire dans leur Ville, & de leur donner pour Chef Fabio Petrucci cousin germain de François, & fils de Pandolphe, qui les avoit autrefois gouvernez avec beaucoup de sagesse.

L'Empereur leur eût volontiers accordé l'Etat populaire, quand ce n'auroit été que pour les opposer aux Florentins, dont l'inclination n'avoit pas encore cessé d'être Françoise. Mais il n'osoit choquer le Pape, qui n'avoit garde de consentir qu'on formât une democratie si prés de Florence, où les Bourgeois pourroient être invitez par cet exemple à chasser encore une fois de leur Ville la Maison de Medicis. Ainsi Fabio avoit été créé Gonfalonier de Sienne: mais ses mœurs opposées à celles de son pere l'avoient

fait

fait chasser à son tour; & le Pape avec lequel il avoit pris de secrettes mesures ayant interest de le restablir, ou de luy faire donner un successeur qui voulût s'entendre avec le saint Siege, conjura le Roy d'écrire au Duc d'Albanie qu'il reglât en passant le gouvernement de Sienne sur les instructions qu'on luy envoyeroit de Rome. 1525. * Dans le Recueil des seditions arivées à Sienne avant qu'elle eût été donnée à la Maison de Medicis.

Le Roy l'accorda d'autant plus volontiers, qu'il avoit à demi changé de dessein; car soit que le siege de Pavie n'avançât pas assez à son gré, ou qu'il eût déja quelque pressentiment du malheur qui le menaçoit, il avoit suspendu le voyage du Duc d'Albanie en luy mandant de marcher lentement, pour donner loisir à l'armée Imperiale de le suivre, ou pour l'exciter à quelque accommodement par lequel Pavie se rendît aux François. Le Duc d'Albanie aprés avoir reçu cet ordre, se logea sur le territoire de Sienne; & declara qu'il n'en sortiroit point, jusqu'à ce qu'il y eût un gouvernement étably qui fût agreable au saint Siege & au Roy. Les Siennois pour s'en delivrer consentirent que sa Sainteté nommât pour Magistrats ceux des Bourgeois en qui elle se fioit, & donnerent de l'argent & des canons au Duc d'Albanie; lequel aprés avoir conferé avec le Pape à Montefiascone, & passé le Tibre, s'arresta sur les terres des Ursins sous pretexte d'y faire des levées avec la permission de sa Sainteté, qui la donna dans le même temps aux Colonnes de mettre sur pied à Marino de nouvelles troupes pour l'Empereur: ce qui n'empêcha pas Lanoy, & Pescaire, de soupçonner qu'elle avoit plus de liaison avec les Fran-

1525. çois qu'il ne paroissoit; mais leurs affaires n'étoient point alors en assez bon état dans le Duché de Milan, pour en témoigner du ressentiment.

Il n'y avoit dans Pavie ni argent, ni poudres, ni pain; & les Alemans de la garnison ne pouvant se resoudre à l'abstinence, & poussez par leur Chef Azorne qui s'entendoit avec le Roy, s'étoient mutinez, & demandoient leur solde. Ils étoient mêmes sur le point de se saisir d'une porte & de la livrer aux François, lors qu'on y remedia par cette ruse. Pescaire & Lanoy corrompirent deux Lombars qui vendoient du vin aux Assiegeans; & leur persuaderent de se charger d'un tonneau dans lequel il y avoit trois mille ducats, & des Lettres pour Antoine de Leve qui luy donnoient avis que le reste de l'argent necessaire pour la subsistance de sa garnison étoit prest; mais que les Officiers de l'armée de l'Empereur avoient jugé la somme trop considerable pour être hazardée sur la foy de deux Vivandiers. Que Bourbon approchoit avec un nouveau renfort, & qu'à son arrivée on marcheroit pour donner bataille, ou pour faire lever le siege. Les Lombars sous pretexte de vendre leur vin plus cher, menerent le tonneau le plus prés des murailles qu'ils purent; mais à peine l'eurent-ils exposé en vente, que Leve informé de tout le mystere, fit une furieuse sortie du même côté; s'empara du tonneau, l'enfonça, & en tira la casse, te où étoient les ducats & les Lettres. Les Alemans reçurent bien l'argent; mais ils n'eussent pas ajoûté aux Lettres qui leur furent luës publiquement une entiere creance, si Leve avant que de les haranguer

ne se fût avisé de faire empoisonner leur Chef, & de feindre qu'il étoit mort d'apoplexie : ce qui les desunissant, les rendit incapables de prendre une resolution hardie, & les obligea de demeurer dans Pavie de peur d'être taillez en pieces aussi-tôt qu'ils en seroient sortis, leur intelligence avec le Roy ne subsistant plus aprés la mort de leur General. 1525.

L'avis qu'on leur avoit donné de Bourbon étoit veritable ; car il arriva deux jours aprés avec cinq cens Lances du Comté de Bourgogne, & six mille hommes de pied Alemans levez sur le credit de l'Archiduc Ferdinand frere de l'Empereur. Aprés sa jonction rien n'empêchoit l'armée Imperiale plus forte de la moitié que celle de France, de secourir Pavie, sinon l'argent dont elle avoit si peu, qu'il ne suffisoit pas mêmes pour faire rouler le canon. Cependant on surmonta cet étrange obstacle ; & Pescaire commençant par l'Infanterie Espagnole à persuader l'attaque des lignes des François, la prit par son foible qui étoit l'avarice. Il luy remontra que jamais soldat ne s'étoit enrichi de sa montre, & qu'il faloit vaincre pour se mettre absolument hors de la necessité : Qu'il y avoit plus à piller dans le camp des François en une heure, que les Espagnols ne gaigneroient en portant les armes le reste de leur vie ; & que ce Camp n'étoit gardé que par des Soldats, que l'Hyver le plus rigoureux qu'on eût senti de memoire d'homme, avoit presque rendus incapables de se defendre ; & qu'il leur promettoit toutes les richesses de ces miserables, pourvû qu'ils consentissent de servir encore un mois sans toucher d'argent.

1525. Bourbon harangua les Alemans à peu prés dans le même sens. Il les piqua d'honneur en ajoûtant qu'ils ne devoient pas être moins genereux que les Espagnols, qui venoient de donner parole à Pescaire de le suivre, quoi qu'il leur fût dû prés de deux années; & les engagea au secours de Pavie, à condition qu'on auroit soin de les bien nourrir durant la marche.

L'exemple qu'il proposoit de l'Infanterie Espagnole étoit faux, puis qu'elle n'avoit encore rien promis: mais on étoit convenu de cette imposture, pour animer les deux Nations par l'émulation qu'il y avoit entre elles. Et de fait l'Alemande n'aquiesça que pour ne pas ceder en civilité à l'Espagnole; & l'Espagnole ne se rendit, qu'aprés qu'elle eût sçû que l'Allemande s'étoit relâchée: tant il est vray que les passions les plus dominantes ne sont pas invincibles, quand on a trouvé le secret de les faire changer d'objet.

Aprés que l'Infanterie Espagnole eut été disposée par cette ruse à continuer de servir, Lanoy s'adressa à la Cavalerie Imperiale qu'on avoit reservée pour la derniere, parce qu'on la jugeoit la plus difficile à persuader. Il ne luy étoit pas moins dû qu'aux gens de pié Espagnols; & elle étoit reduite à subsister dans le Cremonois & le long de la riviere d'Adde, de ce que les Païsans luy donnoient. Elle ne pouvoit ni sortir ni vivre hors de là sans argent; & Lanoy, Bourbon, & Pescaire, furent contraints de changer leur vaisselle d'argent en monnoye, qui fut distribuée aux Cavaliers qui allerent incontinent au rendez-vous de Lodi. L'armée Imperiale composée de trente mille

hommes de combat, prit de là la route de Marignan; & feignit d'en vouloir à Milan, afin d'obliger le Roy de lever au premier bruit de sa marche le siege de Pavie: mais il n'y avoit rien à craindre pour la Ville capitale, parce que la Trimoüille s'y étoit jetté avec trois mille François, & six mille Valesans. Il y avoit plus de sujet de croire que les Imperiaux ne laisseroient pas derriere eux le Château Saint-Ange, qui leur pouvoit couper les vivres qu'ils ne pouvoient recevoir que du côté de Lodi, & le Roy fit monter à cheval le Mareschal de Chabannes & le Prince de Bossolo pour visiter la Place. Bonnivet y avoit mis en garnison [a] Pyrrhe de Gonzague frere de Bossolo avec deux cens Chevaux legers, & huit cens hommes de pied Italiens, ne se souvenant plus que cette Nation avoit mal gardé l'année precedente les postes qui luy avoient été confiez; ou ne prevoyant pas assez que le salut de tout ce qu'il y avoit alors de François dans l'Italie, dependoit de la conservation du Château Saint-Ange.

1525.

[a] Dans le recit des veritables causes du succez de Pavie.

Bossolo trouva son frere dans une resolution qui paroissoit si guerriere, & la Place en si bon état, qu'il s'en retourna dire au Roy qu'elle donneroit longtemps de l'exercice à ses ennemis, s'ils étoient assez mal conseillez pour l'attaquer. Mais il s'abusoit en ce que Gonsague gagné par sa femme proche parente de Pescaire, avoit appelé les Imperiaux comme on luy reprocha depuis, ou du moins n'étoit plus dans la disposition de se sacrifier pour empêcher l'armée Françoise de perir. Et de fait il capitula le même jour que Pescaire le somma de se rendre, à condition que les

1525. Officiers de la garnison seroient prisonniers de guerre, & les simples soldats ne pourroient d'un mois porter les armes contre l'Empereur.

Cet accident obligea le Roy de changer la forme de son Camp devant Pavie, & de le disposer de sorte que les Imperiaux ne pussent entrer dans la Ville sans luy passer sur le ventre. Il ajoûta de profondes tranchées aux deux bras du Tezin : Il rapella de Milan la Trimoüille avec sept mille hommes, & n'y en laissa que deux mille sous la conduite du Bâtard de la Clayette, sans considerer qu'une si foible garnison étoit inutile dans une si grande Ville qu'elle ne pourroit empêcher de se revolter quand il luy plaiplairoit ; & que cependant son Armée étant de beaucoup moindre que celle des ennemis, les deux mille soldats dont il se privoit luy eussent été fort utiles dans un jour de bataille.

L'avantgarde commandée par le Marefchal de Chabannes, & renforcée des gens de la Trimoüille, s'étendit depuis les Fauxbourgs de saint Lanfranc & de sainte Justine, jusqu'au parc des Chartreux. Le Corps de bataille où étoit le Roy se logea dans ce parc à Mirabel maison de plaisance, que les Viscontis avoient bâtie pour la commodité de la chasse ; & l'arrieregarde sous le Duc d'Alençon, occupa toute l'espace entre le même parc & les Monasteres de saint Paul & de saint Jacques prés de Pavie. On aporta mêmes cette precaution de rompre les murailles du parc qui seules separoient les trois Corps, & de faciliter ainsi leur communication.

Le Roy neanmoins n'étoit pas resolu de combat-

tre, parce qu'il esperoit de ruïner les Imperiaux par une autre voye. Le peu de vivres qu'ils recevoient venoit de Cremone, où ils n'avoient laissé qu'une legere garnison, parce qu'ils se fioient aux Bourgeois qu'ils avoient trouvez entierement devoüez à leur parti. Le Comte François de Rangon & Jean Loüis Palavicin qui servoient le Roy, entreprirent de la surprendre, & on leur envoya de devant Pavie l'argent qu'ils demanderent pour lever des troupes. Palavicin fut le premier en état d'agir, & entra dans le Cremonois avec quatre cens Chevaux legers & deux mille hommes de pied, en attendant Rangon qui le suivoit avec autant de cavaliers, & quatre mille hommes d'infanterie : mais il fut prevenu par la diligence d'Alexandre Bentivoglio Capitaine des gardes de Sforce qui se mit à ses trousses, quoi qu'il n'eût que deux cens chevaux & quatorze cens hommes de pied. Palavicin étoit dans un village fort de situation, & fermé de murailles, où il pouvoit commodement attendre Rangon, qui luy avoit mandé qu'il l'iroit joindre le lendemain : mais la demangeaison de vaincre seul, & le petit nombre des ennemis, l'obligerent à sortir pour les charger. Il renversa d'abord leur Cavalerie ; & l'eut défaite, s'il n'eût été contraint de recourir à son Infanterie qui lâchoit le pied. Il y arriva à temps, mais il ne put la rallier. Au contraire elle le mit en desordre ; & le Comte de Camerin le chargeant là dessus, le vainquit & le fit prisonnier. 1525.

La captivité de Palavicin deconcerta le dessein du Roy sur Cremone, qui étoit principalement fondé

1525. sur les intelligences de cet Italien dans la Place, mais celuy des Imperiaux eut le même jour seize de Fevrier mil cinq cens vingt cinq un plus favorable succez.

Jean Jacques Medequin fils d'un Commis à la doüane de Milan s'étoit insinué par la subtilité de son esprit & par son adresse à écrire, dans la maison de Sforce en qualité de soû-Secretaire. Le desir de s'avançer, & l'opinion que les François recouvreroient le Duché de Milan, l'avoient rendu leur confident, lors que Sforce intercepta une de ses Lettres, & reconnut qu'il leur servoit d'espion. On n'avoit pas assez de temps pour instruire son procez ; & si on l'eût executé à mort sans cela, on eût encouru l'aversion des Milanois qui l'eussent cru innocent, parce qu'il n'auroit pas été convaincu dans les formes.

Pour prevenir ces deux inconveniens Sforce s'avisa de l'envoyer au Gouverneur de Mus Place à l'extremité du Duché de Milan sur le Lac de Côme, porter une dépeche qui contenoit qu'on le jettât dans l'eau aussitôt qu'il seroit arrivé : mais Medequin soit qu'il se defiât de son Maître, ou qu'il eût seulement le dessein d'informer les François de ce qui étoit dans la Lettre, la decacheta, & y trouva sa Sentence. Quelqu'autre plus grossier & moins intrepide auroit fuy ; mais luy aprés avoir examiné le danger dans toute son étenduë resolut de l'éviter, de faire sa fortune, & de se vanger de Sforce en même temps. Ces trois coups étoient d'importance, & voicy la maniere dont Medequin les executa. Il supprima la Lettre de Sforce au Gouverneur de Mus, & en substitua une au-

tre

tre en la place, qui ne contenoit autre chose sinon qu'il prît garde que les Grisons en descendant de leurs montagnes pour aller servir la France dans le Duché de Milan, ne s'emparassent de son Château. Il en falsifia ensuite une seconde du même Sforce au Lieutenant de Mus, par laquelle il luy mandoit avoir decouvert que le Gouverneur du Château avoit traité de livrer la Place aux François; & que pour en éluder l'execution, il luy commandoit de prêter main forte à Medequin qu'il envoyoit pour se saisir de sa personne, & pour veiller à la conservation de la Place jusqu'à ce qu'il y eût envoyé un autre Gouverneur. 1525.

Medequin continua son voyage, avec ces deux Lettres, & fut reçu honorablement dans Mus en faveur de la premiere. Il donna la seconde en temps & lieu; & cajola si bien le Lieutenant, qu'il luy fit accomplir tout ce qu'elle contenoit. L'argent qui fut trouvé dans les coffres du Gouverneur aprés sa detention, servit à corrompre la garnison; & Medequin s'en étant assuré, leva le masque, & chassa le Lieutenant. Mais n'étant pas possible à un homme comme luy de garder Mus en depit de son Maître sans une puissante protection, il rechercha celle des Generaux de l'armée Imperiale, qui ne luy fut accordée qu'aprés une meure deliberation; car il y avoit à craindre d'aliener les Princes d'Italie, en faisant une demarche qui serviroit à persuader que l'Empereur avoit dessein sur le Duché de Milan.[a] Mais enfin l'opinion de ces Generaux que Sforce & Moron son Chancelier s'entendoient avec le Roy, & la crainte que si

[a] Dans la Relation des premieres avantures du Marquis de Marignan.

l'on refusoit Medequin il ne s'addressât au Roy, les firent resoudre de luy accorder ce qu'il demandoit afin d'en tirer un service qui acheveroit d'affoiblir les assiegeans devant Pavie.

Ils répondirent donc à Medequin qu'ils le recevroient publiquement en la protection de l'Empereur, pourveu qu'il tâchât de surprendre sur la frontiere des Grisons une Place si considerable, qu'elle obligeât ces peuples à rappeller les gens de guerre qu'ils avoient au service de François Premier. Medequin accepta la condition: fit dessein sur le Château de Chiavenne: en reconnut la situation; & dressa une embuche si àpropos, que le Gouverneur qui en étoit sorti sans escorte, parce que les Grisons vivoient alors dans une paix profonde avec leurs Voisins, fut pris & conduit devant sa Place. On obligea la Gouvernante à paroistre sur la muraille; & on luy presenta son mary lié & prest de recevoir le coup de Dague, si elle n'ouvroit la porte. La Gouvernante intimidée reçut dans la forteresse Medequin avec trois cens hommes, qui donnerent tant d'effroy aux trois Ligues Grises, qu'elles manderent incontinent leurs six mille soldats qui servoient devant Pavie. Les persuasions du Roy furent neanmoins assez fortes pour les empêcher de partir au premier ordre; mais au seond leurs Superieurs ayant menacé de confisquer tous leurs biens, & de les declarer rebelles, ni les prieres de sa Majesté, ni les reproches du Mareschal de Foix qui les traita de lâches & de parjures, ne furent pas capables de les retenir. Ils se retirerent cinq jours seu-

lément avant la bataille ; & le peu d'obstacle qu'ils trouverent à leur retraite, donna lieu de soupçonner que Thecan leur Chef étoit d'intelligence avec les Imperiaux. Enfin pour le quatriéme & dernier des mauvais presages, le Roy eut avis le lendemain dix-neuf de Fevrier que les deux mille hommes de pied François qui luy venoient de Savone, avoient été rencontrez sur l'Alexandrin, & defaits par Gaspar Mayno qui commandoit la Cavalerie de Sforce. Ces infortunes redoublées qui venoient de diminuer d'un tiers les forces du Roy dans le Duché de Milan, l'obligerent d'assembler un Conseil de guerre où tous les vieux Officiers furent appelez. La Trimoüille, les Maréchaux de Chabannes & de Foix, Galiot de Genoüillac Maître de l'Artillerie, Loüis d'Ars, & presque tous les autres Capitaines, proposerent de lever le siege de Pavie, & de loger l'Armée dans la Chartreuse ou dans Binasco, où elle ne pourroit être forcée. Leurs raisons étoient si fortes, qu'il y a lieu de s'étonner qu'elles ne furent pas suivies. 1525.

Ils soûtenoient qu'il n'y avoit qu'à laisser passer les Imperiaux pour les ruïner entierement sans rien hazarder, puis qu'ils n'avoient ni argent ni vivres pour jetter dans Pavie ; & qu'ils n'y seroient pas plutôt entrez, que la necessité de toutes choses les contraindroit d'en sortir : Qu'ils ne s'étoient engagez à servir le mois courant que sous esperance d'une bataille qui decideroit la querelle du Duché de Milan ; & que ce mois ne se seroit pas plutôt écoulé sans qu'on leur donnât occasion de venir aux mains, qu'ils retourneroient chacun dans son quartier pour achever de le

1525. piller, & se debanderoient ensuite : Que la garnison de Pavie qui ne demeuroit dans le devoir que par artifice, demanderoit d'être payée aussi-tôt qu'elle se verroit en liberté, & commenceroit une sedition qui seroit infailliblement continuée par le reste de l'armée Imperiale : Qu'il n'y avoit pas d'apparence que le Roy exposât sa personne sacrée, & ses troupes à demy ruïnées par un siege de quatre mois, durant un Hyver extraordinairement rude contre des gens frais qui sortoient de leurs maisons ; & qu'il y auroit de l'imprudence de conseiller à Sa Majesté de demeurer plus long-temps entre une puissante garnison, & une Armée ennemie plus forte de la moitié que la sienne, composée de soldats aguerris, & commandée par des Chefs de reputation & de valeur : Que c'étoit une maxime de l'Art militaire qu'il n'y avoit point de honte à se retirer, lors que la guerre se pouvoit terminer par une retraite executée à propos ; & que les Nations éloignées ne sçauroient pas plutôt que François Premier auroit cedé au torrent devant Pavie, qu'elles apprendroient en même temps que ce trait de prudence luy auroit fait recouvrer le Duché de Milan : Qu'il avoit assez montré sur la plaine de Marignan qu'il sçavoit vaincre en rase campagne, en quoi consistoit le second degré de perfection à la guerre ; & qu'il restoit à faire voir devant Pavie que Sa Majesté étoit parvenuë au premier degré, en éludant par adresse les forces des ennemis, & en triomphant sans répandre une goutte de sang.

Ces raisonnemens tout invincibles qu'ils étoient,

furent secondés par un billet de la propre main du Pape, dans lequel sa Sainteté conjuroit le Roy de ne point combattre. L'avis étoit fondé sur une Lettre que Pescaire venoit d'écrire à sa Sainteté, dont le sens étoit que la misere étoit si grande dans l'armée Imperiale, qu'il desesperoit de la tenir ensemble plus de quinze jours. Cependant il y en avoit déja huit de passez; & l'apparence étoit d'autant plus grande que Pescaire disoit vray, qu'il ne s'adressoit au saint Siege que comme à la derniere resource des affaires de l'Empereur, lors qu'elles étoient presque ruïnées. 1525.

Mais Bonnivet fut assez hardy pour s'opposer seul à tant de sages Officiers, & assez infortuné pour l'emporter sur eux; soit qu'il eût mieux penetré que les autres le veritable sentiment du Roy; ou qu'il voulût éprouver jusqu' où s'étendroit sa faveur, en faisant preferer son opinion à celle de tous les Chefs de l'armée Françoise dans l'affaire la plus importante qu'il y eût eu depuis la bataille de Poitiers.

Il soûtint avec toute l'eloquence qui luy étoit naturelle, qu'il faloit attendre de pied ferme les Imperiaux dans le nouveau logement que l'armée Françoise alloit prendre; & les y combattre avec l'avantage qu'elle tireroit d'un poste si avantageux, s'ils entreprenoient de l'en chasser, ou de luy passer sur le ventre. Il se fonda sur ce que les Etats se conservoient par les mêmes voies qu'ils avoient été établis; & que la France étoit en possession de puis onze siecles, d'aller chercher ses ennemis, bien loin d'eviter le combat. Il ajoûta que comme la reputation étoit ce qui contribuoit le plus à vaincre, elle étoit aussi ce qu'il fa-

1525. loit le moins hazarder *, & que cependant on la perdroit en levant le siege. Que les François é-toient d'humeur à se rebuter de peu de chose; & qu'ils ne s'imagineroient pas plutôt qu'on voulût tirer la guerre en longueur, qu'ils commenceroient à se débander. Qu'en se retirant de devant Pavie on perdroit l'esperance aussi-bien que l'occasion de recouvrer le Duché de Milan; car outre que les ennemis aprés avoir fait lever le siege pourroient aisément aller à Milan où rien ne les empêcheroit d'entrer, la Trimoüille n'y ayant laissé que deux mille hommes en garnison, les autres Places encouragées par l'exemple de Pavie se défendroient avec tant d'obstination, qu'il faudroit employer toute une campagne pour en forcer une: ce qui donneroit le loisir au Pape & à la Republique de Venise de prendre leurs mesures pour affermir Sforce dans le Duché de Milan, en renvoyant les Imperiaux dans le Royaume de Naples, & les François delà les Alpes. Qu'enfin il ne restoit plus aux François attenuez par un long siege, que le courage qu'on leur vouloit ôter en les obligeant de reculer; & que si la fortune ne se lassoit point de les persecuter, ils ne pouvoient choisir un plus beau Champ que celuy du parc des Chartreux de Pavie pour se signaler en depit d'elle.

* Dans l'Apologie de l'Amiral de Bonnivet en 1525.

Ce discours n'étoit ni solide ni concluant, & ne contenoit rien qui pût ébranler l'opinion precedente. Il finissoit mêmes par des termes qui tenoient du desespoir: cependant il eut le bonheur de plaire, & fut preferé par deux raisons. L'une que le Roy trompé par l'avarice de ses Tresoriers, & par leur collusion

avec les bas Officiers, pensoit avoir le tiers de gens de guerre plus qu'il n'avoit en effet. L'autre que Sa Majesté s'étoit vantée dans toutes les Cours de l'Europe par ses Ambassadeurs, qu'elle prendroit Pavie à quelque prix que ce fût : ne se souvenant pas qu'il n'y avoit rien de si dangereux que de s'avancer trop à répondre par avance d'un succez, dont l'execution dependoit toute, ou pour la plus grande part du caprice de la fortune. Il faut pourtant avoüer à la decharge de Bonnivet, que si le Roy eût exactement suivy son avis, il eût encore évité le malheur qui le menaçoit ; car comme le dessein des Imperiaux étoit seulement de passer, & non pas de combattre, la resistance qu'ils auroient trouvée à l'attaque des lignes des François les eût rebutez, ainsi qu'il étoit arrivé aux Suisses, devant la Bicoque ; ou s'ils les eussent forcées, il n'y auroit eu d'enlevé que le quartier de la Trimoüille qui leur empêchoit directement l'accez de Pavie ; & les autres qui n'avoient de communication avec celuy-là que par des Pons-levis, n'eussent couru aucun risque : mais Sa Majesté fut emportée par un excez de courage, au de là de ce que son favory n'avoit proposé que pour luy complaire. Quoi qu'il en soit l'armée Imperiale campa dés le huit de Fevrier mil cinq cens vingt cinq à la portée du Canon des François par le conseil de Pescaire, qui pretendoit les lasser par de continuelles Escarmouches avant que de passer en depit d'eux, ou de les vaincre : & de fait il les fatigua durant quinze jours par des attaques, qu'il renouvelloit à chaque heure de la nuit. 1525.

Le fruit qu'il en tira fut plus grand qu'il ne s'étoit

1525. promis, puis que Jean de Medicis le plus vigilant des Capitaines étrangers qui servoient le Roy, ayant perdu quelques soldats dans une sortie le quinze de Fevrier, dressa le lendemain une embuche à ceux qui les avoient enlevez, & les défit. Mais Bonnivet étant venu pour s'en conjouïr avec luy; & Medicis s'avançant à découvert pour luy faire mieux comprendre la ruse dont il avoit usé, il reçut un coup d'Arquebuse dans la jambe droite au dessus du talon, qui luy fracassa l'os, & le contraignit de se faire porter hors du Camp. Ses troupes que sa seule consideration retenoit dans le party de France, deserterent presque toutes; & les Generaux de l'armée Imperiale avertis par des gens qui ne manquoient point d'informer Bourbon à toute heure de ce qui se faisoit dans le Camp du Roy, sçurent qu'il étoit desormais si foible, qu'il ne subsistoit plus que par sa reputation. Qu'on y vivoit sans discipline: Qu'on y méprisoit les vieux Chefs, & principalement la Trimoüille, Saint Severin & Loüis d'Ars, parce qu'ils avoient chacun soixante quinze ans; & que les resolutions ne s'y prenoient qu'entre le Roy, Montmorency, Bonnivet, & Brion.

Ces avis firent juger aux Imperiaux qu'il étoit tems de secourir Pavie; & de traverser le parc du côté de Mirabel, afin de combattre les François s'ils sortoient de leurs retranchemens; & s'ils n'en sortoient pas, d'enlever le quartier de Mirabel, & de retirer par là la garnison de Pavie en y faisant entrer des gens frais. Le vingt-quatre de Fevrier mil cinq cens vingt cinq jour de saint Matthias de bon augure à cause

dè la naissance & de l'élection de l'Empereur, fut destiné pour l'execution du projet ; & les Nations differentes dont l'armée Imperiale étoit composée, eurent ordre de se preparer au combat, chacune en sa maniere, à cause qu'il y avoit presqu'autant de Lutheriens que de Catholiques. Elle feignit à l'entrée de la nuit d'attaquer les quartiers les plus éloignez de celuy de Mirabel, pour exciter les François à degarnir ce poste. Ses Soldats mirent des chemises blanches sur leurs armes pour se reconnoître ;[a] & se diviserent en sept Corps, outre celuy des Basques, trois de Cavalerie, & quatre d'Infanterie. Le premier des compagnies d'Ordonnance de Naples marcha sous la conduite de Castaldo Lieutenant de Pescaire. Le second rempli de Francontois & d'avanturiers Italiens obeït au Marquis de saint Ange dernier de la Race de Scanderberg ; & le troisiéme mêlé de diverses Nations fut destiné pour servir de Corps de reserve sous les ordres du jeune de Vere, neveu de Lanoy. Le premier Corps d'Infanterie où il y avoit six mille Alemans & Espagnols, fut donné au Marquis du Guast cousin germain, & heritier presomptif de Pescaire. Le second où il n'y avoit que des Espagnols naturels, avoit à sa tête Pescaire armé de la pique & du corselet en Colonel d'Infanterie, mais monté sur un bidet afin de mieux donner les ordres pour l'execution d'un projet d'importance dont on parlera bien-tôt. Bourbon menoit le troisiéme, où étoit l'élite des Alemans qu'il avoit levez ; & Lanoy le quatriéme que Sith Colonel de la même Nation avoit assemblé dans le Duché de Virtemberg.

1525.

[a] Dans la Relation de la bataille de Pavie que le Marquis de Pescaire envoya à l'Empereur.

1525. L'Artifice qu'avoit inventé Pescaire pour prendre des mesures avec les Assiegez, fut d'envoyer dans le Camp des François Arrias Cavalier Espagnol, qui trompa la garde en luy persuadant qu'il étoit des soldats de Medicis; & qu'il ne sçavoit pas le mot du guet, parce qu'il y avoit quinze jours que son Colonel l'avoit envoyé à la petite guerre. On fut obligé de le croire sur sa parole, parceque ceux qui l'eussent pu convaincre de faux avoient deserté; & il se coula dans Pavie où il porta l'ordre à Leve de sortir avec sa garnison, lors qu'on luy en feroit le signal par deux volées de canon tirées du côté de saint Lanfranc. Les Imperiaux ensuite s'avancerent avec un silence incroyable vers la muraille du parc la plus proche de Mirabel, & en renverserent trente toises de long sans être entendus, quoi qu'elle fût toute de brique, parce que Bonnivet avoit negligé d'y mettre des sentinelles; mais le jour ayant paru avant qu'ils eussent livré leur premiere attaque, Galiot de Genoüillac Maître de l'Artillerie Françoise les découvrit; & fit tirer sur eux si à propos, qu'ils se mirent en desordre, une seule volée emportant des fils entieres; & l'Infanterie Espagnole ne l'évitant pas tout-à-fait pour être couchée sur le ventre, parce qu'elle se trouvoit sur une éminence. Ainsi les troupes du Marquis du Guast qui devoient faire la premiere pointe s'écarterent si loing, qu'elles ne trouverent dans le quartier où elles donnerent que des Vivandiers & des Goujats; & celles de Saint Ange destinées pour attaquer le quartier du Roy, commencerent le combat contre les compagnies de Brion & de Boutieres sorties de ce quartier pour les reconnoître:

1525.

mais l'Artillerie des François ayant tué Squarcia leur meilleur Officier, & fort éclairci leurs rangs, elles reculerent jusqu'aux troupes de Pescaire qui se rencontrerent par hazard en état de les soûtenir.

Les Alemans de Lanoy qui conduisoient l'Artillerie Imperiale, ne furent pas plus heureux à l'attaque du Mareschal de Chabannes, qui les repoussa, demeura maître de leur canon, le fit encloüer, & donna le loisir au Roy de ranger sa Cavallerie en bataille. Bourbon fut encore plus maltraité au poste des Bandes noires où il s'étoit adressé; & comme l'inclination qu'elles avoient euë pour luy lors qu'il étoit leur General s'étoit changée en haine, par l'antipatie naturelle qu'ont les Alemans pour la rebellion, il y eût perdu la vie sans la precaution qu'il avoit prise avant le combat de se déguiser en simple soldat, & de donner à porter ses armes à Pomperan qui s'étoit mis dans les troupes de Saint-Ange..

Le mauvais succez des quatres Corps Imperiaux ne deconcerta pas leur dessein: * au contraire il attira là victoire de leur côté, parce que le Roy les voyant ébranlez se persuada qu'à la premiere charge ils se renverseroient sur les autres qui n'avoient pas encore combattu. Il ne se souvint plus de ce dont il étoit demeuré d'accord dans le Conseil de guerre, & il sortit de ses retranchemens avec son Corps de bataille. On a vû que son Armée selon la coûtume d'alors étoit divisée en trois parties. L'avantgarde de mille Lances, & de quatre mille Fantassins Gascons, obeissoit au Mareschal de Chabannes; & le Duc d'A-

* Dans la Relation Françoise de la bataille par Tiercelin de la Roche du Maine.

1525. lençon commandoit l'arrieregarde, où se trouvoient sept cens hommes d'armes, & trois mille hommes de pied François. Le Corps de bataille étoit plus fort que les deux autres ensemble, à cause que le Roy le commandoit. Sa Majesté étoit à la tête de deux mille Lances qui couvroient à droit un Bataillon de huit mille Suisses, les Relations Italiennes & Espagnols en mettent jusqu'à dix mille; & à gauche un autre Bataillon plus petit à la verité, mais pourtant de cinq mille Alemans les plus vaillans de leur Nation, qui étoient le reste des douze mille que le Duc de Gueldres avoit autrefois levez pour la France. Ils avoient deux Chefs d'égale autorité, Fleuranges qui fut depuis Mareschal de France, & le Duc de Suffolc: Mais ces Officiers s'accordoient si bien qu'il n'en arriva point d'inconvenient. Le Roy en s'avançant mal à propos changea son Ordonnance. Son Corps de bataille qui devoit soûtenir le principal effort des Imperiaux devint l'avangarde. L'arrieregarde du Duc d'Alençon, quoi que la plus foible, fut le Corps de bataille; & l'avant-garde du Mareschal de Chabannes, tint lieu de l'arrieregarde. Enfin durant la chaleur du combat le Corps de Bataille où étoit le Roy, redevint ce qu'il avoit été d'abord. L'avantgarde luy servit d'aîle droite, & l'arrieregarde d'aîle gauche. Le plus grand mal pour Sa Majesté fut qu'elle ne fit point alors de reflexion qu'elle s'alloit placer justement entre son canon, & les ennemis qu'il foudroioit.

Genoüillac se vit ainsi contraint d'en suspendre l'action: Mais ce fut avec d'autant plus de dépit, qu'il

s'étoit promis de defaire l'Armée Imperiale avec ses seuls canoniers; & Pescaire avoüa depuis qu'il l'auroit pu faire, si le Roy ne l'en eût empêché. La Gendarmerie Françoise à la tête de laquelle étoit le Roy paré d'une cotte d'armes de toile d'argent & d'un grand bouquet de plumes blanches, ouvrit les troupes de saint Ange, & les renversa aprés en avoir tué le Chef. Paul Joüe pour luy faire honneur, dit qu'il mourut de la propre main du Roy. Mais les troupes de Castalde & de Pescaire s'étant avancées pour la soûtenir, & l'extréme confusion de ces troupes Imperiales & du Corps de bataille du Roy ne donnant plus lieu à aucune ordonnance, Pescaire fit signe à quinze cens de ses Arquebusiers, choisis dans toute l'Infanterie Espagnole que la Cavalerie avoit portez en croupe, d'executer ce qu'il leur avoit commandé. 1525.

Ces soldats presque tous Basques, se fiant à la souplesse de leurs corps & à l'agilité de leurs pieds; & formez par une longue experience à l'exercice qu'ils alloient commencer, se mêlerent en partie dans leurs trois Corps de Cavalerie; & l'autre partie s'étendant par de petits pelotons de sept ou huit personnes seulement par tout le Camp, fit sa décharge sur le corps de bataille du Roy, qui étant extraordinairement serré ne laissoit passer en vain aucune balle. Les uns & les autres se débanderent ensuite, ou pour mieux dire disparurent afin de recharger; & revinrent faire leur seconde salve, qui ne fut pas moins meurtriere que la precedente, parce que les rangs s'étoient resserrez pour remplir le vuide de ceux qui venoient de tomber.

Le Roy pour éviter cette gresle d'Arquebusades,

1525. commanda à sa Cavalerie de s'élargir, contre la discipline observée de tout temps parmy les hommes d'armes François. Mais il donna par là plus de prise aux Basques, & leur ouvrit pour ainsi dire deux entrées à la victoire : l'une en ce qu'ils miroient plus à leur aise les Cavaliers qu'ils vouloient démonter : l'autre qu'ils pouvoient se couler dans les rangs, & en sortir aprés avoir tiré leurs coups, avec autant de facilité qu'ils y étoient entrez. Et de fait le Roy s'apercevant de son erreur, ordonna qu'on se resserrât une seconde fois : mais la condition du Corps de bataille de Sa Majesté, n'en devint pas meilleure. Car les premiers rangs où s'étoient mis les plus hardis, furent aussi-tôt éclaircis ; & si ceux du second se détachoient en bon nombre pour courir aprés les Basques qui venoient de tuer leurs compagnons, outre qu'ils exposoient le troisiéme rang au même danger, ils ne trouvoient point d'ennemis au bout de leur course, les Basques plus dispos & plus legerement armez qu'eux disparoissant à mesure qu'ils les voyoient partir pour revenir contre eux à leur retour, & les tuer par derriere ; & s'ils se détachoient en petit nombre, ils étoient aussi-tôt environnez & percez.

La force ni l'adresse ne servoient alors de rien, parce que les Basques par une ruse qui n'avoit point encore été pratiquée, s'épandoient par tout le Camp avec tant de vitesse qu'ils rallentissoient la course & trompoient la furie des chevaux ; & la même balle qui venoit de percer un Cavalier au travers de ses armes, avoit quelquefois encore assez de force pour tuer celuy qui se rencontroit der-

1525.

riere. Vn homme d'armes étoit porté par terre auſſi tôt qu'il ſe faiſoit remarquer par quelque ſigne de courage, & ſa valeur ne ſervoit qu'à le faire mettre plûtôt hors de combat.

Ainſi par une maniere d'attaque qui peut beaucoup mieux être imaginée ou peinte que decrite, ce grand corps de gendarmerie Françoiſe eſtimé juſques là invincible, fut defait en moins d'une heure par de la canaille ſans pouvoir ſe deffendre, & ſans donner aucune marque de ce qu'il ſçavoit faire. Le celebre la Trimoüille eut en même temps la teſte & le cœur traverſez de deux balles, & tomba mort de cheval. Le grand Maître de ſaint Severin percé d'outre en outre [a]; & ſentant que ſon cheval traité de même l'abandonnoit, n'eut le loiſir que de dire à Langey ſon voiſin qui mettoit pied à terre pour l'aſſiſter, qu'il n'avoit plus beſoin de rien, & qu'il allât plûtôt vers le Roy. Le Comte de Tonnerre fut tellement défiguré qu'on ne put reconnoître ſon corps aprés la bataille; & le Comte de Tournon abbatu ſous ſon cheval, fut étouffé dans la preſſe, auſſi bien que le brave Loüis d'Ars.

[a] Dans la Relation d'Eſpagne de Dom-Juan Urbina.

Il reſtoit encore au Roy les deux aiſles de ſon Armée, dix mille Suiſſes, & cinq mille Alemans, qui n'avoient point encore combattu. L'aîle droite commandée par le Mareſchal de Chabannes donna vigoureuſement dans les troupes de Caſtalde qui s'étoient ralliées; & les rompit encore une fois, quoi qu'elle eût perdu d'abord le brave Clermont d'Amboiſe, qui à l'âge de vingt-deux ans s'étoit élevé par ſa valeur à la Lieutenance de l'avantgarde. Mais les

1525. autres Corps Imperiaux accourus au ſecours de Caſtalde luy donnerent le loiſir de ſe rétablir ; & firent une ſi rude charge à l'aiſle droite, qu'ils la mirent en fuite. Chabannes tâchant de la raſſembler eut ſon cheval tué, & s'en degagea avec beaucoup d'adreſſe nonobſtant ſon grand âge: mais comme il s'alloit jetter entre les Suiſſes pour combattre à pied avec eux, pendant que ſes Cavaliers ſe remettroient en ordre à la faveur de ce gros Bataillon, il fut coupé par Caſtalde qui le fit priſonier de guerre ; & luy eût ſauvé la vie, ſi en le menant en lieu de ſeureté il n'eût rencontré Buzarto, Capitaine d'Infanterie, qui fut depuis ſurnommé le cruel. Cet Eſpagnol avare jugeant par la bonne mine de Chabannes qui étoit le plus beau vieillard de ſon ſiecle, & par la richeſſe de ſa Cotte d'armes que ce devoit être un homme d'importance ; & jaloux que la Cavalerie qui n'avoit pas des mieux combattu profitât d'une rançon ſi conſiderable, y voulut avoir part ; & ſur le refus qu'en fit Caſtalde dechargea ſon Arquebuſe ſur Chabannes, & le tua.

Le Baron de Trans avoit été rangé dans l'arriere-garde, & ſon fils unique dans le Corps de bataille. Le fils combatit dans ſon poſte juſqu'à l'extremité ; & ſe refugia enſuite vers ſon pere, qui le regardant de mauvais œil luy demanda où étoit le Roy. Le fils repondit qu'il n'en ſçavoit rien ; & le pere repliqua qu'il étoit indigne de vivre, puis qu'il avoit abandonné ſon Maître dans un ſi grand danger. Il luy commanda de retourner auprés de Sa Majeſté, & de ne revenir qu'avec elle. Le fils obeït ; & n'arriva pas plutôt au côté droit

droit du Roy, qu'il y fut tué. Montmorency avoit été détaché le soir precedent avec un parti considerable pour aller du côté de Lodi. Il est étonnant qu'il ne reçut à son retour aucun avis de ce qui se passoit devant Pavie; & qu'il rentra dans le Camp des François, lorsque les Imperiaux en étoient déja les Maîtres. Ils s'aperçurent de son erreur : ils l'envelopperent ; & le firent Prisonnier avec tous les siens, sans en tuer ni blesser aucun. 1525.

Le Duc d'Alençon qui menoit l'aisle gauche aprenant ce qui venoit d'arriver à la droite, perdit le jugement, & fit sonner la retraite au lieu d'aller à l'ennemy pour le charger, ou du moins pour dégager le Roy. La Roche du Maine son Lieutenant n'ayant pû le détourner de cette lâche resolution, le quitta; & s'alla jetter dans l'Escadron du Roy, où il fut pris. Les Espagnols qui le tenoient admirerent sa modestie, en ce qu'au lieu de parler au desavantage du Duc d'Alençon, il employa cette liberté de langage qui l'a rendu si fameux dans l'Histoire, pour tâcher de leur persuader que ce Duc avoit eu raison de se retirer.

Les Suisses voyant ainsi partir la Gendarmerie qui les devoit couvrir, s'imaginerent qu'on pretendoit les sacrifier à la haine des Alemans de Fronsperg & de Sith qui s'avançoient pour les attaquer, & reculerent au lieu de faire la moitié du chemin pour les recevoir. Ce fut en vain que Fleuranges qui s'étoit mis à leur teste avec sa compagnie d'hommes d'armes, offrit pour les rassurer de mettre pied à terre, & de faire avec eux la premiere charge. Ils se moquerent de sa proposition, & des reproches qu'il leur fit

1525. ensuite, & s'en retournerent dans leur Pays sans être poursuivis. Diespach leur principal Officier ne voulant pas survivre à la honte de sa Nation, s'alla precipiter au milieu des Alemans, où il fut accablé; & Fleuranges eut la satisfaction de rejoindre le Roy, & le déplaisir de luy porter la premiere nouvelle de la retraite de ses meilleurs Fantassins sans avoir combattu.

L'Infanterie de l'armée Françoise fut par là reduite aux Bandes noires, composées d'Alemans levez dans le Païs de Gueldres & vers le Rhin Suffolc, & Vaudemont Lieutenant de Fleuranges, qui les commandoient alors, les piquerent de generosité plutôt que d'esperance, en leur remontrant que c'étoit à ce coup qu'il faloit rentrer dans la reputation des armes, que les Suisses venoient de leur ceder aprés l'avoir si long-temps contestée; & qu'aussi-bien les Alemans du party contraire ne leur donneroient point de quartier, puis qu'ils les tenoient pour rebelles, & qu'en effet toutes les formalitez avoient été observées pour les mettre au banc de l'Empire.

Il n'en falut pas davantage pour les obliger à soûtenir de pied ferme les troupes de Bourbon & de Lanoy, qui s'étoient jointes pour les attaquer. Le choc fut terrible, quoi qu'inegal, entre cinq mille hommes d'un côté contre seize mille de l'autre, & ce fut là que les Imperiaux acheterent la victoire plus cher qu'en aucun autre lieu. Mais dans la chaleur du combat Fronsperg & Sith alongerent insensiblement les deux pointes de leur gros Bataillon à droit & à gauche, & serrerent les Bandes noires comme

dans une tenaille. Alors la valeur fut opprimée par le nombre, & les Imperiaux ne firent aucun prisonnier. Tout passa par le fil de l'épée ; & l'on fut obligé de tirer aprés la bataille les corps de Vaudemont & de Suffolc de dessous deux tas de morts, pour leur donner la sepulture. 1525.

Aprés cet éschec Leve qui ne venoit que de sortir de Pavie avec l'élite de sa garnison, eut bon marché de Bussy-d'Amboise à qui le Roy n'avoit laissé que mille soldats pour garder les lignes ; & Clermont qui défendoit les retranchemens de l'Isle, apercevant que ce Gouverneur de Pavie le venoit couper du côté du Tezin, le prevint, passa le Gravaleon, rompit le Pont, & se sauva avec les mille hommes qu'il commandoit. Theodore Trivulce qui étoit demeuré dans Milan avec deux mille soldats, avoit des espions en campagne qui l'avertirent si promptement du succez de la bataille, qu'il eut le loisir de se retirer en Piémont.[a]

[a] Dans la Vie de Theodore Trivulce.

La resistance des Bandes-noires ayant donné le temps à ceux des deux aîles de l'armée Françoise qui s'étoient sauvez, de se jetter dans le Corps de bataille du Roy, Sa Majesté le ralia pour la troisiéme fois ; & fit une si furieuse charge aux troupes de Pescaire & de Castalde, qu'elle les mit encore en desordre. Pescaire fut blessé dangereusement au visage, & porté par terre où les chevaux l'eussent crevé, sans l'effort extraordinaire que firent ses amis pour le degager. Lanoy s'avança pour le soûtenir, mais il eut du pire à la premiere attaque ; & comme il ne s'étoit point encore trouvé en bataille rangée, il fut

1525. tellement déconcerté, qu'il oublia de mander à Vere son veveu qu'il luy menât le Corps de reserve; & celui-cy ne recevant point d'ordre d'entrer dans la mêlée, ne bougea du lieu où il étoit, quelque instance que luy en fissent les autres Chefs; & quoi qu'il connût bien luy-même la necessité qu'avoient les Imperiaux, de ses gens frais pour achever de vaincre.

Ainsi les troupes de Pescaire, de Castalde, & de Lanoy, alloient fuïr à leur tour; les soldats des deux partis étans si mêlez, qu'il étoit impossible aux Arquebusiers dans lesquels consistoit la principale force des Espagnols, de continuer leur escopeterie, lors que les troupes de Bourbon arriverent toutes sanglantes du carnage des Bandes noires; & renforcées par celles du Guast qui s'étoient restablies de l'échec qu'elles avoient reçu à la premiere charge, leur choc fut si rude qu'elles ouvrirent le Corps de bataille du Roy en six endroits, & le mirent hors d'esperance de se rallier. Aubigny, qui s'étoit tant signalé dans les guerres de Naples, & Marratin premier Ecuyer, y furent tuez; & Bonnivet cause de tout le malheur auroit pu se sauver, s'il eût voulu survivre à sa faute. Mais apprehendant les reproches des bons François; & sur tout voulant éviter de tomber entre les mains de Bourbon, pour les raisons que l'on a raportées dans le Livre precedent, il haussa la visiere de sa salade, & presenta la gorge au plus proche des ennemis; qui la perçant aussi-tôt, le garentit d'une plus longue punition qu'il n'avoit que trop meritée. Son corps le mieux formé que l'on eût sçu voir, fut incontinent dépoüillé; & Bourbon qui le cher-

choit avec des motifs de fureur & de vangeance, le voyant nud, sentit tout à coup ces deux passions satisfaites. Il se contenta de dire en sa langue maternelle, *ha malheureux tu es cause de la perte de la France & de la mienne.* 1525.

[a] Le Mareschal de Foix combattant à l'aîle droite eut l'épaule & le bras fracassez; & se sentant blessé à mort, chercha Bonnivet pour le tuer de l'autre bras, jusqu'à ce que le sang qu'il perdoit l'ayant fait tomber de cheval, il fut reconnu, & porté dans Pavie chez la Comtesse de Scarsafiore qu'il avoit autrefois aimée, où il mourut neuf jours aprés.

[a] Dans le recit de l'entretien avec Pescaire & du Guast avec le Mareschal de Toir peu avant sa mort.

Le soin qu'eurent les Imperiaux de faire penser le Batard de Savoye des blessures qu'il avoit reçuës, ne l'empêcha pas d'expirer entre leurs mains; & le Roy demeuré seul alloit monter sur un Pont au delà duquel il eût pu se sauver, lors que son cheval percé d'une balle tomba, & luy dessous. Diego d'Avila & Jean d'Urbieta qui le poursuivoient, luy tenoient déja l'épée à la gorge, lors que la Motte des Noyers (comme disent les Espagnols, ou Pomperan selon les François) arriva, & le reconnut, quoi qu'il eût le visage tout couvert du sang qui couloit d'une blessure qu'il avoit au front. Pomperan mit aussi-tôt pied à terre: obligea les deux Espagnols à se retirer, & fit appeller Bourbon pour recevoir le Roy prisonnier. Mais le Roy fremissant de colere protesta qu'il aimoit mieux mourir que de se rendre à un traître; & demanda Lanoy, qui n'étant pas éloigné de là vint assez tôt pour luy donner la main, & pour luy aider à se relever aprés avoir reçu sa foy.

1525. Avila & Urbieta s'attribuerent chacun en son particulier tout l'honneur de la prise de Sa Majesté, & furent prets de se battre sur un point si delicat. Le Roy sollicité de regler leur differend, prononça qu'Urbieta l'avoit volé, & qu'Avila l'avoit pris. Sa raison fut qu'Urbieta en l'abordant luy avoit arraché son grand collier de l'Ordre de saint Michel où il y avoit force pierreries : au lieu qu'Avila l'avoit desarmé, & l'avoit ensuite pressé de se rendre. Ces deux Cavaliers ne furent pas les seuls qui se glorifierent d'avoir fait un prisonnier de telle importance; parce que plusieurs escadrons Imperiaux étant accourus, mirent en mille pieces la Cotte-d'armes de François Premier; & il n'y eut aucun de ceux qui les ramasserent, qui ne publiât depuis en les montrant, que c'étoit luy qui avoit pris le Roy de France. Mais il est plus vray semblable que Sa Majesté ne se rendit qu'à Lanoy; Et l'on ajoûte qu'elle le conjura de ne la point conduire à Pavie, où elle ne vouloit pas servir de risée au menu peuple. Elle aima mieux être ramenée dans son Camp, où elle fut pensée de trois playes, l'une au dessus du sourcil droit, l'autre au bras gauche, & la derniere à la main droite.

L'excez du malheur du Roy, & la foule des pensées differentes qui confondoient son imagination, ne l'empêcherent pas de prendre un soin que la posterité ne loüera jamais assez. Il employa ce qui lui restoit d'éloquence pour obtenir de ceux qui l'avoient pris, que la jeune Noblesse prisonniere à qui la beauté pouvoit être dangereuse, fût tirée des mains des Italiens. Il s'enquit ensuite des autres captifs, dont les principaux étoient

le Roy de Navarre, le Comte d'Eu, Montmorency, Brion, Fleuranges, de Genoüillac, Lorges, Rochepot, Montejan, Boicy, Curton, & Langey. 1525.

Bourbon se mit à genoux au souper du Roy pour luy baiser les mains, & luy presenta la serviette. Les relations Françoises portent que sa Majesté la refusa, & les Espagnoles qu'elle la reçut. L'inclination du Roy semble favoriser le premier de ces deux sentimens, & la necessité de ses affaires le second; puisqu'il y avoit de la prudence à ne pas reduire au desespoir un Prince en posture de se vanger, comme il y avoit de la hauteur d'Ame à ne vouloir pas, mêmes dans sa disgrace, être servy par un rebelle.

Mais comme les plus grandes afflictions de la vie sont adoucies par quelque plaisir qui s'y méle toujours insensiblement pour en corriger l'amertume, l'Infanterie Espagnole n'eut pas plûtôt achevé de piller, qu'elle vint pour voir le Roy, au commencement par de petites troupes, & depuis en plus grand nombre. Le Roy les reçut avec une contenance si Majestueuse, & un visage si tranquille, qu'il détruisit en un moment la haine qu'ils avoient pour luy. Les uns le plaignirent; & les autres opposant son humeur guerriere à la vie oisive de l'Empereur, regretoient de ne l'avoir pas eu pour Roy. Alarcon qui s'étoit chargé de sa garde, craignant que les soldats ne passassent de ces mouvemens de pitié & de complaisance à d'autres plus dangereux, les fit retirer sous pretexte que sa Majesté avoit besoin de repos; & pour les empêcher de la revoir, persuada Lanoy de la faire transporter au Château de Pisque-

1525. ton, où elle fut menée au point du jour suivant sous l'escorte du Marquis du Guast: ce qui n'empêcha pas qu'un soldat qui n'avoit que quatre livres de solde par mois, ne se fit jour au travers de la garde, & ne presentât au Roy une balle d'or, qu'il disoit avoir fait faire exprés pour le tuer dans la bataille s'il l'eût rencontré.

Montpesat de Quercy avoit commencé sa fortune six heures auparavant, & la poussa depuis jusqu'au bâton de Maréchal de France par une bizarre avanture. Il avoit été pris par un Espagnol de la garde du Roy, qui le tenoit prés de luy de peur qu'il n'échapât ; & voyant que le Roy n'avoit personne des siens pour le deshabiller, il s'ingera de luy rendre ce service. Le Roy le connoissant pour François, luy demanda qui il étoit ; & Montpesat luy repondit qu'il étoit Gentilhomme de Quercy, & qu'il avoit combattu dans la compagnie d'hommes d'armes du Marechal de Foix. Celuy qui le tenoit prisonnier étant survenu, le Roy le pressa de lui laisser Montpesat pour valet de chambre ; & l'obtint à condition de luy faire payer cent écus au delà de ce que la rançon des hommes d'armes étoit taxée. Montpesat se rendit si officieux, & donna tant de marques d'esprit, qu'il acquit la confiance du Roy ; & fut plusieurs fois envoyé en poste vers la Regente pour luy dire des choses qui ne pouvoient être écrites. Il fut ensuite en Espagne, où il travailla à reconcilier Bourbon avec le Roy ; & negotia si finement, qu'enfin il s'éleva par une autre voye que celle des armes, à l'une des premieres recompenses de la milice. Mais aussi les armes,

armes luy furent fatales, & luy ravirent la meilleure partie de ce que la faveur luy avoit acquis, comme l'on verra dans la suite de cette Histoire. Le Comte de saint Pol cadet de la branche Royale de Vendôme étoit demeuré parmy les morts sans aucune marque de vie. Un soldat Espagnol luy voyant une riche bague au doit; & ne l'en pouvant tirer, le voulut couper. La douleur que sentit le Comte le fit revenir de l'évanoüissement où il étoit; & le soldat apercevant à sa Cotte-d'armes qu'il étoit de haute qualité, s'imagina qu'il en tireroit plus de rançon que ne valoit la bague. Il luy donna la vie; & le Comte promit de luy payer une somme considerable, s'il l'ôtoit de là sans le découvrir. Il luy remontra que sans cette precaution il perdroit infailliblement ce qu'il venoit de luy promettre; parce que les Generaux de l'armée Imperiale n'auroient pas plutôt sçu qu'il tenoit un Prince du Sang prisonnier, qu'ils le luy ôteroient de force, s'il ne le vouloit relâcher de gré. Le soldat persuadé le releva, le chargea sur son cheval; & le mena dans Pavie, où il fut si bien pansé qu'il guerit. Dés qu'il put monter à cheval, le soldat le suivit en France, où il reçut l'argent qui luy avoit été promis. 1525.

Le Roy de Navarre ne traita pas de mêmes celuy auquel il étoit redevable de sa liberté. Pescaire l'avoit pris & enfermé dans le Château de Pavie; d'où il n'y avoit point d'apparence qu'il sortît jamais par la raison d'Etat, qui défendoit à l'Empereur l'élargissement d'un Prince dont son Ayeul avoit usurpé la Couronne. Il avoit offert en vain cent mille écus pour sa rançon; & il avoit lieu de craindre que le Courier qui étoit

1525. allé porter en Espagne la nouvelle de sa prise, ne revînt avec quelque ordre fâcheux. Cette extrêmité luy fit tenter ses Gardes avec tant d'adresse, qu'il en suborna deux sur la foy desquels ayant pris ses mesures un matin que Vivez son Page étoit entré dans sa chambre pour l'habiller, il le fit mettre au lit en sa place; & prenant ses habits, traversa le Corps de garde sans être reconnu. Dés qu'il fut hors du Château il trouva des chevaux qui le menerent en Piémont; & le Page pour tromper la vigilance de ceux qui venoient de temps en temps regarder au travers des rideaux, feignit au commencement de dormir, & contrefit ensuite le malade. Il les amusa de cette sorte jusqu'au soir, que le Capitaine de la garde se défiant de ce qui étoit arrivé, entra dans la chambre, & tira le rideau. La jeunesse du Page luy sauva la vie, [a] mais sa fidelité ne le tira pas de l'indigence où il étoit né. Le President Ferrier raconte cette evasion d'une autre maniere, & fait presque sauver le Roy de Navarre malgré luy. Mais il y a si peu d'apparenà tout ce qu'il dit, que l'on n'en sçauroit être persuadé sans recourir à quelque espece de miracle dont il ne sçauroit être garand.

[a] Dans la relation de l'évasion du Roy de Navarre.

Ce furent là les plus bizarres évenemens de la bataille de Pavie. La posterité ne s'étonnera pas tant de sçavoir que l'Empereur la gaigna sans y rien contribuer, que d'apprendre que ce Prince avec toute sa politique, & tout le rafinement de ses Ministres, n'en tira presque aucun avantage.

La precaution qui avoit été prise de transporter le Roy à Pisqueton, ne fut pas inutile, parce que le même jour

la garnison de Pavie qui ne contoit pour rien le pillage duCamp des François dont elle avoit profité en partie, demanda ce qui luy étoit dû d'arrerages, & de plus le present en cas de victoire. Leve se mit en devoir de l'amuser, en la priant d'attendre le retour du Courier que les Generaux avoient depeché à Naples : mais elle se revolta, & s'empara de la Ville. Les Generaux commanderent à l'armée de la recouvrer ; mais ils ne trouverent personne qui leur obeît. Cette corruption de la discipline militaire leur donna lieu d'apprehender que les Mécontens ne pensassent à se saisir de la personne du Roy pour gage de leur montre ; & cette crainte ne les embarassa guere moins, qu'ils l'avoient été avant la bataille. On les pressoit de deux côtez ausquels il leur étoit également impossible de pourvoir assez à temps, l'un de s'assurer entierement du Roy en le mettant en un lieu d'où il ne pût être enlevé, & l'autre de satisfaire les gens de guerre. Si on laissoit le Roy dans le Duché de Milan, on exciteroit les Princes d'Italie à le delivrer : cependant on ne pouvoit le transporter qu'à Naples ou en Espagne ; & l'armée Navale de France victorieuse de celle d'Espagne, empêchoit par mer l'accez de ces deux lieux. si on pretendoit le mener par terre en Espagne, il faloit auparavant conquerir la France ; & si on le conduisoit à Naples, il faloit le confier à l'Armée qui le retiendroit pour seureté de ce qui luy étoit dû. 1525.

Les Princes & les Republiques d'Italie n'étoient pas moins en peine que les Generaux de l'armée Imperiale. Le succez de Pavie les avoit tellement surpris, qu'il n'y avoit personne qui ne s'attendît d'avoir bien-

1525. tôt les fers aux mains, puisque les François étoient vaincus, & les Suisses perdus de reputation à cause de la lâcheté qu'ils avoient témoignée à la bataille. Le Senat de Venise comme plus proche du danger, avoit des sujets particuliers de crainte. Il s'étoit separé sans cause de la Ligue avec l'Empereur; & les Ministres d'Espagne publioient déja que l'Estat de Terre-ferme avoit été demembré de l'Empire, & que le temps de l'y reünir étoit venu. Le Pape n'avoit presque point de places fortes; & le Patrimoine de saint Pierre étoit troublé par la faction des Gibelins, qui de tout temps s'étoit declarée pour les Empereurs. sa Sainteté n'avoit point d'argent; & pour comble de chagrin, elle venoit d'apprendre que l'original de son dernier traité avec la France avoit été trouvé dans une des cassettes du Roy. Enfin elle avoit laissé passer les munitions de guerre de Ferrare au Camp de Pavie, & reçu comme amy le Duc d'Albanie.

Cette societé de perils & de contraventions obligea les Venitiens comme moins timides, de representer au Pape qu'il n'y avoit plus de temps à perdre; & que si leur Republique étoit coupable à l'égard des Imperiaux pour les avoir abandonnez, le saint Siege l'étoit encore plus pour en avoir fourni l'exemple. Que [a] Lanoy avoit bien renvoyé à sa Sainteté Jerôme Aleandre Evêque de Brundisi son Agent secret qui s'étoit trouvé dans le Camp des François; mais qu'il ne luy avoit rendu ni son instruction ni les autres papiers qui servoient à le convaincre. Que la vengeance des Vainqueurs ne pouvoit être évitée qu'en la prevenant par une levée de dix mille Suisses,

[a] Dans les motifs de plainte de Charles Quint contre le Pape en 1525.

& d'autant de Cavalerie & d'Infanterie Italiennes qu'on jugeroit à propos ; & que Lanoy n'étant pas Maître de ſon Armée ne le ſeroit pas long-temps du Duché de Milan, ſi le ſaint Siege & le Senat armoient de concert pour l'en chaſſer. Qu'il faudroit à l'Empereur une Armée entiere pour garder ſon Priſonnier, & une autre non moins puiſſante pour ſe maintenir dans ſa conquête. Que la France ne manqueroit pas de ſe joindre à ceux qui s'armeroient pour la liberté de l'Italie, quand ce ne ſeroit que pour recouvrer ſon Roy, ou pour empêcher de le tranſporter en Eſpagne ; & que le Duc d'Albanie dont les forces étoient conſiderables, & l'arrieregarde du Duc d'Alençon qui n'avoit point combattu, ſuffiroient pour tenir en haleine les Imperiaux, juſqu'à ce que les Italiens ſe fuſſent mis en poſture de leur reſiſter : comme au contraire ſi l'on donnoit aux Vainqueurs le loiſir de ſe reconnoître, & de tirer des Peuples voiſins du Duché de Milan les contributions dont ils avoient beſoin, rien ne les empêcheroit deſormais de joindre ce Duché au Royaume de Naples. 1525.

Les raiſons de la Republique étoient ſi fortes que le Pape donna ſa parole pour l'union : mais durant qu'on en dreſſoit les Articles, & que ſa Sainteté envoyoit en poſte dans l'Angleterre Jerôme Ginucci Clerc de la Chambre Apoſtolique pour attirer le Roy Henry Huit dans la Ligue, l'Evêque de Capouë principal Miniſtre du Pape étant allé de Plaiſance à Pavie pour viſiter Lanoy ſous pretexte de ſe conjoüir avec luy du gain de la bataille, mais en effet pour

1525. ſonder ſon inclination pour ſa Sainteté, le trouva ſi diſpoſé à l'accommodement qu'il retourna incontinent à Rome, & détourna le Pape du projet de la confederation. Ainſi Clement Sept par une inconſtance dont il porta depuis la peine, au lieu de retenir le Duc d'Albanie le contraignit de s'embarquer avec ſon Armée à Civita-veche pour retourner en France, & rapella Ginucci de Calais où il étoit déja. Sa Sainteté aprés s'être privée de l'aſſiſtance des François, eût été contrainte de ſe ſoumettre aux condique les Eſpagnols luy vouloient impoſer, ſi Lanoy n'eût aprehendé de la reduire en la preſſant trop à ſe jetter entre les bras des Venitiens. La crainte de ce Vice-Roy de Naples étoit fondée ſur ce que le Pape inſiſtoit qu'ils fuſſent compris dans l'accommodement; & Lanoy n'avoit garde de les y comprendre, parce qu'ils euſſent incontinent découvert le piege qui étoit caché ſous cette ombre de Paix.

Pour laiſſer donc à part des gens ſi ſubtils dont la prudence étoit importune, Lanoy leur fit entendre que l'Empereur ne vouloit de liaiſon avec eux qu'à deux conditions, l'une qu'ils contribueroient autant à l'avenir qu'ils avoient fait lors que Bonnivet aſſiegeoit Milan; l'autre qu'au lieu des douze cens Lances & des dix mille hommes de pied dont leurs troupes devoient être compoſées, ils fourniroient l'argent que ce nombre de gens de guerre leur auroit coûté à lever & à faire ſubſiſter.

Les Venitiens rejetterent ces conditions ſans deliberer; & ſur leur refus le Pape perſuadé par l'Evêque de Capouë, conclut avec Barthelemy Gattinara de-

puté de Lanoy un Traité dont les principaux Articles étoient : Que Sforce seroit remis en possession du Duché de Milan : [a] Que les Florentins (c'est-à-dire le Pape pour eux) payeroient cent mille écus à l'armée Imperiale, sous pretexte qu'ils les luy devoient par l'Article de la confederation avec le feu Pape, qui portoit que les contributions seroient continuées un an aprés la mort des contractans ; & que si l'Empereur ne ratifioit dans quatre mois le present Traité, les cent mille écus seroient restituez. On y ajoûta peu de jours aprés quatre Articles secrets. L'Empereur renonçoit par le premier au droit pretendu par la Constitution du Pape Urbin Second sur les Ecclesiastiques de Sicile. Il promettoit par le second de rétablir le saint Siege dans les Villes de Rhege & de Rubiera, que le Duc de Ferrare avoit recouvrées. Il s'engageoit par le troisiéme à contraindre les Milanois de n'user point d'autre sel que de celuy de la Romagne, qui leur seroit vendu au prix dont on étoit convenu avec Leon Dix ; & le Pape aprés l'execution de ces Articles s'obligeoit par le quatriéme de donner cent mille écus à l'Empereur, & de recevoir en grace le Duc de Ferrare, pourvû qu'il payât à sa Sainteté une pareille somme.

1525.

[a] Dans le Traité de Clement Sept avec Lanoy à la fin de Mars 1525.

L'Evêque de Pistoye ensuite de l'accommodement, eut permission de voir le Roy de la part du saint Siege pour le consoler. Alarcon fut present à l'entretien qui se passa tout en civilité, excepté que sur la fin le Roy baissant la voix demanda qu'étoit devenu le Duc d'Albanie. L'Evêque répondit qu'il étoit retourné en France ; & sa Majesté ne pût s'em-

1525. pêcher de témoigner par un ſigne d'abattement qui parut ſur ſon viſage, que cette nouvelle luy retranchoit ce qui luy étoit reſté d'eſperance.

La Republique de Luques à l'exemple du Pape, achepta la paix dix mil écus, celle de Sienne quinze mille, le Marquis de Mantouë à même prix, le Duc de Ferrare cinquante mille, & les Milannois cent mille, quoy qu'ils defrayaſſent l'armée victorieuſe. Toutes ces ſommes jointes aux quatre cent mille écus que le Roy de Portugal avoit prêtez à l'Empereur, ſuffirent pour payer les Alemans qu'on licentia incontinent aprés; & le reſte de l'armée Imperiale fut diſtribué dans les garniſons, les Generaux ne ſe voyant pas en état de pourſuivre la victoire, qu'ils avoient obtenuë contre leur attente.

La Regente qui ne ſçavoit encore rien de tout cecy, vivoit cependant en France dans une étrange conſternation. La priſon du Roy ſon fils n'étoit pas le plus grand de ſes maux, puiſqu'elle apprehendoit bien davantage l'irruption des Vainqueurs, & la guerre civile dont la Monarchie qu'elle gouvernoit ne s'étoit jamais exemptée durant la priſon ou la longue abſence de ſes Rois.

Le Comte de Vendôme devenu Premier Prince du Sang par la mort du Duc d'Alençon, à qui le regret d'avoir fuy venoit d'ôter la vie, & par l'Arreſt prononcé contre Bourbon, étoit intime amy de celuy-cy, & avoit des ſujets tres-plauſibles de ſe plaindre de la Regente.[a] Elle s'étoit miſe en poſſeſſion des biens de la Maiſon de Bourbon, leſquels devoient appartenir par l'ancienne Subſtitution dont on a parlé dans le Livre

[a] Dans les Regiſtres du Parlement de 1525.

Livre precedent à la branche de Vendôme comme é- 1525.
tant la plus proche defcenduë de mâles en mâles de cette Royale Maifon ; & d'ailleurs les premiers Princes du Sang avoient toûjours pretendu à la Regence du Royaume dans le cas dont il s'agiffoit alors.

Ces deux confiderations fembloient obliger la Regente à laiffer le Comte de Vendôme dans fon gouvernement de Picardie ; & la conjonćture prefente luy en fourniffoit un pretexte fi beau, que ce Prince apparemment n'y pouvoit trouver à redire : Cependant elle fut affez mal confeillée pour luy mander de la venir trouver à Lyon ; c'eft-à-dire qu'elle luy fournit elle même le pretexte dont il avoit befoin, pour remuer s'il en eût eu la penfée. Et de fait il ne fut pas plûtôt à Paris, que les principaux du Parlement & de la bourgeoifie l'allerent vifiter, & le conjurerent de prendre la Regence fur ce que la même Loy fondamentale du Royaume qui fruftroit les femmes de la Couronne, les excluoit auffi de l'adminiftration fouveraine. Ils ajoûterent que la Ville capitale étoit prefte de le recevoir en cette qualité, & que les autres fuivroient infailliblement fon exemple, quand ce ne feroit que pour s'exempter de la tyrannie du Chancelier Duprat, qui par de nouvelles impofitions dont on pretendoit qu'il fût Auteur, s'étoit attiré la haine publique.

Mais le Comte prevoyant que la Monarchie Françoife fuccomberoit pour peu qu'elle fe divifât dans une fi perilleufe occafion ; & ne pouvant fouffrir que l'Hiftoire luy en imputât un jour la caufe, non feulement rejetta le difcours de ceux qui luy parloient, mais de-

1525. plus les exhorta à son tour de reconnoître la Regente, & leur declara mêmes qu'il l'alloit trouver en toute diligence pour leur en montrer le chemin. Une moderation si rare augmenta le respect que les gens de bien avoient pour luy, & le Ciel la recompensa en la personne de Henry le Grand son petit fils de la même Couronne dont il refusoit l'administration.

Son arrivée à Lyon rassura le Conseil d'Etat, qui n'esperoit presque plus de sauver la France. La Regente luy laissa le soin du dedans du Royaume, & ce fut par son ordre que l'on commença par toutes les Provinces de nouvelles levées, & que les Frontieres furent en moins de trois semaines pourvuës de puissantes garnisons. Il persuada ensuite à la Regente d'envoyer en même temps deux Ambassades importantes, dont la premiere fut à la nation la plus ancienne alliée des François, qui est celle d'Ecosse. Elle étoit la seule qui ne les eût point abandonnez; & sa constance à leur égard étoit d'autant plus loüable, qu'elle avoit déja duré plus de sept cens ans sans discontinuer, & sans avoir été violée ou alterée par aucune contravention d'un côté ni d'autre.

Le Roy d'Ecosse qui se nommoit Jacques-Cinq n'avoit que quatorze ans, & se trouvoit encore sous la tutelle de sa mere. Il avoit perdu à l'age de deux ans Jacques-Quatre son pere, dans une conjoncture dont le souvenir n'étoit pas moins triste à la France qu'à l'Escosse.

Le Pape Jules Second, l'Empereur Maximilien Premier, le Roy d'Espagne Ferdinand le Catholique, le Roy d'Angleterre Henry Huit, les trei-

1525.

ze cantons des Suiſſes, & pour le dire en abregé preſque toute l'Europe, avoient conjuré en mil cinq cens douze la ruine du Roy Tres-Chrétien Louis Douze. Il y avoit peu d'apparence que la Monarchie Françoiſe reſiſtât à tant d'ennemis; & c'étoit vray-ſemblablement vouloir perir avec elle, que d'oſer prendre ſon party. On ne ſçait ſi la multitude d'affaires dont Loüis fut alors accablé, le détourna de penſer à ſes vieux amis, ou s'il perdit l'eſperance de les engager dans ſa querelle; ou enfin ſi conſervant toute la tranquilité de ſon ame dans un danger ſi terrible, & retenant encore toute ſa generoſité, il jugea que ce ſeroit mal reconnoître les obligations de tant de Siecles que les François avoient à l'Eſcoſſe, que de l'expoſer à paſſer avec eux ſous une domination étrangere : mais il eſt conſtant que le Roy Jacques Quatre ne fut point invité à prendre les armes pour ſecourir la Monarchie Françoiſe par la ſeule voye capable de luy donner du relâche, qui étoit celle d'une diverſion de toutes les forces d'Eſcoſſe dans l'Angleterre; ou que s'il le fût, l'Ambaſſadeur de Loüis à Edimbourg capitale d'Eſcoſſe le fit de ſon propre mouvement, & ſans aucun ordre particulier.

Cependant le Roy d'Eſcoſſe fit d'une maniere heroïque, ce que les François n'avoient pas jugé à propos de luy demander dans les formes d'alors. Il aſſembla ſes troupes : Il ſe mit à leur tête : Il fit avec elles une irruption du côté de Barvic; & reduiſit ainſi les Anglois à ſe tenir ſur la defenſive, quoi qu'ils euſſent promis d'aſſiſter leurs Confederez d'hommes & d'ar-

1525. gent. Mais les progrez du Roy d'Escosse ne furent pas si heureux que l'avoient été ses commencemens. Les Anglois le repousserent & gaignerent sur luy une bataille rangée où il fut tué. Il ne laissa que Jacques Cinq de la sœur du Roy d'Angleterre qu'il avoit épousée; & cette Princesse tourna avec tant d'adresse l'esprit de son frere, qu'elle l'obligea à se contenter de la gloire d'avoir vaincu, & à donner la Paix à l'Escosse. On luy laissa par cette consideration la tutelle de son fils, & la Regence du Royaume, mais elle s'en rendit bien-tôt indigne par une mesalliance.

On a vû dans le premier Livre de cette Histoire que la veuve du Roy Loüis Douze sœur de la Reine d'Escosse dont on parle maintenant, avoit épousé en secondes nôces Suffolc, & la veuve de Jacques Quatre suivit à peu prés l'exemple de sa sœur, ou pour mieux dire eut la même foiblesse. Archambaut Douglas Gentil-homme Escossois eut le bonheur de luy plaire; & elle aima mieux passer agreablement ce qui luy restoit de vie avec un homme dont les manieres la charmoient, que de languir dans un veuvage perpetuel: Elle se mit neanmoins en devoir de retenir la Regence d'Escosse ; & elle en vint à bout par la complaisance du Duc d'Albanie Oncle paternel du jeune Roy, qui seul avoit droit de l'en frustrer, & preferoit nonobstant le sejour de France à celuy de sa Patrie : mais ce jeune Prince ne persevera pas dans sa moderation & témoigna quelques années aprés un desir assez violent de retourner en Escosse. La Regente qui prevoyoit que le Duc aprés son retour luy contesteroit l'administration de l'Etat, cher-

cha de la protection contre luy, & eut recours à l'Angleterre. Le Roy son frere persuadé de pardonner les fautes que l'amour faisoit commettre, parce qu'il avoit luy-même tous les jours besoin qu'on luy en pardonnât de semblables, ne fut pas long-temps mal avec sa sœur la Regente d'Escosse. Ils se reconcilierent à la premiere occasion; & sa Majesté Angloise promit par écrit de maintenir sa sœur dans la Regence, pourvû que le jeune Roy d'Escosse son neveu épousât la Princesse d'Angleterre sa fille, qui étoit alors l'unique de ses enfans legitimes. L'execution de cet Article n'avoit point été pressée; parce que le Roy François Premier qui l'apprehendoit avec raison, avoit mené le Duc d'Albanie dans le Duché de Milan. Mais il y avoit de l'apparance que le Roy d'Angleterre profiteroit de la prison de Sa Majesté Tres-Chrétienne pour achever le mariage dont il s'agissoit, afin de rompre l'alliance de l'Escosse avec la France; & ce fut pour l'en empêcher que la Regente de France choisit Pierre de la Garde Seigneur de Saignes [a] en Quercy, & l'envoya en qualité d'Ambassadeur extraordinaire en Escosse. La Garde trouva en arrivant à Edimbourg que le Roy d'Angleterre étoit sur le point d'obtenir ce qu'il pretendoit, tant de la Regente d'Escosse pour le mariage de son fils, que du Parlement de ce Royaume pour la rupture avec les François: car outre les pensions que Sa Majesté Angloise avoit fait distribuer dans cette Compagnie aussi puissante dans son Païs, que le Parlement d'Angleterre l'étoit dans le sien, elle avoit encore sçû prendre les Escossois par le défaut qu'on leur reproche le plus, qui est la va-

1525.

[a] Dans la Negotiation de Saignes.

1525. nité. Elle leur avoit presque persuadé que le plus grand honneur qui pût arriver à leur Monarchie, étoit d'obtenir ce qu'ils avoient pretendu depuis tant de Siecles, en assujettissant les Anglois : Que le moyen en étoit innocent & facile, puis qu'il ne consistoit qu'à consentir que leur jeune Roy épousât l heritiere presomptive d'Angleterre : Que les femmes étoient sujettes de leurs maris par toutes sortes de Loix, & que la dot qu'elles apportoient pour grande qu'elle fût, n'étoit à proprement parler qu'un accessoire à leur égard, qui suivoit toûjours la nature de son principal : Qu'ainsi par la même raison que l'heritiere d'Angleterre seroit dependante de son époux, l'Angleterre le seroit de l'Escosse ; & qu'aprés cette union, l'alliance des François seroit inutile aux Escossois, qui ne l'avoient ni formée ni entretenuë que pour se défendre des Anglois.

La Garde n'ôta pas d'abord des esprits une prevention si dangereuse ; & ce ne fut qu'à force de Conferences avec le Conseil d'Escosse, & de discours prononcez en plein Parlement, qu'il convainquit l'un & l'autre que le Roy d'Angleterre les trompoit en leur offrant son heritiere, puis qu'il ne leur proposoit un bien éloigné comme étoit cette Princesse trop jeune de huit ou dix ans pour consommer le mariage, qu'à dessein de leur attirer un mal present qui étoit de les obliger à rompre avec la France : Que sa Majesté Angloise oublieroit ce qu'elle promettoit presentement, lors que le temps seroit venu de l'accomplir, & que l'Escosse recevroit alors le plus grand prejudice qui luy pût arriver ; car par la propre maxi-

me du Roy Henry Huit que l'accessoire suivoit le principal, l'Escosse qui l'étoit à l'égard de l'Angleterre seroit reduite en Province de ce Royaume, de quelque Nation que fût le Roy de ces deux Etats, & les Escossois deviendroient indispensablement Sujets des Anglois par la même voye qu'ils pretendoient devenir leurs Maîtres. 1525.

La Regente & le Parlement d'Escosse desabusez par la force de ces raisons, confirmerent l'alliance de leur Monarchie avec celle de France, & s'engagerent par écrit à ne pas conclure celle d'Angleterre.

La Garde s'en retourna en France avec tout le succez qu'il pouvoit pretendre ; & l'autre negociation que le Duc de Vandôme avoit proposée dans le Conseil de France, ne fut pas moins heureuse. Elle étoit d'envoyer à Londres Jean Gioachini Gentil-homme de Genes sous pretexte de commerce, mais en effet pour découvrir les veritables sentimens du Roy d'Angleterre sur la prison de François Premier. Gioachini trouva que Henry Huit avoit déja fait la moitié du chemin pour l'affaire qu'il avoit ordre de luy proposer. Le dessein de sa Majesté Angloise en concluant avec l'Empereur les divers Traitez rapportez cy-dessus, n'avoit pas été d'opprimer la France, mais seulement d'empêcher qu'elle ne s'aggrandît, afin que l'Angleterre tînt toûjours la balance entre l'Empereur, & le Roy Tres-Chrétien, & fût en état de la faire pancher du côté qu'il luy plairoit. Il avoit donc bien voulu que François Premier ne recouvrât pas le Duché de Milan ; mais il avoit si peu souhaitté que Sa Majesté Tres-Chrétienne perdît la bataille, & demeurât prisonniere, que si la

1525. pensée luy en fût venuë, il se seroit mis de son côté, bien loin de favoriser les Imperiaux pendant le siege de Pavie. Maintenant les affaires étoient tellement changées, que si les Imperiaux poursuivoient leur victoire il y avoit à craindre que la Monarchie Françoise ne fût reduite en Province de celle d'Espagne ; & l'Angleterre non seulement cesseroit alors de faire le contrepoids entre les deux principales Puissances de l'Europe, mais encore suivroit le destin de la France, & passeroit comme elle sous la domination d'Espagne. Ce fut là le veritable motif qui porta Henry Huit à dissimuler le depit que la negotiation de la Garde en Escosse venoit de luy causer, & à depecher vers la Regente de France pour la prier de luy envoyer un homme de confiance. Ainsi les parties agissant avec une même sincerité & pour la même fin, il y eut bien-tôt une Ligue secrette signée entre la France & l'Angleterre.

* Elle est dans le troisiéme Tome des negotiations de la France avec l'Angleterre.

Les principaux Articles en furent qu'on ne demembreroit rien de la Monarchie Françoise pour raison, ni sous pretexte de racheter François Premier : Que le Roy d'Angleterre licentieroit l'Armée qu'il tenoit preste pour descendre en Picardie : Qu'il ne demanderoit rien pour son dedommagement ; & qu'il secourroit la France d'hommes & d'argent, si elle étoit attaquée par l'Empereur. Mais comme la Ligue entre sa Majesté Imperiale & le Roy d'Angleterre duroit encore, on ne laissa pas de témoigner à Londres autant de joye pour la victoire de Pavie que si Henry Huit l'eût remportée : La haine inveterée des Anglois contre la France ayant profité de cette occasion, quoi qu'ils eussent plus de sujet de s'en attrister.

trister.

triſter. Ce fut auſſi pour leur complaire en apparence que Henry Huit fit courir le bruit qu'il s'alloit mettre en état de recouvrer la Normandie & la Guyenne, & qu'il envoya de nouveaux Ambaſſadeurs à l'Empereur pour reſoudre avec luy la maniere dont la France ſeroit attaquée : mais les mêmes Ambaſſadeurs furent chargez de chercher finement un pretexte de rupture, en propoſant des conditions qu'on ſçavoit ne devoir point être acceptées. 1525.

Elles conſiſtoient en ce que le Roy d'Angleterre pretendoit tout le fruit de la victoire, ou du moins la plus grande partie. Il offroit à la verité en mariage à l'Empereur ſa fille qui n'étoit point encore nubile : mais il vouloit en même temps que ſa Majeſté Imperiale ſe contentât de l'argent qu'elle luy devoit, pour la dot de cette Princeſſe, & qu'elle luy laiſsât conquerir toute la France excepté la Bourgogne. Il entendoit auſſi que cette conquête ſe fiſt à communs frais, & que l'Empereur & luy ſe trouvaſſent également à la tête de leurs Armées.

L'Empereur étoit trop éclairé pour ne pas apercevoir au travers de ces propoſitions l'inconſtance du Roy d'Angleterre ; & les eſpions qu'il entretenoit à la Cour de ce Roy l'avoient averti que le Cardinal Volſey étoit en colere, de ce que ſa Majeſté Imperiale avoit changé aprés la bataille de Pavie la ſouſcription des Lettres qu'elle luy avoit juſques-là écrites ; & qu'au lieu qu'elle mettoit auparavant *Voſtre fils & couſin Charles*, & que les Lettres étoient toutes écrites de ſa main, elles n'étoient plus que de la main d'un Secretaire, & il n'y avoit au bas que *Charles*. Ces

1525. deux motifs obligerent l'Empereur à ne plus menager le Roy d'Angleterre ; & à conclure son mariage avec Isabelle Princesse de Portugal fille de la Reine Eleonor sa sœur aînée, sur ce qu'on promettoit un milion d'or pour la dot de cette Princesse ; & que les Espagnols offroient à sa Majesté Imperiale un present de nôces considerable, pourvû qu'elle ne s'alliât point hors du Païs.

Ainsi la desunion mutuelle de l'Espagne & de l'Angletterre ne contribua pas peu à entretenir l'Empereur dans la moderation qu'il avoit temoignée, en recevant de la propre main de son prisonnier la premiere nouvelle de sa victoire. Il n'avoit permis ni qu'on allumât des feux, ni qu'on donnât aucune autre marque exterieure de joye, disant que ce n'étoit pas pour des avantages remportez sur des Chrêtiens qu'il étoit bienseant de se divertir. Il avoit prié les Ministres des Princes Estrangers d'écrire à leurs Maîtres qu'il vouloit partager avec eux les fruits de la Victoire, en tournant leurs communes armes contre les Infidelles ; & quand l'Ambassadeur de Venise luy étoit allé faire des excuses de ce que l'armée de sa Republique n'avoit pas joint les Imperiaux lorsqu'ils marchoient pour secourir Pavie, il luy avoit répondu qu'il ne laissoit pas de les recevoir, quoy qu'il ne les crût pas veritables : cependant il passoit les matinées à consulter ce qu'il feroit de la personne du Roy quand elle seroit en sa puissance, & non plus en celle de ses Generaux.

L'Evêque d'Osma Chef du Conseil de conscience qui vivoit à la Cour aussi mortifié qu'il l'avoit été dans l'Or-

dre de saint Dominique, fut d'avis qu'on mît en liberté François Premier sans rien exiger pour sa rançon, & qu'on lui donnât en mariage la Reine Eleonor sœur de sa Majesté Imperiale. Ses raisons furent que l'Evangile bien entendu ne permettoit pas d'en user d'un autre maniere; & que l'Empereur s'embarasseroit dans une éternelle guerre, en découvrant par la dureté qu'il témoigneroit à son frere Chrétien captif une ambition contre laquelle toute l'Europe seroit obligé de s'armer: outre qu'il donneroit le loisir aux Lutheriens d'attirer dans leur Secte le reste du Septemtrion, dont ils avoient déja corrompu presque les deux tiers. 1525.

Le Chancelier Mercurin Gattinara prétendit au contraire suivant son genie porté à l'aggrandissement de la Maison d'Austriche, qu'il faloit tenir le Roy dans une éternelle prison; sur ce qu'il n'y avoit plus d'autre moyen humain pour resister aux Turcs devenus desormais trop puissans, que de reduire la Chrêtienté sous une seule Monarchie, dont l'Empereur seroit le Chef, & la France le centre: comme il n'y avoit point d'autre moyen de conquerir la France, que de l'attaquer dans une occasion où elle ne sçauroit à qui obeir pour se bien défendre.

Frederic de Tolede Duc d'Alve proposa de mettre le Roy à rançon, & d'en tirer le plus qu'on pourroit; parce que d'un côté l'on affoibliroit d'autant la France en l'épuisant d'argent; & de l'autre on ôteroit le pretexte à ses alliez de se remuer pour elle, en leur faisant entendre qu'on ne la traittoit pas plus mal qu'elle l'avoit autrefois été sous le Regne du Roy Jean prisonnier des Anglois, duquel ils avoient exigé des sommes immenses pour sa liberté.

1525. Cette opinion étoit mitoyenne, & par consequent sujette aux inconveniens des deux precedentes, sans en avoir les avantages. Cependant elle fut suivie; & Bure grand Maître de la Maison de l'Empereur fils du Comte de Rœux eut ordre de passer en Italie pour assurer le Roy de sa liberté, pourvû qu'il cedât ses droits sur Naples & sur Milan: Qu'il rendît le Duché de Bourgogne: Qu'il abandonnât les Souverainetez de la Flandre & de l'Artois: Qu'il detachât de sa Couronne en faveur de Bourbon la Provence & les Terres qu'il avoit possedées pour en former un Royaume independant de qui que ce fût, & qu'il se chargeât de payer aux Anglois tout ce que l'Empereur leur devoit.

Le Roy repartit qu'il aimoit mieux mourir en prison que d'aliener son domaine; & que quand il le voudroit il n'étoit point en son pouvoir de le faire, sans le consentement des trois Estats qui prefereroient toujours l'interest de la France au sien: mais la proposition qu'il fit en suitte accordoit du moins en partie ce qu'il venoit de refuser. Il offrit d'épouser la Reine Eleonor: de faire que la Bourgogne luy tînt lieu de dot, & passât aux enfans qui naîtroient de leur mariage: de donner sa sœur à Bourbon, & de luy rendre tout ce qu'il avoit en France avant le procez intenté par la Regente: d'acquiter l'Empereur envers les Anglois: de payer une grosse rançon, & de fournir des troupes à l'Empereur lors qu'il iroit à Rome recevoir la Couronne Imperiale.

Bure retourna en Espagne avec ce projet; & Montmorency mis en liberté sur sa parole, eut or-

dre de l'accompagner pour tâcher d'en faire agréer les Articles à l'Empereur. La faute que le Roy avoit faite sans y penser en donnant ouverture pour aliener la Bourgogne, fut suivie d'une autre de la Regente qui n'étoit guere moindre. Cette Princesse ne pensa aux Princes d'Italie qu'aprés qu'elle se fut assurée des Anglois ; & n'invita Clement Sept d'entrer en Ligue avec elle, que lors qu'il eut conclu un Traité avec Lanoy : cependant il y a lieu de croire que ce Pape l'auroit prise au mot si elle eût parlé plutôt, puis qu'Urfé son Agent ne laissa pas d'ébranler la Cour de Rome, quoy qu'il n'y arrivât que six semaines aprés la Paix ratifiée & publiée entre le saint Siege & les Imperiaux. 1525.

Et de fait Lanoy ne se mettoit point en devoir d'executer ce qu'il avoit promis ; & ne vouloit pas rabattre sur les cent mille écus que le saint Siege luy devoit fournir, les vingt-cinq mille qu'il avoit touchez par avance. Il ne rappelloit les troupes Imperiales ni du Parmesan ni du Plaisantin, & pour derniere contravention il promettoit au Duc de Ferrare de le proteger pour de l'argent contre la Cour de Rome. Le Pape averti de bonne part que cette negotiation étoit fort avancée, avoit envoyé le Cardinal Salviati à Lanoy pour luy en faire des reproches ; mais ce Cardinal à son retour dans Rome n'avoit fait qu'augmenter la defiance de sa Sainteté, en luy rapportant que Lanoy avoit impudemment desavoüé une verité dont il étoit aisé de le convaincre par écrit. Car on avoit intercepté une de ses Lettres par laquelle il mandoit au Duc de Ferrare, qu'il ne devoit pas douter d'être

1525. maintenir, en donnant plus d'argent aux Imperiaux que le saint Siege.

Mais enfin la timidité du Pape l'emporta sur toutes les autres considerations, & le retint dans l'alliance des Imperiaux. Les Venitiens ne suivirent pas tout-à fait son exemple ; car encore que se voyant abandonnez des autres Princes d'Italie, ils eussent écrit à Pesaro qui residoit de leur part prés de Lanoy, qu'il offrît à ce Vice-Roy quatre-vingt mille écus pour l'obliger à renouveller l'alliance avec eux ; il arriva pourtant que Lanoy s'opiniastrant d'en avoir cent mille, fit durer si long-temps la contestation, que le jeune de Selve fils aîné du premier President du Parlement de Paris depeché par la Regente à la Republique, l'informa du bon état des affaires de France, & de la Ligue qu'elle avoit concluë avec les Anglois, ce qui fit rompre le marché & revoquer Pesaro : comme si le Senat eût voulu donner un exemple que les negotiations dans lesquelles il y a de la contrainte de part ou d'autre ; ne se terminent presque jamais lors qu'elles sont tirées en longueur.

Lanoy fut d'autant plus surpris de la revocation de Pesaro qu'il l'avoit moins prevuë;& comme il n'y avoit plus d'apparence de laisser le Roy dans le Duché de Milan, où il pouvoit être facilement enlevé par les forces unies de la France & de la Republique de Venise, on tint un Conseil extraordinaire où tous les Officiers de l'armée Imperiale furent appellez. On y convint de la necessité indispensable de transporter le Roy, & l'on arresta que se seroit à Naples. La seule difficulté fut de resoudre si ce seroit par terre ou par

mer; ſur ce que Peſcaire jaloux de montrer à ceux 1525.
de ſon Païs le plus grand Roy de l'Europe, pris par ſon adreſſe & par ſa valeur, vouloit que ce fût par terre. Mais Bourbon, Leve, & la plupart des autres Officiers; s'y oppoſerent par cette invincible raiſon, que le nombre de leurs ſoldats étoit ſi diminué par la deſertion de ceux qui s'étoient dérobez pour mettre à couvert leur butin, que ſi on faiſoit traverſer l'Italie au Roy avec une foible eſcorte, il ſeroit infailliblement enlevé par les chemins; & ſi on luy en donnoit une puiſſante, on expoſeroit le Duché de Milan à l'invaſion des Venitiens. Il paſſa donc à la pluralité des voix que le voyage ſe feroit par mer, mais Lanoy n'y trouvoit pas ſon compte; car encore que le Roy dût être conduit dans ſa Viceroyauté de Naples, il prevoyoit aſſez qu'il n'en ſeroit pas le Maître, puiſque les troupes deſtinées à la garde de ce Prince, dependoient beaucoup plus de Bourbon & de Peſcaire que de luy.

Cependant il y avoit danger de commetre un ſi precieux depoſt à la foy de deux mécontens. Bourbon commençoit de ſe plaindre hautement, de ce que l'Empereur n'avoit encore executé aucun Article de ceux dont on étoit convenu avec luy; & ſon dépit étoit d'autant plus redoutable, qu'on ſçavoit qu'il ne l'avoit declaré qu'aprés avoir acquis tant de creance parmy les gens de guerre, & ſur tout entre les Eſpagnols, qu'il étoit capable de les faire ſoulever quand il luy plairoit.

Peſcaire ſe trouvoit dans la même diſpoſition, mais pour un autre ſujet. Il avoit demandé à l'Empereur le

1525. Comté de Carpi, dans la creance qu'on ne luy refuseroit rien aprés le gain de la bataille de Pavie. Il avoit passé outre sur cette vaine presupposition; & s'étoit ingeré de prendre possession par avance de ce Comté, sans en attendre l'Investiture. L'Empereur avoit offert ce Fief à Prosper Colonne deux ans avant sa mort; mais Colonne ne l'avoit point accepté, parce qu'il étoit proche parent & amy particulier d'Albert Pio sur lequel il avoit été confisqué. Neanmoins l'Empereur crut être obligé de continuer à Vespasien Colonne la grace qu'il avoit faite à Prosper son pere; & Pescaire s'en offença d'autant plus qu'il y avoit de la honte pour luy à lâcher prise; & que son peu de credit à la Cour Imperiale paroissoit, en ce que le fils de son capital ennemy luy avoit été preferé pour un don aprés la victoire de Pavie..

L'occasion de se vanger étoit si favorable, qu'elle eût tenté le plus homme de bien; & Lanoy avoit assez étudié l'humeur de Pescaire, pour être persuadé qu'il n'étoit point à l'épreuve d'un mauvais traitement de cette nature, & qu'il ne se conduisoit pas toûjours par les maximes de la Religion; ni par celles de l'honnesteté.

Ces motifs auroient tenu long temps le Roy dans le Château de Pisqueton, quelque danger qu'il y eût de l'y laisser, si Lanoy en eût été le Maître. Mais on le contraignit le même jour d'envoyer ses ordres à Naples pour faire tapisser une chambre dans le Château neuf, capable de loger le Roy; & de consentir que les soldats qui devoient conduire Sa Majesté & la garder, fussent tous choisis entre ceux qu'il sçavoit

être devoüez à Bourbon & à Pescaire : outre que leur nombre étoit si grand, qu'on ne les pouvoit empêcher de donner la loy par tout où ils entreroient. 1525.

Ainsi Lanoy tenoit déja son prisonnier pour être hors de ses mains ; & ne pensoit plus qu'à se justifier auprés de l'Empereur, en prenant des témoins irreprochables de la violence qu'on luy faisoit ; lors qu'il fut tiré de peine par une rencontre si surprenante, qu'on n'en trouve point de semblable dans l'Histoire des Nations étrangeres. On avoit persuadé au Roy pour le consoler dans sa prison, que l'Empereur le delivreroit gratuitement, ou qu'il n'exigeroit que de l'argent pour sa rançon ; & les propositions du Comte de Bure en le detrompant de cette fausse opinion, l'avoient fait passer de l'excez de la confiance dans celuy du chagrin. Mais comme ce Prince n'étoit pas capable de s'abandonner longtemps à cette passion, [a] la melancolie l'avoit quitté pour faire place à un rayon d'esperance qui ne pouvoit être plus mal fondée.

[a] Dans les justes plaintes d'AndréDoria contre la France en 1529.

Il crut que sa liberté ne pouvoit être menagée par Procureur, & que le voyage que sa sœur veuve du Duc d'Alançon alloit faire en Espagne pour ce sujet seroit inutile ; mais que s'il y pouvoit aller luy-même, il concluroit aisement l'affaire avec l'Empereur dans une entreveuë, en traittant avec luy non de Prince à Prince, mais de Cavalier à Cavalier. Il se confirma dans son opinion par l'habitude où il étoit de juger des inclinations d'autruy par les siennes ; & il la proposa à Lanoy, comme l'unique moyen de donner bien-tôt la Paix à la Chrétienté.

Lanoy quelque penetration d'esprit qu'il eût, ne

1525. comprit point assez d'abord combien le dessein du Roy étoit avantageux à l'Empereur ; & ce ne fut qu'aprés qu'il se fut retiré dans sa chambre, & qu'il y eut fait une entiere reflexion, qu'il aperçut le moyen tout-à-fait singulier que la fortune luy presentoit par là, de tirer le Roy des mains de Bourbon & de Pescaire ; & de rendre à son Maistre par une seule action, un service qui surpasseroit de beaucoup ceux de Bourbon & de Pescaire. Il alla dans cette veuë le lendemain au point du jour trouver le Roy, à qui il avoit demandé vingt-quatre heures pour deliberer sur la proposition de Sa Majesté ; & dit qu'il étoit prest de luy donner contentement, & de le mener en Espagne à l'insçu des autres Generaux, pourvû que Sa Majesté y contribuât en deux manieres, l'une en gardant le secret, & l'autre en fournissant des Vaisseaux.

Le Roy l'embrassa, le traitta par avance de Liberateur ; & luy fit confidence qu'il alloit envoyer Montmorency pour demander sa Flotte à la Regente, sous pretexte de la remercier des soins qu'elle prenoit de sa liberté. La Regente ne jugea pas favorablement de l'intention du Roy. Neanmoins comme il luy mandoit qu'il vouloit être obeï, elle dépecha un Gentilhomme à André Dorie pour luy dire en secret que le Roy avoit demandé d'être transferé à Naples ; & que les Espagnols y avoient acquiescé, pourvuqu'on les assurât que la Flotte de France ne se mettroit point en devoir de l'enlever, & qu'on obligeât Dorie à desarmer six de ses Galeres, & à les prêter pour trois mois à l'Empereur sous une suffisante caution.

Dorie prit ce mensonge pour une verité : mais il refusa absolument ses galeres, quoyque le Gentilhomme offrît de luy mettre en main des gages plus precieux qu'elles ne valoient. Il fallut donc prendre les six meilleures de celles qui appartenoient au Roy, & les mettre au pouvoir de Lanoy ; qui n'ayant qu'à monter dessus parcequ'elles étoient equipées de toutes choses, persuada facilement ses Collegues de luy laisser le soin de conduire leur prisonnier à Naples, puisqu'il n'y avoit plus rien à craindre par mer. 1525.

Ce qu'il y eut en cela de plus surprenant, fut que plus Bourbon & Pescaire avoient l'esprit subtil, moins ils se déferent de la supercherie qu'on leur faisoit : tant ils étoient éloignez de croire que le Roy consentît à son propre enlevement, & fit luy même toutes les avances necessaires pour être mené comme en triomphe en Espagne, & pour servir de spectacle à cette orgueilleuse nation ; luy qui dans la consternation de sa prise avoit conjuré le Marquis du Guast de ne le point mener à Pavie, afin d'éviter un bien moindre inconvenient.

Ainsi Lanoy sans avoir revelé son secret qu'au seul Alarcon, conduisit avec Bourbon & Pescaire le Roy à Portofino ; où ayant trouvé Montmorency avec les Galeres de France vuides, & prêtes pour un long voyage, il fit premiérement monter dessus les compagnies de Salsede, de Corbera, & de Vera-Cux qui luy étoient particulierement attachées, & s'embarqua ensuite avec le Roy. Il assura Bourbon & Pescaire en leur disant adieu, qu'il les alloit attendre à Naples ; & ces deux Generaux se preparerent pour l'y aller joindre, aussi-tôt qu'ils auroient donné

1525. quelques ordres pour la ſeureté du Duché de Milan, dans l'intention (comme on a cru) de s'emparer de la perſonne du Roy, & de le mettre en liberté, pourvu qu'il authoriſât l'uſurpation que Peſcaire pretendoit faite du Royaume de Naples, en luy cedant ſes droits à condition d'en payer tribut à la France, & qu'il rétablît entierement Bourbon en luy donnant ſa ſœur en mariage.

André Dorie ne fut pas ſi facile à tromper; & ſoit qu'il eût preſſenti le deſſein de Lanoy, ou qu'il l'eût obſervé de trop prés pour ne pas juger qu'il prenoit la route d'Eſpagne, il reſolut tout d'un coup d'enlever le Roy, & donna le ſignal du combat à ſes Galeres. Lanoy qui n'avoit pas tant de courage que de fineſſe, le voyant approcher en contenance d'ennemi, luy manda que s'il le preſſoit trop il le porteroit à la derniere extremité contre ſon Priſonnier; & le Roy ayant auſſi paru pour commander à Dorie qui étoit encore à ſes gages de ſe retirer, il obeït avec un dépit qui le porta le même jour à renvoyer ſes Commiſſions à la Regente, & à paſſer du ſervice de la France à celuy du ſaint Siege.

Lanoy pouſſé par un vent favorable prit terre à Alicante, où la fortune preſenta au Roy une occaſion nouvelle de ſe ſauver s'il l'eût voulu. Les ſoldats de ſa garde & de ſon eſcorte n'eurent pas plutôt été debarquez, qu'ils ſe mutinerent; & la ſedition vint à cet excez, qu'ils tirerent une Arquebuſade à Lanoy qui regardoit par la feneſtre. La bale donna contre une colonne de marbre où Sa Majeſté étoit appuyée. Le coup ne l'étonna point autrement, mais

1525.

elle le prit à mauvais augure. [a] Ce fut à Lanoy de se sauver de jardin en jardin, de mur en mur, & de goutiere en goutiere, jusqu'à ce qu'il eût trouvé un lieu propre à se cacher seurement. Il laissa au Roy toute la peine & le danger d'appaiser les mutins, à quoi la bonne grace de Sa Majesté ne contribua pas moins, que l'argent qu'elle distribua aux plus échauffez : mais les Ecrivains Espagnols disent qu'elle eût mieux fait d'entretenir les seditieux dans leur revolte, & de leur promettre le double de ce qu'il leur étoit dû, parce qu'elle les eût gaignez par là, & se fut rembarquée avec eux pour retourner en France.

[a] Dans la relation Espagnole de cette émute.

L'Empereur fut plus joyeux de l'arrivée du Roy en Espagne qu'il ne l'avoit été de sa prise. Il envoya ordre à Lanoy de le conduire dans le Château de Sciatina, où les Rois d'Arragon avoient accoûtumé d'enfermer les criminels de consequence : ce que Lanoy trouva si rude qu'il prit la poste pour aller faire changer le lieu, laissant son prisonnier sous seure garde, mais avec la liberté de chasser dans le parc de Valence.

On accorda à Lanoy ce qu'il demandoit, aprés qu'il eut detrompé le Conseil de Madrid en l'informant de la mauvaise volonté de Bourbon & de Pescaire; & luy remontrant qu'il n'y avoit point de meilleur parti à prendre que de s'accommoder avec la France, puis qu'il n'y avoit plus de seureté à traiter avec les Italiens. Le Roy fut mené dans le Château de Madrid, avec ordre de le laisser sortir de jour quand il luy plairoit, pourvû qu'il ne fût monté que sur une mule, & qu'il demeurât toûjours au milieu de ses Gardes : mais la permission de voir l'Empereur luy fut refusée,

1525. quoi qu'on sçût bien que c'étoit uniquement pour cela qu'il avoit fait tant de fausses demarches ; & on luy fit entendre qu'il ne devoit esperer cette grace, qu'aprés qu'on auroit convenu des Articles de sa liberté.

Montmorency qu'il dépecha vers l'Empereur, n'eut point de plus favorable réponse ; & tout ce qu'il obtint de meilleur pour consoler son Maître, fut un passeport de deux mois pour la Duchesse d'Alençon, afin qu'elle vint negotier en Espagne la liberté de son frere. On s'avisa mêmes de peur que l'affaire ne fût traversée par quelque accident imprevû, de conclure une suspension d'armes qui dura le reste de l'année mil cinq cens vingt-cinq. L'Empereur ensuite se mit en devoir de satisfaire Bourbon, du moins en apparence. Il luy envoya de l'argent, & fit partir quatre Galeres de Barcelonne pour le porter en Espagne, où il l'invita de venir en luy écrivant de sa propre main que sa presence y étoit absolument necessaire, parce qu'il n'y auroit rien de conclu avec le Roy sans son consentement. Le Pape fut sollicité d'envoyer le Cardinal Salviati en qualité de Legat pour assister à la negotiation entre les deux Couronnes ; & sur l'avis certain que l'Angleterre s'étoit liguée avec la France, sa Sainteté fut priée d'accorder à sa Majesté Imperiale dispense d'épouser la Princesse de Portugal sa niece : mais comme il importoit à l'Empereur d'endormir les Italiens durant la negotiation, de peur qu'en remuant ils ne l'obligeassent d'élargir son Prisonnier à de moindres conditions que celles qu'il en pretendoit exiger, on les éblouït en envoyant à Sforce une investiture du Du-

ché de Milan sans autre clause que de payer cent mille écus en la recevant, & cinq cent mille autres en des termes qui y étoient marquez. Mais il faloit des demonstrations plus sincéres, pour rassurer les Italiens dans la consternation où le voyage du Roy en Espagne les avoit jettez. 1525.

Le Pape & la Republique de Venise s'étoient imaginez que l'Empereur seroit contraint de relâcher son Prisonnier à des conditions raisonnables, parce qu'il n'étoit pas moins difficile de le garder dans l'Italie que de l'en tirer. Au lieu que s'étant rendu luy-même par un aveuglement deplorable complice de son enlevement, il avoit deconcerté tous les desseins que sa mere & ses amis eussent pû former pour sa liberté: Il avoit mis le Vainqueur en état de le tenir dans une perpetuelle prison, ou de luy imposer des loix telles qu'il luy plairoit; & par un renversement de conduite dont il étoit alors impossible d'apprehender assez les fâcheuses suites, il avoit abandonné le reste de l'Europe à la discretion des Espagnols.

Bourbon & Pescaire n'étoient pas moins irritez qu'on eût ajoûté la moquerie à l'injure en enlevant leur Prisonnier; & que Lanoy par un procedé indigne d'un homme d'honneur, fût allé triompher seul en Espagne d'une victoire à laquelle il avoit eu la moindre part. Bourbon comme le plus interessé partit aussi-tôt d'Italie pour s'aller plaindre à l'Empereur; mais on le traita en Prince Banny qui n'étoit plus qu'à charge, aprés qu'on avoit tiré de luy tout le service qu'il étoit capaple de rendre. Il remonstra neanmoins à l'Empereur que Lanoy avoit empêché

1525 l'Armée victorieuse ; non seulement d'assujettir le reste de l'Italie, mais encore de conquerir la France dans une conjoncture où ce Royaume étoit également depourvû de soldats, de Capitaines, d'argent, & de Conseil : à quoi l'on se contenta de répondre, qu'il faloit examiner si Lanoy étoit coupable avant que de le punir.

Pescaire qui n'avoit pas tant de choses à ménager, écrivit d'un stile bien plus aigre, & rencherit à sa maniere sur les plaintes de Bourbon. Il accusa Lanoy de perfidie & de lâcheté, & luy reprocha d'avoir voulu ramener l'armée Imperiale au Royaume de Naples[a], & depuis d'avoir fait tous ses efforts pour empêcher la bataille de se donner. Il soûtint que ce Vice-Roy avoit perdu dans la chaleur du combat l'esprit & le courage : Qu'il trembloit de peur en allant à la charge ; & qu'il luy étoit échappé de dire plusieurs fois en soupirant, *ha nous sommes tous perdus* : enfin il conclut en offrant de soûtenir en camp clos tout ce qu'il avançoit.

[a] Cette Lettre de Pescaire fut imprimée aprés sa mort.

L'Empereur qui ne vouloit ni satisfaire, ni mécontenter Pescaire, luy manda de sa propre main que Lanoy avoit transporté le Roy en Espagne sans ordre : mais qu'aprés tout il n'avoit rien fait que pour le bien public, & pour l'interest particulier de son Maître ; & que parconsequent l'avantage que l'Espagne pouvoit tirer de son action, devoit reparer ce qu'elle contenoit d'irregulier. Que bien loin de porter envie à ses Collegues, & de leur derober l'honneur, il avoit temoigné par tout qu'on leur étoit redevable de la victoire ; & que la recompense qu'on preparoit à ceux dont

la valeur s'étoit plus signalée, feroit assez voir la difference qu'il sçavoit mettre entre le merite de Pescaire, & la bonne volonté de Lanoy. 1525.

Cette Lettre fut accompagnée de beaucoup d'argent dont Pescaire avoit d'autant plus de besoin, que Lanoy ne luy en avoit point laissé pour payer l'Armée. Mais la Lettre ne servit qu'à l'irriter davantage, par l'approbation que la Cour Imperiale donnoit à son ennemy; & le Chancelier Moron l'abordant au plus fort de son chagrin, l'invita de se rendre Liberateur de sa Patrie, avant que les Etrangers eussent achevé de l'opprimer. Il luy representa que comme les Italiens s'étoient servis des Espagnols pour chasser les François de l'Italie, & non pas pour les recevoir en leur place, il étoit temps de prendre des mesures pour empêcher les mêmes Espagnols de faire à leur tour du Duché de Milan une Place d'armes pour assujettir le reste du Païs. Que Sforce n'avoit plus que le nom de Duc, & n'exerçoit aucune autre fonction que celle de payer l'armée Imperiale qu'il avoit toute sur les bras, le peu d'argent qui venoit d'Espagne ne suffisant pas pour entretenir les garnisons: Que ce Duc avoit épuisé la plus pure substance de ses Sujets pour y survenir; & que cependant outre les six cens mille écus qu'on luy demandoit pour l'investiture qu'il avoit si longtemps attenduë, on l'avoit encore condamné de payer douze cens mille écus pour sa part des frais de la guerre, afin de le jetter luy & ses Sujets dans un commun desespoir, & de les reduire à donner en se soulevant le pretexte dont on avoit besoin pour achever

1525. de les mettre aux fers : Que l'Italie avoit assez de forces pour se garantir de l'esclavage, & ne manquoit que d'un Chef: Qu'il ne restoit plus que le quart de l'Armée victorieuse, la moitié qui consistoit en Alemans ayant été licentiée, & l'autre quart étant passé en Espagne pour escorter le Roy, & pour accompagner Bourbon, sans compter les deserteurs: Que l'Empereur étoit un ingrat; & qu'à donner le veritable prix aux choses, le gain de la bataille de Pavie ne pouvoit être recompensé que par la Couronne de Naples.

Ces dernieres paroles flaterent l'ambition de Pescaire, & luy firent demander de quelle part elles venoient. Moron repliqua que c'étoit du Pape & des Venitiens; & Pescaire témoigna qu'il en vouloit des preuves plus certaines, avant que de se declarer. Moron qui n'avoit pas fait cette demarche sans être assuré de ce qu'il offroit, fit venir de Rome le Secretaire Menteburna, & de Venise Sigismond de Santi avec des pouvoirs suffisans.

La Republique s'étoit renduë aux premieres sollicitations de Moron; & le Pape y avoit apporté plus de resistance: mais enfin il avoit donné son consentement, avec cette precaution neanmoins, si la Ligue étoit découverte, que pour se preparer une excuse, il écrivit en même temps à l'Empereur qu'il luy conseilloit de donner quelque satisfaction à Pescaire. * Pescaire se défendit long-temps, sur ce que par le droit des Fiefs l'investiture qu'on luy promettoit seroit nulle, l'Empereur en ayant une precedente. Mais on luy mit en main une decision des plus celebres Jurisconsultes d'Italie, qui declaroient sous les

* Dans la relation de la double perfidie du Marquis de Pescaire.

 1525.

noms empruntez de Titius & de Mevius, que l'Investiture de l'Empereur n'étoit pas valable, comme ayant été obtenuë contre la clause fondamentale de l'Infeodation, qui portoit que le Fief ne pourroit jamais être possedé par un Empereur. Les scrupules du serment & de la sujettion tirez de ce que Pescaire étoit né dans la ville de Naples, & avoit juré tant de fois fidelité à l'Empereur, furent aussi levez par des attestations des Docteurs les plus graves en Theologie & en Droit Canon, qui l'obligeoient en conscience d'obeïr au Pape comme Seigneur Souverain de Naples, preferablement à l'Empereur qui n'en étoit tout au plus que Seigneur feodal.

Ainsi le Traité fut conclu entre Pescaire, Moron pour le Duc Sforce, Mentebona pour Clement Sept, & Santi pour les Venitiens. Les principaux Articles en furent: Qu'il y auroit Ligue offensive & défensive entre les contractans, pour chasser d'Italie les Imperiaux, & que la France seroit invitée d'y entrer: Que Pescaire en seroit le Chef; & qu'il separeroit autant qu'il luy seroit possible les troupes Imperiales dont il étoit assuré, afin d'accabler plus aisément les autres troupes qui refuseroient de le suivre à la conquête de Naples.

Mentebona partit incontinent aprés pour les faire ratifier à sa Sainteté. Santi se chargea d'aller à Lyon solliciter la Regente de les signer, & promit de retourner ensuite à Milan par les Grisons. La Regente le reçut d'autant plus favorablement, qu'elle étoit irritée de la nouvelle qu'elle venoit de recevoir, que depuis que son fils étoit passé en Espagne l'Em-

1525. pereur se rendoit plus difficile à le mettre en liberté. Ella entra dans la confederation, & se chargea d'en faire la moitié des frais, & de garder le secret.

Mais Pescaire étoit éclairé de trop prés, pour cacher long-temps une intrigue à plusieurs ressorts; & Léve qui l'épioit continuellement depuis qu'il avoit témoigné d'être mécontent, prit ombrage des frequentes visites que Moron luy rendoit, & sçut que Mentebona y assistoit. Il n'en fallut pas davantage pour obliger ce fin Espagnol à dresser une embuche à Mentebona, dans laquelle il tomba, & ne fut jamais vu depuis. Ses papiers furent déchiffrez, & l'on y trouva les principales circonstances de la negotiation des Italiens. Santi ne fut pas plus heureux à son retour de France, puisqu'il fut attaqué dans les Montagnes des Grisons par un voleur qui le tua.

La Regente avertie de sa mort crut que l'Empereur luy avoit dressé cette partie, pour avoir en sa puissance le Traitté qu'il portoit; & se hâta de donner aux Espagnols les nouvelles de la Confederation, de peur qu'on ne tirât de son silence un pretexte nouveau de differer la liberté de son Fils.

Les Venitiens furent dans une extréme inquietude jusqu'à ce que le Prevôt de Bergame prit le meurtrier de Santi, & luy trouva le paquet du Traité qui n'avoit point encore été decacheté. Pescaire averti que Mentebona avoit disparu, & que Santi étoit tué, tâcha de se mettre à couvert en instruisant Léve de ce qu'il sçavoit déja. Mais il ajouta par une insigne perfidie, qu'il n'avoit ni feint d'y consentir, ni differé de le reveler, que pour tirer tout le

secret des Confederez, & pour les mieux tromper. Il depecha son confident Castaldo vers l'Empereur, pour lui persuader cette fausseté; & pour lui demander ce qu'il y auroit à faire contre Sforce, aprés qu'il l'auroit convaincu du crime de Leze-Majesté. Cependant il éluda par divers artifices les instances de Moron, qui le sollicitoit tous les jours de mettre la main à l'œuvre; & lors qu'il eut reçu de Madrid la permission de dépoüiller Sforce, & les provisions de Gouverneur du Duché de Milan, il renforça son armée, fortifia les Villes de Pavie & de Lodi, y fit entrer de nouvelles garnisons; & manda à Moron de le venir trouver à Novarre, sous pretexte qu'il alloit commencer l'Execution du grand projet: mais en effet pour arréter ce Chancelier, & pour opprimer en suite plus aisement Sforce, aprés l'avoir privé des conseils d'un si grand politique. 1525.

Moron n'ignoroit pas que les Espagnols avoient une haine irreconciliable pour luy, & le faisoient passer pour un homme qui n'avoit ni parole ni Religion. Leve l'avoit plusieurs fois menacé de le tuer; & cela seul ne suffisoit que trop, pour luy faire apprehender à tous momens le fer ou le poison. De plus il s'étoit toûjours défié de Pescaire; & quand ses amis luy avoient demandé ce qu'il en pensoit, il leur avoit répondu que c'étoit le plus malin, & le plus dangereux esprit d'Italie. Cependant lors que ces mêmes amis se mirent en devoir de l'empêcher de s'aller mettre entre ses mains, il se moqua de leur soûpçon, & laissa Sforce malade à l'extrémité d'une fievre pestilentiele, sans considerer qu'il étoit unique-

1525. ment necessaire à son Maistre qu'il abandonnoit pour prendre le Chemin de Novarre : comme s'il eût voulu montrer à ses dépens que les plus vives lumieres de la prudence humaine, ne sont que des ardens qui l'écartent de sa route pour la conduire au precipice.

Pescaire mena Moron dans une chambre, où Leve étoit caché derriere la tapisserie. Il le mit sur le discours de la Ligue: Il luy en fit expliquer les plus dangereuses particularitez : Il l'engagea insensiblement à fournir de sa propre bouche des Memoires pour instruire le procez de son Maître, & le sien, & le renvoya sous pretexte qu'il avoit besoin de repos : mais au sortir de la maison, Moron trouva des Cavaliers qui l'arrêterent par l'ordre de Leve, & le menerent dans le Château de Pavie le quatorze d'Octobre mil cinq cens vingt-cinq.[a]

[a] Dans le Manifeste du Chancelier Moron contre l'Espagne.

Les nouvelles de sa prison furent portées à Sforce avec une Lettre de Pescaire, qui mandoit qu'il l'avoit fait arrester sur la decouverte d'une conjuration formée pour égorger les troupes Imperiales dans le Duché de Milan; & que ces troupes menaçoient de se mutiner, si on ne leur accordoit pour seureté les villes de Milan & de Cremone, & les Places situées sur la riviere d'Adde. Pescaire ajoûtoit comme de luy même, & sous pretexte de donner conseil au Duc son amy, qu'il jugeoit necessaire de leur donner satisfaction pour les empêcher de se porter à la derniere violence; mais que moyennant cela il luy promettoit qu'on ne luy demanderoit plus rien, & qu'on le laisseroit guerir en paix.

Sforce preſt de rendre l'eſprit ; & frappé comme d'un coup de tonnerre par la perte d'un homme qui étoit pour ainſi dire l'ame de ſon Conſeil, accorda ſur le champ tout ce qu'on luy propoſoit, & les principales Fortereſſes du Duché de Milan furent livrées aux Eſpagnols en moins de vingt quatre heures. Peſcaire amorcé par la facilité de Sforce à ſe depoüiller, le preſſa nonobſtant ſa promeſſe de luy donner encore les Châteaux de Milan & de Cremone; & de luy envoyer Jean Ange Rixi Secretaire d'Etat & Politien Secretaire de Moron, pour inſtruire leur procez, & pour les punir ſi on les trouvoit coupables. 1525.

Sforce ou plutôt les deux perſonnes qu'on lui demandoit repondirent pour luy, qu'il ne pouvoit rendre les deux ſeules Places qui luy reſtoient qu'à l'Empereur ſon Seigneur Suzerin qui les luy avoit confiées, & qu'il étoit preſt d'envoyer à la Cour Imperiale pour ſe juſtifier. Qu'il ne pouvoit ſe paſſer de Rixi, & qu'il reſervoit Politien pour ſervir de témoin que Moron voyant ſon Maître à l'extrémité avoit fait expedier divers ordres ſous le nom du Duc & ſans ſa participation, qui paſſoient pour autant de crimes.

Peſcaire leva pour lors tout à fait le Maſque : convoqua les Eſtats du Duché de Milan: accuſa Sforce du crime de Leze Majeſté ; & contraignit les peuples de faire un nouveau ſerment à l'Empereur. Il fit enſuite aſſieger regulierement la Citadelle de Cremone, & environna celle de Milan d'une profonde tranchée. Sforce n'avoit que huit cens hommes qui témoignerent une reſolution de ſe defendre, que l'on n'attendoit pas d'eux.

1525. Le Pape voyant toutes ses ruses découvertes, fut extremement tourmenté de depit & de crainte. Il se plaignoit quelquefois de la malice de Pescaire; qui par des crimes enormes & sans profit, avoit assujetti sa Patrie à des Estangers, lorsqu'il en pouvoit justement obtenir la meilleure & la plus delicieuse partie à titre de Royaume. D'autrefois il l'accusoit de perfidie, en ce qu'il ne s'étoit pas contenté d'entrer dans la conspiration; mais il avoit de plus usé de toutes sortes d'artifices pour y attirer les autres, à dessein de les trahir ensuite, & de s'avancer à leurs dépens; & pour derniere marque de ressentiment, il luy reprochoit son ingratitude en ce qu'il avoit tâché de perdre sa Sainteté, dans le même temps qu'elle ajoûtoit à tant de graces qu'elle luy avoit déja faites, l'administration perpetuelle du Duché de Benevent, qui étoit alors le plus riche Gouvernement de l'Etat Ecclesiastique.

Les Venitiens étoient encore plus embarassez, que le Pape; parce que s'ils acceptoient la Confederation que leur offroit Marin Carraccioli Ambassadeur de l'Empereur, il ne leur restoit plus aucune esperance de sauver leur liberté; & s'ils la rejettoient, leur Estat de terre-ferme alloit être le theatre de la guerre, Pescaire menaçant de l'y porter aussitôt qu'il auroit pris les Châteaux de Milan & Cremone. Ils se hazarderent pourtant de répondre à Caraccioli, que la Ligue dont il parloit n'avoit été formée que pour rétablir Sforce dans le Duché de Milan; & qu'il paroissoit bien que l'Empereur n'avoit aucune intention de la continuer, puisqu'il le depoüilloit.

Une

Une declaration si genereuse leur eût coûté cher, si Pescaire quinze jours aprés ne fût mort à trente cinq ans le premier de Decembre mille cinq cent vingt cinq, & n'eût delivré l'Italie de son plus dangereux ennemy. Dieu ne luy donna le loisir ni de pousser à bout sa mechanceté, ni d'en recueillir le fruit: car il se sentit frappé d'hydropisie dans le méme temps qu'il sacrifioit aux Espagnols le Chancelier Moron; & le dernier ordre qu'il donna fut de le relacher, à quoy Leve n'eut point d'egard: comme s'il eût cru que la bonne volonté de son General suffisoit pour l'excuser en l'autre Monde, sans qu'elle fût executée en celui-cy; ou s'il luy eût voulû montrer par une désobeïssance affectée, qu'il n'étoit pas si facile de reparer les crimes que de les commettre. 1525.

L'inquietude des Italiens n'étoit pourtant, ni si juste, ni si affligeante, que celle du Roy. Sa Majesté ne s'étoit aperçuë de son erreur, que par le refus que l'Empereur avoit fait de la voir; & le desespoir succedant pour lors à la confiance, l'avoit jettée dans une maladie que les Medecins jugeoient incurable. L'Empereur par un mouvement également honteux à sa naissance & à sa dignité, fâché de perdre la rançon de son Prisonnier, se mit en tête de le visiter; & de luy donner de belles paroles à dessein de contribuër à sa guerison, en luy rendant par de vaines promesses l'esperance qu'une trop grande dureté luy avoit ôtée.

Il communiqua son intention au Chancelier Gatinara, qui luy répondit ingenuëment qu'elle étoit méséante; & qu'un grand Empereur comme luy ne devoit voir un Roy que la fortune avoit mis dans

1525. ses fers, que pour luy rendre sa liberté, parce qu'autrement cette civilité passeroit pour interessée; & la posterité auroit sujet de soupçonner d'avarice une action qu'il pouvoit rendre la plus belle de sa vie, en la faisant par un motif de generosité. Ces paroles surprirent d'autant plus l'Empereur, qu'elles sortoient de la bouche d'un homme qui luy avoit conseillé trois mois auparavant de tenir le Roy dans une perpetuelle prison. Mais il n'apercevoit pas que son Chancelier avoit agy dans ces deux differens avis par le même zele pour ses interests; & que n'ayant pû luy persuader de recueïllir tout le fruit qu'il pouvoit tirer de sa victoire, il luy vouloit du moins persuader d'en tirer toute la gloire.

L'Empereur ne sçut neanmoins faire ni l'un ni l'autre. Il persista dans sa basse resolution, & prit la poste de Tolede à Madrid; où il trouva le Roy apparemment si proche de sa fin, qu'il fut obligé de luy dire en peu de mots qu'il ne pensât qu'à se guerir,[a] & qu'il luy promettoit de le delivrer incontinent aprés que sa santé seroit rétablie. On ne sçait si le Roy se laissa charmer par ce compliment ambigu, ou si la vigueur de son temperamment surmonta la violence de sa fievre: Mais il est certain qu'il commenca dés le lendemain à se mieux porter; & que quatre jours aprés, c'est-à-dire au commencement d'Octobre mil cinq cens vingt-cinq, les Medecins qui l'avoient condamné répondirent de sa vie.

[a] Dans la negociation de la Duchesse d'Alançon en Espagne.

La Duchesse d'Alançon sa sœur arriva fort à propos à Madrid, pour trouver l'Empereur qui y étoit encore, & pour entrer en conference avec luy: mais

elle ne fut pas long-temps ſans apercevoir que la convaleſcence de ſon frere, allongeoit ſa negotiation au lieu de l'avancer. Et de fait l'Empereur n'eut pas plutôt remarqué que ſon Priſonnier ſe portoit mieux, qu'il accrocha la Conference ſur la premiere difficulté, qui fut celle du mariage du Roy avec la Reine Eleonor. Il pretendit luy qui n'avoit encore executé aucun Article de ſon Traité avec Bourbon, que cette Reine étoit promiſe au même Bourbon, & renvoya les autres Articles à la diſcuſſion de trois Commiſſaires qu'on nommeroit de chaque côté. 1525.

La Ducheſſe nomma l'Archevêque d'Ambrun qui fut depuis Cardinal de Tournon, l'Evêque de Tarbes depuis Cardinal de Grammont, & le premier Preſident de Selve, qui l'avoient accompagnée en Eſpagne. L'Empereur choiſit ſon Chancelier Gattinara, & les Comtes de Montdejar & de Rœux. La negotiation [a] fut longue; car outre que le ſeul Chancelier parla d'un côté, & le ſeul premier Preſident de l'autre, on examina toutes les vieilles pretentions des Maiſons d'Orleans & de Bourgogne: Le Chancelier ſoûtenant que la conjoncture fatale de les decider étoit arrivée; & que ſi on la laiſſoit paſſer, elles demeureroient éternellement indeciſes.

[a] Elle eſt parmy les Manuſcrits de la Bibliotheque du Roy.

Bourbon de qui la bonne ou la mauvaiſe fortune ſembloit être attachée à la concluſion de ce Traité, ne s'endormoit pas. Son merite ou plutôt la compaſſion de l'injuſtice qu'on luy faiſoit, luy acquit l'amitié d'un homme pleinement informé des plus ſecrettes intentions de l'Empereur. Il apprit par cette voye qu'encore que ſa Majeſté Imperiale ſe fût aſſez

1525. expliquée à la Duchesse d'Alançon sur le mariage de la Reine Eleonor, ce n'étoit que pour obliger les François à se relâcher en veuë de ce mariage dans les autres Articles; mais qu'enfin on n'avoit garde de refuser cette Princesse à un Roy dont la Couronne étoit desormais en seureté, pour l'accorder à un Prince exilé. Il n'en falut pas davantage pour renouveller dans le cœur de Bourbon l'amour de la Duchesse d'Alançon. La presence de cette belle veuve qu'il ne pouvoit se dispenser de voir de temps en temps par civilité; & le soin qu'elle prit de le rengager pour faciliter d'autant l'elargissement de son frere, calmerent son ressentiment, & luy firent oublier la poursuite de sa vengeance. Il demeura d'acord de luy remettre ses interests, & de se contenter en l'épousant de ce qu'il avoit possedé en France. Il luy revela tout ce qu'il avoit penetré des desseins de l'Emreur; & l'avertit de tirer avantage de la resolution prise, d'accorder en toute maniere à son frere la femme qu'on demandoit pour luy avec tant de chaleur.

La Duchesse si bien instruite, tint ferme sur le point de la Bourgogne, & declara que les François ne consentiroient jamais que cette Province fût alienée. Elle proposa neanmoins deux adoucissemens de ce refus, l'un que le Roy son frere la recevroit pour la dot de la Reine Eleonor, l'autre que l'on convint d'Arbitres qui jugeroient dans un terme limité à qui de l'Empereur ou du Roy cette Province devoit appartenir. L'Empereur comprit par là que la Duchesse penetroit plus avant dans ses desseins qu'il ne s'étoit

d'abord imaginé, & la ſoupçonna d'intelligence avec Bourbon. 1525.

Il ne luy fut pas difficile de s'en éclaircir; & les eſpions qu'il avoit fait couler dans la maiſon de Bourbon pour tenir la place des domeſtiques François que ce Prince avoit laiſſez en Italie, ne donnerent que trop de lumieres de ce qu'on deſiroit ſçavoir. Le Conſeil de Madrid jugea qu'il faloit deconcerter cette intrigue; & l'expedient que l'on choiſit étoit bien digne de la ſubtilité des Eſpagnols, mais non pas de la probité dont ils faiſoient profeſſion. Il ne s'en faloit plus que ſix jours, que le Paſſeport accordé à la Ducheſſe ne fût expiré; & cette Princeſſe ne s'étoit miſe en peine, ni de le faire renouveller, ni de demander d'être compriſe dans celuy des deux Evêques, & du premier Preſident, qui n'étoit pas limité. Surquoi l'on conclut qu'il n'y avoit qu'à l'amuſer durant ce peu de jours, pour avoir pretexte de la retenir priſonniere ſans violer la foy publique, & de la mettre en lieu où Bourbon n'auroit point d'accez pour luy faire tenir des billets. Ce complot eût infailliblement reüſſi parce que la Ducheſſe vivoit dans une entiere confiance, ſi le même Miniſtre qui avoit revelé à Bourbon le ſecret de l'Empereur en ce qui touchoit la Reine Eleonor, ne l'eût informé le lendemain que ſa liaiſon avec la Ducheſſe étoit decouverte; & que ſi cette Princeſſe demeuroit plus de cinq jours ſur les terres de l'Empereur, elle y ſeroit arreſtée, parce qu'on la ſoupçonnoit d'avoir gaigné quatre des principaux, & des plus riches Seigneurs d'Eſpagne, qui avoient voulu repondre de

1525. la rançon du Roy. Bourbon fit incontinent couler le billet qu'il avoit reçu entre les mains de la Duchesse, qui ne perdit pas un moment pour en profiter. Elle choisit les meilleurs chevaux de son train ; & fit une si prodigieuse diligence au milieu de l'Hyver, qu'elle arriva sur les Terres du Roy de Navarres une heure avant qu'expirât le terme de son Passeport. Elle décrit cette intrigue dans ses Lettres avec une delicatesse, qui toute respectueuse qu'elle est pour l'Empereur, ne laisse pas de luy reprocher sa malhonnesteté en des termes extraordinairement forts.

Sa Majesté Imperiale frustrée de son attente, n'en témoigna point de ressentiment à Bourbon : au contraire elle tâcha de le flatter par de nouvelles caresses, afin de l'obliger à retourner dans l'Italie remplir la place de Pescaire dont elle venoit d'apprendre la mort. Et de fait la presence de ce Prince y étoit absolument necessaire, parce que les Italiens avoient cru qu'il ne seroit pas difficile d'opprimer l'armée Imperiale, puis qu'elle n'avoit plus de General. Le Pape & les Venitiens offroient dixhuit cens Lances, deux mille Chevaux legers, & vingt mille hommes de pied. La France promettoit cinq cens hommes d'armes, & quarante mille écus par mois pour entretenir un puissant corps de Suisses; outre une armée Navale pour attaquer Genes, & une autre de terre pour faire diversion du côté de l'Espagne.

L'Empereur auroit donc infalliblement perdu tout ce qu'il tenoit dans l'Italie, s'il n'eût traversé la conclusion de cette Ligue. Ses Ministres jugerent que le Pape seroit le plus facile des Italiens à gaigner; &

on luy envoya le Commandeur Erreira, qui l'empêcha de signer l'union en luy faisant sçavoir que l'Empereur étoit resolu de luy faire restituer Rhege & Rubiera; & de rendre le Duché de Milan à Sforce s'il guerissoit, & s'il mouroit d'en investir Bourbon. Le Pape se seroit contenté de cette declaration, si le Dataire Gilberti ne l'eût fait apercevoir qu'elle étoit equivoque dans le mot de mourir, qui pouvoit être aussi bien expliqué de la mort civile que de la naturelle; & que l'Empereur sans contrevenir à sa promesse, pouvoit faire achever le procez de Sforce; & aprés que ce Prince auroit été condamné, revestir Bourbon de sa dépoüille. Erreira ne repondit rien sur la remarque du Dataire: mais le Duc de Sesse Ambassadeur ordinaire d'Espagne à Rome qui l'avoit mené à l'audience, & s'étoit peut-être preparé là dessus, repartit que l'intention de l'Empereur étoit sincere; & que si elle avoit été énoncée par une expression ambiguë, on n'en devoit imputer la faute qu'à la negligence du Secretaire d'Estat: mais que si sa Sainteté luy donnoit parole de n'entrer de deux mois dans aucune Confederation au prejudice de son Maître, il engageoit sa tête qu'il feroit dans ce terme reformer l'écrit, & le representeroit tel que le saint Siege en seroit satisfait. 1525.

Le Dataire reconnut assez que le Duc ne pensoit qu'à gagner du temps, pour donner le loisir à l'Empereur de retablir dans le Duché de Milan ses affaires deconcertées par la mort de Pescaire. Il en avertit le Pape; & luy predit que le delay qu'il aporteroit à signer la Ligue, seroit funeste à la cause commune:

1525. mais sa Sainteté ne laissa pas de l'accorder au Duc de Sesse, persuadée comme on disoit d'en user ainsi par les secrettes remontrances de Nicolas de Schomberg son Maître d Hôtel, qui n'étoit pas moins zelé pour les interests de l'Empereur, que Gilberti pour ceux de l'Italie.

Erreira fut donc renvoyé à Madrid avec un projet [a] d'Abolition pour Sforce, que le Pape avoit fait dresser par les plus habiles Jurisconsultes de Padouë, afin qu'il ne restât aucune ouverture pour y contrevenir; & le Cardinal Salviati eut ordre de declarer nettement à l'Empereur, que s'il ne le signoit tel qu'il étoit sans y rien changer, ajoûter, ni diminuer, sa Sainteté auroit recours à d'autres voyes pour maintenir Sforce. L'Empereur jugea par ce discours qu'il n'y avoit plus lieu de tenir en suspens les Italiens; & proposa dans son Conseil lequel des deux partis luy seroit plus avantageux, de conclure avec la France, ou de contenter les Italiens; sur ce que le jour precedent les trois Deputez de la Regente s'étoient relâchez jusqu'à rendre la Bourgogne, aprés qu'on leur avoit fait entendre que sans cela, leur Roy ne sortiroit jamais de prison. Il est vray que François Premier avoit fait en leur presence une protestation qui subsiste encore, par laquelle il declaroit fort au long qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'aliener un pied de terre de son Royaume, & bien moins une Province qui en étoit la premiere Pairrie, & qui tenoit le premier rang dans les Etats generaux. Qu'il n'étoit point libre: Qu'il prenoit Dieu à témoin de la violence qui luy étoit faite; & que quoi qu'il jurât ou signât au contraire, son intention n'étoit que de payer une rançon

a Il est inseré dans la negotiation du Cardinal Salviati à Madrid en 1525.

çon en argent, porportionnée à celle que les Anglois avoient tirée du Roy Jean. 1525.

Le Chancelier Gattinara ſuivant ſa premiere maxime, & generalement tous les Miniſtres d'Eſpagne, eſtimerent qu'il valoit mieux s'acommoder avec les Princes d'Italie. Ils n'en apporterent qu'une raiſon, mais elle paroiſſoit invincible. Elle conſiſtoit en ce que le traité qu'on feroit avec la France dependroit toûjours de la volonté du Roy pour la reſtitution de la Bourgogne; au lieu que celuy des Princes d'Italie dependroit toûjours au contraire de la volonté de l'Empereur, qui ſeroit en état de depoüiller Sforce & ſes Confederez, tant qu'il n'y auroit plus en France de Roy pour l'empêcher.

Mais Lanoy, le Comte de Naſſau, & les autres Miniſtres Flamans, avoient un deſir ſi violent de voir reünir toute la ſucceſſion de Marie de Bourgogne en la perſonne de l'Empereur ſon petit fils, qu'ils ſoûtinrent qu'il n'y auroit aucune ſeureté de traiter avec les Italiens; & fonderent leur ſentiment ſur une lettre de Peſcaire peu d'heures avant ſa mort, qui avoit écrit en Eſpagne la même choſe de ceux de ſa Nation.

L'Empereur preſſé de prendre une derniere reſolution, manda le Cardinal Salviati pour ſçavoir de luy s'il croyoit que le Pape voulût conſentir que Bourbon fût Duc de Milan; parcequ'en ce cas il ſe ligueroit avec les Italiens, & tourneroit ſes armes contre la France: comme au contraire ſi les Italiens pretendoient le contraindre de pardonner à Sforce aprés que ce Duc auroit été condamné de felonnie, il aimoit mieux delivrer le Roy de France, & en faire

1525. un ami, que d'endurer qu'on l'empechât de punir un rebelle.

L'Empereur n'expliquoit en cela que la moitié de sa pensée, puis que Sforce n'avoit pas des qualitez assez considerables pour se faire craindre. Le secret de l'affaire consistoit en ce que Moron ne pouvoit être condamné par les voyes juridiques, si son Maître étoit absous. Neanmoins ce Moron tout prisonnier & âgé de soixante dix-neuf ans qu'il étoit, paroissoit si redoutable au Conseil de Madrid, que l'Empereur non seulement desesperoit de s'emparer du Duché de Milan tant qu'il seroit en vie; mais étoit mêmes persuadé qu'il luy feroit perdre le Royaume de Naples, s'il pouvoit une fois recouvrer sa liberté. Ainsi par un caprice qui ne sçauroit être assez admiré, l'Empereur étoit resolu de mettre en liberté le plus grand Roy de l'Europe, par la seule consideration de garder plus long-temps en prison un particulier, qui n'avoit pour se faire redouter que sa tête branlante.

Le Cardinal Salviati vit bien que l'Empereur étoit sur le point de se determiner; & que si on luy répondoit favorablement pour Bourbon, l'Italie alloit recouvrer la Paix dont elle n'avoit pas joüi depuis trente quatre ans: cependant le même Salviati n'osa procurer un si grand bien à sa Patrie, en contrevenant tant soit peu aux ordres qu'il avoit aportez de Rome, quoiqu'il y eût apparence que le Pape agréeroit ce qu'il auroit accordé. Cette precaution apparemment superfluë, l'obligea de repartir à l'Empereur qu'il n'y avoit rien dans son instruction pour Bour-

bon. Mais on ne fut pas satisfait de sa réponse ; & on le pressa tellement de dire ce qu'il prevoyoit devoir arriver si Sforce étoit mis au ban de l'Empire, & Bourbon investi du Duché de Milan, qu'aprés s'être expliqué plus d'une fois qu'il n'alloit parler que de luy-même, & sans ordre, il avoüa ingenument *qu'il n'estimoit pas que les Italiens souffrissent jamais à Milan un Duc qui ne fût pas de leur Nation.* 1525.

A ces mots l'Empereur congedia le Cardinal, & manda Bourbon pour luy dire qu'il l'avoit voulu créer Duc de Milan du consentement des Italiens : mais que ne l'ayant pu obtenir, il pretendoit le faire malgré eux, & s'accommoder pour cela avec le Roy. Qu'on étoit déja convenu de tous les Articles, excepté celuy de la Reine Eleonor que le Roy s'obstinoit à demander en mariage ; & que comme cette Princesse étoit deja promise à Bourbon, & qu'on étoit resolu de luy tenir parole, la Paix dependoit uniquement de luy.

[a] Bourbon qui ne se mettoit plus en peine de la Reine Elenor, depuis qu'il avoit revu la Duchesse d'Alançon, repartit modestement que ses avantages particuliers ne devoient point entrer en consideration, lors qu'il s'agissoit du bien public ; & qu'il seroit indigne de l'auguste alliance que sa Majesté Imperiale avoit eu la bonté de luy promettre, s'il ne la sacrifioit à la reconciliation des deux plus grands Monarques du Monde, puis qu'il ne tenoit plus qu'à cela qu'elle ne se fit. Il ajoûta seulement qu'il supplioit sa Majesté Imperiale de luy permettre de retourner dés le lendemain en Italie, afin de n'être pas present à la

[a] Dans la negotiation du Cardinal Salvitati en Espagne en 1526.

1526. ceremonie des nôces. L'Empereur l'embrassa : donna l'ordre qu'on luy expediât le même jour des Patentes de seul General de ses armées d'Italie : fit resoudre dans son Conseil, quoyque Gattinara & Lanoy s'y opposassent, que ce Prince seroit investi du Duché de Milan aussitôt que le procez de Sforce seroit achevé; & voulut que les principaux de sa Cour l'accompagnassent jusqu'à Barcelonne.

Les Deputez de France furent mandez incontinent aprez son depart, pour mettre la derniere main au traité qui fut conclu le quatorze de Fevrier mille cinq cens vingt six à ces conditions : Qu'il y auroit paix perpetuelle entre les deux Couronnes, & qu'il seroit permis à chacune d'elles d'y faire comprendre ceux qu'il luy plairoit : Que le Roy dans le dix du mois de Mars prochain seroit mis en liberté sur la Frontiere du côté de Fontarabie, & qu'il restitueroit dans le vingt du mois d'Avril suivant le Duché de Bourgogne à l'Empereur, avec les Châteaux de Noseroy & de Chinon qui en dépendoient, le Comté de Charolois, le Vicomté d'Auxonne, & la Prevôté de saint Laurens, qui avoient été de l'ancien ressort de la Franche-Comté : Que la France renonceroit à la Souveraineté de tous ces lieux, & à celle des Comtez de Flandres & d'Artois : Qu'au moment que le Roy seroit delivré, ses deux Fils aînez seroient donnez pour ôtage jusqu'à l'entiere execution du traité, si la Regente n'aimoit mieux envoyer en la place du Puîné qui portoit le nom de Duc d'Orleans, douze des principaux Seigneurs du Royaume, qui devoient être les Comtes de Vendôme & de saint Pol,

le Duc d'Albanie, le Comte de Guise, les Seigneurs de Lautrec & de Laval, le Marquis de Saluſſes, le Comte de Rieux, Brezé grand Senechal de Normandie, les Barons de Montmorency & de Brion, & le Seigneur d'Aubigny. 1526.

Cet Article qui avoit paſſé ſans être examiné, ſe trouva de plus grande importance que tous les autres; & l'on ne ſçauroit aſſez admirer que l'Empereur avec toute ſa ſubtilité, n'y prit garde qu'aprés qu'il ne fut plus temps d'y remedier. Il luy étoit aiſé de refuſer abſolument l'alternative, ou de demander que le choix luy en demeurât. Les Deputez de France ne luy euſſent pas refuſé l'un ou l'autre; puis que leur inſtruction ſecrette portoit qu'ils accordaſſent mêmes les deux points de l'alternative, ſi les Deputez Imperiaux s'obſtinoient à les demander. Il étoit donc au pouvoir de l'Empereur d'avoir le Dauphin & les douze Seigneurs enſemble, ou de ſe reſerver le choix des Oſtages. Il n'y avoit point d'autre voye que celle-là pour contraindre la France d'executer un Traité qu'on luy faiſoit ſigner, pour ainſi dire, le poignard ſous la gorge; parce que le Roy privé de ce qui luy reſtoit de bons Capitaines eût été reduit à l'impoſſibilité de faire la guerre, bien loin de preſter un General à ſes Alliez, comme il fit depuis en la perſonne de Lautrec. Auſſi la Regente quoi qu'elle ne fût pas ſi fine que l'Empereur, ne differa point à ſe declarer ſur la preference qu'on luy laiſſoit; & prenant le Duc d'Orleans nonobſtant la tendreſſe particuliere qu'elle avoit pour cet aimable petit fils

1526. cause de sa gayeté, elle le conduisit au lieu de l'écha nge

Les autres Articles du Traité consistoient dans la renonciation du Roy au Royaume de Naples, aux Duchez de Milan & de Genes, au Comté d'Ast, & aux villes de Tournay, de l'Isle, de Doüay, d'Orchies, & de Hesdin; & dans la renonciation reciproque de l'Empereur à ses pretentions sur Peronne, Saint-Dizier, Roye, Bologne, & sur les Comtez de Guines, & de Pontieu. L'un & l'autre devoient s'entresecourir gratuitement de cinq cens Lances, & de dix mille hommes de pied en cas de besoin. Le Roy s'obligeoit d'épouser la Reine Eleonor; & de se contenter pour la dot de cette Princesse de deux cens mille écus, qui seroient payez en deux termes. Il s'engageoit encore à donner à son Dauphin dés qu'il seroit en âge, la seconde fille de cette Reine, l'Empereur étant prest d'épouser l'aînée. Sa Majesté Tres-Chrétienne abandonnoit absolument les Ducs de Gueldres de Virtemberg, & le Seigneur de Sedan; & ne devoit plus assister Henry d'Albret, supposé qu'il ne voulût pas renoncer à la Couronne de Navarre. [a] Elle promettoit d'entretenir trois mois à ses depens une flotte de quinze Galeres, de quatre Vaisseaux ronds, & d'autant de Galions pour accompagner l'Empereur lors qu'il iroit se faire couronner en Italie, & de contribuer deux cens mille écus au lieu de l'Armée de terre qu'elle avoit offerte pour le même dessein. Enfin elle se chargeoit de payer au Roy d'Angleterre cinq cens mille écus à l'acquit de l'Empereur: d'employer son credit pour faire assembler un Concile afin de tourner les ar-

a Dans la negotiation du Traité de Madrid.

mes de la Chrétienté contre les Infideles : de rendre à Bourbon tous ses biens sans l'obliger de retourner en France : de convenir dans quarante jours de Juges hors de soupçon sur les pretentions du même Bourbon au Comté de Provence, en qualité de Donataire d'Anne de France fille de Loüis Douze : d'accorder Amnistie pour tous les François qui avoient suivy ce Prince : de rendre dans quinze jours tous les prisonniers de guerre ; & de ratifier aussitôt qu'elle seroit en liberté, tout ce qu'elle venoit de promettre, ou de retourner en prison. 1526.

Personne ne pouvoit s'imaginer à Madrid qu'une convention si deraisonnable dût être executée ; & les Espagnols qui n'avoient point de part au Ministere ne l'eurent pas plutôt sçuë, qu'ils publierent, quoique faussement, que les Flamans qui l'avoient appuyée s'étoient laissez corrompre par argent. Le Chancelier Gattinara refusa constamment de la seeller ; & lors que l'Empereur aprés avoir inutilement usé de persuasions, & de prieres, se mit en colere, & luy commanda de l'expedier, il repondit qu'un homme de bien ne devoit en aucune rencontre employer contre la reputation de son Maître l'autorité qu'il luy avoit donnée ; & remit en même temps les Sçeaux. L'Empereur ne les reçut que pour séeller luy même le Traité, & les rendit incontinent aprés au même Gattinara : mais il eut bien de la peine à l'obliger de les reprendre, ce Chancelier croyant qu'il luy seroit honteux de s'en servir aprés une telle profanation. Le Roy & l'Empereur étant ainsi reconciliez, vêcurent depuis dans une familiarité qui sembloit ne pouvoir être

1526. plus étroite. Ils conferoient souvent de leurs affaires : ils alloient tous les jours à la promenade dans un même Carosse : i's mangeoient ensemble : ils reçevoient les Ambassadeurs en presence l'un de l'autre : Mais aprés tout si le Roy étoit honnoré comme frere, il ne laissoit pas d'être traitté en Prisonnier, puisqu'on le gardoit avec autant de soin aprés le Traité que devant, & qu'on l'obligeoit à retourner tous les soirs coucher dans sa prison.

Il fiança dans cette contrainte la Reine Eleonor, & lorsque la Regente eut envoyé sa ratification, & que l'on sçut que cette Princesse arriveroit bientôt à Bayonne avec ses deux petits fils qu'elle conduisoit pour servir d'ôtages, Alarcon mena le Roy vers Fontarabie. L'Echange se fit sur la Riviere de Bidassoa ; & la premiere action du Roy aprés être arrivé à Bayonne, & avoir salué sa mere, fut d'écrire au Roy d'Angleterre qu'il luy étoit redevable de sa liberté, & qu'il ne vouloit plus desormais suivre d'autres conseils que les siens. Les Ambassadeurs de l'Empereur le presserent immediatement aprés de ratifier le traité de Madrid ; & ne reçurent point de luy d'autre réponse, sinon qu'il ne le pouvoit sans le consentement des trois Estats de son Royaume qui y avoient plus d'interest que luy, parcequ'il n'avoit que l'usufruit de sa Couronne : mais qu'il les alloit convoquer, & qu'il feroit sçavoir leur resolution à l'Empereur. Il paroissoit par cette repartie qu'il étoit encore dans la disposition qu'il avoit tant de fois témoignée dans sa prison, lors qu'il avoit dit que si on vouloit qu'il executât de bonne foy

* Cette Lettre est parmy les recueils de feu Monsieur de Bethunes.

foy ce qu'il promettroit, on ne luy proposât rien que de juste. L'Empereur qui s'étoit mocqué de ce qu'on luy en avoit raporté, commenca à s'apercevoir de son erreur, lors qu'on luy eut mandé le refus que Sa Majesté Tres-Chrétienne avoit fait de ratifier le Traitté de Madrid. Il se mit aussitôt en devoir d'y remedier, ou pour le moins de prevenir le contrecoup qui en rejaliroit sur les affaires d'Espagne en Italie. 1526.

Il y renvoya Erreira avec une longue Lettre écrite de sa main au Pape, dont la substance étoit, qu'il offroit à sa Sainteté de rétablir Sforce s'il étoit innocent, & s'il se trouvoit coupable de donner sa dépoüille à Bourbon. Il ajoûtoit que le saint Siege ne pouvoit desagréer cette Substitution, puis qu'il l'avoit demandée lors que Sforce étoit à l'extremité; & qu'on la luy avoit accordée, quoi qu'on pût reünir le Duché de Milan à l'Empire, ou en faire un present; & il concluoit en s'engageant à rappeler ses troupes d'Italie pour deux cens mille écus: à contraindre le Duc de Ferrare de restituer à l'Eglise les villes de Rege & de Rubiera, pourvû que l'on remît à ce Duc les cens mille écus qu'il devoit payer à la chambre Apostolique, & qu'on luy donnât une nouvelle Investiture du Duché de Ferrare.

Si le Pape eût accepté les offres de l'Empereur, l'Italie auroit long temps temps joüy d'une profonde Paix, & les Peuples eussent contribué à l'envy pour se decharger des troupes Imperiales: Mais la trop grande precaution de sa Sainteté, la fit tomber dans le piege dont le Roy venoit de sortir. Elle rafina si long temps sur la Lettre de l'Empereur, qu'elle la trouva captieu-

1526. se, quoi qu'elle eût été sincerememnt écrite. Bourbon luy déplut par la seule raison qu'il étoit né François, & comme les Ministres du Pape sçavoient que ce Prince ne seroit jamais bien avec le Roy, ils crurent qu'il y avoit autant de peril de l'élever à la Souveraineté de Milan, que de la laisser aux Imperiaux; sa haine pour sa Patrie, & la necessité de se maintenir contre la France, étant plus que suffisantes pour l'obliger à vivre dans une dependance aveugle des Espagnols.

Le Pape differa sur cette seule conjecture de renvoyer Erreira; & depecha cependant au Roy, Chappin de Mantouë qu'il fit accompagner par André Rossi au nom de la Republique de Venise. L'Instruction de ces deux Ambassadeurs portoit que s'ils trouvoient sa Majesté resoluë d'observer le Traité de Madrid, ils se contentassent de se conjoüir avec elle de sa liberté: mais s'ils penetroient qu'elle fût dans un sentiment contraire, ils l'invitassent à se liguer avec les Princes d'Italie pour recouvrer ses enfans. Les deux Ambassadeurs arrivez en France, trouverent que le deguisement dont on les avoit chargez n'étoit plus de saison. Le Roy ne leur eut pas plutôt donné audiance, qu'il les fit venir en secret pour se plaindre à eux de l'inhumanité de l'Empereur, qu'il opposoit à la clemence d'Edoüard Trois Roy d'Angleterre à l'égard du Roy Jean, laissé sur sa foy; & si bien traité durant quatre ans, qu'on l'avoit obligé d'aimer sa prison jusqu'à vouloir y retourner. Il ajoûta qu'il avoit juré à son Sacre de n'aliener rien de son domaine: Qu'il en avoit averti l'Empereur; & que le

ſerment contraire qu'on avoit depuis exigé de luy, ne pouvoit être valable. Les Ambaſſadeurs ravis d'apprendre ſitôt par la bouche du Roy, ce qu'ils n'eſperoient découvrir qu'aprés de longues intrigues ; & n'oſant pas neanmoins témoigner qu'ils fuſſent venus à ce deſſein, propoſerent comme d'eux-mêmes le plan d'une Ligue entre la France & les Princes d'Italie ; & demanderent du temps pour informer le ſaint Siege & la Republique de Veniſe des bonnes intentions de Sa Majeſté, & pour obtenir le pouvoir de conclure, quoi qu'ils l'euſſent apporté avec eux. 1526.

Fin du cinquiéme Livre.



ARGUMENT DU SIXIEME LIVRE.

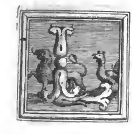
FRançois informe les Rois d'Angleterre & d'Escosse de la dureté que l'on avoit euë pour luy dans sa prison, & engage le premier de ces deux Princes dans une Ligue offensive & défensive avec luy contre l'Empereur, supposé que les Espagnols ne relâchent rien des Articles injustes du Traitté de Madrid. Les Italiens apprehendent de tomber sous la domination de Charles Quint, & forment entre eux une union pour établir Pescaire Roy de Naples. Le Roy Tres-Chrétien l'approuve ; mais Pescaire se noircit d'une horrible infidelité. Il trahit les Italiens : Il arréte le Chancelier Moron : il depoüille le Duc Sforce, & l'assiege dans le Château de Milan. Le Pape entreprend de rétablir ce Duc. Les Confederez levent une Armée de quarante mille hommes, & en donnent la conduite à Lautrec ; qui s'amuse à recouvrer quelques Places du Duché de Milan, pendant que le Pape pour avoir ajoûté trop de foy à Moncade attire dans Rome les Colonnes qui en saccagent une partie. Les Espagnols mecontentent Bourbon, qui gaigne leur Armée, & la meine droit à Naples pour conquerir ce Royaume. Mais il veut en passant donner à ses soldats le pillage de Rome, & il y est tué. Ses soldats ne laissent pas de prendre la Ville; & d'assieger dans le Château Saint-Ange le Pape, qui n'en sort qu'en payant une grosse rançon. Lautrec marche si lentement contre les Imperiaux, qu'ils le previennent. Il se saisit pourtant de tout le Royaume de Naples, excepté la Ville capitale qu'il assiege. Les François gaignent une bataille Navalle: Mais l'infidelité de Dorie les fait perir de peste. Les Italiens les abandonnent. Le Comte de saint Paul perd une Armée dans le Duché de Milan ; & le Roy las de tant de malheurs, confirme en partie le Traitté de Madrid par celuy de Cambray. Les Neapolitains veulent tout de bon se remettre sous la domination Françoise, & appellent les troupes du Roy. Mais Sa Majesté aime mieux ne pas recouvrer cette Couronne que de consentir que les troupes subsistent tout à fait, & par force aux dépens des Neapolitains.



FRANÇOIS PREMIER

LIVRE SIXIEME.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus remarquable sous son Regne durant le reste de 1526. & les années 1527. 1528. & 1529.



LES réjoüissances extraordinaires qui se firent en France au retour du Roy, furent interrompuës par la nouvelle de l'accident tragique survenu dans le même temps à la fameuse Comtesse de Château-Briand.[a] Elle étoit fille de Phoebus de Grailly puîné de la Maison de Foix; & comme elle avoit pour freres[b] trois des plus vaillans hom-

1526.

[a] Dans le Memoire tiré des Archives de Château Briand par le feu President Ferrand.

[b] Lautrec, le Mareschal de Foix, & le Seigneur d'Aspraut.

1525. mes de leur siecle, elle étoit aussi la plus belle personne du sien. Le Comte de Château-Briand la rechercha en mariage lors qu'elle n'avoit pas encore douze ans, & l'obtint parce qu'il ne demandoit rien pour sa dot. Il en eut bien-tôt une fille; & rien n'auroit manqué à sa joye, s'il eût pu celer plus long temps le tresor qu'il tenoit caché dans un coin de la Bretagne : mais le grand éclat n'est pas moins inseparable des beautez achevées, que l'ombre l'est du corps. Le Roy François Premier aprés son avenement à la Couronne se laissa persuader par sa propre inclination, ou par la Comtesse d'Angouleme sa mere, d'introduire à la Cour les Dames qui n'y paroissoient auparavant que pour les plus grandes ceremonies ; & le Comte de Château-Briand fut invité d'y mener sa femme, qui en devoit être le principal ornement. Il s'en excusa long temps, soit qu'il fût jaloux, ou qu'il eût un pressentiment secret de ce qui luy devoit arriver.

Ses défaites étoient si galantes, qu'elles ne laissoient aucun lieu de le soupçonner de la foiblesse qui vient de trop d'amour. Il rejettoit toute la faute sur l'humeur particuliere de sa femme, & la faisoit passer pour une beauté farouche qu'il étoit impossible d'apprivoiser : mais l'homme ne fait qu'une ridicule montre de ses défauts lors qu'il s'obstine à luter contre sa mauvaise fortune. Une affaire impreveuë dans laquelle il s'agissoit de tout le bien du Comte, l'appela necessairement à la Cour ; & l'arracha de la Bretagne, où il eût demandé pour grace d'être confiné toute sa vie.

Comme il prevoyoit que son voyage seroit de durée, il donna la gesne à son esprit pour chercher un expedient capable d'éviter les importunitez du Roy, sans s'ôter la liberté de mander sa femme quand il luy plairoit; & quand il crut l'avoir trouvé; il fit faire deux bagues d'une invention bizarre, & pourtant si semblables, qu'on ne les pouvoit distinguer. Il en retint une, & donna l'autre à la Comtesse en luy disant qu'il alloit à la Cour où il seroit peut-être obligé de la faire venir: mais qu'elle n'ajoûtât aucune foy à ses Lettres, si elle n'y trouvoit enfermée la bague qu'il se reservoit. La Comtesse ne fit pas beaucoup de reflexion sur le discours de son mari; parce qu'ayant toûjours été à plus de cent lieuës de la Cour, elle n'en connoissoit ni les divertissemens ni le danger. Elle se contenta de serrer la bague, & de répondre qu'elle ne manqueroit pas d'obeïr. 1525.

Le Comte reçut à la Cour un accuëil favorable; & pourtant mêlé de reproches, pour n'avoir pas mené sa femme: mais comme il avoit beaucoup d'esprit, il s'excusa le plus long temps qu'il put sans rien promettre. Il feignit ensuite de laisser la chose à la disposition de la Comtesse, & luy écrivit mêmes dans les termes que la Cour voulut luy prescrire: mais la Comtesse ne voyant point de bague, repondoit toujours par quelque nouvelle défaite.

La collusion auroit duré davantage, si le Comte eût gardé le secret: mais il avoit un Valet-de chambre qui le gouvernoit absolument, depuis qu'il s'étoit mis à le loüer de ce qu'il ne se laissoit gouverner par personne. Ce domestique luy voyant faire beaucoup

1526. d'état d'une bague qui ne paroissoit pas extraordinairement riche, luy en demanda la cause; & le Comte luy repartit imprudemment, que c'étoit parce qu'elle contenoit le secret de faire venir sa femme.

Le Valet-de-chambre ne conçut pas d'abord le sens des paroles de son Maître: mais il y fit depuis tant de reflexion, qu'il devina une partie de la verité; & comme il avoit été tenté diverses fois de servir la Cour au prejudice du Comte, il alla trouver ceux qui l'avoient sondé; & leur dit qu'il mettroit en leurs mains le moyen de faire venir sa Maîtresse, pourvu qu'on le mît en état de se passer du Comte. Le marché fut conclu, & la bague derobée. On la mit entre les mains d'un Orfevre habile, qui en fit une si semblable que le Valet de Chambre mêmes ne les put discerner. La fausse fut mêlée parmi les bijoux du Comte; & l'on reserva la vraye pour l'usage auquel elle étoit destinée, quoi que ce fût contre l'intention de celuy à qui elle appartenoit.

On luy fit donc entendre qu'on ne pouvoit croire qu'il écrivît sincerement à sa femme de venir à la Cour; & sur l'offre qu'il fit d'employer les termes les plus pressans, & de donner sa Lettre au Courrier que l'on choisiroit, on le prit au mot, & l'on enferma la bague dans la Lettre. La Comtesse ainsi pressée partit de Château-Briand; & fit tant de diligence, que son mary la vit avant que d'avoir sçu son départ. Il ne fut pourtant pas si surpris de son arrivée, que des deux bagues qu'elle luy montra. Il reconnut qu'il avoit été trahy, mais il ne se souvint pas qu'il avoit luy-même donné occasion à la perfidie. Il accusa le Ciel de sa propre

propre faute ; & partit sur le champ pour retourner en Bretagne, de peur d'être témoin de sa honte. 1526.

La Comtesse abandonnée par celuy qui avoit le plus d'interest à la conservation de son honneur, fit ce qu'on devoit attendre d'une vertu qui n'avoit point encore été eprouvée, c'est à dire qu'elle resista quelque temps, & ceda enfin aux importunitez du Roy. Elle eut long temps un pouvoir absolu sur le cœur de ce Prince : elle fit donner les plus beaux emplois à ses freres ; & les y maintint malgré leur malheur, & leur mauvaise couduite. On auroit elevé son mary aux premieres charges, s'il eût été d'humeur à preferer l'ambition à l'honneur : mais il refusa toujours ce qu'il soupçonnoit luy être offert en consideration de sa femme, & ne voulut plus oüir parler d'elle sous quelque pretexte que ce fût.

Sa dureté n'empéchoit pas la Comtesse de luy rendre une partie de ses devoirs, ni de luy demander de temps en temps pardon d'une faute qu'elle ne pouvoit plus desormais s'empêcher de commettre ; & ce fut peut-être là ce qui luy donna quelque esperance de se reconcilier avec luy, lors qu'elle en auroit trouvé l'occasion. Le Roy fut pris devant Pavie ; & la Comtesse demeura exposée à la haine de la Regente, & à la vengeance de son mary.

L'aîné de ses freres fut confiné dans la Guyenne, le second avoit été tué à la bataille de Pavie, & le troisiéme avoit perdu la veuë & la liberté en recouvrant la Navarre. Comme il n'y avoit donc point de retraite pour elle parmy les siens, elle fut contrainte d'en

1526. chercher une à Château-Briand. Son mary, la reçut d'une maniere, qui toute bizarre qu'elle étoit, failoit pourtant juger qu'il pourroit à la longue se radoucir.

Il ne la voulut point voir; & la fit enfermer dans une chambre qui sembloit être destinée à la penitence, puisque tout le meuble en étoit noir. Il permit à leur fille qui avoit déja sept ans de manger avec elle; & il ne pouvoit luy même s'empêcher de les regarder quelquefois durant le repas, d'un lieu où elles ne le voyoient pas; ni de comparer la beauté naissante de l'une à celle de l'autre, qui étoit dans le point de sa perfection. Ce traittement ne dura que six mois, parce que la fille ne vecut pas plus long-temps; & le Comte n'ayant plus devant les yeux cet objet uniquement aimé, qui luy demandoit grace pour sa mere, ne pensa plus qu'à satisfaire sa vengeance. Il entra dans la chambre de sa femme avec six hommes masquez, & deux Chirurgiens qui saignerent la Comtesse aux bras & aux jambes, & la laisserent mourir en cet état. Le Roy se proposa d'abord de faire une punition exemplaire des coupables, mais une nouvelle inclination luy fit bien-tôt perdre le souvenir de sa precedente Maîtresse.

Le Comte ne s'oublia pas aussi dans l'excez où la jalousie l'avoit porté. Il prevint les premieres poursuites de la justice par un exil volontaire; & demeurera parmi les Etrangers, tant que le Maison de Foix fut en état de le poursuivre. Il s'adressa ensuite au Connestable de Montmorency, dont la faveur s'étoit augmentée par la mort de Bon-

nivet & de Monchenu, qui avoient partagé avec luy la faveur du Roy. Il offrit de luy faire une donation entre vifs, pourvu qu'il le tirât d'affaire; & Montmorency aima mieux acquerir la Terre de Château-Briant par cette voïe, que par celle de la confiscation qui l'auroit engagé à des démelez eternels avec la Maison de Laval dont étoit le Comte. 1526.

Le Roy se consola de la perte de la Comtesse avec d'autant plus de facilité, que sa nouvelle amour ne luy permettoit plus de penser à la precedente. Sa Mere l'avoit excitée sans y penser, en menant au devant de luy jusqu'au mont de Marsan la jeune Anne de Pisseleu que l'on appelloit la Demoiselle de Helli, & qui venoit d'entrer en qualité de fille d'honneur dans la maison de cette Princesse. Helli fut plus heureuse que la Comtesse de Château-Briant; puisqu'elle trouva en la personne du Duc d'Estampes un mary, qui la laissa vivre à sa mode, ou qui ne s'en formalisa pas jusqu'à entreprendre sur sa vie.

Le Roy de retour à Paris, trouva le Parlement aux prises avec le Chancelier Duprat. On a déja vû que ce Chef de la justice aspiroit à l'Abbaye de saint Benoist sur Loire; & comme il sçavoit que des personnes considerables dans l'Etat[a] avoient pris toutes leurs mesures avant le Concordat pour la faire entrer dans leur famille, il avoit aussi pris les siennes avant que d'accompagner la Regente à Lyon, pour s'emparer de ce riche Benefice au moment qu'il viendroit à vacquer, sans autre formalité que celle de la nomina-

[a] Les Châtillons neveux de Montmorency.

1526. tion du Roy dont il s'étoit fait expedier le Brevet. Ainsi le titulaire ne fut pas plutôt decedé que des personnes devoüées au Chancelier, prirent possession de l'Abbaye en son nom à main armée.

Les pretendans frustrez de leur esperance, profiterent de la hardiesse du Chancelier; & se pourvurent au Parlement, qui n'étoit déja que trop animé contre leur partie; parce que le Chancelier quoi qu'il eût été Premier President de cette Auguste compagnie, ne laissoit passer aucune occasion d'en affoiblir l'authorité. Ainsi le Parlement ordonna que le Chancelier seroit assigné pour comparoître en personne; & le Chancelier irrité par un mépris si visible fait à sa dignité, attendit à se vanger que le Roy fût de retour.

On luy donna le temps de prevenir sa Majesté; & de la mettre en colere contre le Parlement, sur deux faits dont il n'étoit point coupable, puisqu'il avoit desavoüé ceux qui les avoient proposez, & qu'il avoit été d'avis contraire. Le premier étoit qu'en parlant de la rançon que demandoit l'Empereur pour delivrer le Roy, quelques Conseillers avoient soutenu que la France ne pouvoit ni ne devoit consentir à l'alienation des Souverainetez de la Flandre & de l'Artois. Le second regardoit la Ligue offensive & deffensive que les Anglois avoient envoyée offrir à la France, aussitôt qu'ils avoient sçu la prison du Roy. Deux ou trois Conseillers offencez de ce que le Roy d'Angleterre prenoit dans les lettres qu'il écrivoit à la Regente la qualité de Roy de France, avoient estimé qu'il ne falloit traiter avec ce Prince

qu'aprés qu'il auroit consenti que ce titre fût effacé du pouvoir de son Ambassadeur. Cependant on tira de ces deux legeres irregularitez le pretexte que l'on cherchoit pour accuser le Parlement de s'être voulu opposer à la liberté du Roy, dans les deux seules occasions capables de la procurer. 1526.

On ne se contenta pas d'enfermer dans le Château du Louvre ceux qu'on presumoit n'avoir pas été du sentiment de la Regente, mais de plus on abandonna pour ainsi dire la Compagnie au ressentiment du Chancelier. On fit en sa faveur un Edit portant interdiction à tous les Parlemens de France, en cas qu'ils decernassent ajournement contre les Chanceliers; & on luy permit d'en dresser & sceller un autre, qui attribuoit au grand Conseil la connoissance des droits appartenans aux dignitez Ecclesiastiques.

[a] On ajoûta à ces retranchemens de jurisdiction les ordres reïterez d'apporter au Louvre la feüille du registre qui choquoit le Chancelier, pour être dechirée; & le Registre secret ne fut pas exempt de cette severité, quoi qu'il n'y eût point d'exemple que la Compagnie l'eût montré. On soupçonna le Greffier Seraphin du Tillet, d'avoir revelé ce qu'il y avoit dans ce dernier Registre, & de s'être attiré les poursuites qu'on fit pour le contraindre de le representer. Le Parlement aprés tant de mortifications ayant appris que le Grand Conseil avoit cassé un de ses Arrests sur la recreance d'un Benefice; ne laissa pas de recevoir la Requête de celuy qui avoit perdu sa cause, & de casser à son tour l'Arrest du Grand Conseil.

[a] Dans l'Extrait des Registres du Parlement durant & aprés la prison du Roy.

1526. Les affaires domestiques n'empêchoient pas neanmoins le Roy, de travailler utilement à celles du dehors. Il n'étoit ni si fâché contre l'Empereur, ni si prest de se liguer avec les Italiens, qu'il l'avoit témoigné dans son discours aux Ambassadeurs du Pape, & de la Republique de Venise. Il pretendoit seulement faire changer l'Article de la restitution de la Bourgogne en une recompense de deux millions d'or, & ne demandoit que cet adoucissement pour executer de bonne foy le Traité de Madrid. [a] Il s'en étoit expliqué à Lanoy, qui l'avoit suivy par ordre de l'Empereur; & ce Vice-Roy de Naples étoit d'avis qu'on le satisfît en ce point, afin de l'empêcher de se mettre à la tête de la Ligue.

[a] Dans les negotiations de Chiappino Mantoüano & d'Andrea Rossi.

Mais l'Empereur avoit tant de dépit de s'être trompé, & tant de regret d'avoir manqué de recouvrer le patrimoine de son Ayeule paternelle, [b] que la passion l'emporta pour lors dans son esprit sur l'interest. Il aima mieux se vanger du Roy, que d'achever d'opprimer l'Italie, & dépecha Moncade avec une instruction bizarre. Il luy commandoit d'aller à Coignac, où le Roy fit quelque sejour; & de sçavoir positivement de Lanoy, si le Roy avoit dessein de rendre la Bourgogne. Si Lanoy donnoit quelque esperance de restitution, Moncade devoit retourner sur ses pas à Madrid: mais si Lanoy répondoit qu'il ne s'y faloit pas attendre Moncade devoit passer en Italie pour offrir la carte blanche au Pape, & à la Republique de Venise. Moncade sçut de Lanoy qu'on ne consentiroit jamais en France au demembrement de la Bourgogne, & voulut aussitôt prendre le chemin d'Italie. Mais

[b] Marie de Bourgogne.

il ne se put dispenser de voir le Roy; qui luy demanda si precisement s'il n'avoit point ordre de reformer l'Article des restitutions, qu'il fut obligé de répondre qu'il n'en avoit point. 1526.

Il n'eut pas plutôt pris congé de sa Majesté, que les Ambassadeurs du saint Siege & des Venitiens furent appellez pour signer la Ligue à ces conditions. Que l'Empereur seroit sommé de rétablir Sforce, & de mettre en liberté les fils de France, moyennant une rançon dont le Roy d'Angleterre seroit arbitre; & si sa Majesté Imperiale ne le faisoit dans trois mois, le Pape pour l'y contraindre armeroit huit cens Lances, sept cens Chevaux legers, & huit mille hommes de pied: les Venitiens autant, excepté la Cavalerie legere qui devoit être de mille: Sforce quatre cens Lances, trois cens Chevaux legers, & quatre mille hommes de pied; & le Roy cinq cens hommes d'armes, & quarante mille écus par mois qui seroient mis entre les mains des Commissaires du Pape & de la Republique, pour lever & entretenir des Suisses, jusqu'à la concurrence de la somme que sa Sainteté & le Senat contribuëroient pour Sforce pendant qu'il seroit assiegé: Que le Roy entretiendroit douze Galeres, les Venitiens treize, & le Pape les six de Doric pour recouvrer Genes, & pour travailler ensuite avec l'Armée de Terre à la conquête de Naples.

Les Articles secrets ajoutoient que si le Royaume de Naples étoit recouvré, il seroit permis au Pape d'y mettre pour Roy celuy qui luy plairoit, pourvu qu'il agreât aux Confederez; & de detacher du Domaine de cette Couronne, une Terre de quarante

1526. mille écus de rente pour en gratifier un amy: Que le Roy protegeroit Sforce, & Sforce dechargeroit le Roy de l'entretien de son frere: Que le Roy rentreroit dans le Comté d'Ast, & dans le droit de protection qu'il avoit eu sur Genes: Que si la guerre continuoit en France aprés avoir cessé en Italie, les Confederez secoureroient le Roy de mille hommes d'armes, de quinze cens chevaux legers, & de dix mille hommes de pied, si sa Majesté n'aimoit mieux se contenter de l'argent qu'auroit cousté la levée & la subsistance de ces troupes; & que la Ligue ne laisseroit pas de subsister aprés la mort d'un des Confederez.

Cette Ligue n'étoit point encore ratifiée, lors qu'un accident imprevû hasta les Italiens de recommencer la guerre. Les Milanois lassez de contribuer cinq mille écus par jour pour la subsistance de l'armée Imperiale, exciterent un si grand tumulte que le Marquis du Guast & Leve ne purent l'appaiser, qu'en promettant de ne rien lever desormais sur les particuliers, & de n'introduire plus dans la Ville de nouvelles troupes: ce qui n'ayant pas été fidelement observé, la sedition recommença le lendemain; & les Imperiaux auroient été chassez de la Ville, si le Peuple en s'amusant à piller le vieux Palais où logeoit le Juge criminel, ne leur eût donné le loisir de s'emparer des places publiques, & de s'y fortifier. Les Venitiens avertis de ce desordre, écrivirent au Duc d'Urbin leur General de s'avancer sur le bord de l'Adde, & donnerent de l'argent au Gouverneur de Mus, & à l'Evêque de Lodi pour lever douze mille Suisses. Moncade arrivé

rivé à Milan appaisa le trouble, en payant aux soldats ce que l'Empereur leur devoit : mais il ne fut pas assez éloquent, pour persuader Sforce de luy remettre le Château. Ses menaces ne furent pas plus efficaces pour intimider le Pape, lors qu'il luy declara en plein Consistoire au nom de Sa Majesté Imperiale, qu'il luy donnoit le choix de la paix ou de la guerre ; car sa Sainteté luy répondit qu'elle n'avoit pas attendu si long temps à se determiner, & que l'on verroit bientôt quel parti elle auroit pris. 1526.

Cette hardiesse de parler qui n'étoit pas naturelle au Pape, obligea Moncade à changer de stile. Il concerta le soir du même jour avec le Duc de Sesse Ambassadeur à Rome, ce qu'il y avoit à repliquer ; & retourna le lendemain à l'Audiance avec ce Duc, pour offrir le rétablissement de Sforce sous une seule condition ; qui fut de remettre le Château de Milan pour huit jours entre les mains d'un Italien confident du même Sforce, afin qu'on pût feindre durant ce peu de temps d'instruire le procez de ce Duc ; & prendre de là pretexte de le declarer innocent, quand ce ne seroit que pour sauver les apparences de la Justice. Ils ajouterent qu'ils étoient prests d'accorder aux Venitiens les Articles qu'ils demandoient ; & de tirer de la Lombardie l'armée Imperiale, pourvû qu'on luy payât la somme dont on étoit déja convenu, & que sa Sainteté promît de ne se plus mêler des querelles de l'Empereur & du Roy Tres-Chrétien.

Le Pape repartit qu'il n'avoit pas souhaité de plus

1526. avantageuses conditions que celles qu'on luy proposoit & qu'il étoit bien faché de n'être plus en état de les accepter. Ceux qui connoissoient sa timidité & son aversion pour la depence, s'étonnerent de ce qu'il ne prit pas au mot Moncade : mais ils ne sçavoient pas qu'on venoit d'intercepter deux Lettres capables de determiner les plus irresolus, & d'encourager les moins timides : l'une étoit de Leve au Duc de Sesse, & l'autre du même Leve au Marquis du Guast à Moncade. Elles ne differoient que dans les mots ; & donnoient toutes deux avis qu'on se hâtât de traiter en toute maniere avec la Cour de Rome, parce qu'on ne pouvoit éviter sans cela le soulevement general des Peuples de la Lombardie, ni les empêcher d'exterminer l'armée Imperiale.

La crainte de ces deux Generaux, n'étoit ni vaine ni malfondée. Elle eût été bientôt suivie d'un effet terrible, si les Italiens eussent eu à leur tête un Chef plus hardy, ou moins interressé que le Duc d'Urbin. Mais ce Prince avoit si bonne opinion des troupes Imperiales, & faisoit si peu d'état de celles qu'il commandoit, qu'il refusa de passer la riviere d'Adde jusqu'à ce qu'il eût reçu un renfort de six mille Suisses, & que l'armée de l'Eglise se fût avancée pour l'escorter : cependant les levées du Gouverneur de Mus & de l'Évêque de Lodi étoient retardées par deux obstacles. L'un venoit de ce qu'on ne distribuoit point assez d'argent aux Colonnels, le Gouverneur & l'Evêque en ayant detourné plus de la moitié ; l'autre consistoit en ce que ces levées se fai-

soient sans la participation de la France, & que par consequent l'Ambassadeur de Sa Majesté Tres-Chrétienne les traversoit ouvertement. 1526.

L'origine du mal-entendu étoit toute entiere dans la cervelle du Comte Albert de Carpi. Ce politique trop rafiné pour la nature des affaires qu'il negotioit, servoit le Roy en qualité d'Ambassadeur extraordinaire à Rome. Comme il avoit des interests particuliers à menager avec le Pape, il l'avoit averti de ne point découvrir au Roy que les levées se faisoient en Suisse par l'ordre de sa Sainteté; de peur que le Roy la voyant par là declarée contre l'Empereur, ne se mît plus en peine de ratifier la Ligue, & n'acceptât les offres qu'on ne manqueroit pas de luy faire pour l'en détacher. D'où il étoit arrivé que du Mortier Ambassadeur de France en Suisse avoit cru que le Gouverneur de Mus & l'Evêque de Lodi faisoient des levées pour l'Espagne, & avoit engagé à les traverser tous ceux des Cantons qui recevoient des gratifications de son Maître.[a]

[a] Dans la premiere negotiation en Suisse du sieur du Mortier.

Ainsi deux Italiens l'un par trop de precaution, & l'autre faute de garder le secret, perdirent l'occasion de delivrer leur patrie de la domination étrangere: car les Ministres de l'Empereur n'ayant pu flechir le Pape, & voyant que toute l'Europe armoit pour leur ôter le Duché de Milan, commencerent à se mettre sur la défensive en achevant d'assujettir les Peuples, afin de n'être pas attaquez en même temps au dedans & par le dehors. Ils firent secrettement venir autour de Milan les gens de guerre qu'ils avoient distribuez par la campagne; & cherchant ensuite occasion de quereller,

1526. ils aſſemblerent le Corps-de-ville, & demanderent qu'on depoſât cinq ou ſix Capitaines de la Bourgeoiſie qui leur étoient ſuſpects. Le Peuple informé de cette requeſte courut aux armes, & tua quelques Eſpagnols qui ſe promenoient dans une des Places publiques.

Le Marquis du Guaſt & Leve au premier avis du meurtre ſortirent en bataille de leurs quartiers : s'emparerent des éminences pointerent de l'Artillerie aux avenuës des principales ruës ; & foudroierent les Bourgeois à meſure qu'ils s'attrouppoient. Le Peuple de Milan intimidé demanda pardon ; & l'obtint à condition de livrer ſes Chefs, de rendre les armes, & d'obeïr deſormais ſans égard à ſes privileges.

Le Marquis du Guaſt & Leve ſuſpendirent auſſitôt la marche de l'armée Imperiale qui devoit entrer dans Milan, de peur qu'elle ne pillât cette Ville & ne leur ôtât par conſequent l'unique moyen qui leur reſtoit d'entretenir la guerre, par les contributions exceſſives qu'ils faiſoient déja leur conte de tirer des Milanois. Fabrice Maramaldo traita ceux de Lodi avec autant ou plus de ſeverité, ce qui porta Loüis Viſtarini l'un des principaux Bourgeois à traiter avec le Duc d'Urbin pour l'introduire dans la Place.

La nuit du vingt trois au vingt quatre de Juin mil cinq cens vingt-ſix fut deſtinée pour l'execution de cette entrepriſe & Viſtarini alla reconnoître avec cinq ou ſix de ſes amis, le Boulevard par où il avoit promis de faire entrer Malateſte Baglione avec quatre mille ſoldats Venitiens. Il n'y trouva que ſix Eſpagnols, qui luy demanderent le mot du guet. Il le dit, l'ayant ſçu d'un ſoldat qu'il avoit gaigné à force d'argent : mais on

 1526.

ne laissa pas de luy refuser l'entrée, parce que l'heure étoit indeuë; & qu'il avoit quitté peu de temps auparavant le service de l'Empereur, sous un pretexte assez leger. Il falut donc recourir aux armes; & les Espagnols se défendirent si bien, que Vistarini tout brave qu'il étoit auroit succombé sous la multitude des soldats de la garnison que le bruit avoit attirez au secours de leurs compagnons, si Baglion n'eût monté par une échelle sur le Boulevard; & ne fut arrivé assez à temps pour empêcher un Espagnol de tuer Vistarini, qui venoit de tomber blessé d'un coup d'Arquebuse.

Les Venitiens devenus ainsi Maîtres de la Ville, bloquerent la Citadelle de Lodi: mais le Marquis du Guast en ayant reçu la nouvelle, s'imagina qu'il recouvreroit Lodi de la même maniere que Gaston de Foix étoit rentré quatorze ans auparavant dans Bresse. Il prit la Cavalerie legere de l'Empereur, & trois mille hommes de pied Espagnols naturels; & les mena d'une seule traitte dans la Citadelle de Lodi, où ils n'en rerent que pour prendre chacun un verre de vin. Ils se jetterent ensuite dans les retranchemens que le Duc d'Urbin commençoit à faire creuser: ils les percerent; & penetrererent jusqu'à la principale ruë, où Baglion leur fit une si rude salve, que le Marquis du Guast trouvant plus de resistance qu'il ne pensoit, & craignant d'être environné par le Duc d'Urbin, se retira.

On mit à son retour en deliberation s'il faloit hazarder l'armée Imperiale pour dégager la Citadelle de Lodi; & la conservation en ayant été jugée impossible, on envoya la nuit suivante ordre à la garnison d'en

1526. sortir, & de faire sa retraitte à la faveur des cavaliers Imperiaux qui s'avancerent pour l'escorter. La prise de Lodi dans les circonstances qu'elle étoit arrivée, suffisoit pour chasser les Imperiaux des autres Villes du Duché de Milan, si les Italiens eussent eu la volonté ou le courage de s'en prevaloir. La Place étoit forte, & pourvuë de toute sorte de munitions : elle ouvroit le passage le plus commode, qui étoit celuy de la riviere d'Adde : elle empêchoit également les troupes de l'Empereur de communiquer avec la garnison de Cremone, & de ravager le Parmesan & le Plaisantin : elle assujettissoit aux Confederez la plus fertile campagne du Milanez; qui s'étendoit depuis Lodi jusqu'aux portes de Milan & de Pavie, sans qu'il y eût rien de fort au milieu ; de sorte que si le Duc d'Urbin se fut joint ensuite avec l'armée de l'Eglise, & presenté devant Milan d'où l'on venoit de tirer quinze cens hommes pour renforcer la garnison de Pavie, il eût rendu inutile toute la prudence de Leve. Car cet Espagnol n'avoit alors que trois cens Lances, trois mille Alemans, & cinq à six mille Espagnols naturels, qui ne pouvoient suffire en même temps à garder la circonvallation du Château dans lequel Sforce étoit assiegé, à contenir le peuple enragé contre les Imperiaux, & à se défendre de deux Armées ennemies à qui la fortune venoit d'accorder un commencement si favorable ; vû principalement qu'il étoit dû six monstres aux soldats de l'Empereur, & qu'ils avoient consumé les provisions que la Bourgeoisie s'étoit reservées. Mais le Duc d'Urbin se mit en tête d'imiter à contretemps le Fabius de l'ancienne Ro-

me; & ſans conſiderer qu'il avoit plus de vingt mille hommes, & qu'ainſi il étoit plus fort de la moitié que les Imperiaux, il proteſta qu'il n'approcheroit point d'eux, ſi on ne luy envoyoit un bataillon de Suiſſes capable d'attendre de pied ferme, & de ſoûtenir le choc de l'Infanterie Eſpagnole. Ceux qui l'avoient connu ſous la Papauté de Jules Second ſon oncle, eurent de la peine à croire qu'il fût ſitôt devenu le plus moderé des hommes, luy qui étoit alors le plus emporté. Ils chercherent des raiſons dans ſes intereſts pour montrer qu'il y avoit de l'affectation dans ſa conduite; & publierent que ce Prince ne vouloit point contribuër à l'agrandiſſement de la puiſſance temporelle du Pape, de peur d'en être le premier opprimé. Ils ajoûterent qu'il ſe ſouvenoit à l'Italienne, c'eſt-à dire avec des ſentimens de vengeance couvez depuis long temps, d'avoir été dépoüillé par les ordres de Leon Dix, & par les Conſeils du Pape qui faiſoit alors la fonction de Cardinal Neveu, & que la Maiſon de Medecis luy avoit toûjours depuis donné des marques d'une haine irreconciliable. Il n'y avoit aucune apparence que cette averſion eût ceſſé, au contraire ſa Sainteté continuoit de faire appeller Ducheſſe d'Urbin la jeune Catherine de Medicis, heritiere de cette Maiſon; & n'avoit pas encore obligé les Florentins à reſtituer les Places de San Leone & de Monteſeltro, qu'ils avoient uſurpées ſur ce Duc durant ſon exil. 1526.

Quoi qu'il en ſoit François Guichardin, Rence de Ceri, le Comte Guy de Rangon, & les autres Officiers du Pape, ſe mirent inutilement en devoir

1526. aprés la jonction de leurs troupes avec celles des Venitiens, d'exciter le Duc d'Urbin à s'avancer vers Milan. Ils luy representerent que la situation de la Lombardie étoit si commode, qu'une Armée s'y pouvoit fortifier presque par tout en moins d'une heure ; & qu'il n'étoit possible ni de l'attaquer avec avantage lors qu'elle marchoit en bataille, ni de l'empêcher de bien camper, pourvû qu'elle envoyât auparavant reconnoître les lieux : Que les gens de l'Empereur n'avoient garde de lever le blocus du Château où Sforce étoit enfermé, ni de sortir de Milan, parce que s'ils l'eussent fait ils n'y seroient pas rentrez : Qu'ils n'attaqueroient pas non plus l'armée des Confederez, puis qu'ils n'étoient pas assurez de la défaire, & que s'ils y manquoient ils seroient perdus sans ressource ; & qu'ils ne s'occupoient qu'à reparer les murailles de cette grande Ville, sans penser à fortifier ses Fauxbourgs ouverts de tous côtez. Cependant la perte de ceux-cy seroit infailliblement suivie de celle de la Ville ; non seulement à cause de leur situation, [a] mais encore parce qu'il y avoit un trop grand nombre de maisons bourgeoises contiguës aux murailles pour oser les abattre dans l'attente d'un siege, sans avoir dequoy dédommager les proprietaires.

[a] Dans un avis secret trouvé dans les papiers de Prosper Colonne.

Mais le Duc d'Urbin persista dans la resolution de ne rien hazarder ; & les Officiers de l'armée Ecclesiastique furent contraints de luy ceder, parce que le Pape l'avoit ainsi commandé pour eviter toutes les occasions de mesintelligence, qui sans cette precaution, fussent tous les jours arrivées dans les deux Camps des Confederez. La belle saison se passoit donc

1526.

donc sans action, lorsque deux cens hommes de pied, des huit cens qui s'étoient enfermez avec Sforce, n'ayant plus de pain sortirent le cinq de Juillet mil cinq cens vingt six; &. s'étant ouvert l'épée à la main un passage à travers les lignes des Imperiaux, vinrent avertir les Confederez que le Château de Milan étoit à l'extremité. Guichardin & le providiteur Pesaro se servirent de cette nouvelle pour faire une espece de violence au Duc d'Urbin, qui se laissa persuader de camper à une lieuë de Milan, où il reçut une partie des Suisses qu'il attendoit. Il y tint un Conseil de guerre pour sçavoir de quel côté de la Ville on s'approcheroit; & quoi que toutes les raisons de necessité & de bienseance obligeassent les Confederez à se montrer le plus prés du Château qu'il leur seroit possible afin d'encourager par leur presence les Assiegez; & que le Duc d'Urbin en fût luy même demeuré d'acord avant que de partir de Lody, il s'obstina neanmoins à vouloir qu'on allât camper de l'autre côté vis-à-vis de la porte de Rome, & l'obtint plus par le dépit que par la complaisance des autres Officiers. Mais la nuit precedente Bourbon étoit entré dans Milan avec huit cens Espagnols & cent mille écus: ce qui avoit réjoüy de telle sorte les troupes Imperiales, qu'elles s'étoient engagées à garder les Fauxbourgs.

Ainsi le Duc d'Urbin s'étant presenté devant celuy qui couvroit la porte de Rome, il aperçut qu'on y remuoit la terre, & que l'on creusoit un fossé. Il ne laissa pas de faire avancer quatre pieces d'artillerie, & de commander à ses hommes d'armes de met-

1526. tre pied à terre pour donner tête baissée sur les travailleurs. Mais un moment aprés il feignit de se raviser ; & sous pretexte qu'il étoit déja tard, il se contenta de faire escarmoucher, & campa sur le lieu où il étoit.

Les Espagnols firent la nuit une furieuse sortie sur les Italiens qui gardoient l'artillerie des Confederez, & n'en tirerent aucun avantage : cependant le Duc d'Urbin en prit autant d'alarme que si tous ses canons eussent été encloüez, & sans differer plus long temps fit sonner la retraite. Guichardin surpris d'une si prompte resolution courut à sa tente, & luy remontra qu'on prendroit le depart des Confederez pour une fuite, & que Sforce capituleroit aussi-tôt qu'il en seroit averti : mais il répartit froidement qu'il étoit venu contre son gré, & qu'il s'en retourneroit pour tirer l'armée Venitienne du hazard où il l'avoit mise par l'importunité d'autruy. Il partit en achevant ces mots, & Guichardin crut être obligé de le suivre. Mais Jean de Medicis qui commandoit l'Infanterie du Pape detestant la lâcheté du Duc, tint ferme avec ses soldats jusqu'à soleil levé, & delogea tambour battant sans être poursuivy ; les Espagnols n'étant pas encore revenus de l'agreable étonnement, où la retraite du Duc les avoit jettez.

On s'ingera pour couvrir cette faute de l'imputer à la France ; & de publier que le Roy s'étoit engagé par écrit au retour d'Espagne, à joindre les quinze Galeres qui étoient en Provence avec celles de Dorie pour assieger Genes du côté de la Mer, ou du moins pour empêcher Bourbon d'y descendre avec le se-

cours qu'il menoit aux Imperiaux dans le Duché de Milan; & que cependant les Galeres de France n'étoient point sorties de leurs Ports, en partie faute d'argent, & en partie par la negligence de ceux qui les commandoient: d'où il étoit arrivé que Bourbon avoit secouru Milan dans le même temps que les Confederez en attaquoient les Fauxbourgs, & rendu inutil l'effort du Duc d'Urbin qui s'étoit imaginé de les trouver abandonnez. 1526.

Ce que l'on imputoit au Roy d'avoir manqué d'envoyer de l'argent à point nommé, étoit fondé sur ce que Sa Majesté nonobstant les genereuses & libres remontrances d'André de Vivonne Senechal de Poitou, [a] faisoit trop de bien à ses favoris, & qu'ils partageoient entre eux seuls les dépoüilles de tant de vaillans hommes tuez pour son service devant Pavie. Montmorency avoit eu le Gouvernement de Languedoc, & la Charge de grand Maître de la Maison du Roy: Brion celle d'Amiral de France, & le gouvernement de Bourgogne: Theodore Trivulce & Fleuranges les Bâtons des Maréchaux de Chabannes & de Foix; & le Comte de saint Pol & le Senechal de Brezé les gouvernemens du Dauphiné, & de Normandie. Sa Majesté s'étoit ensuite dechargée du poids des affaires, sur les mêmes favoris qu'elle venoit de combler de bienfaits; & pour se delasser des travaux passez, s'étoit abandonnée aux plaisirs de l'amour & de la chasse. Peu s'en étoit falu que le dernier ne luy eût été funeste par la chute de son cheval, en courant le Cerf qui luy avoit fait une dangereuse blessure; & le premier luy coû-

a Dans le Manifeste du Duc d'Urbin en 1526.

1526. toit si cher, qu'il ne restoit pas dans ses coffres dequoi survenir à la despence necessaire, à moins qu'on augmentât les imposts, & que l'on ne creât de nouveaux Officiers.

Ainsi les cinq cens Lances destinées pour renforcer l'armée des Confederez, avoient été contraintes de s'arrêter durant trois mois dans le Dauphiné pour attendre leurs montres; & les Capitaines des Galeres n'ayant touché que la moitié de ce qu'il faloit pour leur équipage, l'avoient retenuë sans crainte du châtiment, parce qu'ils se sentoient appuyez par les favoris.

Pour comble d'indignité les Suisses voyant qu'on ne se pouvoit passer de leur assistance pour tirer le Duché de Milan des mains de l'Empereur, declarerent au Roy que s'il ne leur payoit exactement les arrerages de leurs pensions, ils ne luy permettroient aucune levée: ce qui fit passer la belle saison en dépeches de courriers qui servirent si peu, que l'Ambassadeur de France du Mortier fut reduit à donner le peu d'argent qu'il avoit à des Capitaines ses amis; qui levoient à la verité des gens en secret, mais dans un nombre beaucoup plus petit que celuy que la France s'étoit obligé de fournir aux Italiens. De là vint que le Duc d'Urbin n'en ayant reçu que cinq mille commandez par le Gouverneur de Mus, n'osa sortir de Marignan où il s'étoit enfermé, jusqu'à ce que la faim contraignit Sforce de mettre encore hors du Château de Milan trois cens personnes qui passerent sans obstacle par le quartier des Alemans, & se sauverent dans le camp des Confederez.

Le raport qu'ils firent de l'extremité des Assiegez, & l'exemple des femmes & des enfans qui avoient franchi la circonvallation par l'assistance d'une si petite troupe, firent resoudre qu'on s'approcheroit une seconde fois du Château. L'armée des Confederez s'avança jusqu'à Monza qu'elle prit; & le Duc d'Urbin n'avoit plus de pretexte pour s'exempter de secourir Sforce, lors qu'on luy vint dire que ce malheureux Duc capituloit. Cette nouvelle ne luy donna pas moins de joye, qu'il en auroit dû témoigner s'il eût apris tout le contraire. Il benit Dieu de ce que les Confederez étoient delivrez d'un extreme danger: Il accusa de temerité & d'imprudence le desir de sauver Sforce; & conclut à ramener au plutôt vers la riviere d'Adde l'Armée qu'il commandoit. Le Gouverneur de Mus Colonnel general des Suisses qui n'avoit point d'ordre particulier d'obeïr au Duc d'Urbin jugea sa proposition si deraisonnable, qu'il ne put s'empêcher de luy repartir au nom de ses soldats, qu'ils trouvoient tout-à-fait étrange qu'ayant été levez pour secourir le Château de Milan, on le laissât perdre à leur veuë; & que si la crainte du peril retardoit l'attaque des lignes Imperiales, ils demandoient pour grace de l'essuyer, afin qu'on leur eût une seconde fois l'obligation entiere d'avoir chassé les Etrangers du Duché de Milan. 1525.

Le Duc remercia le Gouverneur de ses offres, & loüa son courage, mais il n'en donna pas moins les ordres de plier bagage : ce qui contraignit Sforce trois jours aprés, de signer la capitulation que Bourbon luy avoit offerte. Ceux qui sçavoient qu'il ne luy restoit

1526. aucune munition de bouche, admirerent qu'il l'eût obtenuë si avantageuse. Elle fut accordée le vingt-trois de Juillet mil cinq cens vingt-six à ces conditions : Qu'elle ne porteroit aucun prejudice aux droits de la Maison des Sforces sur le Duché de Milan : Que le Duc se retireroit où il luy plairoit avec tous les siens & tous ses meubles : Qu'on l'acquiteroit de vingt mille écus qu'il devoit à ceux qui luy avoient aidé à défendre le Château ; & qu'on luy donneroit pour sa residence la ville & le territoire de Côme avec trente mille écus de rente, jusqu'à ce que son procez eût été jugé : Qu'on luy expediroit un passeport pour aller trouver l'Empereur, pourvû qu'il consentît que son Secretaire & celuy de Moron fussent interrogez par Carrioli, qui les luy renvoyeroit aussitôt, quelques innocens ou coupables qu'ils eussent été trouvez.

a. Dans la negotiation de Sacco pour rendre le Château de Milan.

Sforce fût redevable de ces conditions à l'adresse de Jacques Philippe Sacco,[a] qu'il avoit envoyé pour negotier avec pouvoir d'accorder tout ce qu'on luy demanderoit, sans en excepter mêmes la Citadelle de Cremone. Mais ce Ministre conferant avec ceux de l'Empereur, reconnut à leurs visages & aux caresses extraordinaires qu'ils lui firent, qu'ils n'étoient pas moins pressez d'entrer dans le Château de Milan que Sforce d'en sortir ; & tirant avantage de ce défaut de dissimulation, proposa à son tour des Articles plus moderez dans lesquels il n'étoit point parlé de la Citadelle de Cremone. Bourbon qui d'abord avoit demandé que les Assiegez se rendissent à discretion, se mocqua de la reserve de Sacco ; & luy reprocha que ce n'étoit point à un petit Duc comme son Maître accusé de felonnie,

de donner la Loy à un grand Empereur. Mais Sacco n'eut pas plutôt fait mine de se retirer, qu'on le rappella; tant les Espagnols eurent de crainte que le Duc d'Urbin ne demeurât pas toûjours simple spectateur de la querelle, & ne s'ennuyât enfin de son oisiveté. Car ils avoient resolu d'abandonner leurs lignes si les Confederez se presentoient pour les forcer, & de hazarder la bataille quoique ce fût à leur desavantage; & comme l'évenement en auroit été au moins douteux à cause de l'inegalité de leurs forces avec celles du Duc Urbin, il y avoit de la prudence à l'éviter, en accordant aux assiegez dans le Château tout ce qu'ils souhaitoient. Mais il n'y eut d'observé que le seul Article de la capitulation, qui portoit que Sforce & les siens sortiroient en toute liberté. Car comme ce Duc eut ensuite envoyé prendre possession de Côme, la garnison Imperiale refusa d'en sortir, sur ce que la clause de sa sortie n'avoit point été specifiée en terme exprés, quoi qu'elle fût assez comprise dans le mot de sejour pour lequel elle étoit donnée à Sforce, puis qu'il n'y pouvoit habiter convenablement à sa dignité sans être le plus fort: outre que les Espagnols pillerent presque la moitié de son bagage, qu'il n'avoit pû mener avec luy faute de chariots. 1526.

Ainsi le dessein qu'il avoit de se mettre à la discretion de l'Empereur, ne put être executé; & sa mauvaise fortune le jetta malgré luy entre les bras des Confederez, dont il venoit d'éprouver à ses dépens l'irresolution & la foiblesse. Le Pape ne fut pas plus heureux dans l'entreprise qu'il avoit formée en

1526. même temps sur la ville de Sienne. Il en avoit donné la commission au Comte de Petillano Chef de la Maison des Ursins, & au Comte d'Anguillara, qui s'en acquitterent si mal, qu'ils laisserent mêmes enlever leur canon. Moncade resté seul directeur de l'Empereur à Rome par la mort imprevuë du Duc de Sesse, profita de cette occasion pour allumer la guerre civile dans l'Etat Ecclesiastique. Il fit faire de grandes vexations par la garnison de Carpi sur les Sujets du Pape, qui n'étoient déja que trop irritez de l'impost extraordinaire qu'on les obligeoit à payer pour entretenir les Galeres de Dorie; & la Maison des Colonnes promit de lever sur ses Terres jusqu'à trois mille hommes, pour augmenter la sedition que les Bouchers vouloient exciter dans Rome: mais comme le Pape étoit assez fort pour remedier à ces desordres, s'il les eût decouverts dans leur origine, Moncade eut l'adresse de luy bander, pour ainsi dire, les yeux par un feint accommodement.

Vespasien Colonne fils de Prosper & Chef de sa Maison, passoit pour avoir herité des vertus civiles de son pere, aussi bien que de ses richesses. Il paroissoit le plus honneste, & le plus obligeant des Barons Romains: Le tour de son esprit étoit charmant: Il y avoit de la moderation & de l'enjoüement dans son humeur; & il exprimoit ses sentimens d'une maniere si noble, qu'on ne le jugeoit pas capable de la moindre dissimulation. On sçavoit assez sa liaison étroite avec les Espagnols: mais on l'imputoit à la necessité de ses affaires, plutôt qu'à son inclination; & on ne laissoit pas de le tenir pour un Italien jaloux

loux au fond du cœur de la reputation de son Païs, qui dans l'occasion prefereroit la gloire de Rome à toute sorte d'interests. Le Pape l'accepta sur un si beau caractere pour arbitre des differens qu'il avoit avec la Maison des Colonnes ; & se fiant entierement à sa parole, licentia les troupes levées pour la conservation du saint Siege, aussitôt qu'il eût signé une convention qui portoit que les Colonnes restitueroient à sa Sainteté la Ville d'Anagnia, & les autres Places qu'ils avoient surprises : meneroient leurs soldats dans le Royaume de Naples, & n'en laisseroient aucun dans l'Etat de l'Eglise ; & que le Pape donneroit Amnistie aux Colonnes, & les protegeroit contre les Ursins. Mais c'étoit mettre la vertu de Vespasien à une épreuve trop rude, que de pretendre qu'il hazardât une Charge de Connestable hereditaire & deux Principautez dans le Royaume de Naples, pour la seule gloire de servir gratuitement le Pape & sa Patrie. 1526.

Il prit de secrettes mesures avec Moncade ; & voyant le Pape en état d'être impunement offensé, permit le vingt de Septembre mil cinq cens vingt six au Cardinal Pompée Colonne son cousin germain, qui couvroit de la pourpre Ecclesiastique des inclinations toutes guerrieres, de marcher contre Rome au sortir d'Anagnia à la tête de huit cens chevaux, & de trois mille hommes de pied. Le Pape n'apprit cette perfidie que par un Prelat épouvanté, qui luy dit que les troupes des Colonnes entroient en armes dans Rome par la porte du Vatican qu'on leur avoit ouverte. La premiere pensée de sa Sainteté fut de se re-

1526. vêtir de ses habits Pontificaux ; & de se mettre sur son Trône à l'exemple de Boniface Huit., qui avoit attendu en cette posture plus de deux cens ans auparavant l'insulte de Sciarra Colonne Ancestre du Cardinal : mais le sacré College inspira à sa Sainteté une resolution moins hardie, qui fut de se refugier dans le Château saint Ange. Elle le fit ; mais ce ne fut pas sans peine, à cause de la chaleur avec laquelle on la poursuivoit, le Cardinal Colonne étant resolu de s'en defaire, & de remettre Rome dans une entiere liberté, s'il en faut croire la harangue execrable qu'il avoit déja prononcée sur un sujet semblable, & qu'on a retranchée de l Histoire de Guichardin.

On ne pilla que le Palais du Pape avec l'Eglise & le Fauxbourg du Vatican : mais les soldats des Colonnes y trouverent tant de richesses, que la plupart d'entre eux se debanderent pour les aller cacher. Une si prompte desertion eût été funeste à leurs Chefs, si le Pape qui n'en sçavoit rien ne se fût hâté de prier Moncade de le venir trouver au Château saint Ange, en luy envoyant pour ôtages ses deux cousins germains les Cardinaux Cibo & Ridolphi. Moncade entrant dans le Château saint Ange proposa des conditions de Vainqueur à vaincu, qui furent incontinent acceptées, parce qu'il n'y avoit pas de vivres pour vingt quatre heures dans la Place. Le Pape s'engagea à une Treve de deux mois avec l'Empereur, & à rappeler ses troupes du Duché de Milan ; & donna pour caution de ce Traité, les deux plus riches Marchands de Florence. Ce coup hardy & impie des Colonnes acheva de ruiner les affaires des Confederez, qui s'étoient rétablies par

1526.

la jonction de leurs forces avec treize mille Suisses levez aux dépens de la France. Car aprés ce renfort le Duc d'Urbin avoit pris la Ville de Cremone; & les Armées navales de l'Eglise & de la France s'étant emparées de Savone tenoient le port de Genes si étroitement bloqué, que la bourgeoisie avoient menacé les Espagnols de capituler, s'ils ne faisoient venir dans huit jours une flotte capable de rendre toute la côte libre. L'Empereur mêmes desesperant de ses affaires d'Italie, au lieu de recevoir fierement ceux qui luy étoient allez denoncer la Ligue jusques dans Madrid, leur avoit fait un accüeil auquel ils ne s'attendoient pas. Il s'étoit contenté de leur dire qu'il n'étoit pas de sa dignité, d'entrer dans une union qui avoit été resoluë sans luy: mais que s'ils en vouloient traitter une toute semblable à Madrid, il étoit prest de la signer. Ce qu'il avançoit à deux fins, l'une de suspendre l'action des Confederez, & l'autre d'empêcher le Roy d'Angleterre de se declarer ouvertement contre luy: mais son unique resource consistoit dans une flotte de quarante voiles qui s'équipoit à Carthagene, sur laquelle Lanoy s'embarqua avec six mille Espagnols naturels. Il trouva celle des Confederez à saint Florentin, où il eût été infaillblement défait sans une tempeste qui separa le combat, en obligeant Dorie de relâcher à Portofino; & en poussant les Vaisseaux d'Espagne avec une telle vitesse vers les côtes de Naples, que Dorie aprés le calme ne les put atteindre.

Ce ne fut pourtant pas l'heureux voyage de Lanoy qui rétablit les affaires de l'Empereur dans l'Italie; & la

1526. providence divine qui s'étoit servie d'un gentil-homme d'Alemagne pour lui faire gaigner la bataille de Pavie, permit qu'il fût encore redevable au même Gentil homme de la conservation du Duché de Milan. Fronsperg étoit retourné dans son Païs à dessein de n'en plus sortir, à cause de son extrême grosseur qui le rendoit desormais incapable des fonctions militaires, lors qu'il reçut une Lettre de son fils aîné qui commandoit en son absence les Alemans dans Milan. Elle portoit que ce fils étoit perdu, si on ne faisoit un effort extraordinaire pour le degager; & l'amour paternel suffisoit tout seul pour persuader Fronsperg d'entreprendre un troisiéme voyage en Italie, quand la gloire d'être encore une fois le Liberateur des Imperiaux, & le restaurateur des affaires ruïnées de Charles Quint, ne s'y fût pas mêlée. Mais il faloit de l'argent, & l'Empereur, & l'Archiduc Ferdinand son frere, n'en pouvoient fournir à Fronsperg : ce qui le contraignit d'engager son bien pour quatorze mille écus qu'il emprunta. Il en fit une levée d'autant de vaillans hommes, en les animant contre la Cour de Rome par le zele de la nouvelle Secte de Luther qu'ils avoient embrassée, & en leur proposant le pillage de toute l'Italie pour supplement de leur solde. L'Archiduc y joignit quelques compagnies de Cavalerie, avec lesquelles Fronsperg traversa les montagnes de Trente, & penetra malgré l'opposition des Venitiens jusques dans le Mantoüan. Le Duc de Ferrare craignant que l'orage ne fondît sur ses Terres, le détourna pour de l'argent, & par un present qu'il fit à Fronsperg de quatre fauconneaux.

1526.

Jean de Medicis envoyé avec la cavalerie legere du Pape pour obſerver la marche des Alemans, ignorant qu'ils euſſent de l'artillerie, les voulut braver à Borgoforte ; & les approcha de ſi prés, qu'il reçut un coup de fauconneau au deſſus du genoüil, & preſque au même lieu où il avoit été tant de fois bleſſé. La violence du coup avoit tellement offenſé la cuiſſe & la jambe, que les Chirurgiens reſolurent de les couper. Le Marquis de Mantouë dans le Palais duquel Medicis s'étoit fait porter, fut preſent à l'operation ; & lorſqu'on appela des gens pour tenir ferme le bleſſé, & qu'on demanda un bandeau pour mettre ſur ſes yeux, il repartit d'un ton aſſuré que ni l'un ni l'autre n'étoient neceſſaires ; & prenant la bougie la tint luy même ſans changer de viſage, tant que les Chirurgiens travaillerent. Cependant le remede augmenta le mal au lieu de le guerir ; & Medicis expira huit jours aprés, en ſe plaignant ſeulement de mourir entre les emplaſtres. Il n'avoit que vingt ſix ans ; & ſes ennemis mêmes avouërent que s'il eût vécu plus longtemps, il auroit égalé les plus illuſtres Capitaines de l'ancienne Rome. Il avoit toutes les vertus militaires ; & ſon caractere particulier étoit de ſe rendre compagnon de tout le monde, ſans qu'on perdît pour cela le reſpect qu'on luy devoit ; & de faire tout le bien qu'il pouvoit aux ſoldats, dont il avoit reconnu la valeur.

[a] Dans le journal de Fronſperg de puis ſa troiſiéme entrée en Italie juſqu'à la priſe de Rome.

Aprés l'infortune de ce brave Chef, perſonne n'oſa retarder la marche des Alemans. Ils arriverent ſans obſtacle ſur le Parmeſan & le Plaiſantin, d'où ils prierent Bourbon de les venir joindre pour

1526. assieger en même temps les deux Villes dont ils occupoient le territoire Bourbon connoissoit assez l'importance de cette entreprise : mais lorsqu'il voulut tirer de Milan les Espagnols pour les y mener, ils luy répondirent fierement qu'ils ne sortiroient point jusqu'à ce qu'ils eussent touché tout ce qui leur étoit dû. Et de fait on fut contraint pour les satisfaire en partie de prendre l'argenterie des Eglises, & d'en faire battre de la monnoye, aussi-bien que des chasses de saint Ambroise, & des saints Gervais & Protais. Tout cela ne suffisant pas encore, on mit à la torture ceux qu'on estimoit les plus riches de la Bourgeoisie, pour voir si l'horreur des tourmens ne les obligeroit point à découvrir de l'argent qu'ils eussent caché.

La seule precaution dont usa Bourbon fût de commander qu'on achevât le procez du Chancelier Moron, pour n'être pas contraint de laisser un homme si redoutable aux Espagnols dans Milan. On le condamna à la mort, & sa Sentence fût prononcée par les mêmes Juges qui avoient interrogé son Secretaire. mais ce Magistrat de quatre-vingt ans ne s'oublia pas dans une si perilleuse occasion; & comme il sçavoit que Bourbon étoit reduit à tout faire pour de l'argent, il lui fit dire par Estansanes qui le gardoit, que s'il luy sauvoit la vie il payeroit vingt mille écus comptans,& donneroit un avis qui valoit infiniment davantage. Bourbon ébloüy par une somme si considerable, mit en liberté Moron qui pour achever de tenir parole, & par reconnoissance l'avertit que l'Espagne & la France le joüoient également: Que Francois Premier conti-

nuoit de le traiter de rebelle: Que la mere de sa Majesté n'étoit pas mieux disposée à luy restituer ses biens, & que la Duchesse d'Alençon malgré les promesses qu'elle luy avoit faites, s'excusoit pour couvrir son infidelité sur l'autorité du Roy son frere dans le mariage qu'elle alloit contracter avec le Roy de Navarre: Que Charles Quint ne luy faisoit esperer le Duché de Milan que pour l'amuser, & qu'encore que sa Majesté Imperiale luy eût donné un pouvoir sans limite, elle n'avoit pas laissé d'envoyer à Leve un ordre secret de l'observer, & de l'empêcher d'entrer le plus fort dans aucune Place: d'où Moron concluoit que Bourbon étant hay d'un côté & suspect de l'autre, sa ruïne étoit inevitable & même prochaine, s'il ne la prevenoit par un genereux desespoir: Qu'il faloit en toute maniere se rendre maître de l'armée Imperiale, & que pour y travailler seurement il importoit avant toutes choses de la tirer de Milan, quand ce ne seroit que pour separer les gens de guerre devoüez à Leve d'avec ceux qui ne l'étoient pas: Que ce qui resteroit joint aux Alemans monteroit pour le moins à quarante mille bons hommes, qu'il seroit facile de débaucher en chemin: Qu'en leur donnant pour solde le pillage de Rome ou de quelqu'autre bonne Ville, on les meneroit gayement ensuite à la conqueste de Naples & qu'on étoit assuré de n'y trouver aucune resistance: Que Bourbon n'y seroit pas plutôt établi, que toute l'Italie s'interesseroit à le maintenir; & qu'il obtiendroit aisement une Investiture semblable à celle que le saint Siege avoit offerte à Pescaire. 1526.

1526. Ce discours dont les faits étoient presque tous veritables, fit tant d'impression sur Bourbon qu'il embrassa Moron, & le tint depuis pour son principal confident. Ce qui fut concerté de plus entre ces deux personnes, n'a été revelé ni par l'un ni par l'autre, & ne parut que dans l'évenement. Mais le Pape ignorant la violence qui luy étoit preparée, se proposoit d'aller chercher l'Empereur à Barcelonne pour le disposer à la Paix; & depechoit en France Paul Aretin son Camerier pour emprunter du Roy cent mille écus: mais il n'envoya ni le pouvoir de lever des decimes extraordinaires sur le Clergé de France, ni le Chapeau de Cardinal qu'on luy avoit demandé pour le Chancelier Duprat: ce qui rendit inutile le voyage du Camerier, & donna courage à Lanoy d'assieger avec douze mille hommes Frussinon Ville de l'Etat Ecclesiastique. La resistance qu'il y trouva le contraignit d'avoir recours à sa vieille ruse, qui étoit d'endormir le Pape par un feint Traitté, laquelle n'étoit pas encore decouverte quoi qu'on l'eût déja mise tant de fois en pratique. Il envoya Cesar Feramusca à sa Sainteté, pour desavoüer au nom de l'Empereur l'attentat de Moncade & des Colonnes; & pour luy offrir à condition qu'elle payât cent cinquante mille écus une Treve de deux ou trois ans, dans laquelle les Venitiens pourroient entrer en contribuant le tiers de cette somme.

Le Pape ravi de ce projet, accorda d'abord une suspension d'armes pour huit jours: écrivit aux Venitiens que s'il n'y avoit que l'argent qui les retint d'accepter la treve, il aimoit mieux payer pour eux; & renvoya

renvoya le même Feramuſca à Rence de Ceri General de ſes troupes, avec un ordre precis de n'entreprendre rien contre Lanoy. Feramuſca rencontra Ceri qui marchoit au ſecours de Fruſinon, & lui donna la depeche de ſa Sainteté: mais Ceri qui ne vouloit pas perdre l'occaſion de ſe ſignaler, ſe défit adroitement de Feramuſca en le haſtant de porter à Lanoy une ſi agreable nouvelle; & feignant enſuite que ſa Sainteté luy mandoit de donner dans les lignes, les attaqua avec tant de furie qu'il contraignit les Eſpagnols de lever le ſiege. Le Pape qui regloit ſon eſtime par le ſuccez, en fit compliment à Ceri au lieu des injures dont il l'auroit chargé ſi l'entrepriſe eût manqué; & prit de nouvelles meſures avec Langey & Rabaudange Ambaſſadeurs de France, pour faire une puiſſante irruption dans le Royaume de Naples. 1526.

L'occaſion en étoit belle, & la prudence ne ſouffroit pas qu'on la laiſſât écouler. Les enfans du Comte de Montorio bannis pour avoir ſuivi la faction d'Anjou, étoient retournez ſur leurs Terres: y avoient aſſemblé ce qui leur reſtoit d'amis; & s'etoient emparez de la Ville d'Aquila avec tant de precipitation, qu'Aſcagne Colonne qui la deffendoit pour l'Empereur avoit eu beaucoup de peine à ſe ſauver. La flotte des Confederez aprés avoir donné la chaſſe à celle de Lanoy, s'étoit emparée des blés qu'on portoit de Sicile à Naples; & avoit par là reduit cette grande Ville à la neceſſité de ſe rendre, ſi elle n'étoit promptement ſecouruë. Celle de

1527. Salerne s'étoit en même temps revoltée, & il y avoit à craindre que le reste du Royaume ne changeât de Maître: mais la France n'observa pas avec assez d'exactitude le traité de Ligue qu'elle venoit de conclure avec les Italiens. Au lieu de contribuer quarante mille écus par mois pour la subsistance des Suisses, outre les vingt mille par mois qui avoient été promis au Pape pour être uniquement employez à l'entreprise sur le Royaume de Naples, [a] elle se contenta d'envoyer vingt mille écus une seule fois par Rence de Ceri, qui en retint quatre mille pour ses apointemens, & dix mille pour les soldats qu'il devoit lever dans la Poüille, de sorte que le Pape n'en toucha que les six mille restans; & lors que sa Sainteté eut enfin resolu d'accorder au Roy les decimes qu'il demandoit, à condition qu'elle en recevroit vingt mille écus dans huit jours, & trente-cinq mille deux mois aprés, Rabaudange n'eut ordre de luy en faire compter que dix mille en tout; dont le Pape prenant occasion de faire des plaintes & des menaces, on luy envoya vingt mille écus qui n'allerent pourtant que depuis Lyon jusqu'à Savonne, où ils furent employez à d'autres usages; & pour derniere contravention la flotte que la France en particulier devoit équiper, ne sortit point des ports de Provence.

[a] Dans la Negotiation de Rabaudange à Rome au commencement de 1527.

Ainsi le Pape pressé d'un côté, & foiblement assisté de l'autre, aima mieux s'exposer à la dureté de ses ennemis, que de languir plus long temps, sous l'inconstance de ses Alliez. Il écrivit à Lanoy de luy envoyer Serenon son Secretaire, avec lequel il conclut

une Treve de huit mois, ou pour mieux dire il l'acheta soixante mille écus comptans. Il licentia ensuite ses troupes, & rappela ses Galeres des côtes de Naples ; obligeant par cette desertion le Comte de Vaudemont Chef de la flotte Confederée, d'abandonner la conqueste de Naples, qui sans cela étoit assurée. Mais Bourbon rouloit dans son esprit des desseins incompatibles avec la suspension d'armes dont on vient de parler. Il pretendoit aller à Rome non pas pour la piller ; mais pour en tirer une somme d'argent si considerable, qu'elle suffit pour satisfaire ses gens de guerre, & pour les mener au Royaume de Naples dont il avoit resolu de s'emparer sur la facilité qu'il étoit assuré d'y trouver ; & sur ce que la France & les Italiens n'auroient rien épargné pour l'y maintenir, s'il s'y fût une fois établi. Ce projet quoi qu'il parût temeraire n'auroit pas laissé de reüssir, si celuy qui l'avoit dressé eût eu le temps de l'executer, & la maniere dont il fut conduit ne sçauroit être assez admirée. 1527.

Bourbon assembla la Bourgeoisie de Milan ; & luy dit qu'il avoit resolu de la decharger de ses fâcheux hôtes, il vouloit dire des Espagnols, pourvu qu'elle luy donnât trente mille écus comptans. La Bourgeoisie persuadée par Moron que Bourbon parloit sincerement, emprunta la somme ; & Bourbon la joignant à celle que ses amis & le Duc de Savoye luy prêterent volontairement, paya six montres aux Espagnols, & les mena dans le Plaisantin joindre les Alemans qui reçurent aussi deux écus par

1526. tête. L'Armée se trouva au nombre de quarante mille hommes aguerris ; & se mit en devoir de traverser l'Apennin au plus fâcheux temps de l'Hyver, quoyque cette saison fût extraordinairement rigoureuse. Feramusca & les autres Gentilhommes que Lanoy dépêcha successivement à Bourbon pour luy signifier la Treve & pour l'arrêter, furent obligez à s'en retourner sans parler à luy, tant ils furent intimidez par les soldats qui menaçoient de les tuer ; & le Duc de Ferrare ne voulant pas que son Etat fournît la nape à de si fâcheux hôtes, fit deux Traitez separez, l'un avec eux, & l'autre avec Lanoy ; & se racheta du pillage des deux côtez pour de l'argent, qui vint fort à propos à Bourbon, pour appaiser les Alemans qui s'étoient revoltez, & saisis de sa vaisselle d'argent.

Il n'étoit pas difficile de pressentir son dessein, puis que ses Soldats mêmes s'en doutoient ; & Guichardin ne voyant plus d'autre voye pour garentir le Pape que de le reconcilier avec le Duc d'Urbin, tâcha de persuader sa Sainteté de luy faire rendre Sanleone & Montefeltro que les Florentins tenoient encore, & d'obliger la jeune Catherine de Medicis de renoncer à la qualité de Duchesse d'Urbin. Mais le Pape ne put sacrifier son ancienne aversion à la necessité presente de ses affaires ; & le Duc au lieu de devancer l'armée Imperiale comme il luy étoit facile puis qu'il marchoit en Païs ami, se contenta de la suivre de loin : comme s'il eût été seulement question de l'empêcher de retourner sur ses pas.

Bourbon luy en fournit le pretexte, en écrivant une lettre à Lanoy à dessein qu'elle fût interceptée

comme il arriva. Elle contenoit que les obstacles qui traversoient sa marche, l'obligeroient en peu de jours de retourner en Lombardie pour rafraîchir ses troupes dans les Terres des Veniriens, dont le Duc d'Urbin commandoit l'Amée. Mais au lieu de cela les Imperiaux entrerent dans le Boulonnois, où s'étant refaits par un logement de quinze jours dans l'abondance de toutes choses, Bourbon passa dans l'Etat de Florence, où Lanoy & Guichardin l'ayant fait presser d'une entreveuë, il leur donna rendez-vous à saint Marie aux bains pour les amuser, de peur qu'il ne leur prît envie de luy disputer le passage de l'Apennin. Il traversa pendant qu'ils l'attendoient les montagnes d'Arezzo avec une si prodigieuse diligence, que la premiere nouvelle qu'ils eurent de luy fut celle de son passage. Il harangua ensuite son Armée ; & luy découvrit en des termes simples, quoique les Historiens les enflent extraordinairement, qu'il la menoit à Rome. Les Soldats en furent si joyeux, qu'ils traitterent de rebelle le Marquis du Guast, qui sous pretexte de maladie s'étoit fait porter à Ferrare.

1527.

[a] Dans la relation de Dechin Gentilhomme du Bourbonnois qui y étoit present.

Le manquement de vivres & les pluyes continuelles ne les empêcherent pas d'achever ce qui leur restoit de chemin, avec tant de hâte qu'ils arriverent devant Rome le cinq de Mars mil cinq cens vingt sept, lors que le Pape croyoit qu'ils fussent encore de là l'Apennin. Bourbon fit sommer la Ville ; & s'avança luy même pour la reconnoître, quoi qu'il eût raconté le soir precedent à ses amis qu'un Astrologue l'avoit assuré *que son fier ascendant le condamnoit à mourir à l'assaut d'une grande Ville.*

1527. Le broüillard étoit si épais qu'on ne voyoit pas de loin, ce qui avoit donné sujet à un Bourgeois du fauxbourg du saint Esprit de sortir par une breche qui luy étoit connuë : mais ayant aperçu des gens armez, il leur montra par sa prompte retraite le chemin qu'ils devoient tenir pour entrer dans la Ville. Bourbon qui étoit à la tête de cette troupe, fut le plus diligent à le suivre, & tomba sur la muraille percé d'un coup d'arquebuse qu'un des siens luy tira; justifiant par son desastre que la rebellion & le sacrilege étoient deux crimes que Dieu punissoit exemplairement dés cette vie, quelque pretexte qu'on eût de les commettre. Il venoit d'entrer dans sa trente-septiéme année, & l'on ne sçait s'il fut tué par hazard, ou par un ordre secret de Lanoy, qui n'avoit point trouvé d'autre moyen que celuy-là pour conserver à l'Empereur son Maître la Couronne de Naples. Les tenebres & le tumulte de l'assaut favorisent le premier sentiment : mais le second est fondé sur la necessité toute évidente qu'il y avoit alors de se défaire en quelque maniere que ce fût d'un Prince, qu'on avoit poussé à bout, en luy manquant tant de fois de parole, & qui par son adresse s'étoit mis en état de se vanger hautement. Et defait à juger de sa fin par d'autres lumieres que celles de l'Evangile, on l'avoit trop offencé pour luy pardonner. On l'avoit excité à se revolter contre son Roy, en luy promettant une Couronne & une Reine pour épouse, & l'on ne luy avoit accordé ni l'un ni l'autre. On luy avoit fait esperer l'Investiture du Duché de Milan; mais à des conditions qui n'étoient pas moins inhumaines

qu'injuftes, puis qu'on le chargeoit d'entretenir une Armée à laquelle tout le revenu du Duché n'auroit pas fuffi pour payer trois mois de folde. On l'auroit ainfi reduit à vivre en tyran; & par confequent à fe mettre fi mal avec tout le monde, qu'il ne fût pas difficile de trouver quelqu'un qui l'exterminât, lors qu'il ne feroit plus utile à l'Empereur en Italie. 1527.

Quoi qu'il en foit on publia que le coup avoit été tiré par un Prêtre, qui s'étoit mêlé avec les Bourgeois commis à la garde du Fauxbourg. Bourbon fut renverfé, mais il ne perdit ni le courage ni la prefence d'efprit; car il dit au Capitaine Jonas fon ami, qu'il le couvrît d'un manteau; & qu'il l'ôtât de là, de peur que fa veuë ne fit ceffer ou fufpendre l'attaque. Bridieu fon Ecuyer fut bleffé auprés de luy, & tomba mort du coup. Le Prince d'Orange que Bourbon avoit choifi pour Lieutenant, cela fi bien fa mort arrivée un quart d'heure aprés fa bleffure, qu'elle ne fut fçuë qu'aprés la prife de Rome. Les Imperiaux y trouverent peu de refiftance; parce que ceux de la faction Gibeline efperant d'être traitez auffi favorablement qu'ils l'avoient été par les Colonnes, fe tinrent dans leurs maifons; & le Pape au lieu de fe fauver par la porte la plus proche du Vatican, comme il luy étoit aifé avec l'affiftance de fes gardes à cheval, fe laiffa tromper par Berard Palavicini qui luy perfuada de s'enfermer dans le Château faint Ange où il n'y avoit que peu de munitions, fur la fauffe prefuppofition qu'il n'avoit plus rien à craindre des Imperiaux aprés la mort de Bourbon.

Cependant les Romains furent plus maltraitez

1527. ſans comparaiſon, qu'ils ne l'avoient été neuf cens quinze ans auparavant par les Gots. Chaque nation y commit tous les crimes auſquels elle étoit addonnée. Les Alemans ſe contenterent de faire bonne chere, aprés avoir prophané les Egliſes, & mutilé les Eccleſiaſtiques. Les Eſpagnols inventerent de nouveaux ſupplices pour obliger la Bourgeoiſie à reveler ce qu'elle avoit caché; & les Italiens s'attacherent particulierement à ſatisfaire leur brutalité. Peu de Dames éviterent la violence, & il n'y en eut aucune qui aimât mieux mourir que de l'endurer. Le deſordre dura auſſi long temps qu'il plut à ceux qui le faiſoient; parce qu'ils n'obeïſſoient que par bienſeance au Prince d'Orange qu'ils avoient éleu pour General.

* Dans la Preface de l Hecatombe Florentina.

Des particularitez du ſaccagement il n'y a que celle du Cardinal Pucci qui regarde cette Hiſtoire, à cauſe de la liaiſon qu'il avoit euë avec les François ſous la Papauté de Leon Dix. Comme il étoit mauvais Cavalier, il tomba de cheval en ſe ſauvant dans le Chateau ſaint Ange, avec cet inconvenient qu'un de ſes pieds ſe trouva engagé dans l'eſtrier. Le cheval qui étoit vigoureux & qui venoit d'être extraordinairement piqué, ne laiſſa pas de pourſuivre ſa route; & de trainer le Cardinal ſur le pont levis du Chateau, où il ſervit de ſpectacle triſte & ridicule tout enſemble.

* Dans la relation Eſpagnolle du ſaccagement de Rome en 1527.

Le Duc d'Urbin ne put s'empêcher d'aller à Orviette; parceque le Senat de Veniſe au premier bruit de la priſe de Rome, luy avoit envoyé un ordre precis de tout hazarder pour degager le Pape du Château ſaint Ange. Le Marquis de Saluſſes & le Comte Guy de Rangon qui commandoient les troupes

pes de France & du saint Siege, offrirent de s'avancer jusqu'à la veuë du Château, pourvu que le Duc fît la moitié du chemin pour assurer leur retour. Le Duc feignit d'approuver leur dessein; mais il ne le seconda pas, puis qu'il en fit remettre par des delais affectez l'execution à un autre jour. Cependant des Espions subornez par luy ou par les Imperiaux raporterent que la circonvallation du Château ne pouvoit être forcée, & que le chemin secret pour entrer dans la place par le Vatican avoit été fermé. 1527.

Ces deux nouvelles étoient également fausses, & neanmoins le Duc d'Urbin en prit occasion de se retirer de devant Rome: Ce que les Imperiaux avoient si bien preveu qu'ils ne s'étoient mis en peine, ni de faire garde, ni de poser des sentinelles; & tout leur soin s'étoit reduit à fermer le Château Saint Ange par une tranchée si peu large & profonde, qu'un homme mediocrement alaigre l'eût franchie avec peu de difficulté. Cette tranchée ne laissa pas pourtant de contraindre le Pape, de se soumettre à la Loy qu'il plut au Prince d'Orange de luy donner. Sa Sainteté capitula le six de Juin mille cinq cens vingt-sept; à condition de payer quatre cens mille écus d'or, cent mille comptant, cinquante mille dans vingt jours, & le reste deux mois aprés: de remettre entre les mains de l'Empereur outre le Château Saint Ange, les villes d'Ostie, de Civitaveche, de Citadicastello, de Parme, de Plaisance, & de Modene, qui les retiendroit aussi long temps qu'il le jugeroit à propos: Que sa Sainteté demeureroit jusqu'à ce que le present Traité fût entierement executé prisonniere dans le Château

1527. saint Ange entre les mains du même Alarçon qui avoit gardé François Premier.

Ce qui peut servir d'excuse au Pape est qu'il engagea sa liberté pour sauver sa vie ; qu'il eût infailliblement perduë par la famine ou par la main des Colonnes, si le Château eût été forcé. Mais il y avoit dans Citadicastello des troupes des Confederez qui refuserent d'en sortir ; & Dorie voulut être payé de quatorze mille écus que le Pape luy devoit, avant que de livrer Civitavecche. Ceux de Parme & de Plaisance répondirent que sa Sainteté qui n'étoit qu'usufruitiere de l'Etat Ecclesiastique, n'avoit pû disposer d'eux sur tout sans leur consentement ; & les autres Places n'eurent pas plus de hâte d'ouvrir leurs portes aux Imperiaux, de peur d'être pillées. Il est vray que le Duc de Ferrare recouvra Modene : Que les Venitiens entrerent par intelligence dans Cervia & dans Ravenne : Que les Malatestes se rétablirent dans Rimini, & que les Florentins se remirent en Republique. Mais ceux-cy commirent d'abord une faute irreparable, en ce que l'Empereur leur ayant incontinent aprés envoyé le Duc de Ferrare pour traiter en toute maniere avec eux, ils aimerent mieux s'unir avec les Confederez, & leur fournir cinq mille hommes, dont ils eurent depuis tout sujet de se repentir.

La nouvelle de la prise de Rome fut portée à François Premier sur le point qu'il venoit de signer un Traité avantageux avec l'Angleterre. Il en devoit faire épouser l'heritiere au Duc d'Orleans son second fils. Henry Huit renonçoit au titre de Roy de

France pour une pension de cinquante mille écus, & s'obligeoit d'entrer l'Eté suivant dans les Païs bas avec une puissante Armée. Mais comme la captivité du Pape excitoit ces deux Rois à faire leur principal effort du côté de l'Italie, ils ajouterent au Traité que la Republique de Venise y seroit reçuë; à condition d'entretenir avec la France dix mille Suisses que l'on joindroit à dix mille François sous le commandement de Navarre, & à autant d'Italiens sous un autre Chef que le Duc d'Urbin. Que le Roy d'Angleterre au lieu d'entrer en Flandres, fourniroit la somme qu'il auroit employée en cette occasion pour entretenir en Italie autant de gens de guerre. Et de fait il donna de l'argent & des commissions au Comte de Vaudemont pour lever dix mille Alemans; & la France reprit à son service André Dorie avec ses huit Galeres, pour trente cinq mille écus par an. 1527.

Il ne restoit plus que de choisir un General; & tous les Alliez de la France demanderent Lautrec. Le Roy seul fut d'avis contraire; & ne l'accorda qu'aprés que les Anglois eurent declaré qu'ils renonceroient à la Ligue, si on ne les satisfaisoit en ce point: tant Sa Majesté étoit persuadée par sa propre experience, que ce Chef seroit imprudent ou malheureux; & ruineroit aussi-bien les affaires communes par le second de ces deux défauts, que par le premier.

Lautrec de son côté mit tout en œuvre, pour se dispenser d'accepter le Generalat; & lors que ses amis luy temoignerent qu'ils ne pouvoient comprendre le veritable motif de son refus, il leur repartit en confidence qu'il apprehendoit deux choses; l'une le de-

ſaſtre de ſa Maiſon, dans laquelle il y avoit long temps que perſonne n'étoit decedé de mort naturelle ; l'autre le genie du Roy, trop diſpoſé à faire d'inutiles dépenſes, & trop menager lors qu'elles étoient neceſſaires. Il falut des ordres exprés & reiterez pour l'obliger à partir de Gaſcogne ; & à ſe mettre à la tête de huit cens Lances, avec leſquelles il traverſa les Alpes au commencement d'Aouſt mil cinq cens vingt ſept.

Le Chancelier Duprat qui avoit le plus diſpoſé le Roy à confirmer le choix de ce General, n'étoit pas tant occupé dans les affaires d'Eſtat en qualité de premier Miniſtre, ni dans celles de la juſtice dont il étoit extraordinairement jaloux, qu'il ne luy reſtât encore aſſez de loiſir pour vaquer aux affaires de la Religion qui luy pouvoient acquerir beaucoup de gloire. Il crut que pour s'élever au deſſus des plus illuſtres Prelats François qui l'avoient precedé, il ne faloit que preſider dans un Concile, aprés avoir paſſé à Bologne pour un Juriſconſulte tres-celebre en preſence & au jugement de la Cour de Rome lors que le Concordat y avoit été negotié, & pour un Politique des plus rafinez de ſon temps en éludant par beaucoup de raiſons convaincantes l'execution du Traité de Madrid.

Il n'y avoit pas lieu pour luy d'eſperer de paroître un jour dans un Concile general, parce que la Cour de Rome n'en vouloit point alors, & que d'ailleurs il n'y eût tenu le rang que de ſimple Archevêque. Il ſe ſeroit mis mal avec elle ſans eſperance de reconciliation, s'il eût inſpiré au Roy Tres-Chrétien d'aſſembler un Concile national ; & comme il tenoit d'elle

ſon Chapeau de Cardinal, & ſa fonction de Legat en 1527.
France, il n'étoit pas ſi mal habile que de contribuer luy même à la diminution du pouvoir qu'elle luy avoit donné. Il ne luy reſtoit donc que de convoquer le Concile Provincial de ſa Metropole ; & il le tint dans Paris, parce que l'Evêque de cette Ville capitale du Royaume étoit un de ſes ſuffragans. L'Egliſe des grands Auguſtins fut choiſie pour une action ſi celebre, & des ſept Evêques alors ſoumis à la Metropole de Sens, il y en eut ſix qui aſſiſterent en perſonne au Concile, le ſeptiéme ayant été contraint de s'en abſenter par une longue maladie qui le mit enfin au cercueil. On y remarqua d'abord que Luther n'avoit rien dit de nouveau contre l'Egliſe Catholique, & qu'il n'avoit fait qu'enſeigner de vive voix & par écrit les anciennes hereſies. On découvrit les ſources empoiſonnées d'où il les avoit tirées, & les artifices dont il avoit uſé pour leur donner l'apparence de la nouveauté. On y fit le caractere de cet hereſiarque. On y prit les precautions jugées neceſſaires pour empêcher que ſa doctrine ne penetrât dans la Metropole de Sens ; & l'on excommunia ſans diſtinction & ſans reſerve, ceux qui ſoutiendroient avec obſtination des propoſitions contraires à celles que l'on croyoit dans l'Egliſe Romaine. On étendit la même peine à ceux qui les favoriſeroient en quelque maniere que ce fût directe ou indirecte, à ceux qui prendroient leur protection, & à ceux qui leur donneroient azile ou retraite. On voulut qu'ils fuſſent denoncez auſſi-tôt qu'ils ſeroient connus ; & qu'on ſe hâtât d'arracher l'yvroye du champ de l'Egliſe, de peur

1527. qu'en la laiſſant croître avec le bon grain elle ne l'étouſât. On expliqua les diverſes methodes qu'il faloit obſerver à l'égard des perſonnes Eccleſiaſtiques & Laïques qui ſe trouveroient infectées du Lutheraniſme, ou des autres hereſies qui commençoient à ſortir de celle de Luther. On avertit les fideles d'éviter la converſation des gens qui leur ſeroient ſuſpects en matiere de Religion, & ſur tout de ne point aſſiſter par motif de curioſité, ou ſous quelque autre pretexte, dans les aſſemblées où l'on parloit des nouvelles doctrines. On établit quelques regles qui ſerviroient à faire le diſcernement de cette ſorte de rendez-vous, d'avec ceux qui formoient ou entretenoient dans les ames des fideles une paix ſolide pour ce qui regarde la conſcience. On défendit de lire les Livres compoſez par les Heretiques, & l'on ne voulut pas que leur élegance, ou les matieres curieuſes dont ils traitteroient quoi qu'éloignées de celles de la Religion, donnaſſent aux Catholiques l'occaſion de s'expoſer à la piquure du ſerpent caché ſous les fleurs. On fulmina les cenſures Eccleſiaſtiques contre les perſonnes qui auroient aſſez peu de charité pour communiquer ces Livres, ou qui les garderoient ſans une permiſſion expreſſe.

On établit enſuite les principaux articles de la doctrine Catholique combattus par les heretiques, & l'on commença par celuy de l'autorité de l'Egliſe & des Conciles. On ſe contenta neanmoins de determiner qu'il y avoit dans la même Egliſe & dans les Conciles qui la repreſentoient, une puiſſance legitime ſuffiſante pour propoſer aux fideles, & pour les obliger à croire

tout ce qui étoit necessaire pour leur salut, & l'on ne fit aucune mention des incidens sur ce sujet contestez entre les Docteurs Catholiques. Ainsi l'on se contenta de decider les matieres que l'heresie mettoit en contestation, & l'on ne toucha point à celles qui se debattoient ordinairement dans les Echolles de Theologie. On definit la certitude de l'Ecriture Sainte dans la traduction vulgaire dont usoit l'Eglise Catholique, & l'on soutint qu'elle étoit assez exacte pour terminer toutes les difficultez importantes survenuës ou à survenir dans les questions de controverse. On distingua avec beaucoup de precaution les traditions generales reçuës de tout temps par tous les fideles dans toutes les Eglises, d'avec les traditions particulieres; & l'on attribua aux premieres le privilege d'être reçuës sans contredit; que l'on refusa aux secondes. On justifia les vœux solemnels, & mêmes ceux qui ne l'étoient pas, de la tyrannie sur les consciences dont Luther, Zuingle, & Carlestade, les accusoient, & on leur conserva la place d'honneur qu'ils meritoient entre les conseils Evangeliques. On fit aussi l'Apologie des mortifications du corps; & le jeûne fut maintenu à parler en general, & sans descendre jusqu'aux diverses manieres dont il étoit pratiqué. On approuva le celibat à l'égard des Ecclesiastiques engagez dans les Ordres sacrez; & l'on pretendit que l'usage du même celibat dans l'Eglise d'Occident étoit aussi ancien que cette Eglise, & qu'il n'y avoit jamais été arbitraire ni interrompu. On s'attacha principalement à retenir les Sacremens au nombre de sept, que Luther & ses Disciples

1527.

1527. diminuoient selon leur caprice; & la Messe qu'ils avoient défigurée, fut défenduë contre leur calomnie. On témoigna de l'indignation pour leurs écrits satyriques contre le Purgatoire: On proposa à la veneration publique, les Saints, leurs Reliques, & leurs Images: On reconnut de bonne foy que l'homme étoit libre; & que le besoin qu'il avoit de la foy divine ne le dispensoit pas du precepte & de la necessité d'exercer des bonnes œuvres. Enfin le Concile de Sens se termina l'année suivante mil cinq cent vingt huit par un reglement de quarante articles qui regardoient les mœurs & la conversation des Ecclesiastiques, & leur enseignoient la methode d'édifier les autres fideles dans les diverses fonctions de leur ministere, tant au dedans qu'au dehors de l'Eglise.

Le Chancelier Duprat travailloit ainsi utilement au bien de son Diocese, dans le même temps que le Roy étoit allé à Amiens conferer avec le Cardinal Volsey.* Ce favory du Roy d'Angleterre étoit chargé de trois cent mille écus, qui devoient être emploiez pour faire la guerre à l'Empereur, s'il refusoit d'accepter la paix aux conditions qu'on luy proposeroit. On arrêta ces conditions dans la Conference, & les plus considerables furent: Que l'Empereur seroit contraint de rendre les fils de France moyennant deux millions d'Or, & de remettre gratuitement le Pape en liberté: Qu'on restitueroit à sa Sainteté l'Estat Ecclesiastique; & que l'Italie seroit remise comme elle étoit, avant que les François entrassent sous Charles-Huit dans le Duché de Milan.

* Dans le 4. Tome des Traitez de la France avec l'Angleterre.

Ces conditions toutes raisonnables qu'elles paroissoient

roissoient d'abord, étoient pourtant à le bien prendre de telle nature, que l'Empereur n'eût pu les executer quand il l'auroit voulu. Il n'étoit pas Maître de l'Armée qui tenoit le Pape en prison ; & l'on s'étoit moqué de ses Ordres, lors qu'il avoit commandé qu'on menât sa Sainteté à Gayette pour la faire passer en Espagne au premier vent favorable. Ainsi Lautrec étant dans une pleine liberté d'agir, assiegea Bosco dans l'Alexandrin, & le prit en dix jours. Il y trouva sans y penser les clefs de la ville de Genes ; parce qu'ayant détaché Cesar Fregose avec deux mille hommes de pied pour observer de plus prés cette grande Ville, ses gens de guerre y arriverent justement, lors que la flotte Imperiale de neuf Galeres venoit d'en partir pour aller au devant de quatre Navires François chargez de blés, & d'un cinquiéme Marchand, qui attendoient à Protofino qu'on les vint escorter. La Bourgeoisie intimidée par l'approche de Fregose, avertit du danger où elle étoit ceux de la flotte Imperiale qui ne manquerent pas de laisser leurs Galeres à Portofino, ni de se jetter dans des barques, pour accourir plutôt au secours de Genes. 1527.

Mais Dorie qui ne s'éloignoit gueres de cette côte, informé de leur prompt départ, enleva le même jour sans peine les Galeres & les Vaisseaux demeurez à Portofino ; & reduisit ainsi Genes où il n'y avoit plus de pain, à capituler. Ces deux succez furent suivis d'un troisiéme, qui n'étoit pas de moindre importance. Lautrec forma le siege d'Alexandrie, & la prit. Il pretendit y mettre garnison durant quelque temps, pour avoir une Place de retraite en cas d'in-

1527. fortune, & pour recevoir plus commodement les secours qui luy viendroient de France & de Suisse; & les Italiens s'y opposerent avec d'autant plus de vigueur, qu'ils soupçonnoient le Roy de penser encore à recouvrer le Duché de Milan. Il s'en falut donc raporter au Milord Casal Ambassadeur d'Angleterre prés de Lautrec; qui n'étant pas moins jaloux qu'eux de l'agrandissement de la France, prononca que la Place devoit être renduë à Sforce, ce qui fut aussi-tôt executé. Mais Lautrec eut tant de dépit de se voir condamné à ne travailler que pour les Etrangers, qu'il ne se hâta plus tant de conquerir le Duché de Milan; de peur que les Alliez de la France ne l'abandonnassent ou l'assistassent plus foiblement, aprés qu'ils auroient eu d'elle tout ce qu'ils esperoient; & ne la laissassent seule vuider avec l'Empereur la querelle du Royaume de Naples, dans laquelle pourtant elle ne s'étoit engagée qu'à leur consideration: comme s'il eût voulu montrer par une irregularité si considerable, qu'il est difficile de cimenter si parfaitement une ligue, qu'elle ne se desunisse dés le commencement de son action par les differens interests de ceux qui y sont entrez. La mesintelligence des Confederez donna le loisir à Leve de prendre ses mesures. Il étoit resté dans Milan avec cent cinquante Lances, & cinq mille hommes de pied seulement; & ce peu de troupes ne luy semblant pas suffisant, il avoit resolu d'abandonner, comme autrefois, la Ville capitale, & de se retirer dans Pavie. Mais ne se voyant pas poussé avec la vigueur dont les François avoient accoutumé d'user au commencement de leurs entre-

prises, il changea de dessein, sur ce que Pavie manquoit de vivres, & que les Espagnols n'y pourroient point obliger la Bourgeoisie à les nourrir comme ils faisoient à Milan. Il se contenta donc de jetter dans Pavie le Comte de Belle-joyeuse avec huit cens hommes; qui n'y furent pas plutôt entrez que Lautrec l'assiega, & la prit par force en quatre jours. 1527.

Il n'y avoit plus que Milan par où les Imperiaux pussent reçevoir du secours d'Alemagne, & Lautrec fut encore une fois sollicité de s'en approcher. Il repartit que puis que la France & l'Angleterre faisoient presque tous les frais de la guerre, il étoit juste de leur accorder la satisfaction qu'elles demandoient de mettre le Pape en liberté : mais il s'arresta trop longtemps à Plaisance sous pretexte de ramener le Duc de Ferrare à la confederation, & d'attendre un nouveau Corps de dix mille Alemans qu'on levoit à la place des Suisses, qui refusoient de servir hors du Duché de Milan; quoi que la verité fut qu'il attendoit l'argent que la France devoit contribuer, lequel ne venoit point, parce qu'il avoit été diverti pour la dépense extraordinaire des Dames, de la chasse, & des bâtimens. Cependant le seul bruit de sa marche produisit l'effet qui n'étoit attendu que de sa presence & de celle de ses troupes, puisqu'il obligea l'Empereur d'envoyer en Italie Angeli General des Cordeliers, & Migliano Gentilhomme de sa chambre, avec ordre à Lanoy & à Moncade de mettre s'ils pouvoient le Pape en liberté à deux conditions; [a] l'une de payer à l'Armée qui l'avoit pris tout ce qu'elle pretendoit luy être dû; car elle ne contoit pour rien

[a] Dans la commission de l'Empereur pour mettre le Pape en liberté.

1527. le pillage de Rome, quoi que le bruit courût qu'elle en avoit tiré la valeur de plus de quatre millions d'or: l'autre qu'il donnât des Ostages ou des Places de seureté, pour garantir la promesse qu'il feroit de n'entrer point dans la Ligue, lors qu'il seroit libre.

Ces deux Agens n'arriverent à Gayette qu'aprés la mort de Lanoy, qu'une fievre ardente avoit emporté en quatre jours, s'il est vray qu'on n'y eût pas melé de poison. Ils prirent leurs mesures avec Moncade; & continuerent leur voyage vers Rome accompagné de Serenon, qui de Secretaire de Lanoy étoit devenu Secretaire de Moncade. Il étoit difficile que la negociation fût avantageuse à l'Empereur, parceque ses Ministres agissoient par trois divers principes. Angeli sous apparence de pieté favorisoit le Pape, afin d'obtenir un chapeau de Cardinal. Migliano n'avoit point d'autres interests que ceux de son Maître; & voyant qu'il n'y avoit point de seureté à traiter avec le Pape, parceque toutes les mesures qu'on prendroit avec luy dependeroient uniquement de sa volonté lorsqu'il seroit libre, n'étoit pas d'avis de le relacher. Serenon avoit une instruction secrette de se rendre Maître de la Negociation, quand mêmes ce ne pourroit être qu'avec l'exclusion de ses deux Collegues. Et de fait il se defit de Migliano en le renvoyant à Naples où il fut tué, mais il ne put supplanter Angeli: ce qui arriva fort heureusement pour le Pape; car outre que Moncade étoit d'un genie malicieux, il avoit une haine particuliere pour sa Sainteté, à cause qu'il supposoit qu'elle ne luy pardonneroit jamais le pillage qu'il avoit fait de sa Sacri-

ſtie, lors qu'il étoit entré avec les Colonnes dans Rome. Ainſi Serenon ſon Secretaire reculant à proportion qu'Angeli vouloit avancer, & faiſant naître de temps en temps de nouvelles difficultez, le Pape perdoit eſperance de ſortir d'affaire autrement que par la force, & avoit écrit à Lautrec pour le conjurer de ſe hâter; ajoûtant qu'il ne concluroit avec les Imperiaux qu'à l'extremité, & qu'il n'executeroit rien de ce qu'il ſeroit contraint de leur promettre: mais un tour de ſoupleſſe leva, quand on y penſoit le moins, les obſtacles de Serenon. 1527.

Les Alemans s'aſſemblerent dans une place publique de Rome, pour reſoudre ce qu'ils feroient des Otages que le Pape leur avoit donnez; & pendant que les uns opinoient à les faire pendre, & les autres à les tourmenter juſqu'à ce qu'ils euſſent trouvé de l'argent, on leur vint annoncer que les Otages s'étoient ſauvez par la cheminée de la chambre dans laquelle on les avoit enfermez. Le Pape que leur ſeule conſideration retenoit de tout entreprendre, n'ayant plus rien à menager ſe hazarda de ſolliciter les deux perſonnes qui avoient alors le plus de credit dans l'armée Imperiale; c'étoient le Chancelier Moron dont elle prenoit les conſeils pour autant d'oracles, parce qu'elle avoit ſçu qu'il avoit mis en tête à Bourbon le deſſein de ſurprendre Rome, & le Cardinal Colonne qui luy en avoit montré le chemin. Moron ne perdit pas l'occaſion de rétablir ſa fortune aux dépens de l'Armée; & accepta de bonne grace deux preſens que luy fit le Pape, l'un de l'Evêché de Modene pour ſon fils, l'autre ſur une traite foraine des blés qui étoient dans Corneto.

1527. Le Cardinal Colonne fut tenté par une autre voie. L'avarice n'étoit pas son foible, & il n'avoit jamais souhaité d'avoir que pour donner. Il panchoit plutôt du côté de la vanité, & personne ne se repaissoit de fumée plus souvent ni plus volontiers que luy. Le Pape qui vouloit l'attaquer par là, l'engagea premierement dans une visite de ceremonie, & depuis dans un entretien secret où sa Sainteté n'oublia pas de luy dire qu'elle pretendoit luy avoir l'entiere obligation de sa liberté; [a] afin que l'on publiât par toute la Chrétienté, que comme il avoit pû reduire à l'esclavage les Papes par un juste ressentiment, il les avoit aussi rétablis dans leur premiere dignité, lors que sa vengeance avoit été satisfaite. Un homme moins prevenu de vaine gloire que le Cardinal Colonne, se seroit offensé de ce compliment. Cependant il en fut si charmé, qu'il promit au Pape de ne rien épargner pour sa liberté; & ce ne fut qu'ensuite, & sous pretexte de luy donner dequoy recompenser tant de vaillans hommes qui l'avoient suivi, que sa Sainteté luy promit le plus riche gouvernement de l'Etat Ecclesiastique, qui étoit alors la Legation d'Ancone.

[a] Dans la relation de l'élargissement du Pape.

Moron & Colonne ainsi gaignez, conseillerent à sa Sainteté de traiter en toute maniere avec l'Armée; & de ne se mettre aucunement en peine de ce qu'on luy feroit signer, pourvu qu'on la tirât du Château saint Ange, où la peste avoit déja penetré, & qu'on la menât dans Orviete, Spolete, ou Perouse, afin d'avoir pretexte de se sauver comme elle fit; car la nuit qui preceda le jour destiné pour la transferer, elle signa tous les Traitez generaux & particuliers

qu'on luy presenta, & sortit travestie en valet portant male. Le Cardinal Colonne avoit envoyé devant la porte du Château Loüis de Gonsague avec des troupes gaignées; qui reconnoissant le Pape au signal dont on étoit demeuré d'acord, le menerent en lieu de seureté le quinze de Decembre mille cinq cent vingt-sept. 1527.

Il n'y demeura pas long temps sans apprendre que la tempête avoit dissipé la Flotte des Confederez qui devoit attaquer l'Ile de Sardaigne, ni sans recevoir des Lettres de Lautreç qui le sommoient de revoquer ce qu'il avoit traitté avec les Imperiaux, & de se declarer ouvertement pour la Ligue. Sa Sainteté n'osa pas d'abord s'en excuser tout-à-fait; mais elle demanda du têms jusqu'à ce que l'armée des Confederez eût entré dans le patrimoine de l Eglise, & obligé les Imperiaux d'en sortir avant qu'ils eussent achevé de le desoler: ce qui n'étoit qu'un pretexte, puisque le veritable sujet du retardement consistoit en ce que le Pape n'étoit satisfait, ni des François qui le pressoient de ratifier le Traité que la Ligue avoit fait avec le Duc de Ferrare, ce qu'il abhorroit sur toute chose, ni des Venitiens qui commençoient à chercher des defaites pour s'exempter de luy rendre Ravenne; outre que l'Empereur faisoit des avances qui sembloient témoigner qu'il eut inclination pour la Paix, il accordoit de rétablir Sforce dans le Duché de Milan sans condition, & mêmes de rendre les enfans de France pour deux millions d'or.

Ainsi l'on n'étoit plus en different que sur le temps de la revocation de Lautrec. L'Empereur pretendoit qu'elle

1528. precedât la liberté des deux jeunes Princes; & le Roy soûtenoit qu'elle n'en devoit être que la suite, ou que du moins ces deux choses devoient s'executer en même-temps. Les Ministres de l'Empereur étoient persuadez que le Roy avoit raison, & pressoient leur Maître de se contenter de la garantie du Roy d'Angleterre, qui se vouloit charger de l'accomplissement du Traité. Le seul Chancelier Gattinara étoit pour la continuation de la guerre: cependant son avis fut suivi, quoy qu'il ne l'eût appuié dans le conseil que de cette raison qui n'étoit pas convaincante, que l'Espagne ne hazardoit rien, parce que si elle perdoit le Royaume de Naples le Roy seroit toujours obligé de le restituer pour ravoir ses enfans; & ce fut là la seule conjoncture publique dans laquelle l'Empereur sacrifia ses propres interests à sa vengeance, & voulut éprouver jusqu'à quel point sa bonne fortune pourroit aller. Et de fait les Ambassadeurs de France & d'Angleterre le voyant obstiné sur l'Article de la revocation de Lautrec avant toute autre chose, luy demanderent leur congé le vingt de Janvier mille cinq cent vingt huit, mais il leur répondit qu'il faloit pourvoir à la seureté de ses Ministres auprés de leurs Maîtres.

Les Ambassadeurs ne laisserent pas de luy faire denoncer la guerre par les Herauts-d'armes de Guyenne & Clarence: ce qui le fit entrer dans une telle colere, qu'il relegua les Ambassadeurs de France, de Venise, & de Florence, à dix lieuës de Madrid, & leur donna des Gardes pour les empêcher d'écrire & de communiquer avec des personnes suspectes. Il n'usa pas

pas de tant de rigueur à l'égard de celuy d'Angleterre, à cause qu'il luy restoit quelque esperance de détacher son Maître de la Confederation. Le Roy traita de même l'Ambassadeur de l'Empereur, & pressa Henry Huit d'entrer avec luy dans la Flandre qui étoit alors dégarnie de gens de guerre; offrant que les Villes qui seroient prises demeureroient à sa Majesté Angloise jusqu'à ce qu'elle eût été remboursée de tout ce que l'Espagne luy devoit & qu'ensuite on les partageroit. 1527.

L'avantage qui paroissoit d'abord dans cette proposition étoit plus apparent que solide, puis qu'au fond le Roy d'Angleterre eût beaucoup plus perdu que gaigné dans une rupture avec les Païs-bas; son principal revenu consistant dans le commerce de ses Sujets avec les Flamans, qu'il ne pouvoit rompre sans s'attirer la guerre civile. Et de fait nonobstant qu'il se fût engagé solemnelement à ce que la France souhaitoit de luy, il ne laissa pas de demander quarante jours, afin de donner le loisir à ses Marchands de retirer les effets qu'ils avoient dans les Païs-bas. Il proposa ensuite une suspension d'armes pour huit mois entre la France, l'Angleterre, & les mêmes Païs-bas; & comme il sçavoit que l'argent étoit l'unique moyen de la faire accepter par le Roy, il offrit de luy fournir cependant trente mille écus pour la guerre d'Italie, qui furent incontinent acceptez.

Le Roy venoit d'apprendre que l'Empereur avoit dit à son Herault en presence de toute la Cour d'Espagne, que pour épargner le sang des Chrétiens il étoit prest de vuider seul à seul sa querelle avec Sa Majesté Tres-Chrétienne; & qu'il étoit surpris de ce qu'el-

1528. le qui faisoit une si haute profession de generosité, n'avoit point accepté le défy qu'il luy avoit fait en mille cinq cens vingt six en parlant au premier President de Grenoble son Ambassadeur. Le President interrogé sur ce sujet répondit positivement que l'Empereur ne luy avoit jamais tenu de semblable discours; & que quand il l'auroit fait, il ne se seroit pas chargé d'en porter la parole à son Maître, sa Majesté Imperiale ayant un Ambassadeur en France à qui elle en pouvoit donner l'ordre. Le Roy pour faire retomber la flétrissure sur l'Empereur, assembla le vingt huit de Mars mille cinq cens vingt huit dans la grande Salle du Parlement de Paris, les plus considerables personnes de l'Etat: se mit sous le Dais: manda tous les Ambassadeurs & les Residens des Princes étrangers; & donna audience à Nicolas Perenot de Granvelle Ambassadeur de l'Empereur, qui luy demanda modestement la permission de se retirer.

Le Roy qui s'acquitoit admirablement des actions de ceremonie, repartit avec autant d'éloquence que de gravité qu'il étoit fâché de luy refuser une chose de si peu d'importance devant une compagnie si celebre; mais qu'il s'en devoit prendre à son Maître, qui venoit de violer le droit des gens en la personne de l'Ambassadeur de France & de ceux de ses Alliez. Sa Majesté ajoûta qu'on le meneroit bien-tôt à Bayonne pour faire l'échange de sa personne avec celle de l'Ambassadeur de France à Madrid; & qu'elle le prioit lors qu'il seroit en Espagne, de rendre à l'Empereur une Lettre qu'elle luy presenta, puis qu'elle n'avoit plus personne en cette Cour à qui elle pût

l'adresser. Cette lettre n'étoit qu'un Cartel de défy dressé dans les formes prescrites par le livre de Chevalerie, que Philippe le bon Duc de Bourgogne Trisayeul de l'Empereur avoit fait dresser sur les anciennes Ordonnances des combats singuliers; & Granvele qui s'en doutoit s'excusa de recevoir la lettre, sur ce que son ambassade étant finie, il ne sçavoit si l'Empereur son Maître l'appelleroit à sa Cour dans laquelle il n'avoit point de Charge, ou s'il luy permettroit de retourner dans la Franche-Comté d'où il étoit. Le Roy repliqua qu'il pouvoit du moins obtenir un passeport pour un de ses Herauts qui le suivroit, & diroit de vive voix à l'Empereur ce que portoit la Lettre; * & Granvele ayant reparti que son credit ne s'étendoit pas jusques-là, le Roy ouvrit la Lettre, & la fit lire publiquement. Elle contenoit que l'Empereur avoit reproché au Heraut appellé Guyenne, que le Roy luy avoit manqué de parole; & que le Roy au contraire étoit prest de soûtenir à l'Empereur les armes à la main, qu'il avoit menty: Qu'il luy laissoit le choix du lieu, & des autres circonstances du combat; & que le Roy d'Angleterre qui étoit compris dans la même querelle, ne manqueroit pas de la vuider selon que sa prudence & son courage luy conseilleroient; mais que s'il se trouvoit indisposé, le Roy offroit d'être son Champion. 1528.

* Tous les actes de ce defy furent ramassez & imprimez.

Clarance Heraut d'Angleterre fit quelques jours aprés à l'Empereur un semblable défy, & l'Empereur repondit aux deux Rois en des termes également fiers & sages. Il n'accepta ni refusa ouvertement le combat; mais il l'éluda en refusant le choix des

1528. circonstances, sous pretexte de ne pouvoir souffrir que ses adversaires luy fissent aucun avantage. Les effets ne repondirent pas mieux aux apparences du côté de France pour ce qui regardoit l'Italie; car encore qu'on eût promis à Lautrec de luy fournir regulierement cent trente mille écus par mois, on luy devoit déja deux cens mille écus d'arrerages; & bien loin de luy en tenir compte, on luy avoit declaré qu'il ne s'attendît plus de recevoir à l'avenir que soixante mille écus par mois: ce qui luy avoit donné tant de dépit, qu'il n'avoit pû s'empêcher de se plaindre contre la Cour, de ce que sans raison, sans égard aux veritables interests de l'Etat, & sans reflexion sur les paroles qu'elle avoit données, elle employoit à la construction du Château de Madrid auprés de Paris l'argent qui auroit suffi pour la conqueste de Naples, & ne se souvenoit plus d'avoir perdu le Duché de Milan par un semblable contretemps de dépense superfluë. De là vint qu'il ne put lever que la moitié des Alemans, destinez à remplir la place des Suisses qui l'avoient quitté; & que les Venitiens voyant le Roy manquer à ses promesses, ne contribuerent aussi que la moitié de ce qu'ils devoient. Ce ne fut pourtant pas à cause de ces deux contraventions que la Ligue manqua de produire l'effet qu'on s'étoit promis dans le Royaume de Naples, puis qu'il y en eut une troisiéme qui pour avoir été plus legere en apparence, ne laissa pas de tirer aprés elle des suites sans comparaison plus dangereuses. Le Pape donna vingt mille écus à l'armée de l'Empereur, sous pretexte de degager deux Cardinaux qu'il luy avoit livrez en ôtages; & cette somme me-

nagée avec plus de prudence qu'on ne s'étoit imaginé, servit pour tirer les Imperiaux de Rome, & pour les conduire jusqu'à la Frontiere de Naples: Le Prince d'Orange ayant avoüé depuis, que sans cela il luy eût été impossible de les faire marcher. 1528.

Lautrec ne laissa pas de traverser l'Estat Eclesiastique, & de surprendre la Ville de Civitelle, qui étoit la Clef du Royaume de Naples. Ascoli & Aquila luy ouvrirent leurs portes; & toute l'Abruze où la faction d'Anjou subsistoit encore, le reçut comme son liberateur. Les Imperiaux sortis de Rome au nombre seulement de douze mille, le reste étant mort de peste ou ayant deserté, devancerent Lautrec parce qu'ils ne menoient point d'Artillerie, & que la sienne ne pouvant passer par Alifano qui étoit le droit chemin, il fut reduit à la faire traîner par le plus long & le plus commode, qui étoit celuy du bord de la Mer; outre que la necessité d'argent le contraignoit de prendre ce détour, afin de recevoir les quatrevingt mille écus de traite foraine qui se payoient au mois de Mars dans cette Procince: & de fait il en profita en entrant dans la Poüille, & la Ville de Sulmone se rendit à luy sans attendre d'être sommée. Le Prince d'Orange resolu de garder le chemin par où les vivres luy venoient du côté de Bari & de Siponto, campa sur une éminence deffenduë par le Canon de la Ville de Troïa: Mais Lautrec l'en chassa par une escarmouche dans laquelle les Imperiaux furent presque tous obligez à combattre, & le contraignit de traverser cette Ville pour la mettre entre son Armée & celle de France. La nuit

1528. suivante les Imperiaux délogerent sans trompette; & se retirerent à Naples dans un desordre qui auroit rendu leur defaite infaillible, s'ils eussent été poursuivis.

Vaudemont, le Comte Guy de Rangon, & les autres Officiers de l'armée Françoise, étoient d'avis qu'elle se mît à leurs trousses, & ne les perdît point de veuë jusqu'à ce qu'elle les eût dissipez. Il parut par l'évenement que cet expedient étoit le seul qu'il y avoit alors à prendre: cependant Navarre à son malheur s'ingera de le contredire, sur ce qu'il auroit falu laisser derriere l'armée Françoise, les villes de Melphes, de Bari, de Manfredonia, trois Places d'importance qui tenoient encore pour les Espagnols; & Lautrec prefera son conseil à celuy des autres, parce qu'il n'avoit point assez d'argent pour former le siege de Naples, s'il eût été contraint de nourrir son armée par des convois; à quoy les Garnisons des trois Places que l'on vient de nommer l'eussent reduit, si elles fussent demeurées au pouvoir de l'Empereur.

Ainsi ces deux grands hommes contribuerent sans y penser à leur infortune tout ce qui dépendoit d'eux; & Navarre courant le premier à sa perte, mena ses Gascons devant Melphes, pendant que Lautrec s'empara de Bari, de Trani, & de Venoze. Comme il prevoyoit que Manfredonia l'occuperoit trop long temps, il laissa deux cens cinquante chevaux, & quinze cens hommes de pied pour la bloquer, & s'avança avec le reste de son armée devant Naples, le trois d'Avril mille cinq cens vingt huit. Mais il

n'y put arriver assez tôt pour empêcher les Espagnols de tirer de Nole & de Capouë les provisions qui s'y trouverent, ni de les transporter dans Naples, où ils entrerent aprés que les plus riches Bourgeois qui s'attendoient d'être pillez, en eurent ôté ce qu'ils avoient de meilleur. 1528.

Le Duc de Ferrare voyant qu'il ne restoit plus à l'Empereur dans le Royaume de Naples que la Ville capitale, & celles de Capouë & de Manfredonia, jugea les affaires d'Espagne si ruinées, qu'il acheva le mariage de son fils avec la belle sœur du Roy, qu'il avoit differé jusques là sous divers pretextes; & le Marquis de Mantouë envoya ce qu'il avoit de gens de guerre à Lautrec, qui s'étoit si bien retranché devant Naples, qu'il étoit impossible de l'en deloger. La situation avantageuse de son camp luy fit mettre en deliberation s'il attaqueroit la Ville, ou s'il se contenteroit de la reduire par famine. Les avis de ses Officiers furent partagez là dessus; parce que les François impatiens de leur naturel & encouragez par le succez dont leur hardiesse avoit été couronnée à Melphes, nonobstant la forte garnison de six cens chevaux & de trois mille vieux soldats qui defendoient cette place, demandoient qu'on les menât à l'assaut. Ils representoient que les vivres leur manqueroient plutôt qu'aux Assiegez, puis qu'il y avoit dans l'armée des Confederez vingt mille chevaux & quatre vingt mille personnes, dont les deux tiers étoient des bouches inutiles: Que Philippin Dorie Lieutenant d'André son oncle, ne pouvoit si bien fermer le Port avec les huit Galeres, & les deux Vaisseaux ronds,

1528. dont sa petite flotte étoit seulement composée, qu'il ne passât de tems en tems au travers quelques bâtimens chargez de blé; & que les Espagnols y feroient mêmes couler des Galeres, ou du moins des Felouques, toutes les fois que la Mer agitée obligeroit Philippin à s'écarter: Qu'il ne faloit pas esperer que les Galeres de Venise la vinssent de long temps renforcer, puis qu'elles s'amusoient à recouvrer les villes de Brinde & d'Otrante que l'Ayeule de l'Empereur leur avoit ôtées, & que les pluyes du Printemps avoient déja causé la dissenterie à quelques François.

[a] Dans le recit des veritables causes du malheur devant Naples.

[a] Les Officiers des troupes Estrangeres desesperoient au contraire de forcer une grande Ville fortifiée aux endroits où il y avoit à craindre, & défenduë par une armée la plus aguerie de toute l'Europe; & Lautrec fut de leur sentiment par deux raisons particulieres: l'une qu'il n'avoit d'argent que pour la solde ordinaire de ses troupes, & que nonobstant il eût été contraint de retrancher la moitié de leurs montres pour survenir aux frais extraordinaires de l'attaque: l'autre que le grand nombre des assiegez luy fit esperer qu'ils seroient bien-tôt affamez, le peuple seul montant à plus de deux cent cinquante mille personnes.

Les deux principales avenuës de Naples furent donc fermées par deux forts élevez, l'un sur le marest de la Magdelaine, & l'autre vis à vis du Mont saint Martin. Les Espagnols attaquerent le premier en plein jour; & furent repoussez par Burie avec une vigueur, qui leur donna meilleure opinion de l'Infanterie Françoise qu'ils n'avoient euë depuis la bataille

taille de Pavie. Ils s'adresserent au second huit jours aprés avec des precautions qui ne leur furent pas plus avantageuses. Ils sortirent de Naples à l'entrée de la nuit avec des chemises sur leurs armes pour se reconnoître; & s'étant glissez prés des Fossez du Fort, se coucherent sur le ventre en attendant que quelque personne en sortît. Mais les sentinelles du Fort les aperçurent dans cette posture, & en avertirent Raimonet & Martin Capitaines Gascons, qui s'étant preparez à se bien défendre, firent demander *qui va là*. Les Espagnols se voyant découverts, se jetterent dans le fossé au lieu de repondre; & commencerent un combat qui les eût rendus Maîtres de la Place, sans la prodigieuse valeur de la garnison. Ils ne laisserent pas neanmoins d'entrer dans le Fort, & de s'y maintenir jusqu'au point du jour, mais ils y furent tuez jusqu'au dernier, par le secours que Lautrec eut soin d'envoyer aux siens. Il est vray que des deux Commandans, Martin y mourut; & Raimonet ayant eu la jambe fracassée d'un coup d'arquebuse, acheva de combattre, & de donner les ordres à genoux. 1528.

Moncade qui avoit succedé à Lanoy en la Charge de Viceroy de Naples, voulut éprouver ensuite si la fortune luy seroit plus avantageuse par mer que par terre; & prenant le six de May mil cinq cens vingt huit, six Galeres, deux Galions, quatre Barques armées, & forces bâtimens de pescheurs pour faire paroître de loin sa flotte plus grande, les chargea de mille soldats Espagnols les plus agueris de toute l'Armée, & de deux cens Alemans que le fils de Fronsperg luy donna pour l'élite des siens. Il mon-

1528. ta luy même sur la meilleure de ses Galeres, sans considerer qu'un Chef ne doit jamais sortir d'une Place assiegée pour quelque cause que ce soit; & le Marquis du Guast, le Connestable Colonne, le Comte de Rœux, Vaudray le beau, & plusieurs autres Officiers Imperiaux s'obstinerent à le suivre, quelques prieres qu'il leur fit de demeurer, son exemple ayant sur eux plus de force que ses persuasions. Le Prince d'Orange mêmes voulut être de la partie; & ce ne fut pas sans peine qu'on luy persuada de demeurer dans la Ville pour la défendre, supposé que les François donnassent l'assaut pendant que leur Armée navale seroit aux mains avec celle de l'Empereur.

Lautrec en fut averti par des Bourgeois devouëz à la faction d'Anjou. Il écrivit à Philippin Dorie de se preparer au combat; & luy envoya quatre cens de ses meilleurs arquebusiers, commandez par le Capitaine du Croc Auvergnat, qui arriverent à propos. Les deux armées de terre attendirent avec inquietude l'evenement d'un combat qui sembloit devoir decider la querelle du Royaume de Naples; & le virent neanmoins donner avec autant d'immobilité, que s'il leur eût été indifferent.

Dorie étoit à Capo-d'Orso lors qu'il aperçut la flote ennemie, qui venoit avec plus de courage que d'ordre. Il détacha trois de ses huit Galeres sous la conduite de Nicolas Lomellino, pour gaigner le dessus du vent en feignant de fuir, & pour revenir charger les Imperiaux par les côtez. [a] Il s'avança avec les cinq autres rangées en forme de demy lune; & du premier coup de canon qu'il tira, il emporta

[a] Dans la relation exacte du du combat de Philippin Dorie, envoyée par luy-même au Roy.

quarante soldats de la Galere de Moncade. La suite du combat fut si sanglante, qu'il ne s'en est point vû de semblable dans les derniers Siecles: Et de fait il dura six heures entieres sans relâche, & se fit de de pied ferme. La plûpart des Galeres s'étant accrochées, il y eut des Capitaines Espagnols qui changerent sept fois de Porte-enseigne, les uns succedant aux autres à mesure qu'ils mouroient. Le desavantage venoit de ce qu'ils combattoient à decouvert: au lieu que Dorie avoit eu soin de faire mettre des ais fort épais devant ses Arquebusiers, pour leur servir comme de parapets. Il étoit neanmoins sur le point de succomber, lors que Lomellino aprés avoir fait son circuit, heurta de côté la Galere de Moncade, & renversa le mast d'une autre. Moncade n'ayant plus assez de gens pour soûtenir cet effort nouveau, parut sur la Rambade l'épée à la main droite, & la rondelle à la gauche; & fut renversé mort de deux coups, dont l'un luy perça le bras, & l'autre luy fracassa l'épine du dos. Sa Galere coula bas un moment aprés avec une autre commandée par le brave Feramusca, qui s'étoit signalé en tant de batailles sur terre, sans avoir jamais été sur mer que cette seule fois. Le reste fut pris à la réserve de deux bâtimens que le vent poussa dans le port de Naples, si maltraitez de l'Artillerie Françoise qu'on eut peine à les décharger avant qu'ils perissent. La richesse des armes du Marquis du Guast & du Connestable Colonne leur sauva la vie, par l'esperance qu'elle donna aux Vainqueurs d'en tirer une grosse rançon; & rien ne contribua tant au gain de la victoire que le 1528.

1528. ſtratageme de Dorie qui avoit déchaîné d'abord la plus part de ſes Forçats; & leur donnant des épées, & des rondelles pour toutes armes, leur avoit promis la liberté s'ils prenoient aſſez d'ennemis pour remplir la Chiourme en leur Place: ce qui les obligea de ſe jetter à corps perdu dans les Galeres de Moncade. Le nombre des ſimples ſoldats Imperiaux avoit été tellement éclaircy qu'il ne s'en trouva plus que cent en vie dans leurs Galeres, encore les deux tiers en étoient-ils dangereuſement bleſſez.

Le Prince d'Orange aprés avoir vû perdre la bataille, fit ſortir de Naples les bouches inutiles, & diſtribua par meſure les vivres aux ſoldats, avec cette precaution que les Alemans en reçurent un tiers plus que les Eſpagnols. Il dépecha enſuite un Vaiſſeau pour porter à l'Empereur une Lettre ſignée des plus conſiderables Officiers de ſon Armée, dont la ſubſtance étoit : Que les plus vaillans ſoldats étoient morts dans la bataille, & que les autres ne ſe trouvoient pas en état de faire une longue reſiſtance : Qu'il n'y avoit dans Naples que pour ſix ſemaines de blé, ni d'autres Moulins qu'à bras pour le reduire en farine : Que les Alemans commençoient à ſe mutiner, & qu'ils ſe porteroient infailliblement à la derniere violence, dés qu'ils ſçauroient qu'il n'y avoit pas dequoy leur payer la montre courante : Que cette nation mal-propre avoit porté avec elle la peſte de Rome dans Naples; & qu'elle en mouroit d'autant plus aiſément, qu'elle ne pouvoit ſe contraindre juſqu'à fuïr le commerce de ceux qui en étoient infectez. La concluſion de la Lettre étoit que ſi ſa Majeſté Imperiale ne faiſoit

bien-tôt entrer dans Naples beaucoup d'argent, & n'envoyoit deux puiſſantes Armées l'une de mer & l'autre de terre pour la dégager, on ſeroit contraint de traiter avec les François. 1528.

Lautrec à ſon grand malheur intercepta cette lettre, puiſqu'elle ruina ſes affaires au lieu de les avancer. Il en prit occaſion de commettre deux fautes irreparables, l'une de diſtribuer la meilleure partie de ſes Cavaliers dans Nole, dans Averſe, & dans Capouë, pour ſe rafraichir: d'où il arriva que la cavalerie legere des aſſiegez fit entrer dans Naples de grands convois de Bœufs & de vin, & enleva la moitié des proviſions qu'on menoit de Puteoli au Camp des François. L'autre fut de ne pas lever ſept ou huit mille fantaſſins, comme luy conſeilloit l'Ambaſſadeur d'Angleterre, pour remplir le vuide de ſes troupes. Il s'excuſoit ſur ſon indigence; mais on luy repartoit que les Seigneurs de la faction d'Anjou n'euſſent pas refuſé de mettre ſur pied ce nombre d'hommes à leurs dépens, s'il les en eût priez.

Il ſe contenta donc de faire couper le celebre Aqueduc qui portoit l'eau dans la Ville, mais cet expedient fut la principale cauſe de ſa ruine. Car il ne s'aviſa pas en même temps de commander que l'on fit une tranchée pour conduire ces eaux dans la Mer: d'où il arriva qu'elles ſe repandirent dans la campagne; & que ne trouvant point de pente dans un lieu tout uni, elles furent bien-tôt corrompuës par l'extreme ardeur du ſoleil d'Eté, faute de mouvement; & les vapeurs malignes que cet Aſtre en tiroit aidé par les ordures du Camp

1528. qu'on y jettoit incessament, & portées aux environs par un vent du midy continuel & sans pluye, engendrerent une peste si pernicieuse, que personne de ceux qui en furent atteints n'évita la mort.

Le mal fut augmenté par tout ce que la malice des hommes pouvoit inventer de plus diabolique; puisque les Assiegez, quoi qu'ils manquassent de blé, ne laisserent pas d'en faire jetter avec de l'yvroye dans les cisternes des Assiegeans, pour les corrompre, & de leur envoyer un Apotiquaire suborné qui empoisonnoit les remedes destinez pour les malades; & comme si le fleau de la peste n'eût pas suffi pour exterminer quarante mille soldats François, Dieu les priva de leur unique resource en permettant que leur flotte se revoltât, ou pour mieux dire qu'André Dorie changeât de party.

Ce grand personnage avoit toujours servy avec plus d'inclination que d'interest, quoy qu'il fût naturellement menager. Il avoit soûtenu la reputation de la France sur les côtes d'Italie avec un courage & un bonheur qui donnoient autant d'avantage à son parti, que d'éclat à sa gloire particuliere: mais on le perdit par la même voye, que l'on avoit mecontenté Moron, le Prince d'Orange, & Bourbon. On imputoit au Roy le défaut ou le malheur de ne considerer pas assez les hommes de service, quand il croyoit être assuré de leur fidelité; & de ne pas prevoir que la perte qu'il en pourroit faire seroit d'autant plus funeste à son Estat, qu'ils luy avoient coûté davantage à se former.

Dorie n'avoit pas plûtôt accepté pour la derniere fois le Generalat des Galeres de France, que ceux qui tenoient les premieres places dans la faveur de François Premier & dans son Conseil, commencerent à lui porter envie; & formerent le dessein de le perdre, [a] par la seule raison qu'il étoit d'une humeur trop altiere & trop indocile pour se resoudre jamais de dépendre immediatement d'autres personnes que du Roy: comme s'il n'eût été ni seur ni utile à leur dessein de luy rendre d'abord de mauvais offices, dans la joye que la Cour témoignoit de la victoire navale remportée par son neveu. Ils prirent une voye plus delicate & plus éloignée en apparence de la fin qu'ils s'étoient proposée, qui fut d'encherir sur les applaudissemens qu'on luy donnoit; & de luy preparer de temps en temps sous main des sujets de mecontentement, qui pourroient être attribuez à la necessité des affaires generales plutôt qu'à leur méchanceté particuliere, & qui neanmons ne laissoient pas de produire l'effet qu'ils pretendoient.

1527.

[a] Dans les veritables causes qui porterent Dorie à changer de party.

Ils s'appliquerent donc à fournir à cet homme mal endurant, plus de matiere de s'emporter qu'il ne luy en faloit afin de le ruiner ensuite plus aisément dans l'esprit du Roy. Ils donnerent par divers artifices un tour malin aux affaires frequentes que l'execution de sa Charge faisoit naître dans le Conseil, & ils ne perdirent aucune occasion indirecte de le desobliger. Tantôt ils trouvoient les finances trop épuisées pour survenir à des apointemens si hauts qu'étoient les siens: tantôt ils le faisoient payer en mauvaises assignations: quelquesfois ses demandes passoient pour injustes: d'au-

1528. tres fois on traittoit ses Remontrances de criminelles.

Ainsi l'on fit par tant de circuits que le Roy le prit pour un importun, ensuite pour un interessé, aprés pour un insolent, & enfin pour un esprit incompatible avec qui que ce fût. On étoit dans cette disposition à la Cour de France, lors que les Confederez resolurent d'attaquer en même temps Naples & la Sicile. Dorie s'avança pour cela avec ses huit Galeres, & les quatorze de France qu'il commandoit, jusqu'à Livourne, où il fut obligé de recevoir sur sa flotte Rence de Ceri son ennemi declaré avec trois mille hommes, sans qu'on lui communiquât les ordres qui avoient été donnez à cet Officier.

Dorie qui étoit défiant, soupçonna qu'on se vouloit servir de luy pour achever d'assujettir sa Patrie, & qu'on le perdroit ensuite à la premiere occasion. Son inquietude étoit fondée sur ce qu'en traittant avec la France, [a] il avoit stipulé deux principales conditions : l'une que Genes seroit remise en pleine liberté : l'autre qu'on restitueroit à cette Republique tous les Etats qu'elle avoit possedez au commencement des derniers troubles de l'Italie. Dorie pour faciliter l'execution du Traité, avoit disposé ceux de Genes à promettre au Roy deux cens mille écus, qui seroient payez aussi tôt qu'on leur auroit tenu parole : cependant le Conseil de France differoit sous divers pretextes, parce qu'il vouloit retenir Savone dont le Port étoit incomparablement meilleur que celuy de Genes, & la situation si commode, que s'il eût été en d'autres mains que celles des Genois, leur Ville se fût dépeuplée. Dorie qui l'apprehendoit plus que les autres, ne se lassoit

[a] Dans le Dernier Traité de Dorie avec François Premier.

laissoit point de presser le Roy ; & voyant que Sa Majesté éludoit ses poursuites dans le même temps qu'elle luy commandoit d'executer l'entreprise formée sur la Sicile, il s'imagina que le dessein de la France sur cette Isle n'étoit que pour s'assurer de la possession de Genes, qui ne luy pourroit plus être contestée aprés cette conquête. Ce prejugé qui n'étoit que trop veritable, le fit agir de mauvaise foy. 1528.

Il sçavoit que la Ligue avoit obtenu du Roy que Lautrec auroit la direction absoluë des affaires d'Italie ; & ne seroit obligé de deferer aux ordres qu'il reçevroit des Confederez, qu'autant qu'il luy plairoit. Il connoissoit ce General pour un homme incapable de changer de sentiment, & comme il est aisé de disposer en toute seureté des personnes dont on a découvert le foible, il luy persuada que le dessein sur la Sicile étoit mal concerté, & ne reüssiroit pas, si l'on ne s'emparoit auparavant de la Sardaigne par où seulement elle pourroit être secouruë.

Lautrec qui n'avoit aucune experience des choses de la mer, prefera l'autorité de Dorie aux longs raisonnemens que le Conseil de France luy avoit envoyez, & commanda à la flotte des Confederez d'attaquer la Sardaigne. La flotte y mit à terre Ceri avec quatre mille hommes, qui firent au delà de ce qu'on devoit attendre d'une si petite troupe. Car ils forcerent d'abord le Château de Genes : ils défirent en bataille rangée le Gouverneur de l'Isle, & prirent de force la Ville de sa residence : mais le mauvais air secondé par l'abondance des vivres, & sur tout du vin qu'ils prirent avec excez, leur causa la dissente-

1528. rie & la peste, dont ils moururent presque tous en moins de trois semaines.

Dorie ravi de cet accident, parce qu'il déconcertoit le dessein du Roy sur la Sicile, rembarqua le peu de languissans qui restoient; & fut batu au retour d'une tempeste qui maltraita ses Galeres de sorte, qu'il eut sans y penser le pretexte dont il avoit besoin pour retourner à Portofino à dessein de les rétablir.

Il n'y fut pas plûtôt arrivé qu'il renouvella ses instances à la Cour pour la liberté de Genes; & le Conseil les trouva d'autant plus étranges, qu'il sembloit tirer avantage d'avoir mal reüssi en Sardaigne. Au lieu de luy répondre on luy commanda d'aller devant Naples avec ses huit Galeres & huit autres de celles de France; & l'on commença de l'épier avec trop d'exactitude, pour ne luy pas donner lieu de s'en aperçevoir. Il n'obeit pourtant qu'à demy, puisqu'il retint la moitié des Galeres qu'on luy demandoit dans le port de Genes, où il demeura sous pretexte de les employer à veiller pour la seureté de la côte, & il envoya l'autre moitié sous les ordres de Philippin Dorie son neveu. La victoire que Philippin remporta fournit un nouveau sujet de querelle entre son Oncle & la France, au lieu d'en étouffer les vieilles semences. Il avoit envoyé à Dorie le Marquis du Guast, le Connétable Colonne, & les autres prisonniers de marque, pour en tirer rançon conformement à l'article second de son dernier Traité avec la France, qui le portoit en termes exprés. Cependant on luy demanda de la part du Roy le Marquis du Guast, Ascaigne & Camille Colonnes,

& le Major Icardo, par une raison que l'on pretendoit tirer du droit des gens. Elle consistoit en ce que ces personnes ayant commandé des armées en Chef, le Roy n'avoit pu renoncer au privilege d'en disposer, qui luy étoit attribué privativement à tout autre par les loix de la bonne guerre. On ajouta des menaces à ce discours, pour le faire mieux écouter; & Dorie au lieu de cacher le depit qu'il en conçut sous une moderation apparente comme il avoit fait autrefois, repartit fierement qu'il n'avoit été que trop liberal; & qu'on devoit se contenter d'avoir depuis trois ans tiré de ses mains le Prince d'Orange & le Viceroy Moncade, sous promesse d'un dedommagement dont il n'avoit plus oüy parler. Il ne laissa pas neanmoins de delivrer le Capitaine Jonas Gascon, à qui l'on trancha la tête parce qu'il n'avoit pas voulu profiter de l'abolition qui avoit été donnée pour les François attachez au party de Bourbon. 1528.

Lautrec informé de ce mal-entendu, previt qu'il en porteroit la peine, & resolut de le prevenir. Il avoit auprés de luy Guillaume du Bellay Seigneur de Langey que la France luy avoit donné pour Conseiller, comme le saint Siege l'Evêque de Veronne, & l'Angleterre le Milord Cazal. On a déja parlé de Langey en décrivant la bataille de Pavie, & l'on a reservé à dire icy que ce Gentilhomme auroit passé pour le plus grand homme d'Etat que la France ait jamais porté, si la fortune eût eu autant de soin de luy procurer les emplois éclatans, qu'elle en prit pour luy menager les plus difficiles. Il possedoit en souverain degré toutes les qualitez necessaires & bienseantes à la negotiation;

1527. & personne n'en étoit mieux persuadé que le Roy son Maître, qui ne luy donna pourtant jamais à traiter que les affaires dont il n'y avoit à esperer aucune bonne issuë. Celle d'accompagner Lautrec étoit de ce nombre ; & ce fut par la même destinée que Lautrec le conjura de prendre la poste pour aller remontrer au Roy que les affaires d'Italie étoient reduites à ce point, que les conquestes de Naples & de Sicile dependoient uniquement de retenir Dorie à son service.[a]

[a] Dans la negotiation de Langey avec Dorie.

Langey qui étoit déja convaincu de cette necessité, s'imagina qu'il la persuaderoit aisément à son Maître ; & que la principale difficulté consistoit à radoucir l'esprit de Dorie, irrité par les Ministres de France. Il crut mêmes qu'il y devoit travailler avant que d'aller à la Cour, de peur que Dorie ne prît cependant des mesures que l'on auroit de la peine à rompre ; & comme personne n'étoit plus propre que luy pour s'aquiter de cette negotiation, parce qu'il étoit ami particulier de Dorie, & qu'il n'avoit aucune liaison avec ses ennemis, il passa par Genes où Dorie ne voulût pas permettre qu'il logeât dans une autre maison que la sienne.

Leur entretien fut sincere des deux côtez, & presque continuel durant trois jours. Dorie representa ses mécontentemens dans toute leur étenduë ; & fut écouté avec une patience qui luy laissa jetter tout son feu, & le rendit ainsi plus traitable dans la suite. Toute la faute fut rejettée sur ceux qui en étoient les veritables auteurs ; & Dorie n'étant ni contredit, ni repris par des invectives trop aigres, s'apaisa insensi-

blement. Langey ne demeura pas en un si beau chemin. Il fit aperçevoir à son ami qu'il avoit tort de perseverer dans le dépit, que ses ennemis avoient eu dessein de luy faire naître : Il le disposa à renoüer un nouveau Traité avec la France ; & ne le quitta point qu'ils ne fussent convenus de ces Articles, sous le bon plaisir du Roy : Que Dorie serviroit la France avec autant ou plus de fidelité qu'auparavant, pourvu qu'on le satisfît pour la rançon du Prince d'Orange : Qu'on rétablît incontinent les Genois dans leur Estat & leurs privileges ; & sur tout qu'on les remît en joüissance de l'impost sur le sel qu'on leur avoit ôté pour en gratifier la ville de Savonne, à condition qu'ils entretiendroient toujours à leurs dépens en temps de paix & de guerre douze Galeres armées ; dix desquelles pourroient étre employées à ce que le Roy jugeroit à propos, les deux autres restant pour la seureté de la côte. 1527.

La premiere partie de ce Taitté n'étoit pas prejudiciable à la France, puisqu'elle conserveroit toujours sur les Genois la même autorité que Charles Six, Charles Huit, les Sforces, & Loüis Douze, avoient euë ; & la seconde la rendroit Maîtresse de la mer aux dépens d'autruy. Cependant ce fut par la premiere que l'accommodement se rompit, & que le Roy se priva des grands avantages qu'il eût tiré de la seconde. Langey arriva à la Cour avec un visage d'autant plus gay, qu'il venoit de terminer heureusement ce qu'il y avoit de difficile dans la negotiation avec Dorie. Il fut écouté dans le Conseil avec une égale admiration de son éloquence & de son adresse, mais il trouva un obstacle invincible dans l'interest du principal Favory.

tiroit. On traita de reverie cette prediction ; & Barbesieux eut un ordre secret d'aller à Genes, & de se saisir en même temps des Galeres de France, de celles de Dorie, & mêmes de sa personne s'il étoit possible. 1528.

Cette conduite ne paroissoit pas moins imprudence que malicieuse ; & l'on ne sçauroit assez blâmer les deux Ministres d'avoir ôté à la France le seul homme, qui en pouvoit établir & maintenir l'autorité dans l'Italie. On les estima tres-mal habiles de n'avoir pas pris des mesures plus certaines, pour perdre tout-à-fait celuy qu'ils pretendoient offenser impunement ; & de l'avoir laissé dans un état, où il pouvoit extrêmement nuire à leur Païs & à eux-mêmes, par le chagrin que le Roy pourroit prendre de leurs conseils, & par les mauvaises suites qu'ils attireroient sur tout le Royaume.

On n'a pas sçu par quelle voye Dorie fut averti du dessein de Barbesieux, mais il est constant qu'il en apprit jusqu'aux moindres circonstances ; & qu'il se mit à l'arrivée de ce nouveau General dans la même posture, que s'il eût attendu la flotte des ennemis. Il se saisit d'abord des Galeres qui appartenoient au Roy, sous pretexte des gages qui luy étoient dus :[a] Il publia immediatement aprés le Manifeste de ses plaintes qu'il tenoit prest : Il protesta qu'elles ne venoient pas tant de ses interests particuliers que de l'injustice qu'on faisoit à sa Patrie, en refusant de rendre Savonne qui luy avoit été tant de fois promise : Il observa neanmoins cette formalité de ne vouloir pas défaire Barbesieux avec les quatorze Galeres qu'il avoit menez de France : Il luy quitta mêmes la Place,

[a] Dans le Manifeste de Dorie contre le Roy.

chie, la liberté de Genes, & l'assujettissement de Savonne à celle-cy aussi-tôt que ces deux Places seroient ostées aux François: outre la Principauté de Melphes, & soixante mille écus d'apointement. 1528.

La conduite de Dorie aprés sa desertion, ne fut pas plus innocente que l'avoit été celle des Ministres de France; mais elle fut sans comparaison plus judicieuse, & plus adroite. On ne peut à la verité l'excuser d'une ingratitude affectée, ni de s'être laissé emporter au mouvement d'une vengeance dangereuse contre un Prince à qui il avoit toute l'obligation de son honneur, puis qu'il en avoit acquis les plus belles marques en commandant ses flottes. Mais s'il ne passa ni pour juste, ni pour équitable, ni pour reconnoissant, on ne laissa pas de le prendre pour un homme fort habile dans la politique interessée; puis qu'il mit si finement les apparences de son côté, que ses amis pouvoient imputer la cause de son changement au manquement de la parole qu'on luy avoit donnée pour Savonne, & ses ennemis n'osoient disconvenir qu'il n'y eût été poussé par des traitemens trop rudes & trop difficiles à supporter: outre qu'il n'ignoroit pas que le moyen de se faire considerer dans un party, étoit d'y procurer d'abord un grand avantage. Et defait il prit si bien son temps, & menagea sa desetion avec tant d'art, qu'elle sauva à l'Empereur la Couronne de Naples, que les François auroient achevé de luy ravir en peu de jours si Philippin Dorie eût continué de les servir.

Barbezieux ayant un ennemy si redoutable sur la

1528. riviere de Genes, fut obligé de s'arrêter long-temps à Savonne pour la mettre en seureté; & de debarquer pour renforcer la garnison de Genes, cinq cens hommes de pied François & douze cens Alemans qu'il avoit ordre de mener à Lautrec. Le besoin qu'en avoit ce General ne pouvoit être plus grand, dans la contagion dont il voyoit perir son armée. Il y avoit deja long-temps que l'argent luy manquoit; & l'esperance qu'il avoit euë de prendre Naples étoit si diminuée depuis la defection de Dorie, qu'il conjura le Roy de le rapeler. On luy accorda d'abord son congé de bonne grace; & Brion fut nommé pour luy succeder, dans la veuë qu'avoit Montmorency d'éloigner le seul Courtisan qui luy faisoit ombrage. Mais le Roy eut honte de ce choix, aprés l'avoir publié; & se doutant bien que ses Confederez l'abandonneroient s'il leur proposoit un jeune Gentilhomme sans experience pour rétablir un party à demy ruiné, il écrivit à Lautrec de continuer; & le rangagea dans le commandement sous de magnifiques promesses, qui ne furent pas mieux executées que les precedentes: car Barbezieux au lieu de porter droit à Naples le Prince de Navarre avec le renfort qu'il conduisoit, se laissa persuader par le Pape de s'arrêter pour luy aider à recouvrer Civitaveche, & donna le temps à Philippin Dorie de ravitailler Naples à son aise. Le Chevalier du Bellay débarqua à Nole les troupes de Ceri avec plus de diligence; mais elles ne durerent pas huit jours dans le Camp, l'air empesté agissant avec plus de force sur les corps de ceux qui n'étoient point accoûtumez à le respirer.

Le Prince de Navarre arriva assez-tôt pour perir de mêmes avec les siennes ; & Ceri que le mal sembloit avoir respecté, fut envoyé avec ce qu'il avoit apporté d'argent dans la Poüille pour faire des levées. 1528.

Il y rencontra Napoleon Ursin, qui luy donna les troupes avec lesquelles il venoit de recouvrer les Terres de sa Maison, aprés avoir défait & tué Scipion Colonne Evêque de Rieti qui les avoit usurpées, mais ces troupes demanderent double solde, quand elles sçurent qu'on les vouloit mener dans un lieu contagieux. [a] Ceri qui n'avoit que la moitié de l'argent qu'elles pretendoient, s'adressa à Foucaud Receveur general de la Poüille, & luy montra l'ordre de Lautrec pour tirer de luy ce qu'il jugeroit à propos. Foucaud répondit qu'il n'y avoit rien dans les coffres du Roy, & Ceri ne conduisit au Camp que la moitié du renfort qu'il y eût pu mener sans cela. Le Peculat de Foucaud étoit si évident, qu'il fut depuis arresté, & son procez presque entierement instruit. Mais le Chancelier Duprat le tira d'affaire, & luy expedia des Lettres d'abolition.

a Dans le procez de Foucaud en 1528.

Il ne restoit plus d'autre ressource à Lautrec qu'en l'arrivée de Barbezieux, qui l'auroit infailliblement sauvé s'il fût allé droit à Naples ; parce que Philippin Dorie n'auroit point eu toute la facilité necessaire, pour ravitailler avec ses huit Galeres une Ville si grande & si peuplée. Mais Barbezieux nouveau en toute maniere dans la Charge de General des Galeres, fit autant de fautes qu'il executa de projets. Il ne se contenta pas d'avoir débarqué dans l'Etat de Genes la moitié de ses gens de guerre, qui ne suffi-

1528. soient pas pour le conserver. Il consuma depuis inutilement vingt jours devant Civitaveche; & n'osa refuser au Pape en partant delà, la meilleure partie des soldats qui luy restoient. Ainsi Lautrec ne reçut de luy que dix-huit cens hommes, ausquels il falut envoyer une escorte à Nole parce que la tempeste les avoit empêchez de descendre plus prés de luy. L'escorte fut batuë par les Imperiaux; & la canicule ayant redoublé la peste, l'armée Françoise fut reduite au tiers dés le commencement d'Aoust. Ce qui restoit d'Officiers à Lautrec luy conseillerent de ceder à la malignité de l'air, & de se retirer à Capouë, ou en quelque autre lieu. Leur raison fut qu'il avoit recouvré le reste du Royaume; & qu'il n'étoit pas absolument necessaire de demeurer toûjours devant la Ville capitale pour achever de la reduire, puis que les Imperiaux seroient bien tôt obligez d'en sortir par le manquement de toutes choses, au lieu que les François trouveroient de l'argent & des rafraichissemens continuels dans quelque Province qu'ils se retirassent. Mais Lautrec s'obstina à sa propre ruine; & ne justifia que trop par sa derniere resolution, le seul défaut que les Espagnols luy reprochoient [a] d'aimer mieux s'égarer à la suite de son caprice, que d'aller droit en se laissant guider par l'avis d'autruy. La raison, ou pour mieux dire, la cause de son obstination, fut qu'il avoit écrit au Roy qu'il obligeroit ceux de Naples de se rendre à discretion; & qu'il y alloit presentement de sa reputation de tenir parole, puis qu'on s'étoit autrefois mocqué de ce qu'il s'étoit vanté mal à propos d'empêcher les Espagnols de passer la riviere d'Adde:

a Dans les additions à la vie de Pescaire.

ce qu'ils avoient pourtant fait malgré luy, & presque à sa veuë. Ainsi la crainte d'un second affront qu'eut le General des François, fit degenerer leur Camp, premierement en Hospital, & depuis en Cimetiere : Le Comte de Vaudemont le plus beau, & le plus genereux Prince de son siecle, & seul capable de remplir la place de Lautrec, mourut le premier des personnes de qualité; & le Prince de Navarre, Camille Trivulce, & le Comte de Candale, le suivirent de prés. 1528.

Lautrec eut la peste comme eux; mais il étoit d'une complexion si robuste, qu'il languit six semaines. On croit mêmes qu'il en auroit guery, s'il ne se fût luy même opposé à sa convalescence. Dez qu'il se crut hors de danger, il commença à s'enquerir des Medecins & de ses Valets de Chambre si la maladie ne cessoit point dans le Camp. Ils luy répondirent qu'ouy : mais leur contenance étoit si peu conforme à leurs discours, qu'ils donnerent sans y penser sujet de deviner ce qu'ils n'osoient avoüer. Lautrec se douta de la verité; & pour s'en éclaircir tira à part deux de ses Pages, & menaça de les faire châtier, s'ils luy mentoient. Ces enfans avoüerent qu'il ne restoit presque plus de soldats capables des fonctions militaires : ce qui luy serra le cœur de sorte qu'il expira.

Son corps fut mis comme celuy d'un simple soldat dans du sable : D'où un Espagnol le tira par avarice, & le porta dans Naples, où il l'enferma dans une cave en attendant qu'on le racheptât. Mais Lautrec avoit laissé si peu de bien, que le Tuteur de ses enfans crut ne devoir pas l'employer à

1528. cela ; & il auroit manqué de sepulture, si le Duc de Sesse ne se fût mis en tête de luy dresser un Mausolée. Le Marquis de Salusses luy succeda quoy qu'il en fût indigne, mais aprés tout il ne restoit que luy de tous les Capitaines François qui eussent de l'experience. Sa premiere fonction fut d'écrire à Ceri, & au Prince de Melphe, de le venir joindre pour l'aider à lever le Siege de Naples. La fortune de ce Prince fut tout à fait étrange. Les François en prenant la Ville dont il portoit le nom, l'avoient fait prisonnier avec sa femme & ses enfans. On avoit offert de le delivrer, & de le rétablir s'il vouloit changer de party ; & la tentation quelque violente qu'elle fût ne l'avoit fait succomber, qu'aprés l'extréme ingratitude dont les Espagnols avoient payé le service qu'il venoit de rendre, en défendant sa Ville plus long temps qu'il ne devoit. Ils avoient refusé de payer sa rançon à Navarre qui l'avoit pris, comme on avoit refusé de payer celle de Navarre au Duc de Longeville, & on l'avoit contraint de prendre le parti des François pour sortir de prison. Il avoit levé pour eux des troupes avec lesquelles il avoit reduit Gayette à l'extremité, lors que Dorie la ravitailla avec douze Galeres. Il étoit encore devant cette Place, quand Salusses lui manda de venir dégager l'armée Françoise de devant Naples Il se mit aussi-tôt en marche, mais Salusses ne l'attendit pas. Il oublia d'avoir envoyé l'ordre ; & délogea avec tant de precipitation, que les Assiegez l'oüirent, & firent une sortie generale. La Chastaigneraye, Laval, Molac, Lupé, Bearq, & generalement tous ceux qui étoient demeurez pour former une espece d'arriere-garde,

moururent les armes à la main, & les moindres Officiers & soldats y perdirent la liberté. 1528.

Il n'y eut pourtant rien de si pitoyable que la fin du Comte Navarre. La Peste ne l'avoit point épargné; & l'on avoit cru avec d'autant plus de fondement qu'il en mourroit, qu'il étoit âgé de soixante quinze ans : cependant elle le reserva pour le honteux supplice de la corde. Il n'avoit quitté son ingrate Patrie qu'aprés qu'elle l'avoit abandonné; & ne s'étoit donné à François Premier qu'en consequence de ce que le Roy Catholique avoit mieux aimé le dispenser de son serment, que de payer sa rançon. Il n'y avoit eu rien dans ce changement que d'honnête & de permis par le droit des gens; & neanmoins il ne fut pas plûtôt tombé vif en la puissance des Espagnols, qu'ils luy firent un crime d'une action que les Loix & les Coutumes de tous les peuples laissoient indifferemment à la volonté & au caprice des particuliers. Ils le menerent enchaîné dans le Château de Naples, où il les avoit introduits par son adresse vingt-huit ans auparavant, & le firent étrangler la nuit : ce qui n'empêcha pas qu'ils ne se vantassent de luy avoir fait grace, en ce qu'ils ne l'avoient pas fait servir de spectacle au peuple; & d'avoir recompensé par cet adoucissement les services qu'il leur avoit rendus. Ils ne chercherent ni raison pour appuyer leur cruauté, ni pretexte pour la couvrir; & le Conseil de Madrid commença par ce grand exemple, à punir dans les Espagnols naturels l'ombre même de la rebellion.

Salusses avec les François qui purent échaper avec

1528. luy, se sauva dans averse, où il fut contraint de capituler au plutôt, & d'accépter des conditions honteuses. Il consentit de demeurer en prison avec les Officiers generaux & subalternes, pourvû que les simples soldats pussent se retirer sans armes, sans chevaux de guerre, & sans bagage. Le Prince d'Orange entrant dans Averse, alla pour visiter Pomperan qu'on y avoit laissé malade, & le trouva mort. Comme ce Gentilhomme n'avoit suivi Bourbon que par reconnoissance, & qu'il avoit sauvé la vie au Roy dans la bataille de Pavie, Sa Majesté avoit eu soin de le rappeler aprés la prise de Rome, & luy avoit donné une compagnie de Lances. Le Prince de Melphe arriva devant Naples deux heures aprés la déroute des François; & detestant l'imprudence de Saluſſes, se retira dans l'Abruze, où il se maintint contre toutes les forces de l'Empereur jusqu'à la Paix de Cambray.

a Dans l'éloge d. Pomperon.

[a] La longueur du Siege de Naples où les principales forces de France étoient occupées, avoit donné le temps aux Espagnols de recouvrer Pavie dans le Duché de Milan. Le Duc Henry de Brunsvic avoit levé en Alemagne une armée de dix mille hommes de pied, & de six cens lances, à dessein de retarder les progrez de Lautrec; & s'étoit avancé jusques sur le territoire de Veronne, dont il donna le pillage à ses gens pour les animer à continuer leur route. Mais le nombre des Places qu'il faloit forcer pour s'ouvrir le passage, luy fit écouter les propositions que Leve luy faisoit de s'arrêter en Lombardie, & de partager avec luy le butin des Villes qu'ils prendroient à communes armes. Et de fait ils joignirent leurs troupes

troupes; & les menerent devant Lody, où Sforce avoit laissé Jean Pol son frere Bâtard avec trois mille hommes. Leur artillerie fit deux breches raisonnables; & les deux Nations monterent à l'assaut par émulation, chacune de son côté: mais les Alemans ne poursuivirent pas avec assez de chaleur l'avantage qu'ils avoient eu d'abord; & les Espagnols aprés avoir combattu trois heures sur la breche, furent repoussez: ce qui fit changer le dessein de forcer la Place en celuy de l'affamer. On auroit reüssi si l'Armée eût été toute composée d'Espagnols accoûtumez à se contenter de la permission que Leve leur donnoit de piller, au lieu de Solde: mais les Alemans demandoient outre cela de l'argent; & n'en reçevant point, desertoient par troupes. 1528.

Ainsi l'Armée de Brunsvic se dissipa d'elle même aprés avoir levé le Siege de Lodi, & ne servit que pour faciliter à la Garnison de Milan la recolte des blés. La descente des Alemans dans l'Italie avoit obligé le Roy de dresser une nouvelle Armée sous la conduite du Comte de saint Pol Prince de son sang, pour les observer, & se mettre à leurs trousses: mais les Troupes dont elle devoit être composée ne passerent les Alpes faute d'argent, qu'aprés la retraite de Brunsvic. La Cavalerie par le même défaut fut reduite à la moitié, & pour dernier inconvenient le Comte fut obligé de s'arrêter plus de trois semaines dans Ast pour y faire provision de blé; le Païs n'en ayant pas assez produit les dernieres années pour nourrir ses Habitans, bien loin de faire de plus subsister des Armées. Il y étoit encore lors qu'il reçut

1528. une nouvelle capable de rétablir les affaires de France en Italie, s'il en eût ſçû ou voulu profiter. Il apprit que le Duc de Brunſvic mécontent, ramenoit ſes troupes en Alemagne. L'Empereur s'étoit aperçu de la faute qu'il avoit faite en luy donnant à cõmander le ſecours pour Naples; parce qu'il avoit droit ſur cette Couronne [a] par le contrat de mariage de ſon triſayeul avec Jeanne d'Anjou Reine de Naples, qui contenoit une donation pure & ſimple de tous les biens de l'épouſe en faveur de l'époux. Il y auroit eu preſque autant de peril à luy donner congé qu'à le depoſer; puis qu'on n'eût pu faire ni l'un ni l'autre ſans l'irriter, & luy donner le pretexte de s'unir aux Confederez: ce qui les auroit infailliblement rendus Maîtres du Duché de Milan.

[a] Dans les contrats de mariage de la Maiſon d'Anjou.

On s'aviſa d'un expedient plus ſeur, qui fut de laiſſer manquer d'argent l'armée de Brunſvic; & l'on prit des meſures ſi fines pour la faire débander, qu'il imputa la malice qu'on luy faiſoit, à la pauvreté plûtôt qu'à la defiance de l'Empereur. François de Bourbon Comte de Saint Pol ſe voyoit alors à la tête de cinq cens hommes d'armes, d'autant de chevaux legers commandez par Annebaut, de ſix mille François ſous Lorges Puiſné de la Maiſon de Mongommery & de quatre mille Alemans ſous Montejan. L'Ordre qu'on luy avoit donné par écrit, étoit de ſuivre Brunſvic s'il alloit à Naples; & de ſe gouverner au reſte, ſelon qu'il le jugeroit à propos. Brunſvic retournoit dans l'Alemagne; & ſa retraitte impreveuë ouvroit au Comte de Saint Pol le chemin pour aller à Naples, où il ſeroit arrivé aſſez tôt pour ſecourir Lautrec, & pour achever la conquête de ce

Royaume. Mais il s'imagina mal à propos qu'il y auroit plus de gloire pour luy de travailler seul à recouvrer le Duché de Milan, que de partager avec un autre la reduction de la derniere Ville qui restoit à prendre dans le Royaume de Naples. Cette vaine presupposition l'arresta dans la Lombardie, où l'Armée de Venise & les Troupes de Sforce se joignirent à dessein d'opprimer à ce coup Leve, qui n'avoit plus que quatre mille Alemans, trois mille Italiens, & mille Espagnols; & il n'avoit point d'argent auroit été perdu sans resource si on l'eût d'abord assiegé dans Milan, où il n'avoit que la moitié des gens de guerre dont on vient de parler, l'autre moitié étant distribuée dans les meilleures Places: mais il se sauva, parceque les Confederez chercherent trop de précaution avant que de l'attaquer. Ils voulurent recouvrer Vigevano & Pavie; & le temps qu'ils perdirent dans ces deux sieges, donna le loisir à Dorie de retourner dans la riviere de Genes, aprés avoir ravitaillé la ville de Naples. Cet homme adroit & industrieux connoissant au point qu'il faisoit les intrigues de Genes, & les inclinations de ses Citoyens, n'avoit rien oublié pour les menager; & il avoit d'autant mieux reüssi, que les Genois étoient de tout temps accusez d'aimer trop la nouveauté. Comme il avoit beaucoup d'amis & de partisans secrets dans la Ville, qui luy rendoient compte de tout ce qui s'y passoit, il confirmoit les uns dans le mécontentement de ceux qui les gouvernoient, & tâchoit d'en faire naître dans l'esprit des autres. Il per- 1528.

1528. ſuadoit au Peuple que les François ne luy laiſſoient que le nom de Republique, pendant qu'ils en tenoient tout le pouvoir : Il repreſentoit à la Nobleſſe l'image du gouvernement ancien, qui avoit toûjours été entre ſes mains ; & il inſinuoit à tout le monde l'eſperance du rétabliſſement general des affaires, dans un changement qui ne dépendoit que de la volonté de ceux qu'il devoit rendre heureux.

Sa cabale étant faite, il choiſit admirablement la conjoncture de la peſte, qui avoit emporté les trois quarts de la garniſon Françoiſe de Genes. Il s'en aprocha, quoi qu'il ne pût mettre à terre que cinq cens hommes ; & Barbezieux qui étoit dans le Port ne l'eut pas plutot aperçu, qu'il fit force de rame pour ſe refugier dans Savone, ſuppoſant qu'il y avoit une conjuration formée pour s'emparer de ſes Galeres.

Dorie qui ne demandoit pas mieux, le laiſſa paſſer : mit pied à terre : rangea ſa petite troupe en bataille: trouva les portes ouvertes par ceux de ſon party, qui avoient pris les armes au ſignal dont il étoit convenu avec eux : occupa les principaux quartiers ; & ſe rendit maître de Genes ſans avoir mis l'épée à la main,* par la faute du Conſeil de France qui avoit negligé d'en renforcer la garniſon ; ſur la vaine confiance que les ennemis n'oſeroient l'attaquer, le Comte de ſaint Pol en étant ſi proche.

* Dans la relation du dernier ſoulevement de Genes.

Theodore Trivulce Gouverneur de Genes ſe retira dans le Château, d'où il écrivit aux Confederez qu'il s'obligeoit de chaſſer à ſon tour Dorie, pourvu qu'on luy envoyât trois mille hommes. Les Confederez étoient

alors engagez devant Pavie; & les François persuadez qu'il y avoit de l'apparence à ce que promettoit Trivulce, demandoient qu'on marchât pour le dégager: Mais les Italiens les arresterent, par la difficulté de trouver des barques suffisantes pour passer le Po. Le Comte de saint Pol obligé de deferer au plus grand nombre, avertit Montezan qui étoit dans Alexandrie, qu'il prît les trois mille Suisses qui devoient passer par là pour venir au siege, & qu'il les menât à Genes: Que si les Suisses refusoient de marcher pour une entreprise si dangereuse, il les conduisît devant Pavie, & que là on luy donneroit autant de François. 1528.

Ainsi le siege de Pavie fut continué; & la breche étant raisonnable, les Confederez jetterent au sort à qui monteroit le premier à l'assaut. Les François devoient marcher les derniers: mais ils recouvrerent par leur hardiesse, ce que la fortune avoit voulu leur ôter. Pendant que les Venitiens & les Sforces prenoient avec la precaution ordinaire aux Italiens un detour à droit & à gauche pour tomber sur la breche, Lorge s'avança par le droit chemin, & monta sur la muraille avant que les autres Confederez eussent achevé la moitié de leur circuit. Il marchoit au milieu des Capitaines Chailly & Grand-Cay, qui furent tuez à ses côtez. Les François emporterent la Ville aprez deux heures de resistance; & le butin ne fut pas grand, parce qu'elle avoit été pillée deux fois de puis un an.

Saint Pol dégagé du siege, alla luy même au refus des Suisses pour secourir le Château de Genes:

1528. mais Theodore Trivulce avoit déja perdu par une capitulation honteuse, toute la gloire qu'il avoit acquise dans les guerres d'Italie. Comme il avoit été chassé de la Ville de Genes pour avoir negligé de rompre les pratiques qui s'y étoient tramées, quoy qu'il en fût exactement averty en temps & lieu, il ayma mieux livrer le Château pour sauver son argent, que de s'exposer en tenant plus long-temps au danger d'être ensevely sous les ruines de cette Place si importante au service du Roy son Maître. Les François ne furent pas plûtôt chassez de Genes, que l'on entendit crier dans les ruës le nom de Dorie; les uns suivant dans ces acclamations leurs veritables sentimens: les autres tachant de cacher par des cris de joye dissimulez, l'opinion qu'ils avoient donnée en diverses occasions que leurs desirs ne s'accordoient pas avec la joye publique, & la plûpart ne se rejoüissant du changement que parce qu'il étoit nouveau.

Dorie ne laissa pas refroidir cette ardeur. Il assembla la Noblesse: Il luy remit le gouvernement entre les mains: Il protesta qu'il n'y pretendoit point d'autre part que celle qui luy seroit commune avec tous les Gentils hommes: Il donna à sa Republique la forme que l'on y voit encore: Il reçut tous les témoignages possibles des obligations que luy avoient ses Citoyens; & se retira ensuite dans son Palais sous pretexte d'y vivre en particulier pour éviter la jalousie, mais en effet pour y goûter en repos le fruit de ses peines passées. La Republique de Genes admira la sage precaution dont il usoit. Elle luy erigea une Statuë, & luy donna les titres de

Pere de la Patrie, & de Reſtaurateur de la liberté. 1528.

Montejan ne fut pas plus heureux à jetter du ſecours dans Savonne; que les Genois avoient auſſitôt bloquée: Il ne put ni paſſer au travers deux, ni tromper leur vigilance : mais ce rebut de fortune ne ſervit qu'à luy donner lieu de former une entrepriſe plus hardie, qui luy acquit beaucoup de reputation. Il prit des meſures avec Villaceve pour enlever Dorie dans ſon Palais, qui touchoit d'un côté au port, & de l'autre aux murailles de Genes ; & choiſiſſant cinquante chevaux & deux mille hommes de pied des plus agiles de l'armée Françoiſe, il fit vingt deux mille d'Italie en une nuit, & arriva ſur le point du jour au lieu deſtiné. Si c'eût été un quart d'heure plutôt, il auroit executé ſon entrepriſe ; parce que l'obſcurité étoit ſi grande, qu'elle luy auroit donné le loiſir de s'emparer de toutes les avenuës du Palais de Dorie avant que d'être vû : mais un eſtafier ayant aperçu les François reveilla ſon Maître, qui n'eut le temps que de ſe ſauver en chemiſe par la porte de derriere, & de ſe jetter dans un eſquif pour gaigner ſes Galeres. [a] Son Palais fut pillé, & Montejan fit ſa retraite ſans perdre un ſeul homme.

a Dans une relation de Montejan à Vaſſé ſon neveu.

Les affaires des Confederez reüſſiſſoient mieux dans le Royaume de Naples, où il ſembloit que le malheur des François eût fini par la mort de Lautrec, & par l'entiere deſolation de ſon Armée. Simon Romain s'étoit emparé de Barlette, & de Morphete, & les Venitiens de Brindes. Le Prince de Melphe étoit rentré dans Aquila, d'où il excitoit à ſe revolter la Nobleſſe ; qui en avoit d'autant plus de ſujet, qu'on ve-

1528. noit de la reduire au desespoir, par un traitement qui n'avoit point eu d'exemple. Le Prince d'Orange punissoit de mort tous les Gentilshommes qui avoient suivi le party de France, & donnoit la confiscation de leurs biens aux Officiers de ses troupes, & quelquefois mêmes à de simples soldats: au lieu que la coûtume du Royaume étoit que le bien demeurât à celuy de la même Maison, qu'il plairoit au Roy d'en gratifier. S'ils évitoient le dernier supplice par la fuite ou par un banissement volontaire, on ne laissoit pas de disposer de leurs Terres avec la même severité, ni de saper ainsi par le fondement les plus Illustres, & les plus anciennes Maisons. Il n'y avoit point de cruauté qui ne se commît à l'égard du peuple pour trouver de l'argent; & comme l'Empereur n'en envoyoit point, ses Ministres s'imaginoient qu'il leur permettoit toute sorte de crimes pourvû qu'ils fissent subsister son Armée.

Antoine de Leve qui n'en recevoit pas plus dans le Duché de Milan, agissoit par le même principe; & comme il avoit plus de rafinement d'esprit & de malice que le Prince d'Orange, il portoit aussi les choses dans un excez, dont les Tyrans les plus décriez dans l'Histoire ne s'étoient point encore avisez Il avoit tiré par des Impôts toute la substance des Bourgeois de Milan & des autres Villes; & la sterilité qui étoit si grande dans ce Duché qu'il n'y avoit pas de quoy nourrir la moitié du peuple, les mettoit hors d'état de contribuer durant toute l'année mil cinq cens vingt neuf: mais l'extremité de leur misere au lieu d'attendrir Leve, luy fournit un pretexte

pretexte nouveau pour l'accabler. Il s'empara de tout le Blé qui restoit dans le Païs, & de tout celuy qu'on y apportoit. On le distribua par son ordre à des Boulangers affidez qui en firent des pains, & les vendirent un écu d'or piece. Il n'y eut ainsi que les riches capables d'en achepter; & les autres mouroient de faim, s'ils n'aimoient mieux hâter par la corde, par les eaux, par le fer, ou par le precipice, leur malheureuse destinée. 1529.

L'Empereur reçut assez de plainte de cette execrable conduite, mais il n'avoit point d'argent pour y remedier; & la prudence de la chair s'opposoit aux sentimens humains & chrétiens, que la pitié luy pouvoit inspirer. Le Roy eut plus de tendresse & de Religion pour les Napolitains, qui avoient appelé ses troupes pour se delivrer de l'oppression des soldats Imperiaux, devenus trop insolens aprés la ruine de l'armée de Lautrec: mais aussi la depense inutile que sa Majesté faisoit ailleurs ne luy permettant pas de les faire payer regulierement, elles ne firent pas tout le progrez qu'elle en attendoit; parce qu'elle n'avoit, comme l'Empereur, ni des Generaux qui commissent les plus grands des crimes pour ses interests, ni des Officiers vigilans qui prodigassent leurs biens & leur vies pour luy acquerir des Provinces, ni des soldats qui se voulussent contenter du pillage pour les montres qui leur étoient duës, ni des Tresoriers qui ne détournassent à leur profit rien de ce qui leur étoit confié.

Ces quatre manquemens ausquels il n'étoit point alors possible de remedier, firent enfin comprendre à Sa

1529. Majesté Tres-Chrétienne qu'elle ne tireroit jamais par force ses deux enfans des mains de l'Empereur; & luy persuaderent d'écouter favorablement les offres de Marguerite d'Autriche Gouvernante des Païs bas, qui promettoit de l'accommoder avec l'Empereur son neveu. Et de fait les deux Gentilhommes que cette Princesse avoit envoyez en Espagne sur ce sujet, luy rapporterent un plain pouvoir de negotier & de conclure. Le Roy en donna un semblable à sa mere; & la ville de Cambray fut choisie pour l'entreveuë, parce qu'elle ne dependoit alors ni de l'une ni de l'autre des deux Couronnes. Les deux Plenipotentiaires y firent leur entrée le même jour neuviéme de Juillet mille cinq cens vingt-neuf, par deux diverses portes. On leur avoit preparé deux maisons contiguës qui avoient une secrette communication, par laquelle elles pouvoient conferer ensemble à toutes heures sans être aperçuës. Elles se visiterent incontinent aprés leur arrivée; & confererent un mois entier soir & matin avec tant de secret & d'exactitude, qu'elles examinerent & deciderent tous les Articles sans aide & sans témoins.[a] Ce n'est pas que le Pape, le Roy d'Angleterre, les Venitiens, & Sforce, n'eussent été invitez à la Conference, & n'y eussent envoyé leurs Deputez: mais les deux Princesses étoient convenuës de leur déguiser la verité pour deux raisons toutes differentes. La Gouvernante des Païs-bas jugeoit cette precaution necessaire pour tenir plus long temps cachée la negotiation de l'Empereur avec le Pape, qui étoit sur le point de se conclure sans que la France en eût aucune connoissance; & la

[a] Dans les Preliminaires de la paix de Cambray.

mere du Roy n'avoit pas moins d'interest de tenir en bonne humeur les Alliez de son fils, afin qu'il se pût encore prevaloir de leur assistance si la Paix n'étoit pas concluë. 1529.

Ainsi les Ministres étrangers mal informez, & ne se doutant pas du soin que l'on prenoit de les abuser, n'écrivoient à leurs Maîtres que des mensonges; & dressoient des Relations si differentes de ce dont ils se vantoient tous d'avoir part, qu'on ne voit point d'égaremens plus ridicules que ceux des Historiens qui ont écrit sur leurs Memoires, ou qui se sont donnez la peine de les concilier. Mais comme il n'est rien de si difficile en politique que d'agir toûjours de même air dans une longue dissimulation, les deux Princesses s'abuserent elles-mêmes en pensant surprendre les autres. La Gouvernante fut obligée de donner une Audience publique à l'Evêque de Capouë Agent entraordinaire du Pape, qui luy apprit que sa Sainteté luy avoit mandé par un Courier exprés qu'il étoit d'acord avec l'Empereur; & la mere du Roy aprés avoir si souvent assuré cet Evêque qu'elle ne concluroit rien sans sa participation, fut extraordinairement surprise lors qu'il luy temoigna que le saint Siege avoit traité sans la participation de la France. Elle en fit des plaintes qui toutes justes qu'elles étoient ne servirent qu'à rehausser les pretentions de la Gouvernante, sur ce que les affaires de l'Empereur son neveu étoient devenuës beaucoup meilleures par cette reconciliation; & qu'il faloit qu'il en tirât quelque avantage, puis qu'il l'avoit achetée si chere. On n'en cachoit pas les conditions

1529. parce que l'Empereur s'étoit piqué d'accorder au Pape tout ce qu'il luy avoit demandé, soit que sa Majesté Imperiale eût dessein d'effacer par là le souvenir des choses passées, ou qu'elle pretendît obtenir la permission d'aller à Rome recevoir la couronne Imperiale avec les mêmes ceremonies dont avoit usé le Pape Adrien en la mettant sur la tête de Charlemagne.

Le Pape à son tour avoit profité de la conjoncture, pour acquerir à sa Maison l'Etat de Florence: ce qu'il sçavoit que la France ne luy auroit jamais permis, si elle eût conservé le Duché de Milan. Ainsi l'Evêque de Pistoye, que le Pape avoit dépeché en Espagne du consentement du Roy pour regler un different survenu entre l'Archêveque de Compostelle & son Chapitre, ayant trouvé l'Empereur à Barcelonne, ne le pressa pas long temps pour le faire convenir d'un Traité dont les principaux Articles furent: Que l'Empereur prendroit à sa protection la Maison de Medicis, on n'entendoit alors par cette Maison que Catherine qui fut depuis Reine de France, Alexandre que Charles Quint fit premier Duc de Florence, & le Cardinal Hipolite: Qu'il donneroit en mariage Marguerite sa fille naturelle au jeune Alexandre bâtard de Laurens Second de Medicis, & pourtant Chef de sa Maison: Qu'il retabliroit le même Alexandre à frais communs avec sa Sainteté dans la preéminence que ses Ancestres avoient possedée à Florence; & qu'il contraindroit par armes ou autrement, les Villes de Ravenne, de Cervia, de Modene, de Rege, & de Rubiera, de se reünir à l'Etat Ecclesiastique: Que le Pape accorderoit ensuite à l'Em-

pereur une Investiture nouvelle du Royaume de Naples, sans autre charge que d'une haquenée, & de six mille ducats par an : Qu'ils se verroient au lieu que sa Sainteté choisiroit, & qu'ils nommeroient des Commissaires pour faire le procez à Sforce. S'il étoit declaré innocent, il devoit être aussi-tôt rétabli ; & s'il se trouvoit criminel, son Duché ne se devoit donner qu'à une personne agreable au saint Siege. 1529.

Il n'y eut que trois articles secrets, dont l'un permettoit à l'Empereur & au Roy de Hongrie son frere de prendre le quart du revenu des Benefices enfermés dans leurs Estats. L'autre obligeoit sa Sainteté de donner absolution & abolition tout ensemble, de tout ce qui avoit été fait contre elle ou contre l'Eglise dans les dernieres guerres, ce qui regardoit principalement la Maison des Colonnes ; & le dernier ôtoit les restrictions mises par le saint Siege dans les deux Bulles precedentes envoyées en Espagne pour la dispense d'user de certaines viandes aux jours deffendus : ce qui en avoit diminué les trois quarts du profit pour l'Empereur, & le Pape s'engageoit à la donner aux mêmes termes que ses Predecesseurs l'avoient exprimée.

Comme le Traité luy étoit fort avantageux ; & qu'il avoit interest de le faire publier au plûtôt afin de recouvrer ses Places, ses Nonces le divulguerent incontinent par toute l'Europe, & la Plenipotentiaire de l'Empereur en voulut profiter. Elle demanda les Villes d'Auxerre, de Barsurseine, de Mâcon, & d'Auxonne, comme ayant été separées du Duché de Bourgogne par l'un des traitez que le dernier Duc de la Maison de

1529. France avoit contraint Loüis Onze de signer dans la Tour de Peronne; & la mere du Roy protesta qu'elle romproit la Conference, plûtôt que de ceder un pied de terre.

L'Empereur ne laissa pas neanmoins d'en tirer contre son attente, un service qui luy fit gaigner une bataille dans le Duché de Milan: comme si la fortune luy eût voulu montrer que le bonheur a souvent plus de part que la prudence, dans les affaires sur lesquelles le raisonnement humain s'est plus long temps exercé. Deux mille Espagnols étoient arrivez à Genes pour renforcer l'Armée d'Antoine de Leve, & l'interest des Confederez étoit de les empêcher de s'y joindre. Ils s'étoient divisez pour mieux garder les avenuës; mais le Pape assuré de son accord avec l'Empereur, donna retraite aux deux mille Espagnols dans le Plaisantin, & leur fit prester deux barques pour passer le Po. Cette prevarication empêcha le Comte de saint Pol d'assieger Milan, & luy fit tourner ses pensées du côté de Genes qu'il croioit surprendre. Il campa à Landriano le vingt de Juin mille cinq cens vingt-neuf: mais il tomba la nuit suivante une telle abondance de pluye, que l'armée Françoise fut contrainte de demeurer tout le lendemain au lieu où elle se trouvoit; parce que d'un côté la riviere étoit debordée, & de l'autre les chemins extraordinairement rompus empêchoient de traîner l'artillerie. Le mauvais temps redoubla le vingt-deux, & fit perdre à saint Pol la volonté d'attaquer Genes.

Comme il s'étoit detaché des autres Troupes confederées qu'il n'avoit pu disposer à suivre les siennes,

1529.

& qu'il n'étoit point en ſeureté dans Landriano, il voulut retourner à Pavie ; & donna charge au Comte Gui de Rangon de marcher avec l'avantgarde Françoiſe, qui menoit preſque toute l'artillerie & le bagage. Il partit immediatement aprés avec les deux autres Corps : mais il ne put atteindre le Comte,[a] parceque l'avantgarde avoit tellement gâté le chemin, qu'il étoit neceſſaire que les Pionniers le rétabliſſent en divers lieux, avant que les ſoldats paſſaſſent.

[a] Dans la relation de la defaite du Comte de Saint Pol écrite par Annebault.

On n'a pas ſçu ſi l'experience de Leve en l'art militaire, luy fit prevoir ce qui devoit arriver à l'armée de France ; ou s'il fut averti du mauvais ordre de ſa retraite, par des Cavaliers Italiens qu'il entretenoit dans la Compagnie de Rangon. Mais il eſt certain que les Eſpagnols étoient ſortis de Milan dés le ſoir precedent avec des chemiſes ſur leurs armes pour ſe reconnoître, & qu'ils marcherent toute la nuit en tirant vers Landriano : Leve qui avoit la gouſte, ſe faiſant porter à leur teſte dans une chaire.

Ils trouverent le Comte de ſaint Pol dans l'embaras qu'ils ſouhaitoient pour le défaire ſans peine. L'eſſieu du chariot qui portoit la plus groſſe piece d'artillerie ſe rompit dans la fange ; & comme il en faloit remettre un autre, & ſoulever cependant la piece, les gens de pied qui étoient les plus proches ne ſuffiſant pas pour deux exercices ſi penibles qui ſe devoient faire en même temps, Saint Pol & les mieux montez de ſes Cavaliers avoient mis pied à terre pour aider aux Pionniers. Leve les ſurprit dans cette poſture ; & les contraignit de combattre, ou pour mieux dire de fuïr, aprés une legere reſiſtance. Saint Pol

1529. s'étoit mis à la tête de ses deux mille cinq cent Alemans qu'il avoit trouvez mieux rangez, & par consequent plus propres à recevoir les ennemis : mais leur voyant hausser les piques, & demander quartier à leur compatriotes de l'armée de Leve qui s'étoient avancez pour les charger, il monta sur un cheval qui s'étoit presenté devant luy, & se mit en devoir d'esquiver. Cet animal trop foible ou trop harassé, s'arresta devant un fossé qu'il faloit franchir, & Saint Pol fut contraint de se rendre prisonnier à ceux qui le poursuivoient. Les François de son Armée qui ne purent traverser le même fossé furent tuez ou pris ; & tous les Alemans & les Italiens qui en composoient les deux tiers, sauverent leur vie & leur liberté.

Le discernement fut trop general & trop exacte, pour n'être point remarqué ; & les politiques ne voulurent point d'autres preuves que celle-là, pour être persuadez que Leve étoit redevable de sa victoire à une trahison. Quoi qu'il en soit la perte des François fut jugée de telle consequence, que les Italiens & les Anglois apprehenderent de tomber dans les mêmes inconveniens dont ils avoient été menacez par celle de Pavie. Le Pape qui y avoit le plus d'interest écrivit à l'Evêque de Capouë Agent pour le saint Siege à Cambray, qu'il demandât à la Gouvernante des Païs-bas d'être reçu pour mediateur dans la negociation, & de prendre son congé s'il étoit refusé, ou s'il remarquoit que cette Princesse voulût profiter de la victoire de Landriano pour faire retoucher aux Articles dont elle étoit auparavant convenuë avec la mere du Roy.

Henry

Henry Huit envoya un ordre ſemblable au Duc de Norfolc ſon Ambaſſadeur; & la Gouvernante en étant avertie, non ſeulement ne demanda plus à traiter de nouveau, mais encore ſe relâcha ſur les pretentions des depéndances de la Bourgogne; & pour faire voir que ce qu'elle en faiſoit n'étoit point à la ſeule conſideration des Miniſtres du ſaint Siege & de l'Angleterre, elle accepta l'entremiſe de tous les Agens étrangers qui ſe trouverent à Cambray. La mere du Roy quitta de ſon côté mille livres de rente que les Ducs de Bourgogne prenoient ſur les ſalines de la Franche-Comté. La France fut déchargée de reſtituer ce Duché, pourveu qu'elle payât à l'Empereur par une eſpece de dedomagement deux millions d'or, dont ſa Majeſté Imperiale recevroit douze cens mille écus pour mettre en liberté les fils de France, deux cent quatre vingt mille ſeroient payez à ſon acquit au Roy d'Angleterre, & le reſte, de la ſomme ſeroit donné à la Doüairiere de Vendôme pour les Terres qu'elle poſſedoit dans la Flandre, l'Artois, le Hainault & le Brabant, que l'Empereur acheptoit au denier vingt de leur revenu. 1529.

La mere du Roy promit auſſi pour ſon fils de rendre Heſdin: de conſentir qu'il fût reüni à l'Artois: de rappeler d'Italie tous les ſoldats François, & de n'y en point faire paſſer de nouveaux. Elle re-renonça de mêmes aprés une longue conteſtation au droit perpetuel de rachapt ſur les Villes & Châtellenies de l'Iſle, de Doüay, d'Orchies, & à la proprieté d'Arras, de Tournay, de Mortagne, & de ſaint Aman.

1529. La difficulté fut plus grande pour les dix-sept Villages enfermez dans la Picardie, qui contribuoient à la composition, c'est à dire à la taille d'Artois; & la Gouvernante ne consentit qu'ils en fussent détachez, qu'à condition que la France quitteroit à l'Empereur cette composition, qui ne montoit qu'à quatorze mille livres par an, & que les Artoisiens ne payeroient rien pour la sortie des marchandises qu'ils acheteroient dans le Royaume. On examina les dépendances du Comté de Ponthieu, qui furent toutes accordées à la France, excepté les Villes & Châtellenies de Thouran, d'Andrevifs, & de Treducade, qui demeurerent à l'Empereur. [a] Les six mille soldats que le Roy luy devoit fournir pour son voyage d'Italie, furent changez en cent mille écus que sa Majesté Imperiale donna à la Reine Eleonor pour augmentation de dot; & la France promit de refuser toutes sortes d'assistance au Seigneur de Sedan contre l'Eglise de Liege qu'il vexoit, quoi que son frero en fût Evêque, parce que c'étoit alors son plus mortel ennemy.

[a] C'est icy l'abregé du Volume manuscrit du Traité de Cambray en 1529.

Toutes les Sentences & les Arrests donnez contre Bourbon avant & aprés sa sortie du Royaume, & contre sa memoire aprés sa mort, furent cassez & revoquez, & sa reputation fut pleinement rétablie. On autorisa le testament qu'il avoit fait la veille de son départ de France, quoi que ce fut par ce testament qu'il donnoit tous ses biens à la Princesse de Montpensier sa sœur cadette, au prejudice de la Duchesse de Lorraine qui étoit l'aînée; & tous les biens de la Maison de Bourbon tant anciens que nouveaux furent re-

ſtituez ſans autre charge que de payer dix mille écus, 1529.
que le Comte de Naſſau avoit preſtez à Bourbon par obligation. Sur quoi il eſt à remarquer en paſſant que l'Eſpagne ne s'étoit point encore alors ingerée comme elle fit cent ans aprés, de feindre que ce Prince avoit contracté en Eſpagne un mariage de conſcience, ni de luy attribuer des enfans, puis qu'elle n'en parla point dans une conjoncture où il luy eût été facile de les faire reconnoître.

Le fils du Comte de Penthieure rentra de mêmes dans les biens dont joüiſſoit René de Bretagne ſon pere, avant qu'il eût pris le parti de l'Empereur. On le fit Duc d'Eſtampes, & on luy donna pour femme la Demoiſelle de Helly.

L'Article d'Orange occupa plus long temps que les autres les deux Dames Plenipotentiaires. La mere du Roy pretendoit que Philibert de Chalon qui en étoit Prince prît une abolition, comme étant né ſujet de ſon fils; & la Gouvernante vouloit au contraire que la France en luy rendant ſa Principauté, declarât qu'il ne tiendroit pas à elle qu'il n'en joüît deſormais en toute Souveraineté. Mais aprés que l'Advocat Poyet qui fut depuis Chancelier de France eut montré par des titres authentiques que les Ancêtres de Philibert n'avoient point joüy des principaux droits de la Souveraineté, & que Philibert mêmes n'en étoit point en poſſeſſion au commencement de la guerre entre l'Empereur & le Roy, on laiſſa indecis le point de la Souveraineté, & l'on demeura ſeulement d'accord que le Prince d'Orange ſeroit rétabli dans la proprieté & dans l'uſage de ſes biens.



Le Traité de Madrid fut confirmé dans tous ses
1529. autres-Articles; & la France fut contrainte d'abandonner la Noblesse de Naples qui avoit suivy son party, & de la sacrifier à la vengence des Espagnols. La paix de Cambray fut signée à la fin d'Août mille cinq cent vingt neuf, & le Roy se hâta de l'executer afin de recouvrer ses enfans. Il ne luy fut pas difficile de remettre entre les mains des Imperiaux ce qu'il tenoit dans le Royaume de Naples, & dans le Duché de Milan; parceque les Gouverneurs des Places pour la France les rendirent au premier ordre, sans prétendre aucun dedommagement. La plus grande difficulté fut de trouver l'argent, qui devoit être payé dans le même temps que les Fils de France sortiroient de prison. Le Tresor Royal étoit vuide, & le Domaine engagé. L'argenterie qu'on prit dans les Eglises pour un sujet si plausible, ne répondit point à l'esperance de ceux qui avoient proposé cet expedient dans la pensée qu'il suffiroit tout seul pour la rançon des deux Princes; & quelque invention que l'on mît en pratique, on ne put amasser plus de trois cens mille écus. Il falut emprunter les autres neuf cens mille; c'est à dire avoir recours à la bource du Roy d'Angleterre, qui seul dans la Chretienté pouvoit les prester. Ce Prince étoit mécontent qu'on luy eût d'abord celé le secret de la negotiation de Cambray: mais une passion plus violente l'obligeoit à dompter sa colere. Il vouloit repudier sa femme pour épouser sa Maîtresse; & comme il prevoyoit que ce divorce luy attireroit sur les bras l'Empereur à cause qu'il étoit neveu de sa femme, & le saint Siege parce

qu'il étoit interessé dans la Dispense que Jules Second avoit accordée pour le mariage, il luy étoit necessaire de s'unir en toute maniere avec la France, afin de resister à ces deux puissans ennemis. La conjoncture étoit favorable : mais elle étoit aussi traversée par l'humeur menagere du Roy d'Angleterre, & par la peine qu'il y auroit à luy persuader de se désaisir d'une somme immense : outre les deux cens quatre-vingt mille écus dont il faudroit qu'il rendît les gages à l'Empereur, & qu'il se contentât d une promesse par écrit du Roy Tres-Chrétien.[a] 1529.

Il n'y avoit point d'exemple dans l'Europe d'un prest si considerable, & le Roy suivant sa coutume jetta les yeux sur Langey pour Ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Langey étoit deja connu de Henry Huit; & s'insinua dans l'esprit de ce Prince avec d'autant plus de facilité, qu'il le prit par son foible, qui étoit de se piquer de doctrine en toutes choses, & principalement dans les matieres de Theologie. Il luy remontra que le divorce qu'il projettoit ne devoit être executé que par de douces voyes; & qu'en usant de violence, non seulement il armeroit contre luy toute l'Europe & ses propres sujets, mais encore il mettroit ses amis hors d'état de l'oser assister. Langey ajouta qu'il faloit commençer ce grand œuvre en examinant la dispense accordée par Jules Second, dont la forme étoit si extraordinaire que les habiles gens y trouveroient infailliblement quelque défaut. Que cette parenthese qu'on y avoit glissée[b], *encore que le mariage ait été consommé*, feroit naître dans les écoles de Theologie & de Droit Canon une difficulté assez

a Dans la negotiation de Langey en Angleterre.

b *Etiamsi forte cognitam.*

1529. grande pour exciter une infinité de Docteurs à soutenir la possibilité du divorce; & qu'il n'en faudroit pas davantage à l'Angleterre pour executer ensuite sans rien craindre, ce qu'il luy plairoit.

Le Roy d'Angleterre charmé par cette ouverture, assûra Langey que si le Roy Tres Chrétien son frere faisoit declarer pour luy les plus celebres Universitez de France & d'Italie, ses tresors luy seroient ouverts. Langey sur cette parole reduisit le fait en cas de conscience; & proposa qu'il y avoit deux freres de la plus haute qualité, dont l'aîné avoit épousé une femme, & vécu avec elle durant un mois: Qu'il étoit mort ensuite; & que le cadet mineur avoit été porté par l'autorité de son pere, & par des considerations d'Etat, à épouser la veuve de son frere, avec la Dispense du Pape qui l'avoit permis au cas même que le mariage eût été consommé, sur quoy on demandoit si le saint Siege pouvoit dispenser dans un degré si proche. La proposition fut envoyée au Roy Tres-Chrétien, qui la fit examiner dans quelques Universitez de son Royaume; qui répondirent presque toutes par écrit, que la Dispense n'avoit pû être valablement accordée, & Langey par l'intrigue de ses amis tira de semblables Declarations des plus fameuses Universitez d'Italie. Le Roy d'Angletetre fit par reconnoissance au de là de ce que le Roy Tres-Chrétien souhaitoit de luy; puisque non seulement il luy presta l'argent qu'on luy demandoit: mais encore il donna à François premier les cinq cens mille écus que l'Empereur s'étoit obligé de luy payer, supposé qu'il n'épousât pas sa fille; & de plus sa MajestéAngloise fit pre-

ſent au Duc d'Orleans ſon filleül d'un Lis chargé de 1529.
diamans, que l'Archiduc Philippe pere de l'Empereur avoit engagé en Angleterre pour équiper la Flotte qui le devoit porter en Eſpagne. Ce qu'il y eut de plus étrange dans l'affaire, fut que Langey qui l'avoit ſi admirablement menagée n'en tira aucune recompenſe: tant il eſt vray qu'on ne fait pas toûjours fortune, en ſervant les Grands ſelon leur gouſt.

Fin du ſixiéme Livre.





